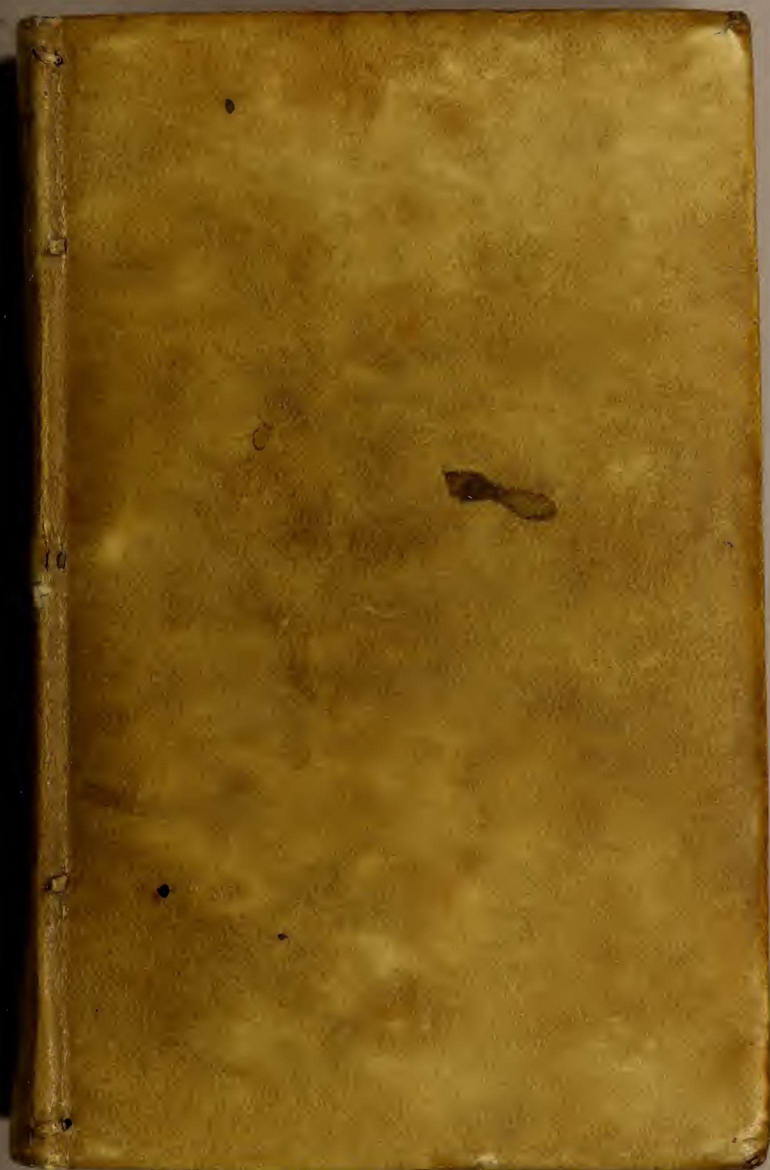


p. 173 In the History of the New World
an account is given of
the Canary Islands - St Domingo -
Cuba - Jamaica - Mexico
& New Mexico -

This is the First French edi

[illegible] ed 1589
Lit. same
a few leaves at beg & end [illegible].

New Mexico

A–G[8]

a[8]; e[4], A–Ff[8]; Gg[8]

Wagner. Copy

No 7 bb

HISTOIRE DV GRAND ROYAVME DE LA CHINE, SITVÉ AVX Indes orientales, diuisée en deux parties:

Contenant en la Premiere, la situation, antiquité, fertilité; religion, ceremonies, sacrifices; rois, magistrats, mœurs, vs, loix, & autres choses memorables dudit royaume:

Et en la Seconde, trois voyages faits vers iceluy en l'an 1577. 1579. & 1581. auec les singularitez plus remarquables y veuës & entenduës: ensemble vn Itineraire du nouueau monde, & le descouurement du nouueau Mexique en l'an 1583.

Faite en espagnol par R. P. IVAN GONÇALES DE MENDOCE, *de l'ordre de S. Augustin: & mise en françois auec des additions en marge, & deux Indices,*

Par LVC DE LA PORTE, Parisien, docteur és Droits.

A MONSEIGNEVR LE CHANCELIER.



A PARIS,
Chez IEREMIE PERIER, ruë S. Iean de Beauuais, au franc Meurier.
1588.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

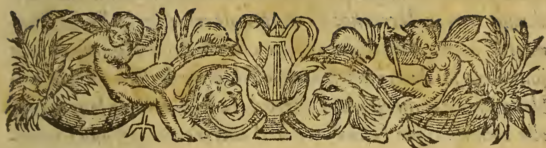
Extrait du Priuilege.

PAR grace & priuilege du Roy eſt permis à Luc de la Porte, Pariſien, docteur és Droits, de faire imprimer par qui bon luy ſemblera le preſent liure, intitulé *Hiſtoire du grand royaume de la Chine, miſe par luy en françois de l'eſpagnol de R. P. Iuan Gonçalés de Mendoce* : & ſont faites defenſes à toutes perſonnes de quelque eſtat ou qualité qu'elles ſoyent d'imprimer ou faire imprimer, vẽdre ou diſtribuer ladite hiſtoire ſans le conſentement dudit de la Porte, ſur peine d'amende arbitraire, confiſcation des liures, & de tous deſpens dommages & intereſts enuers iceluy, comme plus à plein eſt declaré és lettres patentes à luy octroyees à Paris le 23. iour de Nouembre, 1587. & ſcellee du grand ſeau de cire jaune à ſimple queuë.

Par le Roy en ſon Conſeil.

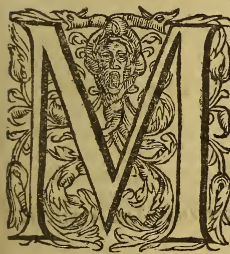
HABERT.

Ledit de la Porte conſent que Ieremie Perier marchand libraire à Paris face imprimer & mette en vente ladite hiſtoire de la Chine.



A MONSEIGNEVR,

MONSEIGNEVR MESSIRE PHILIPPE HVRAVLT, CONTE DE CHEVERNY, CHANCELIER DE France & des deux Ordres du Roy, Gouuerneur & Lieutenant general pour sa majesté és prouinces d'Orleans, païs Chartrain, Bloisois, Dunois, Amboise, & Lodunois.



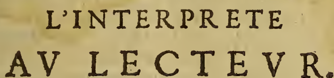
ONSEIGNEVR, je pren la hardiesse de vous presenter ce liure, lequel est petit de volume, & toutefois grand en nouueauté. C'est l'histoire du fameux royaume de la Chine, situé aux Indes orientales, & descouuert nouuellement: laquelle m'ayant esté presentée en Espagnol pour la mettre en nostre langue, comme chose belle & nouuelle, & m'en estant acquité selon la portée de ma plume, j'ay estimé que le present vous en estoit justement deu. Car estant traitées en iceluy les choses plus rares & notables d'vne nation reputée sage & prudente au fait d'estat, il ne peut mieux s'addresser à autre qu'à vous qui estes Chef de la Iustice & des affaires de Frãce, & à l'adueu & au-

torité duquel les choses y historiées pourront en leur nouueauté obtenir lettres de creance à l'endroit de ceux qui les liront. Permettez donc, Monseigneur, que cette histoire nouuelle voye le jour sous la clairté des quatre Soleils qui reluisent en vos nobles armes, à ce qu'estant illustrée de la splendeur de leur rayons elle communique sa lumiere à d'autres ouurages que l'Interprete fera voir: pour arres desquels & du treshumble seruice qu'il vous a voué toute sa vie, il vous consacre ces primices en toute humilité & reuerence, & prie Dieu vous maintenir,

MONSEIGNEVR, *en ce haut grade où vous estes en toute prosperité & santé: que vous desire à Paris à ce premier jour de l'an* 1588,

Vostre treshumble & tresobeissant seruiteur,

LVC DE LA PORTE.



L'INTERPRETE
AV LECTEVR.

ESTant la presente histoire de la Chine si peregrine & nouuelle, qu'apeine le nō en est il cogneu : ce ne sera chose impertinē te de proposer icy au lecteur ce qui luy fera entree à la lecture d'icelle, touchant la situation de la Chine & l'origine de son nom selon les anciens & modernes ; puis en forme d'apologie valider & verifier les choses y contenues qui pourroiēt sembler incredibles ; & en fin parler de sa traduction, & subsequēmēt de quelques choses qui en dependent. *Sujet de la presente preface.* Quant au premier point, je trouue que Ptolemee fait mētion de la Chine en sa Geographie, où il la descrit en ces termes : *Liur. 7. chap. 3.* Οἱ Σῖναι περιορίζονται ἀπὸ μὲν ἄρκτων τῷ ἐκτεθειμένῳ μέρει τῆς Σηρικῆς, ἀπὸ δὲ ἀνατολῶν καὶ μεσημβρίας ἀγνώστῳ γῇ ἀπὸ δὲ δύσεως τῇ ἐκτὸς Γάγγου Ἰνδικῇ κατὰ τὴν διωρισμένην μέχρι τοῦ μεγάλου κόλπου γραμμὴν, καὶ αὐτῷ τῷ μεγάλῳ κόλπῳ, καὶ τοῖς ἐφεξῆς αὐτῷ κειμένοις, τῷ τε καλουμένῳ θηριώδη καὶ τῷ τῶν Σινῶν, ὃν περιοικοῦσιν ἰχθυοφάγοι Αἰθίοπες, κατὰ περιγραφὴν τοιαύτην : c̈ : *Les Sinois sont diuisez du costé du nort par vne partie du pays des Seres, du costé d'orient & de midy par vne terre incogneuë, & du costé d'occident par l'Inde qui est hors le Gange selon la ligne descrite jusques au grand sein, lequel les borne pareillement auec les autres contrees adjacentes où habitent les Æthiopiens Ichthyophages, suyuant la presente description.* Puis vers la fin venant à parler de la ville capitale de ces Sinois, dit ainsi: Καὶ ἡ μητρόπολις, Θῖναι : c̈ : *Et la ville metropolitaine du pays se nomme Thinæ.* De cette ville cy, *Thinæ*, Stephane en fait aussi mention en son Onomastique des villes, mais il l'appelle, *Sinæ*, non pas, *Thinæ*, en ces termes : *En la lettre aphabetique. S.* Σῖναι, μητρόπολις τῶν Σίνων, περὶ ὧν φησὶ Μαρκιανὸς ἐν περίπλοις : c̈ : *Sinæ, est la ville metropolitaine des Sinois, desquels fait mention Marcian en ses nauigations.* D'où ie presume que ce mot, *Thinæ*, est corrompu dedans Ptolemee, & pa-

Liur.1. reillement dedans Strabon, où se lit aussi le mesme nom, & que pour, Θῖναι il y faut lire, Σῖναι, comme l'appelle ledit Stephane lieu preallegué, & auecque luy le P. Xauier, Jesuite, en vne epistre Indienne de l'an 1552, où il mãde au P. General Loyole que trois siés cõfreres se sont acheminez deuers la ville royale de la Chine, appellee Sinar ou Sina. Apres Ptolemee & Stephane, on lit aussi quelque mention de la Chine dans les medecins Perses & Arabes, lesquels parlãt des drogues & aromes qui vienent des Indes orientales vsent de ces noms, *Seni*, &, *Sini*, comme il
Liur.2. chap. 124. appert dans Auicene, quand il parle de la Canelle qu'il appelle en son langage, *Darseni* &, *Darsini*, c̃, *bois Chinois*, & conformemẽt auec luy Serapio, Rhasis en son Continent, Mesué en la confectiõ Alkermés, & Auerroés en son Col-
Chap.578. liget. Le mesme Auicene au mesme liure parlãt du Rheubarbe, l'appelle en sa langue, *Rauendseni*, &, *Rauedsini*, & pareillemẽt auec luy les autres Arabes, & nommemẽt Mesué
Chap.5. en ses Simples, où entre autres especes de Rheubarbe qu'il recense il en met vne qu'il appelle, *Rauedsem*, c̃, *racine Chinoise*, appellant ainsi la Rheubarbe par excellence, pour ce qu'elle viẽt de la Chine. Sur lesquels passages d'Auicene, Gerard Cremonẽse interpretant le mot, *Seni*, ou, *Sini*, dit que c'est vn nõ de lieu: & Bellunense interpretãt le mot
Chap. 172. *Sinir*, dit qu'il signifie toute chose venãt du pays Sini. Aussi Serapio en ses Simples, où il parle du Zerumbet, dit par l'autorité d'Isaac qu'il viẽt du païs nommé Sini, qui n'est autre que la Chine. Par ces tesmoignages il appert que le pays de la Chine est situé en orient, & nommé du nom *Sina*, & *Sini*, cõme il est encores à presẽt par toutes les Indes, selon que tesmoignẽt les modernes, & entre autres le
Chap.1. P. de la Croix en son voyage Portugais, & Bernardin Esca-
Chap. 6. lante en sa nauigation. De là est venu que les Portugais & Espagnols hantant en ce païs là & l'oyãt appeller *Sini*, ou *Sina*, ont retenu le mesme nom & l'ont appellé, *China*, en changeant la lettre (*s*) en (*ch*) selon qu'il se fait souuent en leur langue, & aussi és autres, comme en l'Hebraique, où la diction, *Sibolet*, est chãgee en, *Schibolet*, dedans le liure des
Chap. 12. Iuges: en l'Alemande & Flamande au mot, *fisch*, & *visch*, deriué du Latin, *piscis*: & pareillement en la nostre au vocable, *Chifre*, tiré du Syriaque ספרא *Siphra*: ce qui aduiẽt de l'affinité du son qui est entre ces deux lettres tant en

l'Hebraique & Arabique, où y a deux, *ſſ*, l'vne nõmee (ש) *Sin*, & l'autre (ש) *Schin*, comme en l'Alemãde & Angloiſe, eſquelles (*ſt*) & (*ſh*) ſe prononcent comme (*ſch*) ou le (*ch*) de noſtre lãgue en ces vocables, *faſten*, & *ſhall*, & autres ſemblables: & finalement en l'Eſpagnole, laquelle pronõce le (*ch*) ſur vn ſon tirant à celuy de la lettre (*s*): d'où eſt venu qu'ils ont tourné le nom anciẽ, *Sina*, en leur moderne, *China*, comme dit eſt. Voila ce qui ſe peut dire de de la ſituatiõ la Chine, & de l'etymologie de ſon nom. Quant au ſujet de cette hiſtoire, il ſe faut perſuader qu'il eſt vraymẽt hiſtorique, c, fidelle & veritable, eſtant eſcrit par vn auteur lequel eſt teſmoin oculaire de pluſieurs choſes y contenuës & auriculaire des autres, pour les auoir en partie ſceuës & entẽduës de gens notables qui ont eſté en la Chine, en partie fait tirer & extraire tant des liures & hiſtoires du pays, que de pluſieurs memoires & manuſcrits dignes de foy, qui luy ont eſté preſentez au Mexique & aux Philippines, & traduits aux meſme lieux par des interpretes naturels. Que ſi quelques vnes ſemblent vn peu extraordinaires & cõme incredibles, auſſi faut il eſtimer qu'elles ne ſeroient autremẽt nouuelles: bien que nonobſtant leur nouueauté elles ſoyent telles, que qui les voudra peſer exactemẽt il les trouuera toutes credibles & veritables, & ſi j'oſe dire meſme peu nouuelles. Car quand on lira cy dedãs* que la ville de Quinſay eſt ſi grande, que pour aller de porte à autre ſans y comprẽdre les faubourgs il y faut vn jour entier en temps d'eſté, & aller ſur vn cheual de bon pas: cela eſt peu à comparaiſon de ce qui eſt dit en la meſme hiſtoire* de la ville de Lãquin ſituee en ladite Chine, laquelle eſt de telle eſtenduë, que pour la paſſer de porte à autre il faut cheminer trois jours durãs: & toutefois l'vne & l'autre ſera credible en les cõferant auec la ville de Niniue, laquelle au teſmoignage du prophete Ionas *eſtoit de trois journées de chemin. Pareillemẽt quand on lira en la meſme hiſtoire* qu'il y a vne muraille en la Chine ayãt cinq cẽs lieuës de long, il faudra conſiderer que des cinq cens lieuës les quatre cens ſont toutes montagnes, leſquelles contenant encore cens lieuës en eſpaces & ouuertures des vnes aux autres, qui ont eſté cloſes & fermees de main d'hõme par vn des Rois du royaume dit Tzintzõ, font celle muraille de cinq cens lieuës dont eſt parlé cy dedans. Or que ce ne ſoit

Du ſujet de cette hiſtoire.

fueil. 13.

fueil. 167.

Ion. 3.

fueil. 14. *&* 287.

chose credible que des montagnes contiennent quatre & cinq cens lieuës, cela se peut veoir & cognoistre par la cōference de quelques vnes, & entre autres du mont Taureau, lequel au rapport de Pline cōtinuë depuis la mer Indique jusque a l'occident, & est vraysemblable que ladite muraille de la Chine de cinq cens lieuës soit vne partie de ce mont. Aussi lisant en ladite hist. fueil. 46. cōme le palais royal de la Chine est magnifique, & orné de sales d'or & d'argēt: cela ne sera trouué incredible à l'endroit de ceux qui auront leu dans ledit Pline que le palais d'Esubopes roy de Colchis auoit les colonnes & poutres d'argent, & les voutes d'or: & dedans le mesme Pline, & pareillemēt en Suetone, que la maison de Neron estoit doree, & de tel circuit & estēduë, qu'il y auoit au dedans des galeries à trois rangees de mille pas de longueur, auec vn estang si grand & large, que tout l'éclos de cette maisō sembloit estre vne grand' ville. Ie ne parleray point icy du thresor royal de la Chine, ny du reuenu de son Roy: d'autant que bien qu'il soit tresgrand il ne doit estre comparé a celuy du roy David, lequel cōme il est escrit au 1. Paralipom. laissa six vingt millions en son espaigne: & moins à celuy du roy Cyrus, lequel au rapport du susdit Pline cōtenoit trois cens milliōs. Ie passe aussi sous silence les particularitez de quelques pays qui sont racontees en cette histoire, cōme des mariages de Tartarie au fueil. 36. lesquels se font en certain tēps par gens deputez, à quoy est cōforme ce qui est escrit par Strabon: ny pareillemēt des femmes des isles des Larrons au fueil. 268. qui sont communes aux jeunes hommes, comme l'estoyent aussi à leur parens les femmes de l'Arabie heureuse au recit du mesme Strabon: attendāt qu'en la seconde edition le tout soit cotté en marge, & les vsances de la Chine conferees aux autres nations. Reste maintenāt à parler de la traductiō de cette histoire, laquelle est pure & simple sans addition ne diminution, fors en quelques lieux où il en a esté de besoin: en quoy toutefois je me suis porté si fidellement, que pour ne sembler corriger les œuures d'autruy j'ay laissé passer trois passages, lesquels à mon jugemēt meritent d'estre reformez. Le premier est au fueil. 16. où l'auteur descrit la façō des sayes Chinois, & vse d'vne maniere de parler ambiguë, suyuant laquelle le passage se peut entēdre de certains sayes ayant

Liu 5. chap. 27.

Liur. 33. chap. 3.

Liur. 36. chap. 15.

Chap. 22.

Liur. 33. chap. 3.

Liur. 16.

Au mesme liure.

De la traduction de cette histoire.

pag. a.

ou quelques taillades & decoupeures,ou biẽ vne fente & ouuerture, qui ferme ſur le coſté gauche,comme j'ay traduit. L'autre eſt au fueil. 47. où il eſt dit *qu'il n'y a aucuns biẽs propres en la Chine, ſoit en patrimoine ou en meubles.* Car s'il eſt ainſi que porte le texte Eſpagnol, il faudra entendre ce paſſage des magiſtrats & officiers tant ſeulement, à l'inſtar de ceux de Turquie, leſquels ne poſſedent rien de propre. Autremẽt ſi ce lieu s'entend generalemẽt de tous les Chinois, il faut neceſſairement l'emender, & pour ces mots là, *ſoit en patrimoine ou en biens meubles,* lire, *fors le patrimoine & les meubles,* afin que cedit paſſage ne repugne point à vn autre qui eſt au fueil. 5. où il eſt dit que *les Chinois jouiſſent librement de leurs biens.* Le troiſieſme eſt au fueil. 57. où il eſt dit *qu'en la coſte de Coromandel du coſté de la mer de Bengale, il y a vn lieu nõmé le bourg des Chinois, pour auoir eſté par eux baſty.* Car pour ces mots, *le bourg des Chinois,* j'eſtime qu'il y faut lire, *le pagode des Chinois,* & que pour reformer le texte Eſpagnol il faut ſubſtituer, *pueblo,* à la diction, *templo,* & joindre enſemble ces deux mots, *pago, de,* en vne diction, *pagode,* qui ſignifie tẽple en langue Indienne, d'où eſt prouenuë la corruption dudit paſſage, cõme je conjecturay lors que je l'interpretay, & depuis ay veu ma conjecture conforme à l'opinion du P. de la Croix en ſon voyage Portugais, où parlant du meſme pagode il dit que les naturels l'appellent à preſent *pagode dos Chinas, que quer dizer templo dos Chinas,* c̃, *le pagode ou temple des Chinois,* cõme auſſi l'eſcrit apres luy Eſcalante en ſa nauigation, bien qu'il y aye pareille faute audit mot, *pagode,* qui eſt diuiſé en deux. Le diſcret lecteur y aſſeera ſon jugement, comme il fera auſſi ſur l'ortographe qui eſt different en quelques mots de celuy qui eſt vſité, comme pour exemple en ceux cy, *ils allairent, vous irais,* & autres ſemblables, leſquels j'eſcry par vn (a) & non par vn (e) ſelon la commune vſance: ce que je fay pour cauſe de la lettre caracteriſtique qui eſt (a) laquelle ſe doit retenir en noſtre langue le plus religieuſement qu'il eſt poſſible, à l'inſtar des autres qui en vſent ainſi. Et toutefois pour addoucir le ſon de cet (*a*) lequel eſt aſpre, j'y ay adjouſté vn (i) en attendant que l'vſage, qui eſt l'arbitre des langues ſelon Horace, reforme le commun abus. I'ay eſcrit le pronom, *cet,* &, *cette,* par vn (*t*) & non par vn (*ſt*) ſelon l'ordinaire, pour le diſtin-

pag. b. lig. 29.

pag. b. lig. 27.

Chap. 2.

Chap. 10.

De l'ortographe de cette hiſtoire.

En l'Art poëtique.

guer du verbe, *c'eſt*:& ay vſé auſſi d'vn i long en cette façon (j)és endroits où il eſt conſone,à l'imitation des Eſpagnols & Portugais, & meilleurs ortographiſtes Alemãs:& euſt eſté biẽ cõuenable de faire le meſme en la lettre(v)qui eſt par fois voyelle&par fois cõſone,n'euſt eſté crainte de nouueauté. I'ay auſſi vſé par fois d'vn c dierese en cette façon (c̈) pour ſignifier, *c'eſt à dire* : & aſſez ſouuent de la particule (*ſi*) au commencement des periodes pour la liaiſon d'icelles,à l'imitatiõ de nos vieux François qui en ont vſé en cas ſemblable, & auecques eux les Flamans,Anglois, & Alemans, leſquels en pareille ſignification vſent de ces particules, *Soo*, &, *So*. Quant aux additions qui ſont en marge, elles ont eſté appoſees pour plus claire intelligence de l'hiſtoire, & les deux Indices pour le ſoulagement du lecteur,en faueur auſſi duquel a eſté faite la traduction, le priant d'y auoir eſgard,& vouloir excuſer benignement les fautes & inaduertences qui peuuent eſtre en l'impreſſion:cõſiderãt qu'en choſes nouuelles il eſt difficile & cõme impoſſible de rendre vne premiere edition parfaite & correcte entierement.

Des additions & Indices.

SVR LA REDVCTION DE LA CHINE, A L'EGLISE CATHOLIQVE,

SONNET.

Pris de l'Eſpagnol.

Carthage veit jadis ſa ſourcilleuſe creſte
Incliner ſous le faix de l'empire Romain:
Numance reſiſta en vain à l'Africain,
Car elle fut en fin l'honneur de ſa conqueſte.
Marcel auparauant,martiale tempeſte,
Oſta la liberté au mur Syracuſain:
Ceſar entra en France, & d'vne forte main
Captiua ſous le joug ſon indontee teſte.
Ainſi a triomphé Romme de toutes pars,
Et bien que de depuis pour auoir laiſſé Mars
Elle ſemble decheuë en ſa grandeur ſupréme:
Si a elle à preſent vn CHRIST *victorieux,*
Dont le ſaint eſtendart s'eſtendant en tous lieux
Penetre dans la Chine,& la range au bapteſme.

INDICE

DES LIVRES ET CHAPITRES CONTENVS EN LA PREſente hiſtoire de la Chine.

PREMIERE PARTIE,

LIVRE PREMIER,

Chapitre. I.

LIVRE SECOND,

Chapitre I.

LIVRE TROISIESME,

Chapitre 1.

SECONDE PARTIE,

LIVRE PREMIER,

LIVRE SECOND,

Chapitre I.

LIVRE TROISIESME, DIT ITINERAIRE DV nouueau monde,

Chapitre 1.

Faute à corriger, delaiſſee en l'errata.

*Fueil.*16.*pag.a.lig.*3.*pour*, pochette, *liſez*, fente & ouuerture.

FIN.



PREMIERE PARTIE DE L'HISTOIRE DV GRAND ROYAVME DE LA CHINE, contenant les choſes notables de ce Royaume, touchant le naturel du pays, & des habitans,

LIVRE PREMIER.

De la deſcription du Royaume, & de ſes confins, CHAPITRE PREMIER.



CE grand Royaume de la Chine duquel nous deuõs traiter en cette Hiſtoire a eſté deſcouuert de claire & vraye cognoiſſance depuis dix ans en ça par les Eſpaignols habitans aux iſles Philippines, leſquelles ſont diſtãtes dudit Royaume de trois cẽs lieuës : nonobſtant que long temps deuant il aye eſté cogneu par la route de l'Inde de Portugal, & par le rapport des Portugais qui demeuroyẽt à Macao, & trafiquoyent à Canton, ville du meſme royaume de la Chine. Mais c'eſtoit par rapport ſeulement, & par ainſi cela ne pouuoit pas ſatisfaire à cauſe de la varieté qui ſe trouuoit en ce qui eſtoit de verité, Tant qu'en l'an, 1577, le pere

La Chine quãd deſcouuerte.

Iſles Philippines.

An 1577.

La Chine par qui descouuerte. Martin de Herrade, Prouincial des Augustins, lesquels ont esté les premiers qui ont descouuert lesdites isles Philippines,& donné cõmencement au sainct baptesme en icelles, auec son compaignon Frere Hieronyme Marin,& Pedre Sarmient,Grand Alguazil de la ville de Manille aux mesmes isles,& Michel de Loarche par l'ordonnance & commandement de Guy de Labassare,Gouuerneur d'icelles, entrairẽt audit Royaume estant menez & cõduits par vn Capitaine *Omoncon.* du Roy de là, nommé Omoncon. Comme cet Omoncon vint ausdites Isles, & s'aduentura de mener les susdits en la terre ferme, cõbien qu'il fust deffẽdu sur peine de la mort,ensemble le bõ recueil & traitemẽt qu'ils luy firẽt,& autres choses particulieres à ce propos: tout cela se trouuera en la seconde partie de cette Histoire, où nous mettrons en substance toutes les relations qui ont esté faites au Roy d'Espaigne.

Supposé ainsi ce q̃ dessus,ce grand Royaume *Situation de la Chine.* de la Chine,est la terre la plus Oriẽtale de toute l'Asie, ayant pour voisin du costé d'Occident le royaume deCochinchine,lequel garde &obserue entieremẽt les vs & coustumes de la Chine. La grand'merOceane d'Oriẽt laue la plus grãde partie du Royaume, commenceant depuis l'isle d'Aynan, qui est proche de Cochinchine & à dixneuf degrez du costé du Nort, & l'enuironnant de la part de Midy tout le long de Nortest. Plus haut que Cochinchine vers la route du Nort il confine auec les Brachmanes, qui est v- *Brachmanes.* ne nation bien peuplée,&tres-riche en or & ar-

gent & en pierreries,& ſpecialement en Rubis, qui y ſont en nombre infiny. Ces Brachmanes ſont ſuperbes,courageux,noiraux,& bien diſpos de leur perſonne, leſquels n'ont pas eu beaucoup de guerres auec les Chinois,à cauſe qu'entre les deux Royaumes il y a de grãdes ſerres & montagnes,qui empeſchent les vns & les autres de ſ'aſſaillir. Ioignant eux ſont les Patanes ou Mogores, qui eſt vn Royaume fort grãd & belliqueux,dont la ville capitale eſt Samarcan. Ces peuples là ſont les vrays Scythes ou Maſſagets, renommez par les hiſtoires anciennes,deſquels l'on aſſeure qu'ils n'ont eſté iamais ſeigneuriez d'aucune nation du monde. Ce ſont gens bien diſpos, proportionnez, & blancs, à cauſe qu'ils demeurent en vn pays froid. Entre l'Occident & le Midy eſt la Taprobane,ou comme on l'appelle aujourd'huy Samatre,qui eſt vn Royaume treſ-riche en or,en pierres, & en perles. Et plus auant au Midy ſont les deux Iaues, grãde & petite,enſemble le royaume qu'on appelle des Lechiens, & en egale diſtance le Iappon. Mais les plus prochains voiſins & immediats à ce royaume ce ſont les Tartares, leſquels ſont auſſi en la terre ferme,& ſeparez ſeulement d'vne muraille,comme nous dirons au 9. chapitre de ce liure. Ces Tartares ont fait pluſieurs fois la guerre aux Chinois,& ont poſſedé leur Royaumepar l'eſpace de quatre vingts & douze ans,iuſques à ce que leſdits Chinois ſe rebellairẽt contre eux & les chaſſairent vaillamment hors du Royaume. Mais pour le iourd'huy l'on dit qu'ils ſont

Deſcription des Brachmanes.

Scythes & Maſſagets.

Taprobane.

Tartares.

Voyez de cecy le 3. liu. de la 1. part. chap. 1.

bons amys les vns aux autres, & y ſert de beaucoup pour cet effect de ce qu'ils ſont tous Payés, & qu'ils tiennent entre eux de meſmes vs & ceremonies. Toutesfois ils ſont differens en loix & police, en quoy les ſurpaſſent de beaucoup les Chinois, & ſi ne ſont pas de meſme couleur de viſage, eſtant les Tartares vn peu plus rouges & plus noirs, allant tous nuds la plus part depuis la ceinture tout iuſques en haut, & mangeant de la chair cruë, & ſe frotant du ſang d'icelle, pour ſe rendre plus forts & robuſtes. Au moyen dequoy ils puent ſi fort, que quand l'air vient de leur coſté on les ſent de bië loing pour leur puanteur. Ils croyent l'immortalité de l'ame, toutesfois auec erreur, à cauſe qu'ils diſent que les ames entrent en d'autres corps, & que celle qui a bien veſcu au parauant deuient riche de pauure qu'elle a eſté, ou qu'elle reuient ieune de vieille qu'elle eſtoit, & que ſi elle a mal veſcu elle va en pis au contraire. Les enfans des Tartares obſeruent fort le commãdement d'obeiſſance qu'on doit aux Peres, & leur obeyſſent en tout ſans contreuenir d'vn ſeul poinct à leur volonté, ſur peine d'en eſtre incontinent chaſtiez en public & auec grãde ſeuerité. Ils croyẽt qu'il y a vn Dieu, lequel ils adorent, & le tiennent graué en image ou en peinture chaſqu'vn chez eux, luy offrant tous les iours de l'encens ou autre parfum. Ils l'appellent le Dieu haut, & le prient qu'il leur doint bon entendement & ſanté de corps. Ils en ont vn autre qu'ils diſent eſtre fils du ſuſdit, & l'appellent en leur langue,

Deſcription des Tartares.

Les Tartares croyent vn Dieu.

Natigaï, & eſt le Dieu des biens de la terre, & le tiennent auſſi chaſcun d'eux en leurs maiſons, & à chaſque fois qu'ils prennent leur repas ils luy oindent la face de la plus graſſe viande qu'il y ait,puis ſe mettent à manger entre eux, apres auoir donné la portion à leur Dieu,de la maniere que dit eſt.Ce ſont hommes qui mentent peu ſouuēt,encore qu'il y aille de la vie,& ſont touſjours treſ-obeiſſans à leur Roy, & principalement en guerre, où chaſcun fait ce qui eſt de ſa charge, eſtant guidé par le ſignal du tabourin ou de la trompette: au moyen dequoy leurs Capitaines les gouuernent à baguette & fort aiſément, pour le long vſage & la bonne diſcipline qu'ils apprennent dés leur jeuneſſe. Ils ont encore tout plein d'autres choſes,eſquelles ils ſimbolisent fort auec les Chinois. Que ſi ces Chinois receuoiēt la foy de noſtre Seigneur IESVS CHRIST,il eſt credible qu'ils exciteroyēt auſſi leſdits Tartares à faire le ſemblable, comme eſtant hommes bien dociles, & grans imitateurs d'iceux.

Natigaï, Dieu des Tartares.

Tartares symboliſēt auec les Chinois.

Du temperament du royaume de la Chine.

CHAP. II.

LE tēperament de ce grand Royaume eſt fort diuers, à cauſe qu'il eſt tout preſque ſitué du Midy au Septētrion en vne ſi grāde eſtenduë de pays, que combiē que l'iſle d'Aynan, qui eſt proche dudit Royaume,ſoit à dixneuf degrez de hauteur,l'on

Iſle d'Aynan.

a toutefois cognoiſſance de quelques Prouinces qui en ſont à plus de cinquante; & ſi dit on qu'il y en a encore d'autres plus haut vers les confins des Tartares: ce qui ſe peut veoir facilement en la grande difference des couleurs qu'il y a entre les habitans de ce Royaume. A Canton qui eſt vne ville fort grande duditRoyaume,en laquelle les Portugais ont trafiqué ordinairemẽt auec

Macao.

les Chinois, pour eſtre ſituee aupres de Macao, où long temps y a que ſe ſont peuplez leſdicts Portugais, & d'où ils apportent les marchandiſes qui viennent en Europe, l'on voit des couleurs fort differẽtes au viſage de ceux qui y viẽnent trafiquer, comme les Portugais meſme le teſtifient. Ceux qui viennent à naiſtre en la ville

Couleur de viſage des Chinois.

de Canton, & en toute cette coſte ſont noiraux, comme ceux de Fés ou de Barbarie, pource que ce pays eſt en meſme pararelle que ladicte Barbarie. Mais ceux des autres Prouinces en dedãs ſont blancs la plus part, les vns toutesfois plus que les autres, ſelon qu'ils entrent plus au pays froid; parce qu'il y en a d'aucuns qui retirẽt aux Eſpaignols,& d'autres qui ſont plus blonds, reſſemblãt à peu prés à des Alemãsblõds &rouges. Bref en tout ce grand Royaume pour en parler en general, il n'eſt pas poſſible d'acertener qu'il ſoit chaud ou froid, d'autant qu'il eſt enclos dãs la region que les Geographes appellẽt Tempe- rée, & auſſi par ce qu'il ſ'eſtend vers vn meſme

Climat de la Chine.

climat que l'Italie: d'où ſe peut entendre la fertilité d'iceluy,laquelle eſt ſans doute la plus grãde qui ſoit au monde, encore que nous mettiõs

en comparaiſon & le Peru & la neuue Eſpagne, qui ſont deux Royaumes renommez pour leur fertilité. Et cecy ſe pourra veoir au chapitre ſuyuant, où nous traiterons en bref des choſes qui ſ'y produiſent & de l'abondance d'icelles. Et ſur tout ſelon que m'a dit le pere Herrade Prouincial, & ſon compaignon, le rapport deſquels ie ſuiuray en la plus part de cette Hiſtoire, comme eſt t teſmoins oculaires & dignes de foy, & qui plus eſt majeurs de toute exception, le pays y eſt ſi plein & fourmillãt de petits enfans, qu'il ſemble que les femmes portent & accouchent chaſque moys, eſtans ces enfans, quand ils ſont petits beaux à merueilles. Au ſurplus la terre y eſt ſi fertile, qu'elle porte trois & quatre fois l'ã, dont les choſes y ſont à ſi bõ marché, qu'il ſemble qu'on les donne toutes pour neant.

Peru & neuuelle Eſpagne.

La Chine porte trois & quatre fois l'an.

De la fertilité dudit Royaume, & des choſes qui ſ'y produiſent.

CHAP. III.



C'EST vne choſe tenuë pour certaine entre les habitans dudit Royaume que lespremiers qui l'ont habité & fondé c'ont eſté les neueux deNoé, leſquels apres auoir voyagé depuis le pays d'Armenie, auquel lieu apres le delugevniuerſel vint ſ'arreſter l'Arche, dans laquelle Dieu ſauua leur ayeul Noé des ondes du ciel ; & ayant cerché terre qui leur peuſt plaire, ils n'en trouuerent point aucune, où il y euſt telle fertilité

Les premiers fondateurs & habitans de la Chine.

ny ſi bon air qu'en cediĉt Royaume, tant pour ſes qualitez abondantes, pour le tẽperament ſalubre, & autres choſes neceſſaires à la vie de l'hõme, leſquelles ſe trouuent en iceluy. Toutes leſquelles cauſes les inuitairent à le peupler, eſtans bien certains que quãd ils fuſſent allez par tout le mõde ils n'euſſent pas trouué ſon ſemblable. Et tien, quãt à moy, qu'ils ne ſe trompairẽt aucunement à ce que nous voyõs auiourd'huy en iceluy, & ſelõ ce qui ſe peut colliger de ce chapitre touchant les choſes qui ſ'y produiſent, leſquelles ſont en ſi grande foiſon & abondance, que combien que nous en voulions mettre icy tant qu'il doiue ſuffire pour cet effeĉt, ſi en lairrons nous beaucoup d'autres touchant les proprietez d'infinies herbes particulieres, & d'animaux, qui ſuffiroient pour en faire vn grand volume, comme ie croy qu'il ſe fera quelque iour. La fertilité de la terre eſt aydee en ſa bonté par le trauail & induſtrie aſſiduë des naturels, laquelle eſt ſi grãde, qu'ils ne pardonnent à montagnes, vallées, bords, & riuages quelconques, où ils ne plantent & ne ſement tout ce qu'ils ſçauent que le terroir puiſſe porter & produire ſelon la bonté d'iceluy, comme arbres à fruits, & grandes ſemailles de froument, orge, riz, lin, chanure, & autres choſes. Ce trauail leur eſt aiſé & facile, en ſe propoſant deuant les yeux la liberté qu'a chaſcun d'eux de iouyr paiſiblement de ſon bien, & la grande infinité de mõde qu'ils ſont, tant en eſtats & offices, qu'au labourage de la terre; ioint auſſi qu'ils ne ſouffrent point en

Labeur & induſtrie des Chinois.

tout le Royaume aucuns faineans ny vagabons, ains ſont telles perſonnes tenuës & reputées pour infames, auec ce qu'elles ſont punies rigoureuſement. Telle police eſt facilitée d'auantage par vne autre choſe, qui y ayde beaucoup, en ce qu'il n'eſt pas permis aux naturels de ſortir hors du Royaume, & d'aller veoir les eſtrangers, ny d'auoir guerre auec eux, qui eſt vn moiẽ qui a de couſtume de deſpeupler les nations, & de ſubuertir l'Eſtat; y ayant vn Roy qui eſt content de ſon Royaume, comme l'vn des meilleurs qui ſoyent au monde. Outre ce, cõme ils ſont naturellement enclins à faire bonne chere & ſe reſiouyr, & à eſtre touſiours bien habillez, & leurs maiſons bien accommodées & garnies de toutes choſes neceſſaires, cela les incite auſſi à bien meſnager & trauailler : qui eſt cauſe, enſemble la fertilité de la terre ſuſdite, qu'on peut ſans mentir nommer ce Royaume le plus fertile de tout le monde. Il produit de toutes ſortes de verdure comme l'Eſpaigne, & encore plus, & autant de fruits, auec beaucoup d'autres qu'õ ne cognoiſt point, pource qu'ils ſont differens de ceux que nous auons par deça ; au reſte les vns & les autres bons par excellence à ce qu'on dit. Il y a trois ſortes d'Oranges, les vnes ſi douces qu'elles ſurpaſſent le ſuccre en douceur, les autres vn peu moins, & les autres ayant vne petite pointe d'aigreur, qui eſt fort plaiſante au gouſt. Il y a auſſi vne ſorte de Prunes qu'ils appellent Lechias, leſquelles auec ce qu'elles ſont treſſauoureuſes, ont encore cette proprieté, qu'elles

Nuls faineãts ne vagabons en la Chine.

Oranges.

Prunes nommees Lechias.

ne ſaoulent iamais & ne font point de mal à l'e-
ſtomac, combien qu'on en mange beaucoup. Il
Melons. produit des Melons en abondance, qui ſont fort
gros & excellemment ſauoureux: & vne ſorte de
Pommes. Pommes de couleur brune, leſquelles ſont groſ-
ſes, & de treſbon gouſt. Ie ne parle point des au-
tres fruicts qu'il y a, ny des nõs d'iceux, de peur
d'ennuyer le lecteur, & y conſumer le temps, qui
nous eſt requis & neceſſaire pour traiter de cho
ſes plus importantes. Il y a treſ-grande foiſon de
Succre. Succre par tout ce Royaume, qui eſt cauſe qu'il
eſt à ſi bon marché, qu'vn quintal du plus fin &
du plus blanc, & au temps qu'il eſt le plus cher,
Miel. ne vaut pas d'auãtage de ſix reales. Il y a du miel
en grande abondance parce qu'ils ſont fort a-
mateurs de ruches, d'où vient que le miel & la
Cire. cire y ſont à bon prix, & s'y trouuent en ſi gran-
de quantité, qu'on en peut charger des nauires
& des flotes meſme. Ils ont beaucoup de ſoye
Soye. & de parfaitement bonne, à laquelle ils ſçauent
donner de ſi viues couleurs, qu'elles excedent de
beau coup les teintures de Grenade, & eſt le plus
grand trafic qui ſe face point par tout le Royau-
me. Le veloux, le damas, le ſatin, & le tafetas, &
Toiles. autres toiles qui ſe font là, valent ſi peu, que le
dire feroit bien eſtonner ceux qui ſçauẽt ce que
cela vaut en Eſpaigne, & en Italie: & ne les me-
ſurent point à l'aune, ny les autres toiles non
plus, ny generalement tout ce qui ſe vend audit
Chinois vſẽt du poids en tou tes choſes. Royaume, encore que ce ſoit du linge, mais ils
peſent tout; en quoy il n'y peut pas auoir tant de
tromperie. Il y vient beaucoup de lin, dont ſe

vest ordinairement le commun peuple, & du *Lin & chanvre.* chanure aussi, duquel ils se seruent à calfeutrer les nauires, & à faire des cordes & des chables. Aux terres dures & seiches encore qu'elles soiẽt pierreuses ils y recueillent beaucoup de cotton, *Cotton.* & y sement du bled, de l'orge, du segle, de l'auoine, & plusieurs autres sortes de grains, lesquels *Bled & autres grains.* rapportent tous beaucoup, & autant les vns que les autres. Aux terroirs humides & aquatiques qui y sont en grand nombre, à cause de l'abondance des belles & grandes riuieres que possede ce grand Royaume, ils y sement du riz, qui *Riz.* est la commune viande de cette nation, & aussi de tous leurs voisins, & en recueillent en telle quantité, qu'au temps qu'il est le plus cher vne hanegue ne vient à valoir qu'vne reale. Dequoy & pareillement de tous les autres grains la terre a coustume de porter 3. & 4. fois l'ãnee cõme dit est à la fin du chap. precedẽt. Aux hauts pays qui ne sõt pas propres pour semer, ils y ont de belles rãgées de Pins qui portent de gros pignõs fort *Pignons.* sauoureux, & des Chastaigniers aussi, qui produisent de belles grosses chastaignes, lesquelles *Chastaignes.* sont de meilleur goust que celles d'Espaigne: & outre entre ces arbres ils y sement du maïz, qui *Mayz.* est le manger & pain ordinaire des Indiens de Mexique & du Peru, auec beaucoup de paniz, *Paniz.* pour ne point perdre vn espan de terre, comme aussi de vray ne s'en trouuera il point par tout le Royaume, qui soit sterile & en friche sans faire profit: ce qui aduiẽt tãt de la proprieté naturelle de ladite terre, que de l'ayde qu'on y fait.

Suite de la fertilité dudit Royaume, & des choses qui s'y produisent.

CHAP. IIII.

Campagnes de la Chine.



Oute la plaine campaigne outre la fertilité susdite est tres-belle & plaisante à veoir, & souefue à flairer, à cause de beaucoup de belles & diuerses fleurs odoreuses qu'elle produit de toutes les sortes, estãt embellie d'auantage par de belles rangées d'arbres qui bordent communément le long des riuieres & des ruisseaux, où il y a plusieurs jardins & belles maisons de plaisance, dont ils vsent fort pour leur recreations & passetemps, Les Loytias ou Cheualiers ont coustume de planter des grãdes forests & montaignes touffuës & espesses, où ils nourrisśẽt force Sãgliers, Daims, Cõnils, Lieures, & autres bestes diuerses, des peaux desquelles ils font de tres-bonnes fourrures, & specialement de Martes Zebelines, qui y sont en grand nombre. Il y a du musc en grande abondance, qui viẽt d'vne espece de petites bestes, lesquelles ne mangent autre chose que d'vne racine fort odoriferante, nommée *Camarus*, qui est de la grosseur d'vn doigt, & se fait ce musc en cette façon. Ils battent & meurtrissent ces petites bestes à force de coups tant qu'ils les tuẽt, puis les mettent en vn lieu, où elles se corrompent plus facilement, leur liant premierement bien fort

Fourrures de Martes.

Musc.

Camarus.

Maniere de faire le Musc.

les parties par où peut ſortir le ſang, & laiſſant tremper en iceluy tous les os qui ſont caſſez biẽ menu : & apres que tout leur ſemble eſtre aſſez pourry, ils les coupent par pieces auec leur peau, & en font de petits ſachets, que les Portugaie qui les achetent appellent *Papos* : & eſt ce muſc le meilleur & le plus fin de tout tant qu'õ en apporte des Indes, mais ſujet à tromperie, à cauſe qu'ils ont accouſtumé d'y mettre & cacher dedans des petits morceaux de plomb & autres choſes, pour les faire peſer d'auantage. Outre cela il y a grande quantité de bœufs & de vaches, leſquelles valẽt ſi peu, qu'on en a vne biẽ bõne pour huit reales: & auſſi des Bufles qui valent la moitié moins, & des pieces de venaiſon, que l'on trouue toutes entieres pour deux reales & beaucoup de pourceaux qui ont la chair auſſi bonne & auſſi ſaine que le moutõ en Eſpaigne. Il y a grande abondance de cheures & autres beſtes à manger, qui eſt cauſe qu'elles valent fort peu. Quant aux oiſeaux qui ſe nourriſſent aux lacs & riuieres il y en a tant & en ſi grand nombre qu'il ſ'en conſume chaſque jour aux moyennes villes du Royaume beaucoup de milliers, cõbien que ce ſoyent Canarts pour la plus part. La maniere comme ils ſe nourriſſent ſe dira en vn chapitre particulier, à fin que ce que nous auons deſia dit ne ſemble point incroyable. Tout cela ſe vend au poids, comme auſſi les poulles & chappons, & à ſi petit prix, que deux liures de cette chair ſans plume & toute habillée ne vaut ordinairement que deux Foïz, qui eſt

Papos.

Vaches.

Venaiſon.

Cheures.

Canarts.

Au 3. liu. de la 1. partie chap. 22.

Foï espece de mõnoye. vne eſpece de monnoye valant quatre marauedis d'Eſpaigne, & deux liures de porc ſalé vn Foï & demy qui ſont ſix marauedis;&ainſi conſequemment des autres viandes, comme il eſt à plein verifié par la relation des Religieux ſuſmentionnez. Il y a auſſi beaucoup d'herbes de medecine, & du Rheubarbe tresfin, & en treſ-grande quantité,& de la racine nommée Chine du nom du Royaume, & des muſcades en telle abondance qu'on en peut charger de grandes flotes,& toutes à ſi bon marché que quatre cent ne valent qu'vne reale, & ſix liures de girofles vne demie reale. Autant en eſt du poyure & de la cãnelle,& en a l'õ vingt cinq liures pour quatre reales, & pour moins encore. Ie paſſe ſoubs ſilẽce tant d'autres herbes medicinales & vtiles à la vie humaine, pource qu'il en faudroit faire expreſſement vn liure particulier touchant les vertus & facultez de toutes icelles. Le poiſſon & la marée qui y eſt de toutes ſortes eſt vne choſe admirable non ſeulement és coſtes de la mer, mais auſſi aux dernieres prouinces de ce Royaume &plus eſloignées d'iceluy,à cauſe des belles & grandes riuieres ſur leſquelles on nauige par tous les endroits de ce Royaume.Outre cela il eſt fort riche en mines d'or & d'argent & autres metaux, leſquels excepté ledit or & argent ſe vendent à ſi bon marché, qu'vn quintal de cuyure, de fer, ou d'acier ne vaut communemẽt que huit reales. Il ſe trouue auſſi vne infinité de perles par tout ce Royaume, toutesfois elles ne ſont guere rondes pour la plus part.Donque de

Rheubarbe.

Racine de la Chine dite autremẽt Eſquine.

Poyure & Canelle.

Poiſſon & maree.

Mines & metaux.

Perles.

tout ce que dessus se peut euidemment colliger la bonté & fertilité du pays, & par consequent inferer que ne se trompairent pas les premiers qui le peuplairent, estãt ainsi plus que suffisamment abondant en toutes choses necessaires à la vie de l'homme. Au moyen dequoy les habitãs d'iceluy se glorifient à bon droit de tenir & posseder le meilleur Royaume de la terre. *La Chine est le meilleur Royaume de la terre.*

De l'antiquité dudit Royaume.

CHAP. V.

CE Royaume est si antique, cõme nous auons desia touché, cy dessus chap. 3. qu'õ estime q̃ les premiers qui le peuplairẽt ce furẽt les neueux & petits fils de Noé. Mais la plus claire certitude qui se trouue de cecy dans les liures des mesmes Chinois est que depuis Vitey qui a esté le premier Roy, l'estat du pays fut reduit & erigé en tiltre de Royaume, lequel a duré iusques à celuyqui est à present regnant, comme il se verra plus à plein par cy apres, quand nous viẽdrons à parler des Roys qui ont regné audit Royaume, lesquels selon la vraye & certaine supputation ont esté tant legitimes que tyrans, deux cent quarante trois iusques à present. On succede au Royaume de pere en fils, & à faute d'hoir & fils masle la couronne vient au parent plus proche & habile à succeder. Toutesfois pource qu'ils tiennent autant de femmes qu'ils en veulent, à la mode des *La Chine quãd erigee en Royaume.* *Comme l'on succede en la Chine.*

Pluralité de femmes en la Chine. Empereurs Turcs, à cette occasion ils ont peu souuēt faute d'heritier & successeur. Le premier qui vient à naistre de quelqu'vne de ces femmes est necessairement heritier du Royaume,& aux *Puisnez du sang Royal.* autres fils le Roy leur pere leur assigne des villes en appanage pour y viure priuément,auquel lieu il leur prouuoit de touteschoses necessaires pour l'entretien de leur estat &maison,auec cōmandemēt exprés de n'en point sortir sur peine de la vie,ny de retourner iamais en Cour s'ils ne sont mandez par le Roy. Cette vie priuée & re- *Princes du sang.* cluse est aussi imposée à ceux qui sont parens du Roy, lesquels pour la plus part font leur residēce en vne belle grande ville fort peuplée, nom- *Cansay, ville.* mée Cansay, en laquelle on enjoint à ceux que le Roy & son Conseil pensent estre gens de factiō de ne bouger jamais de leurs maisons, pour obuier à toutes occasions & suspiciōs de rebel- *Hostels des Princes du sang.* lion& trahison contre le Roy. Les hostels de ces Princes sont fort grans & spacieux, pour tenir au dedans d'iceux, comme ils y tiennent, toutes sortes de recreations & de delices, comme jardins, parterres, vergers à fruits, & estangs peuplez d'vne infinité de poissons de plusieurs sortes, auecques des bois & beaux taillis, où ils tiēnent de tout genre de chasse & de gibier, le tout enuironné de murailles, selon qu'il se peut faire aux montaignes & aux riuages; de maniere que chascune de ces maisons est cōme vne moyen- *Princes de la Chine ayment la Musique.* ne ville. Ils s'adonnēt fort à la musique, auec laquelle ils passent le temps,& comme ils ne s'estudient à autre chose qu'à faire bonne chere, aussi

aussi sont-ils communement gros & gras & en bon point, gracieux & francs aux estrangers. Quant à ces Princes, quelque part qu'ils soyent les Gouuerneurs du pays sont tenus & obligez de les aller veoir & visiter aux jours de feste, & s'ils passent à cheual deuant leur porte de mettre pied à terre, & s'ils vont dans vne chaire de descendre à bas & passer tout coy sans pompe ny parade accoustumée: & afin qu'ils n'en pretendent cause d'ignorance, toutes les portes des maisõs de tels Princes sont peintes de leur couleurs & liurées. Par le moyen de ces delices, & de l'accoustumãce qu'ils prennent dés leurs jeune age à mener telle vie recluse, ils passent le temps ioyeusement, sans qu'il leur ennuye.

Deuoir des Gouuerneurs enuers les Princes.

De l'estendue du Royaume de la Chine, & des Mesures itineraires dont on vse en iceluy.

CHAP. VI.

CE grand Royaume que nous appellons ordinairement LA CHINE, sans sçauoir la cause n'y le fondement pourquoy il est ainsi appellé, les circonuoysins l'appellent SANGLEY, & en la langue du pays se nomme TAYBINCÕ, qui ne signifie autre chose que Royaume. Il est le plus grand & le plus peuplé de tous tant qu'il y en ait au monde, au moins que nous scachions, & cõme il se pourra veoir clairemẽt & à

L'autheur dit qu'on ne scait pourquoy ce Royaume s'appelle la Chine: toutefois i'estime que sõ origine viẽt de cẽ mot, Sinæ, qui est le nõ anciẽ du pays & des habitans; com-

me il appert dãs Ptolemée, liure 7. de la Geogr. chap. 3. & dedãs Stephanus, liure des Villes.

plein au diſcours de cette Hiſtoire, & par les choſes admirables que nous traiterõs en icelles, & particulierement au chapitre qui ſ'enſuit, lequel eſt tout preſque tiré du propre liure que les Chinois ont deuers eux, où ils mettent la grandeur & eſtéduë du Royaume, & des quinze

Liure imprimé en la Chine.

Prouinces y contenuës. Ce liure a eſté imprimé en la meſme Chine, & apporté à la ville de Manille aux iſles Philippines, & depuis traduit en Eſpagnol par des Chinois, leſquels pource qu'ils ſ'eſtoyent faits Chreſtiens ſe ſont arreſtez & domiciliez auſdites Iſles, afin de mieux garder & obſeruer ce qu'ils ont promis au S. Bapteſme, & euiter la punition qu'on leur impoſeroit en ladite Chine, ſi l'õ ſcauoit que ſans la permiſſiõ du Roy & de ſon Conſeil ils euſſent receu foy ou loy contre l'ordonnance qui le prohibe ſur peine de la vie, laquelle ſ'execute inuiolablement & ſans aucune remiſſion.

Circuit & eſtendue de la Chine.

Ce Royaume contient en circuit ſoixante neuf mille cinq cent ſeize Dies, qui eſt vne meſure dont ils vſent, leſquelles eſtant reduites à la ſupputation d'Eſpaigne font preſque trois mille lieuës de tour, & mille huit cẽs lieuës de lõg. Cela ſ'entend en toutes les quinze Prouinces dudit Royaume, chaſcune deſquelles contient beaucoup de citez & villes murées ſans vn nõbre infiny de villages, comme il ſe verra plus à plein au chapitre qui ſ'enſuit.

Meſures itineraires.

Dedans le liure ſuſdit il ſe trouue que les Chinois ont ſeulement trois Meſures itineraires pour arpenter, leſquelles ils appellent en leur

langue *Lij, Pu, Icham,* qui eſt autant que ſi nous diſions, Stade, Lieuë, Iournée. La meſure appellée *Lij* cõprend autant d'eſpace qu'en vne plaine & en vn temps coy & ſerein ſe peut ouyr la voix d'vn homme pouſſée de toute ſa force: Dix de ces Lijs font vn Pu, qui eſt vne grande lieuë Eſpaignole: Et dix Pus font vne Iournée d'vn iour entier par aux appellée *Icham,* leſquels reuiennent à douze grandes lieues. Selon ce cõpte l'õ trouue que ledit Royaume cõtient les lieues ſuſmentiõnées. Il eſt vray que par le calcul d'autres liures l'on a trouué d'auãtage de lieuës: mais le P. Martin de Herrade ſuſdit, Prouincial des Auguſtins eſdites iſles Philippines, & treſexcellẽt Geometre & Coſmographe a veu & cogneu que la ſupputatiõ faite fort exactement & auec grand ſoing & aduertence par la deſcriptiõ des meſmes Chinois venoit à faire le nombre ſuſdit de mille huit cẽs lieuës de long, & de trois mille de circuit: en commenceant à la prouince d'Olã, laquelle tire plus vers le Midy & eſt plus proche de Malaca, & courant la route de Noreſt plus de ſix cens lieuës de chemin.

Lij. Pu. Icham.

P. Martin de Herrade, Religieux.

Des Prouinces que contient le grand Royaume de la Chine.

CHAP. VII.

CE grand Royaume de la Chine eſt diuiſé en quinze Prouinces, chaſcune deſquelles eſt plus grande que le plus grand Royaume

Quinze Prouinces en la Chine.

dont nous ayõs cognoiſſance en Europe. Quelques vnes de ces Prouinces portent le nom de la ville Metropolitaine, où reſident les Gouuerneurs, Preſidens & Viceroys, leſquels en la langue du pays ſ'apellẽt, Cochin. De ces quinze Prouinces il y en a deux, c'eſt à ſçauoir Paguia & Tolanchia, leſquelles ſont gouuernées par le Roy en perſonne & par ſon Conſeil, à cauſe que ſa Majeſté reſide touſiours en l'vne de ces deux Prouinces, qui ſont les plus grandes de toutes les autres, & les plus peuplées. Toutesfois ce n'eſt pas pour cela qu'il y fait ainſi ſa reſidence, ny pour eſtre plus delicieuſes que les autres, mais c'eſt pour autant qu'elles ſont les plus proches des Tartares, auec leſquels les Chinois ont eu jadis guerre cõtinuelle. Et afin que ledit Roy peuſt plus aiſément remedier aux troubles & inconueniens qui luy pourroyent ſuruenir de celle part, & par meſme moyen offenſer ſon ennemy auec plus de commodité, il a aſſis ſa Court eſtat & maiſon eſdites Prouinces, & comme il y á touſiours eſté par tant d'années & y a perpetuellement demeuré, auſſi croy-je à mon aduis que ſ'y fera la continuelle demeure de tous les Roys dudit Royaume : ce que meritent bien les meſmes Prouinces à cauſe de la bonté du ciel, & de l'abõdãce des viures qui y ſont, & de tresbõs.

Prouinces où reſide le Roy de la Chine.

Les quinze Prouinces ſ'appellent Paguia, Canton, Foquiem, Olam, Cinſay, Suſuam, Tolanchia, Canſay, Oquiam, Aucheo, Honam, Xanton, Quicheu, Chequeã, & Saxij ou Sancij. Ces quinze Prouinces, & principalemẽt les dix

Noms des 15. Prouinces de la Chine.

qui ſont maritimes, & aſſiſes és coſtes de la mer ſōt toutes preſque ſeparées par de belles riuieres profondes & nauigables, pleines d'eau douce, & bordées de part & d'autre de grans riuages, & au long d'iceux de beaucoup de bōnes villes & citez, leſquelles ſe peuuent mettre non ſeulemēt par nombre, mais auſſi par nom, à cauſe que leſdits Chinois ſont gens ſi curieux, qu'ils mettent en leur liures juſques aux noms des maiſons & lieux de plaiſir, que tiennent les Seigneurs & Loytias pour leur recreation. Mais par ce que je dilateroy par trop cette Hiſtoire, outre que ce ſeroit vn labeur inutile & ſans profit, je feray ſeulemét le premier point, & mettray au chapitre qui ſuit le nombre des villes & citez que contient chaſcune des quinze Prouinces, laiſſant le ſecōd touchant les villages & lieux de plaiſir, comme moins requis & neceſſaire à noſtre intention, qui eſt de monſtrer la grande eſtendue dudit Royaume.

Curioſité des Chinois.

Des Citez & Villes, que contient chaſque Prouince du Royaume de la Chine.

CHAP. VIII.

CEs quinze Prouinces, leſquelles plus veritablement ſe peuuent appeller Royaumes, à cauſe de leur grandeur & eſtendue; comme il ſe peut veoir par le nombre des Citez & Villes, que contient chaſcune d'icelles, ſans mettre en ligne de compte les Villages qu'il y a en nō-

Prouinces de la Chine de grande eſtendue.

bre infiny, ſont telles que ſ'enſuit.

Prouince où reſide ordinairement le Roy de la Chine.

La premiere eſt la prouince de Paguia où ordinairement reſide le Roy auec ſon Conſeil, & contient quarante ſept Citez, & cens cinquante Villes, la prouince de Canton contient trente ſix Citez, & cent quatre vingt dix Villes. Celles de Foquiem trente trois Citez, & cent quatre vingt dix Villes. Celle d'Olam quatre vingt dix Citez, & cent trente Villes. Celle de Cinſay trẽte huit Citez, & cent vingt quatre Villes. Suſuan quarante quatre Citez, & cent cinquante Villes. Tolanchia cinquante & vne Citez, & ſix vingt trois Villes. Canſay vingt quatre Citez, & cent douze Villes. Oquiam dixneuf Citez, & ſoixãte & quatorze Villes. Aucheo vingt cinq Citez, & vingt neuf Villes. Honan vingt Citez, & cent deux Villes. Xanton trenteſept Citez, & ſoixante & dixhuit Villes. Quicheu quarante cinq Citez, & cent treize Villes. Chequeam trente neuf Citez, & quatre vingt quinze Villes. Saxij ou Sancij quarante deux Citez, & cent cinq Villes.

Nombre des Citez & villes de la Chine.

Par cette ſupputatiõ il y a cinq cent quatrevingt & onze Citez, & quinze cent quatre vingt & treize Villes. Duquel nõbre de Villes enſemble des Villages & lieux de plaiſir qui y ſont en infinité l'on peut biẽ colliger que cedit royaume de la Chine merite à bon droit d'eſtre nõmé Grand, & meſmes en le comparant auec les plus grans & les plus puiſſans qui ſoyent au monde, l'on pourroit bien dire aſſeurement qu'il eſt l'vn des premiers & principaux.

Les Chinois ont couſtume en leur pronon-

ciation de terminer le nom des Citez auec cette ſyllabe(*Fu*)qui vaut autant à dire que Cité,comme Taybinfu, Cantonfu, & le nom des Villes auec cette ſyllabe (*Cheu*). Il y a d'aucuns villages ſi grans, qu'il ne leur faut ſeulement que le nom pour eſtre Villes. Toutes les Citez pour la plus part ſont ſituées au bord des riuieres nauigables, & entourées de larges foſſez qui les font treſfortes.Outre que tant icelles comme les Villes, ſont toutes emmantelees de grandes murailles qui ſont ordinairement iuſques à vn eſtage en haut de pierre de taille & de là en amõt de carreau blanc qui eſt ſi fort, qu'on ne le ſcauroit rompre qu'à grande peine auec des marteaux pointus.En quelques Villes les murailles y ſont ſi larges, qu'il y peut aller quatre & ſix hommes de front. Elles ſont ornées d'vne longue rangée de bouleuers, & d'eſpace à autre decorées de hautes tours, couuertes de beaux chapiteaux magnifiques, leſquels ſont enuironnez tout autour de galleries &de perrons,où ſouuentesfois ont couſtume de ſ'aller recreer les Viceroys & Gouuerneurs,pour jouyr de la veue des champs & du bord des eaux. De la muraille iuſques au foſſé il y a vne terrace, par où peuuent aller ſix hommes de front à cheual, & autant dedans la ville iuſques aux maiſõs,à fin de les pouuoir circuir & y faire la ronde ſans aucun empeſchemẽt.Les murailles ſont auſſi belles & entieres par le ſoing ordinaire que l'õ y met, comme s'elles venoyẽt d'acheuer d'eſtre faites,combien qu'il y aye quelques villes, deſquels il y a

Fu.

Cheu.

Situation des Villes.

Murailles.

Bouleuers.

Terraces.

plus de deux mil ans de bonne memoire qu'elles sont basties. La cause de cela est, qu'en chascune ville le Roy tient vn Iuge à grans gages, lequel a la charge de visiter les murailles, & de les faire renouueller des deniers, que le Thresorier de son domaine estably en icelle ville luy baille & deliure pour cet effect.

Iuge voyer.

Chemins.

Les chemins dudit Royaume sont tous plats & vnis fort soigneusement, & les entrées des villes ont vne grãde apparence de majesté, auec trois ou quatre portes tresfortes, bãdées & barrées de lames de fer. Les ruës sont fort bien pauées & ouuertes de telle largeur, qu'il y peut aller quinze hommes de cheual ensemble, & toutes si droites auec leur longueur, que l'on voit d'vn bout à l'autre de la ruë. Aux deux costez de chascune de ces ruës, il y a des supportaux & saillies, où sont les boutiques des marchans pleines de choses fort singulieres, ensemble de toutes sortes de mestiers & estats qui se peuuẽt desirer. Aux grandes ruës, il y a d'espace à autre vne belle suyte d'Arcs triomphaux, qui les embellissent & decorent extremement, lesquels sont de pierre de taille, azurez de belles grandes peintures faites à l'ãtique Romaine, auec de beaux bordages & compartimens. Toutes les maisons ont ordinairement trois portes, celle du milieu grande & celles des deux costez plus petites & faites à proportion selon leur mode de bastir.

Ruës.

Arcs triomphaux.

Suntien.

Leur Roy tient sa Court en la ville de Suntien, qui est à dire en leur langue, Ville du ciel, de la

grandeur & eſtenduë de laquelle les Chinois racontent de grandes choſes, leſquelles doiuent eſtre veritables, à cauſe que tous ceux qui en ont eſcrit qui ſont en grand nombre, combien qu'ils en ayent parlé en diuers temps & lieu, n'ont eſté jamais trouuez en varieté ny repugnance. Au moyen dequoy elle ſemble eſtre la plus grande & ſpacieuſe qui ſoit aujourd'huy au mõde, attẽdu que ceux qui la font moindre, & parlẽt ſobrement de ſon eſtenduë, afferment que pour aller d'vne porte à l'autre ſans paſſer les faulxbourgs, il faut vn jour tout entier en tẽps d'eſté, & cheminer tout à cheual de bon pas. Cette ville s'appelle auſſi *Quinſay*, cõme l'a appellée Marc Paul, Venitien, liure 2. chap. 63. & 64.

Grandeur de la ville de Suntien.

Quinſay.

Des edifices admirables qui ſont au royaume de la Chine, & d'vne treſ-grande muraille ou enceinte contenuë en iceluy, qui a cinq cent lieuës de long.

CHAP. IX.

IL y a en ce Royaume de la Chine des grans maiſtres en l'Architecture, & les materiaux pour baſtir y ſont les meilleurs du monde; parce que comme il a eſté dit au chapitre precedent, il y a vne terre blanche dont on fait des carreaux, leſquels ſont ſi bõs & forts, qu'il faut auoir des pioches & marteaux, & vne treſgrãde force pour les rõpre. Et la cauſe de cela eſt, pource qu'il y a generale-

Chinois grans Architectes.

ment par tout le Royaume de tresgrãs & beaux edifices, laissant à part le Palais, où le Roy tient sa Court en la ville de Taybim, d'autãt que nous en ferons cy apres vn chapitre particulier.

Hostels des Viceroys & Gouuerneurs

En toutes les citez, qui sont les capitales des Prouinces, reside vn Viceroy ou Gouuerneur, & demeure en l'hostel que le Roy a en chasque ville d'icelles fait à ses propres cousts & despẽs, lesquels hostels sont tous superbes & admirables, elabourez d'vn grand artifice, & tous aussi grans qu'vne grande ville, pour cause qu'il y a dedans de grans jardins & estangs, & des bois enclos de murailles, esquels comme il a esté remarqué au quatriesme chapitre, il y a beaucoup de chasse & de gibbier.

Maisons communes.

Les maisons communes sont fort bonnes & bien basties à la Romaine, & ont toutes des arbres plantez au deuant des portes, afin de faire ombrage & embellir le long des ruës. Toutes ces maisons sont par dedans blanches comme lait, de sorte que la surface d'icelles reluit comme de beau papier bruny, & sont pauées de pierres larges, bien lissées, & quarrées. Le toict est d'vn bois tres-excellent, bien elabouré, & peint d'vne eau damassée de couleur d'or, qui est fort plaisante & agreable à la veuë.

Courts et Iardins.

Elles ont toutes court & jardin auec beaucoup de fleurs & verdure pour leur recreation, & n'y en a pas vne qui n'ayt vn estang auec du poisson, si petit qu'il puisse estre. Vn costé de la court est occupé d'vne paire d'armaires faites à guise d'vn cabinet, sur lesquelles ils tiennent grand nombre d'Idoles taillez en bosse

& elabourez de diuers materiaux. Aux trois autres angles ils ont plusieurs peintures & autres curiositez, & sur tout se tiennent bien nettemēt, non seulemēt en la maison, mais aussi aux ruës, où il y a communément trois ou quatre priuez & lieux communs posez fort soigneusement, afin que le monde estant pressé de la necessité naturelle & ayant où aller ne gaste ny n'ordisse point les ruës: ce qui est mesmes obserué par to⁹ les chemins du Royaume. Il y a d'aucunes villes où l'on va par eau parmy les ruës, cōme l'on fait à Bruxelles en Flandres, & à Mechique aux Indes, & à Venise en Italie, qui est cause qu'elles sont tresbien fournies, pource que les bateaux y entrent tous chargez de viures jusques au deuāt des maisons.

Aisances aux ruës.

Villes basties sur l'eau.

Les chemins dudit Royaume sont les meilleurs & les mieux pauez de toute la terre descouuerte, & par tout si plats & vnis, que jusques aux montaignes il y a de grans chemins taillez à coups de marteau, & fort bien reparez & pauez de pierre & de carreau: de sorte que par le dire de ceux qui l'ont veu c'est vne des plus insignes structures & des plus cōmunes & frequentes qu'il y aye en tout le Royaume. Il y a beaucoup de ponts tres-grans & de facture admirable, & les aucuns d'eux posez dessus des bateaux, comme est celuy de Seuille, principalement aux riuieres larges & profondes. En la ville de Fucheo est vne Tour deuant le logis du Thresorier general du Roy, laquelle comme afferment ceux qui l'ont veue surpasse tous les e-

Chemins.

Ponts.

Tour admirable.

difices Romains que l'on ſcache, eſtant fondée deſſus quarante colonnes, chaſcune deſquelles eſt baſtie d'vne ſeule pierre, laquelle eſt ſi grande & groſſe, qu'elle eſtonne ceux qui en parlent, & fait douter ceux qui l'entendent. Partant il me ſemble qu'il vaut mieux me deporter d'en parler, ſans en particulariſer d'auantage, ainſi que je fay en toutes les choſes que je trouue vn peu difficiles à croire, principalement quand je n'ay point d'original n'y autheur certain pour alleguer, ou donner pour caution.

Muraille de la Chine admirable.

Se trouue en ce Royaume vne muraille ou enceinte qui a cinq cent lieues de long, & commẽce depuis la ville d'Ochyoï, qui eſt entre deux montaignes fort hautes, & s'eſtend de l'Occident à l'Orient. Elle fut faite par vn Roy nõmé Tzintzon, pour ſe defẽdre des Tartares. Toutefois il faut entẽdre q̃ de ces cinq cẽs lieuës que contiẽt ladite muraille, il y en a quatre, qui ſont faites naturellement, d'autant que ce ſont ſerres & montaignes de fort grande hauteur & bien fermees. Les cent autres qui eſtoyẽt pour clorre la diſtance qu'il y auoit entre leſdites montaignes, le ſuſdit Roy les fit faire artificiellemẽt de pierre de taille tresforte, qui a ſept braſſes de large par bas, & autant par haut. Elle cõmence du coſté de la mer en la prouince de Cãton, & va par celle de Paguia & de Çanſay, & fine à celle de Suſuan. Pour faire cet œuure admirable ledit Roy print la troiſieſme partie des habitans de ſon Royaume, à ſçauoir de trois hõmes vn, & de cinq deux, leſquels par le long

Situation de ladite muraille.

chemin & le changement d'air qu'ils firent, cõbien que chaſque Prouince aboutiſt à la partie la plus voiſine, moururent preſque tous en cette beſoigne. Auſſi cet ouurage ſi ſuperbe fut cauſe, comme il ſe dira par cyapres, que tout le Royaume ſ'eſleua & tua le Roy, apres auoir regné quarante ans, & autãt que luy vn ſien fils nommé Agutzy. L'on tient pour vray que cette muraille eſt audit Royaume, & ainſi l'aſſeurẽt tous les Chinois qui trafiquent aux iſles Philippines, & à Canton, & à Macao, ſ'accordant tous en la longueur & eſtenduë d'icelle, comme teſmoins oculaires. Les Eſpaignols ne l'õt pas veuë, à cauſe qu'elle eſt aux derniers confins du Royaume, où aucun d'eux n'eſt encore allé iuſques à preſent.

Mort de Tzinizon & de ſon fils.

De la diſpoſition naturelle, traits de viſage, façons d'habits, & autres exercices des gens du royaume de la Chine.

CHAP. X.

LEs hommes & femmes du royaume de la Chine ſont de fort bonne diſpoſition de corps, bien faits, & gaillars de leur perſonne, toutesfois ils ſont vn peu plus grans que petits. Ils ont tous communement vn viſage large, de petits yeux, & le nez plat & camus, n'ayant point de barbe, mais vn peu de poil ſeulement aux deux coſtez du menton. Vray eſt qu'il y en a quelques vns, qui

Diſpoſition naturelle des Chinois.

Visages de beau trait. ont de grands yeux,& la barbe bien faite, & des visages de beau trait & bien proportiónez:mais ceux la sont bien peu au regard des autres, & si croit on qu'ils viennent d'vne nation estrangere, laquelle s'est peu mesler anciennement auec eux, alors qu'il estoit permis de sortir hors du *Teint des Chinois.* Royaume. Ceux de la prouince de Canton, qui est en vn païs chaud, sont noirs de couleur, mais ceux du pays en dedans sont du teint des Alemans, Italiens, & Espaignols, c'est à sçauoir blācs & blonds, ou vn peu verdbruns & basanez. Ils *Grās ongles.* laissent tous venir leurs ongles fort grans en la main gauche, & portent courts ceux de la droi- *Cheueux lōgs* te. Ils ont aussi les cheueux longs,& en sont tous fort curieux. Et cette mode de porter de longs cheueux & de grans ongles n'est point sans grāde superstition, pource qu'ils disent qu'ils seront enleuez au ciel par ces lōgs cheueux & ces grās *Cheueux tortillez.* ongles. Ils les entortillent sur le coupet de la teste auec vn reseau d'or bien mignonnement accommodé, ou auec des espingles qui sont d'or aussi.

Habitz des Nobles. Les habits dont vsent les Nobles & principaux sont de soye de diuerses couleurs, lesquelles sont tresbelles en ce païs là,& de haut lustre. *Habits du cōmun.* Le commun peuple & les pauures gens se vestēt d'autre soye qui est moindre, ou bien de lin, ou de sarge, ou de cotton, & y a de tout tres-grande abondance. Et comme le pays est temperé pour la plus grande part, aussi cet habit dont ils vsent *Nul drap en la Chine.* leur est il moins pesant à porter; car de drap il n'y en a & ne s'en fait point en tout le royaume.

Ils vſent de ſayes faits à noſtre mode du temps paſſé, leſquels ſont à grans quartiers pliſſez bien menu, où il y a vne pochette qui ferme ſur le coſté gauche, & ont les manches grandes & groſſes. Deſſus ces ſayes ils portent des marlotes ou grandes robbes ſelon la puiſſance de chaſcun, leſquelles ſont faites à noſtre mode, horſmis qu'elles ont les manches plus larges & amples. *Sayes.* *Marlottes.*

Les Princes du ſang royal, ou ceux qui ſont conſtituez en dignité ſont differens des Cheualiers ordinaires en ce que leſdits Princes portẽt le ſaye recamé d'or & d'argent par le milieu de la ceinture, & les autres garnys ſeulement par les bords. Ils vſent de chauſſes fort biẽ faites qui ſont arrierepointées auec des botines & des ſouliers de veloux fort mignards. Ils portent durant l'hyuer, combien qu'il n'y face pas grand froid, leurs ſayes & leurs robbes fourrées de peaux de beſtes & principalement de Martes Zibelines, dont y a abondance, comme dit eſt, & les portẽt touſiours à l'entour du col. *Chauſſes, Botines & Souliers.*

Ceux auſſi qui ne ſont pas mariez ſont differens de ceux qui le ſont en ce qu'ils portent les cheueux creſtez & hauſſez deſſus le frõt, & vſent de plus hauts bõnets. Les fẽmes ſe parẽt fort curieuſement & s'habillent à vne mode qui retire fort à l'Eſpaignole. Elles portent beaucoup de bagues & de joyaux d'or & de pierreries, & vſent de demyſayons à manches larges, qui ne leur viennent que juſques au deſſous des mammelles. L'eſtoffe dont elles ſe veſtent ce ſont brocats, ou toiles ſimples, ou ſoyes, leſquelles *Cheueux creſtez.* *Veſtemẽs des femmes.*

comme dit eſt y ſont treſbelles & à fort bõ prix & les plus pauures portent du veloux ras ou de la ſarge. Elles ont de treſbeaux cheueux, & en ſont auſſi curieuſes que les Dames de Gennes en Italie, & les portent cordonnez & entortillez à l'entour du chef auec vne ceinte de ſoye large, garnie de perles & de pierreries, à tout quoy l'õ dit qu'il les fait fort bõ veoir. Elles vſent de fard & d'affiquets, & en quelques lieux meſme auec ſuperfluité. Elles tiennent pour grande damerie & mignardiſe d'auoir de petits pieds, & pour cette cauſe dés qu'elles ſont petites elles ſe les lient auec des bandelettes fort ſerré, & l'endurent patiẽment, pource que celle qui a les pieds plus petits eſt tenue pour la plus leſte & damerette. Et ne s'abuſe point celuy lequel dit qu'auec ces appas & amorces de mignardiſe d'eſtre eſtimées les plus poupines les hommes ont introduit cette couſtume de leur faire ainſi ſerrer les pieds ſi curieuſement & ſi fort qu'elles en perdent quaſi la forme, & en demeurẽt debiles & à demy impotentes. Car s'habituãt à aller mal, peſamment & de mauuaiſe grace, pour cette cauſe elles ne ſortent guere de la maiſon, & ſe leuent peu ſouuent de leur beſoigne; qui eſt la principale intentiõ & le motif qu'ont eu ceux qui ont commencé les premiers telle couſtume, laquelle a duré grand nombre d'années, & durera encore plus, attendu qu'elle eſt deſia auec force de loy introduite & vſitée ſi auant que la femme qui viendroit à l'enfraindre en quelque ſorte auec ſes filles encourroit note d'infamie, & outre

Beaux cheueux.

Fard.

Les Dames de la Chine ont de petits piez.

Couſtume des petits piez pour quoy introduite.

en

en ſeroit punie. Au ſurplus elles ſont fort honneſtes & recluſes, de ſorte qu'on n'ẽ voit jamais pas vne à la feneſtre ny à la porte; & ſi le mary inuite quelqu'vn à diſner elle ne ſe monſtre point, & ne ſe ſied jamais à table, ſi celuy qui eſt inuité n'eſt parent ou grand amy. Quand elles võt veoir leur pere ou leur mere ou leur parente, elles vont touſiours dedans vne chaire à bras portée par quatre hommes, laquelle de part & d'autre eſt toute entourée de cages & de jalouſies de fil d'or & d'argent, ou bien de ſoye fort prés à prés de peur d'eſtre veuës, nonobſtant qu'elles voyent ceux qui ſont à la rue, eſtant outre cela accompaignées d'vne grande ſuite de ſeruiteurs. Par ainſi ſe trouue peu ſouuent aux rues vne femme de marque, & ſemble qu'il n'y en a pas vne en la ville pour la grande ſolitude qui eſt en elles; à quoy ne ſert pas de peu la peſanteur & debilité de leur pieds ſuſmentionnée.

Femmes de la Chine sõt fort recluſes.

Chaires à bras.

Ils ſont fort ingenieux eux & elles, & vſent de ſculpture & de maſſonnerie, & ſont grans peintres de fueillages, d'oiſeaux, & de chaſſe, cõme on le peut veoir par les lits & tables qui ſapportent de leur pays. I'en ay veu vne que fit porter à la ville de Liſbonne en l'annee, 1582, le Capitaine Riuera, grand Alguazil de Manille, de laquelle table afin de monſtrer ſon prix & valeur, je me contenteray de dire qu'elle mit en admiratiõ le Roy d'Eſpagne, lequel toutefois n'a pas de couſtume d'admirer beaucoup de choſes: & nõ ſeulemẽt luy l'admira il, mais auſſi to^9 ceux

Chinois ſont ingenieux.

Excellẽte table de la Chine.

qui la virent jusques aux plus excellés brodeurs, encore que ce ne soit pas si grãde chose. Ils sont grans inuenteurs, & de telle sorte, que combien qu'il y aye au Royaume beaucoup de coches & de carosses; ils vsent toutefois au plat pays d'vne certaine espece de chariots à vent & à voile, lesquels sont faits de telle industrie, qu'ils les gouuernent facilement. Cela est tenu pour tout certain par beaucoup de gens qui l'ont veu, & ayde bien à le croire, de ce que l'on en a veu plusieurs tant aux Indes qu'ẽ Portugal en des draps & des toiles, qui ont esté peintes en la mesme Chine, & aussi en des Pourcelaines qu'on apporte de là pour vendre, qui est vn signe euidẽt que la peinture y est en vsage. Ils sont fins & bien entendus à vendre & à acheter, de sorte qu'en faict de trafic ils partiroyent vn petit cheueu.

Chariots à vent & à voile.

Les marchans de boutique, qui sont en grand nombre en chasque ville, estallent à leur huys vne table, où sont escrites toutes les marchandises qu'il y a leans à vendre : & ce qu'ils vendent communement ce sont brocatels, & toiles d'or, & diuerses pieces de soye de tresbelle couleur, cõme dit est. Les autres qui ne sont pas si riches vendent des sarges, des pieces de cotton, des pieces de toile & de fustaine de toutes couleurs, & tant l'vn comme l'autre est à bon marché, pour la grande abondance qu'il y a de telles marchãdises, & le bon nombre d'artisans qui les font. Ceux qui tiennent des drogues simples font pareillement monstre de tout tant qu'ils en ont. Il y a d'autres boutiques de Pourcelaines de di-

Marchãdises de boutique.

Drogues simples.

Pourcelaines.

uerſes ſortes, ſçauoir eſt de rouges, de verdes, de dorées & de paſles, leſquelles ſont à ſi bon marché, qu'on en a cinquante pieces pour quatre reales. Elles ſe font d'vne terre forte qu'ils deſfont & deſtrampent, & verſent dans des eſtangs qu'ils ont en ce pays là fort bien faits de pierre de taille. Et apres l'auoir biẽ maniée en l'eau, du plus gras qui nage par deſſus ils en font les plus fines, & le reſte plus il va en fond, plus eſt-il groſſier & eſpés. Ils leur donnẽt la meſme forme qu'on fait par deçà, puis les dorent & leur poſent la couleur qu'ils leur veulent dõner, laquelle ne ſe perd jamais, & en apres les cuiſent dedans vn four. Voila ce qui ſ'eſt veu & pratiqué touchant ces Pourcelaines, qui eſt plus vray ſẽblable que ce qu'eſcrit vn certain Edouard Barboſe en ſon Liure en Italien, quand il dit qu'elles ſe font d'Eſcargots de mer, qu'ils deſtrampent & mettent ſoubz terre pour ſ'affiner cent ans durant, & telles autres choſes à ce propos, leſquelles eſtant vrayes il n'y auroit pas ſi grãde quantité deſdites Pourcelaines, comme il y en a audit Royaume, & comme il ſ'en porte en Portugal, & au Peru, & à la nouuelle Eſpaigne, & à d'autres parties du monde : qui eſt vne preuue ſuffiſãte pour verifier ce que je dy, outre ce qu'ẽ teſmoignent les Chinois conformement à cette verité. La pl⁹ fine ſe fait en la prouince de Saxij, & ne ſort iamais du Royaume, à cauſe qu'elle eſt toute ẽployée au ſeruice du Roy & des Gouuerneurs, & eſt ſi belle qu'il ſemble à voir du tresfin cryſtal.

Maniere de faire les Pourcelaines.

Opinion de Barboſe touchãt les Pourcelaines.

Artisans & mecaniques.

Les Artisans & mecaniques demeurent tous en certaines ruës, où ne s'entremet aucun qui ne soit de leur estat ou mestier : de sorte que voyant le premier de la rue de quel estat il se mesle, l'on peut bien entendre par consequent que toute la rue est pleine de gens de ce mesme estat.

Enfans de la Chine succedent à l'estat de leur pere.

Il est commandé & enjoint par loy que les enfans ayent à succeder à l'estat ou office du pere, & ne se peuuent mesler d'vn autre sans congé de iustice. Toutesfois quãd il y en a vn qui est riche, on le dispẽse biẽ de trauailler de ses mains, mais à la charge de tenir tousiours en sa boutique des gens de l'estat. Pour cette cause comme ils sont ainsi nez & nourris chascun en leurdit estat, aussi sont-ils tous excellens & fort curieux en ce qui est de leur professiõ, cõme il se peut veoir euidemment és choses qui se portent de cedit Royaume à la ville de Manille, &aux Indes, & en Portugal.

Monnoye.

La monnoye qui court par le Royaume est d'or ou d'argent sans marque ny coing, & consiste seulement en poids, & à cette occasion eux tous portẽt des pesons & des poids marquez, & se rend à chasqu'vn ce qui luy appartient, pour ce qu'ils ont la iustice & l'equité en grãde recõmendation. Au gouuernement de Chincheo il y a de la monnoye de cuyure frappée en coing mais elle n'a point de cours hors de celle Prouince.

Poids & pesons.



PREMIERE PARTIE DE L'HISTOIRE DV GRAND ROYAVME DE LA CHINE, OV IL est traité de la Religion que tiennent les habitans d'iceluy, & des Idoles qu'ils adorent, & des autres choses touchant ce qu'ils ont de surnaturel,

LIVRE SECOND.

Du grand nombre de Dieux qu'ils adorent, & de quelques signes & peintures qui se trouuent entre eux, lesquels symbolisent en quelque sorte auec les choses de nostre Religion Chrestienne.

CHAP. I.

AVx deux Prouinces de Paguia & de Tolanchia, où nous auōs dit que resideēt ordinairemēt les Roys de ce grād royaume de la Chine, pour ce qu'elles sōt les plus proches de la Tartarie, auec les Roys de laquelle ils ont eu guerre continuelle, & par cōsequēt aussi les pl⁹ principaux & politiqs d'i-

celuy y font couſtumierement leur reſidence: ẽtre les figures des Idoles qu'ils ont, les Chinois diſent qu'il y en a vne de merueilleuſe & eſtrãge facture qu'ils tiennent en treſ-grande reuerẽce.

Corps à trois teſtes, Idole.

Ils la depeindent auec vn corps, des eſpaules duquel ſortent trois teſtes ſe regardãt l'vne l'autre, qui ſignifie, ce diſent ils, que toutes les trois n'õt qu'vn meſme vouloir, & que ce qui plait à l'vne plait à l'autre, & au contraire ce qui deſplait à l'vne deſplait auſſi aux deux autres. Cecy eſtant interpreté Chreſtiennemẽt ſe peut entendre du

Myſtere de la Trinité.

myſtere de la Treſſainte Trinité, que nous autres Chreſtiens adorons & confeſſons par foy: de laquelle choſe & de quelques autres qui ſemblent correſpondre à quelques vnes de noſtre religion Chreſtienne, l'on peut vray ſemblablement preſumer, qu'en cedit Royaume a preſché jadis le glorieux Apoſtre S. Thomas, lequel cõme il ſe dit aux leçons de ſa Feſte, apres auoir receu le S. Eſprit, & preſché le S. Euangile aux Parthes, Medes, Perſes, Brachmanes, & autres nations, paſſa aux Indes, où il fut martyriſé en la ville de Calamine, pour la foy & l'Euangile qu'il annonçoit.

S. Thomas Apoſtre où martyriſé:

Il eſt auſſi vray ſemblable que quand ledit Saĩct paſſa aux Indes il fit ſon voyage par ce royaume de la Chine, où il a peu preſcher l'Euangile, & le myſtere ſuſdit de la treſſainte Trinité, la peinture de laquelle, qui eſt de la maniere ſuſdite, y dure encore pour le jourd'huy. Toutesfois cette nation ſi fort aueuglée en ſes erreurs & Idolatrie ne ſçait pas au vray que peut ſigni-

fier telle figure auec trois teſtes.

Et ſert de beaucoup pour croire ce que deſſus, ou à tout le moins pour entendre qu'il à peu eſtre ainſi, en ce que l'on à trouué aux eſcritures des Armeniens, qui ſont tenuës entre eux pour authentiques, que ledit Apoſtre paſſa par ce royaume de la Chine quand il ſ'en alla aux Indes, où il fut martyriſé, & qu'il y preſcha auſſi l'Euãgile. *S. Thomas a eſté en la Chine.* Toutesfois il y fit peu de fruit, à cauſe que les gens dudit pays eſtoyent fort diſtraits & occupez en guerres: au moyen dequoy ledit Apoſtre paſſa aux Indes, laiſſant en ladite Chine quelque peu de naturels baptiſez & inſtruits en la foy, afin que moyennant la grace de Dieu ils plantaſſent les choſes qu'il leur laiſſoit, quand ils en verroyent l'occaſion.

Il y a auſſi, à ce qu'ils diſent, quelques peintures à la façõ & auec les marques de douze Apoſtres, ce qui ſert pareillemẽt pour ce que deſſus. *Repreſentatiõ des douze Apoſtres.* Toutefois quand on demande aux naturels du pays quels hommes ce ſont que ces douze Apoſtres, ils reſpondent que ç'ont eſté de grans Philoſophes, qui ont veſcu vertueuſement, à raiſon dequoy ils ont eſté faits Anges au ciel.

Ils vſent ſemblablement d'vne peinture d'vne femme belle à merueille, tenant vn petit enfant entre ſes bras, qu'ils diſent qu'elle enfanta demeurant Vierge, & qu'elle eſtoit fille d'vn grand Roy. *Peinture d'vne Femme vierge.* Ils la reuerent moult fort, & font oraiſon deuant elle : mais ils ne ſçauroyent dire d'auantage touchant ce myſtere, ſinon ce qui a eſté dit cy deſſus, & qu'elle a veſcu ſainctement,

& ſans macule de peché.

Le P. Gaſpard de la Croix, Portugais, & de l'ordre de S. Dominique, lequel a eſté en la ville de Canton, eſcriuant maintes choſes de cedit Royaume fort bien & exactement, qui eſt cauſe que je l'ẽſuy en quelques points de cette Hiſtoire, dit qu'eſtant allé à vne petite Iſle, qui eſtoit au milieu d'vne fort grande riuiere, où il y auoit vne maiſon faite à guiſe d'vn Monaſtere de Religieux du pays, & que ſe pourmenant par dedãs, en ſ'amuſant à regarder quelques choſes curieuſes & antiques qu'il y auoit, il vit entre autres vne Chapelle faite comme vn Oratoire & paree fort curieuſement, à laquelle on montoit par certains degrez, & eſtoit cloſe, & enuironnée de treillis dorez; & que regardant l'autel qui eſtoit orné d'vn beau parement fort riche, il vit au milieu d'iceluy vn viſage de femme parfaictemẽt bien fait, auec vn petit enfant qui l'acolloit de ſes petits bras, y ayant deuant elle vne lampe ardante. Eſtant eſtonné de ce qu'il voyoit, il demanda que ſignifioit cela, mais aucun de ceux qui eſtoyent preſens ne luy ſceut donner plus claire reſponſe que celle qui a eſté dite cy deſſus.

Peinture d'vne femme ayant vn petit enfant entre ſes bras.

De toutes ces choſes il me ſemble qu'il ſera plus aiſé & facile à croire ce qui ſ'eſt dit de l'entree & predication du benoiſt Apoſtre S. Thomas en cedit Royaume; puis qu'il appert que les habitans d'iceluy ont gardé & gardent encore en traditiue par tant d'années ces marques & enſeignes ſuſdites, leſquelles mõſtrent qu'ils ont

eu quelque cognoiſſance du vray Dieu,la figure duquel elles repreſentent.

Suyte de la Religion que tiennent les Chinois,& des Idoles qu'ils adorent.

CHAP. II.


VTRE ce qui a eſté dit cy deſſus touchant les Idoles que ce peuple aueugle & idolatre va adorant, nonobſtant que ce ſoyent gens ſi prudens au gouuernemẽt de leur Republique, & d'vn eſprit ſi ſubtil en tous les Arts:ils ont encores pluſieurs autres choſes, qui ſont ſi aueugles & impertinentes, qu'elles eſtõnent ceux qui ſe mettent à les conſiderer attentiuement. Toutesfois ſi l'on y aduiſe de prés, il n'y a pas dequoy ſ'eſmerueiller, attendu qu'ils viuent ſans la claire lumiere de la religiõ Chreſtienne,ſans laquelle les entendemens plus ſubtils & delicats, ſe perdent & precipitent entierement.

Chinois ſont grans politiques.

Ils croyent generalement entre eux que le Ciel eſt createur de toutes choſes viſibles & inuiſibles, & ainſi le denotent-ils par le premier caractere de leur Alphabet, & que ce Ciel à vn Gouuerneur pour les choſes de la haut, lequel ſ'appelle *Laocon Tzautey*, c'eſt à dire en leur langue, *Gouuerneur du grand Dieu*, & ce Dieu là ils l'adorent comme le plus grand apres le Soleil. Ils diſent que ce Gouuerneur n'a point eſté creé

Ce qu'ils croient du ciel.

Laocon Tzautey.

mais qu'il eſt de tout temps & eternité, & qu'il n'a point de corps,mais qu'il eſt eſprit. Pareillemēt qu'auec cettuycy il y en a vn autre de meſme nature,qui ſ'appelle *Canſay*,lequel eſt auſſi eſprit, & qu'à ce ſecōd il luy a baillé la charge des choſes celeſtes de ça-bas,& que la mort & la vie des hommes eſt en ſa main. Ce Canſay a trois ſujets deſſoubs luy à qui il commande, leſquels ils diſent eſtre auſſi eſprits, & luy ayder au faict du gouuernement. Leurs noms ſont *Tanquam, Teiquam, Tzuiquam*,ayant chaſcun d'eux vn pouuoir diſtinct & ſeparé l'vn de l'autre. Tanquam, ce diſent-ils,a la charge des pluyes, & de prouuoir d'eau à la terre. Le Teiquam eſt celuy d'où naiſſent les hommes, & a le fait des guerres, des ſemailles, & des fruits. Et le Tzuiquam a le gouuernement de la mer, & de ceux qui nauigent. Ils leur font des ſacrifices & leur demandent les choſes que chaſcun d'eux a en ſa charge,leur offrant à cet effect beaucoup de parfums, & de viandes, de beaux paremens,& ſoyes pour leurs autels. Ils leur font auſſi pluſieurs vœux & leur promettent des jeux & farſes, qu'ils repreſentēt nayuement bien & au vif deuant les meſmes Idoles.

Canſay.

Tanquā, Teiquam, Tzuiquam.

Vœux & farſes.

Outre ceux-là, ils tiennent & reputent pour Saints vn grand nombre d'hommes,qui ont ſurpaſſé les autres en valeur, où en ſçauoir, ou en induſtrie, ou à mener vne vie recluſe & auſtere, & pareillemēt ceux qui ont veſcu ſans faire tort à perſonne,leſquels ils appellent en leur langue, *Pauſaos*,qui eſt autant à dire que *Bienheureux*.

Pauſaos.

Ils ſacrifient auſſi au Demon, non pas qu'ils ne ſçachent bien qu'il eſt meſchant & reprouué, mais c'eſt afin qu'il ne leur face aucun mal en leurs perſonnes, ou en leurs biens. *Sacrifices au Demon.*

Ils ont ſemblablement pluſieurs Idoles eſtrãgers, & en ſi grand nombre, que le ſeul denombrement d'iceux ſeroit ſuffiſant pour en compiler vne longue Hiſtoire, & nous empeſcheroit de ſuyure la brieueté que nous procurons tenir en cette-cy. Au moyen dequoy je feray ſeulement mention des trois les plus principaux, qu'ils ont en grande reuerence apres les ſuſdits. *Idoles principaux.*

Le premier d'iceux, ils diſent qu'il ſ'appelloit Sichia, lequel vint du royaume de Trautheyco, qui eſt deuers l'Occidẽt. Cettuicy fut l'inuẽteur de la forme de viure des Religieux & Religieuſes qu'il y a audit Royaume, leſquels demeurent en Communauté ſans ſe marier, & ſont perpetuellement reclus. Et pource que ce Sichia ne portoit point de cheueux, à ſon imitation auſſi vont ſans cheueux tous ceux qui l'enſuyuẽt, leſquels ſont en grand nombre, comme il ſe dira cy apres, & gardent l'ordre qu'il leur a laiſſé. *Sichia.*

Apres cettuy-là eſt vne nommée Quanina, qui fut fille au Roy Tzonton, lequel eut trois filles, dont il en maria deux, & voulant auſſi marier Quanina, icelle ne le voulut jamais, luy diſant qu'elle auoit fait vœu au Ciel de viure touſiours en chaſteté. Le pere en fut indigné, & la mit en vn lieu en façon de Monaſtere, & luy faiſoit porter de l'eau & du bois, & nettoyer vn *Quanina.*

Contes ridicules de Quanina. grãd jardin qu'il y auoit. Si racõtent les Chinois maintes choſes de riſee d'icelle, ſçauoir eſt que les Singes venoyent à elle & luy aydoyẽt, & que les Saints du Ciel luy tiroyẽt de l'eau, & que les oyſeaux luy balayoyent le jardin auec leur bec, & que de grandes beſtes deſcendoiẽt de la montaigne pour luy porter du bois: & que le Roy ſon pere ayant veu cela & ſ'imaginant qu'elle le faiſoit par enchantement, ou par art du diable, cõme en verité il ſe pouuoit faire, ſi cela ſ'eſt ainſi paſſé comme ils l'aſſeurent, il fit mettre le feu là ou elle eſtoit. Elle voyant qu'on bruſloit ce lieu à ſon occaſion, ſe voulut mettre dans la gorge vne grande eſpingle d'argent qu'elle portoit pour faire tenir ſes cheueux; mais à l'inſtant ſuruint vne grãde rauine d'eau qui eſteignit tout le feu. Alors elle ſ'enfuit, & ſ'alla cacher en vne montagne, où elle fit grande penitence, & veſcut fort ſaintement, & le pere pour le peché par luy cõmis fut mangé de lepre & de vers, ſans que jamais les medecins luy peuſſent donner aucun remede. Au moyen dequoy ſa fille ayant ſçeu la maladie par eſprit de diuination ſ'en vint vers luy pour le guarir, & ſoudain que ſon pere la recogneut il luy demanda pardon auec grãs ſignes de repentance de ce qu'il luy auoit fait, & puis

Adoration. l'adora. Au meſme inſtant voyant qu'il vouloit encore l'adorer, elle luy voulut reſiſter, & comme il ne fut pas en ſa puiſſance, vn Saint ſe mit au deuant, pour donner à entendre que l'adoration ſe faiſoit au Saint, & non pas à elle: & auſſi toſt ſans arreſter d'auantage, elle ſ'en retourna à

ſa ſolitude,où elle mourut religieuſement. Ils la tiennent pour vne grande Sainte, & la prient d'obtenir pardon du Ciel, où ils croyent qu'elle eſt. *Mort de Quanina.*

Apres cette-là ils tiénent encore pour Sainte vne appellee Neoma, qui eſtoit née & natiue de Cuchi, en la prouince d'Oquiam. Ils diſent qu'elle eſtoit fille d'vn des principaux du pays,& que ne voulant point eſtre mariée elle ſ'enfuyt à vne petite Iſle, qui eſt vis à vis d'Ingoa, où elle mourut menant vne vie fort auſtere, & faiſant beaucoup de faux miracles. La cauſe pourquoy ils diſent qu'ils la tiennent Sainte c'eſt,qu'allant vn Capitaine du Roy de la Chine, qui ſe nommoit Compo,faire guerre à vn Royaume circõuoiſin,il vint ſurgir auec ſa flote à Buym;& voulant leuer les ancres pour partir, ils ne les peurent hauſſer, & tous eſtonnez veirent aſſiſe ſur iceux ladite Neoma. Le Capitaine ſ'en va à elle, & luy dit en toute humilité qu'il alloit à la guerre par le commandement du Roy, & que ſi c'eſtoit choſe ſainte, il luy pleuſt de luy conſeiller ce qu'il auoit à faire.Elle luy reſpondit que ſ'il auoit enuie de vaincre ceux qu'il alloit pour conqueſter, il l'emmenaſt quand & luy:ce qu'il fit, & l'emmena au Royaume où il alloit, dont les habitans eſtoyent grans Magiciens,leſquels jettant de l'huyle dans la mer faiſoiẽt en ſorte qu'il ſembloit à veoir que les nauires bruſlaſſent. D'autre part Neoma faiſoit tãt par ſon art Magique qu'elle desfaiſoit tout ce qu'ils machinoyent,& les engardoit de faire aucun domma- *Neoma.* *Pourquoy Neoma eſt tenuë pour Sainte.* *Magiciens.*

ge aux Chinois:ce que veu & consideté par ceux de ce Royaume-là,ils se rendirent tous sujets & vassaux au Roy de la Chine.Le Capitaine croyãt que ce fust miracle,& conjecturant cõme homme sage que ce pouuoit estre autre chose, pour s'en asseurer d'auantage, il luy dit qu'à celle fin qu'il portast au Roy quelques marques de sa sainteté,il luy pleust de faire deuenir verd vn baston sec qu'il tenoit dedans la main, & qu'il l'adoreroit comme Sainte. Elle à l'instant ne le fit pas seulement deuenir verd, mais le rendit d'auantage fort odoriferant,& en telle façõ le porta ce Capitaine en la pouppe de sa nauire,& outre ce, comme il aduint de fortune qu'il eut bon voyage, il attribua le tout à ladite Neoma. Et par ainsi tout depuis ce temps là jusques aujourd'huy,ceux qui vont nauiger ont coustume de la porter en la pouppe de leurs nauires, comme Sainte qu'ils disent qu'elle a esté,en l'inuoquant ordinairement & luy offrant des sacrifices.

Faux miracle de Neoma.

Neoma est portée en la poupe des nauires.

Ces Saints, dont nous venons de parler, sont les plus principaux qu'ils tiennent,&parmy eux ont beaucoup d'Idoles, qu'ils posent sur les autels de leurs temples taillées en bosse & dorées, & sont en si grãd nombre, que i'ay ouy affermer au P.frere Hieronyme Marin,qui est entré en la Chine, & par la bouche duquel j'ay esté certifié de beaucoup de choses que je dis icy, comme d'vn homme digne de foy,qu'en vn seul temple de la ville d'Vcheo, il y auoit conté cent douze Idoles:& que sans celles-là ils en ont beaucoup d'autres aux chemins, & aux ruës,& aux princi-

Grand nombre d'Idoles.

pales portes, qu'ils tiennent en peu d'eſtime & de reuerence, comme il ſe verra au chapitre ſuiuant. Dont l'on voit à plein, combien ſont ſujets aux erreurs & à l'Idolatrie ceux, qui ſont priuez de la verité de noſtre ſaincte Foy Catholique Chreſtienne, que tient & enſeigne la ſainte & vniuerſelle Egliſe Romaine. *Quels sõt ſujets à l'Idolatrie.*

Du peu de conte que les Chinois font de leurs Idoles.

CHAP. III.



CES pauures miſerables Idolatres tiennent ſi peu de conte de leurs Dieux, qu'il y a grande confiance que ſi vne fois la loy Euangelique venoit à auoir entrée audit Royaume, il les quitteroyent incontinent, & leurs ſuperſtitions auſſi, & ſpecialement leurs enchãtemens & ſorcelleries, qui eſt vne choſe fort vſitée par tout le Royaume. Aquoy ayderoit de beaucoup le naturel des hommes du pays, leſquels ſont tous dociles, & gens de bon eſprit, qui ſe ſoumettent à la raiſon. De façon que raconte le Religieux Iacobin, qui a eſté nommé cy deſſus, que luy eſtãt en la ville de Canton, en vn tẽple ou ſe faiſoit ſacrifice aux Idoles, meu du zele de l'honneur de Dieu, il s'aduantura d'é jetter quelques vnes d'icelles par terre. Cõme les Idolatres, qui eſtoient preſens pour leur faire ſacrifice, euſſent veu vne ſi grande hardieſ- *Chinois ſont dociles.* *Hardieſſe Chreſtienne.*

ſe & vn cas ſi exorbitant à leur aduis, eux tout pouſſez de furie infernale mirent les mains ſur luy, auec reſolutiõ de le mettre en pieces. Lors il les requit doucemẽt, que deuant que de luy riẽ faire en ſa perſonne, il leur pleuſt entendre ce qu'il leur vouloit dire. Cette demande fut trouuée juſte & raiſonnable par les Principaux qui eſtoyent preſens, & cõmandant à la Cõmune de s'arreſter, l'eſcoutairent tous en grande ſilence. Si commencea à leur dire auec l'eſprit qu'il pleut à noſtre Seigneur de luy communiquer: Que puiſque le grãd Dieu createur du ciel & de la terre leur auoit donné de ſi bons entendemens, qu'ils egalloient en iceux les plus politiques nations du monde, ils aduiſaſſent à ne les point mal employer, & ne les point aſſujettir à adorer des pierres & des troncs de bois, qui n'auoyent diſcours, ny raiſon, n'y auſſi l'eſtre de celuy qui leur auoit donné l'eſtre à eux, n'y l'eſſence de l'Imager, qui leur auoit fait ces Idoles: & qu'auec plus grande raiſon les Idoles deuoiẽt adorer & reuerer les hommes, deſquels ils eſtoyent la manufacture. Par le moyen de ces choſes & autres dites à ce propos, ils ſ'accoiſairent tous, & non ſeulement approuuairent ce qu'il diſoit, mais outre le remerciairent biẽ fort, ſ'excuſant enuers luy, & luy diſant que perſonne ne leur auoit dit juſques alors, ny dõné à entẽdre qu'ils faiſoient mal de faire ces ſacrifices: & en ſigne d'action de graces, laiſſant là leurs Idoles jettées par terre, & les aucunes d'icelles miſes par pieces, luy firent compagnie juſques à ſa

Sainte remonſtrance.

Humanité des Chinois.

à ſa maiſon. On peut colliger d'icy, combien il ſeroit facile moyennant la grace de Dieu, de reduire ce grand Royaume à noſtre ſainte foy Catholique, ſi par la lumiere de l'Euangile la porte luy eſtoit ouuerte, que le Demon tiēt fermée ſoubs la clef de ſes fauſſes illuſions, par leſquelles il fait que le Roy, & tous ſes Miniſtres & Gouuerneurs ſont ſi ſoigneux & vigilans de ne point laiſſer introduire aucune nouueauté dans le Royaume, ny d'admettre aucuns eſtrangers, ou nouuelle doctrine en iceluy ſans le cōgé de ſa Majeſté, & de ſon Conſeil, ſur peine de la vie, ce qui ſ'execute en toute rigueur. Ioint que ce ſont gens dociles & bien diſpoſez pour eſtre enſeignez en la Foy, & faciles à ſe retirer de leurs ſuperſtitions, & de l'idolatrie de leurs faux Dieux, deſquels ils tiennent fort peu de compte, ainſi que dit eſt: prenant en fort bonne part quand on les corrige de leurs fautes, & recognoiſſant le grand auantage, que la loy Euangelique a par deſſus leurs ceremonies & vanitez, & pour cette cauſe la reçoiuent de bon cœur, comme il ſ'eſt veu & ſe veoit à l'endroit de pluſieurs Chinois, leſquels ſe ſont faits baptiſer à Manille, qui eſt vne des iſles Philippines: auquel lieu ils ſe ſont domiciliez, & desnaturaliſez de leur pays, pour jouyr de ce qu'ils ſçauēt & entendent leur deuoir ſeruir pour le ſalut de leurs ames: viuant pour cet effect comme bons Chreſtiens tous ceux qui ont receu entre eux le ſaint Bapteſme.

Les Chinois ſont faciles à eſtre cōuertis.

Chinois baptiſez à Manille.

Des manieres de Sort dont ils vſent, quand ils veulent faire quelque choſe d'importance, & comme ils inuoquent le Demon.

CHAP. IIII.

Les Chinois ſont grãs Deuins & Sorciers.

LES hommes de ce Royaume ne ſont pas ſeulemẽt addõnez à pluſieurs ſuperſtitions, mais ils ſont encore outre cela grans deuins, & croyent en augures comme en choſe certaine & infaillible; ſpecialement en vne eſpece de ſort, duquel ils vſent toutes les fois qu'ils veulent commencer vn voyage, ou quelque affaire d'importance, comme de marier fils ou fille, de preſter, d'acheter, de trafiquer en marchãdiſe, ou de faire quelque autre choſe, qui ſoit douteuſe & incertaine en l'iſſuë qu'ils deſirent.

1. Eſpece de Sort.

En toutes ces choſes ils vſent d'vn certain ſort auec deux petits morceaux de bois, qui ſont faits comme deux moytiez de noix, ronds d'vne part, & plats de l'autre, & ſont liez enſemble auec vn fil. Ils les iettent deuant leurs Idoles, & deuant que les jetter parlent à eux auec grandes ceremonies, & paroles fort amoureuſes, les priãt de leur vouloir donner le bon ſort, car par iceluy ils entendent le bon ou le mauuais ſuccez de l'affaire ou de la journee qu'ils veulẽt commencer; & leur promettant que ſi le bõ ſort leur viẽt, ils leur offrirõt ou de la viande, ou vn beau parement, ou quelque autre choſe de valeur. Cela eſtant fait, ils iettent les deux morceaux de bois,

& si par cas fortuit ils tombent tous deux le plat dessus, ou l'vn de plat, & l'autre de rond, ils tiennēt cela pour vn mauuais signe, & s'en prennent aux Idoles, & leur disent force parolles iniurieuses, en les appellant, Chiens, Infames, Vilains, & autres choses semblables. Apres leur auoir dict toutes les injures qu'ils ont voulu, ils retournent de rechef à les caresser de parolles douces & amoureuses, & leur demandent pardon du passé, en leur promettant plus de dons & de presens que l'autre fois, si le sort leur succede bien. Auec cela ils recommencent à jetter en procedant de la mesme sorte qu'au parauant, c'est à sçauoir auec vituperes si le sort tombe mal, & s'il vient bien, auec loüanges & promesses. Quand ce qu'ils demandent est chose d'importance, & que le sort tarde trop à biē tōber, ils vōt à leurs Idoles, & les jettant emmy la terre, les foulēt aux pieds, ou les plongent dans la mer, ou les approchent au feu les laissant vn peu brusler, & vne autre fois les battent & flagellent, iusques à tant que les deux morceaux de bois viennent à tomber comme ils desirent, c'est à sçauoir le rond dessus, qui est signe de bon succez à aduenir en la chose, pour laquelle ils font le sort. Ce sort venant ainsi à leur gré, ils font grande feste à leurs Idoles auec belle Musique & Chansons, en les exaltant de loüanges, & leur offrant vne teste de pourceau cuite, & enfueillée de rameaux, qui est vne viande qu'ils estiment la plus exquise de toutes, auec vn grand pot de vin. De toutes les choses qu'ils leur offrent ils ostent tousiours la

Les Chinois iniurient & outragēt leurs Idoles.

Presens des Chinois à leur Idoles.

pointe du bec, & les ongles des oyſeaux, & le groin du pourceau,& quelques grains de riz, & en l'arroſant de quelques gouttes de vin, le poſent dãs vn plat deſſus l'autel, & eux mangent le demeurant en grande joye au meſme lieu, en preſence de leurs Idoles.

2. eſpece de ſort.

Ils vſent auſſi d'vne autre maniere de Sort,en jettant pluſieurs petites buchettes dans vn vaſe, en chaſcune deſquelles y a vne lettre eſcrite, & apres auoir bien remué leſdites buchettes, vn enfant met la main dans le vaſe, & en tire vne, & voyent quelle lettre il y a,puis ils cerchent en vn liure le fueillet qui commence par cette meſme lettre,& ce qu'ils trouuent eſcrit audit fueillet ils l'interpretent à la choſe qu'ils pretendẽt, & pour laquelle ils ſe ſont mis à faire le ſort.

Les Chinois inuoquent & parlent au Demon.

Pareillement ils ont tous entre eux cette couſtume,quand ils ſe voyẽt en quelque tribulation de recourir au Demon, comme nous ſoulons nous autres,ou pour le moins le deuõs, recourir à Dieu : & parlent audit Demon d'ordinaire en le reclamant à leur ayde, & luy demandant quel ordre ils tiendront pour ſortir de la tribulation ou ils ſont : comme ils firent deuant P. Pedre de Alfaro, Gardien de l'ordre S. François,lors qu'il reuenoit de la Chine en l'année 1580, comme il ſe verra çy apres en ſa relation. L'ordre qu'ils tiẽnent à inuoquer le Demon eſt, qu'vn homme ſ'eſtend tout de ſon long la bouche contre terre, & vn autre commence à lire chantant en vn liure, & vne partie des aſſiſtans à reſpondre, & le demeurãt fait du bruit,auec des petites clochet-

Maniere d'inuoquer le Demon.

tes & des tabourins, & vn peu apres cet homme qui eſt eſtendu contre terre commence à faire de grandes grimaces & des geſtes horribles, qui eſt vn ſigne certain que le Demon eſt deſia entré dans ſon corps. Alors ils luy demandent ce qu'ils veulent ſçauoir, & le Demoniaque reſpond, & le plus ſouuent eſt toute menterie ce qu'il dit, encore qu'il la pallie le mieux qu'il peut, reſpondant ambiguement & en diuers ſens : car quant au Demon, il leur donne touſiours reſponſe, laquelle faut peu ſouuẽt, ou de parolle, ou par lettres, qui eſt le remede qu'ils ont, quãd le Demon ne veut point reſpondre de parolle.

Maniere de faire reſponre le Demon par lettres.

Pour le faire reſpõdre par lettres ils fõt en cette maniere, c'eſt qu'ils eſtẽdent vne mãte rouge par terre, & mettẽt deſſus certaine quãtité de riz eſpars egalemẽt par la mãte; puis tout à l'heure y poſent vn hõme qui ne ſçait pas eſcrire auec vn baſton en main, & les aſſiſtans commencent à chanter & à ſonner comme en la premiere inuocation. Vn peu apres le Demon entre dans le corps de celuy qui tient le baſton, & commence le Demoniaque à eſcrire auec iceluy deſſus le riz, & les aſſiſtans copient les lettres qu'il forme auec le baſton, & puis en les aſſemblant toutes trouuent la reſponſe de ce qu'ils demandent.

Les reſponſes du Demõ ſont menſongeres.

Toutefois, comme j'ay deſia dit, telles reſponſes ſont le plus ſouuent fauſſes & menſongeres, cõme ayant à faire ces pauures gens Idolatres auec le Pere de menſonge, lequel s'il dit quelquesfois verité, ce n'eſt pas qu'il ait volõté de la dire, mais c'eſt pour les induire ſoubs vne verité à perſeue-

rer en leurs erreurs, & à luy adjouster foy à vn million de mensonges. Ces manieres de sort & inuocations du Demon sont si ordinaires entre eux, & chose si commune en tout le Royaume, qu'il n'y en a pas vne autre mieux sceuë ny plus pratiquée.

De ce qu'ils disent du commencement du Monde, & de la creation des hommes.

CHAP. V.



OMBIEN que les Chinois soyent hommes de si clair esprit, & de si bon entendement, qu'au regard d'eux, ce disent-ils, les autres natiõs du mõde sont aueugles, horsmis les Espaignols, qu'ils ont cogneuz depuis peu en ça; & combien qu'ils ayent entre eux la Philosophie morale, & naturelle qui se lit publiquement, & l'Astrologie aussi : si est-ce qu'en ce qu'ils traitent de l'origine & commencement du Monde, & de la creation des Hommes, ils tiennent beaucoup d'erreurs, quelques vnes desquelles se mettront en ce chapitre, lesquelles sont tirées de leurs mesmes liures, & entre autres d'vn qui est intitulé, *Du commencement du Monde.*

La Philosophie, & l'Astrologie se lit en la Chine.

Premierement ils disent que le Ciel, la Terre, & l'Eau, estoyent conjoints ensemble de tout tẽps, & qu'vn certain qui est au Ciel par eux appellé Tayn, auec le grand sçauoir qu'il eut sepa-

Tayn.

ra la Terre d'auec le Ciel, demourãt le Ciel en la partie ſuperieure, & la Terre deuallant en bas ſuyuant ſon inclination naturelle, comme peſante & graue, au lieu ou elle eſt pour le preſent. Ce Tayn, ce diſent-ils, crea de rien vn homme qu'ils nomment Panſon, & vne femme qui s'appelloit Panſona. Ce Panſon par le pouuoir que luy donna le Tayn, crea auſſi de rien vn autre homme qui fut nommé Tanhom auec treize autres tous freres. Le Tanhom fut homme de grand ſçauoir, tellement qu'il poſa le nom à toutes les choſes creées, & cogneut par la doctrine du Tayn la vertu de toutes icelles, & la maniere de les appliquer aux infirmitez du corps, pour guarir toutes ſortes de maladies. Ce Tanhom cy & ſes freres eurent beaucoup d'enfans, & principalement le plus grand appellé Teyencom en eut douze; & l'aiſné de tous nommé Tuhucom en eut neuf; & les autres auſſi en eurent grand nombre. Ils croyent que les lignées d'iceux ont duré plus de nonante-mil ans, & qu'au bout de ces années finairent tous les hommes, pource qu'ainſi le voulut Tayn qui auoit créé le premier homme & la premiere femme de rien, pour ſe venger de quelque injure qu'ils luy firent, & auſſi d'enuie qu'il eut dequoy outre ce qu'il leur auoit enſeigné ils ſçauoyent deſia preſque autant que luy, & ne le recognoiſſoyent point pour ſuperieur, comme ils luy auoyẽt promis alors qu'il leur infuſa ſa ſcience. Apres cela il aduint que le Ciel tomba, & incontinent Tayn vint à le releuer, & crea vn autre homme ſur terre nommé

Panſon & Panſona.

Tanhom.

Teyencom.

Tuhucom.

Cheute du Ciel.

Lotzitzam. Lotzitzam auec deux cornes, desquelles sortoit vne odeur souëfue, & de cette odeur se produisoyent hommes & femmes. En fin ce Lotzitzam disparut, laissant desia beaucoup d'hommes & de femmes au monde, d'ou sont procedez tous ceux qu'il y a pour le jourd'huy. Le premier qui nasquit duditLotzitzam, ils disent qu'il se nommoit Azalan, & qu'il vescut 900. ans. Incontinēt apres sa mort le Ciel crea vn hōme, qui s'appelloit Atzion, faisant engrossir sa mere nōmée Lutin, à veoir seulement vne teste de Lyon, qui estoit au Ciel. Il nasquit en la ville de Truchin, en la prouince de Canton, & vescut 800. ans. Depuis vint à naistre Vsao, & ja y auoit deslors beaucoup de gens au monde, lesquels ne mangeoyent que des choses crues & sauuages. Cet Vsao leur donna l'industrie de faire de petites cahuettes auec des arbres, pour se garder & defendre des bestes farouches, qui leur faisoyent beaucoup de dommage, & desquelles ils tuoyēt grand nombre; & aussi il leur monstra la maniere de faire des habillemens.

Azalan.

Atzion.

Vsao inuenteur des maisons, & des habits.

Apres vint vn nommé Huntzuy, qui fut l'inuēteur du Feu, & qui enseigna comme il en falloit faire, & comme il falloit rostir & cuire les viandes, & la maniere de troquer & de vendre vne chose pour l'autre. Quand ils vouloyēt contracter ils s'entendoyēt l'vn l'autre par de petits nœuds qu'ils s'entredonnoyent en des cordelettes, à cause qu'ils n'auoyent pas encore les Lettres, ny la cognoissance d'icelles. Apres cettuy-là, ils disent qu'vne certaine femme nommée

Huntzuy inuenteur du feu, & des commerces.

Hautzibõ eut vn enfant qui fut appellé Ocheu-tey, lequel inuenta maintes choses, & ordonna les mariages,&la maniere de joüer de beaucoup de sortes d'instrumens. Ils afferment qu'il est venu miraculeusement du ciel pour le bien & repos de la terre,d'autant que sa mere allant par vn chemin rencontra vne trace d'homme, & posant son pied dessus fut enuironnée d'vn esclair qui vint du ciel, & tout sur le chãp demeura grosse de luy. Cet Ocheutey eut vn fils appellé Ezonlom, qui fut inuenteur de la Medecine, de l'Astrologie, & de la Iudiciaire, & monstra à labourer la terre, & inuenta la charruë, & le hoyau.De cettuy-cy ils en racontent de grandes merueilles,& entre autres qu'il mãgeoit de sept sortes d'herbes venimeuses & mortelles, sans qu'elles luy fissent aucun mal,& vescut 400. ans. Il eut vn fils appellé Vitey, depuis lequel les Roys commençairent à venir, reduisant l'estat en Royaume, auquel ils ont succedé de pere en fils, cõme il se verra par cy apres au chapitre, ou nous traiterons du Roy de ce grand Royaume qui est à present regnant. Telles & plusieurs autres folies se racontent par eux touchãt le commencement du Monde, d'où l'on peut colliger le peu de chose que peuuent les hommes sans la grace de Dieu, & la lumiere de la sainte Foy Catholique,encore qu'ils soyent du meilleur esprit qu'il se puisse penser.

Hautzibon.

Ocheutey, inuenteur des mariages & des instrumẽs

Ezonlom, & de quelles choses inuenteur.

Vitey, premier Roy de la Chine.

Comme ils croyent que l'Ame est immortelle, & qu'il y a vne autre vie, en laquelle elle sera punie ou remunerée selon les œuures qu'elle aura faites en ce monde, & comme ils prient pour leur Trespassez.

CHAP. VI.

DE ce qui a esté dit cy dessus il appert bié estre vray-semblable que l'Apostre S. Thomas a presché en la Chine, d'où l'on peut aussi presumer que dedans leurs cœurs est demeuré imprimé tout ce que nous auons veu, & verrõs auoir apparéce de verité, & cõformité auec les choses de nostre sainte Foy Catholique: telle qu'est cette-cy, dont nous traiterons en ce chapitre touchant l'immortalité de l'ame, laquelle ils croient tous, ensemble la remuneration ou punition qu'elle doit auoir en l'autre vie selon les œuures, qu'elle aura faites en la cõpagnie du corps: qui doit estre cause en leur endroit dequoy ils ne viuent point si mal qu'ils feroient, s'ils estoyent sans la cognoissance de cette verité. Au moyen dequoy, je m'asseure que la diuine Majesté les ameinera quelque jour à la cognoissance de son saint nom. Ils tiennent pour certain entre eux que l'ame a eu son commencement du ciel, & qu'elle n'aura point de fin, à cause que le ciel luy a donné vn estre Eternel: & que celle-là qui tout le temps qu'elle aura esté dãs le corps, où Dieu l'a infuse, aura vescu selon

Immortalité de l'ame.

Ce que les Chinois croyent de l'ame.

les loix du pays, & n'aura point fait de mal ny tort à personne, sera enleuée au ciel, où elle viura eternellement en grande joye deuenant Ange: & par consequent aussi que celle qui viura mal ira en la compaignie des Demons, dedans des chartres & prisons obscures, où l'on souffrira des tourmens qui ne finiront jamais.

Ils confessét qu'il y a vn lieu, où les ames qui doiuent deuenir Anges se purgent de tout ce qui les a entachées de mal, durant qu'elles estoyent dans le corps, & qu'à celle fin que cela se face plustost, y sert de beaucoup le bien que font les parens & amys. *Les Chinois croyent vn Purgatoire.*

C'est aussi vne chose fort vsitée en tout le Royaume de faire des obseques & des oraisons funebres pour les defunts, pour lequel acte ils ont vn jour destiné au mois d'Aoust. Les offrandes ils ne les font point aux téples, ains aux maisons mesmes, ce qui se fait en cette maniere. Au jour destiné & autres d'apres ensuyuans, jusques à ce que soient acheuez les sacrifices & ceremonies pour les Trespassez, on voit aller par les rues ceux qui sont entre eux cõme les Religieux par deça, chascũ d'eux accõpaigné de deux nouices, ausquels ils departissét les iours & maisons où ils doiuét aller. Arriuez qu'ils sont à la maisõ ils entrent dedans, & incitent tous ceux qui y sont de faire priere & sacrifice à leur mode pour tous les defunts de celle maison; leur remonstrant que c'est l'intention des Trespassez d'estre aydez par eux, à se purger des macules qui les empeschent de deuenir Anges, & de jouyr du *Obseque & Oraisons funebres.* *Offrandes.*

Instrumens des ceremonies. bien qu'il y a pour eux au ciel. L'vn d'eux, qui est comme le Prestre & Sacrificateur, porte vn petit tabourin, & l'vn des nouices a vne espece de cliquettes, & l'autre vne petite clochette, & font vn autel où ils posent ceux qu'ils tiennent pour Saints & Aduocats des defunts, & à l'instant les parfument d'encens, de storac, & d'autres bonnes odeurs. *Tables couuertes de viandes.* Apres cela ils dressent cinq ou six tables couuertes de beaucoup de viandes pour les Morts & pour les Saints, & incontinent au son du tabourin, & des cliquettes & clochette susdite, (qui est vne chose fort propre pour danser, à ce que disent les Espaignols qui l'ont ouy) *Cantiques.* ils commencent à chanter certains cantiques faits pour cela, les disant à tour de chœur : & de temps à autre les petits nouices vont à l'autel *Oraisons en papier.* offrir certaines oraisons escrites en papier, qui sont les mesmes que l'on a chantées au son des instrumés mentionnez : puis cela fait ils retournent s'asseoir, & commencent de rechef à chanter comme deuant. En fin au bout de leurs prieres & cantiques, celuy qui fait l'office dit vne oraison à haute voix, & à la fin d'icelle donne d'vne petite tablette qu'il tient à la main pour cet effect, vn coup sur la table, à quoy respondent incontinent les petits nouices en mesme ton baissant la teste, & apres prennét de certains pa- *Papiers peinturez.* piers to⁹ peinturez & dorez, & les bruslét deuát l'autel. Ils passent en cette sorte toute la nuict, *Chinois font leurs sacrifices la nuict.* qui est le temps ou ils font ordinairement tel office & ceremonies, lequel estant acheué ils commencent alors & eux & tous ceux de la

maiſon à manger les viandes qui eſtoyent ſur les tables que nous auons dites, à quoy ils acheuent tout le reſte de la nuict juſques à ce qu'il ſoit jour. Voylà les ſolennitez & ceremonies, par le moyen deſquelles ils diſent que les ames ſont purifiées, à fin qu'elles puiſſent deuenir Anges.

Quant au menu peuple, il croit que les ames qui viuent mal, deuant qu'elles aillent en Enfer (qui eſt vn lieu qu'ils penſent erronément ne deuoir point eſtre eſtably, que tant que le monde ait pris fin) le Ciel en punition de leur vie mauuaiſe les met dans des corps de bufles & autres beſtes; & celles qui viuent bien, il les infuſe dans des corps de Roys & Seigneurs, où elles ſont bien ſeruies, & en grande joye: auec mille autres reſueries & menſonges ſemblables, par leſquelles ils donnent vne metempſycoſe & tranſmigration aux ames de corps en autre, comme leur ont donnée quelques anciens Philoſophes autant aueuglez & eſloignez de la verité que ces Payens.

Chinois croyẽt vn Enfer, & comment.

Metẽpſycoſe.

Des Temples qu'ils ont, & des ſortes de Religieux & Religieuſes qu'il y a, enſemble de leurs Superieurs & Intendans.

CHAP. VII.

IL ſe trouue tant de choſes morales en ce Royaume de la Chine, leſquelles ſont ſymboliſantes auec celles de noſtre Religion Chreſtiéne, qu'il eſt aiſé à penſer que la nation eſt de bon eſprit pour le

naturel, & qu'il est vray-semblable que le S. Apostre, duquel nous auons parlé cy deuant, leur a laissé par sa predication vne Saincte occasion d'entreprẽdre beaucoup de choses qui ont quelque marque & apparẽce de vertu. L'vne d'icelles est, qu'il se trouue entre eux beaucoup de lieux faits cõme Monasteres par toutes les villes & bourgades, & mesme parmy les champs, où il y a graud nombre d'hommes & femmes qui viuent en cõmunauté, & en cloistre & obedience: à la mode de noz Religieux. Les sortes de Religions, selon ce qu'on en a entendu, sont seulemẽt quatre, chascune desquelles a son General, qui demeure ordinairement en la ville de Suntien, dite autrement Taybin, où est le Roy & son Conseil. Ce General s'appelle Tricon en leur langue, & pouruoit en chasque Prouince d'vn Prouincial, qui assiste & visite tous les Conuents, corrigeant les fautes qu'il y trouue selon leur regle & maniere de viure. Ce Prouincial aussi pouruoit d'vn homme en chasque Conuẽt, qui est cõme Prieur ou Gardien, auquel ils sont tous tenus d'obeir. Ce General est perpetuel tãt qu'il vit, si ce n'est que l'on trouue quelques fautes sur luy, pour lesquelles il merite d'estre priué: & ne l'eslisent point les Prouinciaux, comme nous auons de coustume nous autres, mais le Roy ou son Conseil; eslisant tousiours celuy qu'ils sçauent estre de meilleure vie & renommée, sans auoir esgard en ce cas ny à faueur, ny à brigue. Ce General va vestu de soye de la couleur de sa Religiõ, à sçauoir de noir, ou de palle,

Monasteres.

Quatre Religions en la Chine.

General.

Prouincial.

Prieur ou Gardien.

Couleur des quatre Religions.

ou de blanc, ou de brun, qui ſont les quatre couleurs des Religions ſuſdites; & ne ſort iamais de ſa maiſou que dedans vne chaire de marbre ou d'or, qui eſt portee par quatre ou ſix hommes, qui ſont veſtus de meſme habit. Tous ſes Religieux parlent à luy à genoux, & a vn ſeel par deuers luy, pour ſeeller & deſpeſcher les affaires de la Religion. Ces Generaux là tiennẽt vn fort grand reuenu, qui leur eſt dõné par le Roy pour leur perſonne & leur train, & les Conuents auſſi ſont fort bien rentez en commun, partie de dons qu'ils ont eu du meſme Roy, partie de pluſieurs & bonnes aumoſnes qu'on leur fait aux villes & lieux ou ſont tels Conuents. Ils font la queſte parmy les ruës, chantant & tintant de petites cliquettes, & autres certains inſtrumens. En faiſant la queſte ils portent tous de grans eſuentaux, auec certaines oraiſons eſcrites deſſus, leſquelles ils prononcent, ce diſent-ils, pour les offenſes & pechez du peuple: & toutes les aumoſnes qu'on leur donne, il les mettent ſur les meſmes eſuentaux, & par ce moyen l'eſprit de ceux qui leur donnent demeure abſout de tous pechez, ſelon leur fauſſe opinion. Ils ont generalement tous la barbe & la teſte raſe, & portent vn meſme habit tant qu'ils ſont, ſans aucune diſtinction ny difference, ſelon la couleur de leur Religion. Ils mangent en commũ, & ont de petites chambrettes & cellules, à la mode de nos Religieux, & leur habit ordinaire eſt de ſarge de l'vne des quatre couleurs ſuſdites. Ils portẽt des chapelets & patenoſtres pour dire leurs prieres,

Reuenu des Religions.

Queſte des Religieux.

Eſtat & habit des Religieux.

Chambrettes, & cellules.

Chapelets & Patenoſtres.

comme nous nous en ſeruons nous autres, mais ils ſont faits d'vne autre ſorte; & aſſiſtent à tous les mortuaires, par ce qu'on leur fait beaucoup d'aumoſnes. Ils ſe leuent toutes les nuicts deux

Prieres de nuit.

heures deuãt le jour, pour faire des prieres correſpondãtes à nos Matines,&ſont à les dire tout depuis qu'ils commençent juſques à l'aube du jour. Ils les chantent à haute voix, & en bon accord & attention,& tant qu'elles durent ils ſon-

Cloches de la Chine.

nent leurs cloches qu'ils ont en ce Royaume là les meilleures & mieux ſonnantes du monde, à cauſe qu'elles ſont preſques toutes d'acier. Ils parlent au Ciel qu'ils tiennent & reputẽt Dieu,

Sinquian.

& à vn *Sinquian*, qu'ils diſent auoir eſté celuy qui a inuenté cette maniere de viure, & eſtre Saint. Ils peuuent ſortir de l'Ordre quãd ils veulent, en le faiſant preallablement à ſçauoir au

Religieux de la Chine ne ſont mariez.

General.Tãt qu'ils ſont de l'Ordre ils ne ſe peuuẽt marier,& n'eſt pas permis aux hõmes de hãter auec aucune fẽme, ny aux femmes auec aucũ hõme,ſur peine d'en eſtre punis rigoureuſemẽt.

Quand quelcun ſe met en cette maniere de Religion, le pere, ou plus proche parent de celuy qui prent l'habit ſemond tous ceux

Banquet ſolẽnel.

du Conuent, & leur fait vn banquet fort ſolennel. Par la loy & ordonnance du Royaume le fils aiſné d'vne maiſon ne ſe peut mettre en cette

Fils aiſnez.

regle,& la cauſe de cela eſt,que tout fils aiſné eſt obligé de nourrir & ſuſtanter ſes pere & mere

Mort des Religieux.

en leur vieil âge. Quand quelcun de ces Religieux vient à mourir, ils ſe lauent par tout le corps, & luy raſent le poil pour l'enterrer, & ſe mettent

mettent tous en dueil pour luy. Le Religieux ou la Religieuse, qui ont esté punis & disciplinez pour quelque delit, ne peuuent jamais plus porter l'habit, mais de là en auant demeurent en la Religion, auec certaine marque, laquelle denote leur faute & peché, qui est vn grand ais qu'ils portent pendu & attaché à leur col à la veuë de tous. Ils offrent au matin & au soir à leurs Idoles de l'encés, du benjuin, du bois d'aloés, & du cayolac, qui est fort odoriferant, & autres sortes de pastes diuerses, & toutes de tresbō odeur. Quād ils mettent des nauires sur l'eau qui viennent d'estre faites & acheuées, ces Religieux s'en vōt vestus de grandes robbes de soye riches & magnifiques, pour faire leurs sacrifices en la pouppe d'icelles, où ils ont leurs Oratoires, & illec presentent du papier peinturé de plusieurs figures, lequel ils coupent & mettent en morceaux deuant leurs Idoles, auec certaines ceremonies & cantiques bien entonnez, en sonnant de petites clochettes, & font la reuerence au Demon, & le tiennent peinturé en la prouë, à fin qu'il ne face point de mal aux nauires. Cela faict ils mangēt & boiuēt au mesme lieu tout leur saoul tant qu'ils n'en peuuent plus : & par ce moyen leur est aduis que la nauire en demeure biē sanctifiee, & que toutes les nauigatiōs qu'ils entreprendront en icelle doiuent succeder à bien : ce qu'ils tiennent pour chose trescertaine, croyant que s'ils ne faisoient ainsi, & ne les benissoyent à leur mode, il leur succederoit au contraire.

Religieux delinquans.

Offrandes.

Nauires comme sont sanctifiées.

Le Demon est depaint en la prouë des Nauires.

De l'ordre qu'ils tiennent à enterrer leurs Morts, & du dueil qu'ils ont accoustumé de porter pour eux.

CHAP. VIII.



L me semble qu'il ne sera point hors de propos d'amener en ce lieu la mode qu'ils ont audit Royaume d'enterrer les morts, à cause que c'est vne chose bien notable, & dont la maniere est telle: Quand quelcun meurt & à l'instant qu'il acheue de rendre l'esprit, ils luy lauent tout le corps, & incontinẽt le vestent des meilleures robbes & habits qu'auoit le defunt, tous parfumez & sentans bon: & l'ayant vestu, l'asseënt sur la plus belle chaire qu'ils ont, où viennent les enfans & la femme, ou le pere & la mere & les freres, & apres s'estre mis à genoux deuant luy, se retirent chascun à part tous pleurans & se desolans. Par apres viennent selon leur ordre tous les parens & amys, & finalement les seruiteurs, si le defunt en auoit. Cette ceremonie estant faite, ils le mettent dedans vn cercueil fait de quelque bois odoriferãt & aromatique (car il y en a beaucoup par tout le Royaume) lequel est bien clos & fermé de peur de mauuaise odeur: & incontinent le posent sur deux bancs, ou sur vne table dedans vne chambre ornée des plus beaux draps & tapis qu'ils peuuent auoir, puis le couurẽt d'vn linceul bien

Lauement des morts.

Ceremonies domestiques.

Cercueil.

blãc qui va trainãt jusques à terre, sur lequel est depeinte l'effigie du mort, tirée au plus prés du naturel qu'il a esté possible. En la chambre de deuant celle où est ledit mort, ou bien à l'entree de la porte ils dressent vne table auec des cierges & chandelles ardẽtes, laquelle est toute couuerte de pain & de beaucoup de sortes de fruits : & en cette sorte le tiennent par l'espace de quinze jours, durant lesquels viennent chasque nuict leurs Prestres ou Religieux chãter des oraisons, & offrir des sacrifices, & faire d'autres ceremonies ethniques & payennes. Car ils portẽt beaucoup de papiers peinturez, & les bruslent en la presence du mort auec mille superstitions & magies, & luy en mettent deuant luy beaucoup d'autres pendus à de petites cordes, qui sont mises là pour cet effect, & demeinẽt lesdits papiers beaucoup de fois, & font de grans cris à haute voix, par lesquels ils disent qu'ils enuoyent au ciel l'ame du defunt.

Effigie du mort.

Cierges et chãdelles.

Prestres & Religieux, & les ceremonies d'iceux.

Ame du mort comment enuoyée au ciel.

Les quinze jours estant acheuez, pendans lesquels sõt tousiours les tables dressées auec beaucoup de viandes pour faire boire & mãger leurs Prestres & les parens & amys qui viennent visiter le mort, & les ceremonies estant desia faites, ils prennent le cercueil où est le corps, & le portent aux champs, & vont à son conuoy tous les parens & amys, & vn grand nombre de leurs Prestres auec des chandelles ardentes, auquel lieu ils l'enterrent ordinairement sur vn petit tertre, & dedãs des sepultures qui leur sont propres & affectées, toutes faites de pierre de taille,

Sepultures.

& ſur le champ dreſſent aupres de la ſepulture vn arbre de Pin, deſquels ſont pleins tous les lieux dediez à telles ſepultures, & iamais ne les coupent ſ'ils ne tombent eux meſmes auec le temps,& ſi depuis qu'ils ſont tombez ils les laiſſent là iuſqu'à ce qu'ils definent & ſe conſument par long traict de temps, les tenant pour choſe ſacrée.

Arbres de Pin.

Les gens qui le conuoyent vont en ordre & en forme de proceſſion, menant quand & eux des muſiciens & meneſtriers qui ioüent de diuers inſtrumens tout le long du chemin, iuſques à ce qu'ils ayent laiſſé le corps en la ſepulture: & eſt cet enterrement tenu pour le plus ſomptueux & honnorable,auquel il y a plus de Preſtres & de meneſtriers; en quoy ils ont de couſtume de conſumer beaucoup de bien. Ils chantét au ſon de ces inſtrumés beaucoup d'oraiſons à leurs Idoles, & pour le dernier bruſlent ſur la ſepulture pluſieurs papiers, où il y a en peinture des eſclaues, des cheuaux,de l'or,de l'argét, des ſoyes, & beaucoup d'autres choſes, toutes leſquelles ils diſent que poſſedera le mort en l'autre vie, où il va. Ils demenent grande joye, & font des banquets en le mettát au ſepulchre, tenant pour certain que la joye qu'ils font en ce lieu, la meſme font les Anges & les Saints qui ſont au ciel à l'endroit de l'ame du defunt qu'ils mettent lors en ſepulture.

Conuoy.

Muſiciens & Meneſtriers.

Enterrement ſomptueux.

Papiers peinturez.

Feſtes & banquets.

Les parés ſont tous en dueil en ce temps,& le dueil duq̃l ils vsét eſt fort rigoureux,par ce qu'ils portét des ſayes de groſſe laine,leſquels ſót poiſ-

Dueil des parens.

ſez cõtre la chair,& cẽglez de cordes,& en la teſte ont de grãs bõnets de meſme laine,fais à grãs bords comme vn chapeau, leſquels leur viennẽt juſques ſur les yeux. Ils portent ce dueil pour pere ou mere vn an ou deux ans durans, & ſi le fils eſt gouuerneur il ſe retire le plus ſouuẽt auec le congé du Roy,laiſſant l'office qu'il a : en quoy ils tiennent vn haut poinct d'hõneur,& de grãd compte.Ceux qui ne ſont pas ſi proches parens, ſeveſtent par l'eſpace de quelques mois de linge cru paſſé en teinture,enſemble les autres parens & amis, mais c'eſt ſeulement juſques à ce que le defunt ſoit enterré. *Terme du dueil.*

De la mode qu'ils ont à celebrer leur Mariages, & des ceremonies deſquelles ils vſent en iceux.

CHAP. IX.

CEux de cedit Royaume ſont fort ſoigneux ſur toute choſe de donner de bõne heure vn eſtat à leur enfãs,deuãt qu'ils ſe deſbauchẽt & ſe puiſsẽt corrompre aux vices: lequel ſoing eſt cauſe que cõbien que le Royaume ſoit grand, ſi y a il toutesfois moins de vices que non pas en d'autres qui ſont de plus grande eſtenduë. Et vſent en ce fait d'vne ſi grande & deſmeſurée diligence, qu'il aduient ſouuentefois que les enfans eſtans encore tous petits, & meſme deuant qu'ils ſoyent nez, les peres ſe ſont deſia accordez de les ma- *Chinois donnent de bonne heure vn eſtat à leur enfans.* *Accords de mariages.*

rier, & se donnant des arres, & des escritures publiques, mettant par escrit leurs accords & contrats de mariage.

Chinois douënt leurs femmes.

Par tout le Royaume, & autres lieux circonuoisins iusques aux isles Philippines, c'est la coustume que le mary douë la femme qu'il veut prẽdre en mariage. Quand le temps est venu, auquel ils doiuent estre ioints matrimonialement ensemble, le pere d'elle fait vn grand festin en sa maison, semonnant les peres, parens, & amis du gendre : & le iour ensuyuant le pere de luy ou le plus proche parent en fait autant. Le festin estãt acheué, le mary donne le doüaire à sa femme en presence de tous, & elle le donne à son pere ou à sa mere, s'ils sont viuãs, pour la peine qu'ils ont euë à la nourrir. D'ou s'ensuit qu'ẽ cedit Royaume, & és autres qui le cõfinent, celuy-là est tenu pour le plus riche lequel a le plus de filles. Ce que les filles donnẽt de leur doüaire, les peres d'elles s'en peuuẽt seruir, & le despendre s'ils ont necessité, & quand ils meurẽt, ledit doüaire demeure à la fille, à laquelle il a esté donné, afin de le laisser à ses enfans, ou pour l'employer à sa volonté.

Douaire.

Pluralité de femmes permise.

Les hommes peuuent prendre autant de femmes qu'ils en peuuent entretenir, mais que ce ne soit point auec vne sœur, ou vne cousine germaine : & si quelcun se marie en ces deux degrez de parenté, il en est puny rigoureusemẽt. De toutes ces femmes ils tiennent la premiere pour legitime & espouse, & les autres pour leurs amies. Ils viuent & demeurent auec la premiere, & quant aux autres, ou ils les tiennent en di-

uers logis, ou bien ils les departent ça & là, ſi ce ſont marchans & gens de trafic, par les lieux & endroits,où ils font leurs commerces: & ſont telles femmes comme ſeruantes au regard de la premiere. Le pere venant à mourir, le fils aiſné herite de la plus grande part du bien de la premiere femme: & les autres freres d'apres ſuccedent entre eux par egales portions, ores qu'ils ſoyent fils de la premiere femme, ou des autres. Au defaut du fils de la premiere, le premier qui vient à naiſtre de quelcune des autres emporte la plus grande part de la ſucceſſion, & par ce moyen ils meurent peu ſouuent ou point du tout,ſans laiſſer des ſucceſſeurs de la legitime eſpouſe,ou des autres femmes. Si d'auẽture quelcune de ceſdites femmes commet adultere (ce qui aduient rarement, tant pour ce qu'elles ſont fort recluſes & honneſtes, que pource que l'on tient l'homme pour infame, lequel intente telle choſe) il eſt licite au mary en les trouuant ſur le faict de les tuer,& pour ce ſi apres cette premiere colere paſſée il ſe plaint de ſes adulteres, encore qu'il prouue & verifie le fait, ſi eſt-ce que la Iuſtice ne les condamne point à plus grande punition,qu'à auoir le fouët ſur les cuiſſes,ſelon la couſtume du Royaume, comme il ſe dira en ſon lieu. Apres cela le mary peut vendre ladite femme comme ſi elle eſtoit eſclaue, & ce pour le douaire qu'il luy a baillé.Mais nonobſtant ces punitions, il ne laiſſe pas d'y en auoir entre eux quelques vns, leſquels diſſimulent le fait pour leur profit particulier, & en cherchent meſme

Mode de ſucceder.

Peine des adulteres.

Au 3. liu. de la 1. part. cha. 12.

les occaſions;toutefois ſi cela eſt ſceu, ils en ſont chaſtiez à toute rigueur. On dit qu'aux Prouinces tirant vers la Tartarie,& en la Tartarie meſme, il y a vne certaine couſtume de ſe marier fort eſtrange, qui eſt que les Viceroys ou les Gouuerneurs limitent aux hommes & aux femmes vn certain temps, dans lequel ils ſont tenus & obligez de ſe mettre en religion, ou bien de ſe marier. Ce temps eſtant venu, tous ceux qui ſe veulent marier viennent en vne certaine ville deſtinée pour cet effet en chaſque Prouince, dedans certains jours leſquels ſont entre eux determinez. Eſtant arriuez en ladite ville ils ſe vont preſenter deuant douze hommes des plus principaux & anciens, que le Roy a nommez pour ce faict, leſquels prennent par memoire le nom d'eux & d'elles,& leurs qualitez; enſemble ſinforment du bien qu'ont les hommes pour doüer les femmes qu'ils veulent prẽdre en mariage. En apres ils font vne liſte des hommes & des femmes qu'il y a, & ſils trouuent plus d'hõmes que de femmes, ou au contraire plus de femmes que d'hommes, ils iettẽt au ſort,& laiſſent le nombre qui reſte, pour eſtre mariez les premiers ou les premieres l'année enſuyuant. Les ſix de ces douze Anciens ſuſmentiõnez font trois bandes des hõmes; en la premiere ils mettent les riches,ſans auoir eſgard à gentilleſſe ny à beauté; & en la ſeconde ceux qui ſont moyennement riches,& en la derniere les pauures: Ce pendant que ces ſix deputez font le departemẽt des hommes, les autres ſix font celuy des fem-

Forme eſtrange de mariage.

Douze Anciens deputez.

Bãdes d'hommes.

mes en trois autres bandes à la maniere susdite; & en l'vne mettent les plus belles, en l'autre celles qui ne sont pas si belles, & en la troisiesme les laides. Le departement estant ainsi fait ils les marient en cette maniere : aux hommes riches ils donnent les belles, & ces riches-là baillét vne certaine somme, à laquelle ils sont taxez par les Iuges; puis à ceux qui ne sont pas si riches ils leur donnent celles qui ne sont pas si belles, sans qu'ils baillent aucune chose pour elles; & aux pauures ils donnent les laides, auec tout ce qu'ont donné les riches pour les belles, qui est departy entre eux par egales portions. Cela fait (qui est vne chose notable si elle est vraye) ils se voyent tous mariez & prouueus en vn mesme jour, mais non pas peut estre tous contens. Les mariages estant acheuez, on fait de grandes festes aux maisons que le Roy tient en chascune ville, où il y a pour cet effect grand nombre de licts, & buffets, & autres vtensiles necessaires en mesnage; afin que les nouueaux mariez cependant que dure la feste prennent tout ce qui leur est de besoin. La solennité estant acheuée & le temps passé, qui dure ce dit-on par l'espace de cinquante jours, les nouueaux mariez s'en retournent chascun d'eux à leurs maisons. Or ce que dessus se doit entendre du menu peuple & des plebeïens, & non pas des Seigneurs & Cheualiers; car quant à eux ils ne sont tenus ny obligez d'obeyr au commandement susdit, & ne se marient qu'à leur bon plaisir, cherchant chascun sa pareille, ou gardant l'ordre & comman-

Bandes de femmes.

Mariages.

Festes.

Vtensiles de mesnage.

dement que le Roy a donné aux Viceroys & Gouuerneurs ſelon la forme qui ſ'y doit tenir.

Cõcubines du Roy de la Chine. Quant au Roy de la Chine, depuis qu'il eſt marié il choiſit trente concubines, les premieres de tout le Royaume, leſquelles demeurent dans ſon Palais tout le temps qu'il vit : & apres qu'il eſt mort, & que l'on a fait ſes obſeques en tel cas accouſtumées, l'heritier & ſucceſſeur du *Concubines commẽt prouueuës apres que le Roy eſt mort.* Royaume veſt icelles trente femmes ſomptueuſemẽt toutes parées de beaux attours & joyaux, puis apres les fait mettre ſur vn ſiege biẽ accouſtré, qui eſt dreſſé en l'vne des trois ſales magnifiques, leſquelles ſe verront au ſecond chapitre du troiſieſme liure, ayãt toutes le viſage couuert, de ſorte qu'elles ne ſçauroyent eſtre cogneuës. Et comme elles ſont ainſi paſſées, voicy venir *Cheualiers.* dans la ſalle où elles ſont trente Cheualiers des principaux du Royaume, que le feu Roy a nommez en ſon teſtament, leſquels vont ſelon leur ordre d'ancienneté, ou conformément à la nomination que le Roy a faite d'iceux, & lors chaſcun d'eux prend l'vne d'icelles par la main, & l'emmene couuerte de la ſorte qu'il l'a trouuée, juſques à ce qu'il ſoit en ſa maiſon, auquel lieu il la tient pour femme, & la cherit & ayme fort tant qu'elle vit : au moyen dequoy on luy fait de *Dons de penſion.* grans dons tous les ans pour ayder à ſa deſpenſe, & ce ſuyuant le teſtament du defunt Roy, que le ſucceſſeur ſon fils accomplit fort ſoigneuſement.

Anciẽne couſtume des Rois Anciennement quand les Roys de la Chine marioyent leurs enfans ou leurs parens, ils fai-

ſoyent vn feſtin ſolennel en leur Palais, auquel ils conuioyent tous les Cheualiers & plus grans Seigneurs de la Court; leur mandant qu'ils euſſent à amener quand & eux tous leurs fils & filles: ce qu'ils faiſoyent volontiers, procurãt chaſcun d'eux en ſon endroit que leurs enfans euſſent l'auantage par deſſus les autres, & fuſſent les plus braues & plus richement veſtus. Le feſtin eſtant acheué, chaſcun des Princes ſ'en venoit où eſtoyent les Dames aſſiſes de rang ſelon leur âge, & là choiſiſſoit pour femme celle qui luy venoit mieux à gré: & le meſme faiſoyẽt les Infantes à l'endroit des Barons & Cheualiers du Royaume. Mais pour le preſent, telle couſtume n'a plus de lieu, pour ce que tant les Princes que les Cheualiers ſe marient tous à leurs parentes, horſmis au premier ou ſecond degré: combiẽ que quelquefois le ſecond n'y ſoit pas gardé.

de la Chine à faire mariages.

Princes & Cheualiers de la Chine à qui ſe marient.

Comme par tout cedit Royaume les pauures ne vont point par les ruës, ny par les Temples; & de l'ordre que tient le Roy pour ſuſtanter & nourrir ceux qui ne peuuent trauailler.

CHAP. X.

BEAVCOVP de choſes ont eſté dites par cy deuant leſquelles denotent vne bonne police audit Royaume, & ſ'en diront encore d'autres en cette Hiſtoire, leſquelles ſont dignes d'eſtre remarquées: & à mon

aduis n'eſt pas la moindre celle qui eſt contenuë en ce chapitre, qui eſt du bon ordre que tient le Roy & ſon Conſeil, à ce que les pauures n'aillent point demandant par les ruës ny par les téples, où ils font priere à leurs Idoles. A cette fin eſt ordonné & commandé par le Roy ſur grandes peines aux meſmes pauures, qu'ils n'aillent point publiquement demandant l'aumoſne; & auſſi enjoint ſur plus grandes peines à ceux des villes & autres lieux, de ne rien donner auſdits pauures, leſqls leur demanderõt l'aumoſne, mais de le denoncer incontinent à Iuſtice; qui eſt vn certain homme qu'ils appellent, le Iuge des pauures, afin que l'infracteur de la loy ſoit incontinent puny. Ce Iuge eſt touſiours l'vn des principaux de la ville, ou du lieu où il demeure, & n'a point autre ſoing que cettuy-là, nonobſtãt lequel il n'eſt pas ſouuent de repos: à cauſe que comme les villes ſont ſi grandes & ſi pleines de gens, & les villages en nombre infiny, auſquels il ne ſe peut faire que ne viennent à naiſtre de petits enfans ohiez: auſſi y a-il bien à quoy entẽdre, & à prouuoir aux neceſſitez deſdits pauures, ſans contreuenir à la loy.

Ordonnance touchant les pauures.

Iuge des pauures.

Cry public.

Ce Iuge, le premier jour qu'il commence à exercer ſon office, fait faire vn cry, que tout hõme ou femme à qui viendra à naiſtre vn fils ou fille ohiée & impotente en quelque partie de ſon corps, ou qui deuiendra à l'eſtre par maladie ou accident; ayent à le luy venir declarer, afin qu'il prouuoye à ce qui ſera neceſſaire, conformément au vouloir & à l'ordonnance du Roy

& de ſon Conſeil. Et cette ordonnance eſt, qu'eſtant apporté le petit enfant ou la petite fille, & veu le defaut qu'il y a, ſ'il eſt de telle ſorte, que nonobſtant iceluy l'enfant puiſſe exercer quelque art & office, terme eſt prefix & donné au pere, dãs leq̃l il eſt tenu de le mettre en meſtier, & luy faire apprẽdre l'eſtat que le Iuge aura aduiſé pouuoir eſtre exercé par luy auec ſon ohië, ce qu'ils executent ſans faute. Si d'auenture cet enfant eſt ſi fort ohié, qu'il luy eſt impoſſible d'apprendre ou d'exercer aucun eſtat : ledit Iuge des pauures mande au pere d'iceluy qu'il ayt à le nourrir en ſa maiſon toute ſa vie, ſ'il a dequoy: & ſ'il n'a pas le moyen, ou ſ'il n'a point de pere, il ſ'addreſſe au plus proche parent & le plus riche: & à faute de ce, enjoint à tous les parents de contribuer chaſcun leur part, & de la bailler à celuy qui tient ledit enfant en ſa maiſon. *Enfans ohiez & impotens, & ordonnãce touchãt iceux.*

Que ſ'il n'a point de parẽs, ou ſ'ils ſont ſi pauures, qu'ils ne puiſſent pas ſubuenir à la neceſſité dudit enfant; le Roy les nourrit, & ſuſtẽte entierement à ſes deſpens, & les tient en ſes hoſpitaux Royaux, qui ſont en chaſcune ville de ſon Royaume baſtis fort ſõptueuſemẽt pour cet effect: auquel lieu ſont pareillemẽt tous les hõmes vieux & neceſſiteux, qui ont vſé leur jeuneſſe en guerre, au ſeruice du Roy & du pays. Et autant aux vns cõme aux autres ſont adminiſtrez leurs viures & neceſſitez auec grand ſoing & diligence: en quoy le meſme Iuge tient vne bonne police, & deſſous luy vn Maiſtre adminiſtrateur, qui eſt vn des plus hommes de bien du lieu, ſans *Hoſpitaux royaux.* *Vieux ſoldats* *Adminiſtrateur.*

le congé duquel aucun des pauures ne peut sortir hors de l'enclos de l'hospital : & ce congé ne leur est jamais ottroyé pour quelque chemin ou voyage qu'ils veuillẽt faire, & pas vn d'eux aussi n'a occasion de le demander, d'autant qu'ils sont bien fournis en ce lieu de tout ce qu'ils ont à faire pour passer leur vie, tant au viure qu'aux vestemens. Ioint que les mesmes pauures & hõmes vieux nourrissent là dedans des poulles, & des cochons, & plusieurs autres choses, dont ils se peuuent seruir tant pour leur recreation, que pour leur profit & contentement. Cet Administrateur est visité fort souuent par le Iuge susdit, & ce mesme Iuge est aussi visité par vn autre qui part de la Court, & Conseil du Roy expressément pour cet affaire, & pour visiter les principaux Hospitaux de la Prouince : & s'il trouue qu'il a failly en sa charge, il l'en demet, & le punit à toute rigueur. Au moyen dequoy chascun regarde à bien viure & à charier droit, sçachant bien le compte exact qu'il en doit rendre, & en quelle monnoye il doit estre payé,

Visiteur de court.

Aueugles de la Chine.

Les aueugles dudit Royaume ne sont point tenus pour inualides, ny pour gens que soyent contraints de nourrir ou les parens ou le Roy: pource qu'il les font trauailler, ou à moudre aux moulins de froument & de riz, ou à souffler des soufflets de mareschal, ou à faire telles autres choses, esquelles la veuë n'est point requise. Et si c'est vne fille aueugle, quand elle est deuenuë grande, elle fait le mestier des filles de ioye, dont y a grand nombre aux lieux publics, comme il se

Filles aueugles.

dira au chapitre qui en traitera particulierem̃et. Ces filles ont vne mere entre elles qui les farde & attife,& est du nombre de celles qui ont quitté le mestier,pour estre vieilles& inutiles desormais. Par le moyen de ce bon ordre qui est gardé par tout le Royaume, nonobstant qu'il soit si grand & si plein de peuple;il n'y a aucun pauure qui soit en necessité, ny pas vn qui demãde l'aumosne publiquement : comme l'ont veu par experience les Religieux Augustins, & les Peres de l'Obseruance,ensemble tous ceux qui estoyẽt en leur compaignie, quand ils entrairent audit Royaume.

Mere des filles de joye.

FIN DV SECOND LIVRE.





PREMIERE PARTIE DE L'HISTOIRE DV GRAND ROYAVME DE LA CHINE, CONTENĀT choſes fort curieuſes,& dignes de conſideration, touchant les mœurs & la police d'iceluy.

LIVRE TROISIESME.

Des Roys qui ont regné en ce grand Royaume, & des noms d'iceux.

CHAP. I.

AV quatrieſme chapitre du premier Liure, j'ay promis de dire de ſuite les Roys qui ont regné en ce grand Royaume, enſemble de mettre particulieremēt les noms d'iceux. Et partant pour accomplir ma promeſſe ie mettray icy la ſucceſſion d'iceux, depuis Vitey, lequel a eſté le premier qui a reduit le pays en Royaume, juſques au Roy qui eſt à preſent regnant en iceluy: remettant ce qui defaudra en ce lieu au chapitre ſuſmentionné, où ſe trouuera le nombre des Roys, & des années qu'il y a que

que ledit Royaume a commencé, enſemble la maniere de ſucceder à iceluy.

Ce Vitey a eſté le premier Roy de la Chine, comme il appert par leurs Hiſtoires, qui font mention de luy particulierement; & entre autres choſes qu'elles racontent de ſa perſonne, elles diſent qu'il eſtoit auſſi haut que ſept meſures de la Chine, chaſcune deſquelles fait autant que deux tiers d'Eſpaigne : de ſorte qu'à bon compte il auoit quatre aulnes & deux tiers de haut; & diſent en outre qu'entre deux eſpaules, il auoit ſix eſpans de large, & qu'il fut auſſi preux en hauts faits, comme il eſtoit grand de corps. Il eut vn Capitaine appellé Lincheon, lequel auec ce qu'il eſtoit fort vaillant, eſtoit encore homme tresfin & de grande prudence: de ſorte qu'eſtant ſi grand perſonnage, il eut la force & la valeur d'aſſujettir audit Roy Vitey tout le pays qui eſt en ce grãd Royaume, & en outre le faire redouter de tous.

Vitey premier Roy de la Chine.

Corſage d'iceluy.

Lincheon, capitaine.

Ils attribuent à ce Vitey l'inuention des robbes à veſtir, & des teintures pour les teindre, des nauires pour nauiger, & de la ſcie pour ſcier le bois; & ſur tout diſent qu'il eſtoit grand Architecte & inuenteur d'edifices, & qu'il en fit grand nombre, & de fort ſomptueux & magnifiques, leſquels ont perpetué juſques à huy la memoire & ſouuenance de ſon nom. Il inuenta auſſi le touret de ſoye dont ils vſent encore à preſent audit Royaume, & fut le premier qui amena l'vſage de porter de l'or, des perles, & des pierreries en joyaux, & des habits de toile d'or, d'ar-

Inuentions du Roy Vitey.

Loix & ordonnances du mesme Vitey.

gent, & de soye. Il departit tous les gens de son Royaume en citez, villes, & villages; & ordonna tous les mestiers & offices, commandant qu'aucun n'eust à se mesler d'autre estat que de celuy dõt son pere s'estoit meslé; sans congé & permission speciale de sa Majesté, ou des Gouuerneurs de son Royaume, & que ladite permissiõ ne s'ottroyast sans grande cause. Tous ceux qui estoyẽt d'vn mesme estat, il les mit ensemble en des ruës pticulieres; laquelle police est si biẽ gardée pour le jourd'huy audit Royaume, que pour sçauoir de quel estat sont ceux qui demeurent en vne ruë, il suffit de veoir le premier qui s'y tiẽt; pour ce que c'est chose certaine que les autres sont du mesme estat que le premier, ne se meslant aucun autre parmy eux qui soit d'autre estat que le leur.

Nulle femme oysiue en la Chine.

Il fit entre autres choses vne ordonnance qui est de grande consideration, c'est à sçauoir que pas vne femme ne fust point sans trauailler ou à l'estat de sõ mary, ou à tout le moins à filer, ou à ouurer de l'esguille : & fut cette loy si generalle, qu'il voulut qu'elle fust gardée par sa femme mesme.

Si racontent de luy qu'il fut fort sage & grãd clerc en l'Astrologie, & qu'il auoit en la court de sõ Palais vne certaine herbe, laquelle faisoit vne maniere de demonstratiõ quãd il passoit aupres d'elle, au moyẽ dequoy elle declaroit si aucun auoit quelq̃ mauuaise intentiõ contre le Roy. Ils disẽt encore plusieurs autres choses de luy, le recit desquelles me feroit estre par trop prolixe; qui sera cause q̃ je passeray seulemẽt par dessus,

Herbe admirable du Roy Vitey.

de peur d'ennuyer le Lecteur, en relatant tous les ſonges & reſueries de ces Idolatres; joint que pour le regard des curieux, il ſuffit de toucher vn peu de chaſque choſe, laiſſant le ſurplus à leur diſcretion. Ce Roy eut quatre femmes, & vingt cinq enfans d'elles, & regna cent ans: & y eut depuis luy juſques à celuy qui fit la muraille, de laquelle nous auons parlé au neufieſme chapitre du premier liure, cent ſeize Roys, tous de la lignée de ce Vitey, leſquels regnairent, ſelon qu'il appert par leurs Hiſtoires, deux mille deux cens cinquante ſept ans. Ie ne cotteray point icy leurs noms, de peur d'eſtre prolixe, combien qu'ils ayẽt eſté tous tirez de leurs Hiſtoires: mais je me contenteray ſeulemẽt de mettre ceux leſquels me ſemblent eſtre neceſſaires pour declarer la ſucceſſion de la Couronne, depuis les cent ſeize Roys ſuſdits, juſques à celuy qui eſt à preſent regnant.

Le dernier Roy de la lignée de Vitey le preux ſ'appelloit Tzintzom, & ce fut luy qui fit la muraille ſuſmentionnée, ſe voyant aſſailly du Roy Tartare, lequel luy faiſoit guerre par beaucoup d'endroits. Pour faire ladite muraille il prit la troiſieſme partie des gens du Royaume, & par ce qu'en l'edifiant il mourut grand nombre d'iceux, à cauſe qu'ils eſtoyent loing de leurs maiſons, & en vn air & climat tout autre que celuy où ils auoyent eſté nez & nourris, il vint à eſtre mal voulu & haï generalement de tous: d'où ſ'enſuyuit vne ſeditiõ de ſes vaſſaux contre luy, leſquels conſpirairent de le tuer, comme de fait

Tzintzom Roy & la muraille par luy faicte.

Mort de Tzintzõ & de ſon fils.

ils le tuairent,apres auoir regné quarante ans,& vn ſien fils auec luy, qui eſtoit heritier du Royaume,nommé Agutzi. Ce Tzintzom eſtāt mort & ſon fils auſſi,ils inſtallairent pour leur Roy vn qui ſ'appelloit Anchoſau, homme de grand eſprit & valeur, & regna douze ans. Au Royaume ſucceda vn ſien fils appellé Futey, qui regna ſept ans,& mourut jeune. Par le treſpas d'iceluy ſa femme qui eſtoit du ſang, vint à regner, & gouuerna le Royaume en grande admiration de tous par l'eſpace de dixhuict ans: & comme elle ne laiſſa aucuns hoirs maſles,vn fils de ſon mary Anchoſau,qu'il auoit eu d'vne autre femme, luy ſucceda.

Anchoſau. *Futey.* *Regne de femme.*

Cettuy-cy regna vingt & trois ans,& luy ſucceda vn ſien fils nommé Cuntey,qui regna ſeize ans, huict mois. Vn fils de luy,appellé Huntey, regna cinquante quatre ans : & luy ſucceda vn ſien fils nommé Chantey,& regna treize ans. A cettuy-là ſucceda ſon fils Ochantey, qui regna vingt cinq ans, trois moys. A luy auſſi ſucceda ſon fils Coantey,qui regna ſeize ans deux moys. A Coantey ſucceda ſon fils Tzentzey, qui regna vingtſix ans,& quatre mois. A cettuy-là ſucceda vn ſien fils appellé Authey,qui regna ſeulement ſix ans. A iceluy ſucceda ſon fils Pintatey,qui regna cinq ans. A Pintatey ſucceda vn ſien frere, pource qu'il n'eſtoit pas encore marié quand il mourut; & ce frere ſ'appelloit Tzintzumy, qui regna ſeulement trois ans,ſept mois. A ce frere ſucceda ſon autre frere puiſné,nommé Huyhannon,qui ne regna que ſix ans. A cettuy-là ſucce-

Cuntey. *Huntey.* *Chantey.* *Ochantey.* *Coantey.* *Tzentzey.* *Authey.* *Pintatey.* *Tzintzumy* *Huyhannon.*

da vn ſien fils appellé Cubum, qui regna trente *Cubum.*
deux ans. A iceluy ſucceda ſon fils Bentey, qui
regna dixhuict ans. A Benthey ſucceda ſon fils *Benthey.*
Vnthey, qui regna treize ans; auquel ſucceda O- *Vnthey.*
they, & regna dixſept ans, cinq mois. Son fils ap- *Othey.*
pellé Yanthey, regna ſeulement huit mois. Il *Yanthey.*
laiſſa vn fils nommé Antey, qui regna dixneuf *Antey.*
ans. Le fils aiſné de cettuy-cy, nommé Tantey, *Tantey.*
alla incontinent de vie à treſpas apres ſon pere,
n'ayant regné que trois mois: & ſon frere Chitey *Chitey.*
regna vn an ſeulement. A eux ſucceda vn autre
frere leur puiſné, appellé Quantey, lequel veſcut *Quantey.*
& regna vingt & vn an. Sō fils nommé Linthey *Linthey.*
regna vingt & deux ans. A iceluy ſucceda vn fils
appellé Yanthey, qui regna trente & vn an. Cet *Yanthey.*
Yanthey, à ce que dit ſon hiſtoire, eſtoit de peu
de ſageſſe & d'entendement; au moyen dequoy
ceux du Royaume l'auoyent en haine.

Si ſe rebella contre luy vn ſiē nepueu, appel-
lé Laupy, & ſe joignirēt auec luy pour luy ayder *Laupy.*
& fauoriſer deux Cheualiers freres, qu'il y auoit
pour lors à la Court, bien vaillans hommes, l'vn
nommé Quathey, & l'autre Trunthey, leſquels *Quathey &*
procurairent de faire Roy ledit Laupy. L'oncle *Trunthey.*
le ſçeut, & fut ſi puſillanime, qu'il n'eut pas la
hardieſſe d'y remedier, & ne ſçeut auſſi: qui fut
cauſe que s'eſleuairent des ligues par le Royau-
me, & ſpecialement quatre Tyrans qui ſe firent
enſēble & en meſme tēps; dont les noms eſtoyēt
Cincoan, Soſoc, Guanſian, & Guanſer. Cōtre eux *Cincoam, So-*
eut guerre le Laupy ſous couleur de fauoriſer à *ſoc, Guāſian,*
ſon Oncle, & apres l'auoir fait durer quelq̄ tēps *Guanſer, ty-* *rans.*

fit paix auec Cincoan, & prit vne ſienne fille en mariage, dreſſant incontinent guerre aux trois autres Tyrans auec la faueur de ſon beaupere.

Chine en diuiſion. Alors fut diuiſé ce grand Royaume en trois parts,& commencea la tyrannie que nous dirõs. L'vne & la principale ſuyuoit Laupy par la mort de l'Oncle : & l'autre Soſoc : & l'autre Cincoan, beaupere dudit Laupy. Le Royaume demeura ainſi diuiſé par quelque temps, juſques à ce que *Cuythey.* Cuythey, fils de Laupy, vint à regner apres ſon *Chimbutey.* pere. Contre luy ſ'eſleua vn tyran nõmé Chimbutey, lequel il tua,& fut en outre ſi vaillãt,qu'il reünit tout le Royaume, lequel auoit eſté diuiſé par l'eſpace de quarante & vn an,regnant du depuis luy ſeul vingt cinq ans. A iceluy ſucceda ſon *Fontey.* fils appellé Fontey, lequel regna dixſept ans. Pour abbreger, il y eut de cette lignée quinze Roys, qui regnairent cent ſoixante & ſeize ans. *Quiontey.* Contre le dernier qui fut Quiontey, ſ'eſleua le *Tzobu, tyran.* tyran Tzobu. Si y eut du ſang d'iceluy huit Roys, qui regnairent ſoixante & deux ans. Contre le *Sutey.* dernier appellé Sutey ſ'eſleua vn nommé Cotey, *Cotey.* de la lignée duquel y eut cinq Roys,& regnairẽt vingt quatre ans. Le dernier d'iceux nommé O- *Otey.* tey, fut tué par vn appellé Dian, & y eut de ſa li- *Dian.* gnée quatre Roys,qui regnairent 56. ans. Contre *Tym.* le dernier ſ'eſleua vn appellé Tym, & y eut de ſa lignée cinq Roys, & regnairent trente & vn an. Contre le dernier de cette maiſon ſ'eſleua vn *Tzuy.* certain Tzuy,& y eut de ſa lignée trois Rois,qui regnairent trente ſept ans. Contre le dernier

ſ'eſleua Tonco, lequel, enſemble ceux de ſa li- gnée gouuernairent fort bien le Royaume, & durairent auſſi plus longuement que les autres, pource qu'ils furent vingt & vn Roys, leſquels regnairent deux cens nonante quatre ans. *Tonco.*

Le dernier d'iceux appellé Troncon ſe maria à vne qui auoit eſté femme de ſon pere, & ſ'appelloit Bauſa, belle à merueilles : il la tira d'vn Monaſtere, où elle ſ'eſtoit miſe Religieuſe, & ſe maria auec elle. Icelle ſe comporta tellement à l'endroit de luy, qu'elle le fit tuer, & gouuerna le Royaume toute ſeule par l'eſpace de quarante ans. Si dit l'Hiſtoire qu'elle fut deshõneſte tout à bout, & qu'elle ſ'abandonna aux plus grans Seigneurs du Royaume, & que non contente de cela elle ſe maria à vn homme de baſſe eſtoffe, afin d'auoir meilleur moyen de ſuyure ſes appetits deſordonnez. On dit qu'elle tua deuant que ſe marier les enfans maſles qu'elle peut auoir du premier mary, ayant deſir qu'vn ſien nepueu luy ſuccedaſt à la couronne. *Troncon.* *Bauſa nonnain reniée.* *Bauſa regne ſeule.* *Vie des-honneſte d'icelle.*

Ceux du Royaume entendant ſon intention, & indignez de ſon mauuais train, enuoyairent chercher vn fils de ſon mary, nonobſtant qu'il fuſt baſtard, lequel eſtoit fugitif: & d'vn cõmun conſentement l'eſleurent pour Roy, & s'appelloit Tautzon. Iceluy fit faire rigoureuſe juſtice de la Maraſtre, comme c'eſtoit bien raiſon, afin qu'elle fuſt punie de toutes ſes meſchancetez, & ſeruiſt d'exemple à tout le Royaume. Il y eut de ſa lignée ſept Roys, leſquels regnairent ſix vingt ans. Contre le dernier nommé Coucham, *Tautzon.* *Bauſa executee par juſtice.* *Coucham.*

Dien Tyran. ſ'eſleua vn nommé Dian,& y eut ſeulemét deux Roys de ſa lignée, & regnairent dixhuict ans. *Outon.* Contre le ſecond & le dernier ſ'eſleua Outon,& y eut de ſa lignée trois Roys,& ne regnairét que *Outzim.* quinze ans. Contre le dernier ſ'eſleua Outzim, & y eut de luy deux Roys, qui regnairent ſeulement neuf ans,trois mois. Contre le dernier ſ'e- *Tozo.* ſleua Tozo, & luy & vn ſien fils regnairent ſeulement quatre ans. Contre le fils d'iceluy eut *Anchiu.* guerre vn appellé Anchiu, lequel le tua, & luy ſucceda au Royaume. Luy & deux autres de ſa lignée regnairent ſeulement dix ans. Contre le dernier s'eſleua vn de la lignée de Vitey, premier *Zaitzon.* Roy,& le tua: il ſe nommoit Zaytzon, & furent de la lignée d'iceluy dixſept Roys, leſquels regnairent tous en paix l'eſpace de trois cens vingt ans,

Tepim. Le dernier de cette lignée s'appelloit Tepim, contre lequel eut guerre le grand Tartare,nom- *Vzou, Roy Tartare.* mé Vzou, lequel entra en la Chine à grande armée,& gaigna tout le Royaume, & le poſſedairent neuf Roys Tartares, leſquels regnairent *Chine enuahie par les Tartares.* quatre vingt treize ans, traitant les naturels du pays en grande tyrannie & ſeruitude.Le der- *Tzintzoum.* nier d'iceux s'appella Tzintzoum, & fut plus cruel que nul autre de ſes predeceſſeurs & deuáciers: ce qui fut cauſe que le Royaume ſe reünit, & qu'ils eſleurent ſecrettement pour leur *Hombu.* Roy vn nommé Hombu,homme de treſ-grande valeur, & de la lignée des anciens Roys: lequel aſſemblát beaucoup de gés fit tát par ſa prouëſſe, qu'il chaſſa les Tartares hors de tout le Royau-

me auec grand carnage & occision de ces injustes & tyranniques vsurpateurs. *Tartares sont chassez & occis.*

Il y a eu de la lignée d'iceluy douze Roys, en cõptant celuy qui est à present regnant: les onze precedẽs ont regné deux cens ans durãs;& celuy qui regne à present est le 12e. & s'appelle *Bonog*, & a succedé au Royaume par la mort de sõ frere aisné, qui mourut d'vne cheute de cheual. C'est vn jeune Prince de vingt & trois ans, selon que disent les Chinois, & a encore sa mere: duquel ne s'estant encore rien mis par histoire, nous ne sçaurions dire autre chose sinõ que c'est vn tres-gentil personnage à leur dire, & bien voulu de ses sujets, & homme de fort bon entendement, & grand zelateur de justice. Il est marié à vne sienne cousine, & en a vn fils. *Bonog Roy de la Chine à present regnant.* *Bonog Roy à qui marié.*

Ceux de cette lignée ont gaigné dessus les Tartares beaucoup de terres, depuis qu'ils les ont chassez de la Chine, lesquelles sont situées de l'autre costé de la muraille. Dieu par sa misericorde les vueille amener à la cognoissance de sa sainte Loy, & accomplir vn Prognostique qu'ils ont entre eux, par lequel ils s'attendent deuoir estre seigneuriez & rendus sujets de certains hõmes qui ont de grãs yeux,& de lõgues barbes, lesquels viendront de Royaumes fort lointains leur commander;ce qui semble denoter & signifier les Chrestiens. *Terres gaignées sur les Tartares.* *Prognostique des Chinois.*

Le Roy de cedit Royaume est tant respecté de ses sujets, que par toutes les Prouinces où il ne fait pas sa residẽce, ils ont en la ville capitale en laquelle le Viceroy ou le Gouuerneur reside, vne table d'or, sur laquelle est tiré au vif le pourtrait *Pourtrait du Roy de la Chine.*

du Roy qui regne,couuerte d'vne belle courtine brochée d'or fort richement, auquel lieu vont tous les jours les Loytias,qui ſont les Cheualiers hommes de Lettres, & gens de Iuſtice, & ſont obligez de luy aller faire la reuerence, comme ſi c'eſtoit le Roy meſme. Ils tiennent cette table deſcouuerte aux jours de toutes les feſtes qu'ils celebrent,qui ſont les nouuelles Lunes de chaſcun mois:auquel jour arriue tout le peuple faire la reuerence à ladite figure, auec autant de reſpect qu'ils feroyent au Roy, s'il y eſtoit en perſonne.Ledit Roy en ſes tiltres & qualitez s'intitule,*Seigneur du Monde,& Enfant du Ciel.*

Tiltres & qualitez du Roy de la Chine.

Du palais & Court du Roy, & de la ville où il demeure : & comme en tout ſon Royaume n'y a aucun Seigneur de vaſſaux en proprieté.

CHAP. II.



LE ſejour du ſuſdit Roy, & preſque de tous ſes predeceſſeurs a eſté & eſt ordinairement en la prouince de Paguia,en la ville de Taybin dite autrement Suntien, à cauſe, ce diſent-ils, qu'elle eſt plus voiſine des Tartares, auec leſquels ils ont eu guerre continuellement,ainſi que dit eſt:afin que reſidant en ce lieu ils euſſent meilleur moyen de ſuruenir aux haſars & inconueniens qui ſe pourroyent preſéter; ou parauéture à cauſe de l'air & climat

Paguia, prouince.
Suntien, ville royale.

dudit pays, qui eſt plus ſalubre en cette Prouince que non pas aux autres, & le ſejour plus plaiſant & delectable de beaucoup : comme le donne bien à entendre la ſignification de ce mot icy, *Suntien*,qui vaut autant à dire en leur langue que, *Ville celeſte.*

Cettedite ville eſt ſi grande & ſpacieuſe, que pour la trauerſer de porte en porte,il faut qu'vn hõme chemine toute vne journée ſur vn bõ cheual,& en diligẽce;& ce ſans y cõprendre les faux bourgs, leſquels ont encore autant de lieu & de circuit. Et cõbien que ce que je dy icy ſoit admirable, ſi eſt-ce que c'eſt peu au regard de ce qu'ẽ diſent les meſmes Chinois, leſquels en parlant d'icelle ville, & de ſa grande richeſſe ne ſe contrediſent en rien, qui eſt vn grand ſigne & indice de verité; attendu que ſ'il eſtoit autrement, il ne ſe pourroit faire qu'il n'y euſt quelque diſcordance entre eux.Il y a ſi grand peuple dedãs tant Bourgeois que Courtiſans, q̃ leſdits Chinois afferment, q̃ ſ'il eſtoit de beſoing de faire leuée de gens pour quelque vrgente occaſion,ils ſe pourroyent aſſembler en armes deux cens mille hõmes,& les cent mille d'iceux tous de cheual. *Suntien combien grãde& ſpacieuſe.* *Suntien combien peuplee.*

A l'entrée de ladite ville vers le coſté d'Orient eſt le grand & ſomptueux Palais du Roy, où il demeure d'ordinaire;combiẽ qu'il y en aye deux autres,l'vn au milieu de la ville,&l'autre au bout d'icelle deuers l'Occident. Ce premier Palais eſt ſi grand, & y a tant de ſingularitez en iceluy, qu'il faut quatre jours entiers pour le bien veoir à loiſir,à ce qu'ils diſent.Premierement il eſt en- *Palais du Roy.*

touré de ſept murailles ſi grãdes & ſpacieuſes, q̃ dedãs le large qu'il y a d'vne muraille à l'autre ſe tiennẽt aiſément dix mille ſoldats, leſquels font garde ordinaire à l'hoſtel du Roy. Au dedans, y a ſoixante & dixneuf ſales, toutes richement conſtruites & d'vn artifice admirable, où eſt vn grand nombre de femmes, ſeruant le Roy en lieu de pages & de Gentils-hommes. Et le plus beau qui ſoit à veoir en ce Palais, ce ſont, à ce qu'ils diſent, quatre ſales treſ-riches & magnifiques, dedans leſquelles le Roy donne audience aux Ambaſſadeurs venans des autres Royaumes & Prouinces, enſemble aux Seigneurs & Principaux de ſon pays lors qu'il tient ſa Court, ce qui n'aduient guere ſouuent, d'autant qu'il ne ſe laiſſe point veoir au peuple hors de ſon hoſtel que bien rarement, & encore le plus ſouuent & preſque à toutes les fois ce n'eſt qu'au trauers d'vne verriere.

Sales du Palais.

Roy de la Chine comment ſe monſtre en public.

La premiere de ceſdites Sales eſt faite de fonte, elabourée fort curieuſement auec beaucoup de figures. La ſeconde a le planché & l'aire faits de maſſonnerie d'argent de grande valeur. La troiſieſme eſt de fin or excellemment bien eſmaillé. La quatrieſme eſt de ſi grand prix & richeſſe, qu'elle ſurpaſſe de beaucoup les trois autres, d'autãt qu'en icelle ſe repreſente le pouuoir & la cheuance de ce grand Roy, & pour ce l'appellent-ils en leur langue, *La ſale du threſor du Roy*, aſſeurãt qu'elle merite bien d'auoir vn tel nom, attendu qu'il y a en icelle le plus grand threſor, que puiſſe auoir Roy au monde. Et ſi outre ledit threſor il y a encore grande quantité de joyaux

de prix & valeur inestimable,& vne chaire où il *Chaire royale.*
s'assiet en majesté faite de marbre, dans lequel
sont enchassées des pierres precieuses & des Escarboucles si riches, qu'en la plus grande obscurité de la nuict elles rendent la sale aussi claire & lumineuse, que s'il y auoit dedans beaucoup de chãdelles allumées. Les parois de cette sale sont toutes de pierres diuerses de grande vertu& valeur,elabourées auec grand esprit & industrie:& pour comprendre en vn mot tout ce qui se dit de cette sale si riche, il suffit de sçauoir que c'est la plus belle piece qui se puisse veoir en tout le Royaume, & où est contenu tout le meilleur & *Sales d'Ambassade.*
le plus riche d'iceluy. En ces quatre sales susmẽtiõnées, le Roy cõme nous auons dit,escoute les Ambassades qu'on luy enuoye; & selõ la qualité du Roy ou de la Prouince de la part desquels ils viennẽt,leur donne audiẽce en la premiere sale, ou en la seconde,ou aux deux autres plus riches: de maniere que si l'Ambassade vient de la part d'vn Roy, lequel n'est pas des plus puissans, on luy donne audience en la premiere, & s'il est de moyen pouuoir en la seconde:&ainsi consequẽment aux autres d'apres.

Au dedans de ce palais le Roy a tous les plaisirs & passetemps que l'entendement humain peut souhaiter, & ce pour la recreation de sa personne, & de celle des Roynes, à *Le Roy de la Chine ne sort guere en public & pourquoy.*
cause qu'il ne sort jamais, ou bien peu souuent de son hostel: qui est vne coustume fort ancienne & vsitée entre les Roys dudit Royaume, & presque autant hereditaire comme la succession d'iceluy. Et la cause pourquoy ils ne sortent

gueres, & ſont ainſi reclus en leur Palais, c'eſt à ce qu'ils diſent tant pour conſeruer la grandeur & autorité de leur eſtat, que de peur qu'ils ont de mourir par trahiſon, comme il eſt ſouuent aduenu. Au moyen dequoy il y a eu tel Roy, & pluſieurs Roys meſme audit Royaume, leſquels tout le long de leur Regne ne ſont point ſortis en public, ſinon le jour qu'ils ont preſté le ſerment & receu la couronne de Roy : & ſi outre qu'ils ſe choyent & reſſerrent ſi ſoigneuſement, ils ont encore les dix mil hommes de garde, deſquels nous auons parlé cy deſſus, pour garder le Palais du coſté de dehors jour & nuict, ſans beaucoup d'autres qu'il y a aux courts, aux montées, aux ſales, & autres endroits du logis. Depuis les portes dudit Palais en allant en dedans, il y a beaucoup de iardins, vergers, parterres, & bois, où y a toute ſorte de chaſſe & de venaiſon, & de grans eſtangs pleins de poiſſon. En ſomme il y a tout ce qui ſe pourroit auoir aux champs, en pluſieurs maiſons de plaiſir.

Garde du Roy.

Nuls Seigneurs de vaſſaux ny aucũs biens propres en la Chine.

Il n'y a point en tout le Royaume aucun Seigneur de vaſſaux, non plus qu'en Turquie, & n'ont entre eux rien de propre, ſoit en patrimoine, ou en biens meubles; & ce que le Roy donne de grace ſoit en faict de gouuernement, ou à raiſon de ſeruices, ou pour autre reſpect particulier, tout cela ſe perd auec la perſonne à laquelle aura eſté fait le don, & retourne au Roy comme deuant. Que s'il luy plait de continuer au fils les biens ou l'eſtat que tenoit le pere, il le fait plus de grace que d'obligation ou de deuoir: donnant

à entendre que de ce qu'il en fait, ce n'eſt point pour auarice ou autre profit particulier : mais que c'eſt ſeulement pour obuier aux inconueniens & occaſions de trahiſon qui pourroyent venir, ſ'il y auoit de grans & riches Seigneurs en ſon Royaume. Ceux qu'il met aux Gouuernemens, ores que ce ſoyent Viceroys, ou Gouuerneurs, ou Capitaines generaux, ou autres perſõnes de quelque ſorte & qualité qu'elles ſoyent, il leur donne à tous de fort grans gages & ſuffiſãs pour faire leur charge, & pour eux entretenir de maniere qu'il leur en reſte plus qu'il ne leur en faut : ne voulant pas que la neceſſité les contraigne de prendre des preſens, ou de ſe laiſſer corrompre par argent, ou autrevoye, qui les empeſche de faire droict & juſtice. Car ſ'il eſt ſçeu & aueré que quelcun en ait receu, & encore que ce ſoit choſe de peu de prix, ſi en eſt il puny & chaſtié exemplairement à toute rigueur. *Gages.* *Preſens defendus.*

Du nombre des gens & vaſſaux, qui ſont taillables & tributaires du Roy de la Chine, par toutes les quinze Prouinces du Royaume.

CHAP. III.

AYANT entendu par cy deuant la grande eſtenduë dudit Royaume, & le monde infiny qui y eſt, il ſera plus aiſé à croire le nõbre des tributaires qu'il y a en chaſque Prouince, lequel nombre eſt tiré du Regiſtre

que tiennent les officiers du Roy par deuers eux afin de leuer le tribut. Si disent & affermẽt qu'il y a autant de gens qui ne payent rien, comme il y en a qui payẽt, d'autant que pas vn des Loytias & des ministres de Iustice n'y est taxé, ny la Gendarmerie non plus, tant celle de mer que de terre, estant tous exempts.

Exempts de tribut.

La prouince de Paguia tient en tributaires deux milliõs sept cẽs quatre mil hõmes, lesquels payẽt tous tribut au Roy. La prouince de Canton, trois millions six cens mille tributaires. Celle de Foquien, deux millions quatre cens sept mille. La prouince d'Olam, deux millions deux cens quarante mille. Celle de Cinsay, trois millions treize cens quatre vingts mille. La prouince de Susuam, deux millions cinquante mille. Celle de Tolanchia, qui est la prouince où demeure le Roy, & est la plus grande du Royaume, elle en à six millions nonante mille. La prouince de Cansay, deux millions treize cens cinq mille. Celle d'Oquiam, trois millions & huict cens mille. La prouince d'Aucheo, deux millions huict cẽs quatre mille. Celle de Honan, vn million & deux cẽs mille. Celle de Xanton, vn million neuf cens quarante quatre mille. La prouince de Quicheu, deux millions trẽte quatre mille. La prouince de Chequeam, deux millions deux cens quarante quatre mille. Et celle de Sancii, qui est la plus petite des quinze Prouinces, vn milliõ six cens 60. douze mille & cinq cẽs tributaires. De ce compte cy l'on voit cõme les tributaires des quinze Prouinces susdites sont

Paguia. *Canton.* *Foquien.* *Olam.* *Cinsay.* *Susuan.* *Tolanchia.* *Cansay.* *Oquiam.* *Aucheo.* *Honan.* *Xanton.* *Quicheu.* *Chequeam* *Sancii.*

en tresgrãd nombre infiny;& appert aussi cõme peut estre veritable ce q̃ nous auõs traité en plusieurs endroits de ceste Histoire, touchãt l'estenduë de cedit Royaume, laquelle certainement est la plus grande qui se lise point de pas vn autre qui soit au monde. Dieu par sa misericorde les vueille amener à la cognoissance de son S. Nom, & les retirer de la tyrannie du Demon, soubs lequel ils sont pour le present.

Le tribut que leue le Roy de la Chine par toutes ses quinze Prouinces, selon la plus certaine relation.

CHAP. IIII.



COMBIEN que ce Royaume de la Chine soit si grand & riche, comme il appert: si est-ce que les habitans d'iceluy payent le moins de tribut & imposition ordinaire à leur Roy de tous ceux que nous cognoissons estre soubs puissance & seigneurie, tãt entre nous autres Chrestiens, que parmy les Mores & Gentils. Et neantmoins l'extraordinaire & le seruice personnel qu'ils doiuent est si grand, qu'ils se pourroyent mieux appeller esclaues que libres; attendu qu'ils ne possedent pas vn espan de terre, pour lequel ils ne payent tribut. Qui seroit vne bonne occasion, auec le mauuais traitement que leur font ceux qui les gouuernent, pour les *Tribut extraordinaire.*

inuiter & ſemondre à la reception de l'Euangile, à fin de jouyr de la liberté d'iceluy.

Maſſes, monnoye de tribut.

Le tribut ordinaire que paye chaſcun d'eux qui tient feu & lieu, ce ſont deux Maſes l'an, qui eſt vne eſpece de monnoye valant autant que deux reales d'Eſpaigne. Eſtant ce tribut là ſi peu de choſe, & duquel ne payēt rien ny les Loytias, qui eſt vne bonne partie du Royaume, ny les Gouuerneurs, & Officiers, enſemble les Capitaines & ſoldats : toutefois la multitude du peuple y eſt ſi grande, & le Royaume ſi ſpacieux, que ſeulement ce qu'ils donnent pour la deſpenſe de la perſonne du Roy, & de ſon Palais, auec ce que valent les droicts de Doüanes, ports, & autres rentes, en ne comptant point ce qui ſe baille aux mortepayes, gens de garniſon, & autres ſoldats du Royaume, ny auſſi ce qui ſ'employe à la reparation des murailles & des villes; enſemble les frais de toutes les armees de mer & de terre, auec les gages des Gouuerneurs, & Officiers de juſtice, leſquels n'entrent point en ce compte: il demeure au Roy de reuenu ordinaire ce que je mettray en ce lieu, le tout extraict fidelement du liure & regiſtre de ſes Comptes. Et encore diſent les Chinois que c'eſt beaucoup moins de ce qu'on luy paye aujourd'huy, & que ledit compte eſt du plus vieux temps, lors que le tribut eſtoit bien plus petit qu'il n'eſt pas pour le preſent. Donc ce qui ſ'enſuit eſt extrait du liure de ſa maiſon, & de ſes comptes.

Droits de Douane.

Regiſtre de Comptes.

Or.

En fin or de dixſept à vingt deux carats on luy donne quatre millions, deux cens cinquante ſix

mille neuf cés Taës, qui est vne espece de monnoye valant chascune dix reales, & vingt quatre marauedis de Castille. En argent fin, trois millions cent cinquante trois mille deux cens dixneuf Taës. Les mines de perles, qui sont en grãde abondance par tout le Royaume, combien qu'elles ne soyent guere rondes, luy valent ordinairement deux millions six cens trente mille Taës. En pierreries de toutes sortes, & tirées des mines, vn million quatre cens soixante & dix mille Taës. En musc & ambre, vn million & trente cinq mille Taës. Et en Pourcelaines, quatre vingts dix mille Taës. *Taë, mõnoye. Argent. Perles. Pierreries. Musc & ambre. Pourcelaines.*

Outre ce le Roy a par tout le Royaume beaucoup de terres lesquelles il a données à ses sujets à la charge de luy bailler vne partie de ce qu'ils y recueillent, ou de ce qui y croist : & pour ce luy payẽt ce qui ensuit. En riz bel & blanc (qui est la viãde & nourriture ordinaire dudit Royaume, & des circõuoisins d'iceluy) soixãte milliõs, cent soixante & onze mille, & huit cens trente deux mesures. En orge, vingtneuf millions, trois cens nonante & vn mil, & neuf cens quatre vingts & deux mesures. En bled pareil à celuy d'Espaigne, trente trois millions, six vingt mille deux cens mesures. En sel, vingt cinq millions, trois cens quarãte mille quatre cẽs mesures, lesquelles il recueille en ses salines, & dont il reçoit vn tresgrãd reuenu tous les ans. En bled appellé Maïz, vingt millions deux cens cinquante mille mesures. En millet, vingt quatre millions de mesures. En paniz quatorze millions & deux cens mille mesu- *Riz. Orge. Bled. Sel. Maïz. Millet. Paniz.*

Legumes. res. Puis en autres grains & diuers legumes, quarante millions, & deux cens mille mesures.

Pieces de soye. En pieces de soye de quatorze aulnes de lõg, deux cens cinq mille, cinq cens quatre vingts & dix pieces. *Soye en masse.* En soye en masse, cinq cens quarante mille liures. En cotton en capiton, trois cẽs mille liures. *Cotton en capiton.* En couuertures faites & ouurées de couleurs, huit cens mille quatre cens. *Couuertures.* En chimãtes de soye cruë du poids de douze liures & demie, trois cens mille six cens & quatre vingts. *Chimantes de soye.* En couuertures de cotton de quatorze aulnes chascune, six cens soixãte dixhuict mille & huict cens soixante & dix. *Couuertures de cotton.* En chimantes de cotton, trois cens quatre mille six cens quarãte & huit. *Chimantes de cotton.*

Toutes ces choses susmẽtionnées se leuent cõme dit est par ledit Roy de la Chine, partie desquelles luy sert pour fournir & ayder à la despẽse de son Palais, qui est tresgrande (& de laquelle les Chinois qui vont aux isles Philippines en parlent de telle sorte, qu'ils n'en trouuent jamais la fin, & s'accordent tous en leur dire, qui est vn signe de verité) partie pour garder & reseruer au Thresor de son espargne, dans lequel on asseure y auoir beaucoup de millions; ce qui ne se peut faire autrement, eu esgard à vn si grand reuenu. *Thresor de l'espargne.*

De la Gendarmerie du royaume de la Chine, ensemble du grand soing & vigilance, dont ils vsent à garder ledit Royaume.

CHAP. V.

LE soing & la diligence dont vse le Roy de la Chine à faire administrer la justice en son Royaume selon droict & equité, le mesme soing & diligence & encore beaucoup plus grande a-il coustume de mettre au fait de l'art militaire, & à preuenir les guerres qu'il peut auoit cõtre les Princes ses voisins, ou autres, & principalement contre les Tartares, auec lesquels il a eu guerre continuelle par beaucoup d'années : combien que pour le jourd'huy le Tartare le redoute tant, à ce qu'ils disent, qu'il se tient bienheureux d'estre son amy, & le recognoit mesme en vne maniere de vasselage. Et combien que pour le present & depuis quelque temps en ça ledit Roy de la Chine se voye en paix & sans guerre, au moins qui soit d'importance; si est-il tousiours aussi soigneux à preuenir tous dangers & inconueniens, que s'il auoit plusieurs batailles sur les bras, & de grans ennemis en teste, desquels il se deust garder, ou eust enuie d'assaillir & offenser, comme l'on peut veoir en ce qui s'ensuit.

Le Tartare vassal du Roy de la Chine.

Car outrece qu'il a en chaq̃ Prouĩce vnPresidẽt &Cõseil de guerre,ensẽble vnCapitaine gñal &

autres gens ordinaires de garnison, pour leuer incontinent des armées par mer & par terre selon les occasions qui se peuuent presenter: il tiét encore d'abondant en chasque ville des Capitaines & soldats de garde, pour la defense particuliere d'icelles, lesquels font le guet & la ronde, & posent sentinelle iour & nuict, comme s'ils auoyent les ennemis à leur porte: le tout auec vn grand soing & vn bel ordre militaire, au fait duquel ils ne cedent aucunemẽt aux autres natiõs: combien qu'en courage & en vaillantise generalement parlant, il y en aye quelques vnes qui les surpassent, au dire des soldats & Capitaines Espaignols qui ont esté en la mesme Chine, & en ont veu l'experience plusieurs fois.

Soldats de garde.

Portes des villes.

Ils tiennent aux portes des villes leurs compaignies de gens de guerre, lesquels ne laissent entrer ny sortir personne sans le congé & passeport du Iuge de la ville, lequel passeport doit estre escrit en vn bulletin; & se ferment & ouurét lesdites portes de l'ordonnance & permission des Capitaines, lesquels l'enuoyét tous les iours mise par escrit dessus vn ais blanchy de plastre, & parafée de leur main. En ces portes ils tiennent toute la force & defense des villes, & y posent l'Artillerie, & joignãt icelles est ordinairement la maison & Arcenal, où elle se fait.

Artillerie.

Arcenal.

Portes des villes comme se ferment & ouurent.

Quand ils ferment au soir lesdites portes, ils mettent vn papier collé dessus les iointures d'icelles, puis seellent & cachetent ledit papier auec le cachet, que le Gouuerneur ou le Iuge de la ville porte à son doigt, & à cet effect y va en

perſonne,ou autre pour luy,duquel il ſe fiebeau-coup; & ne les peuuent ouurir du matin tant qu'ils ayent recogneu le meſme cachet, & qu'ils ſoyent bien aſſeurez qu'il eſt tel & en meſme e-ſtat qu'ils l'ont laiſſé le ſoir. Par ainſi ſi quel-cũ veut aller hors la ville,ou faire quelque voya-ge en diligence, il ſort dés le ſoir deuant qu'on ferme les portes,& va loger aux fauxbourgs,afin de pouuoir partir du matin;car de ſortir alors de la ville il eſt impoſſible,à cauſe que leſdites por-tes s'ouurent tard,& ordinairement apres Soleil leué.

Nuls baſtillons ny forteresses en la Chine.

Ils n'vſent point de baſtillons ny de forteref-ſes, mais de grans bouleuers & murailles gar-nies de creneaux & garites,où ils poſẽt de nuict les ſentinelles,leſquelles ils changent & remuẽt à leurs heures, allans touſiours les Officiers à leur rang & ordre auec grand nombre de ſoldats faire la ronde & contreronde par toute la ville, & les bouleuers. Et ſont ordinairement les Ca-pitaines nez & natifs des Prouinces qu'on leur baille en garde,en conſideration que l'amour de leur propre patrie les obligera d'auãtage de ba-tailler pour icelle,& y expoſer leur vie.

Ronde & Cõtreronde.

Armes à qui permiſes.

Et afin de tenir les villes en plus grand repos & tranquillité, il n'eſt permis à aucun de porter armes offenſiues ny defenſiues fors & excepté aux gens de guerre qui ſont ſoudoyez du Roy,& ne leur eſt pas permis d'en auoir en leurs mai-ſons, ny d'en porter ſur les champs par mer ou par terre. Outre tout cela le Roy tient en la ville de Taybin, dite autrement Suntien, qui eſt le

lieu de sa residence, ensemble aux autres villes circonuoisines, vn grand ost de gens de pied & de cheual, duquel il se sert tant pout subuenir aux necessitez, qui peuuent en tels lieux s'offrir, que pour la garde, seureté, & maiesté de sa personne.

Ost de gens de pied & de cheual.

Les soldats de cedit Royaume sont de deux sortes & manieres: les vns sont nez & natifs des villes, à la garde desquelles ils sont establis : & ceux là en leur langue s'appellent *Cum*. Ils succedent à cette place de soldats de pere en fils, & fils viennent à mourir sans heritier, le Roy y prouuoit en leur lieu. Chascun d'eux à son nom escrit en vn creneau des murailles, auquel lieu il est obligé d'aller, s'il vient des ennemis à la ville. Les autres soldats sont estrangers, & sont ordonnez par mois ou années, & ce sont eux qui font ordinairement les sentinelles, & les monstres, & qui reçoiuent & accõpaignent les Capitaines, & en outre sont sujets d'aller aux expeditions ça & là, & par tout où on leur commande : & s'appellent, *Pon*, en leur langue.

Soldats naturels.

Soldats hereditaires.

Soldats estrãgers.

Sentinelles & monstres.

Chasque compaignie de mille hommes a vn Capitaine & vn Portenseigne, & chasque centaine aussi vn autre Capitaine & Portenseigne, lesquels dependent des autres : & partant pour sçauoir le nõbre de gẽs qu'il y a en vne tresgrande & grosse armée, on le peut veoir facilement par les enseignes des mille, lesquelles sont fort cogneuës. Chasque Capitaine tant des cens que des mille à vne maison bastie sur la muraille, auec son nom y escrit, auquel lieu il est suiet de

Capitaines de mille hõmes.

Capitaines de cent hommes.

demeurer tant qu'il y a guerre. Les Capitaines font exercer tous ces ſoldats chaſque mois, voire meſme en temps de paix, & les accouſtument à ſçauoir bien marcher en ordonnance, vne fois viſte, vne autre fois le petit pas, tãtoſt à marcher & à aſſaillir, tantoſt à deſmarcher & ſe retirer, ſuyuant le ſignal du tabourin, enſemble à ſçauoir bien tirer des armes dont ils vſent, qui ſont ordinairement arquebuſes, piques fortes, rondelles, malcus, baguettes ferrées, & d'autres faites comme vne demie lune, haches d'armes, dagues, & cuiraſſes.

Exercices des gẽs de guerre.

Armes des Chinois.

Les gens de cheual allant combattre vſent de quatre eſpées penduës aux arçons, & combattẽt de deux enſemble auec grande dexterité & gaillardiſe. Ils ont de couſtume d'entrer en bataille eſtant enuironnez d'vne grande ſuite de ſeruiteurs & domeſtiques à pied biẽ armez, & equippez le plus brauement qu'il leur eſt poſſible. Ces gens de cheual ſont ruſez & experts au fait de la guerre auſſi bien que les hommes de pied, & auec ce qu'ils ont de la valeur pour aſſaillir & attendre leur ennemy, ils ſçauent vſer d'abondant de maints ſtratagemes, & ſe ſeruent de grandes machines & engins à feu, tant en guerre nauale, que ſur terre, & principalement de certaines bouëttes de feu pleines d'aiguilles de fer, & de longues fleſches faites de poudre à canon; auec quoy ils font vn treſgrand eſchec & dommage à l'ennemy.

Gens de cheual, & comme ils võt en bataille.

Stratagemes, & engins à feu.

Les gens de cheual combatent auec des arcs & des fleſches, & auec des lances, & les deux eſ-

Armes des gẽs de cheual.

pées comme dit est, & aucuns d'entre eux ont des arquebuses. Ils ne manient pas bien les cheuaux, à cause qu'ils ne leur mettent qu'vn fer au trauers de la bouche, qui leur sert de frein: & por les faire arrester ils les tirent auec vne resne, en vsant de cris & de fouëts qu'ils portent, à quoy ils ont bien de la peine. Leurs selles ne sont pas bien faites, & quant à eux tous ce sont gens armez à la legere, & hommes qui se tiennent mal à cheual.

Gens de cheual cōme maniement leurs cheuaux.

Chinois se tiēnent mal à cheual.

Armées de mer.

Touchant les affaires de mer, le Roy y vse de mesme soing & prouuoyance qu'il fait sur terre, & y a ordinairement grand nombre de flottes de nauires, lesquelles auec leur Generaux & Capitaines gardent fort soigneusement les costes de tout le Royaume. Ils payent leur gendarmerie tant de mer que de terre auec grande liberalité, & les soldats qui se monstrent vaillans en faits d'armes sont bien estimez entre eux, & remunerez à leur tour de belles & grādes recompenses.

Soude de la Gēdarmerie.

Prisonniers de guerre.

Mortepayes de frontieres.

Bonnets rouges.

Quand ces Chinois prennent quelque prisonnier en guerre, ils n'ont pas coustume de le tuer, & n'vsent point de plus grande captiuité en son endroit, sinō qu'ils le font seruir de mortepaye aux frontieres qui sont loing de son païs, auquel lieu il est soudoyé du Roy comme les autres. Ces soldats là portent tous des bōnets rouges, pour estre distinguez & remarquez, d'autant qu'au reste de l'habillemēt ils ne sont point differens des Chinois. Les mesmes bonnets portēt ceux qui sont condamnez pour quelques delits

à ſeruir en quelque frontiere, ce qui ſe pratique fort;& pour cette cauſe eſt porté par leurs ſentéces, qu'ils ſont condamnez à porter des bonnets rouges. *Condamnez à bõnets rouges.*

Suite & continuation plus particuliere des Gens de guerre, qu'il y a en toutes les quinze Prouinces dudit Royaume, & en chaſcune d'icelles, tant à pied comme à cheual.

CHAP. VI.

NOVS venons de dire au chapitre precedent le grand ſoing & ſolicitude qu'ont les Chinois à garder leurs villes, ſoit en temps de paix, ou en guerre, enſemble les preuentions dont ils vſent pour cet effet en parlant de tout le Royaume en general. Il reſte maintenant de traiter en particulier des gens de guerre qu'ẽtretiẽt ordinairemẽt tout ledit Royaume & chaſque Prouince endroit ſoy: d'où s'étendra facilement la grande eſtenduë d'iceluy.

Il y a en chaſque Prouince & en la ville capitale d'icelle vn Conſeil de guerre de quatre Conſeillers & d'vn Preſident; & ſont tous natifs du pays,& bien experimentez aux armes ceux à qui touche le ſoing & defenſe de telle Prouince. Ceux-là ſont appellez entre eux Capitaines, & prouuoyent de tous Officiers, & munitions de guerre neceſſaires, leſquelles ils enuoyent aux *Conſeil de guerre.* *Capitaines.*

villes & autres lieux, où ils ſçauent qu'il en eſt beſoing. Et à fin que rien ne defaille en ce fait, ceux du Conſeil des finãces ont charge & mandement de leur bailler tout ce qu'ils demanderont, incontinent & ſans delay. Le nombre des ſoldats & gens de guerre qu'il y auoit en chaſque Prouince, en l'an 1577, quand le P. Martin de Herrade & ſes Compaignons entrairent en la Chine, ainſi que dit eſt, qui fut en vn temps de paix, & auquel ils n'auoyent guerre contre perſonne, eſt tel que ſenſuit.

Nombre de la Gendarmerie des quinze Prouinces de la Chine.

Paguia. La prouince de Paguia, où le Roy eſt d'ordinaire, a deux millions cent cinquante mille hõmes de pied, & quatre cens mille hommes de cheual. *Canton.* La prouince de Canton a ſix vingt mille ſoldats de pied, & quarante mille de cheual. *Foquien.* La prouince de Foquien, cinquante huit mille & neuf cens ſoldats de pied, & vingt & deux mille quatre cẽs de cheual. *Olam.* La prouince d'Olam, ſoixante & ſeize mille de pied, & vingt cinq mille cinq cẽs de cheual. *Cinſay.* La prouince de Cinſay, quatre vingts mille & trois cens hommes de pied, & bien peu ou pas vn de cheual, à cauſe qu'elle eſt toute pleine de montaignes. La prouince d'Oquiam, *Oquiam.* a ſix vingts mille ſix cens hommes de pied, & pas vn de cheual non plus que l'autre, pour la meſme raiſon. La prouince de *Suſuan.* Suſuã, quatre vingts ſix mille hommes de pied, & trente quatre mille cinq cens de cheual.

Tolanchia. La prouince de Tolanchia, qui eſt celle qui confine auec les Tartares, contre leſquels ont eu guerre de tout temps les Roys de la Chine, ainſi

que dit eſt,a deux millions huit cent mille hommes de pied,& deux cens nonante mille de cheual qui ſont les meilleurs de tout le Royaume, & les plus renommez d'iceluy, d'autant qu'ils ſont nez & nourriz en l'exercice des armes, & qu'ils les ont maniées maintefois au paſſé, lors qu'ils auoyent guerre ordinaire contre les Tartares,qui ſont leurs voiſins.La prouince de Canſay a cinquante mille hommes de pied, & vingt mille deux censcinquante de cheual.La prouince d'Aucheo, où ont eſté les Religieux ſuſmentionnez, a quatre vingts ſix mille hommes de pied, & quarante huit mille de cheual. La prouince de Honan,quarante quatre mille hommes de pied,& dixhuit mille neuf cens de cheual.La prouince de Quicheu, quarante huit mille ſept cens hommes de pied,& quinze mille trois cens de cheual. La prouince de Chequeam, trente quatre mille hommes de pied, & treize mille de cheual. La prouince de Sancij, qui eſt la moindre de toutesles autres,quarante mille hõmes de pied,& ſix mille de cheual ſeulement.

Gẽs de guerre où plus excellens.

Canſay.

Aucheo.

Honan.

l'Autenr a omis la prouince de Xanton, laquelle deuoit eſtre miſe en ce lieu, cõme la douzieſme en nombre ſelõ qu'elle a eſté miſe cy deſſus au 3. chap. du preſent liure, & auſsi au 7. & 8. chap. du premier.

Tous ces gens ſuſdits ſont tenus & obligez par accord ſur ce fait & paſſé en Court de ſe tenir en chaſque Prouince:ce qui ſe fait facilemẽt tant à cauſe que le Roy les paye ſi biẽ & à poinct nommé comme dit eſt,que pour ce que chaſcun d'eux reſide ordinairement en ſon pays & maiſon,jouyſſant de ſon patrimoine& autres biens, afin de ſucceder de pere en fils à cette place de ſoldats : ſinon qu'en temps de guerre ils ſont ſujets d'aller où il en eſt plus de neceſſité. Suyuant

Place de ſoldats.

ce compte, il appert que les quinze Prouinces susdites, lesquelles meriteroyent mieux le nom de Royaumes, eu esgard à leur estenduë, cõtiennent cinq millions huit cens quarante six mille & cinq cens hommes de pied; & neuf cens quarante huit mille & trois cens cinquante de cheual: lequel nombre d'hommes, s'ils estoyent egaux en prouësse aux nations de l'Europe, seroyent assez suffisans pour conquester tout le monde. Mais combien qu'ils les surpassent en nombre, & les egalent en esprit, si est-ce qu'en courage & en vaillantise ils leur sont inferieurs.

Supputation totale de la Gendarmerie de la Chine.

Leurs cheuaux sont propres à faire beaucoup de chemin, & sont tous petits pour la plus part; toutefois on dit qu'au dedans du Royaume il y en a de grans, & de bien bons.

Cheuaux de la Chine.

Ie ne touche point icy cõme, moyennant l'ayde de Dieu, & quelque trauail & industrie des Chrestiens, on pourroit vaincre cette grand' puissance; car ce n'en est pas icy le lieu, auec ce que j'en ay desia donné aduis à celuy à qui je suis obligé; joint qu'il est mieux seant & conuenable à cette mienne profession d'exhorter à la paix, que de prouoquer à la guerre: si ce n'estoit à cette guerre que je voudroy veoir volontiers, sçauoir est auec la parolle de Dieu, qui est le vray glaiue trenchant, lequel perce & penetre les cœurs d'outre en outre. Mais j'ay bonne confiance en la diuine Majesté de veoir ce que je desire, durant le tresheureux regne du Roy Philippe d'Espaigne, lequel a desia intenté cette entreprise auec grande ferueur de zele, & la poursuy-

Aduis politique.

Voyez l'Epist. aux Hebr. cha. 4. & le 1. chap. de l'Apocalyp.

ura tousiours de bien en mieux, tant qu'il vienne au bout de ses desseings dignes de sa valeur Catholique.

De la loy que les Chinois ont entre eux, par laquelle il ne leur est pas permis de faire guerre hors du Royaume, & de sortir d'iceluy, ny de laisser entrer aucun estranger sans le congé & permission du Roy.

CHAP. VII.


OMBIEN que beaucoup de choses, qui se sont veuës audit Royaume, monstrent & declarent assez la subtilité des habitans d'iceluy, ensemble la grande prudence & sagesse de laquelle ils se gouuernent: si est-ce que celle qui le demõstre plus clairement, c'est à mon aduis cette-cy qui se dira en ce chapitre, laquelle surpasse sans doute cette prudence politique, qu'eurent jadis les Grecs, Carthaginois, & Romains, dõt nous font tant de mention les histoires anciennes & modernes, lesquels pour conquester des terres estranges se sont tãt esloignez de leurs pays, qu'ils sont venus à les perdre. *Prudence politique des Chinois.*

Ceux donc de cedit Royaume estant deuenus sages par le mal d'autruy, & voyant par experience que la sortie de leur Royaume pour aller à nouuelles conquestes, leur consumoit beaucoup de gens & de biẽ, outre la peine & le soing *Guerres en pays estranges combien préjudiciables à un Estat*

ordinaire de nourrir du beſtial, qu'ils auoyẽt en apres grand' peur de perdre:& que pendãt qu'ils alloyent à ces cõqueſtes, leurs ennemys les Tartares & autres Roys circonuoiſins les trauailloyent fort,& leur faiſoyent grand dommage,& conſiderant d'abondant qu'ils auoyent vn des meilleurs & plus grans Royaumes du monde tant en richeſſe qu'en fertilité, & que pour ce qu'il eſtoit ſi grand & fertile en tant de choſes, pluſieurs nations faiſoyent leur profit auec eux, & eux n'auoyent à faire de perſonne, d'autant qu'ils auoyent chez eux plus qu'en ſuffiſance tout ce qui eſt neceſſaire à la vie humaine, ſans auoir faute de rien: ils firent vne aſſemblee generale, où ſe trouuairent les Viceroys & Gouuerneurs des quinze Prouinces contenues audit Royaume, enſemble les autres Chefs & Principaux d'icelles, & là parlementairent entre eux de remedier à ce dõmage par la meilleure voye qui ſeroit poſſible, & au meſme lieu apres auoir penſé à cet affaire auec grande & meure deliberation, & ſur ce pris les voix & aduis de tous en general & de chaſcun d'eux en particulier, eux tous de commun conſentement, ſçachant bien que pour leur aiſe & repos il eſtoit beſoing de quiter tout ce qu'ils auoyent conquis hors du Royaume,& principalement ce qui eſtoit loing d'iceluy, & de là en auant ne faire guerre en aucune part,attendu le dommage euident qui ſen eſtoit enſuiuy auec vn profit incertain: ſe conformairent enſemblemẽt,& d'vn meſme accord ſuppliairent le Roy regnant pour lors,de mãder

Aſſemblee generale.

Cõſeil & aduis de l'aſſemblee.

&

& commander à tous ceux de ſon Royaume eſtans aux autres lieux & pays circonuoiſins, leſquels auoyent eſté mis deſſous ſon obeiſſance, qu'ils euſſent à vuider & ſe retirer incontinent: luy donnant à entendre que par ce moyen il en deuiendroit plus grand ſeigneur & plus opulẽt, & qu'il ſe verroit en plus grand repos & ſeureté de ſa perſonne qu'il n'eſtoit pas.

Ledit Roy voyant la petition & requeſte des ſujets de ſon Royaume, & eſtant bien aſſeuré que c'eſtoit ſon bien de ſuyure le conſeil qu'ils luy donnoyent, le mit incontinent à effet, mandant ſur grandes peines à tous ſes ſujets & vaſſaux eſtans en pays eſtrãges, qu'ils euſſent à vuider dans vn certain temps, & reuenir chaſcun d'eux à leurs maiſons; enſemble aux Gouuerneurs y eſtablis & ordonnez à delaiſſer & abandõner en ſon nom la poſſeſſion & iouyſſance deſdits pays & contrées, fors & excepté aux lieux, où les habitans le voulurent recognoiſtre de leur plein gré, & luy donner quelque tribut en ſigne de vaſſelage, ou alliãce, comme font pour le jourd'huy les Lechiens, & quelques autres. Si eſtablit incontinent cette loy & ordonnance, qui eſt gardée inuiolablement pour le jourdhuy, par laquelle il ſtatua & ordonna:

Aduis mis à execution.

Lechiens tributaires.

Loy & ordonnance de la Chine.

Premierement, qu'aucun ſur peine de la vie ne fiſt ny commenceaſt guerre en aucun lieu, ſans le congé exprés de luy ou de ſon Conſeil: & ſur meſme peine qu'aucun ſien ſujet ne nauigeaſt hors du Royaume ſans ledit congé: & que pour aller trafiquer en marchandiſe, on baillaſt caution de reuenir au terme qui ſeroit prefix ſur pei-

Guerres.

Nauigation.

Trafic.

ne d'estre banny & desnaturalisé dudit Royaume. Pareillement qu'aucun estranger n'entrast par mer ny par terre en iceluy, sans expresse permission du Roy, ou des Gouuerneurs des ports & autres lieux, où il arriueroit: & que cette permission ne fust de par eux donnee qu'auec grande consideration & en l'aduertissant premierement. Laquelle loy ayant esté gardée si inuiolablement des vns & des autres, a esté cause que ledit Royaume, nonobstant la grandeur & estẽdue d'iceluy, n'a esté cogneu de claire euidence, que depuis peu de temps en ça.

Entrée de la Chine.

Tout ce que dessus appert estre vray & veritable, d'autant qu'il se trouue ainsi tant en leurs Histoires, que par les routes qu'ils tiennent de tout temps entre eux pour nauiger, par lesquelles on voit clairement que les Chinois sont paruenus auec leurs nauires iusques aux Indes, ayãt conquesté toute cette estendue de pays, qu'il y a depuis la Chine jusques au fin bout d'icelle: dõt ils demeurairent paisibles possesseurs, jusques à ce que suyuant l'ordonnance susdite s'en fit le delaissement volõtaire. Aussi y a-il encore pour le jourd'huy vne grande souuenance d'iceux & aux isles Philippines,& en la coste de Coromandel, qui est en la cõtrecoste du royaume de Narsingue,du costé de la mer de Cengala,où il y a vn lieu nommé à present *Le bourg des Chinois*, pour auoir esté de par eux basty.

Routes des Chinois.

Conquestes des Chinois.

Marques & souuenances des Chinois.

Bourg des Chinois.

Il y a pareille souuenance d'eux au royaume de Calicut, auquel lieu se voit grande quantité d'arbres & de fruits, lesquels à ce que disent les naturels, y ont esté portez par les Chinois, lors

qu'ils furent ſeigneurs de celle terre. On dit auſ-ſi qu'ils poſſedairent en ce meſme temps les royaumes de Malaca, Syan, & Chapaa, & autres circonuoiſins: & meſmes on croit qu'ils ont poſſedé les iſles du Iapon; ce qui ſe collige tant par pluſieurs marques de la Chine, qu'on voit en icelles pour le iourd'huy, que par les habitans & originaires du lieu, leſquels ſont fort Chinoiſez, & conformes aux façons de faire deſdits Chinois; auec ce qu'ils ont entre eux beaucoup de choſes particulieres, qui le donnent bien à entendre, & meſme quelques loix & couſtumes, ſemblables à celles qu'on garde audit royaume de la Chine. *Pays poſſedez par les Chinois.* *Japonnois Chinoiſez.*

Pour le jourd'huy les Gouuerneurs des ports de mer diſpenſent quelquefois de ſortir, nonobſtant ladite loy, & ce par le moyen de quelques preſens que leur font les Marchans, auſquels ils donnent congé ſecrettement d'aller trafiquer aux Royaumes & Iſles circonuoiſines, comme aux Philippines & ailleurs, où arriuent tous les ans pluſieurs nauires chargées de marchandiſes de grand prix, leſquelles ils tranſportent deſia à grand' quantité en Eſpagne & à autres parts & endroits, où ils ſçauent qu'il y a à gagner. Tellement q̃ l'auarice, & le lucre les a deſia portez juſques à Mexique, auquel lieu arriuairent en l'année, 1585, trois marchans Chinois auec des choſes fort curieuſes, leſquels ſans y arreſter aucunement paſſairent juſques en Eſpaigne, & allairẽt encore plus outre à d'autres Royaumes plus lointains. Toutefois ils n'ont iamais ledit congé *Sortie des Chinois comment permiſe.* *Trafic des Chinois.*

Terme de tra-fic. ſans auoir preallablement baillé caution de retourner au pays dedans vn an.

Ce congé eſt auſſi donné par les ſuſdits Iuges & Gouuerneurs à quelques forains & eſtrãgers, moyennant les meſmes preſens qu'on leur fait pour entrer aux ports, & y vendre & acheter quelques marchandiſes; les examinant & interrogeant premierement auec grãd ſoing & aduis que c'eſt ſeulement pour ce fait qu'ils requierẽt l'entrée,& en outre leur ottroyant ledit congé à condition,qu'ils n'iront point par les villes, & ne ſeiourneront en icelles, pour veoir leurs choſes ſecrettes. Et eſt ce congé baillé par eſcrit ſur vn ais plaſtré, lequel ils portent & erigent en la proue de leurs vaiſſeaux, quand ils võt ſurgir à quelque port; afin que les Gardes du lieu ne leur facent point de tort, mais les laiſſent entrer,& leurs permettent d'y vendre & acheter,en payãt les droits ordinaires à leur Roy.

Entree des eſtrãgers comment permiſe.

Cõgé en quelle façon ottroyé.

Greffier des ports. En chaſque port y a vn Greffier commis de la part des Gouuerneurs,lequel met par memoire l'heure & le iour q̃ chaſque nauire eſt entrée: auec ordonnance & reglement à chaſcune d'icelles,ſoit naturelle ou eſtrangere, comme elles doiuent charger ſelon leur rum & entrée au port;ce qui ſe garde inuiolablemẽt. Qui eſt cauſe, que combien qu'il arriue ſouuent de veoir en vn port deux mille vaiſſeaux tant grans que petits, toutefois ils ſe chargent & ſe depeſchent ſi legeremẽt & auec auſſi peu de bruit, q̃ s'il n'y en auoit qu'vn ſeul. Par le moyen de telle permiſſion qu'on obtient ainſi par preſens & argent, les Portugais des Indes ont trafiqué à Canton

Reglemẽt des nauires.

Portugais cõment ont tra

qui eſt vne prouince dudit Royaume, & à d'autres endroits d'iceluy, comme il ſ'eſt ſçeu tant d'eux meſmes, que des Chinois. *fique en la Chine.*

Du Conſeil royal, & de l'ordre que tient le Roy, pour ſçauoir chaſque mois ce qui ſe paſſe en ſon Royaume.

CHAP. VIII.



E Roy a en la ville de Taybin, où il reſide, vn Conſeil Royal de douze Auditeurs & d'vn Preſident, hommes triez & choiſis par tout le Royaume, & experimentez à gouuerner par long trait de tēps. D'eſtre receu à ce Cōſeil c'eſt la plus grāde dignité où peut paruenir vn hōme; d'autāt que, cōme nous auōs dit, il n'y a en tout le Royaume aucun Prince, Duc, Marquis, Comte, ny Seigneur, que le Roy ſeul, & le Prince ſon fils : ſinon que les Auditeurs de ce Conſeil, & les Gouuerneurs des Prouinces, leſquels ſont prouueus par iceluy, ſont ſuppoſez au lieu & place de tels perſonnages, eſtāt reſpectez & hōnorez tout le tēps de leur charge à la meſme façon & maniere qu'ont couſtume de l'eſtre les Princes & Seigneurs aux lieux & endroits, où on vſe de tels tiltres.

Preſident & auditeurs.

cy deſſus, au chap. 2.

Juges & Gouuerneurs de la Chine comme reſpectez.

Pour eſtre de ce Conſeil, outre ce qu'ils doiuent eſtre treſdoctes en la Philoſophie morale & naturelle, & biē verſez aux loix du Royaume, & Graduez en icelles, il eſt requis d'auantage qu'ils ſoyent grans Aſtrologues & Iudiciaires, pource qu'ils diſent que quiconque doit eſtre

Qualitez requiſes aux Auditeurs du Conſeil royal. Alguazil.

de ce Conſeil ſouuerain, par lequel ſe regiſſent toutes les quinze Prouinces du Royaume, il faut qu'il ſçache tout ce que deſſus, & ſ'entende à prognoſtiquer les temps & les choſes futures, à fin qu'il puiſſe bien prouuoir aux neceſſitez à venir. Ces douze Auditeurs tiennent le Conſeil d'ordinaire au Palais du Roy, pour lequel y a vne ſale fort richement accouſtrée, & en icelle treize Sieges, ſix d'or & ſix d'argent; les vns & les autres de treſ-grand prix, & curieuſement elabourez: toutesfois celuy qui fait le treizieſme eſt beaucoup plus riche que les autres, à cauſe de pluſieurs pierres precieuſes de grãde valeur, leſquelles ſont enchaſſées dans ledit ſiege, qui eſt tout d'or.

Conſeil royal où eſt tenu.

Sieges du Cõſeil.

Ce ſiege eſt au milieu des douze, ſoubs vn ders de toile d'or, auquel ſont brodées les Armoiries du Roy, qui ſont des Serpens tiſſus auec vn fil d'or. Là ſe ſied le Preſident, ſi d'aduenture le Roy ne ſe trouue pas au Cõſeil, & ſ'il ſ'y trouue, ce qui aduient bien peu ſouuent, & eſt comme vn grand miracle, il ſ'aſſied au premier ſiege de la main droite, où ſont les ſix ſieges d'or, & apres luy tãt aux autres d'or qu'en ceux d'argẽt, ils ſ'aſſeent entre eux, chaſcun à ſon rang d'ancienneté, ſuyuant lequel ils ſuccedent audits ſieges les vns aux autres. De maniere que ſi le Preſident vient à mourir, c'eſt au plus ancien Auditeur apres luy à preſider, & à ſa place monte celuy du cinquieſme ſiege d'or, & celuy du quatrieſme monte au cinquieſme, & ainſi conſequẽment les autres: paſſant le plus ancien du coſté

Armoiries du Roy de la Chine.

Rãg des Auditeurs du Conſeil.

gauche, où sont les sieges d'argẽt, au dernier siege de ceux d'or, lequel il laisse par apres, suyuant le rang que nous auons dit.

A ce rang de promotion chascũ d'iceux peut monter, quand vient à mourir l'Auditeur, qui estoit immediatement deuant, sans qu'il soit de besoing pour ce de demander de nouueau le consentement du Roy, ny du President. Mais quand vn siege vient à vaquer, lesdits Auditeurs & President y vont par election, & celuy qui a le plus de voix, (ce qui se fait par grande equité & droiture, & se donne tousiours pour les merite & suffisance) s'il est absent & gouuernant quelque Prouince, ils l'enuoyent querir; & s'il est present sur le lieu, ils le menent deuant le Roy, auquel ils rendent compte de l'election par eux faite, estant par apres en son vouloir de confirmer tel designé, ou bien de le reprouuer, ce qui n'aduient point.

Election des Auditeurs.

Presentation au Roy.

Lors le mesme Roy luy fait faire entre ses mains vn serment tressolennel à leur mode, cõme dit est, c'est à sçauoir, *Qu'il fera droit & bonne iustice à chascun selon les loix du Royaume: & que tant en ce fait, comme en la nomination des Gouuerneurs, ou Viceroys, ou antres Iuges, il ne se lairra point conduire par passion ou affection, & qu'il ne receura aucuns presens, ny par luy, ny par tierce persõne, & plusieurs autres choses semblables: & sur tout qu'il ne sera point consentant ny participant de trahison qui se pourroit faire contre le Roy en quelque temps que ce soit: mais au contraire, que s'il en sçait ou entend quelque chose directement ou indirectement, il aduertira incontinent le Roy & son*

Serment.

Conseil de ce qu'il aura sceu ou entendu: s'efforçeant tousiours de tout son pouuoir à entretenir la paix du Royaume, & la bonne santé & prosperité du Roy.

Installation.

Ce serment & hommage ainsi par luy fait, ils le menét au siege vaquant de la main gauche, & le mettent en possession auec grande solennité : apres laquelle se suyuent de grandes festes & resiouissances emmy la ville, par l'espace de quelques jours, tant par ceux du Conseil, comme pat les bourgeois & Courtisans, laissant les marchãs leur trafic, & les artisans leurs mestiers pendant ce temps. Il n'y a que le President de ce Conseil qui parle au Roy, quand il en est besoing, ou s'il vient a estre malade, c'est le plus anciẽ Auditeur des sieges d'or : & parlent à luy le plus souuent à genoux, & sans leuer les yeux de terre, encore que le pourparler dure deux heures. Autant en fait on à l'endroit dudit President ou Auditeur, d'autant que les Viceroys, & Gouuerneurs du Royaume, ensemble tous les autres Iusticiers, & Capitaines parlent à luy de la mesme sorte tous à genoux, & tenant la veuë en bas.

Quels Iuges parlẽt au Roy & comment.

Conseil royal sçait toutes choses par chascun mois, & comment.

En cedit Cõseil royal se sçauẽt chasque moys toutes les choses, lesquelles arriuent au Royaume, dignes d'estre sçeues, & ne se fait faute en cela : d'autant que les Gouuerneurs des Prouinces ont commandement exprés de mander par escrit tout ce qui suruient en chasque Prouince, soit affaire de guerre, ou d'estat, ou de finance, ou autre chose quelconque : ce qu'ils effectuent si soigneusement, que combien qu'vne Prouince soit distante de cinq cens lieues de la Court, tou-

tefois le Courrier ne faut pas au jour deputé, pour ce que ceux qui arriuent les premiers attēdent les derniers, iuſques audit iour aſſigné pour dōner les Aduertiſſemēs: & ceux qui ſont loing, pour arriuer auſſi à point que ceux qui ſont prés enuoyent leurs Courriers ſi dru, qu'ils ſe rencōtrent les vns les autres. *Aduertiſſemens.*

Ils courent la poſte comme l'on fait en Italie & en Eſpagne, auec vn cor, & ont couſtume d'auoir vn poictral de ſonnettes, à fin qu'on les oye mieux venir, & que les Poſtillons qui tiennent les cheuaux de poſte, en oyant le cor ou leſdites ſonnettes, leur mettēt la bride incontinēt; ou afin que les paſſeurs, ſ'il faut paſſer l'eau, comme il arriue ſouuent, tiennent les bateaux tous preſts. Veus les aduertiſſemens ſuſdits par le Cōſeil, & pris par le Preſidēt rapport de tout ſommairement, il en rend compte par aprés au Roy fort exactement en la maniere ja dite; & ſur ce luy & ledit Conſeil, ſ'il y a quelque choſe à laquelle il faut remedier, prouuoyent incontinent à ce qui eſt neceſſaire: & ſi quelque Iuge doit aller en commiſſion pour ce fait, il y eſt enuoyé ſi ſecrettement & en telle diligence, qu'il eſt deſia ſur les lieux à faire l'enqueſte dōt eſt queſtiō, ſans que perſonne ſçache aucune choſe de l'affaire, ny de la ville où elle ſe fait. *Poſte de la Chine.* *Poſtillons.* *Rapport des Aduertiſſemens.* *Iuges commiſſaires.*

Et pource que cela ſe traitera plus au lōg aux chapitres par cy aprés, je feray fin en cet endroit: en aduertiſſant premieremēt que le Roy ſuſdit veut eſtre tellement Seigneur de ſon Royaume & de ſes ſujets, que nonobſtant qu'il ſoit de ſi

Comme les Iuges de la Chine peuuẽt donner sentence de mort.

grande estendue, & peuplé de tant de Prouinces & de villes: il n'y a toutefois aucun Viceroy, Gouuerneur, ou Iuge, qui aye le pouuoit de faire mourir qlcũ par iustice, si la sentẽce n'estpreallablemẽt cõfirmée du Roy, & de son Cõseil royal; fors & excepté quãd il y a guerre actuellement, auquel tẽps pour le danger qui pourroit estre en la demeure, il est permis au Capitaine general, ou à son Lieutenant de faire pendre ou decoller le soldat qui aura fait quelque excés, sans en consulter le Roy ny le Conseil; en prenant seulement l'aduis du Thresorier de sa Majesté, & du Maistre de Camp, qui sont deux personnes de tresgrande autorité, lesquels doiuent estre conformes tous deux en opinion: autrement & à faute de ce ne se peut faire aucune iustice.

Thresorier.

Maistre de Camp.

Des Officiers & Presidens, que le Roy de la Chine tient par les Prouinces, ensemble de l'ordre que tiennent lesdits Officiers au fait du gouuernement.

CHAP. IX.

Au 1. liure chap. 7. & au 2. liure chap. 1.



IL a esté desia dit par cy deuant cõme les deux Prouinces de Paguia & Tolanchia sont gouuernées par le grãd Conseil du Roy, moyennant les Officiers qu'on y enuoye: & les treize autres Prouinces du Royaume ont chascune à par-soy & pour leur gouuernement vn Viceroy, ou Gouuerneur, qu'ils

appellent *Insuanto*, lequel fait tousiours sa resi- *Insuanto.* dence en la ville Metropolitaine, de laquelle ordinairement la Prouince porte le nom. Et combien que les Officiers du Roy, & gens de Iustice dudit Royaume, de quelque sorte & qualité qu'ils puissent estre, s'appellent tous generalement en leur langue de ce nom icy *Loytias*: si est *Loytias.* ce que chascun d'eux a vn nom particulier selon l'office qu'il exerce, dont ie parleray en ce chapitre, en les mettãt tous par leurs noms; pour ce qu'il me semble que ce ne sera point chose mal à propos.

Le Viceroy, qui est le souuerain magistrat en chasque Prouince, & qui represente la personne du Roy, s'appelle en leur langue *Comon*. Le se- *Comon.* cond en dignité est le Gouuerneur de toute la Prouince, & s'appelle *Insuanto*, comme dit est, & *Insuanto.* tient vn peu moins de majesté que le Viceroy. Le Correcteur qui reside en chasque ville, ou il n'y a ny Viceroy ny Gouuerneur, s'appelle *Tu- Tutan.* *tan*: & ce Correcteur va auec les choses d'importance de chasque ville vers l'Insuanto, & cettuy là deuers le Comon ou Viceroy, lequel a la charge d'enuoyer au Roy & à son Conseil royal le Courrier, duquel nous auons parlé au chapitre precedent. Le troisiesme s'appelle *Ponchasi*, & est *Ponchasi.* comme le President du Conseil des finances, ayant des Auditeurs & vn Conseil complet & formé, & beaucoup d'Officiers soubs luy, cõme Alguazils, qui seruent à leuer le reuenu du Roy en chasque Prouince, lequel reuenu est porté par ledit Ponchasi au Tutan, apres auoir payé les

gages, & frais ordinaires,& extraordinaires de tous les Officiers royaux qu'il y a en sa Prouince.Le quatriesme est le *Totoc*,qui est le Capitaine general de toute la Gendarmerie qu'il y a en chasque Prouince, tant à pied comme à cheual.

Totoc.

Le cinquiesme est *l'Anchasi*, qui est le Presidēt de la Iustice ciuile & criminelle,lequel auec ses Auditeurs voit & decide tous procés & differēs,qui viennēt à luy par appel des autres Iuges de la Prouince. Le sixiesme est *l'Aytao*,qui est le Prouuoyeur general, & le Presidēt du Cōseil de guerre, lequel a la charge de leuer des gēs, quād il en est de besoing,& d'apprester des nauires,& munitions pour les armées de mer, & exercites de terre, ensemble pour les garnisons ordinaires des villes & frontieres. A luy est enjoint & recommandé d'examiner les estrangers qui arriuent à sa Prouince, & sçauoir d'eux d'où ils sont, & pourquoy ils viennent, & autres choses en tel cas requises,pour donner aduis de tout au Viceroy. Ces six charges sont de tresgrande autorité, & ceux qui les exercent tenus en grand honneur & reputation: & a chascun d'eux en son Conseil dix Auditeurs,tous gens d'eslite, & choisis auec grand soing & prudence, lesquels luy assistent & aydent en l'expedition des affaires.

Anchasi.

Aytao.

Examination des estrāgers.

Conseil d'Auditeurs

Quand ils sont en la sale, où ils tiennent le Conseil,ce qui se fait en l'hostel du Viceroy,dās lequel il y a aussi pour chasque conseil vne sale particuliere,cinq d'iceux s'asseent au costé droit

Seance du Conseil.

du Preſident, les cinq autres au coſté gauche. Ceux du coſté droit ſont plus anciens,& de plus grande preeminence que ceux de l'autre, & en outre ſont differens d'auec eux, en ce qu'ils portent de riches Cintures garnies d'or,& des Chapeaux de couleur paſle; & les autres portent des Cintures d'argent,& des Chapeaux bleus, & tãt l'vne & l'autre ſorte deCĩtures,que l'vne & l'autre façõ de Chapeaux eſt vne choſe qui eſt ſeulemẽt permiſe aux Auditeurs, & priuatiuement à tousautres:leſquels Auditeurs,enſẽble les Preſidens portent en la poitrine & aux eſpaules ſur leurs robbes les armoiries du Roy brodées d'or, ſans leſquelles ils ne peuuent ſortir en lieu, où ils ſoyent veus, ny faire aucun acte public en quelque ſorte que ce ſoit;& ſ'ils le vouloyent attenter, outre qu'ils ne ſeroyent pas obeys, ils ſeroyent encore punis rigoureuſement au temps de la Viſite generale. Si vn Preſident vient à mourir en l'vn des Cõſeils ſuſdits, le plus ancien Auditeur ſuccede en ſon lieu & place; gardant en cela & en autres choſes le rang & ordre que j'ay dit au chapitre precedent,ou il eſt parlé du Conſeil royal.

Marques,& ornemens des Auditeurs.

Preſident & Auditeurs cõme ſortent en public.

Ces Iuges ſuſdits & mentionnez ont tous entre eux vne grande & louable vertu morale, c'eſt à ſçauoir qu'ils ſont fort patiens à ouyr & eſcouter, encore qu'on leur die quelque choſe par colere,ou auec grand bruit, & confuſion de voix : & eſt telle vertu de patience la premiere choſe qu'õ leur apprẽd&enſeigne ordinairemẽt

Vertus & qualitez particulieres des Iuges de la Chine.

aux Estudes. Outre ce ils sont merueilleusemẽt bien apris, & gracieux en leur parler, mesmes à l'endroit de ceux qu'ils condamnent en iustice. S'il faut d'auenture aller visiter quelque endroit de la Prouince, ou faire quelque enqueste & information d'importance, c'est tousiours vn des Auditeurs qui y va en commissiõ de l'autorité de tout le Conseil.

Commißion.

Iuges inferieurs & subalternes.

Outre ces six Iuges susnommez, il y en a d'autres inferieurs & subalternes, lesquels outre ce qu'ils sont fort respectez, cõme le sont par tout le Royaume les Officiers de justice, se font encore adorer par maniere de dire de leurs inferieurs & sujets, en les traitant tyranniquement, nonobstant leur bonne nature, & patience susmentionnée : qui est la plainte & clameur ordinaire de tout le Commun. Ces Iuges inferieurs sont le *Cautoc*, qui est le grand Gonfalonnier, & Portenseigne: le *Pochin*, qui est le second Thresorier: le *Pochinsi*, qui tiẽt le seel du Roy: l'*Autzatzi*, qui est le grand Alcalde, & comme le Maire ou le Preuost de la ville. Il y en a aussi trois, qui sont comme les Alcaldes de court en Espaigne, nommez en leur langue *Huytay*, *Tzia*, & *Tontay*; lesquels vne fois la semaine donnent audience en leurs maisons, & quand il est temps d'ouurir les portes, ils font lascher quatre petites pieces de canon, pour faire à sçauoir à tous qu'ils se vont mettre en leurs sieges, ou ils escoutent tous ceux qui leur vont demander justice. Et s'ils en trouuent quelcun de delinquant, ils l'enuoyent auec vn Alguazil, car chasque Alcalde en a dix ou

Cautoc. *Pochin.* *Pochinsi.* *Autzatzi.* *Huytay, Tzia & Tontay.* *Alguazil.*

douze, par deuers les Alcaldes ordinaires de la ville, (lesquels s'appellent *Zompau*, & sont departis & ordonnez par chasque quartier) auec vn cartel escrit, où est notée la punition qu'on doit faire du delinquant. *Alcaldes. Zompau.*

Chascun de ces Alcaldes ordinaires a mille voisins soubs sa charge, & ne s'estend leur jurisdiction hors de leur quartier, & ne peut aucũ estre Alcalde du quartier où est assise sa maison. Chascun d'eux va de nuit faire le tour par son quartier, & met ordre que chascun se tienne coy en sa maison, & qu'on esteinde les lumieres de bonne heure, pour euiter le danger du feu, qui y est aduenu tresgrand & fort souuent, à cause des maisons qui sont serrées fort prés à prés & cõme collées les vnes auec les autres, ayant toutes le haut fait de bois, à la mode de celles de Biscaye. Celuy qu'ils trouuent auec de la lumiere à heure induë, est puny rigoureusement. Il y a appel d'eux aux Alcaldes de Court, mais non pas des autres, & va cet appel jusques au Visiteur general, qui vient ordinairement, comme il se dira cy apres, lequel repare les torts & griefs qui ont esté commis par eux tous: & pour cette occasion il s'appelle en leur langue *Hondim*, qui est autant à dire comme le reparateur du mal; & est ce Iuge là respecté par dessus tous. *Deuoir & charge des Alcaldes. Maisons de la Chine sujettes au feu. Voyes d'appel Visiteur general. Hondim.*

Outre les susdits, il y a encore d'autres Officiers particuliers, comme le *Tompo*, qui prouuoit aux viures, & met le taux sur iceux. Le *Tibuc*, qui apprehende & punit les faineans & vagabons Le *Quinche*, qui est comme le grand Alguazil: & *Tompo. Tibuc.*

Chomcam. le *Chomcan*, qui eſt l'Alcayde de la priſon, officier dont ils font grand cas, à cauſe de la prerogatiue qu'il a de parler debout aux Iuges, apres s'eſtre agenouillé deuant eux en entrant; car tous les autres parlent à eux à genoux.

Quand ces Gouuerneurs, ou Iuſticiers vont nouuellement aux Prouinces & aux villes, auſquelles ils ſont deleguez par le grand Conſeil, ils *Reception des Magiſtrats.* enuoyẽt deux ou trois jours deuant leur Lettres de prouiſion, leſquelles eſtant veuës par ceux du lieu, on y obeit incontinẽt, & pour ce faire toute la Gendarmerie ſort dehors pour les receuoir auec leurs bannieres & enſeignes, & vont auſſi quand & eux tous les autres Loytias & Officiers, *Ioye publique.* menant grand' feſte & alegreſſe. A ces jours de reception ils tapiſſent les rues de beaux daïx de ſoye, & de toiles, auec des ionchées de rameaux & de fleurs, & vont accõpaigner les Magiſtrats iuſques au logis où ils doiuent loger, auec vne belle muſique de pluſieurs ſortes d'inſtrumens.

Par deſſus toutes ces dignitez & offices il y *Quinchay.* en a vn qui s'appelle *Quinchay*, c'eſt à dire en leur langue, Seel d'or. Cettuy-là ne part jamais de la Court, que pour quelque grand affaire d'importance, concernant la paix & tranquillité de tout le Royaume. La forme qu'ils tiennent à prouuoir ces Iuges ſuſdits, & telles autres choſes d'Eſtat & police, tout cela ſe declarera au chapitre qui s'enſuit.

Suite

Suite & continuation des Officiers du Roy de la Chine, ensemble de la forme & maniere qu'ils tiennent au fait de Iustice, & de la Police.

CHAP. X.

LES estats & offices, desquels nous auons parlé au chapitre precedent, sont tous prouueus de par le Roy, auec l'aduis de son Conseil: auquel lieu se traite plus particulierement des qualitez & parties de la personne qu'on veut prouuoir, ainsi que dit est. Toutefois la principale chose & à laquelle ils regardent le plus, c'est que le Viceroy, Gouuerneur, ou Auditeur ne soit point natif du lieu où il va prouueu: afin d'euiter les dangers & inconueniens lesquels pourroyent aduenir de l'amitié des parens, ou malueillance des ennemis, & empescheroyent par ce moyen la bonne execution de justice.

Quelle chose plus requise aux Magistrats.

Ceux qui vont à l'exercice desdits estats, depuis qu'ils sortent de la Court, où ils sont prouueus, tout jusque à la Prouince ou à la ville à laquelle ils vont estre Iuges, ne despensent rien qui soit du leur, pource que par tous les lieux le Roy à des Officiers & des maisons affectees, où ils sont logez & seruis: & au mesme lieu leur est baillé tout ce qui leur est necessaire, jusques à les fournir de mõtures pour eux & pour ceux de leur compaignie, ou bien de bateaux, si le

Hostels du Roy.

Pension des Magiſtrats.

chemin ſe doit faire par eau,ſans qu'ils en payẽt aucune choſe. Auſſi eſt prefix & ordonné le viure qu'on leur doit bailler conformement à la qualité de leur perſonne, & à l'office qu'ils ont alors qu'ils arriuent auſdits hoſtels.

Par tout où ils paſſent, on leur demande ſ'ils veulent auoir leurs droits en viures, ou en argent: & ſ'ils ont d'auenture quelques parens ou amis qui les conuient chez eux, ils ont leurs droits en argent, & eſt tel argent pour eux. Or de toutes ces choſes, comme auſſi des lits & tables, enſemble des autres meubles & vtenſiles neceſſaires pour la garniture deſdits logis,c'eſt le Ponchaſi,qui eſt comme nous auons dit, le Preſident du Conſeil des finances, qui en a la charge particuliere, de l'ordonnance du Roy & de ſon grand Conſeil.

Intandent des hoſtels Royaux.

Arriuée des Magiſtrats.

Quand ils arriuẽt à la ville à laquelle ils vont eſtre Iuges ou Gouuerneurs, apres qu'on les a receus auec la joye & alegreſſe que nous auons dite au chapitre precedẽt,on les loge dans l'hoſtel du Roy,auquel lieu leur ſont baillez des ſeruiteurs pour le ſeruice de leur perſonne, & vn grand nombre d'officiers pout l'execution de juſtice, leſquels demeurent tous au meſme hoſtel, comme ſont Alguazils, Greffiers, & pluſieurs autres menus Officiers.

Gages & ſalaires.

Le Roy leur dõne à tous des gages & ſalaires ſuffiſans, par ce qu'il eſt defendu ſur treſgrandes peines à tous plaidans de ne donner aucuns preſens, ou droits de Iuſtice: & encore plus eſtroitemẽt prohibé aux Iuges de ne rien prẽdre.

Auſſi pour obuier à tels inconueniens, l'vne des ordonnãces que leur fait le grand Conſeil quãd il les enuoye, eſt qu'ils ne permettront à aucun agent ou plaidant de les aller veoir en leur logis, & qu'ils ne pourront prononcer aucun acte judiciaire qu'en pleine audience, & en public, & leur Officiers preſens, lequel acte ſe fera de telle ſorte, que tous ceux qui ſont en la ſale le pourront ouyr : ce qui ſe fait en cette forme.

Reglemẽt des magiſtrats.

Le Iuge ſ'eſtant mis au ſiege, les huiſſiers ſ'en vont à l'entree de la Sale, leſquels nomment à haute voix la perſonne qui vient pour auoir juſtice, & diſent auſſi ce qu'elle demande. Le ſuppliant entre, & incontinent ſe met à genoux vn peu loing du Iuge, puis au meſme lieu propoſe ce qu'il demande, & ce de bouche & à haute voix, comme les Huiſſiers, ou bien par eſcrit. Si la demande eſt par eſcrit, vn des Greffiers la prend & la lit deuant le Iuge, lequel l'ayant entendu, ordonne ſur le champ ce qui luy ſemble eſtre de juſtice, en marquant la demande de ſa propre main auecque de l'encre rouge, & mandant par icelle ce qu'il veut & entend eſtre fait.

Forme judiciaire de la Chine.

Demãde par eſcrit.

Les Iuges ſont tenus & obligez par exprés cõmandement du Roy d'aller tenir l'audience à jun, & ſans boire goute de vin: & eſt vne couſtume ſi inuiolable entre eux, que celuy qui iroit à l'encõtre ſeroit puny rigoureuſemẽt. Et cõbien que par forme de medecine il leur ſoit permis de deſiuner deuãt que d'aller tenir l'audience auec quelq̃ cõſerue ou choſe ſẽblable: il leur eſt toutefois defendu de boire du vin, ſi peu que ce ſoit,

Iuges de la Chine comme vont tenir l'audience.

L'uſage du vin defendu.

&pour quelque indiſpoſitiõ ou maladie tãt grie ue ſoit elle qui leur puiſſe venir; tenãt pour moin dre faute de faillir à tenir l'audience, que de la tenir aprés auoir beu ou mangé. Au moyen de cette forme de juſtice, qui ſe garde ainſi ſi rigide ment en public, il eſt impoſſible à vn Officier de ſe laiſſer corrompre, ſans que le ſcache quelcun de ſes Compaignons d'office, & comme on vſe de telle rigueur aux reſidences, cela eſt cauſe que chacun ſe garde de ſon Collegue, comme d'vn aduerſaire & ennemy capital en ce fait.

Officiers delinquans comme punis.

Ils ſont fort exacts entre eux tant les Greffiers & Alguazils, comme les autres Officiers à executer de poinct en poinct ce qu'on leur cõmande: & ſi quelcun faut en ce qui eſt de ſa charge, on luy met tout à l'heure vne petite bannerole en la main, & le fait on mettre à genoux, demourant ainſi auec cette marque tant que l'audience ſe leue Et lors le Iuge commande aux bourreaux qui ſont là preſens, de fuſtiger le delinquant, & luy fait dõner autant de coups que ſemble meriter ſa faute: laquelle choſe n'eſt pas autrement tenuë ignominieuſe en tre eux, pource qu'elle eſt fort frequente & ordinaire.

Iuges de la Chine comme ſe vont pourmener.

Quand l'vn de ces Iuges ſe va pourmener par la ville (ce qu'ils ne font guere ſouuent, afin de conſeruer leur autorité) il eſt accompaigné des Officiers de Iuſtice en tel rang & ordre, que les deux premiers vont auec des maſſes d'argent, faites en guiſe de celles que portent à Rom-

me les bedeaux des Cardinaux, & ſont telles maſſes grandes & longues, pour donner à entendre qu'ils ſont Officiers du Roy. Les deux d'aprés portent chaſcun en la main vn Roſeau, qui eſt haut & droit: pour monſtrer qu'ils doiuent faire droite juſtice, & que telle la fera le Iuge qui paſſe par là. Les deux autres qui les ſuyuent ont auſſi des Roſeaux comme eux, mais ils les trainent à terre auec de longues ceintures rouges, où il y a des houpes au bout, qui ſont les inſtrumens auec leſquels ils battent & fuſtigent les delinquans. Aprés ceux là ſuyuent encores deux autres, leſquels portent de petits tablons faits en maniere de rondelles blanches, oû eſt inſcrit le nom du Iuge, enſemble l'office & la qualité d'iceluy: puis tous les autres, qui ſont en grand nombre luy font compaignie par honneur.

Roſeaux.

Inſtrumens à fuſtiger.

Tablõs eſcrits

Les premiers, que nous auons dit qu'ils portent des maſſes, vont criant à haute voix, & aduertiſſant le peuple de ſe ranger & faire large emmy la ruë, à fin que le Iuge paſſe: à quoy on obeit à l'inſtant & auec grand bruit & eſmotion, pource qu'on ſçait bien par experience que ſi quelcun y failloit, il en ſeroit puny ſur le champ, en la ruë meſme, & ſans aucune remiſſion. De maniere qu'õ leur porte vn ſi grand reſpect, qu'il n'eſt loiſible à aucun de quelque qualité ou cõdition qu'il ſoit, quand ils approchent prés de luy, de ſe bouger, n'y trauerſer par la ruë (pourueu que ce ne ſoit point vn Iuge

Charge des ſergens à maſſe.

Iuges comme respectez ſuperieur, car alors le Iuge ſubalterne & inferieur vſe de meſme reſpect à ſon endroit) & ſi quelcun y contreuient, il en eſtincontinent pupuny au meſme lieu.

Stile forenſe de la Chine. En tous procés, tant en matiere ciuile que criminelle, les Iuges procedent touſiours par eſcrit, & font leurs Actes,& examinent les teſmoins publiquement en la preſence des Officiers, de peur qu'ilz n'vſent en leur endroit de quelque cautele ou fauſſeté, en les interrogeant ſur ce qui n'eſt pas beſoing de leur demander, ou en eſcriuant ce qu'ilz ne depoſent pas. Il examinent particulierement & à part chaſque teſmoin, & ſ'ils ſe contrediſent en leurs depoſitions, ils les recolent & confrontent tous, & les interrogent les vns les autres, tant qu'ils viennent à alterquer enſemblement,afin que par les raiſons qu'ils alleguent la verité en ſoit mieux cogneuë. Et quand ils ne la peuuent tirer clairement par ce moyen, ils leur baillent la geſne pour les faire confeſſer,fors & excepté aux perſonnes de qualité qu'ils tiennent pour gens veritables, auſquels ils adjouſtent foy ſans la geſne.

Examẽ de teſmoins.

Geſne.

Informations. Aux affaires de grande importance, & qui touchent de grans perſonnages, les Iuges ne ſe fient pas aux Greffiers pour eſcrire les informations, mais eux meſmes eſcriuent de leur propre main tous les actes, regardant vne & pluſieurs fois ce que depoſent les teſmoins: laquelle diligence eſt cauſe qu'il y en a bien peu ſou-

uent qui ſe plaignent d'auoir receu aucun grief de leurs Iuges: qui eſt vne grande vertu, & laquelle meriteroit bien d'eſtre imitée de tous ceux qui ſont en eſtat de Iudicature, pour obuier à maints inconueniens qui arriuent, faute d'eſtre auſſi ſoigneux que ces Gentils; leſquels auec ce qu'ils font bonne & droite juſtice à tous egalement ſans acception de perſonnes, vſent encores de quelques preuentions à cet effet, & de pluſieurs autres choſes qui ſont dignes d'eſtre imitées.

Iuges de la Chine bons juſticiers.

Premierement ces Iuges là par tous les endroits de leur juriſdiction comptent les maiſons qu'il y a en chaſque lieu, & les mettent dix à dix en des tableaux, leſquels ſont pendus à chaſque maiſon qui fait la derniere de la diſaine; & là ſont appoſez les noms des dix habitans & voiſins, auec vne ordonnance & commandement, par lequel il eſt enjoint à tous en general, & à chaſcun d'eux en particulier, que ſi toſt qu'ils entendront que quelcun des dix d'entre eux aura fait quelque choſe contre ſoymeſme, où contre vn autre, qui ſoit au prejudice de la Republique où du voyſinage, ils iront incontinent le denoncer à juſtice, afin que le delit ſoit puny, & que la punition ſerue d'amendement au delinquant, & d'exemple aux autres, & qu'à faute de ce quiconque n'ira point le declarer, ſera contraint de ſubir la peine que le delinquant deuoit endurer, comme ſ'il

Maiſons par diſaines.

Denonciation à juſtice.

auoit fait la faute luy mesme. Cela est cause entre eux, qu'vn voisin esclaire l'autre, & qu'il est soigneux de voir comme il vit: ce qui les fait tenir le plus du temps sur leurs gardes, de peur qu'ils ne soyent accusez, ou que leurs ennemis ne se vengent d'eux, si d'auenture ils les ont accusez au parauant.

Voisins d'vne dizaine cõme peuuent changer de quartier.

Quand l'vn de ces dix voisins veut changer de ruë, où aller demeurer à vne autre ville, ou faire quelque long voyage: il est tenu de sonner vne clochette, ou bien vn bassin de cuyure par toute la dizaine & le quartier, dix jours deuant qu'il s'en voise, & aduertir tous les voisins comme il est prest de s'en aller, & en quel endroit il va, afin que s'il doit de l'argent, où si on luy à presté quelque chose, on luy aille demander deuant son depart, & que par ce moyen persõne n'y perde. Que si d'auenture vn tel s'en va sans auoir fait preallablement cette diligẽce, les Iuges contraignent les autres voisins de la dizaine denommez audit tableau de payer pour luy ce qu'il doit, à faute d'auoir fait à sçauoir son deslogement, & auoir aduerty les creanciers, ou la Iustice.

Condamnez à debtes d'autruy.

Refusans de payer comme contraints.

Attermoyemens.

Ceux qui doiuent, & ne veulẽt point payer, la debte estant verifiee, on les execute en leurs biens, & s'ils n'en ont point, on les fait mettre en prison: leur donnant vn certain terme dans lequel ils doiuẽt payer, & si ledit terme escheu ils n'ont payé, ou autrement deuëment contenté le creancier, ils sont fustigez pour la premiere fois moderément, & leur est prefix vn se-

cond terme, lequel s'ils laissent passer sans satisfaire, ils sont fustigez pour la seconde fois plus aspremẽt que la premiere, & par mesme moyen attermoyez pour la troisiesme fois, à quoy s'ils font faute, on procede à l'encontre d'eux comme deuant, & sont fustigez si cruellement qu'on les esternit de coups. Qui est cause que chascun d'eux est soigneux de payer ce qu'il doit, où qu'il recherche ses parens, pour luy aider à s'aquiter, ou bien qu'il se donne pour esclaue au creancier, de peur de souffrir le tourment de la prison, où la peine du fouët, qui est est cruelle & insupportable. *Esclaues pour debte.*

Ces mesmes Iuges vsent de deux sortes de gesne pour sçauoir la verité, quand ils ne la peuuent tirer autremẽt, ny d'amitié dy de ruse; ce qu'il taschent toutefois premierement par tous moyens à eux possibles. L'vne de ces sortes de gesne se donne aux piez, & l'autre aux mains: & sont toutes deux si terribles, que c'est grand' merueille si aucun les peut endurer, sans confesser ce que le Iuge pretend sçauoir. Et ne se donne jamais ne l'vne ne l'autre sans information precedente, à tout le moins semipleine, ou qu'il n'y aye tant d'indices & de conjectures, que cela serue de suffisante information pour le fait.

La gesne des mains se donne auec deux bastons, gros comme deux doigts, & longs d'vn espan, & sont tous deux ronds & façonnez au tournoir, ayant des trous de part & d'autre, où l'on passe deux cordes coulisses auec lesquelles *Gesne de deux sortes.*

ſont ſerrez peu à peu, puis preſſez tellement les doits des mains, qui ſont mis entre les baſtons, qu'ils ſe viennent à rompre & deſnouer par les jointures, auec vne douleur incredible des patiens, leſquels jettent de grans cris & gemiſſemens douloureux, qui eſmouuent les aſſiſtans à grande pitié & compaſſion. Que ſi d'auenture ils ne confeſſent rien pour cette geſne ſi cruelle, & appert toutefois aux Iuges par les teſmoins ou indices, que le deniant eſt coulpable; ils luy font donner incontinent la geſne des piez, laquelle eſt bien plus cruelle que celle des mains, & eſt de cette maniere.

Cris & gemiſſement de la geſne.

On prend deux baſtons quarrez, longs de quatre eſpans, vn de large, leſquels ſe joignent enſemble auec vn crochet, & ont des trous de part & d'autre, dans leſquels paſſant vne corde couliſſe, on met entre les baſtons les cheuilles des piez de celuy qu'on veut geſner, puis on frappe deſſus auec vn marteau pour donner plus de force aux coups, au moyen dequoy on leur deffait tous les os, auec bien plus grande douleur qu'en la geſne des mains, nonobſtant qu'elle ſoit ſi grande que dit eſt. Pour donner ces deux ſortes de geſne, les Iuges ſouuerains & ſuperieurs ſ'y trouuent touſiours en perſonne, & ſe donnent telles geſnes bien peu ſouuent, d'autant que les Criminels confeſſent la verité deuant que de ſ'y voir expoſez, aimant mieux mourir d'vne autre

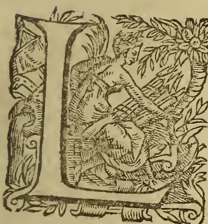
Iuges preſens à la geſne.

mort moins violente, que souffrir ces cruautez de torture.

Quant aux prisons dont ils vsent, elles sont pareillement cruelles & rigoureuses, comme nous dirons cy apres en leur chapitre particulier. *Au chap. 12.*

Des Visiteurs que le Roy de la Chine enuoye tous les ans pour visiter les Iuges des Prouinces, & de la punition qu'ils font de ceux qu'ils trouuent en faute.

CHAP. XI.



E soing & la vigilance de ce Prince Payen est si grãde, à ce que ses Iuges & Officiers, tant Viceroys & Gouuerneurs, que Presidents & autres personnes, se comportẽt bien en leur deuoir, que combien que chascun d'iceux ne soit que trois ans en charge, au bout desquels il doit rendre compte estroitement de tout le temps de sa residence par les Iuges à ce deputez, lesquels s'appellẽt *Chaenes*: toutefois le mesme Prince despesche secrettement d'an en an à chaque Prouince des autres Iuges & Visiteurs, nommez *Leuchis*, qui sont

Magistrats de la Chine combien durent.

Chaenes.

Leuchis

personnages de mise, & ausquels il se fie beaucoup pour la grande experience qu'il a de leurs seruices, ensemble de leur vie & mœurs, & bonne administration de justice.

Deuoir & charge des Visiteurs.

Ces Visiteurs vont s'enquestant de lieu en lieu, & de ville à autre, sans se donner à cognoistre, & s'informent secrettement des torts & griefs que font les Iusticiers de la Prouince; obtenant du Roy pour cet effet tant de pouuoir & d'autorité par les Lettres de prouisió & cómission à eux addressantes, que sans recourir à luy, ils peuuent & leur loist, en trouuãt les Iuges en faute, les apprehender & punir, ou les suspendre pour vn temps, ou bien les priuer entierement, & en somme faire tout ce que bon leur semblera, conformement à leur pouuoir & commission; pourueu qu'ils ne s'ingerent point de donner sentence de mort contre personne, d'autant que nul Magistrat ne le peut faire, sans en demander premierement l'aduis du Roy, comme dit est. Et afin que ces visites se facẽt auec plus grande equité & vtilité du public, quãd on expedie telles prouisions, on fait faire le serment de fidelité aux Iuges commis & deleguez; ce qui se fait en leur donnant à boire par trois fois d'vn certain breuuage dont ils vsent, qui est la confirmation de leur serment. Et afin que le tout se face plus couuertement, ceux du Conseil commandent aux Secretaires de tenir prestes lesdites Lettres, en laissant en blanc le nom de celuy qui doit aller en commission, & celuy de la Prouince où il va; mettant seule-

Pouuoir & authorité des Visiteurs.

Magistrats de la Chine cõme peuuẽt juger à mort.

Serment des Visiteurs.

ment le ſtile ordinaire, & en tel cas accouſtumé, qui eſt: *Qu'en quelque lieu qu'irá le Iuge ou le Loytia portant les preſentes Lettres de prouiſion, à luy ſoit obey comme au Roy meſme.*

Clauſe des Lettres des Viſiteurs.

Leſdites Lettres eſtant ſeellées, le Preſident du Conſeil Royal y appoſe le nom du Viſiteur, & de la Prouince qu'il va viſiter, & iceluy Viſiteur les ayant receuës, part de la Court ſi ſecrettement & ſi incogneu, que perſonne ne ſçait quel il eſt, ny où il va, ny pourquoy. Eſtant arriué aux villes & autres lieux de la Prouince à laquelle il eſt enuoyé, il fait vne ſecrette information du gouuernement du Viceroy, ou du Gouuerneur, & s'enqueſte comme les Officiers font leur office, ſans qu'on apperçoyue quel il eſt, ny ce qu'il pretend. Aprés auoir fait ſes cheuauchées çà & là par la Prouince, & s'eſtre bien diligemment informé de tout, il s'en va à la ville Metropolitaine, où reſident les Iuges, contre leſquels il a fait ladite information, & regarde le jour auquel ils s'aſſemblent tous auec le Tutan ou le Viceroy, pour faire la Conſultation generale, qui ſe fait au moins vne fois le mois. Comme leſdits Iuges ſont au Conſeil à faire ladite Conſultation, ſans penſer parauenture à ce qui doit aduenir; voicy le Viſiteur à leur porte, qui commande au portier d'aller dire à ceux du Conſeil qu'il y a là vn Iuge, lequel veut entrer dedans, pour leur declarer vn mandement de la part du Roy.

Partement du Viſiteur.

Cheuauchée du Viſiteur.

Conſultation generale.

Le Viceroy qui entend bien par les paroles que ce peut eſtre, fait ouurir les portes incontinent, puis luy & les autres Iuges deſcendent de leurs ſieges, pour aller receuoir le Viſiteur, comme leur Iuge ſupetieur, lequel entre auec la Prouiſion patente en ſes mains, ce qui ne cauſe pas peu de crainte & apprehenſion à eux tous, & particulierement à ceux qui ſe ſentent coulpables en leur conſcience.

Entrée du Viſiteur au Cõſeil.

A l'inſtant ſe lit la Prouiſion, & icelle leuë, le Viceroy ſe leue de ſon ſiege, & luy fait de grandes reuerences & ſubmiſſions, & apres luy tous les autres, comme le recognoiſſant pour ſuperieur, & luy rendant obeiſſance. Alors il ſe met au plus haut & eminent lieu de leurs ſieges, & là leur fait la harangue accouſtumée en tel cas, par laquelle il leur parle de ſa venuë, & de la viſite par luy faite, & comme il s'eſt informé au vray de leurs actions.

Lecture des lettres du Viſiteur, & reception d'iceluy.

En apres auec des paroles de grand poids & autorité, il priſe & loüange ceux qui ont bien exercé leur charge, & en teſmoignage de ce les gratifie à l'inſtant des plus hauts ſieges, & leur promet faire bon recit & au long au Roy, & à ſon Conſeil, du bon ſeruice par eux fait, afin d'eſtre recompenſez comme ils meritent : puis d'autre part il reprend aigrement les autres qui ont failly en leur deuoir.

Sentẽce cõtre les Magiſtrats qui ont mal verſé.

Cela fait, il leur lit là deuant tous la ſentence qu'il a fulminée contre eux, en leur

disant sommairement les choses, où il les a trouuez coulpables, & pour lesquelles il leur donne telle sentence, laquelle tant rigoureuse qu'elle puisse estre est executée sur le châp, sans opposition ou appellation quelconque: comme aussi n'y en a il aucunement de la sentence de tels Visiteurs. A celuy qui merite d'estre puny ou repris, il luy fait oster premierement les marques de Iuge (qui sont, comme nous auons dit par cy deuant, la Ceinture, & le Chapeau à petit bord, auec lesquelles on ne leur oseroit rien faire, ny donner aucune punition, & si quelcun l'attentoit de sa puissance absoluë, il seroit priué de son office, & auroit mesme la teste trenchée) puis fait executer incontinent la sentence qu'il a donnée contre iceluy. Et s'il y a suspẽsion portée par icelle, il prouuoit aussi tost d'autres Iuges au lieu & place de ceux qni sont suspendus, admonestant les nouueaux promeus par la peine exemplaire des autres de bien verser en l'Office, où il les commet au nom du Roy.

Magistrats qui ont maluersé commẽt punis.

Au 9. chap.

Suspension.

Ces Visiteurs ont pouuoir & puisance aucunefois de recompenser ceux qu'ils trouuent auoir bien & deuëment exercé leur charge voire jusques à les pouuoir installer aux places & charges plus honnorables. De maniere qu'estant ainsi apparente & manifeste la recompense qu'il y a pour les bons, & la punitiõ rigoureuse qui est asseurée pour les mauuais: cela est cause que ce royaume de la Chine est l'vn des mieux gouuernez qui soyent au mon-

Cause du bon gouuernemẽt de la Chine.

de: ce qui appert tant par la conference & comparaison des vns, que nous auons rapportée en plusieurs endroits de cette Histoire, comme par la bonne experience que nous auons des autres.

Estudes de la Chine comme visitées par les Visiteurs.

Ces mesmes Visiteurs ont coustume de visiter les Estudes, que le Roy tient à ses despens en chasque Prouince: comme nous dirons cy aprés, & d'examiner les Escoliers & Estudians d'icelles, encourageant de louange ceux qui profitent & trauaillent, & punissant du foüet & de la prison ceux qui feront au contraire, jusque à les oster desdites Estudes. Laquelle chose, ensemble les remunerations & Degrez qui se dõnent à ceux qu'on trouue suffisans & capables, se diront amplement & bien au long en vn chapitre, où nous en traiterons cy aprés.

Au 13. chap. du present liure.

Des prisons & chartres dont ils vsent, & de la maniere qu'ils tiennent à justicier les delinquans.

CHAP. XII.



Omme les Iuges & Officiers sont seueres & rigoureux à punir, aussi le sont-ils à faire emprisõner dans leurs prisons, qui sont cruelles & rigoureuses, & par le moyen desquelles ils conseruẽt en paix & justice vn si grãd Royaume: & comme il y a beaucoup de gens, aussi y a il beaucoup de prisons & de tresgrãdes.

Il y a en chasque ville principale des quinze Prouinces treize prisons, toutes entourées de hautes murailles,& de tel espace chascune, que sans le logis, où demeure l'Alcayde & ses Officiers,ensemble les soldats de garde qui sont leās d'ordinaire : il y a encore des viuiers & des jardins,des places & de grādes courts, où se pourmenent de jour les prisonniers qui y sont pour fautes legeres; & outre ce des tauernes & cabarets, où se vend & appreste de la viande, auec des loges & boutiques parées de toutes les choses que les prisonniers font de leurs mains,pour se nourrir &entretenir.Car s'ils ne faisoyēt ainsi,leur bié n'y suffiroit pas, estāt detenus en prison si longuement comme ils sont, encore que ce soit pour peu de chose:ce qui aduient tant pource que les villes sont grādes, & empeschées de beaucoup d'affaires, que pource que les Iuges sont fort tardifs à prononcer les sentences, & le sont encore d'auātage à les mettre à execution.Pour cette cause il aduient souuētefois que ceux qu'on a condamnez à mort sont detenus si longuement en prison,qu'ils viennent à y mourir de vieillesse, ou de maladie, ou bien de la rigueur d'icelle prison, deuant que d'estre executez par justice. De ces treize prisons susdites, il y en a presque tousiours quatre qui sont pleines de criminels condamnez à mort, & en chascune d'icelles y a ordinairement vn Capitaine auec cēt soldats, lesquels sōt departis & ordōnez par entre eux, pour faire la garde jour & nuict.

Nombre & descriptiō des prisons de la Chine.

Prisons pleines de criminels jugez à mort.

Chasque criminel porte vn grand tablon

à ſon col de demie aulne de large, qui luy vient pẽdre juſque aux genoux,& eſt ledit tablon blã-chy de ceruſe tout par deſſus,ſurquoy eſt eſcrite & contenuë la cauſe pour laquelle il eſt condã-né à mort, qui eſt extraite du liure du Iuge, & dont en a autant par deuers luy l'Alcayde de la priſon, pour rendre compte de tous ceux qu'il a eus en charge, quand par les Iuges ou Viſiteurs requis en ſera. Et ont couſtume de tenir leurs Criminels auec les ceps aux pieds, & les meno-tes aux mains enſerrez dedans des Chartres,leſ-quelles reſpondent ſur la court; auſquels lieux les Officiers de la priſon les tiennent couchez la bouche contre terre, & tous eſtendus deſſus des plãches faites exprés pour cela,& leur met-tẽt par deſſus de groſſes cheſnes de fer, leſquel-les paſſent par des anneaux, qui ſont mis entre chaſque priſonnier, auec quoy ils ſont ſi preſſez qu'ils ne ſe peuuẽt tourner de coſté ne d'autre: puis ils mettent encores par deſſus eux d'autres planches de bois, ſans laiſſer plus d'eſpace en-tre eux que ce qu'il faut pour leur viſage: toutes leſquelles choſes ſe doiuent entendre de ceux qui ſont condamnez à mort. Telle priſon eſt ſi penible & faſcheuſe,que plusieurs ſe deſeſperẽt & ſe tuent euxmeſmes, pour ne point endurer la rigueur d'icelle. De jour ils les tirent deſdites chartres, & leurs oſtent les menotes, afin qu'ils puiſſent trauailler & gagner pour eux nourrir. Ceux qui n'ont point moyẽ de viure, ny pſonne qui leur en baille,le Roy leut dõne vne certaine portiõ de riz, de laqlle ils viuent, auec le labeur qu'il peuuent faire de leurs mains.

Criminels à mort comme tenus & reſſerrez.

Portiõ de riz.

Iamais ne s'executēt les sentēces de ceux qui sont condānez à mort, sinō lors que viēnēt les Visiteurs ou Iuges de residence susdits, appellez en leur langue *Leuchis*, *& Chaenes*, lesquels font leur visite secrettement, cōme il s'est dit cy dessus en leur chapitre particulier. Ces Iuges visitēt toutes les prisōs, & demādent la liste des cōdamnez, & la cause de leur condānation: & cōbien que les sentēces d'iceux soyent confirmées de par le Roy & son grand Cōseil, si les reuoyēt ils derechef, admettāt à cet affaire pour leurs Assesseurs les Iuges, desquels sont emanées les sentēces, ou les Lieutenās d'iceux en leur absence, pour estre par eux informez de bouche des crimes de chasque criminel en particulier, & voir si lesdites sentences sont biē dōnées. Cette diligēce estāt faite, ils en choisissēt pat toute la bāde 50. des plus coulpables: & commandent à l'Alcayde de preparer tout ce qu'il faut pour les mener au supplice: ce qu'estāt fait, ils les examinēt pour la 2. fois, & regardēt de rechef leurs crimes, pour voir s'il n'est point possible de les sauuer, & s'ils en trouuēt q̄lcun qui n'aye pas beaucoup de charge, ils le separent d'auec les autres: puis fōt tirer 3. pieces de canō, q̄ est le signal lequel se dōne, afin qu'ō mette dehors ceux q̄ doiuēt estre iusticiez. Pendāt q̄ cela se fait, ils vōt cōsulter s'ils n'en peuuēt point deliurer aucū, & s'il ne se peut, ils fōt tirer de rechef les pieces de canō, cōme deuāt: & deuāt q̄ sortir du Cōseil, reuoyēt encore sommairemēt les charges de ceux qui sont condānez à mort, pour voir s'ils ne trou

Premiere reueuë des Criminels.

Seconde reueuë des Criminels.

Troisiesme reueue des Criminels.

uerōt point quelq̄ remede,&ſ'il ſ'en p̄ſente quelcū,ou pour le moins quelq̄ apparēce,ils les font ramenerà la priſon,ou aucūs d'entre eux reuiénēt à leut grād regret, pource qu'ils aimeroyēt mieux mourir vne fois,q̄ ſouffrir ainſi cōtinuellement la rigueur de telle priſon. Durāt cet eſpace de temps qu'ils ſe mettēt à reuoir leſdits procés criminels, juſque à leur finale reſolution,ils font aſſeoir ſur des tas & monceaux de cendre tous ceux qui ſont condamnez, & là leur donnent à manger. Toutes ces diligēces eſtant faites, s'ils ne trouuent poinr de remede pour en deliurer aucun, ils font laſcher pour le dernier coup trois pieces de canon, & incontinent ſe fait la juſtice de leurs Criminels, ſelon la ſentēce de chaſcun d'eux,

Criminels ramenez du ſupplice aux priſons.

Les genres de mōrt dont ils vſent, c'eſt de pendre, d'empaler, & bruſler;toutefois la peine du feu eſt ſeulement ordonnée à ceux qui ont eſté traiſtres au Roy. Comme on acheue de laſcher le dernier canon, on commence à ſonner les cloches, au ſon deſquelles s'excite vn grand bruit parmy la ville,à cauſe qu'il ne ſe fait guere ſouuent juſtice. Le jour qu'elle ſe fait, ils ferment tous leurs boutiques, & n'y a aucun qui trauaille juſques à ce que le Soleil ſoit couché, ſçauoir eſt aprés que ceux qu'on a executez ont eſté enterrez auec grand conuoy &compagnie. Le lendemain de cette juſtice,les meſmes Iuges font la ſecōde reueuë, & voyent la liſte de ceux qui ſont accuſez de larrecin,qui eſt vn cas & excés qu'ils hayēt fort &s'ils les trouuēt coulpa-

Supplices de la Chine.

Enterrement.

Reueuë des larrons.

bles, ils les font fustiger & mener en grād' hōte & ignominie par les ruës & places publiques, auec vn tablon pendu au col, à la façon & maniere que nous auons dite cy deuant, sur lequel tablon sont inscrits leurs crimes; & en tel estat sōt trainez parmy les ruës trois ou 4. iours durās.

Quant à leur maniere de baillet le foüet, ils ont coustume de fustiger les delinquans sur les cuisses, ayant le dos tourné, & les mains liées derriere: & pour ce faire vsent de certaines cannes de roseau larges de quatre doigts, & grosses d'vn doigt, lesquelles ils laissent tremper en de l'eau, afin qu'elles facent plus de mal. Auec ces sortes de foüets deux bourreaux fustigēt ensemble, l'vn en vne jambe, & l'autre en l'autre; & y vont si bourrellement, que celuy à qui ils en dōnent six coups ne se sçauroit tenir sur ses pieds, & celuy à qui ils en donnent cinquante vient à en mourir le plus souuent. Aussi les larrons dudit Royaume meurēt tous la plus part du foüet, & ont coustume d'en mener foüettant deux cēs ensemble: de sorte que tant de ceux là, comme des autres qui sont foüettez aux prisons, on tiēt pour certain qu'il en meurt to⁹ les ans en chasque ville capitale des Prouinces plus de six mille. A l'execution de ces justices les Iuges y assistent tousiours en personne, & afin qu'ils ne soyent esmeus à compassion, pendant qu'elles se font, ils passent le temps à deuiser, ou à faire collation, ou à autres choses semblables.

Peine du fouet.

Nombre des larrons qui meurent du fouet.

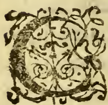
Iuges assistans.

Les adulteres y sont tous punis à mort: & ceux qui le souffrent & y consentent (ce qui ne

ſe trouue jamais que parmy des gẽs de baſſecõdition) ſont auſſi chaſtiez exẽplairemẽt de peines rigoureuſes, inuentées pour cet effet.

Des Caracteres & Lettres, deſquelles vſent les Chinois, enſemble des Eſtudes & Eſcoles qu'il y a en leur Royaume, & d'autres choſes curieuſes à ce propos.

CHAP. XIII.



E ne ſera point choſe hors depropos, apres auoir traité de la mode qu'ils tiennent en ce grãd Royaume au fait du gouuernemẽt,& mõſtré cõme il y a de grãds Aſtrologues & Philoſophes naturels & moraux,& pluſieurs auttes choſes ſingulieres & de grãd' police: de parler maintenãt de leurs Caracteres,maniere d'eſcrire,&de leur Eſtudes.

Venant dõc àu 1.poinct,ie dy que cõbiẽ que par tout ledit Royaume il y aye fort peu de gens qui ne ſçachent lire & eſcrir; ſi n'ont ils point entre eux vn certain nõbre de Lettres, comme nous auõs nous autres,mais tout ce qu'ils eſcriuent c'eſt par figures & caracteres,& ne l'aprenent qu'à long traict de tẽps, & auec grand' peine & difficulté, d'autant que chaſque parole

Figures & Caracteres. preſque a ſon caractere particulier. Ils marquẽt

Guant. & denotent le Ciel, qu'ils appellent (*Guant*) en leur lãgue,par cette ſeule lettre q̃ voicy: : & le Roy qu'ils nommẽt(*Bontay*)par cette-

Bontay. cy: : &conſequẽmentainſi la terre,la mer & les autres Elemens,vſant de plus de ſix mille caracteres tous differẽs,leſquels ils mar-

6000. caracteres. quẽt prõptement &d'vne main biẽ legere;cõme il s'eſt veu maintefois aux Philippines à l'ẽdroit

de pluſieurs Chinois,tant de ceux qui y demeurent,que des autres qui y arriuent chaſque jour. C'eſt vne lãgue qui s'entẽd mieux eſcrite q̃ pronõcee,tout ainſi que l'Hebraïque,à cauſe despetis poincts qui y ſõt,par leſquels vn caractere ſignifie la meſme choſe que fait vn autre caractere different; ce qui ne ſe peut pas ſi bien diſtinguer en parlant.

Langue de la Chine.

Leur eſcriture eſt au rebours de la noſtre, pource qu'ils font les lignes de haut en bas fort egales, & bien arrangées, cõmençant au cõtraire de nous autres,de la main droite à la gauche. Ils gardẽt ce meſme ordre en l'Imprimerie,ainſi qu'il ſe dira par cy apres, & comme il ſe peut voir au jourd'huy àRõme en laBibliotheque du Palais,& auſſi en la librairie que le Roy d'Eſpagne a faite au monaſtere S. Laurent le-Real, & pareillement à d'autres parts & endroits,où il y a de telles eſcritures & caracteres. Vne choſe y a qui eſt admirable en ce faict, c'eſt que combiẽ qu'ils parlent en cedit Royaume de beaucoup de langues, & que les vnes ſoyent toutes differẽtes des autres:neantmoins ils ſ'entẽdent tous generalement par eſcrit,encore qu'ils ne ſ'entẽdent pas en parlant:&la cauſe de cela eſt qu'vne meſme figure & caractere ſignifie vne meſme choſe enuers eux tous, nonobſtãt que les vns & les autres les prononcent par diuers mots. De telle ſorte eſt le caractere qui ſignifie (Cité) ſçauoir eſt cettui-cy; 府 car tous entẽdent bien qu'il veut dire(cité)&toutefois les vns l'apellẽt(*Leõbi*)&les autres(*Fu*)&ainſi cõ-

Maniere d'eſcrire des Chinois.

Liures de la Chine où gardez.

Leombi. Fu.

ſequẽment de tous les autres nõs & caracteres. Au moyen de ce les Iapponnois,Lechiens, Cochinchinois,ceux de Samatre,& autres peuples circonuoiſins & adjacens communiquent tous par eſcrit auec les Chinois ſuſdits , & toutefois en parlant les vns aux autres , ils ne s'entendent non plus que font les Grecs & Allemans.

Eſtudes royales,&ce qui ſe lit en icelles.

Quant à leurs Eſcoles & Eſtudes , le Roy en tient par toutes les villes à ſes propres couſts & deſpens,tant pour y apprendre à lire, à eſcrire, & à compter,quepour enſeigner la Philoſophie morale &naturelle,l'Aſtrologie,les Loix du Royaume , & pluſieurs autres choſes ſingulieres& curieuſes. En ces Eſcoles enſeignent & tiẽnent les Chaires les plus eminens hõmes qu'ils peuuent trouuer aux facultez & ſciẽces : de maniere qu'il n'y en a aucun tant pauure ſoit il, qui n'apprenne à lire & à eſcrire : car de ne le point ſçauoir, cela eſt tenu entre eux pour infamie. Aux grandes eſtudes arriue grand nombre d'Eſcoliers , lequels s'efforçent de bien eſtudier & profiter, d'autant que c'eſt le moyen par lequel ils acquierent pluſtoſt le nom de Loytias , ou Cheualiers,& autres tiltres de dignité : comme il ſe dira plus clairement au chapitre qui ſenſuit, où il eſt parlé de la forme & maniere qu'ils tiennẽt à dõner le degré de Loytias, pareil à celuy de Docte ur,lequel ſe dõne entre no⁹autres.

Chaires royales.

Eſcoliers.

Viſites des Eſtudes.

A ces Eſtudes petites & grandes,le Royy enuoye tous les ans des Viſiteurs pour voir & entendre comme on y profite,&ſçauoir quels ſont les Maiſtres & ſuperieurs , & telles autres cho-

ſes,qui concernent le fait du gounernemẽt ſcolaſtique. Ces Viſiteurs en faiſant telles viſites honnorent de paroles & de loüanges ceux qui eſtudieut bien, en les exhortant & encourageãt de continuer: & au cõtraire font mettre en priſon & punir les autres,qu'ils voyent eſtre inhabiles aux Lettres,& n'y faire pas leur deuoir. Et quant à ceux qui n'y ſont pas propres, ou bien qui ne veulent pas eſtudier,ils les oſtent incontinẽt des Eſtudes, afin qu'ils facẽt place à d'autres,qui y feront mieux leur profit. *Offires des Viſiteurs.*

Ils ont grand' abõdance de papier,lequel ils font de toiles de-cannes & roſeaux fort ayſément; au moyen dequoy il eſt à fort bon marché, & les liures imprimez auſſi:mais en la plus part d'iceux on ne peut eſcrire que d'vn coſté, à cauſe qu'il eſt trop mince & delié. Ils n'eſcriuẽt pas de telles plumes que nous autres, mais ce ſont plumes de roſeau, le bout deſquelles eſt fait comme celuy d'vn pinceau de peintre, & nonobſtant cela, il ne laiſſe pas d'y auoir entre eux de braues & excellens Eſcriuains, leſquels paruiennent par la plume. *Papier.* *Plumes.*

Quand ils eſcriuent à gens de marque, ils dorent toute la marge du papier, & l'enluminent, & la lettre eſtant eſcrite, ils la mettent dans vne bourſe, qui eſt faite du meſme papier, & eſt bien dorée & peinturée, puis ils ferment ladite bourſe, & la cachettent en aprés,pource que la lettre eſt pliée tant ſeulement. Et vſent tant entre eux de telles lettres, que combiẽ que quelcũ aille viſiter vn autre en perſonne, il por- *Lettres miſſiues.*

te toutefois vne lettre qu'il luy presente mesme par laquelle il dit qu'il luy viẽt baiser les mains; de sorte qu'il aduient souuẽtefois qu'il n'y a pas plus de dix caracteres escrits en toute la fueille.

Mißiues de cõbien de sortes.

Ces lettres se vendent chez les libraires, & y en a de toutes sortes, pour grans personnages, pour gens mediocres, pour prier, pour reprendre, ou pour recommander, & finalement pour tout ce qu'on veut & est de besoing, encore que ce

Lettre de deffy.

soit pour vn deffy; car celuy qui l'achette n'a autre chose à faire qu'à le signer & seeller, & puis l'enuoyer à qui s'adresse le cartel.

Voila les curiositez dont ils vsent, sans plusieurs autres qui se verront, & se sont veuës au discours de cette Histoire, ou à tout le moins touchées & enditees sommairemẽt: car la breueté que je procure tenir par tout ne me permet pas d'historier plus amplement beaucoup de choses, que j'auroy icy à dire.

De l'examen qu'ils font à ceux, ausquels ils veulent donner le degré de Loytias, qui est comme celuy de Docteur entre nous, & de la forme qu'ils tiennent à le donner; ensemble la longue pourmenade qu'ils leur font faire.

CHAP. XIIII.

LEs Visiteurs, que nous auons dit estre enuoyez de par le Roy & son Conseil pour visiter les Prouinces, entre les choses qui leur sont les plus recõmandées, c'est la visité des Estudes, que ledit Roy en-

tretient par toutes les villes principales,comme dit eſt:& ont iceux Viſiteurs pouuoir & puiſſance particuliere de graduer les Eſcoliers, qu'ils verront auoir fait leur cours, & eſtre capables de ce degré, qui eſt autant que de les faire Cheualiers, & les rendre habiles & idoines de pouuoir tenir eſtat de Iudicature, & Office de gouuernement. Et pource que la mode & ceremonie qu'on y fait eſt digne d'eſtre ſceuë & entendue,je la declareray en ce lieu,de la meſme ſorte & maniere qu'elle m'a eſté declarée par le P. Martin de Herrade, & ſes Compagnõs, leſquels ont veu donner ledit degré en la cité d'Aucheo, ville dudit royaume de la Chine.

Pouuoir des Viſiteurs des eſtudes.

Degrez en la ville d'Ancheo.

Le Viſiteur donc acheuant la viſite de la Prouince, & aprés auoir puny les delinquans,& remuneré ceux qui le meritent(ce qui ſe fait touſjours en la ville Metropolitaine & capitale d'icelle) fait faire incontinent vn cry public, par lequel il ordonne & commande qu'ayent à venir à la meſme ville capitale tous les Eſcoliers& Eſtudiãs qui veulẽt paſſer, & leſquels ſe trouuẽt ſuffiſans & capables d'eſtre examinez pour receuoir le degré de Loytia,qui eſt autant comme celuy de Docteur entre nous autres;cõbien que le mot de (*Loytia*) ſignifie en leur lãgue (*Vn Cheualier*).Tous les Eſcoliers eſtant aſſẽblez au jour aſſigné, & ſe preſentant deuãt ledit Viſiteur, il fait vne liſte & catalogue d'eux tous, & determine à quel jour ſe doit faire leur examen. Ce jour determiné eſtant venu, le Viſiteur en l'honneur de cette feſte inuite tous les Loytias de Lettres, qu'il y a en la ville, & aprés

Cry public du Viſiteur.

Degré de Loytia.

Eſcoliers

Liſte des Eſcoliers.

Feſtin du Viſiteur.

Examen rigoureux, & en quoy consiste. le festin luy & eux ensemblement font le susdit examen à toute rigueur, les interrogeant sur toutes choses, & specialement sur les Loix & Ordonnances du Royaume, selon lesquelles ils doiuent juger & gouuerner: estant plus contens qu'ils soyent bien versez & entendus en icelles, qu'és autres facultez requises; & auec cela qu'ils soyent gens d'honneur & de vertu. Ceux qu'il trouue estre douëz de ces parties, il les met par liste, & leur assigne le jour, auquel il leur doit donner le degré, ce qui a coustume de se faire auec grandes ceremonies & applaudissemens de personnes, en presence desquelles le Visiteur leur confere au nom du Roy les marques & enseignes dudit Degré, ensemble le nom & titre de *Loytias*, comme dit est: & sont lesdites marques & enseignes, vne Ceinture garnie d'or ou d'argent, & vn Chapeau ayant deux certains fanons pendans par derriere, de la sorte & maniere que se dira au chapitre qui ensuit: lesquels Chapeaux & Ceintures sont les vrayes marques par lesquelles ils sont differens du vulgaire, & sans lesquelles aucun d'iceux ne peut sortir en public.

Iour du Degré.

Marques & enseignes du Degré.

Loytias de combien de sortes. Et combien que les Loytias autant ceux qui le sont par les Lettres, comme les autres qui le sont par les Armes, ou de grace du Roy, ayent tous le mesme nom & tiltre de Loytias: si ne sõt ils pas de pareille estime & autorité les vns & les autres. Car ceux du Conseil royal, ensemble les Gouuerneurs, Viceroys, & Visiteurs sont Loytias par examẽ: & les Capitaines generaux

Loytias d'examen.

Alcaldes, Correcteurs, & Thresoriers le sont de grace du Roy, en recompense de quelques seruices par eux faits. Ces derniers icy ne jouissent pas de plus grand'franchise ou noblesse, & n'ont point plus d'honneur particulier que les autres Loytias; & d'iceux y a grand nombre en chasque ville.

Loytias de don de Roy.

Il y en a encore d'autres de grande estime, qui sont mis au second degré, & ce sont ceux qui paruiennent à telle dignité par la discipline militaire, y estant esleus par les Generaux, lesquels en ont le pouuoir & autorité du Roy, aprés qu'ils ont fait preuue de leur personne en faits d'armes auec tesmoins dignes de foy. A iceux, outre le tiltre qui leur est donné, sont encore offerts & ottroyez les moyens pour eux entretenir honnorablemẽt & auec profit: n'estant pas la coustume d'entre eux de laisser passer aucun fait de vaillantise sans en faire beaucoup d'estime, & le guerdonner liberalement: ce qui est cause que les plus petits soldats s'efforcent tous d'ensuyure & imiter à qui mieux les plus vaillans & principaux. Quant à leur maniere de pourmener le Gradué parmy la ville, d'autant qu'elle merite bien d'estre entenduë & que je veux aussi m'aquitter de ma promesse, je la diray le plus breuement qu'il sera possible.

Loytias d'armes.

Faits d'armes comme prisez & recompensez.

Au jour assigné pour donner le degré, tous les Loytias s'assemblent de rechef auec le Visiteur en la maison & sale Royale, où ils ont fait l'examen, tous bien en ordre & vestus de leurs plus beaux accoustremens: & comme ils sont

Loytias en corps.

ainsi assemblez, voicy entrer ceux qui doiuent receuoir le Degré, estant en chausses & en pourpoint, & habillez brauement, & deuant chscun d'eux est vn Parrin auec les marques & enseignes qu'on doit donner au fillol, lesquelles marques chascun d'eux demande pour soy au Visiteur en tresgrande humilité, & se mettant à genoux. Sur quoy ledit Visiteur ayant ouy leur petition, leur fait faire le serment en la forme & maniere qui sẽsuit: *Qu'aux Estats & Offices qui leur seront conferez ils y verseront soigneusement, en faisant iustice egalement a toutes personnes: & qu'ils ne receueront aucun don ou present quel qu'il soit: & qu'ils serõt fidelles au Roy, sans estre iamais cõsentans en aucune sorte de trahison contre luy: & ainsi plusieurs autres choses où ils s'arrestent assez long temps.*

Garduez designez. *Parrins.* *Petition des designez.* *Serment des designez.*

Le serment estant ainsi fait, le mesme Visiteur parlant à eux en la personne du Roy, leur met les marques & enseignes susdites, & leur donne quand & icelles les facultez y annexées, en les embrassant incontinent luy & les autres Loytias qui sont presens. Aprés cela ils sortent de la sale en tout ordre, & alors on sonne les cloches de la ville, lesquelles sont fort bonnes, & en grand nombre par tout le Royaume, & au mesme instant se tirent beaucoup de pieces d'artillerie, & autãt l'vn cõme l'autre dure longuemẽt: puis cela fait ils menent pourmener les nouueaux Graduez par toute la ville auec bonne compagnie, & de la sorte que s'ensuit.

Designez cõme sont graduez. *Son de cloches.* *Artillerie.*

Premierement vne quantité de soldats va deuant auec des tabourins, & des trompettes &

Pourmenade.

autres ſortes d'inſtrumens de Muſique : aprés eux force maſſiers & bedeaux : puis les Loytias eſtant à cheual, ou dedãs des chaires couuertes, tous en rang & ordre : en aprés ſont les Parrins, & derriere eux les Graduez eſtans en chauſſes & en pourpoint, comme dit eſt, & montez deſſus de beaux cheuaux blancs tous bardez, & caparaſſonnez de treſriches houſſes de toile d'or; portant chacun d'eux vne liurée de tafetas par deſſus leſpaule, & des Chapeaux ſur la teſte, ayãt deux fanons pendans par derriere, comme ceux qui ſont aux mitres des Eueſques; qui eſt la marque laquelle n'eſt concedée à aucun, qui ne ſoit de l'vne des trois ſortes de Loytias ſuſmentionnées. Sur ledit Chapeau y a deux bouquets, qui ſont d'or ou d'argent doré, faits en maniere d'vn rameau de palme. Deuant chacun d'eux vont ſix enchaſſeures de bois, portée chacune par quatre hommes, dedans leſquelles eſt tenduë vne piece de ſatin, où eſt eſcrit en lettres d'or l'examen fait au Gradué, & en quelles facultez, enſemble le tiltre à luy donné pour cette cauſe, & les armoiries d'iceluy; auec pluſieurs autres choſes que j'omets, de peur d'eſtre auſſi lõg que leur pourmenade, laquelle dure huit heures entieres.

Nouueaux graduez comme vont faire la pourmenade.

Chapeaux à fanons.

Bouquets.

Enchaſſeures de bois & le cõtenu en icelles.

Pourmenade de huit heures.

Ce jour là tous ceux de la ville gardẽt la feſte, & font force danſes, & principalement les plus grans & apparens, trois ou quatre jours de ſuite, durans leſquels ils feſtoyent le nouueau Loytia, & luy vont faire la reuerence, & luy congratuler ſa dignité; ſ'efforceãt chaſcun d'eux

Feſtins & cõgratulations.

de tout leur pouuoir à gaigner ſa faueur & bonne grace. Depuis ce jour là il deuient capable & idoine à tenir tout office ou gouuernemẽt quel qu'il ſoit, & pour cet effet ſ'en va en Court incontinent pour y paruenir, portant quand & luy les marques & enſeignes de ſon degré, qu'il a poſees & veſtues pour eſtre cogneu : au moyen deſquelles on luy fait honneur par le chemin, & eſt receu & logé aux hoſtels du Roy, qu'il y à en chaſque endroit pour ceux de ſa qualité.

Nouueaux graduez quãd vont en Court & pourquoy.

Eſtant arriué à la Court il va rendre l'obeiſſance au Preſidẽt & Auditeurs du Conſeil royal, chacun deſquels luy congratule la dignité par luy receuë nouuellemẽt auec beaucoup de louange & gratifications : luy promettant de le prouuoir quand l'occaſion ſe preſentera, & en lieu où ils ſcauent qu'il pourra ſeruir & meriter ſelon ſa capacité & lexamen qu'il a ſuby : & que comme il ſe comportera droitement aux charges, auſquelles il ſera admis, de meſme en ſera il touſiours plus auancé & honnoré. Aprés cette congratulation il eſt couché le jour enſuiuant ſur le regiſtre du Conſeil, & de là en auant ſe met à faire la court, & gaigner la bonne grace des Auditeurs, juſque à ce qu'il ſoit de par eux prouueu à quelque charge & gouuernement : ce qui ne tarde guere à venir, à cauſe du Royaume qui eſt ſi grand, & peuplé de tant de Prouinces & de villes, ſelon ce qui s'eſt peu entendre par le diſcours de cette Hiſtoire.

Arriuée.

Congratulations & promeſſes du Conſeil royal.

Nouueaux Loytias couchez au regiſtre du Conſeil.

Nouueaux Loitias ne tardent guere à eſtre prouueus

Comme

Comme l'inuention de l'Artillerie à esté en vsage en ce Royaume de la Chine, bien long temps deuant qu'elle n'a esté en Europe.

CHAP. XV.

De toutes les choses qui sont cõtenues en cette Histoire, ny de plusieurs autres que j'omets pour brieueté, il n'y en a aucune qui aye tãt fait esmerueiller les Portugais, quand ils commençairent à trafiquer à Canton, qui est vne ville de ce royaume de la Chine, ny tant esbahir les Castillãs, qui estoyẽt aux isles Philippines, & lesquels bien long tẽps aprés partirent d'icelles pour aller audit Royaume; que lors qu'ils trouuairent de l'Artillerie en iceluy, & entendirent par bõne supputation tirée de leurs histoires & des nostres, que l'vsage d'icelle y estoit bien plus ancien qu'il n'a pas esté en l'Europe: auquel lieu elle commença en l'an [a] 1330. par l'industrie d'vn Allemand, qui n'est point [b] nommé en pas vne Histoire, lequel aussi ne merite pas le nom d'inuenteur, à ce que disent ces Chinois, & cõme il se peut voir à l'œil, mais de descouureur seulement: attendu que lesdits Chinois se vantent d'auoir esté les premiers qui l'ont inuentée, & l'vsage d'icelle auoir esté de par eux communiqué aux autres pays & nations, où l'on s'en sert pour le jourd'huy.

Quelle chose de la Chine plus admirable aux Portugais, & Espagnols.

a Munster dit en l'an 1354. & d'autres en l'an 1380. comme Cochlæus en sa Cosmogr. & Paul. Langius en sa Chronique.

b L'autheur dit que l'inuẽteur de l'Artillerie n'est point nõmé en pas vne Histoire: toutefois Munster en sa Cosmographie, liu. 3. dit que ç'a esté vn nommé Bertholde Schuuarts, moine Allemand.

Artillerie par qui inuentée en la Chine.

Si dſent les meſmes Chinois, que l'inuenteur d'icelle ç'a eſté le premier Roy qu'il y a eu audit Royaume, lequel s'appelloit Vitey, & que celuy qui luy en donna l'inuention, ce fut vn certain Eſprit qui ſortit de deſſous terre pour la luy mõſtrer & deſcouurir, afin que par ce moyen il ſe peuſt defendre des Tartares qui luy faiſoyent guerre : lequel Eſprit, ſelon les enſeignes qu'ils en dõnent, & qu'ils le mettent par leurs Hiſtoires, & l'induſtrie qu'il inuenta, ſemble auoir eſté quelque Eſprit ennemy du genre humain, & né pour ſa ruine & deſtruction, ainſi comme l'experience nous le monſtre pour le jourd huy. Et ce que deſſus monſtre auoir quelque apparence de verité, en ce que ce Roy ſuſdit fut vn grand ſorcier, comme il appert par cette herbe qu'il auoit en la court de ſon Palais, dõt nous auõs fait mẽtion au * chapi re, où il a eſté parlé d'iceluy.

Eſprit ennemy du genre humain.

Au 1. chap. du preſent liu.

Et quan d cela ne ſeroit credible, à cauſe du long temps qu'il y a qu'eſtoit ce Roy, ſi eſt ce choſe treſcertaine que quand ces Chinois furẽt au Royaume de Pegu, & allairent conqueſter l'Inde Orientale (dequoy il y a plus de 1500. ans) ils menoyent de pareils engins à feu, dont ils ſe ſeruirent en la conqueſte, & aprés icelle en laiſſairẽt les euidences en quelques pieces d'Artillerie, que les Portugais trouuairent depuis, auſquelles eſtoyent engrauées les Armoyries de la Chine, enſemble l'année qu'elles auoyent eſté faites ; toutes leſquelles choſes ſe rapportoyent entierement au temps qu'ils furent à ladite conqueſte.

Ancienne artillerie des Chines.

L'Artillerie que vit le Pere Herrade & ses Compaignons estoit fort antique & mal faite, à ce qu'ils disent, & n'estoyent la plus part d'icelles que des petites pieces de canon, propres à ruer des pierres : toutefois disoyent auoir entendu qu'il y en auoit de bien faite & bien polie en d'autres Prouinces du Royaume. Ce deuoit estre de cette là que vit le Capitaine Artiedes, lequel en vne Lettre qu'il escriuit au Roy d'Espaigne, luy donnant aduis de ce qu'il auoit veu audit Royaume, dit entre autres choses ce qui s'ensuyt:

Artillerie de Chinois veuës par les Religieux Augustins.

Les Chinois ont l'vsage de tout autant d'armes que nous autres, & l'Artillerie qu'ils ont est belle & bonne, & mieux fondue & plus forte que la nostre, à ce que j'en ay peu voir & juger par quelques fusts. Ils ont en chascune ville vne maison particuliere, comme vn Arcenal, où elle se fait d'ordinaire, & ne la mettent point dessus des tours ny forteresses (car ils n'en vsent point par tout le Royaume) mais dessus les portes des villes, lesquelles portes, ensemble leurs grosses murailles & grans fossez, qu'ils peuuent combler & remplir de l'eau des riuieres d'alentour quand la necessité le requiert, sont les meilleures forteresses qu'il y aye audit Royaume. A chasque porte de ville y a vn Capitaine auec grand nombre de soldats, lesquels font garde nuict & jour, & ne laissent entrer dedans aucun estranger sans congé & licence particuliere du Gouuerneur de la ville.

Lettres du Capitaine Artiede au Roy d'Espagne.

Capitaine & soldats des portes.

Donque de ce que dessus appert estre veritable ce que j'ay mis & proposé en ce chapitre touchant le têps & l'antiquité de l'artillerie

audit Royaume, & comme ils en ſont les premiers autheurs & inuenteurs : d'où appert auſſi ſemblablement eſtre prouenuë l'inuention de l'Imprimerie, encore que ce ſoit vne choſe ſi contraire à l'autre, & d'effets ſi differens, cõme nous voyons; de l'anciéneté de laquelle au meſme pays & Royaume je vay parler preſentement au chapitre qui enſuyt.

Comme l'art de l'Imprimerie eſt bien plus antique audit Royaume, qu'il n'eſt pas en noſtre Europe.

CHAP. XVI.

Inuention de l'Imprimerie combien ſubtile.



L'Inuẽtion admirable de l'Imprimerie a eſté vne choſe ſi ſubtile & ingenieuſe, qu'il eſt tout certain que ſi elle venoit à faillir, on verroit faillir quand & elle vne grand' partie de la memoire & ſouuenance de tant de grans perſonnages qui ont flory aux ſiecles heureux du paſſé ; & que pluſieurs de ceux qui ſont floriſſans pour le jourd'huy ne prendroyent point tant de peine, ny ne conceuroyẽt en eux ſi grand deſir d'acquerir quelque hõneur aux Lettres & aux Armes, ſi leur memoire ne deuoit durer d'auantage que leur vie, ou vn peu plus. Mais laiſſant ce diſcours à part, & taiſant les grans effets de cette ſubtile inuention, de peur de me dilater par trop à les dire ; je m'occuperay ſeulement à verifier le ſujet de ce chapitre par l'exemple de pluſieurs Liures, qui ſe

Quelle choſe incite le plus à la Vertu.

trouuent en leurs Hiſtoires & aux noſtres, leſquels ſeront ſuffiſans pour verifier mon dire.

L'inuention donc de l'Imprimerie, comme tient la commune opinion, a commencé en Europe en l'an de grace * 1458, & eſt attribuée à vn Allemand appellé Iean Guttemberg, & tiēt on pour tout certain, que le premier moule dōt on imprima, ſe fit en la ville de Mayence en Allemagne, duquel lieu vn autre Alemād nōmé Cōrad en porta l'inuētion en Italie, & q̄ le premier Liure qui s'imprima ce fut *vn œuure de S. Auguſtin, lequel eſt intitulé, *De la cité de Dieu*: & en ce là ſont d'accord de grās & graues Autheurs. Toutefois ſuyuant ce que les Chinois aſſeurent, ſon premier commencement a eſté en leur Royaume, & l'inuenteur d'icelle vn certain homme, qu'ils reuerent pour Saint du Ciel; d'où lōg tēps aprés en ſeroit venu l'vſage en Allemagne par la Ruſſie & la Moſcouie, par leſquels endroits on tient pour certain qu'on y peut venir par terre: & que des marchans qui venoyent de la Chine, & de l'Arabie heureuſe traffiquer en ladite Allemagne par la Mer rouge y apportairēt des liures, ſur leſquels ledit Guttemberg (que les Hiſtoires font Autheur) prit motif & occaſion d'en faire.

** Autres diſent en l'an 1440. comme Fulgoſe, liu. 8. chap. 11. & Vvympfelingius en ſon Epitome d'Alemagne. Autres en l'an 1452. comme platine: & autres enuirō l'an 1453. cōme P. Appia en la 2. part. de ſa Coſmographie.*

** Et auſſi les diuines Inſtitutiōs de Lactance, cōme eſcrit Volaterran.*

Ce qu'eſtant ainſi, comme leſdits Chinois le tiennent bien vray & authētique, il eſt euident que cette inuention eſt venuë d'eux, & qu'elle a eſté depuis communiquée à nous autres: & pour le croire y ſert & ayde fort, de ce qu'il ſe trouue entre eux pour le jourd'huy beaucoup de liures,

lesquels ont esté imprimez plus de cinq cens ans deuant que jamais en a commencé l'inuention en Allemagne, selon nostre compte; desquels Liures j'en ay vn par deuers moy, & en ay veu d'autres, tant aux Indes, qu'en Espagne, & en Italie. Et de fait quand ledit P. Herrade & ses Compaignons reuinrent de la Chine aux Philippines, ils en apportairent grand nombre d'iceux traitans de toutes diuerses matieres, lesquels ils auoyent achetez en la ville d'Aucheo, & estoyent imprimez en diuers endroits dudit Royaume; combien que la plus part l'eust esté en la Prouince d'Ochian, où est la meilleure Imprimerie. Et en eussent apporté d'auantage, à ce qu'il dit, pource qu'il y auoit là de belles grandes librairies, & à bon marché, si le Viceroy ne l'en eust dissuadé & empesché; lequel craignant paraduenture que par le moyen d'iceux ne se sçeussent les secrets du Royaume (qui est vne chose laquelle ils s'efforcent de cacher le plus qu'ils peuuent aux estrangers) leur enuoya dire quon l'auoit aduerty qu'ils alloyent achetant des liures pour emporter à leur pays; mais qu'il leur conseilloit de n'y plus employer d'argent, pource qu'il leur en bailleroit pour neant tant qu'ils en voudroyent: ce qu'il ne fit pas toutefois, ou pour la raison susdite, ou volontiers par oubliance.

Liure de la Chine deuers l'Autheur.

Imprimerie de la Chine où meilleure.

Secrets de la Chine sont cachez aux estrangers.

Ceux qu'il auoit desia achetez quand il receut ce mandement du Viceroy, duquel nous venons de parler, estoyent en bon nombre, & d'iceux a esté tirée sommairement la plus part des choses que nous auons mises en cette Hi-

La presente epistre d'où compilée.

ſtoire, pour donner vne brieue cognoiſſance de l'eſtat dudit Royaume, iuſques à ce qu'elles ſe puiſſent mettre plus amplement & au long quand on les aura entenduës auec le temps, & que le teſmoignage de pluſieurs les rende credibles: ce qui ne ſe peut faire ayſément pour le iourd'huy, à cauſe de la nouueauté d'icelles, & du peu de cognoiſſance qu'on en a. Qui eſt l'occaſion laquelle m'a meu & meſme forcé de paſſer ſous ſilence beaucoup de ſingularitez tenuës ſur le lieu, pour vrayes, & verifiées du depuis; dequoy i'ay eſté repris par des perſonnages, qui auoyent bonne cognoiſſance d'icelles. Si me ſemble qu'il ne ſera point hors de propos de mettre au chapitre qui enſuyt les matieres dont traitoyent les liures ſuſmentionnez, afin de faire croire plus ayſément ce qui a eſté narré en pluſieurs endroits de cette Hiſtoire, & s'offrira à narrer par cy aprés, touchant la curioſité & bonne police dudit Royaume.

Pluſieurs choſes paſſees ſous ſilence en cette Hiſtoire, & pourquoy.

Des Liures que le P. Herrade & ſes Compaignons apportairent du royaume de la Chine, & des matieres dont ils traitoyent.

CHAP. XVII.

LEs liures que le P. Herrade & ſes Compaignons apportairent du royaume de la Chine eſtoyent en grand nombre, comme dit eſt, & traitoyent de pluſieurs matieres diuerſes, comme il ſe verra en ce qui s'enſuyt, & eſtoyent ainſi intitulez.

I. De la deſcription de tout le royaume de la Chine, & à quelles parts & confins eſt ſituée chacune des quinze Prouinces;auec la longueur & largeur de chacune d'icelles,& les Royaumes qui leur confinent.

II. Des tributs & reuenus du Roy de la Chine, enſemble l'ordre de ſon Palais, & des gages ordinaires qu'il baille à ſes Officiers:auec les noms de tous les offices de ſa maiſon, & du pouuoir de chacun d'eux.

III. Des tributaires qu'il y a en chaſque Prouince, & le nombre de ceux qui ſont exempts de payer tribut: enſemble le temps & l'ordre qui eſt requis à le leuer.

IIII La maniere de faire des nauires de pluſieurs ſortes, & comme il faut nauiger; auec la hauteur des ports, & la qualité de chacun d'eux en particulier.

V. Du temps & ancienneté du royaume de la Chine: enſemble du commencement du monde, & en quel temps, & par qui il commencea.

VI. Des Roys qu'il y a eu audit Royaume, & cõme ils ont ſuccedé en iceluy, & de la forme qu'ils ont tenuë à gouuerner; auec la vie & les mœurs de chacun d'iceux.

VII. Des ceremonies qu'il faut faire en ſacrifiant aux Idoles(leſquels ils tiennent pour Dieux)enſemble les noms de chaſcun d'iceux, & le commencement qu'ils ont eu, & le temps auquel res ſe doiuent faire les ſacrifices.

VIII. Ce qu'ils ſentent de l'immortalité de l'Ame, du Ciel,& de l'Enfer: enſemble leur mode d'en-

terrer les Trespassez, & les obseques qu'on doit faire pour eux ; auec le dueil que chascun est tenu & obligé de porter, selon l'affinité & alliance qu'il auoit auec le defunt.

Des Loix & ordonnances du Royaume,& en IX. quel temps & pour quelles personnes elles ont esté establies ; auec les peines qui sont imposées aux contreuenans à icelles, & plusieurs autres choses concernantes le fait de police & gouuernement.

Plusieurs liures de Simples & herbes medicinales, auec la maniere de les appliquer pour la santé & guarison des maladies. X.

Plusieurs autres liures d'Auteurs en Medecine dudit Royaume,tant anciens que modernes; auec le regime que doiuent tenir les malades, tant pour estre guaris de maladie, que pour se preseruer d'y tomber. XI.

De la proprieté des pierres & metaux, & autres choses naturelles, qui ont en soy quelque vertu;& comme les perles,l'or & l'argent,& autres metaux peuuent seruir à la vie humaine; en les conferant les vns aux autres, par le profit & vtilité qui procede de chacun d'iceux. XII.

Du nombre desCieux,& du mouuement d'iceux : ensemble des Planettes, & Estoiles, & de leurs effets & influences particulieres. XIII.

De tous les Royaumes & nations, de qui ils ont cognoissance; ensẽble les choses particulie- qu'ils sçauent de chacun d'iceux. XIIII.

De la vie de ceux qu'ils tiennẽt pour Saints; ensemble le lieu où ils ont vescu, & en quel XV.

endroit ils ſont morts, & ont eſté enterrez.

XVI. De la maniere de jouër aux dames & aux Eſchecs; enſemble le jeu de la Mourre, des Moreſques, & Mataſſins, & telles autres ſubtilitez qui ſe font auec les mains, & les oſſelets.

XVII. De la Muſique & du chant, auec les noms des Inuenteurs. Enſemble des ſciences de Mathematique, auec les regles & preceptes pour les apprendre.

XVIII. Des effets du petit enfant eſtant au ventre de la mere, & de l'eſtre & nourriture d'iceluy en chacun mois; enſemble quel eſt le temps aſtré ou deſaſtré pour ſa naiſſance.

XIX. De l'Architecture, & de toutes ſortes de fabrication; auec le long & le large que doit auoir vn baſtiment, pour eſtre de proportion.

XX. Des proprietez de la bonne & mauuaiſe terre, auec les ſignes pour la cognoiſtre; enſemble les choſes qui peuuent croiſtre & prouenir en l'vne & en l'autre.

XXI. De l'Aſtrologie naturelle & Iudiciaire, & les regles pour les apprendre; auec la maniere de dreſſer des figures & caracteres, pour juger & prognoſtiquer.

XXII. De la Chiromance, & Phyſiognomie, & autres ſignes naturelz; auec la ſignification de chacun d'iceux.

XXIII. Le ſtile de compoſer lettres miſſiues; auec les titres qu'il faut approprier à chaſcun ſelon la dignité, ou qualité de leur perſonne.

XXIIII. La maniere de nourrir & palefrener les cheuaux; & comme il les faut apprendre à courir

& à cheminer.

L'art & instruction de deuiner par les songes; auec la maniere de faire des Sorts quand on veut commencer quelque voyage, ou entreprendre quelque autre œuure, l'issue duquel est incertaine. XXV.

Des façons & sortes d'habits, dont vsent tous ceux du Royaume, en commenceant à la personne du Roy; ensemble les marques & enseignes que portent ceux qui y gouuernent. XXVI.

La maniere de faire des Armes, & de tous instrumens de guerre; auec l'enseignement & pratique de bien ordonner des bataillons. XXVII. XXVIII.

Tels & plusieurs autres Liures furét apportez par les Religieux susmentionnez, desquels ont esté tirées les choses, qui se sont dites & se diront par cy aprés en cette histoire; ayant esté interpretées par des personnes nées & natiues de la Chine, & depuis nourries aux Philippines en la compaignie des Espagnols y residans. Et ont en outre asseuré les mesmes Religieux auoir veu de belles & amples Librairies, & en grand nombre aux villes où ils ont esté, & specialement à Aucheo, & à Chincheo.

Extraits des liures susdits ou par qui interpretez.

Librairies d'Aucheo, & de Chincheo.

De l'ordre & maniere que tiennent les Chinois, en leurs banquets; ensemble des festes & solennitez qu'ils ont coustume de celebrer.

CHAP. XVIII.



YANT touché en quelques endroits de cette Histoire des festins & des banquets que font les Chinois; il me semble qu'il sera bõ de dire la maniere qu'ils tiénent en iceux, comme estant singuliere & curieuse, & mesme differente de celle dont nous vsons, & auõs veu vser ailleurs, tant en la façon de manger, comme aux autres choses. Car tous ces Chinois sont les plus grans faiseurs de banquets qu'il y aye au monde, d'autant que comme ce sont riches gens n'ayant pas beaucoup de soin, & viuant sans la cognoissance de la lumiere du Ciel (nonobstãt qu'ils croyẽt & confessent l'immortalité de l'Ame, ensemble la recompense, ou la peine qui les attend en l'autre vie, selon œuures qu'ils auront faits, comme nous auons monstré * cy deuant) aussi s'addonnent ils tant qu'ils peuuent au contentement de ce monde, & à toutes sortes de passetemps; en quoy, comme aussi en leur commun viure & traitement, ils se seruent auec vne grande police, & vn tresbon ordre.

Chinois grans faiseurs de banquets, & pourquoy.

** Au 2. liure chap. 6.*

Banquetans à part.

Si ont tous entre eux cette coustume, que combien qu'il y aye cent personnes de conuiez, chascun d'eux toutefois a sa table à part, où il mange seul. Leurs tables sont fort belles & exquises, toutes d'orées & peinturées d'oyseaux, de païsages, & de chasse, & de telles autres varietez plaisantes & agreables à la veuë. Ils ne mettent

point de nappes, mais ſeulement quelque piece de damas ou d'autre ſoyë, qui pend juſque à terre: & aux coings d'icelles y mettent force petits panniers bien gẽtils, faits de fil d'or ou d'argent, & tous pleins de fleurs & de choſettes de ſucre, dont ils font de petites mignardiſes & curioſitez, comme ſont Elephans, Chiẽs, Cerfs, & pluſieurs autres ſortes de beſtes & d'oyſeaux; le tout doré & peinturé. Au milieu de la table ils poſent la viande à poinct & en ordre, tant de volaille, & autre chair, que de poiſſon, duquel ils font force potages & ſaupiquets bien appreſtez, & les ſeruent dedans de beaux plats faits de pourcelaine ou d'argent, toutefois bien peu vſent de ceux d'argent: ils n'vſent guere de ceux d'argẽt, ſi ce ne ſont les Viceroys. Ils n'ont point beſoin de nappes, ny de ſeruiettes, pource qu'ils mangent ſi proprement, qu'ils ne touchent aucunement la viande auec les mains, mais auec de petits baſtõs dorez, ou d'argẽt ou tout d'or, faits en maniere de fourchettes, auec quoy ils mangeut ſi dextrement, que combien que leur viãde ſoit d'vne choſe fort petite, ſi n'en laiſſent ils rien tomber. Ils boyuent beaucoup defois, mais bien peu à chaque coup, & pour cet effet vſent de petites taſſes.

Chinois n'vſent point de nappes.

Viandes comment apposées.

Chinois n'vſent point de ſeruiettes.

Petites taſſes.

A tous ces feſtins & banquets ſe trouuent pluſieurs femmes truandes & patelines, qui joüent & chantent, & diſent des plaiſanteries & ſornettes pour faire rire la compagnie; & y a auſſi force meneſtriers & baſteleurs, joüeurs de ſouppleſſes & farceurs, leſquels repreſentent

Fẽmes truãdes.

naïuement bien des Comedies. Ils passent la plus part du jour en l'vn de cesdits banquets, à cause de l'abondance & diuersité des viandes qu'ils seruent, lesquelles sont ordinairement de plus de cent sortes, quand la qualité du conuié le requiert, ou de celuy qui fait le banquet: comme il se pourra voir en la relation des Religieux Augustins, qui se mettra au commencement de la seconde Partie de cette histoire; auquel lieu est raconté le festin que leur fit l'Insuanto ou Gouuerneur de la Prouince de Chincheo, & le Viceroy d'Aucheo; ensemble les recreations & passetemps, dont ils vsent tāt que dure le repas.

Cent sortes de viandes.

Au 20. & 24. cha.

Ils dressent à chasque personne beaucoup de tables, mises toutes d'vne rangée, en diuersifiant le nombre d'icelles selon la qualité des banquetans. En la premiere table, où est assis le conuié, ils mettent dessus les viādes, lesquelles sont cuites & apprestées, ensemble les mets de succre ou de massepain pour le dessert: & aux autres tables ensuyuantes, ja soit qu'il y en aye vingt, ils mettent dessus beaucoup de sortes de viādes toutes cruës, comme chapons, oisons, canars, poulles, pieces de bœuf salées, jambons, & plusieurs autres. Tout cela demeure sur lesdites tables jusques à la fin du repas, & tant que les cōuiez s'en veulent aller: & alors les seruiteurs de celuy qui a fait le banquet les prennent, & les portent deuant le conuié jusque à sa maison, auquel lieu ils les laissent auec grādes ceremonies. Quād ils fōt vn festin à vn Viceroy, ou à vn Ambassadeur, c'est auec si grande despense & majesté, qu'ils y

Tables de rangée.

Viande cuite.

Dessert de sucre.

Viande cruë

Viande cruë où portée.

Festins de 20. jours.

consument beaucoup de bien : & ont coustume quelque fois tels festins de durer vingt jours tous de suite, estant le dernier aussi bien seruy que le premier.

Quant à leurs festes & solennitez, ils les celebrent toutes de nuit,& se font ordinairement aux nouuelles Lunes, lesquelles ils solennisent auec belles musiques & inuentions; & specialemét celle qu'ils font à leur premier jour de l'An, lequel est (selon leur conte) le premier jour de la lune du mois de Mars.Ce jour là ils se vestent tous magnifiquement tant hommes que femmes, & mettét sur eux leur plus belles bagues & joyaux, faisant brauade, & ornant leurs maisõs & portes de beaux tapis & draps de soye, & de toiles d'or de plusieurs sortes; & y mettant force fleurs & roses, quils y a là pour lors en abondance; & plantant à toutes les portes de grans mais & arbres, où sont appenduës plusieurs lumieres & chandelles. Les Arcs triomphaux, qu'il y a aux ruës, & en grand nombre, comme dit est, sont tous bordez & ombragez de fueillars ce mesme jour, auec grand nombre de lumieres & chandelles y apposées, & de beaux daix de damas, & de soye de plusieurs sortes. A ces festes & solennitez assistent leur Prestres & Sacerdots richemét vestus, & offrét leur sacrifices sur les autels au Ciel & à leurs Idoles,en chã tant plusieurs cantiques.Brief,c'est vne journee en laquelle ils se resiouissét tous generalement auec diuersité de musique tant de voix que d'instrumés,desquels ils sçauét fort bien jouër.

Festes de la Chine, quand & commẽt celebrées.

Premier jour de l'an des Chinois.

Solennité du premier jour de l'an des Chinois.

Arcs triomphaux.

Lumieres & chandelles.

Prestres.

Sacrifices.

Instrumens de la Chine.

Les sortes d'instrumens que veirent les Religieux Augustins susdits, c'estoyent lyres, violons, guiternes, doucines, rebecs, clairons, haubois, espinettes, harpes, & fleutes, & autres pareils & semblables à ceux desquels nous vsons, sinon qu'ils estoyent vn peu differens de forme & façons. Ils accordent les voix auec leursdits instrumens merueilleusement bien, & auec vne bonne harmonie, & ont tous communement bonne voix. En ces festes & solennitez il se fait des farces & Comedies fort plaisantes & de grande recreation; & les representent bien au naturel, & auec des habits qui sont fort propres à ce faire, selon le personnage qu'ils doiuent jouër. Tout le temps que ces festes durent, ils tiennent tousiours leurs tables dressées, & couuertes de plusieurs viandes, tant de chair que de poisson, & de toutes sortes de fruits, & de bon vin, lequel ils font ordinairement de palme auec vne certaine meslange, laquelle luy donne bon goust. Ils boiuent & mangent tout le long du jour, eux & leur Prestres, tout leur saoul, & tant qu'ils n'en peuuent plus: & est vne chose tenuë pour certaine entre eux, & receuë de tous, que comme ils passeront ce jour là, de mesme passeront ils l'année, ou en tristesse, ou en joye.

Instrumens auec les voix.

Comedies & farces.

Tables dressées.

Vin de palme

Yurongnerie des Chinois à leur jour de l'An.

Quant aux festes qu'ils font en leur mariages, ou en bons succés, je n'en parle point, de peur d'estre trop long; encore que les recreations soyent fort diuerses, & qu'ils mettent peine en icelles de fuir tout chagrin & melancolie.

Nopces & autres festes.

De

De la mode de se saluer audit Royaume, & de quelques ceremonies desquelles ils vsent à ce faire.

CHAP. XIX.



IL n'y a aucune nation au monde, si barbare & sauuage soit elle, laquelle aye esté trouuée jusques à present sans quelque maniere de courtoisie, ou ceremonie à se salüer, quand on se rencontre, ou visite, ou qu'on veult traiter ensemble de quelque affaire particulier. De cela auons ample cognoissance par les Histoires anciennes; & vne suffisante preuue en ce que nous en auons veu & entendu aux Royaumes & Prouinces, qui ont esté descouuertes de nostre temps. Toutesois je sçay pour certain, que ceux de cedit Royaume surpassent en ce fait toutes les autres natiõs, à ce qu'en disent ceux qui ont hanté & trafiqué auec eux: pource qu'ils ont tãt de ceremonies, & de si frequentes & vsitées entre eux, qu'il y a des liures pleins de ce sujet, & de la mode qu'on doit tenir à les faire, selon la difference des personnes. De toutes lesquelles choses je mettray seulement celles en ce chapitre, lesquelles me semblẽt suffire pour donner aucunemẽt à cognoistre, & verifier ce que dessus; vsant en ce fait de la breueté, que j'ay gardée iusques icy en cette Histoire.

Coustume de se saluer est commune à toutes natiõs.

Liures de caresses & salutations.

Ils tiennent pour grande inciuilité, de ne se point salüer les vns les autres, quãd ils se voyẽt, ou se rencõtrent, encore que la cognoissãce qu'il y a entre eux ne soit pas grãde. La salutation du

Quelle chose est tenuë inciuile par les Chinois.

Salutation du commun. commun peuple, quand il se rencontre, c'est de serrer la main gauche, & la couurir auec la droite, en les approchant incontinent à la poitrine, & les joignant toutes deux ensemble, auec plusieurs inclinations de teste: pour signifier qu'ils s'ayment l'vn l'autre aussi fort, que leurs mains sont serrées ensemble, & que leur amitié n'est pas seulement en la ceremonie, mais aussi au cœur; ce qu'ils donnent à entendre par plusieurs paroles, lesquelles ils s'entredisent au mesme temps, qu'ils fôt ces ceremonies des mains.

Salutation des Seigneurs & Courtisans. Les Seigneurs & Courtisans vsent d'vne autre mode qui leur semble plus belle & hõneste, & est que quand ils se rencontrent les vns les autres, ils s'arrestent vn peu deuant que de s'approcher, & incontinent tédent les deux bras accrochez auec les doigts des deux mains, & pliez en forme d'arc; puis se font la reuerence beaucoup de fois, debattant entre eux qui partira le premier, pour continuer son chemin; & plus sont ce personnes de marque, plus demeurent ils à faire telles ceremonies. *Respect des Chinois enuers leurs Superieus.* Quand le menu peuple trouue quelcun des principaux, qui est superieur en dignité, ou en autre chose, ils s'arrestent tout incontinent de pié coy, & attendent au mesme lieu, en baissant la teste, & auec vn grand silence, jusques à tant qu'il soit passé: toutefois la plus part d'entre eux le fait plus ordinairement par crainte, que par honnesteté & courtoisie; pour cequ'ils sçauent bien par experience, que celuy qui faut en cela en est payé sur le champ, & fustigé bien asprement.

Quãd aucun d'ẽtre eux va parler à vn Loytia, il ſe met à genouxdés qu'il entre en la ſale,où eſt ledit Loytia, en baiſſant la teſte & les yeux encontre terre, & va touſiours à genoux de cette ſorte juſques au mitan de la ſalle; auquel lieu il ſ'arreſte, & fait ſa requeſte auec vne voix fort humble, ou bien la donne par eſcrit: puis ayant receu ſa reſponſe, s'en retourne à reculons, allãt touſiours à genoux emmy la ſalle,juſques à tant qu'il ſoit dehors, ſans tourner le dos au Loytia. Que ſi ceux qui ſe viſitent ſõt egaux en dignité, ils ſe font de grandes reuerences & ſalutations l'vn à l'autre, taſchãt chacun d'eux à vaincre ſon compaignon en courtoiſie; en quoy ils conſument bien du temps,& des paroles. Quand l'vn va viſiter l'autre,celuy qui eſt viſité,ſort iuſques à la ruë apres la viſitation, conduiſant celuy qui l'a viſité;& eſt cette ceremonie fort vſitée du cõmun,quand ce ſont gens egaux,où peu differens l'un à l'autre.

Chinois comme vont parler à vn Loytia.

Viſite entre gens egaux.

Iſſuë de viſite.

Ils vſent auſſy d'vne façon de faire fort eſtrãge,ny jamais ouye en pas vne autre nation; qui eſt que ſi d'auenture quelcun de dehorsles vient veoir, ou autre de la ville & du lieu, & que quand il l'appelle à ſa porte, ou le trouue parmy la ruë, celuy qu'il vient viſiter n'eſt pas bien en ordre (encore que celuy qui le vient veoir parle à luy, & ſoit ſon plus proche parent, ou cogneu de longue main) toutefois l'autre ne luy reſpond mot, & ne fait pas ſemblant de le veoir ne cognoiſtre; mais luy tourne le dos, & ſ'en va de ce pas à ſa maiſon,

Maniere de reception fort eſtrange.

ſa maiſon, où il veſt viſtement ſes plus beaux habits: puis ſort dehors pour receuoir celuy qui le vient veoir, auec auſſi beau ſemblant, que ſ'il ne l'auoit point veu ny rencontré au parauant. Cette ceremonie ſe garde infailliblement, car elle eſt tenuë entre eux pour tradition fort antique, & pour choſe fondée en religion.

Ceremonie de tradition.

Recueil des hoſtes.

Ils font grand'careſſe à leurs hoſtes, en leur donnant incontinent la collation auec forces fruits & cõfitures, & leur faiſãt boire de bõ vin, ou d'vne ſorte de breuuage, dont ils vſent generalement par tout le Royaume, qui eſt fait de certaines herbes medicinales pour le cœur; lequel breuuage ils tiennent ordinairement chaud en leur maiſons, afin d'eſtre preſt à boire. Cette ceremonie ſe pratique auſſi entre les voiſins, quand ils ſe viſitent l'vn l'autre. Mais quãd il aduient que quelcun d'vn lieu rencontre vn autre de dehors, lequel il cognoit, ou vn qui eſt du meſme lieu, lequel il n'aura pas veu quelque temps; incontinent celuy du lieu demãde à l'autre ſ'il a beu & mangé; & ſ'il dit que non, il le mene tout de ce pas à la plus prochaine tauerne, auquel lieu il le careſſe & feſtoye magnifiquement: car en tout ce pays-là il y a bien moyen de ce faire, à cauſe qu'aux places & aux ruës de leurs villes & autres lieux, & aux fauxbourgs meſme, il y a beaucoup de tauernes, où l'on fait grand'chere & à peu de frais; à raiſon des viures, leſquels y ſont tous à fort bon marché, comme dit eſt. Que ſi d'auenture celuy de dehors reſpond à l'autre qu'il a deſia beu & man-

Breuuage cardiaque.

Rencontre de voiſins, & de forains.

Tauernes frequentes.

gé, cet autre le mene à certaines boutiques, où y a tout plein de sortes de confitures, fruits, & massepains, & autres telles friandises; & en ce lieu luy donne liberalement la collation. *Boutiques de confitures.*

Ils vsent aussi d'vn fort grand respect enuers les femmes, tant de dehors que du pays, & de quelque qualité ou condition qu'elles soyent; & specialement à lendroit de celles qui sont mariées : tenant pour blasme & vitupere de leur dire parolles deshonnestes, & de ne les point saluër, ny leur faire place quand elles passent par la ruë (ce qui leur aduient peu souuent, comme* dit est) auquel lieu, & en tout autre endroit en public elles se comportent si honnestement, quelles ne donnent occasion à personne d'vser d'inciuilité en leur endroit. Auec les forains & estrangers, ils sont merueilleusement bien appris, & principalement les gens de marque : comme il se verra aux relations, qui se mettront en la seconde Partie de cette histoire, lesquelles en parlẽt par experiẽce. *Femmes de la Chine comme respectees.* ** Liu. I. cha. 10.* *Ciuilité des Chinois à l'endroit des estrãgers.*

Comme les femmes dudit Royaume viuent fort recluses; & à quelles conditions ils permettent des femmes publiques.

CHAP. XX.

LA principale intention, qu'ont le Roy & les Gouuerneurs du Royaume (cõme il se collige de leur Loix) & la chose qui leur est la plus recõmãdée, c'est *Quelle chose plus recommãdée en la Chine.*

de preseruer leur Republique de tout vice;impo ſant des peines à cet effet,& les executãt ſans remiſſion : qui eſt cauſe qu'ils ſont tous ſoigneux de bien viure,de peur d'encourir en icelles. Et jugeant en eux meſmes que la liberté & deshonneſteté des femmes eſt la choſe la plus prejudiciable en cet affaire,& laquelle ruyne & deſtruit plus aiſément les Republiques, tant bien compoſées & ordonnées qu'elles puiſſent eſtre : à cette cauſe ils obuiẽnẽt à ce mal par maints bõs remedes& antidotes preſeruatifs,en eſtabliſſant des loix & couſtumes, qui y contrediſent formellement. Ce qui eſt cauſe, que combien qu'il y aye tant d'années que ce Royaume a commencé,& qu'il ſoit ſi grãd & ſi ample, comme il ſ'eſt peu entendre par cy deuant; il y a toutefois moins de danger particulier en iceluy, que non pas en d'autres, leſquels ne ſont pas ſi anciens, ne tant peuplez d'habitans; ce qui ſe fait de telle ſorte, qu'vne femme libre & deshõneſte eſt cogneuë par ſon nom,& pour telle qu'elle eſt,parmy toute vne grande ville, pour le peu qu'il y a de telles.

Quelle choſe plus preiudiciable aux Republiques.

La Chine pourquoy eſt moins vicieuſe.

Peu de fémes deshonneſtes en la Chine.

Or entre les autres moyens & remedes dont ils vſent pour ce faict, cette loy en eſt l'vne, par laquelle il eſt commandé expreſſément à tous ceux qui ont des filles, de les nourrir cloſes & recluſes perpetuellement, ſi toſt qu'elles commencent à auoir vſage de raiſon ; en les tenant touſiours occupees à quelque choſe : à fin que l'oyſiueté, qui eſt la* mere des vices, ne trouue

Loy & ordonnãce de la recluſion des filles & fémes.

point de place en elles, pour y planter rien de mauuais. Cette loy comprend aussi les femmes qui sont mariees, & est par tout si generale, que jusques aux filles & femmes des Viceroys & Gouuerneurs, voire mesmes jusques à celles du Roy, on dit qu'elle s'obserue; & qu'icelles sont tousiours filant de l'or, ou de la soye, ou du lin, ou faisant quelque autre chose de leur mains: estimant celle là estre digne d'estre blasmee, qu'elles verront estre affectionnee au cōtraire. Par ainsi cette reigle de viure si estroite, en laquelle les filles viennent à naistre, ensemble l'exemple que leur donnent les meres, lesquelles sont tousiours occupees aux exercices susmentionnez; cela est cause que ladite coustume louable & tresque digne d'estre imitee est desia changee & conuertie en nature: de maniere que si on leur commandoit d'estre oysiues, elles prendroyent cela pour vn tourment perpetuel.

** Voyez l'Eclesiast. ch. 33. & S. Bernard liu. 2. de la Cōsideration.*

Femmes de la Chine à quoy s'occupent.

Au moyen de cette ordinaire & volontaire occupation, les femmes de cedit Royaume sont recluses de telle sorte, que c'est merueille & nouueauté d'en trouuer vne de qualité parmy la ruë, ou la veoir en vne fenestre; ce qui ne leur sert pas de peu pour viure honnestement, comme elles font. Si d'auenture quelcune sort dehors pour quelque chose forcee & necessaire, comme pour la maladie, ou la mort de son pere, ou autre chose sēblable (car d'aller veoir leurs parens ou amis, ce n'est

Femmes de la Chine cōbien recluses.

Femmes de la Chine comme vont dehors.

pas la mode des femmes audit Royaume) alors elle va dedans vne chaire à bras, qui est couuerte; sans estre veuë de personne, comme nous auons * dit ailleurs.

*Au 1. liure, chap. 10.

Femmes publiques comme se doiuent souffrir.

D'autre part ceux du mesme Royaume considerant à par eux, que pour conseruer la commune honnesteté, & par mesme moyen obuier à plus grand mal, c'est vne chose necessaire de permettre des femmes publiques: à cette cause ils les souffrent & endurent entre eux; toutefois en telle sorte, que leur mauuais train n'apporte aucun inconuenient, lequel puisse tourner en consequence à l'endroit des preudes & chastes.

Reglement des femmes publiques de la Chine.

A raison dequoy elles se logēt toutes aux fauxbourgs, & hors des bourgs & des villes; & leur est enjoint estroittement de se tenir en ce lieu, sans pouuoir sortir la porte, durant qu'elles font ce mestier, auec tresestroite defense sur peine de la mort à elles mesmes, de ne point entrer dans la ville en façon quelconque.

Femmes publiques de la Chine sont de basse condition.

Aussi sont telles femmes si peu estimées entre eux, que pour cette cause celles qui s'en meslent sont ordinairement la plus part de basse estoffe; sçauoir est esclaues, ou estrangeres, ou filles vēdues par leurs meres estant petites; qui est vne espece de seruitude perpetuelle, & pleine de grand' cruauté, de laquelle on vse audit Royaume, & y est permise & accoustumée.

Vendition de petites filles comment permise en la Chine.

Si est sa maniere telle, que les pauures vefues qui sont en necessité peuuent vendre leurs enfans pour se subuenir, en les obligeant à vne seruitude perpetuelle: laquelle chose est si per-

mise, qu'il y a tout plein de riches marchãs,qui font gros trafic en ce faict, lesquels achetãt ainsi de petites filles les nourrissent fort soigneusement,& leur apprennent à chanter & jouër des instrumens, & telles autres choses de plaisir; puis quãd elles sont grãdes,les meinẽt aux maisons,que nous auons dit estre assignees aux femmes publiques. Le premier jour qu'ils la dediẽt à ce mestier, & deuant que la mettre & prostituer au lieu public, ils la meinent deuant vn Iuge,que le Roy entretient en chasque ville pour prendre garde à telles femmes, & empescher qu'il n'y aye ny bruit ne noyse entre elles; lequel Iuge la reçoit,& par mesme moyen la met & installe de sa main audit lieu public: & depuis ce jour là le nourricier n'a plus d'autre jurisdictiõ dessus elle, si non de venir au Iuge par chasque mois pour receuoir son tribut (qui luy a esté desia taxé, par le mesme Iuge conformément aux deux parties) & en outre estre payé de tout le tẽps qu'il y a qu'il l'a achetée & nourrie, & luy a appris ce qu'elle sçait. Tel sexe de femmes est de grãd plaisir & passetemps à jouër & à chanter,& sont fort adroites à ce faire ;& mesmes à ce que disent les Chinois, elles s'accoustrent bien mignardement, & se fardent fort.

Marchans de petites filles.

Presentation

Juges des fẽmes publiques.

Installation.

Tribu & saliare de nourritures.

Femmes publiques de quel passetemps.

Parmy ces femmes il y en a beaucoup d'aueugles, qui ne sont pas esclaues, mais franches & libres, lesquelles se mettẽt à ce mauuais train pour gaigner leur vie: & sont telles femmes aueugles parees & attiffees par d'autres qui

Femmes aueugles.

Art venereſſes. qui voyent clair, leſquelles ſont ordinairement celles qui ont paſſé leur ieuneſſe en tel lieu; où il leur eſt commandé de n'en ſortir de leur vie, de peur qu'on a que telles femmes eshontees ne gaſtent les autres. Quant à ce qu'elles gaignent, tout ce qui leur reſte aprés que le nourricier eſt payé, elles le baillent à leur Iuge & Intendant, lequel leur garde fidellemẽt, & en rend compte tous les ans aux Viſiteurs, puis quand elles ſont vieilles, le leur baille & diſtribue de ſa main; aduiſant à leur compaſſer ſi biẽ le tout, qu'elles n'en ayẽt point faute ny neceſſité: ce que toutefois aduenant, alors on leur dõne gages pout ſe nourrir, afin qu'elles s'occupent à accouſtrer & parer les femmes aueugles ſuſmentionnees; ou bien on les met à l'hoſpital que le Roy tient pour ceux, qui n'ont pas moyen de viure, comme nous auons* dit par cy deuant.

Gaing des fẽmes publiques.

Gages ordonnez.

** Au 2. liure chap. dernier.*

Quant eſt des petits garſons, que les meres vendent auſſi par neceſſité (comme dit eſt) iceux ſont mis en meſtier, & quand ils l'ont appris, doiuent ſeruir leur nourricier en cedit meſtier juſques à vn certain temps prefix; aprés lequel ſont tenus les nourriciers de leur donner liberté, & en outre leur chercher femme, & les marier, & mettre en lieu & en train, où ils puiſſent gaigner leur vie: à quoy faire ils ſont contraints par toutes voyes de juſtice, au cas qu'ils ne le vueillent de leur bon gré. Auſſi ſont tenus & obligez de leur part leſdits jeunes hommes, en ſigne & recognoiſſance du bienfait

Garſons eſclaues.

Deuoir des patrons.

Deuoir des affranchis.

par eux receu, d'aller chez leurs nourriciers le premier iour de l'annee,& certains autres iours ſignalez auec quelques dons & preſens: demeurant par ce moyen leurs enfans & poſterité francs & libres entierement à l'endroit d'iceux nourriciers; & n'y ayant plus d'autre obligation, que celle qui demeure touſiours entre leſdits nouriciers & leurs affranchis, pour cauſe de la nourriture & entretenement pr ecedt

Poſterité des affrãchis comme eſt faite libre.

Des ſortes & eſpeces de Nauires qu'ils ont en grãd nombre, tant ſur mer que ſur les riuieres; & comme ils ſe prouuoyent & fourniſſent de poiſſon pour toute l'annee.

CHAP. XXI.



IL y a audit Royaume fort grand' quantité de Nauires & de bateaux, auec leſquels on nauige par les iſles & coſtes d'icelles (qui ſont fort longues) enſemble par les riuieres qui trauerſent par la plus part des Prouinces (& ſont pareillement grandes,& en grand nombre) & y a tant de gens ſur ces riuieres, que les bors d'icelles ſemblent des villes fort peuplees; d'où vient que l'on fait eſtat, qu'il n'y a guere moins de gens deſſus l'eau que deſſus terre. Ces Nauires ſe font fort aiſément, & à peu de frais, à cauſe que par

Nauires & bateaux en abondance.

Materiaux pour Nauires.

tout le Royaume il y a grande abondance de bois, de fer, & autres materiaux en tel cas requis; & specialemẽt d'vne certaine espece de bitume, qui est plus fort que la Bray, dõt no' vsons nous autres pour calfeutrer, moyennãt quoy elles deuiennẽt fortes cõme roche. Cette abondãce de materiaux, & le grand nõbre d'artisans de ce mestier, auec ce que plusieurs n'ont pas lieu sur terre, où ils puissent gaigner leur vie, pour le grand mõde qu'il y a; tout cela est cause dequoy il s'en fait telle quantité. Ils vsent de beaucoup de sortes de nauires & de bateaux, lesquels ont chacun leur nom & vocable particulier.

Nauires & bateaux pour quoy sont en abondance.

Les grandes nauires, qui sont pour faire longs voyages s'appellẽt en leur langue *Iuncos*; & quãd elles se font exprés pour guerre ils les tiennent encore plus grandes, auec de hautes tourrelles en la pouppe & en la prouë, faites comme celles que portent les nauires de Leuant, & les vaisseaux des Portugais qui vont aux Indes: & y a si grand nombre d'icelles, qu'vn General de mer en peut assembler en quatre jours plus de six cens voiles. Celles dont ils vsent ordinairement pour charge sont presque de pareille façon & grandeur, & n'y a point autre difference, sinon qu'elles sont vn peu plus basses de pouppe & de prouë. Il y en a d'autres vn peu moindres, qui sont faites comme des fregates, & portent à quatre rames pour banc, où y a six hommes, & quelque fois quatre à tirer: & sont fort propres pour entrer ou pour sortir par la rade, & tout autre endroit, ou il n'y a pas beaucoup

Iuncos.

600. voiles.

Vaisseaux de charge.

Vaisseaux de 4. & 6. rames.

de fond;& les nomment en leur langue, *Bancoës*. *Banceens.* Il y en a d'autres, qui ſont plus larges que celles là, & les appellent *Lanteas*, & portent à huit rames pour banc, auec ſix rameurs à chacune. *Lanteas.* De ces deux dernieres eſpeces de vaiſſeaux vſent ordinairement les Courſaires (dont y a grande multitude en toute cette mer) d'autant qu'elles ſont fort legeres pour fuir, & pour aſſaillir & courir ſus, quand il en eſt de beſoin. Il y a d'autres vaiſſeaux, qui ſont longs comme galleres, & tous faits cõme elles, horſmis qu'ils n'ont point d'eſperon; *Vaiſſeaux ſans eſperon.* & ſont fort larges, & ne demandent guere d'eau. On ſe ſert d'iceux pour tranſporter des marchandiſes de lieu à autre; à cauſe de leur grande legereté, & qu'ils montent & auallent par les riuieres ſans grande force de bras.

Outre les vaiſſeaux ſuſdits, il y a encores beaucoup d'autres ſortes de barques & de bateaux, *Barques & bateaux.* & les aucuns d'eux garnis d'allees & galleries, où il y a force feneſtres à claireuoyes, toutes dorees & peinturees; & ſpecialemẽt à ceux que fõt faire les Vicerois & Gouuerneurs pour leur recreatiõ. Des nauires Iunques, dont nous auons parlé cy deſſus, *Armées de Iunques.* le Roy en a des armees fournies par ſes Prouinces, toutes compoſees de ſoudars & Capitaines, pour prendre garde que les nauires du Royaume & celles qui viennent d'alentour pour trafiquer voiſent & viennent ſeurement, & ne leur ſoit fait aucũ tort par les Courſaires. La meſme diligence ſe fait deſſus les riuieres auec des brigantins d'armaiſon, *Brigantins d'armaïſon.* faits expreſſement pour ce fait; y ayant dedans des gens

de guerre, qui ſont ſoudoyez du Roy pour y demeurer d'ordinaire.

Bitume.

Le bitume dont on braye leſdits vaiſſeaux, & lequel (comme i'ay dit) ſe trouue en grande abondance par tout le Royaume, ſ'appelle en leur langue, *Iapés*; ou(comme diſent les autres) *Lapés*; & ſe fait de chaux & d'huile de poiſſon, & d'vne paſte appellee *Vname*; & outre ce qu'il eſt dur & fort tenant (comme dit eſt) il engendre encore fort peu deſcume & d'ordure: qui eſt cauſe qu'vn vaiſſeau dés leur dure d'eux fois autant qu'vn des noſtres; toutefois ils n'en ſont pas ſi legers pour aller à voile.

Iapés ou Lapés.

Vname.

Pompes de nauires.

Les pompes qu'ils ont pour tirer de l'eau en ces nauires ſont fort differentes de celles dont nous vſons, & de plus grande induſtrie & profit; car elles ſont faites de pluſieurs pieces, à guiſe de ſeaux & autres engins, dont on ſe ſert aux puits & ciſternes, & les mettent au long des nauires du coſté de dedans, & les vuident ſi facilement, qu'vn homme ſeul eſtant aſſis, & demenant vne roue auec les piez, comme qui voudroit monter par des degrez, oſte en vn quart d'heure toute l'eau d'vn grand nauire, tant y en puiſſe il auoir.

Gens de riuiere.

Il y a beaucoup d'hõmes, qui ont eſté nez & nourris dans les nauires & bateaux (comme dit eſt) leſquels ne furẽt jamais en leur vie à terre, & ne ſçauent point d'autre meſtier ny meſnagement, que celuy qu'ils ont herité de leurs peres; qui eſt d'aller en l'vne de ces nauires ou ba-

teaux, & mener çà & là des marchandises, ou bien de passer des gens. Dedans ces vaisseaux ils ont leur femmes & enfans, & font vn voisinage aux riuieres, tout ainsi qu'on fait aux villes & autres lieux peuplez sur terre, où ils se passent bien de hanter, d'autant qu'ils nourrissent dans leursdits vaisseaux tout ce qui est requis à leur viure, comme sont poulles, oyes, canars, pigeons, & autres sortes de volailles & de viandes: joint qu'ils trouuent facilement ce qui leur defaut dans les tauernes & boutiques, qu'il y a là sur les riuieres en aussi grande abondance, & auec autant de choses rares & exquises, qu'il s'en puisse trouuer en vne ville marchande & bien fournie; jusques à y auoir plusieurs sortes de draps de soye, de l'ambre & du musc, & telles autres choses, qui sont plus curieuses que necessaires. Ils tiennent aussi aux costez de leursdites barques force cuuiers, où il y a des Orangers, & autres petits arbres à fruits; ensemble de petits jardinets auec des fleurs, & des herbes mesme pour leur vsage & leur recreation: puis au milieu de tout cela il y a de petits viuiers, lesquels sont fournis de poisson vif, qu'ils prennent ordinairement aux rets.

Mesnage & famille des gens de riuiere.

Tauernes & boutiques sur les riuieres.

Arbres à fruits.

Viuiers.

Car quant à la peschérie, le Royaume est autant bien fourny & auiandé de poisson, qu'autre qui se puisse veoir, tant à cause desdites barques & bateaux, qui sot en telle abondance, que pource qu'il y a force pescheurs en la mer & aux riuieres, lesquels peschent ordinairemét auec les rets

Pesche de poisson.

Pesche de poisson cõme trãsportée aux villes.

& autres engins; puis portent leur pesche (laquelle est presque infinie) par les mesmes riuieres bien cinq cens lieuës loing au dedãs du païs, gardant & nourrissant le poisson dedans les viuiers susdits: ce qu'ils font facilement, en leur changeant d'eau par chacun jour, & leur donnant à manger des choses, qui leur sont propres & naturelles. La plus grande & plus ordinaire pesche dudit Royaume se fait en trois mois de l'ãnée, sçauoir est en Feurier, Mars, & Auril, lors que les eaux croissent plus fort, par ce qu'en ce temps les poissons de la mer montent à mont les riuieres, pour se vuider & descharger; auquel lieu ils laissent leurs petits poissons, que par aprés peschent ceux, lesquels s'occupẽt à ce mestier, puis les nourrissent dans les viuiers, qu'ils ont aux barques & bateaux, comme dit est.

Pesche de poisson quand se fait.

Chinois cõme se fournissent de poisson.

Deuers ces pescheurs arriue de toutes les parts du Royaume, pour acheter du poisson, vne infinité de personnes auec vn grand nombre de barques, dans lesquelles y a grande quantité de panniers d'osier couuers & enuironnez de cartõ, ou de gros papier baigné en huile, afin que l'eau n'en puisse sortir; donnant à manger au poisson en la maniere que dessus, & leur chãgeant d'eau soigneusement par chacun jour. Par ainsi se debite le petit poisson, & n'y a si pauure qui n'en achette, puis le mettent dans de petits viuiers, qu'ils ont chacun d'eux en leurs maisons (comme chose fort pratiquee par tout le Royaume) auquel lieu ledit poisson deuient grand en peu de temps, & bon à manger,

en

en le nourrissãt de fient de busles, ou de vaches, ou de pigeons. On a aussi coustume de mettre de ce petit poisson dedans les fossez des villes (qui est cause d'y en auoir par tout en abondance) & tout ce qui est nourry en iceux est pour les Gouuerneurs, ou les Iuges; n'estant permis d'y pescher, si ce n'est de leur commandement. Ces Gouuerneurs & ces Iuges sont fort coustumiers de se recreer par les riuieres: & pour cet effect, ont plusieurs esquifs sur l'eau, qui sont couuerts, & garnis dedans de belles chambres & cabinets bien proprement elabourez, auec force fenestres & galleries, où ils se vont pourmener & mettre à l'ombre sous de beaux & riches tapis qui sont là tendus, & autres choses y contenues, pour leur donner plaisir & contentement.

Poisson de fossez.

Pourmenade des Iuges & Gouuerneurs

D'vne mode fort singuliere que les Chinois ont entr'eux à nourrir des Canars en abondance, & à peu de frais: ensemble d'vne plaisante & ingenieuse façon de pescher, de laquelle ils vsent.

CHAP. XXII.

Y Ayant si grande multitude de peuple en ce Royaume de la Chine, selon qu'il s'est peu entẽdre par le progrés de cette Histoire, & n'estant permis à personne de demeurer sans rien faire, comme nous auons monstré* par cy deuãt: cela est cause que les esprits des pauures gens

Chinois sont inuentifs, & pourquoy.

* Au I. liure chapitre 3.

Magiſter artis, ingeniq; largitor Vēter: *dedans Perſe, au Prologue de ſes Satyres.*

eſtant aiguiſez par la Neceſſité, mere & inuentrice des Arts, s'occupent à chercher des nouuelles inuentions pour gaigner leur vie, & auoir ce qui eſt neceſſaire à leur meſnage. Et partant pluſieurs de cedit Royaume, voyant que la terre y eſt ſi bien occupee & cultiuee, qu'il n'y en a pas vn eſpan ſans maiſtre, ſe retirent deſſus les riuieres, qui ſont belles & grandes en ce pays, & font illec leur demeurāce dedans des barques, & nauires, comme dit eſt; auquel lieu ils tiennent leurs familles deſſous des couuerts, qu'ils dreſſent pour eſtre à l'abry, & ſe ſauuer des pluyes, & du Soleil, & des inclemences du ciel. Là chaſcun d'eux ſ'occupe au meſtier qu'il ſçait, & à celuy qu'il a herité de ſon pere, & à pluſieurs autres ſortes de meſnagemens; l'vn deſquels & le plus frequent & ordinaire eſt de nourrir en quelques vnes de leur barques des Canars en ſi grand nombre, que c'eſt en partie la viande la plus commune du Royaume; & leur maniere de ce faire eſt telle.

Couuerts de barques.

Ocupations des gens de riuieres.

Maniere de faire eſclorre des canartons en eſté.

Ils ont de grandes cages faites de cannes de roſeau, qui ſont auſſi longues que tout le couuert de derriere leurs barques, où il peut tenir aiſément quatre mille canars; leſquels eſtant là dedans y pondent leurs œufs le plus du temps en des nids, qui ſont arrangez pour cet effet en pluſieurs endroits de la cage. Ces œufs là le nourriſſier les oſte du nid, & ſi c'eſt en temps d'eſté, les met dedans du fumier de bufles, ou de celuy meſme des canars (qui eſt fort chaud) auquel lieu il les laiſſe autant de jours, qu'il ſçait

Oeufs.

par experience qu'il les y faut tenir pour les faire esclorre;au bout desquels il les tire dudit fumier, & les casse vn à vn,& de chascun œuf sort vn petit canarton:ce qu'il font de telle industrie, qu'il ne leur en meurt presques pas vn; qui est la chose qui fait le plus esbahir ceux,qui les vont veoir faire par curiosité (combien qu'il n'y en aye pas beaucoup qui y vaisent, à cause que telle coustume est ancienne & fort ordinaire par tout le Royaume) .Et d'autant qu'ils font cette mesnagerie là tout le long de l'annee, & que durant l'hiuer le fient a mestier d'estre aydé de quelque chaleur exterieure, pour faire esclorre lesdits œufs; ils vsent d'vne autre inuention qui est d'aussi grande industrie que la premiere, & est de la sorte qui ensuit.

Canartons esclos.

Nouriture de canars est ancienne en la Chine.

Ils prennent vne grand' cannissade, ou cage de roseau, sur laquelle ils estendent le fumier, puis mettent tous les œufs dessus, & les couurent bien chaudement du mesme fumier. Cela fait, ils posent sous ladite cage de la paille, ou quelque autre matiere aiseé à brusler, à laquelle ils mettent le feu, lequel dure tout le temps qu'ils sçauent y deuoir estre pour faire esclorre lesdits œufs;& alors ils les cassent de la façon que dessus,&d'iceux sortent & s'esclosent de petits canartons en si grand nombre, qu'il semble à veoir des fourmilieres.Estãt esclos, ils les mettent & posent en vne autre cage qu'ils tiennent preste pour cet effet, dans laquelle y a plusieurs grãs canars, quils ont instruits à couurir & coëtiuer les petits dessous leurs ailes; & là leur don-

Maniere de faire esclorre des canartons en hiuer.

Canartons esclos comme soignez.

nét à mãger en temps & lieu, jusques à ce qu'ils se sachent prouuoir par leur bec,& sortir dehors pour aller herber aux prez, ou aux terres ensemencees, en la compaignie des grans. Et combié que ce bestial ange fort, & multiplie en si grand nombre, qu'il aduient le plus souuent y en auoir plus de vingt mille; si les nourissent ils à peu de frais, & auec autant d'industrie, qu'ils font à les procreer & esclorre,&est de cette maniere.

20000. Canars.

Au matín ils leur jettent à tous du riz cuit, & en si petite quantité, que cela ne leur va pas jusques à la pance, puis leurs ouurent la porte de la cage qui est tournee vers le bord de l'eau, & leur mettant vn pont de cannes ou roseaux, lequel va depuis la barque jusques audit bord, ils sortent tous dehors,& sautent d'vne telle impetuosité les vns sur les autres,que c'est vn grãd passetemps de les veoir. Tout le long du jour ils se pourchassent cà & là,& vont paissant au long de l'eau, & par les terres semees de riz, qu'il y a là auprés; à raison de quoy les maistres & proprietaires desdites terres recognoissent en quelque chose ceux à qui sont les canars, pour ce qu'ils purgent & espluchent l'herbe, sans faire aucun mal au riz. Le soir estant venu, on leur sonne la retraite de dedans la barque auec vn petit tabourin, & alors ils se lancent tous de grande impetuosité dedans l'eau, puis s'en vont par dessus ledit pont de cãnes ou roseaux, qu'on leur tient dressé tant qu'ils soyent dedans; & oyant le son du tabourin chasque ban-

Canars cõme vont paistre.

Pont de Cannes.

Terres de riz

Retraite de Canars.

de recognoist si bien sa barque, qu'elles ne s'y trompent jamais, encores qu'elles soyent beaucoup ensemble, pour autant que chasque barque a vn son different l'vn de l'autre, à quoy les canars ont leur oreille toute faite. Cette sorte de mesnagerie est fort frequente, & commune par tout le Royaume, & pareillement bien profitable, en tant que la plus part du peuple s'en nourrit; & sont tenus ces canars pour vne bien bonne viande, & de bonne nourriture, & qui est à bon marché, attendu qu'il s'y en nourrit en si grande quantité en tout temps, & auec si peu de frais.

Canars cōme recognoissent leur barque.

Chinois se nourrissent de canars la plus part.

Ils vsent aussi au mesme Royaume d'vne maniere de pescher, qui n'est de moindre industrie que la nourriture des canars, & merite bien d'estre entendue. Le Roy a en toutes les villes, qui sont dessus le bord de l'eau, certains logis & maisons, où est nourrie tous les ans grande quantité de Corbeaux marins, que nous appellons Plongeons, auec lesquels ils peschent certains mois durans, sçauoir est, lors que les poissons se deschargent de leurs œufs : ce qui se fait en cette maniere. Ils ostent lesdits Plongeons hors de leur cages, et juchoirs, & les portant au bort des riuieres, où ils tiennent grand nombre de barques pour la pesche, lesquelles sont pleines à moitié d'eau, & toutes arrangees en rond, lient chasque Plongeon auec vne longe ou longue corde par dessous les ailes, & leur ayant serré la poche auec du fil, afin qu'ils ne puissent point aualer de poisson, les lancent de-

Pesche de Plōgeons.

Maniere de faire pescher les Plongeōs.

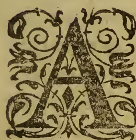
Eslácemét de plongeons. dans l'eau pour peſcher; ce que font les plongeons d'vn ſi grand courage, que c'eſt merueille de les veoir plonger ſi agilement. Ayant bien nagé & barboté entre deux eaux, & tant qu'il eſt de beſoin, pour remplir de petit poiſſon tout ce, qu'ils ont de vuide depuis le bec juſque au jabot, ils ſortent dehors, & ſ'enuolent à la barque fort legerement; auquel lieu *Deſgorgemét des plongeons.* ils deſgorgent le poiſſon qu'ils ont pris en l'eau, qui eſt tout vif (car les barques, comme nous auons dit, ſont toutes bien miſes comme il faut, afin qu'il ne ſe meure point de poiſſon) puis ſ'en retournent de ce vol, pour repeſcher comme deuant.

Exercice des plongeons. Ils font ces exerçices là quatre heures durant, & ſont ſi adroits à iceluy, qu'ils ne ſ'empeſchent point l'vn l'autre; continuant touſjours ainſi, tant que l'eau de la barque ſoit toute *Plongeons quád peſchent pour eux meſmes.* pleine de poiſſon. Alors on leur deſlie la corde qu'ils ont par la pance, laquelle les empeſche de manger, puis on les laſche dedans l'eau, afin qu'ils peſchent pour eux meſmes; de quoy ils ont bon beſoin, d'autant que le jour *Ordinaire des plongeons.* precedent la peſche on leur oſte couſtumierement leur ordinaire (qui eſt vn peu de millet) afin qu'ils plongent de meilleur courage. Aprés qu'on les à laiſſé manger, & repoſer quelque temps, on les retire de la barque, & ſont remportez au logis, où eſt leur *Repaire des plongeons.* repaire & nourriture ordinaire; duquel lieu on les ramene tous les mois que la peſche dure, de trois en trois jours, pour faire le meſme exerçi-

ce, lequel eſt de ſi grand paſſetemps pour eux, qu'ils le feroyent volontiers toute l'année. Durant ces trois mois de peſche, il ſe prend tant de poiſſon, que tout le Royaume ſ'en prouuoit (en la façon & maniere que nous auons dite au chapitre antecedent) qui eſt cauſe qu'il en eſt auſſi bien fourny comme de toutes autres choſes, & qu'on y mange tous les jours du poiſſon frais, ſi on veut, encore qu'on ſoit fort loing de la mer. *Poiſſon frais àchaſque jour*

De la courtoiſie, que fait le Roy dudit Royaume aux Ambaſſadeurs, leſquels vont par deuers luy de la part d'vn Roy, ou Prince, ou de quelque Communauté.

CHAP. XXIII.



AYANT à parler au chapitre immediatement enſuyuant de l'ambaſſade que Dom Philippe Roy d'Eſpagne eſmeu d'vn zele catholique à enuoyée par deuers le Roy de la Chine, laquelle toutefois pour bonnes cauſes & raiſons à ce le mouuans ſ'eſt differée juſques à ce, que ſe preſéte quelque certaine occaſion (laquelle comme ie croy ſe preſentera en peu de temps) il me ſemble que ce ne ſera point hors de propos de traitter au preſent chapitre de l'hõneur & courtoiſie que le ſuſdit Roy a accouſtumé de faire aux Ambaſſadeurs des *Pourquoy eſt traitté en ce chapitre de la courtoiſie des Chinois à l'endroit des Ambaſſadeurs.*

Roys, Princes, & Prouinces, qui vont par deuers luy en quelque sorte d'ambassade que ce soit; d'autant que c'est vne chose singuliere & curieuse, & qui est requise & necessaire en ce lieu, afin d'entendre la police de cedit Royaume, duquel nous parlons en cette Histoire.

Ambassadeurs comme respectez & caressez.

Tous ceux donc qui entrent en la Chine auec ce tiltre d'ambassade, ore qu'ils soyent enuoyez de la part de Roys amis ou ennemis, sont traitéz, respectéz, & caressez auec vn aussi grand soing, comme si c'estoit la personne mesme qui les enuoye. Ausquels, outre que sont gardées en leur endroit les immunitez & exemptions ordinaires, qui sont en vsage chez tous les Roys, & specialemēt que ne leur soit fait aucū tort en leur personnes (encore que l'ambassade soit de chose qui tourne au mescontentement du Roy, ou bien au dommage & inconuenient d'iceluy) sont d'abondant concedez & ottroyez plusieurs priuileges speciaux. Quand ils entrent au Royaume par quelque Prouince que ce soit, le premier Gouuerneur ou Iuge du lieu va au deuant d'eux en personne, pour les receuoir & bienueigner de belles harangues & ceremonies. Il fait cet accueil & reception estant accompagné de tous & chascuns les Loytias qui sont audit lieu, auec les autres Officiers du Roy, ensemble les Capitaines & soudars.

Reception des Ambassadeurs venans par terre.

Receptiō des Ambassadeurs venans par mer.

Quand ils arriuent par mer, & viennent à desbarquer, on ne permet point qu'ils marchēt sur terre, encore qu'il y aye bien peu de chemin depuis l'abbord jusques où ils doiuent aller; car

on tient huit hommes tous prests à l'orée du port, auec vne chaire de marbre, ou d'autre estoffe plus pretieuse, garnie de perles & courtines de veloux, ou de damas, ou de toile d'or; laquelle chaire est gardée pour tels succés en chasque ville principale ou cité, de l'ordonnance & commandement du Roy. Aussi a ordinairement le mesme Roy en toutes les citez & grandes villes de son Royaume vn grand hostel seigneurial & particulier, pour y loger tels personnages, & pareillement les Iuges qui passent par telles villes ou citez, en allant à l'exercice de quelque estat: lequel hostel est garny de son Alcayde, & gẽs de seruice, ensemble de fort beaux lits, & tapisseries, & de tous autres meubles & vtensiles necessaires pour loger non seulement vn Ambassadeur, mais plusieurs ensemble, sans que l'vn empesche l'autre. Ils luy font compaignie jusques audit hostel (soit qu'il voise à cheual, ou en litiere, qui est le plus ordinaire) & là le laissent tous auec grãdes ceremonies & reuerences; demeurant seulement auec luy ceux qui le doiuent seruir, & vn Capitaine auec mille ou deux mille soudars pour le garder jour & nuit, & l'accompagner par tout, jusques à ce qu'il sorte du Royaume.

Chaire de marbre.

Hostels à Ambassadeurs.

Hostels à Ambassadeurs cõme garnis.

Accompaignement.

Capitaines & soudars d'Ambassadeurs.

Le l'endemain le va visiter le Iuge ou le Gouuerneur, duquel il a esté receu, & aprés luy auoir demandé les choses ordinaires & en telles visites accoustumées, s'informe de luy, & du Roy, on Prince, de la part duquel il est enuoyé, & en outre de ce qui se peut sçauoir sommaire-

Visite.

Aduertissemens. ment touchant la cause de sa venuë. Cela fait. il despeche sur le champ vn courrier au Gouuerneur, ou au Viceroy de la Prouince (lequel fait tousiours sa residence en la ville Metropolitaine d'icelle) & ce Gouuerneur ou Viceroy enuoye pareillement le mesme courrier par deuers le Roy & son grand Conseil, & par mes-
Aduis. me moyen vn aduis à l'Ambassadeur, le priant d'attendre, ou vn saufconduit, l'aduisant de l'al-
Mandement ler trouuer: auec vn mandement special au Iuge du lieu, touchant la courtoisie & bonne chere qu'il doit faire á l'Ambassadeur, selon la qualité du Roy qui l'enuoye, ou de la personne mesme d'iceluy Ambassadeur (que luy a fait entendre le Iuge par vn mot d'aduis) ensemble le nõbre de soudars qui le doiuent accompaigner, & ainsi consequemment tout le reste appartenant à son voyage; le tout si particulierement decla-
Viures. ré, qu'il specifie le viure qu'on doit bailler chasque jour à luy & à tout son train, auec le denombremét des lieux où il doit loger, & l'ordre qu'il y faut garder.

Saufconduit. Le saufconduit susmentionné est enuoyé par escrit sur vn tablon crespy de plastre, à la façon & maniere que nous auons desia dite par plusieurs fois, auec de grans caracteres de lettres contenans sommairement de quel Roy est enuoyé tel Ambassadeur: & est ce tablon baillé à vn certain homme, qui le porte tousiours deuant iceluy Ambassadeur par tout où il va. Mais celuy
Saufconduit du Cõseil royal. qu'enuoye par apres le Conseil royal, & auquel est pareillemét contenu le saufconduit de l'Am-

baſſadeur pour pouuoir aller juſque à la Court eſt bien d'vne autre ſorte & maniere; car il eſt eſcrit en parchemin, & enluminé auec le ſeël d'or du Roy y pendant & attaché: & ſe met ſeulement ledit ſeël en cas ſemblable, ou és Lettres de prouiſion qui s'expedient aux Viceroys. Le long du chemin, il eſt deffrayé luy & ceux qui l'accompagnent aux deſpens du Roy, leſquels ſont baillez & fournis pour cet effet par les Threſoriers: & par tous les lieux où il paſſe, luy eſt fait vn grand honneur & accueil, auec preſens & banquets.

Seël d'or du Roy.

Deffrayemēt

Le jour qu'il doit entrer en la ville de Taybin, dite autrement Paquin (où c'eſt que demeure le Roy) on voit aller au deuant de luy hors la ville pour le receuoir tous les Cheualiers de la Court, & les Auditeurs du Conſeil royal, auecque le Preſident, (lequel, à ce que diſent les Chinois, ſort auec preſque autant de ſuite & de majeſté que le Roy meſme) & ſi tel Ambaſſadeur eſt à vn grand Roy, le Preſident va à gauche de luy; ſinon il ſe met au coſté droit, & va deuiſant auec luy de bouche à bouche, ou par truchemād, en l'interrogeant de ſon portement, & de ſa venuë, & autres choſes ſemblables, juſques à ce qu'ils arriuent à la grand' place du Palais; auquel lieu l'ayant logé, & le laiſſant auec quelques vns pour luy tenir compagnie, le Preſident s'en retourne à ſa maiſon, auec la ſuite que nous auons dite. Quand ils prennent congé de luy, ledit Preſident luy donne pouuoir au nom du Roy de creer tout autant

Reception des Ambaſſadeur en la ville Royale de la Chine.

Preſident.

Logis.

Priuileges.

de Loytias qu'il luy plaira,& de deliurer vn certain nombre de prisonniers cõdamnez à mort, & faire plusieurs autres graces particulieres.

Immunitez des Ambassadeurs.

A ceux qui entrent audit Royaume auec le tiltre d'Ambassade,quelque faute ou delit qu'ils puissent cõmettre,nest fait aucũ tort en leur personne, nonobstant que le delit soit contre eux verifié. Et que cela ne soit ainsi, on le peut sçauoir par l'exemple d'vn Barthelemy Perés,Portugais,lequel ayant esté enuoyé au mesme Royaume par l'ordonnance du Viceroy & Lieutenãt general des Indes, auec vne ambassade d'Emanuel Roy de Portugal, fut accusé auec ceux de sa compagnie deuant le Viceroy de la prouince de Canton par les Ambassadeurs du Roy de Malaque; lesquels se trouuant audit lieu, & s'en allant à la Court pour negocier quelques affaires de leur Roy, testifiairent que l'ambassade que faisoit le Portugais estoit à fausses enseignes, & que c'estoyent des espions dudit Viceroy des Indes, lesquels venoyent veoir les forteresses de la ville pour la circonuenir par aprés & la prendre, comme ils auoyent fait en beaucoup de lieux desdites Indes :requerant sur ce le Viceroy (tant ils poursuyuoient faussement leur mauuais vouloir & intention) qu'il luy pleust les apprehender, & faire punir cõme espions; s'offrant à luy fournir & bailler pleine & entiere information de tout ce qu'ils auoyẽt testifié. De sorte que le Viceroy aprés auoir pensé sur ce fait, & pris l'aduis des Loytias de la ville & des Auditeurs du Conseil, fit apprehender

Barthelemy Perés, Ambassadeur Portugais.

Barthelemy Peres cõment accusé.

Requisitions contre Barthelemy Perés.

les Portugais, & mettre en estroitte & seure prison, prenant leurs confessions auec grand' ruse & prudence : & comme il trouuoit de la contradiction en icelles, pource que quelques vns d'entre eux de grande crainte qu'ils auoyẽt en confessoyent d'auantage, qu'on ne leur en demandoit, & disoyent mesme contre la verité de ce qui estoit; les sentencia à mort suyuant les informations, & leur Loix, & enuoya la sentence au Conseil pour la confirmer, en intention de l'executer.

Barthelemy Peres emprisonné.

Barthelemy Peres condãné à mort.

Veuë par le Conseil royal ladite sentence, & eu esgard à la qualité des accusez, en laquelle ils estoient entrez au Royaume; ils n'infirmairent pas seulement icelle sentence, mais mandairent encore au Viceroy, qu'il eust à les eslargir incontinent, & les laissast aller sains & saufs à l'Inde, de laquelle ils estoient venus (nonobstant que les Ambassadeurs du Roy de Malaque, qui estoyent pour lors en Court, perseuerassent en leur mauuaise intention) & qu'il leur fournist entierement tout ce qu'il leur seroit de besoing pour aller jusques audit lieu:* adjoustant en outre au mandement, que posé que fust vray tout ce que les susdits Ambassadeurs testifioyent, & ce que les prisonniers auroyent confessé de crainte & apprehension de mourir; aucun tort pourtant ne leur deuoit estre fait, eu esgard qu'ils estoyent entrez au Royaume en tiltre & qualité d'Ambassade.

Barthelemy Peres absout.

Ambasadeurs sont inuiolables en la Chine: conformement à la l. 7. de vi. publi. & à la l. derni. de legationib'.

Reuenant donc à nostre propos, apres que l'Ambassadeur s'est refreschy & reposé du che-

min, & que les Seigneurs de la Court luy ont fait plusieurs festins & banquets; le Roy luy assigne le jour, auquel il doit aller parler à luy (ce qui se fait auec vne grand'compagnie de tous les Cheualiers de la court,& du President du Conseil) & alors luy donne audience vne & plusieurs fois, & tant qu'il est de besoing pour l'affaire qu'il va traiter, en l'vne des trois Sales magnifiques, desquelles nous auons parlé * cy deuant. Aprés que l'Ambassadeur a expedié ses affaires,& qu'il est chargé de presens, il s'en retourne deuers le Roy qui la enuoyé; luy estant faite par le chemin la mesme courtoisie, dont on a vsé en son endroit, quand il est entré au Royaume.

Audience.

** Au 3. liure chap.2.*

Depart.

Quant est des Ambassadeurs, qui sont enuoyez de la part de quelque Republique, ou Cõmunauté estãt des appartenances du Royaume,on ne leur fait pas l'accueil & receptiõ que dessus,mais d'vne autre sorte & maniere;pource qu'ils entrent dans les villes estant accompagnez seulement du Correcteur,lequel a la charge de les loger dans les hostels,que le Roy tient pour cet effet, & leur bailler audit lieu tout ce qui leur est necessaire, Ce Correcteur s'enqueste d'eux de la cause de leur venuë, & en donne aduis au President du Conseil, & le President l'enuoye au Roy,lequel assigne le jour auquel il leur donnera audience; à condition que quand ils s'achemineront par deuers luy, ils iront à pié,ou sur vn cheual sans bride, ayant seulement vn licol, en signe d'humilité, & reco-

Ambassades de Republique ou Cõmunautez.

Correcteur.

Aduertissement.

Cheual sans bride.

gnoiſſance de vaſſelage.

Au jour aſſigné de l'audience, l'Ambaſſadeur ſort de l'hoſtel en la compagnie du Correcteur qui l'a receu la premiere fois, en gardant par luy l'ordonnance & condition preſcrite; & allant à vne grand' place, qui eſt deuant le Palais royal, demeure là juſques à ce que vienne pardeuers luy vn certain Officier du Roy (qui, eſt comme Maiſtre dės ceremonies) lequel luy fait ſigne de marcher, & luy demonſtre l'endroit, où il ſe doit agenouiller la premiere fois, en joignant les mains en haut en ſigne d'adoration, & tenant les yeux vers le lieu, où on luy dit qu'eſt le Roy, tant que dure la ceremonie. Il va pourſuyuant ſon chemin de cette maniere, en faiſant encore le long d'iceluy cinq autres adorations ſemblables à la precedente, juſques à ce qu'ils arriue à la premiere ſale du Palais, où l'on va par vn eſcalier; auquel lieu eſt le Preſident aſſis en grand' majeſté, & repreſentant la perſonne du Roy; lequel aprés auoir ouy l'Ambaſſade le renuoye pour l'heure, ſans luy rien reſpondre, juſques à ce qu'il en aye donné aduis au Roy: enuoyant ledit aduis incontinent par le Correcteur ſuſdit, lequel a la charge de loger tels Ambaſſadeurs, & leur bailler & fournir ce qui leur eſt neceſſaire, tout le temps qu'ils ſont en Court.

Ambaſſadeurs de Cōmunautez

Maiſtre des Ceremonies.

Audience.

Aduis.

De l'Ambassade, que le Roy d'Espagne a en-uoyée au Roy de la Chine, & des causes à ce le mouuans; ensemble des occa-sions, pour lesquelles elle a esté differée.

CHAP. XXIIII.



OVR fin & conclusion de la premiere partie de cette Histoire, en laquelle i'ay sommairement declaré les choses, qu'on a peu entendre du grand royaume de la Chine, omettant plusieurs singularitez, dont i'ay memoire particuliere; les vnes pour estre apocriphes; & les autres par ce qu'elles sõt admirables en ce, qu'on n'en a jamais ouy de pareilles (lesquelles selon l'aduis des hommes sages ne se doiuent point descouurir, tant que le temps & l'experience les ayent renduës plus credibles) aussi pour ce que je prendray en meilleure part qu'on me reprẽne d'auoir esté brief au recit des choses susdites (comme ont desia fait quelques vns) que d'auoir esté trop long & prolixe: pour ces causes laissant ce que j'auoy deliberé d'adjouster, je parleray seulement en ce chapitre final de l'ambassade, Lettres & present, que je receu de la part de Dom Philippe Roy d'Espagne, l'an 1580: afin qu'auec d'autres Religieux de mon ordre je m'acheminasse de son Royaume de Mexique deuers la Chine, pour illec offrir le tout

Plusieurs choses omises en cette Histoire & pourquoy.

Ambassade en l'an 1580.

tout en ſon nom au Roy de ce grand Royaume. De toutes leſquelles choſes, je declareray en ce lieu ce que j'en ſçay, & en tant que je le puis faire, ſans paſſer les bornes de fidelité (attendu que l'ambaſſade n'a point eſté paracheuée, ny d'icelle reſulté l'effet qu'on pretendoit). Toutefois j'ay grand' confiance en la diuine Majeſté, auec le ſoing & la bonne diligence dudit ſeigneur Roy d'Eſpagne, qu'on aura bien toſt la fin qui s'en deſire, & pour laquelle a eſté acheminée l'Ambaſſade, & le ſurplus.

Pour quelles cauſes & raiſons fut deliberée l'Ambaſſade.

Les Eſpagnols demourans aux Iſles Philippines (dites autrement Iſles du Ponent) voyant les choſes exquiſes d'or & de ſoye, & beaucoup d'autres de grande valeur, qui venoyent du Royaume de la Chine, & arriuoyent à leur ports; & conſiderant que ceux qui les amenoyent les vẽdoyẽt à petit pris (au regard de ce qu'eux les eſtimoyent) & eſtant en outre acertenez par les Chinois de pluſieurs ſingularitez, qu'il y auoit en terre ferme (dont auons recitées quelques vnes en cette Hiſtoire) eux tous deſirant le ſalut & conuerſion des ames de cedit Royaume, & pareillement eſmeus & incitez du grand profit, qui pourroit venir par le trafic & commerce qu'on auroit auec les meſmes Chinois, furent cauſe que le Gouuerneur & les Principaux de la ville de Manille deliberairent enſemblement, auec l'aduis du Prouincial des Auguſtins, & de pluſieurs autres graues & notables Religieux du meſme Ordre (leſquels ont eſté les premiers, qui ont preſché l'Euãgile en ces

Deliberatiõ.

Religieux Auguſtins.

contrees là, & baptisé vne grande partie des habitans, & fait plusieurs autres choses, dont je sçauroy bien que dire, si elles faisoyent à mon propos, & n'estoit que je suis partie en ce fait) d'enuoyer au Roy Catholique des personnes graues, & ausquelles fust adjoustée entiere foy; pour luy faire relation de la cognoissance qu'on auoit dudit Royaume, & luy donner à entẽdre comme il estoit necessaire à toutes ces Isles (qui estoyent siennes) pour la conseruation de leur estat, de se faire amis des Chinois leur circonuoisins, & que de ce fait s'en ensuyuroyent infinies commoditez: & pareillement le supplier, que ce fust son bon plaisir d'enuoyer vn Ambassade au Roy de ce mesme Royaume, pour plus grande cõfirmation d'amitié, auec vn presẽt consistant en quelques choses, dont on vse en ses terres & pays de par deçà, lesquelles seroyẽt fort estimees en la Chine, & donneroyent occasion de faire entrée à la predication de l'Euangile, & donner commencement à plus grãd commerce & trafic entre les Espagnols & lesdits Chinois: d'où s'ensuyuroit la susdite commodité à tous ses pays & Royaumes pour vne infinité de choses, tant en richesses, qu'en autres singularitez, lesquelles leur viendroyent de ladite Chine.

Articles de la deliberation.

Entrée de l'Euangile.

Election.

Ayant donc diligemment regardé entre eux qui seroit le personnage, lequel ils pourroyent enuoyer à vn si grand & long voyage, pour aller supplier le Roy d'Espagne de ce que dessus; ils furent d'aduis de s'addresser au Prouincial

des Auguſtins,qui ſ'appelloit F. Diego de Herrere (homme fort docte & deuotieux, & lequel auoit vne grande experience de l'eſtat des ſuſdites Iſles, pour auoir eſté du nombre de ceux, qui les ont premierement deſcouuertes) & le prier qu'il luy pleuſt pour l'amour de Dieu, & le ſeruice du Roy Catholique, & le bien des meſmes Iſles, prendre la peine d'aller faire la requeſte : eſtans tous biē aſſeurez,que tant pour les bonnes parties qui eſtoyent en luy, comme pour l'acquit de cette charge,nul autre ne pourroit mieux effectuer leur deſir, ny perſuader audit Seigneur Roy l'importance de l'ambaſſade, qu'ils luy ſupplioyent d'enuoyer, & telles autres choſes concernantes le fait deſdites Iſles,leſquelles ils luy deuoyent recommander.

F. Diego de Herrere.

F. Diego, pour quoy eleu.

Cette deliberation fut generalement approuuée de tous,& acceptée par ledit Prouincial,lequel partit auſſi toſt des Iſles dedās vn vaiſſeau, qui eſtoit tout preſt & eſquippé pour aller à la neuue Eſpagne, qui fut en l'année 1573; & à ſon embarquement l'accompagnairent le Gouuerneur, & tous ceux de la ville (deſquels il eſtoit bien fort aimé, pour ſa ſainte vie & bonnes mœurs) en le priant tous fort affectueuſement de reuenir le pluſtoſt qu'il pourroit auſdites Iſles, où il eſtoit ſi fort aimé, & ſa preſence tant requiſe. Il leur promit de faire tout ce qui ſeroit en luy,& pour recompenſe de la peine qu'il prenoit pour leur regard les requit de le recommander à Dieu, & le prier qu'il luy

Embarquement.

1573.

Requeſte Chreſtienne.

pleust luy donner vn bon voyage ; ce qu'ils luy promirent,& accomplirent soigneusement.

Partement en 1573. Sur cela,il fit voile au mois de Nouembre audit an, & arriuant en temps raisonnable à la Neuue Espagne,surgit à la ville de Mexique;auquel lieu se rembarquant sur la mer du Nort,il *Abbord en 1574.* abborda & arriua à aussi bon těps le 13. d'Aoust en l'an ensuiuant à S. Lucar de Barramede en Espagne, me menant en sa compagnie. De là *l'Autheur en la compagnie de P. Diego.* nous fumes à Seuille le jour d'aprés, duquel lieu nous partismes incontinent pour nous en aller à Madrid (où estoit le Roy Catholique) & y arriuasmes le quinziesme de Septembre, en l'an mil cinq cens septante quatre, & en la mesme semaine que vinrent les nouuelles de la perte de la Goulette. *Goulette.* Si tost que nous fumes arriuez, *Arriuee.* nous allasmes baiser les mains audit Seigneur Roy, & luy presentasmes les lettres de son Gouuerneur, & de sa ville, lesquelles il receut, & nous aussi,de fort bon œil, selon sa benignité accoustumée,& ouyt fort volontiers la requeste, en ce qu'elle estoit fondée sur vn saint desir & profitable; & nous dit qu'il *Response.* manderoit à son Conseil de regarder particulierement sur cet affaire, & auec la breueté y requise : nous remerciant du long voyage, que nous auions fait pour son seruice, & pour luy donner aduis du descouurement du Royaume susmentionné,& des autres choses concernantes le fait des Isles.

Injonctions. Si manda incontinent qu'on eust à nous fournir & deliurer tout ce qui nous seroit de

besoin, tant que nous ſerions en Court, & nous enchargea par meſme moyen de faire entendre l'occaſion de noſtre venuë à ſon President du Conſeil des Indes, qui eſtoit Dom Iuan de Obãdo;auquel il recommanda de peſer le tout auec grand eſgard &deliberer ſur iceluy, aprés auoir traité auecque ſondit Conſeil des Indes de ce qui ſeroit bon de faire en tel negoce : ce que fit ledit Preſident, comme il apparut par les effects. Car bien peu de jours aprés il nous donna promte expedition de tout ce qu'on demandoit pour les Iſles, fors & excepté ce qui concernoit l'ambaſſade deuers le Roy de la Chine ; laquelle comme choſe plus importante, & qui requeroit plus de temps & d'aduis,ſe differa lors pour vne meilleure occaſion.

Dom Iuan de Obando.

Expedition.

Cela eſtant reſolu, & aprés auoir pris quarante Religieux, & pluſieurs lettres du Roy Catholique touchant l'eſtat & gouuernement du nouueau royaume de Mexique ſuſnommé, nous retournaſmes à Seuille au mois de Ianuier enſuyuant,en l'an mil cinq cens ſeptante cinq ; 1575. auquel lieu je demeuray par le commandement dudit Seigneur Roy, & pour certaines occaſions ; & ledit Prouincial ſ'embarqua auec les quarante Religieux, & partit au mois de Iuin, faiſant bon voyage juſques à la nouuelle Eſpagne, & de là ſingla deſſus la mer de Midy juſques a deſcouurir les Iſles de veuë : auquel endroit le temps vint à ſe changer, & leur fut force d'aborder à vne Iſle de Gentils, leſquels tuai-

Partement.

Rembarquement.

rent & aſſommairent meſchamment tous leſdits Religieux, ſans qu'en fuſt reſchappé pas vn, horſmis ſeulement vn Indien natif des Iſles (que nous auions mené en Eſpagne quand & nous autres) lequel arriua depuis à Manille, & y porta les nouuelles comme ces traiſtres Gentils auoyent maſſacré les Religieux, & auſſi rompu & deſchiré les papiers qu'ils auoyent portez, & leur declara en outre tout ce qui s'eſtoit enſuiuy.

Maſſacre des Religieux.

Nouuelles.

Ce meſchef eſtant ſceu par le Gouuerneur, & les autres habitans des Iſles auec vn tel regret & deſplaiſir qu'on peut ſentir en tel cas; & ſe voyant en la meſme neceſſité qu'ils s'eſtoyent veus au parauant, à cauſe de la mort du ſuſdit Prouincial & compagnons, enſemble des Lettres du Roy d'Eſpagne, qui eſtoyent perduës: ils s'aduiſairent de reſcrire audit Seigneur Roy, & le ſupplier de rechef touchant ce qu'il leur auoit ottroyé en partie (dont ils ne ſçauoyent encore rien) & pareillement de l'ambaſſade, qu'ils auoyent demandée deuers le Roy de la Chine; adjouſtant nouuelles occaſions à leur requeſte, afin que par le moyen d'icelles il leur fiſt ce bien (dont ils l'auoyent deſia ſupplié) touchant ladite ambaſſade, comme choſe qui eſtoit de grande importance pour toutes les Iſles.

Iteratiue requeſte.

Quand le Roy d'Eſpagne receut ces Lettres conformes à ce qu'on luy auoit demandé, il fit Gouuerneur des Iſles vn Cheualier, qui s'appelloit Dom Gonçale de Ronquille, homme

Dom Gonçale de Ronquille.

de grande valeur & prudence, & lequel luy a-uoit fait plusieurs bons seruices, tant au Peru, qu'au Mexique. Iceluy ayant entendu comme ceux des Isles demandoyent instamment l'Ambassade, & comme il importoit de beaucoup qu'elle se fist, dõna des memoires au Roy d'Espagne, & à ceux de son Conseil sur cet affaire (comme personnage à qui touchoit le fait des Isles, pour ce qu'il en estoit desia nommé Gouuerneur) à quoy luy fut respondu qu'il eust à partir en diligence auec les soudars qui alloyẽt deuers son gouuernement, à cause de l'vrgente necessité, qui se presentoit ausdites Isles: & & que quant à l'ambassade, qui n'estoit pas chose si pressée, ny necessaire, on en traiteroit plus à loisir, & en temps & lieu, que le Conseil aduiseroit estre plus commode pour ce faire; & que lors on en consulteroit auec le Roy Catholique, à ce que luy qui estoit le maistre de l'affaire, eust à ordonner sur icelle ce, qu'il verroit estre plus expedient à la gloire de Dieu, & au seruice de sa personne: & auec cette responce ledit Gouuerneur s'en alla.

Memoires.

Responce.

Partement de Dom Gonçale de Ronquille.

Si escheut au mois d'Aoust l'année d'aprés, qu'on vint de rechef en Espagne de la part des Isles (ausquelles n'estoit encore arriué le Gouuerneur deuant dit) pour requerir plus instamment ce qu'ils auoyent demandé les autres fois; enuoyant quand & leur requeste la relation du P. Martin de Herrade, Prouincial des Augustins, & de ses cõpagnõs Religieux, cõtenãt l'ẽtrée d'iceux dãs le royaume de la Chine, auec les

1576.

Troisiesme requeste.

choſes qu'ils y auoyent veuës & entéduës (comme il ſe verra plus au long par cy aprés en la ſeconde partie de cette Hiſtoire). Le Roy d'Eſpagne voyant cela reſolut d'enuoyer cette ambaſſade qu'ils luy auoyent demandée par tant de fois; ce qui aduint lors que commençoit le voyage de Portugal, qui eſtoit de grande occupation & importance: ſigne bien appert & manifeſte, que telle choſe ſe faiſoit par la volonté de Dieu, en la main duquel eſt le cœur du Roy, comme dit * le Sage.

Ambaſſade accordée.

** Aux Prouerb. chap 21.*

Quant à la nomination du perſonnage qui deuoit eſtre enuoyé, il la remit à la diſcretion de ſon Conſeil royal des Indes où eſtoit pour lors Preſident Dom Antoine de Meneſes, lequel, comme je l'euſſe eſté veoir, pour communiquer auec luy de quelques affaires, dont on me chargeoit, & de pluſieurs autres dont il ſ'informoit, & en telles communications euſt traitté auec moy par pluſieurs fois de diuerſes choſes de la Chine, & du royaume de Mexique (où j'auoy touſiours demeuré depuis l'age de dix ſept ans) ſe perſuada par celle longue frequentation, auec le bon vouloir qu'il me portoit, que je ſçauroy bien mettre à execution la volonté du Roy Catholique, lequel entendoit que ce fuſt vn Religieux, qui allaſt faire telle ambaſſade; joint auſſi qu'il ſçauoit bien que tout mon deſir eſtoit de procurer le ſalut de ces pauures ames Idolatres, & pouuoir faire quelque bon ſeruice, qui fuſt agreable à mon Roy.

Nomination

Dom Antoine de Meneſes.

L'auteur a demeuré à Mexique.

Ambaſſade à qui affectée.

Toutes ces conſiderations predites, auec l'ex-

perience des nauigations, & la cognoissance du lieu & des gens que j'auoy, luy firent juger que j'aideroy de beaucoup à l'effet de l'entreprise, que ledit seigneur Roy, & ceux des Isles pretendoyent. Et partant s'estant resolu en cet aduis, & d'ailleurs se voyant pressé de partir auec le Roy Catholique audit voyage de Portugal, remit l'expedition de ma depesche aux Seigneurs du Conseil royal, où il presidoit; lesquels estoyent pour lors le Licentié Gasca de Salaçar, le Docteur Gomés de Santisteuan, le Licentié Espadero, le Licentié Dom Diego de Zuñiga, le Docteur Vayllo, le Licentié Enao, & le Licentié Gedeon de Hinojose: par le commandement desquels je party de la Court, & m'en allay à Seuille, où il auoit esté ordonné que se feroyent les preparatifs des choses, que je deuoy porter deuers le Roy de la Chine. Ie demeuray là quelques jours à les solliciter & haster, & d'autant qu'elles s'offroyent en si grand nombre, que celles qui estoyent les plus necessaires ne pouuoyent pas estre prestes ny expediées pour le temps, que la flote deuoit partir: ledit seigneur Licentié de Salaçar, lequel presidoit pour lors en la Chambre de la negociation de Seuille, en aduertit le Roy d'Espagne (qui estoit en la ville de Badajoz, occupé aux affaires du royaume de Portugal, cõme dit est) àfin qu'il y mist tel ordre, qu'il luy plairoit aduiser.

Ambassade addressée à l'Auteur.

Auditeurs du Conseil des Indes.

Preparatifs.

Aduertissement.

Si enuoya dire ledit Seigneur Roy, que nonobstant le retardement des preparatifs, la flote ne laissast pas de partir; & que quant à moy,

Responce.

j'attendiſſe touſiours à Seuille, tant que tout ce qu'il eſtoit beſoin de porter deuers le Roy de la Chine fut fait & parfait, ſelon & comme il l'auoit enjoint & commandé : & que quand tout ſeroit preſt, on eſquipaſt vn nauire ou vn galliō, dans lequel ſe fiſt le voyage juſque à la nouuelle Eſpaigne; afin que nous peuſſions attaindre en ce lieu les vaiſſeaux, leſquels partoyent chaſque année pour aller aux Philippines deuers Noël. Ce mandement fut differé juſques au commencement de Careſme, tant pour pluſieurs choſes, qui ſe faiſoyent,& n'auoyent peu eſtre acheuées en ſi peu de temps; comme pour la Coqueluche vniuerſelle, laquelle couroit cette annee là par toute l'Eſpagne. Aprés que tout fut mis à poinct & en ordre, les lettres du Roy Catholique me furent baillees par le mandement dudit ſieur Licentié de Salaçar, enſemble les autres choſes, que je ne veux point icy declarer; en tant qu'elles ſont en trop grand nombre, & que j'ay eſté long en ce chapitre : joint qu'il me ſemble que le diſcret & ſage lecteur les pourra juger de ſoymeſme, en conſiderant d'vne part la magnanimité du Roy Catholique, qui les enuoyoit,& imaginant d'autre part la grandeur & cheuance du Prince,à qui elles ſ'adreſſoyent; dont nous auons aſſez parlé au diſcours de cette Hiſtoire.

Injonctions. *Nauigations aux Philippines.* *Cocqueluche.* *Deſpeſche de l'Autheur.*

Ie voudroy bien qu'il me fuſt loiſible de raconter le tout particulierement, & mettre icy la copie des Lettres que le Roy d'Eſpagne en-

Particularitez de l'Ambaſſade pourquoy celées.

uoyoit à ce Roy payen (comme estant bien digne de son auteur) mais d'autant que l'effet ne s'en est point reüssy, & que je n'ay pas congé de ce faire de la part de celuy qui me le peut donner, auec ce que je suis pour le present en vn lieu, où je ne le puis demander; je ne m'enhardiray pas d'auantage, de peur d'exceder les limites de fidelité. Pourtant il suffira de sçauoir, que tant lesdites Lettres & ambassade, comme l'offre d'amitié que faisoit par icelles le Roy d'Espagne, n'estoyent à autre fin & intention, que pour attirer le Roy de la Chine, ensemble tous ses sujets & vassaux à la cognoissance du vray Dieu, & receuoir nostre sainte foy Catholique; & pareillement leur faire entendre le grand erreur où ils estoyent, n'ayant point la cognoissance du vray Dieu; createur du ciel & de la terre, & de toutes les creatures du Monde, visibles & inuisibles; saluateur & glorificateur de ceux qui croyent en luy par vne vraye cognoissance, & obeyssent à sa sainte Loy declarée par sa parole, & confirmée par ses miracles: & telles autres choses à ce propos.

Intention de l'ambassade

Ayant eu ainsi ma commission & despesche, je party incontinent d'Espagne, & m'acheminay vers le royaume de Mexique, auquel lieu estant arriué, & s'y offrant d'auenture vn certain inconuenient (dont le Roy Catholique auoit commandé à son depart qu'on ne fist faute de l'aduertir) & estant chose necessaire de le luy mander & faire à sçauoir, auant que de

Partement de l'Autheur.

Conte de Corugne.

passer plus outre: le Viceroy du Royaume (qui estoit le Conte de Coruñe) trouua bon que je retournasse à Lisbonne, où estoit ledit Seigneur Roy, pour luy faire entendre les difficultez, qui s'estoyent trouuées en vne assemblée, que son Viceroy auoit faite des plus grans & Principaux du pays, touchant la poursuite de l'ambassade.

Retour de l'Auteur vers le Roy d'Espagne.

Sur cette resolution je party du susdit Royaume, & repris la route d'Espagne, laissant le present susmentionné dedans la ville de Mexique, entre les mains des principaux Officiers; tant qu'eust esté ordonné ce qu'il falloit faire dudit present. Ie trouuay le Roy d'Espagne à Lisbonne, lequel aprés luy auoir presenté les

Response & intention du Roy d'Espagne.

Lettres qu'on luy escriuoit sur ce fait, & declaré l'aduis de l'ambassade dessusdite, prit l'affaire en grande recommandatiõ, & se chargea luy mesme de chercher les occasions, pour effectuer son bon zele & intention: comme je croy qu'il s'y est desia bien employé, & s'y employe encore à present par tous moyens à luy possibles; &

La Foy Catholique sera en bref dans la Chine.

que nous verrons en bref nostre S. foy Catholique Romaine plantee en la Chine, & la fausse Idolatrie exilee hors du Royaume. Ce que j'espere deuoir auenir bien tost, Dieu aydant, attendu qu'il y a desia dans le Royaume des Religieux

Augustins & Obseruantins en la Chine.

Augustins, & des Obseruantins de S. François, & des Iesuites auec (qu'on appelle là les Peres de S. Paul) desquels il y en a desia cinq ou six de residens en la ville de Xauquin, où c'est que demeure le Viceroy, & y

ont fait desia vn Conuent depuis lan 1583. auec vne Eglise, où ils disent Messe d'ordinaire; & tiẽt on pour tout certain qu'ils ont eu congé dudit Viceroy de pouuoir aller librement par tout le Royaume. Que s'il est ainsi, comme je le croy, il faut presumer que le Viceroy leur a ottroyé ledit cõgé auec la bõne permission de son Roy; autrement il ne seroit pas si osé de ce faire.

Conuent & Eglise de Iesuites en la Chine.

Pour le jourd'huy j'enten qu'vn bon nombre de Religieux d'Espagne, de l'Ordre de saint Dominique, vont audit royaume de la Chine, par l'ordonnance & commandement du Roy Catholique, & des Seigneurs de son Conseil royal des Indes, à fin d'ayder à l'entreprise des Religieux susnommez; de la part desquels, ensemble de leur sainteté & grandes lettres, on peut esperer quelque grãd effet, qui s'en ensuyura infalliblement, comme j'espere,* pourueu qu'ils s'vnissent tous ensemble en charité, comme seruiteurs d'vn mesme maistre, & ouuriers d'vn mesme ouurage. Car par ce moyen les vns faisant leur deuoir d'vn costé, & les autres d'autre, & estant assistez de la grace de Dieu, auec quelque peine & industrie qu'ils pourront mettre, ils gaigneront les cœurs & les volontez de ces Idolatres, & osteront au Demon la possessiõ d'vn si grand Royaume, qu'il retient & vsurpe injustement par tant d'années, le reduisant sous la puissance de celuy, qui en est le vray Seigneur par creation & redemption.

Iacobins en la Chine.

**Voyez la 1. epist. aux Corint. chap. 1. & 4.*

Chine sous la puissance du Demon.

A quoy ne seruira pas de peu le grand desir qu'ont les Chinois de procurer leur salut, &

dont ils monſtrent de grans & euidens teſmoignages; ce qui leur vient(à ce qu'ils diſent) pour auoir leu en leurs liures, *Que du coſté d'Occident leur doit venir la vraye Loy, laquelle les enleuera au Ciel pour y eſtre Anges:* de ſorte que cõme ils voyẽt venir à leur Royaume les Religieux de par deça leſquels ils penſent eſtre du vray coſté d'Occident: auſſi tiennent ils ſans doute que la croyance qu'ils leur portẽt eſt celle legitime& vraye loy, par l'obſeruance de laquelle ils doiuent monter au Ciel, & deuenir Anges. A cela les ont affectionnez de beaucoup les Commandemens de noſtre Foy, & le Catechiſme auſſi qui eſt traduit en leur langue, & qui court deſia en pluſieurs endroits du Royaume: occaſion que pluſieurs d'entre eux des plus principaux ſe ſont conuertis à N. Foy Catholique; & que les autres eſtant aydez du ciel, & incitez par l'exemple des conuertis commencent à demander le S. Bapteſme, lequel on differe encore de leur bailler, de peur d'eſmouuoir quelque ſedition au Royaume, & afin auſſi que quand on leur ottroira, ils ſoyent plus fermes en la Foy.

Conuerſiõ des Chinois comment predite.

Catechiſme en la Chine.

Chinois conuertis.

Dieu vueille fauoriſer de ſa grace cette entrepriſe qui eſt ſienne, & l'acheminer touſiours à la gloire de ſon S. Nom, & à l'exaltation de ſa Foy; afin qu'vne ſi grande multitude & infinité d'ames rachetceés de ſon pretieux ſang puiſſent eſtre toutes ſauuées: & pour ce faire luy plaiſe inſpirer le Roy d'Eſpagne ſuſnommé à continuer & pourſuyure ce qu'il a ſi bien commencé enflammant de jour à autre le zele ardent, do

Souhaits de la conuerſion de la Chine.

ſon cœur, & mettant arriere de luy tout ce qui le pourroit refroidir. Car il n'y a pas de doute que le Demon noſtre aduerſaire n'empeſche vne ſi bonne œuure par toutes voyes & manieres: * Mais contre Dieu & ſa diuine volonté, il n'y a ne pouuoir ne ſageſſe. *Aux Prouerb. 21.

Fin de la premiere Partie de l'Hiſtoire du grand Royaume de la Chine.







SECONDE PARTIE DE L'HISTOIRE DV GRAND ROYAVME DE LA CHINE, contenant le voyage que P. MARTIN de Herrade, & F. Hieronyme Marin auec ceux de leur compagnie ont fait deuers ce Royaume en l'an 1577; ensemble leur entreé en iceluy, & tout ce qu'ils y ont veu & entendu l'espace de quatre mois, & seize jours qu'ils y ont esté.

LIVRE PREMIER.

Les Espagnols de Mexique passent aux isles Philippines, auquel lieu ils ont conoissance du grand royaume de la Chine.

CHAPITRE PREMIER.

ESTANT Gouuerneur au Mexique Dom Louys de Velasque Viceroy & Lieutenant pour le Roy d'Espagne, sa Majesté luy manda qu'il eust à preparer vne grosse armee dessus la mer de midy, & leuer des gens necessaires pour cet effect, & qu'il *Mandement du Roy d'Espagne.*

l'enuoyast descouurir les isles Occidentales, dites à present Philippines, desquelles auoit ja donné cognoissance le fameux Capitaine Magellan, quand il circuit tout le mōde auec la nauire Victoire. Le Viceroy fit soigneusement & en diligence ce que ledit Roy luy manda, & ayant mis sus à tresgrans frais vne grosse armee, la fit desancrer & partir du port de* Natiuité en l'an 1564; enuoyant pour General d'icelle, & Gouuerneur du pays qui se descouuriroit au voyage, le seigneur Michel Lopés de Legaspi (lequel mourut depuis aux mesmes isles auec le tiltre d'Adelantade) vn an deuant que P. Martin de Herrade & F. Hieronyme Marin & leurs compagnons entrassent en la Chine. Les Espagnols descouurirent lesdites Isles, & en peuplairent quelques vnes au nom de leur Roy, & specialement celle de Manille, qui a cinq cens lieues de tour, & en laquelle est la ville Lusson dite autrement Manille qui est comme la Metropolitaine de l'Isle, & où les Gouuerneurs qu'il y a eu depuis que les Philippines se sont descouuertes, ont fait leur residēce ordinaire, & y a esté fōdeé l'Eglise Cathedrale, & l'Euesché, estant prouueu d'iceluy le R.P. Dom Dominique de Salaçar de l'ordre des freres Prescheurs, prelat doüé des parties de sainteté, vie & bōnes lettres requises en celle Prouince; lequel fut sacré à Madrid, l'an 1579. Et y a mesmemēt pour le jourd'huy en ladite ville trois monasteres de Religieux, l'vn d'Augustins (lesquels ont esté les premiers, qui sont en-

*Ce port est la nouuelle Espagne, du costé de la mer Australe, & situé à 19 degrez & vn tiers comme escrit Escalante en sa nauigatiō des Portugais, chap. 16.

Descouuremēt des Philippinenes.

Ville de Lusson, autremēt Manille.

Dom Dominique Salaçar.

Monasteres de Manille.

trez aufdites Ifles par le commandement du Roy d'Efpagne,& y ont prefché l'Euangile au profit & falut des ames, & au grand trauail & dãger de leur perfonnes, pour leur auoir a plufieurs d'entre eux coufté la vie. Le fecõd eft vn monaftere d'Obferuantins de S. François de la prouince S. Iofeph lefquels ont feruy de grand exemple & edification en ce païs. Le troifiefme de Religieux de S. Dominique, lefquels eftant allez aux mefmes Ifles quelques annees par aprés,n'y ont pas moins fait que les autres: & pareillement depuis peu de temps en ça s'y font tranfportez des Iefuites,qui auront grãdement aidé aux deffufdits Religieux.

Iefuites.

Les Efpagnols eftant arriuez à ces Ifles eurent incontinent cognoiffance du grand Royaume de la Chine, tant à la relation des habitans & originaires, lefquels leur racõtoyent les merueilles de ce païs, que par le rapport qu'ils ouirent & entendirent peu de jours aprés de quelques nauires qui arriuairent à leur port auec des marchandifes & autres chofes fort fingulieres dudit païs,lefquels leur racõtairẽt particulierement la grande eftenduë de leur Royaume & les richeffes d'iceluy, & plufieurs autres chofes qui ont efté defia dites en la premiere partie de cette hiftoire. De maniere que les Religieux Auguftins (lefquels eftoyẽt feuls pour lors aufdites Ifles) fpecialement le Prouincial de Herrade fufnommé perfonnage de grande valeur, & trefdocte en toutes fciences voyant comme ces Chinois qui venoyent ainfy

Chine comme cognuë par les Efpagnols.

Le Prouincial Herrade defire aller prefcher à la Chine.

trafiquer aux Isles surpassoyẽt de beaucoup les Insulaires en toutes choses, & signamment en fait de police & d'entendement; ils conceurẽt incõtinent en eux mesmes vn grand desir d'aller prescher l'Euangile à vne telle nation si capable pour la receuoir, & se proposant de l'effectuer commençairent à apprendre leur langue auec grand soin & estude, laquelle le susdit Prouincial apprit si bien & en peu de temps, qu'il l'a redigea par art, & en fit vne Grammaire auec le Dictionaire. Apres cela ils firent beaucoup de presens à ces marchans de la Chine à fin qu'ils les emmenassent quand & eux; leur monstrant de tresgrans signes & tesmoignages du saint zele qui estoit en eux, jusques à s'offrir eux mesmes pour esclaues ausdits marchans, afin de pouuoir entrer au Royaume & y prescher par ce moyen: toutesfois pas vne de ces diligences ne reïssit à effet, tant qu'il pleut a N. Seigneur de descouurir vn meilleur moyẽ, lequel se dira au chapitre qui ensuit.

Grammaire & Dictionaire de langue Chinoise.

Religieux Augustins, s'offrent pour esclaue.

Limahon Coursaire de la Chine se fait puissant dessus mer, & desconfit Vintoquian, Coursaire du mesme Royaume.

CAHP. II.

Les Philippines paisibles & obeissantes.



LEs Espagnols jouissoyent paisiblement de la nouuelle habitation de Manille, ne se deffiant d'aucun accident ny trahison d'ennemis, estãt les Isles toutes pacifiques & obeissantes au Roy

d'Eſpagne; au moyen dequoy ils continuoyent leur trafic auec lesChinois,qui leur ſembloit eſtre vne ſeureté ſuffiſante pour leur promettre le repos où ils ſe voyoyent; auec ce qu'ils ſçauoyent bien y auoir loy & ordonnance en la Chine defendãt à la natiõ de faire guerre hors du Royaume, comme j'ay dit cy deuant en la premiere partie; quand vn nommé Limahon, l'vn des plus fameux Courſaires de la Chine (deſquels ordinairement elle eſt prouueuë le long de ſa coſte, tant pour la multitude des vagabons prouenante de l'infinité du monde, cõme auſſi,& qui eſt la principale occaſiõ pour la *tyrannie des Gouuerneurs & Magiſtrats à l'endroit du commun peuple à eux ſoumis) aborda auſdites Iſles à groſſe armee en intentiõ d'y faire dommage, comme il ſe * dira cy aprés. Ce Courſaire eſtoit de la ville deTrucheo en la prouince de Cuytan,que les Portugais appellẽt Catin,né de parẽs mediocres leſquels le nourrirent tout le temps de ſa jeuneſſe en vices&en liberté:au moyen dere quoy,auec ce qu'il eſtoit meſchant de ſa nature& enclin à mal,il ne voulut apprendre autre eſtat que brigander & deſtrouſſer par les chemins,auquel art,il deuint ſi bon maiſtre, qu'ẽpeu de temps il aſſembla vne troupe de plus de deux mille garnemẽs qui ſe mirẽt à le ſuiure & ſe faiſant leurCapitainevint eſtre fort redouté par toute celle prouince.

Trafic auec les Chinois.

Liur.3 cha.7.

Limahõ courſaire.

Courſaires en la Chine, & pourquoy.

**Voyez la 1. part.li 3.ch.4*

**Au 5.& 6. chap.*

Pays & parens de Limahon.

Naturel.

Armee de 2000hõmes.

Le Roy de la Chine & ſon Conſeil entendant cela mandairent au Viceroy de ladite Prouince,qu'en la plus grand' diligẽce que fai-

Mãdemẽt du Roy de la Chine.

re se peust il assemblast vne armee de gens de garnison de la frontiere, & procurast de le prendre & amener, ou l'enuoyer vif à la ville de Taybin, ou s'il ne pouuoit faire autre chose, enuoyer sa teste. A ce mandement le Vice-roy fit assembler la gendarmerie necessaire pour aller aprés en diligence : ce qu'entendāt ledit Coursaire, & voyant qu'il n'estoit assez fort pour se defendre cōtre l'armee qui luy venoit sus à grand'puissance & que le danger estoit euident s'il attēdoit d'auantage, il fit aussi tost serrer bagage & s'en alla quād & sa troupe à vn port de mer distant quelques lieuës de là, où il courut si secrettement, & en telle vitesse & diligence, qu'il se fit maistre dudit port, & de tous les vaisseaux y estans, deuant que les habitans qui ne pensoyent pas à vn tel assaut le sentissent venir ou approcher. Si se lance incontinent dans lesdits vaisseaux auec ses gens, & leuant les ancres se va mettre en pleine mer, estimant (comme il estoit vray) qu'il seroit plus seurement là que sur terre. Se voyāt desja maistre de cette mer, il commence à piller autant de nauires qu'il rencontroit tant estrangeres que du païs;au moyen dequoy il se fournit en peu de jours de mariniers&d'autres choses qui luy defailloyēt pour ce nouuel exercice,pillant & saccageant toutes les villes maritimes de celle coste, & commettant plusieurs autres excés & outrages. De maniere que se sentant fort auec vne armee de 40. vaisseaux qu'il possedoit lors(tant de ceux qu'il auoit pris

Armee contre Limahon.

Retraite de Limahon.

Pilleries.

Saccagemens.

Armee de 40. vaisseaux.

au premier port, que des autres qu'il auoit desrobbez sur mer) & se voyant accompagné d'vne grand'brigade de gens effrontez, & desja tous acharnez à pilleries & effusiõ du sang humain, il pourpensa de plus grãdes choses, & les mettant à effet s'auantura d'assaillir de grosses villes où il perpetra mille cruautez, au moyen dequoy il deuint fort craint & redouté, non seulement tout le long de ladite coste où il estoit tãt cognu, mais aussi aux autres plus lointaines, pour le grand bruit qui couroit de ses actes tãt inhumains. Continuãt ainsi cet exercice, il vint rencontrer vn autre coursaire cõme luy, appellé Vintoquian, natif pareillement de la Chine, qui estoit de repos dans ses nauires sans aucune crainte, & vsant de son accoustumée hardiesse combatit contre son armée, laquelle combien qu'elle fust de soixante voiles que petits que grans, & fournie dedans de vaillans hommes, il desconfit & luy prit cinquante cinq vaisseaux, eschapant le Vintoquian auec les cinq autres. Adonc Limahon se voyãt auec vne armee de quatre vingts quinze nauires, & vn grand nõbre de gẽs dedans, tous hõmes vaillãs & hardis (lesquels sçauoyent bien que s'ils estoyent pris ils ne mourroyẽt que par les mains de Iustice) s'asseura de sa personne, & chassant loin toute peur, machina nouuelles meschancetez, osant non seulement enuahir de grandes villes, mais aussi les piller & ruiner,

Assauts de villes.

Rencontre du coursaire Vintoquian.

Armee de 60. vaisseaux.

Fuite de Vintoquian.

Armee de 95. nauires.

Machinatiõs de Limahon.

Vne armée s'assemble en la Chine contre le coursaire Limahon, & luy se retire à Tonzuacaotican; auquel lieu il a cognoissance de l'estat des Philippines.

CHAP. III.

Plaintes contre Limahon.



HAQVE jour se multiplioyẽt les plaintes & les doleances, que les Chinois estant ainsi mal traitez de Limahon faisoyẽt au Roy & à son Conseil: au moyen dequoy fut mandé derechef au Viceroy de la Prouince que le Coursaire rauageoit, qu'il aduisast de le prendre aux mains le plustost qu'il seroit possible. Si mit sus le Viceroy en peu de jours vne armee de six vingts & dix grosses nauires, auec quarante mille hõme dedans, & faisant General de toute l'armee vn Cheualier nommé Omoncon, luy ordonna d'aller chercher & poursuiure le Coursaire auec mandement expres de le prendre ou le tuer, jasoit qu'il deust à ce faire exposer ses gens & ses vaisseaux en danger. De tout cela fut aduerty incõtinent Limahon par quelques siens amis secrets; tellement que considerant qu'on le vouloit poursuyure à bon escient, & qu'il estoit inferieur à son ennemy en gens & nauires, il s'aduisa de ne pas attendre, & par ainsi laissant la coste, s'alla retirer à vne isle secrette & incognuë appellée Tonzuacaotican, à

Armee de 130. nauires.

Omoncon.

Fuite de Limahõ à Tonzuacaotican.

quarante lieuës loing de la terre ferme, & située en la mesme route, par où l'on va aux Philippines. Ayant retiré sa flotte en cette Isle, il se tint là quelques temps sans oser retourner à la terre ferme, sçachāt bié q̃ l'armée du Roy gardoit la coste, & cōbien qu'il enuoyast quelques nauires faire des courses, si n'exploitoyent ils rien d'importance, mais furent mis en fuite par ladite armee du Roy. Durāt son sejour en ladite isle il faisoit par fois des sorties auec quelques siés vaisseaux, & en escumoit tout autant qu'il rencontroit auec des marchandises & autres choses allant & venāt d'vne Isle à autre, & des Isles à la terre ferme: entre lesquels il aduint qu'il prit deux nauires de marchans Chinois, & faisant regarder sous le couuert vit qu'ils emportoyent en iceluy tout plein de riches marchandises, & vne bōne quantité d'or, & des reales de vingt sols, qu'on leur auoit baillees en eschāges pour d'autres denrees & marchandises, qu'ils auoyent menees aux Isles. Si s'informa d'eux de l'estat & fertilité de ces Isles, & particulierement des Espagnols qui demouroyent à Manille, lesquels pour lors n'estoyent pas plus de soixante & dix (estans allez tous les autres descouurir & peupler nouuelles Isles) & jugeant que si peu de gens qu'ils estoyent là ne se doutoyent point d'ennemis, & pour cette cause n'estoyent munis d'aucun fort, & que l'artillerie qu'ils auoyent nonobstant qu'elle fust bonne n'estoit pas preste ny mise à point pour se defendre ny offenser

Courses & sorties de Limahon.

Nauires Chinois venās de Manille.

Limahon s'informe des Philippines.

auec icelle, il ſe propoſa d'y aller auec ſa flote & ses gens pour les tuer, & ſe faire maiſtre tant de Manille que des autres Iſles circonuoyſines; afin de ſe mettre là en ſeureté cõtre la puiſſance de ſon Roy, lequel le faiſoit chercher. Si toſt penſé ſi toſt fait, & demara d'où il eſtoit en la plus grand'diligence qui luy fut poſſible.

Partement de Limahon.

Comme Limahon tire deuers les Philippines, & abborde pres de Manille.

CHAP. IIII.

Pourquoy Limahõ va aux Philippines.



SE deliberant donc le Courſaire d'aller prendre les Philippines & apres auoir tué les Eſpagnols (ce qui luy ſembloit fort facile pour le petit nõbre d'iceux) s'en faire Roy, & ſouuerain; eſtimãt pouuoir eſtre là en ſeureté & ſans crainte aucune de la grand' puiſſance du Roy de la Chine, eſtant loing de là ſortit d'entre les ſuſdites Iſles où il s'eſtoit retiré en ſinglant vers les Philippines, & en paſſant à la veuë des Iſles des Illoques pres la ville de Fernandine, qui auoit eſté baſtie de nouueau par le Capitaine Iuan de Salſede, qui eſtoit pour lors Lieutenant du Gouuerneur en ce lieu. Quatre lieuës de là il rencontra vne petite galere qu'auoit enuoyée ledit Salſede pour auoir des viures auec vingt cinq

Illoques.

Femandine.

Iuan Salſede.

ſoudars ſeulemẽt, & quelques galiots auec eux eſtans les vns & les autres en petit nombre, comme gens qui penſoyent aller en lieu ſeur, & ſans danger de rencontrer des ennemis. Limahon deſcouurant ladite galere, fit ramer deuers elle & l'inueſtit, puis l'ayant priſe y mit le feu & tua tous ceux qui eſtoyent dedans, ſans pardonner à neſun. Cela fait il pourſuit la route ſelon ſon deſſein, paſſant à la veuë de Fernãdine, mais non pas ſi ſecrettement, qu'il ne fuſt bien veu des habitans, leſquels en furẽt aduertir le Lieutenant du Gouuerneur ſuſnommé s'eſtonnant de veoir tant de nauires enſemble (ce qui ne s'eſtoit jamais veu autour de ces Iſles) dont s'eſbahit meſme ledit Lieutenãt, & ne ſceut lors que penſer. En fin voyãt qu'elles prenoyent la route de la ville de Manille, & pourpenſant en ſoymeſme qu'vne ſi grande armee ne pouuoit venir de celle part pour le bien des habitans, leſquels ne ſe doutoyent pas d'vn tel abbord & eſtoyent en bien petit nombre, ainſi que dit eſt, il delibera en la plus grand'diligence qu'il luy fut poſſible, & auec ſi peu de gens qu'il peut aſſembler, qui eſtoit de cinquãte quatre Eſpagnols ſeulement, de partir incõtinent, & taſcher à les deuancer, encore que ce deuſt eſtre à tous perils & fortunes, afin d'aduertir ceux de Manille & leur ayder à tenir l'artillerie preſte, enſemble les autres choſes requiſes & neceſſaires pour leur defenſe. Cette reſolution fut franchement executee par le Capitaine, lequel fut cauſe que la ville & tous

Galere de Manille priſe par Limahon.

Aduertiſſemẽt de la flotte de Limahõ.

Genereuſe deliberation du Lieutenãt de Fernandine.

Le Lieutenãt de Fernandine va à Manille & pourquoy.

ceux qui estoyent dedans ne furent saccagez ne ruinez; jaçoit qu'il ne leur fut jamais possible d'escheuer tout le dommage, d'autant que cõme ils auoyent de petits vaisseaux & bien peu de gens de chorme mal entẽdus à la rame (pour n'auoir pas eu le loysir ny la commodité d'y prouuoir à cause de leur soudain partement) auec ce qu'ils alloyent de lieu à autre prẽdre des viures pour leur prouision; cela fut cause qu'ils n'arriuairent pas si tost qu'ils desiroyent & en estoit de besoin. Limahon qui estoit de sa part bien fourny de munitions & autres choses necessaires, ayant tous-jours le temps propre & à souhait les deuança, & vint arriuer à l'anse de la ville de Manille la veille S. André en l'an 1574. auquel lieu il surgit la mesme nuit auec sa flote. Et voyant que l'issuë de son entreprise consistoit en diligence, tout sur le champ deuant que d'estre apperceu de ceux de la ville, ny des autres d'alẽtour (à quoy luy aydoit beaucoup l'obscurité de la nuit) il mit dãs quelques vaisseaux quatre cens hõmes d'eslite, de la vaillance desquels il estoit bien asseuré, & recommandant à leurs Capitaines de mettre toute diligence d'arriuer à la ville deuant le jour, les despescha & leur commanda que la premiere chose qu'ils fissent ce fust de mettre le feu à la ville, & par apres de tuer tout sans laisser en vie teste d'hõme, leur promettant de les aller trouuer au poinct du jour pour les secourir s'ils en auoyent de besoin, comme il fit. Mais comme rien ne se fait sans le vouloir & permission de

Limahon deuance le lieutenãt de Fernandine.

Limahon enuoye 400. hõme vers Manille.

Dieu, il ne fut possible au coursaire d'executer son entreprise auec les quatre cens hommes ainsi qu'il auoit projetté, d'autant que la mesme nuit s'esleua vn vent vn terre qui augmentoit d'autant plus fort que la nuit se faisoit plus grande, & leur fut tellement cõtraire, que nonobstant toute la force & industrie qu'ils mirent à luy resister, ils nepeurent desbarquer de nuit. Que si cela ne fust aduenu, il n'y a point de doute qu'ils eussent executé leur mauuais dessein, auec la perte de toute la ville & des habitans; ayant deliberé de la ruyner & destruire, comme il appert par le mandement qu'il auoit donné à ses Capitaines.

Vent de terre vehement.

Vent de terre retarde les auanturiers de Limahon.

Limahon enuoye quatre cens soudars deuant pour brusler la ville de Manille, ausquels resistent vaillamment les Espagnols.

CHAP. V.



Es susdits quatre cens Chinois, nonobstant tout l'empeschemẽt que leur fit le vent contraire, vinrent approcher à vne lieuë pres de la ville, le jour & feste Saint André, sur les huit heures du matin, auquel lieu laissant leur vaisseaux, & sautant à terre ils commençairent à l'instant auec la plus

Auanturiers de Limahon abordent vers Manille.

Auanturiers de Limahon en ordonnance.

grand'diligẽce que ſe puiſſe dire à marcher en ordre de bataillon, ſçauoir eſt deux cens arquebuſiers deuant, & deux cens piquiers derriere, & comme ils furẽt apperceus de quelques vns de la ville (ce qui ne ſe pouuoit faire autremẽt pour eſtre le païs plat & deſcouuert, & les ſoudas en grand nombre) ceux la en vont incontinent aduertir les autres, & entrant de ce pas dans la ville, ſe mettent à crier à haute voix, A l'arme, A l'arme, voicy venir les ennemis. Mais leur aduertiſſement ſeruit de bien peu pour ce qu'il n'y auoit perſonne qui les creuſt, cuidant eux tous que ce fuſt vne eſmeute faite à plaiſir par les naturels du lieu, ou quelque baye qu'ils leur vouluſſent donner. A tant eſtoyent approchez les ennemis juſque à la maiſon du maiſtre de camp nommé Martin de Goyti cõme la premiere de la ville du coſté que les ennemis venoyent deuant que les Eſpagnols & les ſoudars qui eſtoyent dedans les peuſſent voir, & meſmes deuant qu'ils fuſſent bien certains du bruit & tumulte qu'ils entendoyẽt. Si mettent incontinent le feu à cette maiſon, & tuent le maiſtre de camp & tous ceux qu'ils trouuairẽt dedans ſans qu'en rechappaſt aucun, ſinon la femme laquelle ils laiſſairent bien fort bleſſee, & toute nuë croyant qu'elle fuſt morte des coups quils luy auoyent baillez, dõt toutesfois elle guarit par apres. Durant ce premier maſſacre ceux de la ville s'aſſeurairent de la verité qu'ils n'auoyent pas voulu croyre, & combien qu'en vn tel ſuccés & euenement qu'ils n'a-

Alarme de de Maville.

Martin de Goyti.

Maiſon de Goyti bruſlee & ſaccagee.

uoyent iamais pourpensé, ils fussent tous comme esperdus & sans aucun sentiment; si commençairent ils à la parfin à se sentir, & mirent tous la main aux armes, pour tascher à sauuer leurs vies. Si s'en vont incontinent quelques soudars deuers la plage marchant entre eux en si peu d'ordre, que tels succés peuuent permettre, & comme ils alloyent ainsi pesle mesle, les Chinois qui les rencontrairent les mirent tous au fil de l'espee, sans qu'en reschappast aucun: qui fut cause que les autres se rassemblent & se mettant en bon ordre font resistence aux ennemis, lesquels entroyent dãs la ville en mettãt le feu par tout & criant desja victoire Si monstrairent en cela les Espagnols la proüesse & vaillantise qu'ils sont coustumiers de faire en tels hasars, & fut si grande leur resistence & accõpagnee d'vn tel courage, qu'ils retinrent la furie de ceux qui auoyẽt esté vainqueurs jusques alors & mesmes les firent retirer (nonobstant la difference qu'il y auoit des vns aux autres) au dommage des ennemis, & sans perte notable des Espagnols, lesquels firent acte de prouësse en la susdite resistence. Ce considerant les Chinois, & voyant que leurs vaisseaux estoyẽt demeurez bien loin pour n'auoir sceu approcher plus prés à cause du tẽps, ils se resolurent de laisser l'assaut en tel estat qu'il estoit, & d'aller mettre à sauueté leur vaisseaux, & se refreschir du trauail passé, pour reuenir puis apres auec leur General Limahon, qu'ils attendoyent, & poursuyure leur entre-

Espagnols de Manille en armes.

Espagnols tuez.

Resistence & vaillance des Espagnols.

Retraite des auanturiers de Limahon.

prise, de laquelle ils esperoyent auoir aisément la fin. Estant venus à leurs vaisseaux, & se deffiant de quelque surprise, ils dressairent à l'instāt les prouës vers la route où ils auoyent laissé la flotte, & apres auoir vn peu vogué laveirét sortir d'vne pointe qui estoit à veuë de Manille, au moyen dequoy singlant à elle, & approchant de la nauire Capitainesse, où estoit le coursaire Limahon, luy racontairent de point en point tout ce qui estoit aduenu, & comme pour le vent contraire ils n'auoyent peu venir au temps qu'il leur auoit commandé & eussent bien desiré ; de maniere que n'ayant sceu mettre fin à leur entreprise ils l'auoyent voulu suspendre en son absence pour vne meilleure occasion. Le Coursaire les remercia de ce qu'ils auoyent fait, & les exhortant de prendre courage, leur promit les rendre contens en bref, & sur ce propos fit dresser la prouë de sa nauire Capitainesse vers vn port appellé Cabite distāt à deux lieuës de Manille, d'où l'on auoit veu tout à plein passer la susdite flotte.

Auanturiers de Limahon vont trouuer leur maistre.

Response de Limahon.

Cabite, port.

Le Gouuerneur de Manille se fortifie pour attendre l'assaut des Chinois, il combat contre eux & fait leuer le siege à Limahon, lequel au partir de là se va saisir du païs situé sur le fleuue Pangasinan.

CHAP. VI.

En


N cette saison estoit Gouuerneur des Isles & de la ville de Manille vn nommé Guy de Labassare, lequel par le decés & trespas de Michel Lopés de Legaspi auoit succedé au gouuernement de l'ordonnance & commandement du Roy d'Espagne. Iceluy considerant d'vne part la grand armee & puissance dudit Coursaire, & voyant d'ailleurs le peu de resistence qu'il y auoit en la ville, assembla le plustost qu'il peut les Capitaines & habitans, & auec l'aduis d'eux tous delibera de faire quelques gabiós pour resister le mieux qu'on pourroit, cependant que l'ennemy sejourneroit au port susmentionné; car d'abandonner la ville il ne leur estoit pas loisible, craignant de perdre leur credit lequel ils vouloyēt garder toute leur vie, attēdu que sans iceluy ils ne pourroyent tenir & posseder en seureté les autres isles voisines. Cela estāt resolu l'effet s'ensuyuit incontinent, & mettant tous la main à l'œuure se fortifiairent en diligence les deux jours & deux nuits durāt que le Coursaire mit à venir, sans rien laisser en arriere ny excepter aucune personne de quelque qualité que ce fust, scachāt bien les braues soudars que demeurant leur vies sauues ils auroyēt moyen par aprés de se rafreschir du trauail & de la peine qu'ils auoyent.

Guy de Labassare.

Michel Lopés de Legaspi.

Assemblee.

Espagnols de Manille se fortifient.

Moyennant ce labeur continuel ils firent vn fort de tonneaux qui estoyēt pleins de grauois, auec des ais & autres choses, que la breueté du

Fort de tonneaux.

temps leur permit, puis braquairent à l'inſtant deſſus quatre bonnes pieces d'artillerie qu'il y auoit en la ville, leſquelles eſtant arrangeés, & tous les gẽs de la ville retirez dans ce petit fort qu'ils auoyent ainſi dreſſé par la prouidence de N. Seigneur (comme il eſt credible): tout à point la nuit de deuant l'aſſaut vint le Capitaine Iuan de Salſede, Lieutenant du Gouuerneur de la ville de Fernandine, qui comme dit eſt cy deſſus, venoit ſecourir les Eſpagnols de Manille, la venuë duquel enſemble de ſes compagnons fut le principal moyen de la conſeruation de la ville & de tous ceux qui eſtoyent dedans. Car le trauail qu'ils auoyẽt eu au cõmencemẽt à reſiſter, & la peine qu'ils auoyẽt priſe à ſe fortifier pour l'auenir, puis la peur qu'ils auoyent encores pour le dãger où ils s'eſtoyent veus, auec ce qu'ils eſtoyent en petit nombre: tout cela les auoit bien reduits au beſoin d'vn tel ſecours que cettuicy, lequel fut miraculeuſement enuoyé de Dieu qui ne vouloit pas que tãt d'ames qu'il y auoit lors de baptiſees en ces Iſles & marqueés du caractere de ſa ſainte Foy vinſſent de rechef à eſtre eſclaues du Demon, de la puiſſance duquel il les auoit deliurees par ſon infinie miſericorde, ni que ſe perdiſt l'occaſion du cõmerce qui eſt entre leſdites Iſles & la Chine, au moyen dequoy ſa diuine majeſté a parauãture ordõné la ſaluation de ce Royaume.

Pieces d'artillerie.

Iuan de Salſede.

Secours.

Cõuerſion de la Chine par quel moyen ſe doit faire.

Tel renfort inopiné les fit tous reprendre courage & eſperance de reſiſter vaillamment aux ennemis, comme ils s'y employairent in-

continent:car le lendemain matin qui fut deux jours apres l'assaut de ces quatre cens auanturiers, dont est parlé cy dessus, le Coursaire estoit deuant le jour auec toute son armée au front du port faisant desbarquer jusques à six cens soudars, lesquels entrant à l'instant dedãs la ville eurent cõmodité de la saccager & brusler sans danger de leur personnes comme estãt abbandonnée des habitans, lesquels pour leur plus grãd'seureté s'estoyẽt retirez ainsi que dit est dedans le fort de l'ordonnance & commãdement du Gouuerneur. Ayant mis le feu à la ville, ils vont assaillir le fort estant acharnez du meutre passé, & persuadez de trouuer peu de resistence, ce qui n'aduint pas pourtant comme ils pensoyent, moyennant le bon courage & la vaillance de ceux de dedans, de sorte que tous ceux qui se hasardairent d'entrer au fort l'achetairent bien cherement & leur en cousta la vie. Les Chinois voyant cela se retirairent apres auoir combatu presque tout le jour, & perdu deux cens hõmes à l'assaut sans plusieurs autres qui furẽt blessez, n'estãt morts que deux seulement du costé des Espagnols, sçauoir est Sanche Hortiz port'enseigne; & Francisque de Leon, Iuge & Alcalde de la ville.

Armee de Limahon. *Entree.* *Assaut.* *Retraite.* *Occis.*

Ce considerant Limahon hõme fin & de vif esprit & voyant que c'estoit perdre temps & gens de vouloir poursuiure plus auant contre la vaillance des Espagnols, qui estoit tout autre que celle qu'il auoit experimentee jusques alors, il trouua plus expedient de s'embarquer &

embarquement.

faire voile au port de Cabite susdit duquel il estoit party. Pourtant recueillant soigneusemẽt tous les morts, & retardant encore deux jours en ladite Isle a les y faire enterrer, il partit aprés de ce lieu & reprenant la mesme route qu'il auoit tenuë quand il vint deuers Manille, nauigea tant qu'il abborda à vn grand fleuue appellé Pangasinan, distant à quarante lieuës de là. Estant en ce lieu & le trouuant de bonne assiette & commode pour y demourer à seureté cõtre ceux qui le cherchoyẽt de l'ordonnance du Roy de la Chine, il se resolut d'y arrester & s'en faire maistre, comme il fit sans grand'peine & par le moyen d'vn fort qu'il y bastit à vne lieuë au dessus d'iceluy fleuue, auquel lieu il se tint par quelques jours leuãt tribut des naturels du païs comme vray seigneur, & allant de là auec ses nauires piller & escumer tous les vaisseaux qu'il rencontroit en celle coste, & faisant courir le bruit qu'il auoit cõquesté les Philippines & partie occis, partie mis en fuite tous les Espagnols de dedãs. Par ce moyen il se rẽdit fort redoutable à tous les peuples circonuoisins du susdit fleuue, de maniere qu'ils le receurẽt pour seigneur, & comme tel luy rendirent obeissance & tribut.

Sepultures.

Pangasinã fleuue.

Fort basty.

Salsede M. de camp va à l'encontre de Limahon, & mettant le feu à son armee, le tient assiegé trois mois durans dans vn fort, duquel ledit Limahon eschappe en fin subtilement.

CHAP. VII.

ESTANT par le Gouuerneur des Isles & ceux qui estoyent pour lors dans Manille entendu le bruit que faisoit courir le Coursaire par tous les lieux où il alloit d'auoir tué & desconfit les Espagnols, & considerant à par eux que s'ils n'obuioyent du commencement à ce faux bruit, il pourroit causer quelque grand inconuenient à l'auenir, qu'on ne pourroit pas reparer si aisément que si l'on y remedioit de bõne heure, & que si ceux qui leur estoyent amis & vassaux en toutes ces Isles croyoyẽt ce q̃ disoit le Coursaire ils pourroyẽt en fin se rebeller à l'encontre d'eux & les mettre à mort, attendu qu'ils estoyent vn grãd nõbre de naturels, & eux bien peu; s'estant tousjours maintenus jusques alors par la seule renommee d'estre inuincibles; deliberairent d'amasser tout le plus de gens qu'ils pourroyent, & se mettant tous en bon ordre aller poursuiure le Coursaire qu'ils sçauoyent bien s'estre necessairement retiré vers ledit lieu, & n'oser retourner à la Chine pour la grand crainte qu'il auoit; jugeant sagement entre eux que se preualant de leur part des mesmes ruses & stratagemes dequels il auoit vsé ils le pourroyent prendre au bric, comme luy leur auoit fait, s'asseurãt que combien qu'ils ne le peussent ruiner, au moins pourroyent ils vẽger la perte qu'ils auoiẽt receuë de luy; au moyẽ dequoy on descouuriroit les menteries qu'il a-

Faux bruit.

Faux bruit combien prejudiciable.

Deliberatiõ.

uoit ſemeés de maniere qu'ils demeureroyent touſiours en leur ſeureté accouſtumee & en plus grand'reputatiõ à l'aduenir à l'endroit de ceux qui les cognoiſſoyent & gaigneroyent l'amitié du Roy de la Chine auquel il eſtoit rebelle. Cette deliberation fut miſe à effet auec le plus de diligence que le temps & l'affaire requeroit, & cependant vintent certaines nouuelles que le Courſaire s'eſtoit arreſté au fleuce de Pangaſinã, où il eſtoit de repos. Les nouuelles eſtant venuës qui furent fort agreables aux Eſpagnols, le Gouuerneur fit mander tous les habitans d'alentour leur cõmandant de venir où il eſtoit, & dõna aduis en meſme temps aux Cõmãdeurs ou Seigneurs des Iſles des Pintades à ce qu'ils ſe trouuaſſent au meſme lieu auec le plus de gẽs & de nauires qu'ils pourroyẽt tant d'Eſpagnols que de naturels. A ce commãdement general fut promptemẽt obey, & vinrent les naturels du païs treſuolontiers, & nõmément ceux deſdites Iſles des Pintades.

Nouuelles. *Mandement general.* *Iſles des Pintades.*

Auec cet amas de gens & tous les autres de la ville reſeruez ſeulement ceux qui demeuraient auecque le Gouuerneur pour la garde d'icelle & du fort fait de nouueau qui eſtoit toutefois bon & de defenſe, partit le Capitaine Iuã de Salſede (à qui ledit Gouuerneur auoit ja au nõ du ROY d'Eſpagne cõferé l'eſtat de Mᵉ. de cãp vacãt par la mort de Martin de Goyti, qui mourut comme dit eſt, au premier aſſaut de Manille) menant en ſa compagnie deux cens cinquãte ſoudars Eſpagnols & deux mille cinq cens

Salſede Me. de camp. *Compagnie de Salſede.*

Indiens tous amis & confuderez qui alloyent en intention de venger l'injure receuë, ou de mourir en la poursuite. Toute cette gendarmerie s'embarqua dedãs de petits nauires & deux fregates qu'ils auoyent ameneés des Isles voisines, n'ayant peu attendre d'auantage pour la breueté du temps que requeroit ce voyage, n'y chercher de plus grans vaisseaux lesquels toutefois ne se fussent aisement trouuez, encore qu'ils eussent attendu, d'autant que la petite galere qui estoit au port de Manille, ensemble les autres gros vaisseaux auoyent esté bruslez par les habitans du lieu quand ils virent venir le Coursaire deuers la ville; se mutinant pour cette cause alencontre des Espagnols ausquels toutefois ils auoyent tousjours esté obeissans, depuis qu'ils estoyẽt entrez ausdites Isles pour la grãde opinion qu'ils auoyent cõceuë de leur puissance. Le M^e. de camp auec les soudars predits partit de Manille le 23. iour de Mars l'an 1585. & arriua à la bouche du fleuue de Pangasinan le mecredy saint ensuyuant au point du jour sans estre veu de personne afin d'aller sagement en cette affaire comme chose qui le requeroit. Si fit desbarquer incontinent tous ses gens & quatre pieces d'artillerie, fermant la bouche du fleuue auec toutes les nauires qu'il auoit fait enchesner les vnes aux autres afin que personne ne peust entrer ne sortir ny faire scauoir sa venuë audit Coursaire, commandant à quelques vns d'aller recognoistre son armee, & le lieu où il s'estoit fortifié, & leur recom-

Embarquement.

Manillans pourquoy obeissans aux Espagnols.

Partement.

Arriuee.

Desbarquement.

Auantcoureurs.

mandant ſur tout de faire en ſorte qu'ils ne fuſſent point deſcouuers, d'autāt que la fin de leur entrepriſe conſiſtoit du tout en cela. Les Capitaines executairent ſon commandement, & trouuairent là le Courſaire, lequel ne penſoit non plus pouuoir receuoir en ce lieu aucun dommage comme il auoit trouué ceux de Manille alors qu'il vint l'aſſieger. Cette aſſeurance luy prouenoit des aduertiſſemens qu'il receuoit de la Chine, par leſquels on l'aſſeuroit que ja ſoit qu'on deliberaſt au Royaume d'expedier gens cōtre luy, toutefois cela ne ſeroit pas ſitoſt preſt, & qu'on ne pourroit ſçauoir ny trouuer ce lieu où il eſtoit, & moins entēdre que les Eſpagnols des Philippines ſeroyent demeurez ſans vaiſſeaux pour auoir eſté bruſlez, joint que leſdits Eſpagnols auoyent eſté ſi mal traitez qu'ils aduiſeroyent pluſtoſt à ſe remparer & reparer la perte paſſée, qu'à ſe venger d'aucune injure.

Eſtat de Limahon a Pāgaſinan.

Le M. de camp ayant entendu cette meſgarde du Courſaire, & s'eſtant bien informé du chemin le plus ſecret qu'il falloit tenir pour aller là où il eſtoit, commanda au Capitaine Gabriel de Ribera qu'il partiſt viſtement par terre auec ſes gens, & que le pluſtoſt & auec plus grand bruit qu'il pourroit il donnaſt vne alarme à l'ennemy, & par meſme moyen enjoignit aux Capitaines Pedre de Chaues & Laurent Chacō qu'ils ſe miſſent dedās des vaiſſeaux legers ſur ledit fleuue auec quarante ſoudars, en leur meſurant le temps de telle ſorte que tāt ceux qui marchoyent par terre, comme les au-

Expedition par terre.

Expedition par eau.

tres qui alloyēt par eau vinſſent arriuer enſemblement au lieu où eſtoit le fort du Courſaire & donner tous l'alarme en vn meſme inſtāt, pour mieux paruenir à leur entrepriſe; demeurant quant à luy auec le reſte de ſes gens pour leur ayder & ſecourir où ſe preſenteroit l'occaſion. Ce deſſein reüſſit ſi bien que les vns & les autres firent leur deuoir: car ceux qui eſtoyent ſur l'eau bruſlairēt toute l'armée de l'ennemy, & ceux qui venoyent par terre vinrent par le moyen de ceux qui auoyent mis le feu à entrer dans la paliſſade que Limahon auoit faite pour ſa defenſe, enſemble pour la garde de ſes gens & de ſon fort, auquel lieu ils mirent pareillement le feu & tuairent plus de cent Chinois, & prirent plus de ſoixante & dix femmes priſonnieres qu'ils trouuairent en la paliſſade. Comme le Courſaire ouït le bruit, il ſe retira incōtinent dedans ſon fort, lequel bien qu'il euſt eſté par luy fait pour ſe defendre ſi l'armée du Roy de la Chine qu'il ſcauoit biē ſe preparer cōtre luy le venoit là aſſaillir, luy ſauua la vie pour lors. Car il fit ſortir de dedans quelques ſoudars & les enuoya donner vne eſcarmouche aux Eſpagnols qui eſtoyēt bien las du trauail du jour & de la chaleur inſupportable qu'on ſentoit du feu des nauires & des maiſons de la paliſſade qui bruſloyent en vn meſme temps. Les Capitaines voyant cela, & s'apperceuant que leurs gens alloyent en deſordre & que quant à eux ils ne pouuoyent pas ſouſtenir l'eſcarmouche ſe trouuant auſſi laſſez que les autres (nonob-

Feu à l'armée.

Paliſſade priſe.

Limahon dās le fort.

Eſcármouche.

ſtant que le renfort que leur auoit enuoyé le Mᵉ.de camp les euſt recreez & refreſchis) ſonnairent alors la retraite ayant perdu cinq Eſpagnols & plus de trente Indiens que tuairent ceux du Courſaire, auec quelques autres qui furent bleſſez.

Retraite.

Le lendemain le Mᵉ.de camp mit incōtinent tous ſes gens en ordonnance de bataillon, & commença à marcher deuers le fort en intention de combatre ſi l'occaſion ſe preſentoit, & y eſtāt arriué ſe campa à deux cens pas pres ou enuiron : mais il trouua que le Courſaire s'eſtoit bien fortifié toute la nuit, & qu'il y auoit danger d'aſſaillir le fort à cauſe de trois groſſes pieces d'artillerie qui eſtoyent là toutes braquees auec pluſieurs autres canons & engins à feu. Ce conſideré & veu qu'ils auoyent de petites pieces pour le battre & fort peu de munition, pour l'auoir deſja toute employee en ſe defendant aux aſſaux que le Courſaire leur auoit donnez à Manille : le Mᵉ. de camp eu ſur ce l'aduis des Capitaines delibera que puiſque l'ēnemy n'auoit aucunes nauires pour fuir par eau, ny moyens ou preparatifs pour en faire, ny pareillement guere de viures (ayās eſté ars auec les nauires) c'eſtoit le plus expedient & où y auoit moindre danger de tenir le fort aſſiegé & demeurer là de pié coy, attendant que la famine les contraigniſt de ſe rendre à leur mercy, ou venir à quelque cōpoſition, laquelle ils aymeroyent plus cher receuoir quelle que ce fuſt que ſe laiſſer mourir de male faim. Cet-

Mᵉ. de camp deuers le fort.

Siege du fort.

te deliberation sembla bonne à tous, & toutefois succeda au rebours de ce qu'ils pẽsoyent, d'autant que pendant les trois mois du siege qu'ils tenoyent par eau & par terre le Coursaire qui estoit fin & inuentif, fit faire dedans le fort quelques barques, & les equippa le mieux qu'il peut & en vne nuit s'eschappa dedans auec ses gens (comme il se dira) chose qui sembla impossible, & fit bien esbahir les Espagnols & encore plus de veoir qu'il estoit party si secrettemẽt sans auoir este apperceu n'y de ceux de l'eau ny de ceux de terre. *Barques.* *Au chap. 31.*

Quant aux succes & occurences qu'aduinrent en ces trois mois je me deporte de les dire, bien qu'il y en aye de notables, estant mõ intẽtion de narrer les causes qui ont fait entrer les religieux Augustins & leurs compagnons dans le royaume de la Chine, & raconter ce qu'ils ont dit y auoir veu; pour à quoy mieux paruenir j'ay historié jusques à present la venuë de Limahon, & tout le reste que dessus. *Venuë de Limahon pourquoy icy historiee.*

Omoncon capitaine du Roy de la Chine venant en queste apres le coursaire Limahon se rencontre auec les Espagnols.

CHAP. VIII.

PEndant que duroit le siege que nous auons raconté au chapitre antecedent, il alloit & venoit quelques vaisseaux à la ville de Manille (laquelle ainsi que *dit est, n'estoit qu'à quarante lieues **Au 6. chap.*

loin de la bouche du fleuue de Pangasinā) pour apporter des viures & autres choses necessaires à l'entretenement de l'armee. Si aduint vn jour qu'vn nauire de Michel de Loarche (dans lequel estoit le P. Herrade, Prouincial des Augustins, qui estoit venu veoir le M. de camp à Pangasinan, & s'en retournoit à Manille tenir le Chapitre) se rēcontra au sortir du port & isle de Bulian à sept lieuës de là, auec vne autre nauire de saint Gley qui dressoit la prouë pour entrer au port: & cuydant que ce fust vn vaisseau des ennemis singla deuers luy auec vn autre nauire de cōpagnie; bien qu'il n'y eust en tous les deux que ledit P. Prouincial auec cinq autres Espagnols & les mariniers. Le nauire saint Gley voyant qu'on venoit vers luy se voulut mettre en fuite, ce que toutesfois ne pouuāt faire à cause du vent qui estoit cōtraire, cela fut cause que les deux nauires où estoyent les Espagnols qui alloyent à voile & à rame approchairent en peu de temps l'vn de l'autre de la portee d'vn coup de canon & encore plus pres.

Rencontre de nauire Chinois.

Sinsay Chinois.

En l'vn de ces deux nauires estoit vn Chinois nommé Sinsay qui auoit esté trafiqué souuent à Manille & estoit aimé & cogneu des Espagnols & entendoit bien leur langue: lequel comme il vit que ç'estoit vn nauire de la Chine qui n'auoit pas l'apparence d'estre vaisseau de Coursaire, pria les Espagnols de ne point tirer, & ne luy faire aucun tort tant qu'il sceust au vray qui estoyēt ceux de dedans. Adonc se met-

Pourparler.

tant dessus la prouë du nauire & demandant aux autres quels ils estoyent, & de quelle qualité, il sceut que c'estoit vn vaisseau de l'armee enuoyee de par le Roy de la Chine contre le Coursaire Limahon, & qu'ayant laissé la flote derriere il s'estoit mis dessus mer pour aller descouurir les Isles, & sçauoir par mesme moyen s'il n'y seroit point, & que pour mieux s'en informer ils alloyent au port de Bulian duquel ils estoyét partis en mesme temps que les deux nauires desquels ils s'estoyent voulus fuir, craignant que ce fussent gens dudit Coursaire. Au moyen de ce pourparler ils s'asseurairent les vns les autres & s'approchairent ensemblemēt en toutes paix & amitié, puis se mirent incontinent les Espagnols en vn esquif & allairent au nauire Chinois menant auec eux le susdit Sinsay pour estre leur trucheman. *Approche.*

En ce nauire estoit vn homme d'autorité nōmé Omoncon lequel monstra au Prouincial & aux autres Espagnols vne patente de son Roy par laquelle luy & son Cōseil pardōnoit à tous les soudars de Limahon s'ils le vouloyent abādonner & se ranger du party de la couronne, promettant de grans dons & graces à quiconque le pourroit apprehender, ou tuer. Alors Sinsay luy raconta comme le Coursaire auoit abbordé les Isles, & tout ce qui estoit aduenu au siege susmentionné, & cōme ils le tenoyent assiegé sur le fleuue Pangasinan, d'où il luy estoit impossible d'eschapper. Le Capitaine Omoncon fut fort aise de ces nouuelles, & en tesmoi- *Omoncon.* *Aduis donné à Omoncon.*

Caresses. gnage de ce les embrassa beaucoup de fois & leur fit mille autres caresses declaratiues de sa ioye, & de fait s'en vouloit retourner sur le champ deuers l'armee : toutefois pour s'en informer d'auātage luy ayāt esté asseuré qu'on attendoit les nouuelles cōme le Coursaire seroit pris ou mis à mort, il s'aduisa puis qu'il estoit si pres du Maistre de camp de l'aller veoir premierement en la compagnie de Sinsay, qui estoit cogneu des vns & des autres, & par le moyen duquel se pourroit mieux faire vn traité de paix & d'amitié entre les Chinois & les Espagnols, & vn bon accord entre eux touchant la mort ou la capture du Coursaire. Auec cette resolution ils se departirēt tous d'ensemble, allant les vns à Pangasinan où ils arriuairent le mesme jour, & les autres à Manille, pour aller querir des viures.

Omoncon va veoir le M. de camp.

Omoncon est fort bien receu de maistræ de camp, puis hebergé à Manille par le Gouuerneur, auquel lieu s'accorde le voyage de la Chine auec les Religieux Augustins.

CHAP. IX.

Recueil.



LE Maistre de camp ayant entēdu la cause qui amenoit Omōcon, luy fit vn fort bon recueil, & tout plein de courtoisie, & luy monstrant le destroit où il tenoit le Coursaire (duquel il sembloit estre

impossible qu'il peut eschapper s'il ne prenoit des ailes comme vn oiseau) luy conseilla que tandis que viẽdroit l'issuë qu'on souhaitoit laquelle ne pourroit beaucoup tarder il, s'é allast à Manille qui estoit proche de là, pour illecse reposer & recreer auec le Gouuerneur & les autres Espagnols y estãs, attendu que c'estoit assez de luy seul pour faire ce qu'õ pretẽdoit sans q̃ la flote du Roy de la Chine bougeast du port où elle estoit en seureté: & pour ce s'offrit à luy bailler vn nauire à rames de ceux dõt il se seruoit pour faire apporter des viures & munitions & enuoyer auec luy le Capitaine de Chaues lequel pour quelque autre occasiõ deuoit aller à Manille, l'asseurant qu'il luy rendroit le Coursaire mort ou vif au plustost que pourroit permettre le temps à acheuer telle entreprise. Omoncon trouuant bon ce que luy disoit le Maistre de camp y acquiesça, & sembarquant en la cõpagnie dudit capitaine enuoya son nauire en haute mer pour autant qu'il estoit grand & demandoit beaucoup d'eau, lequel toutefois vint à rebourser au mesme fleuue par le vent contraire, ce que ne fit celuy à rames où il estoit, lequel costoyant la riue à labry du vent arriua en peu de iours au port de Manille, où ils furent bien receus & festoyez du Gouuerneur.

Conseil.

Omoncon va veoir le Gouuerneur de Manille.

Ariuée.

Omoncon se tint en ce lieu quelque temps au bout duquel voyant que le siege alloit en longueur, & que sa demeure pourroit engendrer quelque soupson de sa mort, & considerant d'ailleurs que la flote enuoyée contre Li-

mahon estoit demeurée en l'attendant, & que ce Coursaire ne pouuoit eschapper des mains des Espagnols qui le tenoyent assiegé lesquels l'enuoiroyent sans doute vif ou mort au Roy, comme ils luy auoyẽt promis, delibera de s'en retourner à la Chine auec ces bonnes nouuelles, en intention de reuenir vne autre fois pour emmener ledit Coursaire, aussi tost qu'il seroit pris. Sur cette resolution il va au bout de quelques jours chez le Gouuerneur luy communiquer ce qu'il auoit deliberé à celle fin qu'il luy permist de le mettre à execution. Le Gouuerneur trouua fort bon son aduis & luy confirma la promesse du Maistre du camp, sçauoir est que si tost que le Coursaire seroit pris ou mis à mort il ne faudroit de l'enuoyer au Roy de la Chine, ou bien qu'il seroit mis en lieu seur, dõt on luy donroit aduis à fin de l'enuoyer querir, ou bien y venir luy mesme, promettant au reste de luy fournir abondamment tout ce qui luy seroit necessaire pour son voyage. Omoncon le remercia de ses offres & en reciproque d'icelles promit audit Gouuerneur que pour autant qu'il sçauoit & auoit mesme entendu des Religieux Augustins, comme luy & son predecesseur Adelantade Michel Lopés de Legaspy auoyent souhaité beaucoup de fois d'enuoyer quelques Religieux à la Chine pour y prescher l'Euangile, & veoir le royaume, & qu'ils n'auoyent peu encore effectuer ce desir, pour cause que pas vn des* marchans Chinois qui estoyent venus negocier à leur port n'en auoit

Omoncon delibere de s'en retourner.

Communication.

Promesses du Gouuerneur.

Offres d'Omoncon.

** Cy dessus au 1. chapitre.*

auoit voulu emmener aucun, nonobſtant que pour ce faire on leur euſt offert tout ce qu'ils euſſent demandé, craignant tous de contreuenir à la *loy de leur Royaume, & en eſtre punis; pour ces cauſes il emmeneroit auec luy à la Chine les Religieux que ſa ſeigneurie luy cõmanderoit, & pareillement quelques ſoudars ſ'ils vouloyent aller quand & eux, ſe fiant ſur les bonnes nouuelles qu'il portoit, moyennant leſquelles il ſe tenoit aſſeuré qu'ils ne tomberoyẽt en aucun danger & que le Viceroy d'Aucheo ne le prẽdroit en mauuaiſe part, pour aſſeurance dequoy il leur lairroit tels oſtages qu'il luy plairoit. Le Gouuerneur fut treſaiſe de ces offres comme de choſe que luy & tous ceux de l'iſle deſiroyent extremement long temps y auoit, & partant les accepta tout à l'heure, luy diſant que quant aux oſtages qu'il promettoit il l'en quitoit franchement, comme eſtant treſque ſatisfait de ſa valeur & preud'hommie, ſuyuant laquelle il ne voudroit faire choſe qui fuſt cõtre ſon deuoir & la qualité de ſa perſõne.

*Cy deſſus au I. part. liu. 3. chap. 7.

Aſſeurance.

Reſponſe du Gouuerneur.

Sur ce ledit Gouuerneur eſtãt tout ioyeux de telles nouuelles enuoya querir incontinent le Prouincial des Auguſtins, eſleu depuis peu de iours, qui eſtoit F. Alonſe d'Aluarade perſonnage de treſſainte vie & l'vn de ceux qui furẽt enuoyez par l'Empereur Charles Quint chercher & deſcouuir la neuue Guinée, auquel il communiqua les honneſtes offres que le Capitaine Omoncon luy auoit faites, dont ce bõ pere fut ſi reſjouy, qu'il luy dit que tout vieil

D'aluarade Prouincial mandé par le Gouuerneur.

qu'il estoit il y vouloit aller luymesme, ce que toutefois ne luy accorda le Gouuerneur tāt pour l'amour de son âge, que pour autres bons respects particuliers. Là dessus ils consultairent qui seroit celuy qui iroit & sembloit plus propre à celle entreprise (qui estoit comme nous auons dit de moyenner l'entrée de la Foy audit Royaume) & à la parfin resolurent d'y enuoyer sans plus deux Religieux, pour le petit nombre d'iceux en ces quartiers, auec deux soudars pour leur tenir compagnie, & que les deux Religieux Ce seroiēt le P. Martin de Herrade né & natif de Pampelune, qui sortoit tout freschement de la charge de Prouincial (lequel outre ce qu'il estoit tressaint & tresçauant personnage, & sur ce desir d'aller à la Chine auoit appris la langue du Royaume; s'estoit encore maintefois * offert pour esclaue à plusieurs marchās Chinois afin qu'ils voulussēt l'emmener, & par ce moyen peust effectuer son bō vouloir) & Le P. Hieronyme Marin natif de la ville de Mexique qui estoit aussi docte homme. Les hommes d'espee qu'ils nommairent pour accompagner ces Religieux s'appelloyent Pedre Sarmient natif de Vilorado, grand Alguazil de Manille, & son compagnon Michel de Loarche tous bons Catholiques, & hommes de telle autorité qu'il estoit bien conuenable pour l'entreprise de ce voyage, lesquels alloyēt auec ces Religieux à telle fin & intention, que quand ils seroyent retenus au pres du Roy de la Chine luy annonçant l'Euangile, iceux s'en re-

Consultation du voyage de la Chine.

Election P. Martin de Herrade.

** Voyez le 1. chap. de ce. liure.*

P. H. Marin.

P. Sarmient. N. de Loarche.

Sarmient & Loarche pourquoy deputez.

vinſſẽt aux Iſles y apporter les nouuelles de ce qui ſeroit aduenu & auroyent veu pour en dõner aduis au Gouuerneur & le mander au Roy d'Eſpagne s'il en eſtoit de beſoin. Cette offre du Capitaine Omoncon, enſemble l'election des perſonnages faite par ledit Gouuerneur & Prouincial fut incontinẽt diuulguée par toute la ville, & auec ce que chacun s'en eſjouit fort fut encore approuuee de tous pour auoir eſté eſleus à ce fait des perſonnages ſi notables, dõt chacun eſtoit treſcontẽt pour l'aſſeurãce qu'ils auoyent que telles gens ne faudroyẽt en ce qui leur ſeroit recõmandé, ayãt au demeurant plus d'enuie de les veoir partir que de regret de les perdre pour eſtre ce voyage tãt deſiré, premierement pour le ſeruice & l'hõneur de Dieu, & ſecondement pour le proufit qui deuoit venir à vn chacun par le mutuel trafic, & les bonnes nouuelles qu'on portoit au Roy de la Chine.

Approbation.

Entree de la Chine pourquoy deſiree.

Le Gouuerneur fit venir les perſonnages denommez deuant le Capitaine Omoncon, & leur dit ce qui auoit eſté determiné : à quoy ils condeſcendirent auec grand'ioye & remerciemens, & alors ledit Gouuerneur en leur preſence donna en ſigne de gratitude audit Omõcon vne fort belle cheſne d'or & vn treſriche & braue accouſtrement d'eſcarlate rouge, qui fut vn preſẽt que le capitaine eſtima beaucoup & fut priſé encore d'auantage en la Chine cõme choſe, qui y eſt rare, & outre ce luy fit appreſter vn hõnorable preſent pour offrir au Gouuerneur de Chincheo qui auoit *enuoyé ledit

Conſentemẽt.

Preſens.

Eſcarlate.

*Cydeſſ. ch. 3.

Omoncon par le commandemēt du Roy pour aller en queste apres le Coursaire & encore vn autre pour le Viceroy de la Prouince d'Ochiā, qui estoit en la ville d'Aucheo,& d'ailleurs afin que Sinsay qui estoit vn marchāt fort bien cogneu (comme j'ay dit cy dessus) ne s'en allast point mal cōtent auecques eux, & par ce moyē ne mist quelque empeschement à l'affaire qui se pretendoit,il luy fit aussi present d'vne chesne d'or,qu'il meritoit bien sans cela,pour auoir tousjours esté fidelle amy aux Espagnols.Outre ce furent assemblez de l'ordonnance & mandement du Gouuerneur tous les esclaues Chinois qui auoyent esté au parauāt en la puissance de Limahon, & depuis furent pris au fort de Pangasinan, & les donna ledit Gouuerneur à Omoncon,afin qu'il les remenast francs & libres en leur païs,mandant pareillemēt au Maistre de camp ensemble aux soudars & Capitaines qui estoyent au siege, qu'ils eussent à rēdre & deliurer tous les autres qui leur estoyent demeurez, s'obligeant de payer luy mesme aux soudars à qui ils appartenoyēt la rāçon de chacun d'eux selon ce qu'ils pouuoyent valoir.Cela fait il fit apprester tresabondamment toutes les choses necessaires pour le voyage,ce qui fut fait en peu de temps.

Present à Sinsay.

Esclaues rēdus.

Preparatifs de voyage.

Omoncon ayant entendu le destroit où estoit tenu Limahon, part de la ville de Manille, & mene auec luy à la Chine les Religieux Augustins.

CHAP. X.


E Diméche du matin qui eſtoit le 10. de Iuin en l'an 1575, s'aſſemblairét le Gouuerneur deſſuſdit, & tous ceux qui eſtoyent dans la ville, & s'en allairent au monaſtere des Auguſtins, auquel lieu fut chantee ſolennellement vne meſſe du S. Eſprit, & apres qu'elle fut dite, & que tous eurent fait priere à Dieu que ce fuſt ſon ſaint vouloir d'acheminer ce voyage de la Chine à l'hõneur & gloire de ſa Diuine majeſté & à la ſaluation des ames de ce grand Royaume, que le Demon retenoit ſon ſa puiſſance: Omoncon auec Sinſay prit congé du Gouuerneur & des autres, les remerciant du bon recueil & traitement qu'ils luy auoyent fait, & leur promettant en recompéſe de leur eſtre touſjours fidele amy, cõme ils le verrõt pareffet, & par la cõduite de ceux qu'il auoit demandée luy meſme & acceptée de ſon plein gré pour les mener auſſi ſeurement que ſa perſonne, laquelle il lairroit pluſtoſt auoir mal que pas vn de ceux qu'il auoit pris en ſa charge. Le Gouuerneur & les autres le regraciairent honneſtement des nouuelles offres qu'il faiſoit, luy repliquãt qu'ils auoyent de leur coſté la meſme aſſeurance de ſa perſonne, & ſur ces paroles prirent congé tant de luy que des Religieux & leur compagnons non ſans grandes pleurs de part & d'autre.

Aſſemblée.

Meſſe du S. Eſprit.

Congé & partement.

De ce pas ils ſe vont tous embarquer dedans

Embarquement.

vn vaiſſeau des Iſles appreſté pour cet effet, lequel demara du port auec vn autre vaiſſeau de marchans Chinois qui eſtoit auſſi à Manille, & dedans lequel ſe mit Sinſay auec tous les viures & prouiſions juſques au port de Bulian, où eſtoit le grand nauire d'Omoncon, dans lequel ſe deuoit faire le voyage, & eſtoit celuy qui auoit eſté repouſſé du mauuais temps au fleuue de Pangaſinan comme *dit eſt. Si n'arriuairent audit port que le Dimenche enſuyuant, pour auoir eu le temps fort contraire, qui leur auoit fait perdre de veuë l'autre nauire de compagnie où eſtoyent les viures, lequel ils trouuaireut au port deuant eux, pource qu'eſtãt de haut bord il en auoit mieux nauigé, & eſtoit arriué pluſtoſt. Ils trouuairẽt là auſſi deux ſoudars que le Maiſtre de camp auoit enuoyéz de Pangaſinan (duquel lieu il auoit veu entrer le nauire dans ledit port) auec charge & mandement de leur dire qu'ils vouluſſent ſingler juſques à luy. Cela fit ſoupſonner les Religieux & leur compagnons qui craignoyent que le Maiſtre de camp ne les vouluſt retenir juſques à ce qu'on viſt l'iſſuë de l'aſſiegement du fort qu'on eſperoit prẽdre de jour à autre, afin qu'ils emmenaſſent auec eux à la Chine le Courſaire Limahon mort ou vif, au moyen dequoy tous furent quaſi d'aduis que ſans luy obtemperer ny prendre cõgé de ſa part ils deuoyẽt pourſuyure le voyage, qui eſtoit d'eux tous ſi fort deſiré que chaſque heure leur duroit autant qu'vne année, craignant que quelque euenemẽt ne vinſt em-

* *Au cha. precedent.*

Le Maiſtre de camp mãde les Religieux.

pescher & destourber leur entreprise. Toute-fois ayãt surce pris meilleur aduis, & cognoissant biẽ le naturel & le bon zele du M^e· de cãp (que le P. Herrade auoit tousjours tenu cõme fils, pource qu il estoit neueu de l'Adelantade Legaspi, premier Gouuerneur habitateur & descouureur des Philippines, auec qui il estoit allé de Mexique ausdites Isles lors qu'il l'mmena quãd & luy fort ieune enfant) ils accordairent d'y aller pour luy obeyr & prẽdre congé tant de luy que des autres amis qui estoyent en l'ost, & sur cet accord sortirent du port en tournant la proue vers Pangasinan qui n'estoit qu'à sept lieuës de là, mais à peine en eurent ils fait trois qu'il se leua vn vent contraire si impetueux, qu'il ne les laissa jamais passer outre, & leur fut force de reuenir au mesme port: enuoyant de l'aduis de tous vn nõmé Pedre Sarmient dans le nauire ou estoyẽt venus les deux soudars susmentionnez, lequel pour estre petit & à rames pouuoit plus facilement & sans grãd danger costoyant la terre abborder à Pangasinan; pour illec au nom de tous s'excuser enuers le Maistre de camp, & prendre congé de luy & de tous les autres amis, lesquels il priroit d'auoir memoire d'eux en leur prieres & les recõmander à Dieu & le supplier qu'il luy pleust les assister & secourir pour paruenir à l'entreprise tant desirée d'eux tous: luy enchargeant au surplus d'amener le trucheman qu'ils deuoyẽt mener auec eux qui estoit vn ieune garson Chinois appellé Hernand qu'ils auoyent

Les Religieux deliberẽt d'aller veoir le M. de camp.

Vent contraire.

baptisé à Manille, & parloit bien Espagnol.

Sarmient enuoyé par les Religieux.

Si alla à Pangasinan ledit Pedre Sarmient & accomplit fort fidelemét ce qu'on luy auoit recommandé ; toutefois ne se contentant de ce le Maistre de camp, ny les Capitaines & soudars qui portoyent grande affection ausdits religieux & compagnons pour leur merite, ils deliberairent de les enuoyer querir, & supplier de les venir veoir deuant que partir, puis qu'ils en estoyent si prés. Les Religieux oyant cela (non toutefois sans soupçonner ce que nous auons dit cy dessus) & voyát qu'ils ne pouuoyét refuser d'aller jusques audit lieu pour satisfaire à leur mandement & priere si honneste: ils sortirent de Bulian à vn bon temps (car le vent s'estoit calmé & auoit laissé la mer vn peu seulement esmeuë) & auec cette bonasse abbordairent à Pangasinan, où ils furent receus du Maistre de camp & des autres à tresgrand'feste dedans & dehors. Adonc ils trouuairent tout le cótraire de ce qu'ils auoyét pensé, & tant s'en falut que le Maistre de camp les retinst, qu'au contraire il les expedia en peu de temps, leur baillant sur le champ tous les esclaues que le Gouuerneur luy mandoit (du gré & consentement des soudars qui les detenoyent, lesquels entendant ce qu'on en deuoit faire, les cedairét tresuolontiers) & pareillement le trucheman qu'ils demãdoyent & tout le reste qui estoit requis pour le voyage, priát par lettre le Capitaine Omoncó qui estoit demeuré à Bulian de les auoir pour recommandez, comme il esperoit

Les Religieux vont veoir le Maistre de camp.

Esclaues rendus.

Recommandations.

qu'il feroit&luy promettãt de ſa part le meſme que luy auoit promis le Gouuerneur, ſçauoir eſt de luy enuoyer le Courſaire mort ou vif, ſi toſt qu'il auroit moyen de ce faire. Il pria auſſi le P. Herrade de vouloir mener auec luy vn nommé Nicolas de Cuenca ſoudard de ſa compagnie,qui deuoit acheter pour luy quelques choſes en la Chine; ce qu'il accepta bien volõtiers;luy offrant de le traiter comme ſa perſonne propre, puiſque dependant de luy il le reputoit comme ſien.

Depart de Pangaſinan.

Apres ces recõmandations,& prenãt congé du Maiſtre de cãp&de tousles autres de l'armée auec autãt de pleurs & de larmes qu'ils auoyẽt fait à Manille,ils reprenent leur chemin vers le port de Bulian duquel ils eſtoyent partis, & enuoya le Maiſtre de camp auec eux juſques au dit port le Sergẽt majeur porter vne lettre à Omoncon,& vn preſent de viandes & autres choſes auec deux lettres miſſiues addreſſantes au Gouuerneur de Chincheo,& au Viceroy de la prouince d'Ochian,par leſquelles il leur mãdoit comme il auoit mis le feu à la flote de Limahon & tué pluſieurs de ſes gens, & qu'ille tenoit aſſiegé ſi eſtroitement qu'il ne luy eſtoit poſſible d'eſchapper ny eſtre encore long tẽps ſans ſe rendre, & qu'il ſe comporteroit enuers luy fut vif ou mort ſelon & comme le Gouuerneur de Manille luy eſcriuoit & promettoit. Il accompagna ces deux miſſiues de deux preſens à ſçauoir d'vn baſſin d'argent & de quelques

Lettres & preſent.

Choses rares en la Chine. robbes de drap de Castille (que les Chinois estiment beaucoup) & autres choses singulieres qui sont rares en la Chine; auec vne honneste excuse de ce qu'il ne leur enuoyoit dauantage à cause du lieu incommode où il estoit lors & loin de Manille où estoyent ses facultez.

Arriuee à Bulian. Si arriuairent le mesme jour auec bon tẽps au dit port de Bulian, auquel lieu ils trouuairẽt le Capitaine Omoncon qui les attendoit, lequel ayãt receu le present que le Sergent majeur luy offrit au nom du Maistre de camp le remercia grandement, & luy confirma de nouueau ce qu'il auoit promis au Gouuerneur.

Les Espagnols partent du port de Bulian auec le Capitaine Omoncon, & abbordent à la terre ferme de la Chine.

CHAP. XI.

Saint desir du P. Herrade.



E bon P. Herrade susmentionné auoit si grand desir de se veoir dedans la Chine tãt pour y prescher l'Euangile que veoir la grãdeur qui se racõtoit de ce Royaume, que combien qu'il fust desja expedié du Gouuerneur & du Maistre de camp dessusdits, si luy estoit il aduis qu'on le vouloit empescher & destourber de ce voyage. Et partant pour se veoir hors de cette crainte ainsi comme ils ar-

Et partant.

riuoyent audit port de Bulian, il parle au capitaine Omoncon & le prie gracieusement que puisque le temps n'estoit contraire ils fissent voile incontinét Omoncon, qui ne desiroit autre chose & auquel chasque heure qu'on le retenoit sembloit aussi longue qu'vne année, cõmanda sur le champ aux mariniers qu'ils apprestassent les choses necessaires pour nauiger, & qu'elles fussent cette nuit dessus vne ancre, pour sortir du port apres minuit, comme ils firent en leuant l'ancre enuiron l'aube du jour, le Dimenche 25. de Iuin, & embarquairent en leur compagnie vn appellé Iuã de Triane soudard Espagnol que les Religieux emmenairent pour s'en seruir au nauigage, pour ce qu'il estoit homme de mer.

Priere du P. Herrade.

Partement.

Adonc apres auoir fait priere à nostre Seigneur de les conduire en leur voyage, ils firent voile auec bon temps estant en tout 20. personnes tant Religieux que soudars & gens de seruice, sans les esclaues Chinois & les gens du Capitaine Omoncon. Peu apres qu'ils furent hors du port le vent vint à se lascher n'ayant fait encore guere de lieuës, & commença vn calme qui leur fit auoir vn trauers de mer quelques jours, & apres cela suruint vn fort temps, auec lequel ils voguairent, les Chinois guidant le voyage par le moyen d'vne aiguille diuisée en douze parts, dont ils ont coustume d'vser sans aucune carte marine, faisant leur nauigations seulement par routes, qui sont tousjours presque à veuë de terre, & s'engouffrant bien

Chinois comme nauigẽt.

peu en mer; qui fut cause de les faire bien esbahir, quand les Espagnols leur dirent qu'ils alloyent de Mexique aux Philippines en trois mois sans point veoir terre. Si pleut à nostre Seigneur qu'auec ce peu de chemin qu'ils faisoyent faute de vent & à cause du calme qui estoit grand, il commençairent à veoir la Chine le Dimenche ensuyuant, qui estoit le 3. jour de Iuliet, ayant fait à leur aduis depuis le port de Bulian duquel ils estoyẽt sortis jusques à veoir la terre ferme cent quarante lieuës ou enuiron: & à plus de vingt lieuës de là premier que d'y arriuer ils trouuairent vn profond d'eau, qui auoit à ce que disoyent les Chinois de septante à quatre vingts brasses, & alloit tousjours en diminuant jusques à terre, qui est entre eux le plus grand indice pour cognoistre quand ils approchent d'icelle.

Veuë de la Chine.

Profõd d'eau.

Tout le long de ce voyage Omoncon vsa de telle courtoisie à l'endroit des Roligieux & des autres de leur compagnie, comme s'ils eussent esté les vrais maistres du nauire: car à leur embarquement il accommoda les Religieux en la chambre de pouppe qui estoit sienne, nonobstant tous les refus qu'ils en firent: & à Sarmiẽt & Loarche leur bailla vne autre chambre fort commode, leur faisant à tous grand honneur, & commandant qu'ils fussent respectez dans la nauire plus que luy mesme. Et fut si grand le respect à leur endroit, que comme vn jour au commencemẽt de leur nauigation lesdits Religieux les trouuairent sacrifiant aux Idoles, &

Courtoisies faites aux Religieux.

Religi. comme respectez.

leur remõstrairét que telles ceremonies estoiét ridicules, & qu'il ne falloit adorer qu'vn seul Dieu,les priant de ne plus cõmettre vn tel abus, ils cessairent pour l'amour d'eux & s'en abstinrét mesme au demeurant du voyage, nonobstant qu'ils fussent coustumiers de ce faire plusieurs fois le jour. Outre cela ils adoroyent les images que portoyent lesdits Religieux, se mettant à genoux deuant elles auec signes de deuotion; de sorte que comme ils veirent la terre ferme en si peu de jours & eurent passé si tost ce petit gouffre, qui est ordinairement fort dangereux & plein de tourmente, & encore plus en ces mois là; ils en attribuairét le tout aux prieres des Religieux & de leur compagnons & soudars. Pareille courtoisie aussi leur fit tousiours le Sinsay, qui estoit la seconde personne du nauire, & celuy qui entendoit mieux cette nauigation & voyage, ce qui se vit par effet, en ce que sa guide fut la plus seure.

Deuotion des Chinois.

Sinsay expert au fait de marine.

Or comme ils approchairent plus prés de terre ils apperçeurét vne ville fort belle & enuironnée de tours qui s'appelloit Tituhul, où tient en tout temps le Roy de la Chine dix mille soudars de garnison, & est du gouuernement de la prouince de Chincheo. Le lendemain ils tirairent vers vne centinelle qui estoit dessus vne roche à l'entrée d'vne plage, laquelle ayant veu le nauire, & recogneu l'estendard du Roy, en donna signe à sept vaisseaux estans derriere la pointe, qui estoyent vne bande de ceux qu'il y auoit là en grand nombre pour la garde de

Tituhul ville de la Chine.

Centinelle.

celle coſte & eſtoyent plus de quatre cens. Si ſortit incõtinẽt le Capitaine des ſept vaiſſeaux pour recognoiſtre ceux des Eſpagnols, ſur quoy aduint ce qui ſe dira au chapitre qui enſuit.

Le capitaine Omoncon approche pour prendre terre en la prouince de Chincheo, & deuant que de ſurgir eſt contraint de venir aux mains auec vn autre Capitaine de mer.

CHAP. XII.

Omoncõ s'eſcarte.

LE Capitaine Omoncon voyant que les ſept vaiſſeaux venoyent deuers luy tourna la prouë de ſon nauire, & ſ'eſcartant de la cẽtinelle tira droit vers ſa ville, laquelle eſtoit pres de là à deux lieuës ſeulement de ladite pointe: ce qu'ayãt veu le General de celle plage, qui eſtoit là à la guette & jugé ſelon le tour qu'il auoit fait eſtre vn nauire d'ennemis lequel venoit pour mal faire: il ſortit incontinent de derriere la pointe auec trois vaiſſeaux legers à rames & commence à le ſuiure chaudement & à luy donner la chaſſe à trauers le chemin qu'il auoit pris.

Omoncon eſt pourſuiuy.

Quand il en fut prés il fit tirer quelques pieces de canõ pour leur faire baiſſer voile, ce que ne voulut faire Omoncon, cuidant que ce fuſt (comme il confeſſa depuis) quelque homme de peu d'importãce, & non le General de la coſte:

mais voyant aprés qu'il fut approché d'auantage que ç'estoit luy, & l'eust recogneu à la banniere qu'il portoit en la pouppe de la fuste où il estoit auec ses soudars, il fit incontinent caler le voile & attédit. Le mesme fit le General demeurant derriere, & enuoya vn bateau pour le Capitaine qui estoit dans le nauire, à fin qu'il allast par deuers luy & luy fist entendre qui il estoit & d'où il venoit. Omoncon se mit à l'instant dedans sans resistence, mais plustost à ce qu'on peut veoir auec approhension, craignát de receuoir desplaisir pour s'estre enfuy de luy: & si tost que le General le vit il le cogneut & luy fit fort bon recueil, à ce que peurent veoir les Religieux par les signes qu'ils en apperceurent & entendirent depuis.

Omoncon cale voile.

Si estoit ce General homme de bonne façon & vestu fort richement, estant assis sur vn siege en la pouppe du nauire & couuert d'vn ombraire contre le soleil & fit asseoir le Capitaine Omoncon à costé de luy, toutefois sous le couuert de la pouppe sás auoir siege ny autre chose: en quoy le Capitaine luy obeit, l'ayant premierement refusé en toute honnesteté & modestie, le remerciant humblement du grand honneur qu'il luy faisoit. Aprés qu'il se fut assis il luy raconta tout au long ce qui estoit aduenu en son voyage & en quel estat estoit demeure Limahon, ensemble comme il amenoit par de là les Religieux & les autres Castillas qui alloyét vers le Viceroy d'Aucheo pour luy donner ces bonnes nouuelles, & faire amitié

Omoncon va deuers le General.

auecque luy, & pour cet effet portoyent à luy & au Gouuerneur de Chincheo quelques presens que leur enuoyoit le Gouuerneur & le Maistre de camp des Philippines. Le General ayant entendu ce bon recit, fit aller de rechef le bateau pardeuers eux pour les amener deuant luy, ayant enuie de veoir quelle maniere d'hommes ç'estoient, & comme ils seroyẽt habillez, & en outre se contenter & satisfaire de quelques curiositez qui luy estoyẽt venues par les propos que le Capitaine luy auoit peu dire d'eux. Les Religieux & leur compagnõs obeirent au commandement, & s'embarquant dans le bateau, non sans toutefois auoir peur, arriuairent au nauire qui n'estoit pas loin de là; auquel lieu ils furent receus du General fort courtoisemẽt selon la mode du païs auec vn fort bõ visage, & monstrant signe d'estre bien aise de les cognoistre & veoir les habits qu'ils portoiẽt. Peu aprés il commanda qu'on les menast sous le couuert, qui fut cause de leur faire augmenter la peur qu'ils auoyent conceuë au parauant quand il les enuoya querir, & encores bien plus quand ils veirent qu'il les faisoit enfermer dans vne chambre & leur truchemau pareillement. Eux estant ainsi là dedans & en grand esmoy de sçauoir ce que pretendoit le General, ainsi qu'ils guignoyent tout ce qu'on faisoit par derriere vn porche qui estoit au deuant de la chãbre en laquelle on les auoit mis: voila à l'instant qu'ils vont veoir tous ceux du nauire prendre leurs armes à la haste: & le Capitai-

Les Espagnols vont deuers le General.

Espagnols sont enfermez.

Esmeute nauale.

le Capitaine Omoncon aussi parmy eux, & oyent incontinent tirer du nauires quelque ca nons & arquebuses auec vn grand cry & bruit de gens, dont ils furent bien estonnez auec ce quils l'estoyent d'esja attendant de moment à autre qu'on leur vinst couper la gorge. Eux estant en cette destresse, & la considerant en soy mesme le Capitaine Omoncon qui les a-uoit amenez, il leur enuoya vn sien seruiteur pour leur dire l'occasion de tout ce qu'ils a-uoyent veu & ouy : au moyen dequoy ils ac-coisairent & chassairent la peur qu'ils auoyent euë de ce qu'on les auoit mis sous le couuert, & des coups de canon qu'ils auoyent ouy tirer. Mais à fin qu'on sçache que ç'est, je le racōte-ray succintement, prenant l'affaire vn peu de plus loin.

Omoncon enuoye asseurer les Espagnols.

Quand le coursaire Limahon alla prendre la route des Isles, on sçeut incontinent en la Chi-ne comme il auoit pris ce chemin, & alors le Viceroy d'Ochian de l'ordonnance du Conseil royal manda à tous les Gouuerneurs des villes proches de la coste qu'ils enuoyassent gens a-pres luy, les aduertissant que celuy qui seroit le plus prompt à ce faire luy feroit le plus de plaisir & l'obligeroit à le recognoistre. Car ils a uoyent peur entre eux que si le Coursaire se venoit joindre auec les Castillas (qui est le nom qu'ils ont donné là aux Espagnols desquels ils auoyent desja bonne cognoissance) il ne s'en ensuyuist quelque inconuenient qui seroit par apres difficile à reparer: à l'occa-

Esmeute naualed où ù prenenué.

Espagnols sōt appellez Castillas.

casion dequoy il les prioit de diligenter afin de l'auoir aux mains s'il estoit possible, ou bien le rompre & desconfire deuant qu'il peust arriuer ausdites Isles. Pour executer ce mandement le Gouuerneur de Chincheo * assembla des nauires,& depescha auec elles le Capitaine Omoncon ; toutefois il ne peut si tost s'apprester de gens & d'autres choses necessaires, que de là à quelques jours qu'il partit&vint arriuer au lieu où le trouuairent les Espagnols auprés du port de Bulian ,comme dit est. Presques en ce mesme temps le Gouuerneur de la plage qui estoit là gardant la coste depescha vn autre nauire pour sçauoir nouuelles duCoursaire,& suyuant icelles luy courir sus incõtinent auec l'armée.Ce nauire de queste estoit au pere de Sinsay bon amy desCastillas,qui accompagnoit les Religieux depuis les Isles, & leur seruoit mesme de pilote,comme dit est ; lequel bien qu'il fust party du port en grand'diligẽce arriua encore plus viste sans mats n'y antẽnes,qu'il auoit perdues en vne grand' tourmẽte qui les surprit dans le gouffre,où ils se cuidairent tous perdre.

*Cy dess.chapitre 3.

Nauire de queste ennoyé.

Or alors que les Religieux s'en allairent de Bulian à Pangasinan deuers le Maistre de camp qui les enuoyoit querir (comme * dit est) il y auoit au mesme port vn nauire de la Chine qui venoit des Isles de trafiquer , lequel comme il se fut informé tant de l'estat où les Castillas tenoyent leCoursaire,que du voyage d'Omoncon , ensemble comme il emmenoit à la terre

*Cy dessus chapitre 10.

ferme lesdits Religieux & leurs compagnons: partit vn matin du port secrettement dix iours deuant Omoncon, & singlant vers la terre ferme y arriua au bout des dix iours desquels il auoit deuancé l'autre. Si donna à linstãt aduis au Gouuerneur de tout ce qu'il auoit entendu tãt de rapport que de veuë, & comme auec Omõcon & les Castillas venoit le Sinsay qui estoit le conducteur de l'affaire de Limahon, & que de tout le bien qui en viendroit, l'honneur en appartenoit à iceluy, & non audit Omoncon; estant incité à ce dire pour l'amitié & affection qu'il portoit à Sinsay qui estoit de sa professiõ. Le Gouuerneur de la plage desirant gaigner la grace, & parauanture quelque recompense de son Roy en luy faisant à sçauoir comme le fils de celuy qu'il auoit enuoyé apres Limahon auroit esté le principal instrument du bon succés de l'entreprise, si tost qu'il sçeut les nouuelles du nauire (lequel comme nous auons dit arriua dix iours deuant l'autre) fit sortir en pleine mer six vaisseaux, leur enjoignãt de faire surgir à ladite plage le nauire d'Omõcon, & ne le laisser aller autre part & que s'ils ne le pouuoyent faire, à tout le moins ils luy amenassẽt le Sinsay d'autãt qu'il vouloit l'enuoyer en poste au Viceroy, pour luy dõner aduis de tout. Ces six vaisseaux arriuairent au pres de celuy du General susmentiõné, où estoyẽt auec luy les Espagnols, & ne peurent apperçeuoir celuy d'Omoncon pour le grand nombre de nauires qui estoyent par toute la plage & de plusieurs au-

Gouuerneur de la plage cõme aduerty.

Gouuerneur de la plage enuoye arrester Omoncon.

tres lesquels alloyent & venoyent; au moyẽ de quoy le General les enuoya mettre sous le couuert à fin qu'ils ne fussẽt veus ny apperçeus,& fit mettre à l'instãt la main aux armes pour les defendre, s'il en estoit de besoin. Pendant que

Resistance.

ces preparatifs se faisoient dans le nauire,l'vn des six vaisseaux arriuez approche deuers Omõcõ en intention de le prendre pensãt le faire aisement: mais il aduint bien au contraire,pourautant que les soudars defendirent si bien le nauire & la personne du Sinsay(lequel se fust volontiers laissé emmener dans le vaisseau où estoit son pere si les soudars d'Omoncon l'eussent permis) qu'ils blessairent à bon escient quelques vns de ceux qui voulurent sauter dedans. Si s'en reuint le nauire vers le Capitaine Omoncon,lequel à l'instant fit entrer dedans le sien les Espagnols qui estoyẽt dans celuy du General, ce qui fut fait si legerement que les autres vaissaux ne peurent jamais approcher, encore qu'ils en fissent tous leurs efforts jusques à y en auoir desja dedans: auquel lieu le Capitaine Omoncon se mit en point de combatre pour defendre le nauire & ceux de dedãs, ou bien mourir sur la querelle. Les Religieux

Offre de secours

& leur cõpagnons qui auoyent entendu la cause de telle meslee (tant par les conjectures & autres choses qu'ils auoyent veuës, que par les paroles que leur auoit mãdees Omoncon) s'offrirent tous de mourir là auecque luy s'il en estoit de besoin, le priant de leur commander ce qu'ils deuroyent faire, & luy promettant

d'y obeyr entierement.

A tant venoyent les vaiſſeaux pour enuironner Omoncon,& luy qui y auoit l'œil fit tirer les pieces de canon & ſe mit à lors en defenſe,demandant pour cet effet de la poudre aux Eſpagnols, à cauſe qu'il en auoit fort peu. Le General ne bougea jamais du nauire depuis que les Caſtillas entrairent dedans, ni ſe leua de ſon ſiege bien que tout le monde ſe miſt en armes. Sur ce le Capitaine des ſix vaiſſeaux de Chincheo ſe mettãt dedans vn bateau va deuers le nauire d'Omõcon pour parlemẽter auec luy,mais on ne luy permit pas d'approcher,ains à coup de canon qu'on deſlaſcha le fit on retirer maugré luy: & adonc Omoncon du haut de la poupe commence à luy dire plusieurs reproches, luy objectant comme il vouloit luy rauir l'honneur qu'il auoit gaigné auec tant de peines. Le Capitaine voyant qu'il ne pouuoit venir à bout de ſes deſſeins delibera de le laiſſer,& par ainſi retourna la prouë deuers la plage de laquelle il eſtoit ſorty,& s'en retourna au port. Cettuy ci emmenoit dedans ſon vaiſſeau le pere & vn fils de Sinſay, pour l'obliger par ce moyen de paſſer de leur coſté; ce que n'eſtãt aduenu il les fit priſonniers tous deux,& au meſme inſtant la fẽme & la mere; & eſtãt la couſtume du païs que les enfans ſoyent enpriſonnez pour les peres, & reſpectiuemẽt les peres pour les enfans. Sinſay qui ſe douta de cela ne voulut point retourner chez luy qu'il n'euſt obtenu au prealable vn mandement du

Omoncon en defenſe.

Reproches.

Retraite.

Pere, mere, frere & fils de Sinſay priſonniers.

Viceroy pour faire eslargir hors de prison ceux qu'on y auoit mis à tort & sans cause ; ce que luy octroya le Viceroy auec autres faueurs & graces, comme il se dira en son lieu.

Eslargissement.

Omoncon & les Espagnols se desbarquent au port de Tansuse, & sont bien receus du Corrector & festoyez en grand' ioye du mandemennt de l'Insuanto de celle prouince.

CHAP. XIII.

Arriuee.

Tansuse.



Ev aprés que le Capitaine des six vaisseaux s'en fut retourné vers Chincheo, le Capitaine Omoncon arriua auecque sa compagnie au port de Tansuse proche de là le Mardy au soir, qui estoit le cinquiesme jour de Iuliet. Ce Tansuse est vne ville belle & plaisante, de quatre mille habitans, où y a mille soudards de garnison, & vne bonne & forte muraille, & les portes renforçées de bandes de fer, & sont les fondemens des maisons construits de bonne pierre de taille, & les parois crespies de mortier, & quelques vnes de carreau, auec les chambres bien faites & garnies de belles courts, & les ruës belles & larges & toutes pauées. Vn peu deuant que surgir ils veirent sur de grandes roches panchantes deuant le port les soudars & habitans tous en ar-

mes,& comme en point de combattre, entre lesquels estoit vn des Capitaines principaux & trois autres auecques luy enuoyez par le Gouuerneur de Chincheo (dit en leur langue Insuanto) lequel sçauoit bien desja la venuë d'Omoncon & de ceux de sa compagnie par le rapport du nauire qui estoit arriué deuant, comme dit est, afin qu'il les reçeust en son nom & leur fist toutes les caresses qui seroyent possibles. Le nauire entrant au port salüa la ville auec quelques pieces d'artillerie & fit descharger six fois l'arquebuserie,& pliant les voiles prirent fond. Incontinent s'en vient au nauire le Capitaine dessusdit, auquel auoit commandé expressemēt l'Insuanto, que si tost que seroyent desbarquez les Espagnols, il leur fist tousjours compagnie & les fournist de toutes choses necessaires jusques à ce qu'ils fussent paruenus au lieu où il estoit, ce qu'il accomplit soigneusement.

Capitaine de garde pour les Espagnols.

Reception.

Tous ces Capitaines, cōme aussi les autres Officiers du Roy, portēt dessus eux certaines marques & enseignes pour estre cogneus, lesquelles ne sont permises à personne du commun peuple,& ne peuuent sortir en public sans icelles, & ne voudroyent quand ils pourroyent & en auroient permissiō, estant respectez à cause d'icelles, tant par les ruës, que tout autre lieu où ils vont & se trouuent. Tous ceux là s'appellēt generalement (Loytias) qui vaut autant à dire que (Cheualiers ou Gentilhōmes) & les marques particulieres dont ils vsent, ce sōt des ceintures larges & garnies de diuerses sortes pour-

Marques des Officiers de la Chine.

ce qu'il y en a d'or, d'argent, de coquille de tortuë, de bois odoriferant, d'autres d'iuoire, & celles des Seigneurs ſemees de perles ou de pierreries, & outre ce portent des chapeaux ou bonnets ayant deux longues oreilles & des botines de ſatin, ou de veloux ras, comme nous auons dit plus amplement en la * premiere partie de cette hiſtoire.

Liure 3. chapitre 14.

Incontiuent que les Eſpagnols eurent pris port, le Correcteur de la ville enuoya vne permiſſion par eſcrit pour ſortir hors du nauire, ſans laquelle les gardes de la marine ne leur euſſent pas laiſſé mettre le pied dans la Chine. Cette permiſſion eſtoit eſcrite deſſus vn tablon * plaſtré & paraphé de la main du Iuge qui a la charge de donner telles permiſſions. Si toſt qu'ils furent à terre, voicy venir à eux les ſoudars leſquels de l'ordonnance de l'Inſuanto eſtoyent tenus preſts pour les receuoir & accōpagner, & ſe mettāt en ordonnance les menairent aux hoſtels que tient le Roy en celle ville & en toutes les autres du Royaume, & les logairent en ce lieu.* Ces hoſtels eſtoyent fort grans & bien baſtis, & garnis de belles courts & allées, auec quelques viuiers dedans pleins de pluſieurs ſortes de poiſſon. Par le reglemēt que l'Inſuanto auoit enuoyé au Correcteur de Tanſuſe il luy preſcriuoit les viures qu'il leur deuoit donner aux repas, enſemble toutes les autres choſes qu'il auoit a faire, le tout ſi particulierement limité, qu'on ne pouuoit douter de rien: & quant au Capitataine par luy deputé, il

Paſſe port d'entrée.

**Cy deſſus li. 3. chap. 7.*

**Cy deſſus li. 3. chap. 23.*

luy enchargeoit de ne partir jamais d'aupres d'eux auec ses soudars : & de les accompagner tousjours par tout où ils iroyent & seroyẽt jusques à ce qu'il eust receu vn autre mandement de luy: pour à quoy obeir & satisfaire il se tint cette nuit là auec eux audit hostel où on les auoit logez. Le Correcteur les ayant logez s'en alla luy mesme au port, & fit desbarquer leur bagage en sa presence qu'il leur enuoya fort soigneusement.

Il affluoit tant de gens qui venoyent veoir les estrangers, que tãt à cause de la foule, que du grãd'chaud qu'il faisoit ils estoyent fort molestez : ce que voyant le Correcteur il fit mettre aux portes des Alguazils & Sergens pour empescher le monde d'entrer, lesquels toutefois bien qu'ils ne fissent tant de peines ne cessoyẽt aucunemẽt, allant autour de la maison & grimpant dessus les murailles pour les veoir, comme chose rare qui venoyent de si lointain païs & portoyent des habillemens differens à ceux dont ils vsoyent & auoyent veus. Le soir venu le Correcteur leur fit vn banquet à la mode du païs & de la maniere qui ensuit. On les mit dans vne belle salle où y auoit des flambeaux & chandelles de cire, & au milieu d'icelle autant de* tables dressees qu'ils estoyẽt de conuiez selon la coustume du Royaume, comme il se dira plus amplement, toutes bien belles & pinturées, & parees de longues pieces de damas ou de satin fort bien faites sans aucunes nappes dessus, desquelles ils n'vsent aucunemẽt

Espagnols molestez de presse de gens.

Sergens.

Souper fait aux Espagnols.

* *Cy deuant liu 3. cha. 18.*

& n'en ont point de besoin, mangeant leurs viandes auec deux petits bastons d'or ou d'argent, ou de bois odoriferant, vn peu plus lõgs que nos fourchettes; dõt ils se seruent si gentiment, que combien que la viande qu'ils prennent soit d'vne chose bien menue, ils n'en laissent rien choir sur la table, & ne se gastent les mains ny le visage. A ces tables là furent assis les Espagnols dessus de beaux sieges, selon leur rang, & tous placez de telle sorte que combien qu'ils fussent en tables diuerses, ils se pouuoyẽt veoir & parler ensemblement. Ils furent seruis de plusieurs sortes de viãdes, & toutes fort bien accoustreés, tant de chair que de poisson, auec jambons, oysons, poulles entieres, & belles pieces de bœuf: & pour le dessert eurent force petits panniers pleins de fruits, de sucre & massepains, le tout curieusement bien fait & apresté. Le vin qu'on leur apposa estoit de diuerse couleur & saueur, & combien qu'il fust fait de palme (ainsi que l'est tout celuy duquel on vse audit Royaume) si sembla il aussi bõ aux Espagnols que s'il eust esté de raisins. Le long du souper il y eut en la sale force musique de plusieurs sortes d'instrumens desquels ils jouoyẽt fort bien & d'vn bel accort chacun leur tour, & ceux desquels ils vsoyent le plus, estoyent clairons, haubois, cornets, trompettes, violons & guiternes semblables à celles d'Espagne, toutesfois d'vne façon vn peu differente. A ce banquet qui dura assez long temps se trouuairent

Placement.

Viandes.

Vin.

Instrumẽs de musique.

Conuiez.

auec les Religieux & leurs cōpagnons le Capitaine susdit qui estoit deputé pour leur garde, ensemble le Capitaine Omoncon & Sinsay. Apres le souper ils furent menez à vn autre endroit où ils leur baillairēt de bōs lits pour dormir & se reposer, car ils en auoyent bon besoin.

Chambres de nuit.

Le lendemain & les autres jours ensuyuans tant qu'ils s'en allairent à Chincheo veoir l'Insuanto, & semblablemēt par le chemin, on leur portoit du matin leur viures & prouisions en abondance tant de chair que de poisson, auec des fruits & du vin, afin qu'ils les fissent accoustrer eux mesmes à leur goust, & sans en rien payer, l'ayant ainsi commandé l'Insuanto. Le jour ensuyuāt arriua vn Capitaine de quarante nauires au mesme port, & soudain qu'il fut desbarqué s'en alla droit à l'hostel royal veoir les estrangers, lesquels comme ils en furent aduertis allairent au deuant de luy jusque à la porte de la sale, vsant tant iceux que le Capitaine de plusieurs courtoisies & ciuilitez. Il venoit en grand'majesté ayant deuāt luy tous les soudars de sa garde & des massiers auec vne belle musique de haubois, clairons, trompettes & tabourins & pareillement deux Sergens qui auoyent chacun vne baguette pour faire escarter le mōde, & deux executeurs de justice portans chacun en la main vn foüet de roseau * qui est l'instrument duquel ils fustigent les delinquans, & est si cruel, qu'il n'y a homme tant fort & robuste soit il qui puisse endurer soixante & dix coups sans tomber mort dessus la place. Ils les

Espagnols sōt deffrayez.

Espagnols visitez d'vn Capitaine.

Suite du Captaine.

Cy deff. li. 3. chap. 12.

fustigent dessus les cuisses & les jambes faisant estendre le patient dessus le vētre, & luy tenāt les piez & la teste. Les Iuges, Capitaines, & Loytias* menēt tousjours deuāt eux ces executeurs pour fustiger ceux qui empeschent la ruë quād ils passent, ou ne leur font point de place, ou ne descendent point de cheual, ou de leur chaires couuertes (dōt ils* vsēt ordinairemēt pour aller en quelque lieu) où n'abbaissēt point leur ombraires qu'ils portent tous communement.

*Cy dess. li. 3. chap. 10.

*Cy dess. li. 1. chap. 10.

Quand le Capitaine arriua à l'endroit de la sale où estoyent allez pour le receuoir les Religieux & leurs compagnōs, il vint dedans vne chaire elabouree d'yuoire, qui estoit portee par huit hommes, tous habillez fort richement, & comme il fut à vne chambre plus en dedans se mit à pié & s'ē alla vers vne sale où estoit dressé vn haut siege auec vne table deuāt. Si s'assit alors en ce lieu, puis se leua incontinent pour reçeuoir les estrangers, lesquels luy firent la reuerēce à la mode du Royaume,* en baissant les mains jointes ensemble & inclinant la teste jusques à terre, à laquelle salutation il respōdit en pāchant vn peu la teste auec vne grand'grauité. Peu apres il commence à parler à eux en majesté, leur disant qu'ils estoyent les bien venus au Royaume, où chacun seroit bien aise de les veoir & caresser sans que leur fust fait tort ny desplaisir, comme ils verroyent. Ce propos estant acheué il fit apporter des pieces de soye noire de douze aulnes de long chacune, & les Officiers d'iceluy en mirent aux Re-

Reception.

Cy dess. li. 3. chap. 19.

Congratulation.

Presens.

ligieux à chacun deux ſur les deux eſpaules, & leur ceignirẽt par le milieu du corps. Autãt en firent ils par le commandement de leur maiſtre aux compagnons des Religieux, enſemble au Capitaine Omoncon & à Sinſay, & au truchemam pareillement, donnant outre ce audit Omoncon & à Sinſay vn bouquet d'argent à chacun qu'ils ſe mirent deſſus la teſte (& eſt vn honneur qu'ils font couſtumierement à ceux qui ont mis à chef quelque haut exploit ou entrepriſe). Apres cette ceremonie ſonnairent les inſtrumens de muſique qui accompagnoyent le Capitaine, & ce pendant furent apportées force cõfitures, conſerues de ſucre, maſſepains & bon vin, & leur fit prendre la collation tous debout comme ils eſtoyent, leur donnant luy meſme à boire à chacun d'eux ſelon leur rang & ſans ſe leuer du ſiege où il eſtoit, qui eſt vne ceremonie qui ſe fait par grand'faueur & en teſmoignage d'amitié. Cela fait il ſe leua dudit ſiege, & ſe remit dans la chaire portée par huit hommes en laquelle il eſtoit venu, & baiſſant vn peu la teſte ſortit de la ſale & du logis & s'en alla à ſa maiſon, où par le conſeil d'Omoncõ & de Sinſay le furent viſiter les Eſpagnols vne heure apres: auquel lieu ils furent honnorablement receus de luy, s'eſmerueillant fort toutefois de le veoir tenir ſi grand'majeſté, & comme le Capitaine Omoncon & le Sinſay luy parloyent & reſpondoyent à genoux, & les autres ainſi de meſme: tant qu'ayant veu par apres la majeſté de l'Inſuanto & du Viceroy, &

Bouquets d'argent.

Inſtrumẽs de muſique.

Collation.

Partemẽt du Capitaine.

Eſpagnols võt viſiter le Capitaine.

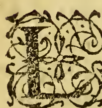
la maniere qu'on tient à parler à eux, ils jugeairent cette cy beaucoup moindre. Ce Capitaine leur donna encore chez luy vne belle collation de plusieurs sortes de cõfitures, de fruits & d'excellẽt vin de palme, & deuisa auec eux de bonne façon jusque bien tard, & vsa de propos plus familiers qu'il n'auoit fait la premiere fois, s'énquestant par le menu de plusieurs choses, & regardant leur façon d'habits auec grans signes & apparences de contentement.

Seconde collation.

Deuis.

Les Espagnols partent de Tansuse pour aller à Chincheo veoir le Gouuerneur qui les attendoit, & voyent en chemin choses notables.

CHAP. XIIII.



Es Religieux & leurs compagnons ayant esté seulement deux jours au port de Tansuse, où ils furẽt bien festoyez (comme nous auons dit au chapitre antecedent) partirẽt le trosiesme jour du matin pour aller à Chincheo, afin de satisfaire au mãdement de l'Insuanto, lequel auoit commandé qu'ils fussent menez par deuers luy en diligence. Au sortir du port ils furent accõpagnez de plusieurs soudars, arquebusiers, & piquiers, auec force tabourins & trompettes & haubois jusques au lieu où estoit le brigantin, dans lequel ils deuoyent aller amõt le fleu-

Partement.

Accompagnement.

ue,& les ſuyuoit par toutes les ruës ſi grande quantité de peuple,que le nombre eſtoit preſque infiny.

Eſtant desja embarquez, ce qu'ils firent en diligence pour ſe ſauuer de la grād'foule,voicy venir deuers eux le Capitaine des cinquante vaiſſeaux ſuſmentionné auecq̃ trois brigātins l'vn deſquels portoit ſa perſonne & eſtoit fort bien eſquipé, & aux deux autres eſtoyent les ſoudars qui l'accompagnoyent. Eſtāt approché il paſſe au nauire des Eſpagnols,& leur dōna vne collation de cōfitures laquelle dura tout le temps qu'il nauigea auec eux, qui fut juſques à deux grāds lieuës,leſquelles pendant cette bōne chere ne leur en durairent vn quart. Si eſtoyēt les bords du fleuue par où ils alloyēt tous peuplez de part & d'autre de bōs gros bourgs, & comme les Eſpagnols en voyoyēt d'aucunes à leur gré,& pour cette occaſion demandoyent leur nom au Capitaine , il leur reſpondit que ces lieux là ne meritoyent pas d'eſtre nommez, mais que quand ils entreroyent plus auant en la prouince où eſtoit le Roy ils verroyent des villes & citez dignes de nom , & neantmoins ces bourgs qu'ils voyoyēt eſtoyēt de trois& quatre mille feux chacū,&ſeroyēt tenus pour villes mediocres en d'autres Royaumes de l'Europe.

Arriuee d'vn Capitaine.

Collation.

Riuages bordez.

Bourgs de 4000. feux.

Au bout des deux lieuës ſuſdites le fleuue faiſoit vne grand'plage , où eſtoit vne grand'armee de plus de cent cinquante vaiſſeaux , dont eſtoit General ledit Capitaine qui accompagnoit les Eſpagnols. Quand l'armee commen-

Armee de 150. vaiſſeaux.

ça à les descouurir elle se met à les saluer auec l'artillerie & les arquebuses, & autres signes d'alegresses qu'on a coustume de faire en tel tẽps, selon que l'auoit enjoint le General. Et ce fut là ou apres que l'escopeterie fut acheuée & eut fait quelques presens & hõnestes offres aux Espagnols auec signes & apparẽces d'estre fasché de les laisser il prit congé d'eux, & se mettant en l'vn de ses brigantins retourna à sa nauire Capitainesse, où il s'embarqua. Les Espagnols nauigeairẽt encore amõt le fleuue quelques trois lieuës, voyant tousjours de bord & autre force beaux bourgs peuplez d'vne infinité de gẽs. Au bout de trois lieuës ils se desbarquairent à demie lieuë de la ville de Tangoa, & au mesme instãt certains hommes chargeairẽt tout le bagage sur leurs espaules & le portairẽt deuant la ville où on les attendoit en bõ appareil. Au desbarquemẽt se trouuairẽt des chaires couuertes toutes prestes pour les Religieux & leurs compagnons, & des cheuaux pour ceux de leur suite : & comme les Religieux ne vouloyent aller que de pié (tant pour le peu de chemin qu'il yauoit & estoit couuert de belles rangeés d'arbres, comme aussi par humilité ne voulant pas aller en sieges si riches, ny estre portez par des hõmes de si bonne façon qu'estoyent ceux que l'on deputoit à cet effet) jamais ne le voulut permettre Omoncon ny l'autre Capitaine de leur garde, disant, que puisque tel estoit le commandement de l'Insuanto il ne leur estoit loisible d'y contreuenir; autrement en

Depart dudit Capitaine.

Desbarquement.

Chaires couuertes & cheuaux.

en feroyent punis les Capitaines qui auoyent la charge de les cõduire, ſans pouuoir alleguer par eux aucune excuſe; & qu'il leur faiſoit cet honneur, afin que dorenauant les Chinois leur portaſſent reuerence, & veiſſent comme ç'eſtoyent gens de marque, puis qu'on les portoit à eſpaules, ainſi que les Loytias. Les Religieux conſentant à ces raiſons ſe mirent dans leſdites chaires, qui eſtoyent portees chacune par huit hommes, & celles de leurs cõpagnõs par quatre, ſuyuant l'ordonnance du Gouuerneur: & eſtoyent ces porteurs de chaires ſi affectionnez à ce ſe ſeruice qu'ils eſtriuoyent enſemblement à qui mettroit le premier la main aux brancars d'icelles.

Eſpagnols pourquoy honorez.

Cette ville de Tãgoa nõmée Coan en leur lãgue peut bien cõtenir trois mille feux, & a pluſieurs arbres & jardins de fruits à l'entree, & la ruë par où furẽt menez les Eſpagnols allant au logis auoit, ſelon qu'eux meſmes ont affermé, vne demie lieuë de lõg, & ce qui les fit esbahir le pl⁹ fut de la veoir toute pleine de tables couuertes de belles marchãdiſes & de viãdes de bouche, & principalemẽt force poiſſõ frés & ſalé de pluſieurs ſortes, & grãd foiſõ de volailles, & de chair de toute façon, & beaucoup d'herbage & de fruits; le tout en telle quantité que cela eſtoit ſuffiſant à leur aduis pour vne ville cõme Seuille. Il y auoit tant de gens, que cõbien qu'il y euſt des hommes à leur faire ruë, & des ſoudars auec eux, ſi ne peurent ils paſſer qu'auec grand'peine; & en fin arriuairent à l'hôſtel du

Tangoa ville.

Ruë de demie lieuë.

Abondãce de viures.

Hoſtel Royal.

Roy qui estoit fort grand & beau,fait de pierres de tailles & de brique,auec de belles salles & chambres, mais sans estages. Si tost qu'ils eurent mis pié à terre, voicy arriuer à eux vn messager du Capitaine ouCorrecteur de la ville,dit Ticoan en leur langue, qui vint congratuler leur bienuenuë,& leur offrit de sa part vn present de plusieurs chappons, poulles,canars, oyes,& oysons, & de quatre ou cinq sortes de chair,& force poisson, vin & fruits; le tout en telle quātité que cela estoit suffisant pour deux cent personnes:estant toutefois la chaleur tresgrande pour la saison, qui augmentoit encore d'auantage pour le grand monde qui affluoit, ils eussent mieux aymé vn peu de frescheur.

Congratulation auec present.

Pourmenade.

A cette occasion les Espagnols s'en allairent pourmener le soir par la ville, laissant reposer au logis les Religieux, ausquels ils racontairēt par apres maintes belles choses qu'ils auoyent veuës, & entre autres comme la muraille de la ville estoit fort large,& faite de bonnes & grosses pierres de taille,auec des canōnieres & garites; & cōme en passāt par la ruë estoit sorty vn hōme d'hōneur,& bien en ordre,lesquelles venāt abborder de bōne façō les auoit priez d'arrester,à cause qu'ē vne maisō de là deuāt estoyēt des dames de marque, lesquellesles ayant veus par entre les portes, & nō cōtentes de les veoir en cette façon ny de sy loin, les enuoyent prier humblement de vouloir entrer en leur logis:ce qu'ils auroyent fait pour leur complaire, & seroyent entrez en vne court où estoyent des sie-

Visite.

ges preparez,dessus lesquels s'assisant, & communicant leur presẽce à ces dames qui les contemployent attentiuement en toute honnesteté & modestie, peu apres leur auoit esté donné vne belle collation de massepains & autres cõfitures de sucre, qu'ils auoyent prise sans grand scrupule, mangeant & beuuant librement, & qu'apres la collation elles leur monstrairent signe qu'elle auoyent reçeu beaucoup de plaisir à les veoir,& qu'ils s'en pouuoyent aller quand il leur plairoit: ce qu'ils auoyent fait auec force reuerences,les remerciãt de leur biens & courtoisies.

Au partir de là ils furent veoir vne belle maison de plaisance joignant la muraille de la ville, qui estoit bastie sur l'eau auec de belles allees & chambres hautes pour prendre le repas faites de pierres de taille,où estoyent force tables bien peinturées, & de grans viuiers tout à l'entour pleins de beaucoup de sorte de poisson, prés desquels estoyent des tables faites de pierres de blanc albastre,& toutes d'vne piece, dõt la moindre auoit huit espans de diametre, & autour d'icelles estoyẽt plusieurs petits ruisselets d'eau qui couroyent tandis qu'on estoit à table, puis de beaux jardins de diuerses fleurs tout à l'enuiron. Vn peu loin de là ils veirent vn pont tout de belles pierres de taille si bien taillées & si grandes,que quelques vnes qu'ils mesurairent auoyent vingt & vingt deux piez de long,& cinq de large; de sorte qu'il leur sembloit impossible qu'elles eussent esté mises là de

Maison de plaisance.

Pons.

main d'homme : toutefois en leur voyage de Chincheo & Aucheo ils en virẽt d'autres põts qu'ils paſſairent beaucoup d'autres de meſme grandeur & encores plus grandes. Si ſe repoſairent la nuit en celle ville, ſ'eſmerueillant fort de ce qu'ils auoyent veu, puis du matin ſi toſt qu'ils furent leuez, trouuairent preſt dans le logis tout ce qui eſtoit requis pour leur voyage, tant chaires à bras que cheuaux & hõmes pour porter leur hardes & bagage, & furent bien eſbahis de veoir comme chacun d'eux auec vn baſton mis au trauers ſur l'eſpaule portoyent cent cinquante liures peſant en deuant, & autãt derriere, diuiſant leur charges en deux parts egales, auec quoy ils cheminoyent ſi viſtement & facilement, que les cheuaux ne les pouuoyent ſuyure.

Agilité des Chinois.

Ils furent au logis du Ticoan, qui leur auoit enuoyé le preſent ſuſdit, afin de le remercier & prendre congé, lequel bien qu'il tinſt la grauité accouſtumeé, leur fit bon accueil, & les priant de luy pardonner ſ'il ne leur auoit fait la courtoiſie qu'ils meritoyent, leur donna à chacun deux pieces de ſoye, & leur mit luymeſme de la meſme ſorte & maniere que nous auons dit qu'auoit fait le Correcteur de Tanſuſe. L'ayant remercié de rechef de ce preſent ils prirent cõgé de luy, & ſacheminairent deuers Chincheo, où eſtoit l'Inſuanto, de l'ordõnance duquel leur eſtoyent faites les receptions & courtoiſies deſſuſdites.

Preſent

Partement.

Les Espagnols poursuyuent le chemin de Chincheo, & en allant voyent maintes choses notables de la Chine.

CHAP. XV.



E Tangoa à Chincheo il y a treize lieuës de chemin par tout si plat, que c'est vn plaisir d'y marcher. Le long de ces treize lieuës ils ne virẽt pas vn espan de terre inu tile, & ont dit le mesme de tous les autres endroits où ils sont allez par ledit Royaume, lesquels estoient si pleins de gens & les villes si proches l'vne de l'autre, qu'on les pouuoit presque dire vne seule ville & nõ plusieurs, pourautãt qu'ils n'alloyẽt pas vn quart de lieuë où il n'y eust vne ville, & si leur fut dit que c'estoit de mesme aux autres Prouinces.

Chemin de Tangoa à Chincheo.

En leur terre ils vsẽt d'arrousemẽs presque par tout, qui est cause auec ce que le terroir y est tãt fort & fertile, qu'ils font des cueillettes toute l'ãnée, & à cette occasiõ par toutes ces terres labourées les Espagnols virẽt beaucoup de façõs de riz sçauoir est l'vn qui se cueilloit, vn autre qui estoit en grain, vn autre en espy, & vn autre tout frés semé. Ils labourẽt la terre auec des vaches & des bufles & toreaux qui sont fort priuez, & combien qu'ils soyent grans & gros, n'ont pas les cornes plus longues qu'vn espan qui sõt recourbées en arriere, de maniere qu'ils

Arrousemens

Cueillettes.

Labour.

ne peuuent faire aucun mal. Ils les gouuernent auec vne longue corde attachee à vn anneau qui eſt paſſé par leur narines, & de meſme façon conduiſent les bufles. Ils les font paiſtre ordinairement aux lieux & endroits ſemez de riz, car ils n'ont point là d'autres prairies, & tandis qu'ils paſturent il y a vn jeune gars mõté deſſus chacun d'eux pour les engarder de faire dommage au riz, mais ſeulement d'arracher & manger les mauuaiſes herbes. Par toute la preſente Prouince & ſemblablement aux quinze autres du meſme Royaume il ſe recueille beaucoup de bõ blé, orge, eſpeautre, millet, phaſeoles, poix cices, lentilles, & autres grains & legumes: le tout en grand'quantité & à petit prix, toutefois le grain le plus abondant & cõmun en ce Royaume & à ſes voiſins c'eſt le riz.

Beſtes comme paſturent.

Grains & legumes.

Chemins.

Tous les chemins ſont couuers de beaux ombrages d'arbres y plantez qui les embelliſſent grandemẽt, & le lõg d'iceux y a force loges & boutiques de fruits & autres choſes, qui peuuent eſtre agreables ou neceſſaires aux gẽs infinis qui paſſẽt par là tãt de pié q̃ de cheual, & en chaires couuertes. Les eaux qu'ils trouuoyẽt par les chemins, eſtoyẽt fort belles & claires, & nõobſtant qu'il fit grand'chaleur pour lors eſtoyẽt fort freſches & aux fontaines & aux puits, encore que ce fuſt en plein midy. A michemin de cette journee ils virent de loin vn bataillon de ſoudars qui marchoyent en ordonnance dont ils furent eſbahis, & eſtonnez du com-

Eaux.

Venuë de ſoudars.

mencement, tant que s'approchant plus prés il leur fut dit que ç'estoit le Capitaine de la garde de l'Insuanto de Chincheo qui venoit par son commandement les reçeuoir auec quatre cens soudars bien armez de piques & arquebusses & tous bien en ordre. Si tost qu'ils furent approchez, le Capitaine qui estoit monté dessus vn cheual bayard bas & petit (comme le sont la pluspart ceux du Royaume) met pié à terre & s'en vient vers les Religieux & leurs compagnons, qui estoyent aussi descendus de leur chaires à bras,& là se saluairent les vns les autres en grand courtoisie, & alors leur dit le Capitaine comme le Gouuerneur l'enuoyoit auec ses soudars par deuers eux pour les reçeuoir & accompagner jusques à la ville, où il les attendoit en bonne deuotion & grand'desir de les veoir, & qu'il luy auoit enchargé de diligenter le plus qu'il pourroit.

Premiere reception.

Capitaine Chinois.

Ce Capitaine estoit bien en ordre, ayant la chaine d'or penduë au col,& estoit homme de bonne façon & d'esprit. A son estrier estoit vn laquais qui portoit deuãt luy vn grand ombraire de soye pour le garder du soleil. Le bõnet de ce Capitaine estoit fort diuers & differẽt à tous les autres qu'ils auoyent veus jusques alors : & deuant luy marchoyent des trompettes & des haubois qui jouoyent fort bien. Ce Capitaine & ses quatre cent soudars leur firent tousjours garde jusques à la ville de Chincheo, sans les laisser aucunement,ce qu'ils faisoyent plus par applaudissement & magnificence,que pour be-

ſoin ou neceſſité: d'autant que combien que le peuple y ſoit ſans nombre, ſi ne portent ils aucunes armes, eſtant defendu par vne * loy du Royaume à toutes perſonnes de quelque qualité ou condition qu'elles ſoyent d'en porter en façon quelconque ſur peine de la vie, fors & excepté aux ſoudars & mortepayes qui ſont en garde par les villes, auſquels lieux le Roy tient gés de garniſon pour obuier aux neceſſitez qui peuuent venir.

** Voyez la 1. part. liu. 3. chap. 5.*

Par tout le chemin alloyent & venoyẽt beaucoup de beſtes de ſeruice, chargees de marchandiſes & autres choſes, & eſtoyent mulets la plus part. Les chemins, outre ce qu'ils ſont tous ſi larges & ouuerts, que vingt hommes y peuuent cheminer de front ſans s'empeſcher l'vn à l'autre, ſont dauantage tous pauez de grandes pierres, & ſi fut dit aux Eſpagnols que ceux des autres prouinces ſont faits ainſi, & que ce fut vn Roy du Royaume qui les fit pauer en la ſorte, y employant vne grand'partie de ſa cheuance : ce qui leur ſembla veritable, d'autant que par tout où ils cheminairent ja ſoit que ce fuſt quelque fois par des grandes ſerres & montagnes, ils y trouuairent tousjours des chemins plats & pauez de la façon.

Mulets.

Chemins.

Les Espagnols arriuent à Chincheo, où ils sont bien receuz & logez, puis sont racontées parmy quelques particularitez de cette ville.

CHAP. XVI.



LES Espagnols arriuairent à Chincheo le Samedy onziesme jour de Iuliet enuiron quatre heures deuant la nuit. Cette ville est des cõmunes du Royaume & estoit bien à leur aduis de soixante & dix mille habitãs & d'auantage, & n'est distante de la mer que de deux lieuës, au moyẽ dequoy elle a grande abondance de viures, & si est de grand trafic tant pour ce regard, qu'à cause d'vne belle grand'riuiere passant par dedans sur laquelle se chargent les denrées & marchandises qui s'en vont descendre à la mer. Cette riuiere passe aussi par les fauxbourgs & y a vn pont des plus beaux peut estre qui soyent au monde, auec ses portes coulisses pour temps de guerre ou quelque autre necessité, lequel contient huit cens pas de long, & est tout basty de pierres si larges, que la moindre a vingt-deux piez de long, & cinq de large, dont ils furent fort esmerueillez. *Arriuée.* *Chincheo.* *Pont.*

A l'entree de ce pont y auoit force soudars armez & ordõnez cõme pour cõbatre, lesquels comme vinrent approcher les Espagnols de la *Garde du põt.*

portee d'vne arquebuſe, les ſaluairent d'vne eſcopeterie auec vn bel ordre & bonne façon. Ioignant ce pont eſtoyent plus de mille nauires de toutes ſortes, & vn ſi grand nombre de barques, qu'elles couuroyent la riuiere, & toutes icelles pleines de gens qui eſtoyent venuz pour veoir paſſer les Caſtillas (car ainſi nomment ils par de là les Eſpagnols) n'ayant peu tenir par les ruës des fauxbourgs & de la ville, nonobſtant qu'elles fuſſent auſſi larges que trois ordinaires des villes d'Eſpagne. Cette ville eſt entouree d'vne muraille de pierre de taille, qui a ſept braſſes de haut, & quatre de large, auec pluſieurs tours deſſus les portes, où ils tiennenr l'artillerie & toute leur force, * n'ayant l'vſage de chaſteaux ny de forterefſes en leur Royaume, comme l'on a en Europe. Les maiſons y eſtoyent toute d'vne façon bien baſties & non trop hautes, à cauſe des tremblemens de terre qui ſont ordinaires en ladite ville.

Vaiſſeaux & barques.

Larges ruës.

Muraille.

** Voyez la 1. part. liure 3. chap. 5.*

Maiſons.

Toutes les ruës, & principalement celle par où ils entrairent, auoyent des ſupport aux & ſaillies de part & d'autre ſous leſquelles eſtoyent pluſieurs boutiques garnies de riches marchandiſes, & autres choſes de valeur. D'eſpace à autre y a par leſdites ruës & autres principales du Royaume des Arcs triomphaux qui les embelliſſent fort, & au milieu de ces ruës de belles grand's places, où l'on trouue à acheter de toutes ſortes de viandes qu'on peut ſouhaiter, tant de chair & de poiſſon, comme de

Supportaux.

Arcs triomphaux.

Viures.

fruits & herbages,conſerues & confitures, & le tout à ſi bon marché qu'il ſe baille comme pour neant. Les viures y ſont tous fort bons & de bonne nourriture, & la chair de porc (de laquelle ils mãgent volõtiers) y eſt auſſi ſaine & auſſi bonne cõme le moutõ d'Eſpagne. Quant eſt des fruits qu'ils y virent, les vns eſtoyent comme ceux d'Eſpagne, & les autres tels qu'ils n'en auoyent point encore veus de ſemblables: toutefois ils eſtoyent de fort bon gouſt, & entre autres vne eſpece de fruit vn peuplus grand que le melõ, & de meſme façon, qui eſtoit vn exquis manger : auec vne ſorte de prunes fort bonnes * leſquelles ne font jamais mal,& ne reuiennent point au cœur, encore qu'on en mange beaucoup, comme l'experimentairent les Eſpagnols par pluſieurs fois.

Fruits.

Appellees Lechias, en la 1. part. liure 1. chap 3.

La grand' ruë par où ils entrairent eſtoit ſi pleine de gens, que ſi on euſt jetté vn grain de blé il n'euſt ſceu tomber à terre : de ſorte que combien que les Eſpagnols fuſſent dans des chaires couuertes que portoyent des hommes ſur leur eſpaules, & que le Capitaine deſſuſdit marchaſt deuant, leur faiſant large, ils mirent long temps à paſſer, juſques à tant qu'ils arriuairent à vn grand logis qui eſtoit vn conuent de Religieux Chinois, auquel lieu ils furent logez eſtant bien laſſez de la foule de tant de monde, & ayant bonne enuie de ſe repoſer.

Abondãce de peuple.

Conuẽt Chinois.

Le Gouuerneur de Chincheo enuoye querir les Espagnols, & leur faict proposer les ceremonies qu'ils doiuent garder pour auoir audience deuant luy.

CHAP. XVII.

Mandement.



E mesme jour qu'ils arriuairent à la ville(qui fut bonne piece de temps deuant la nuit ainsi que dit est) ayant plus d'enuie de se reposer du trauail du chemin & de la peine qu'ils auoiét euë à passer la ruë à cause du grand mõde qui estoit accouru de toutes parts pour les veoir, que d'aller faire aucune visite; l'Insuanto ou Gouuerneur de la ville leur manda qu'ils l'allassent trouuer en sa maison, pour ce qu'il desiroit les veoir ce qu'ils firét plus par contrainte que de bon gré. Ils sortirent de leur logis tout à pié, ou pour autant que la maison du Gouuerneur estoit pres de là, ou para uanture pour auoir esté ainsi commandé, car on n'en peut bien sçauoir la cause, sinon qu'ils firent ce que leur disoit le Capitaine qui les conduisoit. Au milieu de la ruë(laquelle n'auoit pas moins de gens que celle par où ils estoyent entrez) ils rencontrairent vn Loytia qui les venoit reçeuoir en grãd' põpe auec plusieurs bannieres deuant luy & vn grand nõbre de sergens & de massiers, & autres qui trainoyent des foüets attachez à certaines longues baguettes qui sont les bourreaux du Royaume; lesquels*(ainsi que dit est) vont tousiours

Rencontre d'vn Loytia.

* 1. part. li. 3. cha. 10.

deuãt les Loytias pour faire eſcarter le peuple. Si grande eſtoit la parade de ce Loytia, & auoit vne telle ſuite, qu'ils croyoyent aſſeurement que ce fuſt l'Inſuanto : toutefois en ayant eſté aduertis ils ſçeurent que ç'eſtoit vn des Auditeurs du Gouuerneur qui retournoit du Cõſeil à ſa maiſon, laquelle eſtoit en la ruë où ils le trouuairent.

Cet Auditeur eſtoit dedans vne chaire d'yuoire garnie d'or, auec des courtines de toile d'or, où eſtoyẽt les armoiries du Roy de la Chine qui ſont des Serpens entrelaſſez comme nous auons dit * ailleurs. Quand ils furent aupres des Eſpagnols, il les ſalüa de la teſte ſans ſ'arreſter & leur dit qu'ils vinſſẽt apres luy à ſa maiſõ qui eſtoit proche de là, à quoy les Capitaines obeirent incontinent eſtant ſuyuis de tous les autres. L'Auditeur entra dedans ſa maiſon qui eſtoit ſeigneuriale & auoit vne grand'court, & au dedans vne belle fontaine & vn jardin, & apres luy ſeulement les Eſpagnols, demeurant en la ruë par le commandement du Loytia le Capitaine & ſes gens qui les aſſiſtoyent. Il les reçeut d'vn bõ viſage, & auec paroles courtoiſes, leur diſant en ſomme qu'ils eſtoyent les tresbien venus au Royaume & autres congratulatiõs accouſtumées en tel cas, auſquelles ils reſpondirent reſpectiuement le payant de meſme monnoye auecques ſignes, & par le moyen du trucheman qu'ils menoyent. L'Auditeur fit apporter ſur le champ la collation & fut le premier à boire & manger, & apres cela enuoya

*1. part. liure 3. chap. 8.

Reception.

Collation.

querir le Capitaine qui auoit la charge d'accompagner les Eſpagnols, & le tance bien aſprement & ſeuerement dequoy il les menoit ainſi à pié (combien qu'on ne peut entendre ſ'il diſoit telles paroles à bon eſcient ou par diſſimulation, ja ſoit qu'il les proferaſt de ſi grande affection qu'elles ſembloient eſtre vrayes) & fit à l'inſtãt apporter deux chaires fort riches pour mener les Religieux, & bailler des cheuaux à leur Compagnons; ce qu'eſtant fait, il leur dit qu'ils ſ'en allaſſent veoir le Gouuerneur qui les attendoit, & qu'ils ſe verroyẽt plus amplement par aprés.

Chaires & cheuaux.

Ils pourſuyuirent leur chemin tout le long de la ruë en auãt, laquelle leur ſembla plus belle que l'autre par où ils eſtoyent entrez, auec de plus beaux Arcs & logis, & meſmes les boutiques qu'il y auoit de coſté & d'autre fournies de marchãdiſes plus riches & exquiſes; de maniere que tant cela comme le grand peuple qu'ils voyoyent les retenoit tous ſuſpens & cõme rauis hors deux meſmes, leur eſtant aduis que ce fuſt ſonge. En fin apres auoir aſſez bien cheminé par cette ruë, en ſe delectant les yeux à contempler choſes nouuelles & non encore par eux veuës, ils vinrent à entrer dans vne grand' place où eſtoyent force ſoudars en ordonnance veſtus de liurée de ſoye, auec arquebuſes piques & autres armes, & les enſeignes deſployées. Au bout de la place eſtoit vn palais ſuperbe & manifique auec vn beau grand portail & hauts jãbages de pierre de taille grauez de

Rue.

Grand' place

Palais.

figures,&au deſſus de grãs feneſtrages auec des treillis dorez. Ils furent introduits par ce beau portail,& demeurairent les ſoudars dehors,ce qui ſe fit auec grande difficulté & force de bras pour la multitude de peuple qui eſtoit preſque infinie. Quand ils furent entrez dedans la premiere court, voicy vn homme d'autorité qui ſort dehors & fait ſigne de la main à ceux qui cõduiſoyent les Eſpagnols qu'ils les miſſent en vne ſale qui eſtoit là à main droite, ce qui ſe fit tout à l'inſtant. A vn bout de cette ſale (qui eſtoit fort grande & belle)ſe voyoit comme vn autel auec force Idoles deſſus tous de diuerſes façon,& eſtoit cet autel richement & curieuſement bien orné auec des lampes ardantes, & vn beau daix de toile d'or & le paremẽt de meſme. Apres auoir arreſté vn peu en ce lieu où eſtoyent leſdits Idoles,voicy venir vn laquais du Gouuerneur qui leur dit de ſa part qu'ils enuoyaſſent le trucheman à ſon maiſtre, pour ce qu'il vouloit parler à luy & luy dire quelques choſes qu'ils deuoyẽt garder, ſ'ils vouloyent auoir audiẽce de luy:à quoy eux obtẽperant ils enuoyairent leur trucheman, auquel dit le Gouuerneur qu'il aduertiſt les Religieux & leur Cõpagnons que ſ'ils vouloyent parler à luy & communiquer des affaires pour leſquels ils eſtoient venus,ce deuoit eſtre auec les meſmes ceremonies & ſubmiſſions que parloyent à luy les ſeigneurs de la Prouince, ç'eſt à ſçauoir à genoux, comme ils le virent apres par pluſieurs fois;autrement qu'ils ſ'en retournaſſent à leur logis,

Autel d'Idoles

Gouuerneur de Chincheo comme veut que les Eſpagnols parlẽt.

& que là ils pourroyent attendre le mandemẽt que le Viceroy d'Aucheo leur enuoyroit.

Debat. Cela estant sceu par les Espagnols, il y eut diuers aduis par entre eux, & alterquairent ensemblement assez long temps. Car les Religieux que le Gouuerneur de Manille auoit enuoyez pour Chefs de l'affaire, & desquels fut suyuie l'opinion, disoyent qu'il faloit accepter la condition s'ils ne pouuoyent autrement obtenir ce qu'ils pretendoyent sans la laisser eschapper sous pretexte de quelques formalitez de peu d'importance, attendu que Dieu n'y estoit point offensé & que ce pourroit estre le moyen de la conuersion de ce grand Royaume que le Demõ tenoit dessous sa puissãce, à quoy ce malin esprit deuoit mettre tous les empeschemens qu'il pourroit, comme il commençoit desja à faire: & que Dieu n'estant point offensé en cela (comme dit est) ny eux allant au Royaume comme ambassadeurs immediats du Roy d'Espagne: ils ne deuoyent point contester entre eux d'auantage s'il faloit condescendre au vouloir de l'Insuanto, & specialement à vne coustume tant vsitée au Royaume. *Resolution.* Si fut cet aduis suiuy en fin, nonobstãt que leur Compagnons fussent de contraire opinion: & partant mandairent pour responſe au Gouuerneur par le mesme truchemã qu'ils obserueroyẽt les ceremonies accoustumées & feroyent tout ce qu'ils leur manderoit selon la coustume & maniere de faire du pais, puis qu'il ne les vouloit point admettre autrement à negocier

gocier des affaires, pour lesquels il estoyent venus de si loin, & auec tant de trauail.

Les Espagnols ont audience en grand'courtoisie par deuant le Gouuerneur de Chincheo, & luy presentent les lettres qu'ils apportoyent des Philippines.

CHAP. XVIII.

L'Insuanto ayant entēdu que les Espagnols entroyēt auec la reuerēce accoustumee au Royaume, & de la forme à eux prescrite, les fit mōter incōtinent à la sale où il estoit, laquelle paroissoit tresbelle, tant pour sa grandeur, que la richesse d'icelle, ce que je ne preten icy declarer, pour n'estre prolixe. *Mandement.*

Ils sortirent donc de cette sale où on les auoit mis premierement, puis apres auoir passé la court par laquelle ils estoyent entrez, en trouuairent encore vne autre aussi grande, où estoyent force soudars en ordonnance les armes au poing, tous richement habillez, & aupres d'eux plusieurs sergens & Alguazils portant tous diuerses marques, & ayant de longues casaques de soye bordées & recamées d'or, & chacun le morion en teste, les vns d'argent, & les autres d'estain doré, qu'il faisoit bon voir: & portoyent tous de grandes perruques teintes de rouge, qui leur tomboyent sur les espau- *Soudars en ordonnance.*

les, & estoyent tous si bien arrangez qu'ils faisoyent vne ruë droite emmy la court par où passairent les Espagnols. Sortant de ladite court ils entrent à vne allée joignant la sale où estoit le Gouuerneur, & alors commençairent à sonner deuant eux vn bon espace de temps diuers instrumens de musique auec telle douceur & melodie, qu'ils dirent n'auoir jamais ouy chose si harmonieuse, laquelle parauanture leur sembloit encore plus grande, estant estonnez de voir telle majesté entre des Gentils & Idolatres. La musique estant acheuee, ils entrairent en la sale susdite, & à quelques pas de là trouuairent l'Auditeur qu'ils auoyent rencõtré parmy la ruë, cõme dit est, & auec luy deux de ses collegues qui estoyent debout & nuë teste deuant ledit Gouuerneur, & sans aucunes marques ny parade de leur magistrat: qui est vne chose pratiquée en tout le Royaume, quãd l'inferieur est deuant son superieur. On fit incontinent signe aux Espagnols qu'ils se missent à genoux, pour ce que l'Insuanto estoit prés de là en vn haut throne sous vn riche daix, auec autãt de majesté, que pouuoit paroistre le Roy, lequel les reçeut auec grans signes & demonstrances d'amitié, leur disant par le trucheman qu'ils fussent les tresbien venus, & qu'il estoit joyeux de les veoir, & autres paroles de faueur.

Instrumẽs de musique.

Entree.

Inferieurs cõme sont deuãt les superieurs.

Reception.

Ce Gouuerneur estoit vn personnage de bõne apparence, bel homme, & d'vn visage riant plus que tous les autres qu'ils virent en tout le

Royaume, & fit mettre aux Religieux & aux soudars qui estoyēt auecques eux à chacū deux pieces de soye,qu'on leur croisa par les espaules en guise destolles, leur dōna aussi de sa main à chacun vn bouquet d'argēt,faisāt pareille courtoisie au Capitaine Omoncō & à Sinsay, & cōmandant qu'on dōnast à chacun des seruiteurs des mantes de cotton peinturées. Cette ceremonie se fait au Royaume à l'endroit des Capitaines ou hommes de marque qui ont mis à chef quelque haut fait, cōme nous auons dit *autrepart. Apres cela les Religieux luy presentairent les lettres du Gouuerneur de Manille & aussi du Maistre de camp des Philippines,& le memoire des choses qu'ils luy enuoyoyent, le suppliant d'excuser si le don estoit petit,pour n'auoir eu l'opportunité de luy enuoyer plus grandes choses, l'asseurant d'amender la faute vne autrefois, si l'amitié qu'ils pretendoyent & venoyent procurer se pouuoit faire. Il respondit à leur offres auec paroles fort gracieuses, & leur fit signe qu'ils se leuassent & s'en allassent reposer où on les auoit logez, cōme ils firent, & trouuairent qu'on leur auoit apresté lits, seruice, & autres choses necessaires,par l'ordonnance dudit Gouuerneur.

Presens.

**Au 13. cha. du present li.*

Lettres & presens des Philippines.

Depart.

Deuant qu'ils sortissent du Palais, le Capitaine de la garde les mena à sa chambre, qui estoit en vn endroit de la dedans, & illec leur donna vne collation de confitures & beaux fruits delicieux, & apres icelle les alla accompagner, luy & plusieurs autres Courtisans jus-

Accompagnement.

que à leur logis, où ils se desiroyent fort,à cause qu'ils estoyent tous fort lassez du chemin, & ennuyez de la grand' foule & importunité de tant de monde qui sortoit par toutes les ruës pour les veoir. Là leur deputa le Capitaine vne cõpagnie de soudars pour la seureté de leur personnes,& pour les garder de nuit & de jour(toutesfois plus pour parade que pour besoin) ensemble vn maistre d'hostel pour leur prouuoir abondamment de tout ce qu'ils auroyent de besoin eux & leur train,sans en rienprendre, le tout suyuant l'ordonnance & particulier mandement du Gouuerneur.

Garde de soudars.

Les Espagnols sont visitez des principaux de Chincheo, & le Gouuerneur enuoyant querir le Sarmient, & de Loarche,deuise auec eux familierement, & s'informe de l'estat de Limahon.

CHAP. XIX.


E jour ensuyuant, qui fut vn Dimenche douziesme jour de Iuliet, plusieurs Gentilshõmes de la ville allairent visiter les Espagnols à leur logis, vsant de plusieurs ceremonies & paroles courtoises,& leur en promettant l'effet quand il en seroit de besoin : & les autres qui n'y peurent aller en personne y enuoyairét leur seruiteurs pour les bié-

Visite.

uienner,& demander de leur part comme ils se portoyent,& ce qu'il leur sembloit du Royaume & de la ville. Les Espagnols satisfirent aux vns & aux autres,& employairent toute la matinée & le soir de ce jour là à telles salutations, s'estõnant de veoir la ciuilité de ces Gentilshõmes,& la bonne façon dont ils vsoyent à demã der ce qu'ils desiroyẽt sçauoir, & à respondre à ce que leur demandoyent les Espagnols. Le lẽdemain l'Insuanto leur enuoya dire que les Religieux demeurassẽt au logis à se reposer,&que leur deux cõpagnons, à sçauoir Sarmient & de Loarche le fussent veoir, & ne se missent en peine de mener leur trucheman, pour autant qu'il en auoit vn par deuers luy, lequel estoit vn Chinois qui entendoit le langage des Philippines, toutesfois si mal,que l'on ne pouuoit traiter par sõ moyẽ aucune chose d'importãce.

Ciuilité des Chinois.

Mandement à Sarmiẽt & à Loarche.

Estant arriuez à son logis ils montairent là où il estoit auec moins de ceremonie que le premier jour,& le trouuairent auec telle majesteté que l'autre fois. Il leur demanda comme se portoyent les Religieux,& eux aussi, & s'ils estoyent deslassez du trauail du chemin, & en ce qu'il leur sembloit du pays, & autres choses qui denotoyent l'affabilité de sa personne:ausquelles ayant esté respondu par les Espagnols,il leur dit qu'ils luy voulussent raconter l'arriuée du Coursaire Limahon aux Philippines, & tout ce qui s'estoit passé auec luy & les Espagnols, nonobstant qu'il s'en fust desja entierement informé du Capitaine Omonçon & de Sinsay susdits, pour autant qu'il se doutoit

Deuis.

qu'ils ne luy eussent celé la verité, comme ils auoyent fait : car les Espagnols luy ayant recité au vray la venue de ce Coursaire à Manille, & tout ce qui s'en estoit ensuiuy (comme il a esté rapporté * par cy deuant) il trouua qu'il estoit bien different de ce que les autres luy auoyent conté, d'autant qu'ils s'en estoyẽt atttribué tout l'honneur pour leur profit particulier, ce que descouurit incontinent l'Insuanto, comme personnage bien aduisé. Luy ayant donc certifié que Limahon n'estoit pris ne mort, mais assiegé seulement, il leur dit que s'ils vouloyent retourner à Pangasinan & l'assaillir où il estoit, il leur bailleroit vne armée de 100. voiles, fournie de toute la gendarmerie necessaire tant de mer comme de terre, & encore d'auantage s'ils vouloyent. Ils luy respondirẽt que toute la diligence qu'on y feroit seroit superflue, attendu que le Maistre de camp qui le tenoit assiegé estoit suffisant auec ses gens & vaisseaux de mettre fin à cette entreprise, & le luy enuoyer pris ou mort, ce qui aduiendroit deuant qu'ils y peussent arriuer auec l'armée: outre ce qu'estãt les Isles pauures de viures, elles ne pourroyent soustenir longuemẽt si grosse armée. Estant satisfait de ces raisons il permit qu'entrast leur trucheman qu'il auoit fait demeurer dehors à la porte, d'autant qu'il voulut s'esclarcir premier de celuy qu'il auoit prés de sa personne touchant le soupson susdit, sans que celuy des Espagnols, qui les supportoit pareillement, en peust rien celer ne desguiser.

*Depuis le 2. chap. jusques au 9.

Fausse jactance d'Omoncon & de Sinsay.

Offres.

Response.

Truchement des Espagnols est introduit.

Le truchemán estant entré,& les Espagnols voyant qu'ils auoyent bonne occasion de luy declarer ce qui s'estoit passé entre eux & les Religieux le jour precedent sur le fait de parler à luy à genoux,& le trouuãt de bon humeur pour oüir ce qu'ils leur diroyent, luy contairent le debat qu'ils auoyent eu pour cela aprés auoir amené plusieurs raisons bien considerables pour monstrer qu'ils ne le deuoyent faire, & principalement les Religieux, qui estoyent les Chefs & principaux de l'ambassade, & ausquels le Roy d'Espagne leur Prince portoit tant d'honneur & de respect,que les faire leuer incontinent qu'ils alloyent traitter par deuers luy de quelque affaire si petite fust, pour l'amour qu'ils estoyent prestres & vrais ministres du grand Dieu,qu'il adoroit & reueroit. Là dessus l'Insuanto leur monstrant vn bõ visage leur respondit qu'il n'auoit encore entendu autre chose d'eux que ce,que le Capitaine Omoncon luy en auoit dit, & qu'il ne les cognoissoit pour autres que pour Castillas,sans sçauoir pourquoy ils venoyẽt ny de quelle part, d'autant qu'il n'auoit pas encore veu les lettres de leur Gouuerneur & Maistre de cãp,quand il parla à eux la premiere fois, & n'estoit aduerty de ce fait ny de la coustume de leur pays,& que si celle de la Chine* qui s'obseruoit indifferẽment sans exceptiõ de personne, leur sembloit dure,elle se corrigeroit à l'aduenir,& que desormais toutes les fois qu'ils iroyẽt parler à luy ou de leur gré ou bien de son mandement,ils par-

Recit des Espagnols pour le fait de parler à genoux à l'Insuanto.

Response.

*Voyez la 1. part. liure 3. chap. 9.

lassent à luy cõme l'on souloit faire en Castille à ceux de sa qualité, & qu'il en estoit bien content quant à luy, encore que le Viceroy ne feroit jamais ce passedroit, si ce n'estoit à Ambassadeurs qui viendroyent immediatement de la part d'vn Roy.

Retour. Auec cette resolution & autres bonnes paroles ils eurent congé de luy, & s'en allairent joyeux à leur logis, où ils trouuairẽt les Religieux tous fatiguez des visites qu'on leur faisoit, & desireux de les reueoir, & sçauoir que leur vouloit l'Insuanto auec qui ils auoyent esté si longuement: & ayant entendu tout ce qui s'estoit passé, & comme le Gouuerneur leur permettoit de parler à luy selõ la mode d'Espagne ils s'en resjouyrent grandement, & conçeurent vne esperance de pouuoir acheuer & mettre à fin ce qui restoit de l'affaire, pour laquelle ils estoyẽt venus; rendãt grace à Dieu de ce qu'il daignoit aĩsi cõduire & acheminer leur entreprise

Le Gouuerneur fait vn banquet aux Espagnols, puis les aduertit de s'acheminer à Aucheo, où le Viceroy les attendoit.

CHAP. XX.

L'AVTRE iour d'apres le Gouuerneur appella vn gentilhomme de sa maison, & luy cõmanda d'aller veoir les Espagnols, & sçauoir s'ils estoyẽt bien traitez & logez, & leur dire que s'ils vou-

soyent autre commodité particuliere ils y aduisassét, & qu'elle leur seroit baillée sans faute, tant en signe de l'amitié qu'il auoit prise auec eux par leur bonne cómunication, que pour le seruice qu'il auoyét fait à son Roy en l'affaire de Limahõ; & enoutre les inuiter d'aller prédre le repas chez luy le lédemain. Si fit ledit gétilhomme ce que luy estoit commande, à quoy respõdant les Espagnols ils luy dirét qu'ils baisoyét les mains au Gouuerneur, & le remercioyét du grád soin qu'ils auoyét d'eux, l'asseurát qu'on leur faisoit fort bóne chere (cóme de fait il estoit vray) & qu'ils estoyent fort bien logez & caressez, & que les offres correspõdoyent à l'esperance qu'ils auoyent conçeue de l'amiable presence & generosité de sa personne, acceptant gracieusement la semonse du banquet pour le lédemain, lequel leur fut fait en la maniere qui ensuit. *Responce.*

Estant entrez au palais à l'heure du repas, on les mit dedans vne salebasse, qui estoit à vn costé de l'arriere court, où y auoit grand nombre de chaires & plusieurs tables peinturées, auec des daix de veloux, & vne certaine façon de tapis dessus sans aucunes nappes (car cóme nous auons desja dit * ailleurs en cette histoire on n'en vse point au Royaume : & n'en est aussi aucun besoin selon leur maniere de manger. Là furent assis les Religieux dedans les premieres chaires, & chacun en vne table à part, apres lesquelles suyuoyent six autres dresées de rang & en rond, & apres eux s'assirent *Banquet.*

*En la 1. par. li 3. chap. 18.

leurs compagnons d'vn mesme ordre, auec cinq tables pour chacun, puis joignant eux le Capitaine de la garde du Gouuerneur, & deux autres Capitaines, ayant chacun d'eux trois tables; car ç'est la coustume du Royaume de distinguer la qualité de ceux qui sont inuitez par le nombre des tables. Si estoyent ces tables toutes en rond (comme dit est) & par ce moyen se voyoyent les vns les autres, & au milieu y auoit vn espace rond, où fut representée vne comedie aueceque beaux entremedes, qui dura jusques à la fin du repas & beaucoup aprés. Il y eut aussi belle musique tant de voix que d'instrumens, auec les plaisanteurs & joueurs de mains & moresques, & telles autres choses d'entretenement.

Tables.

Comedie.

A chaque premiere table qui estoit dressée pour chacun d'eux, il y auoit lors qu'ils s'assirét, beaucoup de petits panniers tissus de fil d'or & d'argent, pleins de plusieurs joliuetez faites de succre & de massepain, cõme chasteaux, vases, pots, plats, chiens, toreaux, elephans, & telles autres curiositez toutes bien faites & bien dorees. Outre ces cõfitures de fruits il y auoit force plats de chair, chappons, poulles, oysons, canars, jambons, pieces de beuf, & autres viãdes, dont estoyent couuertes toutes les tables, fors la premiere où les inuitez banquetoyent chacun à part, dessus lesquelles estoyét les viandes en telle abondance, qu'il y eut telle fois plus de cinquante plats de mets diuers, & le tout seruy auec grande curiosité. Le vin estoit de

Panniers de sucre & massepains.

Viandes.

Vin.

plusieurs sortes, & tout de palme, tel qu'il se fait par de là, toutefois si bon & plaisant au goust, qu'õ ne regretoit point celuy de raisins. Le repas dura quatre heures,&,eu esgard à la foison & diuersité de viandes qu'il y auoit,en pouuoit bien durer huit, & estre fait à quelque grand Prince. Quant à leurs seruiteurs & esclaues ils furent pareillemẽt festoyez au mesme temps en vne autre sale proche de là, & traittez aussi magnifiquemẽt que leur maistres. *Seruiteurs & esclaues cõme festoyez.*

Le festin estant acheué,le Gouuerneur enuoya querir les Espagnols, & deuisa amiablement auec eux,sans permettre qu'ils parlassent à luy à genoux ny teste nuë, & aprés les auoir entretenus quelque temps auec grans signes d'amitié, leur demandant choses diuerses, en fin si leur dit qu'il auoit receu vn mandement du Viceroy, par lequel il luy enjoignoit de les enuoyer pardeuers luy en diligence: & pourtant qu'il leur conuenoit partir le lendemain, dont ils deuoyent estre fort contens, pource qu'ils seroyent fort aises de le veoir, & luy eux aussi, & pourroyent traiter auec luy tãt de l'affaire pour lequel ils estoyent venus au Royaume, que de toute autre chose quelconque, d'autant qu'il pouuoit le tout en ce fait, & estoit bien voulu du Roy. Apres cela il prit congé d'eux auec beaucoup de caresses & courtoisies, & les Espagnols aussi de luy à la mode d'Espagne,ostant le chappeau gracieusement, & luy faisant la reuerence, ce qu'il fut fort aise de veoir. *Deuis.* *Retour.*

Accompagnement.

Au sortir de de la sale ils trouuairent les Capitaines qui auoyẽt banqueté auec eux, & plusieurs autres gentilshommes qui les attendoyent, lesquels leur firent compagnie jusque à leur logis, allant deuant eux force seruiteurs auec la viande creuë, qui auoit esté mise sur les tables aupres de celle où ils auoyent bãqueté chacun à part, lesquelles estoyent là dressees à la grandeur, selon la ceremonie & maniere de faire qui est fort frequente * au Royaume à tous les banquets qu'on y fait. Estant de retour à leur logis ils trouuairent que l'Insuanto leur auoit enuoyé vn fort beau present de quatre pieces de soye pour chacun d'eux, auec des cabinets & autres choses, & outre ce quelques mãtes peinturees pour les seruiteurs & esclaues. Ayant pris cõgé des Capitaines & Gentilshommes qui leur auoyent fait compagnie, ils commençairent à se disposer en grãd' joye pour le voyage du lendemain.

* Voyez la 1. part. liu. 3. chap. 18.

Les Espagnols partent de la ville de Chincheo, & arriuent à celle d'Aucheo, où les attendoit le Viceroy.

CHAP. XXI.

Preparatifs.

LE lendemain du matin deuant qu'ils fussent leuez estoyent ja dedans le logis toutes les choses necessaires pour faire le voyage, tant chaires à bras, que cheuaux & hõmes pour porter les hardes, ce qu'ils font

ſi volontiers (comme* dit eſt) qu'ils debattent entre eux qui chargera le premier. *Au 14. chá. du preſent li.

Tout eſtant preſt & mis à point, les Eſpagnols accompagnez des ſoudars du Capitaine qui leur auoyent eſté baillez pour garde, prirẽt leur chemin deuers la ville d'Aucheo où eſtoit le Viceroy, & y alloyent de bon cœur, tant pour negocier leur entrepriſe, & reſoudre ce qu'ils auoyẽt lors à faire, comme pour ſortir de Chincheo, où ils eſtoyent fatiguez extremement du grand peuple qui les venoit veoir ſans ceſſe & à ſi grand foule, qu'vn jour entre autres deſſus les dix heures au ſoir les ruës proches de leur logis eſtoyent toutes pleines de gens qui les venoyent ſeulement veoir; ce qui leur cauſoit vne grand'chaleur & ennuy auec le bruit qu'ils faiſoyẽt. De maniere que ce dernier jour qu'ils entendirent comme ils ſ'en deuoyent aller, ils ſ'aſſemblairent par les ruës en ſi grand nombre, que combien qu'il y euſt des Sergens deuant auec des baſtons qui faiſoyent reculer le peuple pour auoir place, ils mirent toutefois long temps à paſſer, & eſtoit desja tard quand ils ſortirent de la ville; de façon que pour la nuit qui approchoit il leur fut force de demeurer en vne bourgade biẽ pres de là, auquel lieu par le mandement du Gouuerneur leur fut appreſté le logis & le ſouper, comme on fit auſſi le long du voyage qui dura ſept iours ſans rien prendre d'eux pour cela, ny pour autre choſe qui leur fuſt baillee pour leur viure. Il alloit tousjours vn courrier deuant auec vne proui-

Partement.

Multitude de peuple.

Giſte & deffrayement.

Courrier.

ſion du Gouuerneur eſcrite en vn grand tablon, où eſtoit contenu quels ils eſtoyent, & d'où ils venoyent, & qu'on euſt à les deffrayer entieremēt aux deſpens du Roy de tout ce qui leur ſeroit neceſſaire: ce qui eſtoit cauſe que tant de gens accouroyent les veoir, qui les ſuyuoyent hors des villes, & les empeſchoyent & ennoyent par les chemins.

Megoa ville.

Le troiſieſme jour ils arriuairent à vne ville nommee Megoa, qui eſt la capitale du gouuernement, & eſtoit de quarante mille habitans, nonobſtant qu'elle ne fuſt peuplee par tout, dont on leur conta l'occaſion, qui fut telle. Il y auoit enuiron trente ans que les Iapponois menant auec eux pour les guider trois Chinois (qui demeurent à Manille pour le preſent, & ſōt Chreſtiens) allairēt aſſaillir cette ville pour ſe vēger d'vn tort qu'ō leur auoit fait, & y procedairent ſi finement & ſecrettement, qu'ils ſe firent maiſtres d'icelle ſans aucun danger de leur perſonne. Car cinquante Iappōnois d'entre eux, gens d'entrepriſe ſe deguiſairent en Chinois ſans eſtre cogneus, & allairēt à vne porte de la ville, où les ſoudars de la garde n'auoyent aucun ſoupſon d'ennemis, & pour cette cauſe ne tenoyent point leurs armes preſtes, & vn peu apres les furent ſuyure deux mille hommes qui s'eſtoyent desbarquez en vn lieu ſecret, & ſe gardant d'eſtre deſcouuerts approchairēt de la porte de la ville, où eſtoyent desja leur compagnons qu'ils auoyent enuoyez deuant; leſquels comme ils les virent pres de la

Occaſion du depeuplement de Megoa.

porte tirairent les armes qu'ils portoyent cachées,& aſſaillirent les ſoudars de garde à l'improuueu & deſarmez auec vne telle furie,qu'ls les eſmeurent & tuairent facilement, demeurãt maiſtres de la porte, en laquelle ils laiſſairẽt garde, & pourſuyuant leur victoire ſe firent maiſtres de la ville ſans aucun danger de leur perſonnes,la ſaccageant & poſſedant par quelques jours au grand dommage des habitans: juſques à ce que du mandement du Viceroy d'Aucheo s'aſſembla vne armee de ſoixãte mille hommes,qui leur courut ſus en intention de venger deſſus tous les Iappõnois l'injure qu'ils auoyent receuë.Mais eux voyãt qu'ils n'eſtoyẽt pas aſſez forts pour ſe defendre, deguerpirent la place en vne nuit, & retournairent à leur nauires qu'ils auoyent laiſſees auec bõne garde, emportant le butin de la ville,& la laiſſant deſtruite & deſpeuplee pour la plus part:& en cette ſorte la trouuairẽt les Eſpagnols quãd ils paſſairent,& entendirent que les habitans auoyẽt auſſi freſche memoire de cette injure, comme ſi elle leur euſt eſté faite le jour de deuant.

Priſe de Megoa.

Armee de 60000 hommes.

Fuite

Eſtant donc en cette ville ils furent logez en vne maiſõ du Roy, qui eſtoit fort grãde& belle, & illec traitez magnifiquemẽt& en abondãce, &ſe repoſairẽt dedãs des lits beaux & riches.Si toſt qu'ils furent arriuez,le Sarmient & de Loarche allairent veoir le Gouuerneur, demeurant au logis les Religieux, & parlairent à luy à la courtoiſie d'Eſpagne, dont il les reçeut à grand'joye & leur fit honneſtes d'offres auec

Logis royal.

Sarmient & Loarche vers le Gouuerneur.

paroles fort gracieuses. Apres quils eurent pris congé de luy & s'en furent retournez à leurs logis ; il les enuoya visiter par le Tiù (qui est le plus ancien Auditeur du conseil) lequel fut auec eux quelque temps en leur monstrant toute amitié, & apres s'estre offert à les seruir en tout ce qui se pourroit presenter s'ē retourna à sa maison auec grand'suite. Le Gouuerneur enuoya aux deux soudars qui l'estoyent allé visiter deux pieces de soye à chacun. Sortant de ladite ville & cheminant vers Aucheo, ils passairent vne grand'riuiere par dessus vn pont tout de pierre de taille la meilleure & la plus grande qu'ils auoyent encore veuë, & là s'arrestairent assez long temps admirant la lōgueur du pont,& le mesurant d'vn bout à l'autre pour faire mention d'iceluy, comme d'vne chose rare, entre les singularitez qu'ils alloyēt remarquant par le Royaume. Si trouuairent que ce grand pont auoit treize cent piez de long, & que la moindre pierre d'iceluy estoit de dixsept piez, & plusieurs de vingt piez de long, & huit de large, de sorte qu'il leur sembloit impossible auoir esté meneés là d'industrie humaine : & encore plus s'estonnairent ils,en voyant que tout ce qu'ils descouuroyent de la veuë estoit vn païs plat & vny sans nulles montagnes; au moyen dequoy ils jugeoyent estre necessaire qu'elles fussent amenees là de bien loin.

Visite du Tiù.

Presens.

Pont admirable.

Ayant passé cedit pont ils cheminairent jusque au soir par vn grand chemin paué fort large

ge & plat qui estoit peuplé de part & d'autre de plusieurs tauernes, & de terres semees de riz, blé, & autres grains, & au surplus aussi plein de gens que pourroyent estre les rues d'vne grand' ville bien peuplee. Si arriuairent en fin au fauxbourg de la ville d'Aucheo, où ils reçeurent vn mandement du Viceroy sur ce qu'ils auoyent à faire, comme il se dira plus au long au chapitre subsequent.

Chemin paué.

Arriuée.

L'entree des Espagnols dans Auchéo & la reception que leur fait le Viceroy.

Chap. XXII.



Pres auoir cheminé plus de demie lieuë par le fauxbourg d'Aucheo, ils rẽcontrairent vn courrier du Viceroy, qui leur venoit dire de sa part qu'ils s'arrestassét en vn logis qui estoit au mesme faubourg, où il auoit mãdé qu'ils fussent logez pour celle nuit, à cause qu'il estoit desja tard pour aller iusques au logis qui estoit dedans la ville, auquel ils deuoyent loger; ou parauanture afin de satisfaire à plusieurs qui desiroyent veoir les estrangers, la venuë desquels estoit desja publiée en la ville & presque par tout le Royaume, faisant estat qu'ils receuroyent plus de plaisir à les veoir entrer publiquement.

Courrier.

Espagnols logez au fauxbourg, & pourquoy.

Si tost qu'ils eurent mis pié à terre, voicy vn

Congratulation.

gentilhomme qui les vint veoir de la part du Viceroy pour les bienuienner, & sçauoir cõme ils se portoyẽt, ensemble pour leur faire bailler abondamment tout ce qui leur estoit necessaire pour cette nuit : ce qu'ayant fait, il leur dit que le Viceroy estoit fort joyeux de leur venuë, & que pour cause qu'il estoit tard & y auoit loin encore jusque à la ville il les faisoit loger au fauxbourg pour celle nuit jusque au l'endemain seulemẽt, afin de mettre ordre qu'ils entrassent auec l'honneur & authorité que meritoyent leur personnes. Apres ledit gentilhõme, quelques Capitaines les vinrent veoir, & leur presentairẽt force cõfitures, auec du vin & des fruits (coustume vsitée entre eux, quand ils vont à telles visites) faisant porter leur presens par des seruiteurs derriere eux deux dedans des panniers bien gentiment faits, & en des barils de pourcelaine dorée. Deux heures apres vint vn autre seruiteur du Viceroy, accompagné de plusieurs hommes qui estoyent chargez de chappons, poulles, oysons, canars, jambons, & plusieurs sortes de confitures, & le tout en telle abondance qu'il y auoit pour souper cent hommes, & les disner encore le jour d'apres.

Visites & presens.

Present du Viceroy.

Le lendemain de bon matin allairent à leur logis beaucoup de gens estant enuoyez du Viceroy, & portairẽt deux chaires tresriches pour les Religieux, dont les courtines estoyẽt leuées, afin qu'ils fussent mieux veus ; puis de bons cheuaux pour leurs compagnons, qui estoyent

Chaires & cheuaux.

ſeellez & bridez ſelõ la mode du pays, que nous auons* dite par cy deuant. On les preſſa incontinent de partir, & ce neantmoins encore qu'ils ne perdiſſẽt point temps & allaſſent bon pas, mirent plus d'vne heure & demie deuant que d'arriuer à la porte de la ville, tellement qu'ils eſtimairent auoir fait deux lieuës de chemin par le fauxbourg, lequel eſtoit tant peuplé, & la ruë ſi pleine de gens, & de ſi belles maiſons, toutes ſi bien fournies de boutiques de marchandiſes, que ſi on ne leur euſt dit que ç'eſtoit, ils euſſent creu eſtre en la ville & non au faux bourg. Deuant qu'arriuer à la porte, ils paſſairent par trois fois vne grand' riuiere par deſſus trois beaux grans ponts, & eſtoit cette riuiere ſi profõde, que de gros vaiſſeaux y nauigeoyent, leur oſtant toutefois les mats pour cauſe des ponts.

*En la 1 part. li 3. chap. 5

Ponts & riuiere.

Cette ville là eſt des plus riches & mieux fournies de tout le Royaume, tant pour eſtre la capitale de la Prouince, qui eſt treſriche & fertile & bien peuplée de villes, que pour auoir la mer à huit lieuës de là, & poſſeder ces belles riuieres portant vaiſſeaux & nauires, comme dit eſt. A l'entrée de la ville ils trouuairent force gentilshommes qui les attendoyent à la porte, leſquels apres les auoir saluez à leur mode, & les Eſpagnols leur auoir fait le ſẽblable à la leur ſans s'arreſter, commençairent à cheminer par vne ruë grande & large qui alloit à l'hoſtel du Viceroy, y ayant depuis ladite porte des rangées de ſoudars de part & d'autre, auec leurs

Ancheo, ville.

Accompagnement.

Soudars.

Officiers & enseignes, & eux tous armez de piques, arquebuses, & rondelles, & vestus de liuree de soye auec les pennaches aux morions. Tous estoyent de pié coy sans se bouger, & ne permettoyent que personne occupast la ruë où lesdits Gentilshommes & Espagnols alloyent ensemble de compagnie. Ils ne s'aduisairét pas de conter lesdits soudars, toutefois ils virent bien qu'ils occupoyent toute la ruë depuis la porte de la ville jusques au logis du Viceroy, qui estoit bien loin de là, & estoyent vestus brauement & tous d'vne mesme couleur. Le peuple qu'il y auoit aux fenestres de part & d'autre de la ruë depuis les soudars jusques aux maisons estoit en si grand nombre, qu'il sembloit que ce fust vn jour d'assises, où tout le monde seroit accouru.

Peuple.

Palais.

Ils arriuairét au Palais à deux heures de jour, & lors les Gentilshommes qui auoyent accõpagné les Espagnols les firent retirer là auprés, attendant qu'on ouurist la porte d'iceluy, laquelle ne s'ouure qu'vne fois le jour, & n'est ouuerte que lors que le Viceroy donne audiéce, qui dure bien peu, & se tient ordinairement tous les jours, en faisant tirer premierement quatre pieces d'artillerie, & sonner apres plusieurs trompettes, haubois, & tabours, laquelle ceremonie s'obserue infailliblement deuant telles audiences, comme le virét les Espagnols tout le temps qu'ils furent là, & s'en informairent aussi en particulier. L'heure estant venuë, & ladite ceremonie faite, on ouurit

Audience.

Ouuerture du palais.

les portes auec vn grand bruit, & ſe virent dedans la court du Palais pluſieurs ſoudars de la couleur & liurée de ceux qui eſtoyent parmy la ruë, cõme j'ay dit. Au milieu d'eux paſſe vn Cheualier bien accompagné, qui eſtoit, à ce qu'on leur dit, le Capitaine de la garde du Viceroy, lequel en grand'grauité ſ'en va vers les Eſpagnols, & apres les auoir ſaluez, & eux luy, leur fit ſigne qu'ils cheminaſſent deuers la porte du Palais. Y eſtant, & entrant par la premiere cour: qui eſtoit fort grande, & ornée de hautes colonnes, ils virent encore vn grand nombre de ſoudars & Alguazils qui commẽçairent à entrer à vne autre grand' court, & montairẽt par vn eſcalier qui eſtoit là à coſté, où ils s'arreſtairent en grand ſilence, excepté le Capitaine de la garde qui alla auec les Eſpagnols juſques à l'huis de la ſale où eſtoit le Viceroy, & ſe tenant la teſte nuë, leur fit ſigne de faire de meſme, & attendre qu'on euſt aduerty le Viceroy, & leur fuſt commandé d'entrer.

Capitaine de la garde.

Entrée.

Les Eſpagnols ont audience deuant le Viceroy d'Aucheo, puis viſitent quelques principaux Officiers, & parmy cela ſe racontent quelques choſes notables de celle ville.

CHAP. XXIII.

INCONTINENT ſortit de la ſale vn homme de bonne façon & veſtu d'v-

Demandes. ne grand' robbe, lequel s'en vint demander aux Espagnols s'ils vouloyent parler au Viceroy: à quoy luy ayant respondu que si, il leur demanda de rechef de quelle part ils venoyent, ou de qui ils estoyent enuoyez ; & iceux respondirent qu'ils venoyent des Philippines, & estoyent enuoyez du Gouuerneur qui estoit seruiteur d'vn des plus grans Roys de la Chrestienté. Oyant cela il r'entra dedans la sale, & vn peu apres reuint, & leur dit qu'ils entrassent; *Ceremonies proposées.* mais qu'il leur conuenoit sçauoir qu'en entrãt dedans la sale où estoit le Viceroy ils deuoyent se mettre à genoux, & parler à luy tousjours ainsi, si autrement ne leur commandoit; & que s'ils vouloyent aller de cette sorte ils entrassent; sinon, qu'ils sortissent. Eux qui auoyent desja entendu du Gouuerneur de Chincheo qu'il leur faudroit faire ainsi, ne differairent point d'auãtage, mais respondirent qu'ils garderoyent l'ordre qu'on leur prescriroit.

Maistre des ceremonies. Par ce moyen entra celuy qui deuoit estre le maistre des ceremonies, leur faisant signe qu'ils le suyuissent & fissent ce qu'il leur diroit. Estãt à l'entree de la porte, ils s'arrestairent vn peu, *Entree vers le Viceroy.* & se mirent à genoux vis à vis du Viceroy, qui estoit assis dedans vn haut siege fait en maniere de throne, auec vne table deuant luy, & en vn lieu si obscur, qu'on ne luy voyoit point presque le visage. A vn costé estoyent comme *Rois d'armes.* des Roys d'armes auec des sceptres en main, & à l'autre deux hommes de belle presence ve-

ſtus de deux corſelets à eſcailles d'or qui leur venoyẽt juſques aux jambes, auec des arcs d'or au poing, & les carquois de meſme derriere l'eſpaule, & eſtoyent à genoux les vns & les autres. Deſſus la table qu'il auoit au deuant de luy, eſtoit du papier & le reſte qui eſt requis pour eſcrire (comme choſe vſitee entre eux toutes les fois qu'ils tiennent audience publique) & à vn bout de la table eſtoit vn Lion de bois noir, lequel, comme l'on ſçeut par apres, eſtoit le blaſon de cette prouince. Si leur fit ſigne de la main qu'ils approchaſſẽt deuers luy, ce qu'ils firent en ſe remettant à genoux vn peu arriere de la table, à l'endroit que leur mõſtra le maiſtre des ceremonies.

Archers.

Table.

Lion de bois.

Eſtant en cette façon ils cõmencairẽt à parler par leur trucheman, & luy dire la cauſe de leur venuë au Royaume, & en celle ville, enſemble de qui, & pourquoy ils eſtoyent là enuoyez: ce qu'ayant entendu il leur fit ſigne qu'ils ſe leuaſſent, à quoy ils obtemperairent à l'inſtant & de bon cœur; & comme ils pourſuyuoyent leur propos, le Viceroy les interompit deuant qu'ils euſſent acheué, & leur demanda s'ils n'auoyẽt point de lettres du Roy d'Eſpagne pour le Roy de la Chine, auquel ils deſiroyent auoir accés; & luy ayant reſpondu que non, il les cõgedia incontinent, leur diſant qu'ils eſtoyent les bien venus, & qu'ils s'en allaſſent au logis ſe repoſer, & que par apres ils auroyent tout le loiſir & commodité de luy

Deuis.

Eſpagnols cõmandez de ſe leuer.

communiquer leur affaire, & luy de leur faire response, & que le Roy demeuroit si loin de là, qu'il faloit beaucoup de temps pour aller où il estoit: toutefois qu'il luy escriroit, & que selon son mãdemẽt il leur feroit la response. Sur cela il prit les lettres qu'ils luy apportoyent, & le present pareillement, & à l'instant fit croiser dessus les Religieux en maniere d'estoles à chacun six pieces de soye, & quatre pieces à chacun de leurs compagnons, & autant à Omoncon & à Sinsay, puis aux seruiteurs à chacun deux: & outre ce fit dõner deux bouquets d'argent à chacun desdits Religieux & compagnõs, & pareillement à Omoncon & à Sinsay: qui est vne coustume dudit Royaume, dont on vse à l'endroit de ceux qui ont exploité quelque grãd fait, comme nous auons dit * autrepart. Auec ces pieces de soye & bouquets en main, & beaucoup de chaud parmy ils sortent par la porte & l'escalier par où ils estoyent entrez, puis descendant à la court se vont rendre dans la place, duquel lieu ils virent fermer les portes du Palais auec vn aussi grand bruit qu'elles auoyent esté ouuertes.

Lettres & presẽt des Philippines.

Presens du Viceroy.

** Au cha. 13. du pres. liure.*

Sortie.

De là à la requeste du Capitaine Omoncon & de Sinsay ils furent au logis du Totoc, qui est le Capitaine general de toute la gẽdarmerie & aussi au logis du Cagnitoc, qui est le grand Gonfalonnier ou portenseigne; & estoyent les logis d'iceux pres l'vn de l'autre, & tous deux fort beaux & grans. Si les trouuairent auec autant de majesté que le Viceroy, & de mesme

Visite vers le Totoc, & le Cagnitoc.

Majesté du Totoc & Cagnitoc.

façon que luy auec vne table deuant eux, & des soudars, à costé tous armez & à genoux; mais ils ne furent pas si courtois en leur endroit que de les faire leuer, comme auoit fait le Viceroy : qui fut cause que les Espagnols monstrairent bien tost par leur contenance qu'ils auoyent enuie de s'en aller, estant faschez contre Omoncon & Sinsay de les auoir menez là, jusques à leur reprocher que le Gouuerneur de Manille les auoit traitez bien autrement, nonobstant qu'il fust Lieutenant d'vn des plus grans Roys du monde, & eux fussent simples marchans, ou presque autant; auec ce qu'ils n'estoyent venus aux Philippines pour faire le plaisir aux Espagnols, qu'iceux procuroyent de faire aux Chinois, en venant à leur Royaume. Ce despit fut cause qu'ils ne voulurent plus faire de visites, combien que lesdits Omõcon & Sinsay les voulussent encore mener pour leur profit particulier aux logis d'autres Officiers & gens de court; & pourtãt firent signe à ceux qui les conduisoyent de les remettre en leur chemin, pour ce qu'ils vouloyent aller prendre le repas, & se reposer où on les auoit logez, qui estoit vn hostel du Roy fort spacieux, dans lequel les Alcaldes de court tenoyent ordinairemẽt l'audience. Y estant en fin arriuez; ils trouuairent leur bagage, & vn beau souper tout prest, & le logis mis en ordre, comme si ç'eust esté pour le Roy mesme, auec beaucoup de gens de seruice, & soudars de garde, qui les assistoyẽt nuit & jour. A la por-

Despit des Espagnols.

Retour.

Souper & preparatifs.

Tablons. te eſtoyent deux tablons par le mandement du Viceroy, eſquels y auoit eſcrit quels eſtoyent ceux qui eſtoyent logez leans, & de la part de quel Roy ils venoyẽt, & pour quelle occaſion, & qu'il n'y euſt aucũ ſi oſé de leur faire ennuy, ſur peine d'en eſtre puny rigoureuſement tout à l'heure.

Dedans ce logis furent en plus grand repos les Eſpagnols qu'ils n'auoyẽt eſté en pas vn, & ſans eſtre moleſtez du peuple, par le moyen du bon ſoin que les Alcaldes de court y mettoyẽt, ſuyuant l'ordonnance & mandement du Viceroy, nonobſtant que ce fuſt la plus grand' ville & la plus peuplée de celle Prouince, combiẽ qu'aux autres il y en aye de bien plus grandes & plus peuplées, leur ayant eſté affermé que la ville de Taybin, dite autrement Suntien, ou Paquin ſelon les autres, en laquelle reſide le Roy & ſa court, auoit 300000. habitans, & qu'il y en a encore vne autre plus grãde appellée Lanquin qu'on ne ſçauroit trauerſer de porte à autre en moins de trois iours, contenant plus de 60. lieuës de tour, & n'eſt pas fort loin de Canton, à raiſon dequoy les Portugais ont bonne cognoiſſance d'icelle, & tiennent pour vray ce qui ſe dit de ſa grãdeur; ce que i'ay ouy auſſi aſſeurer à des perſonnages de marque qui ont eſté audit Canton, & à des Ieſuites pareillement tous dignes de foy.

Auchco grãd & peuplé.

Paquin ville combien peuplée.

Lanquin ville combien grande.

Cette ville d'Auchco a vne fort belle muraille de pierre de taille, qui a cinq braſſées de haut & quatre de large, que les Eſpagnols me-

Muraille d'Auchco.

ſurairent par pluſieurs fois, d'autant qu'il y a-
uoit vne porte en leur logis qui auoit iſſuë à
icelle. Elle eſt toute couuerte de tuiles, afin
que la pluye ne luy puiſſe faire aucun dommage,
ce qu'elle feroit facilement n'eſtant pas
baſtie de chaux. En toute la ville n'y auoit aucun
chaſteau, auſſi n'en vſent ils point par tout
le Royaume d'autant qu'ils tiennent toute leur *En la 1. par.
force aux portes des villes, cōme * dit eſt, leſ- li.3. chap.5.
quelles ſont toutes tresfortes auec deux murail
les fort larges, au dedans deſquelles ſont ordinairement
des ſoudars qui les gardent nuit &
jour. En ces portes là ſe tiennent pluſieurs pieces
d'artillerie, toutefois aſſez mal faite, au
moins celle que virent les Eſpagnols, encore
qu'on leur dit qu'il y en auoit de bien belle &
bonne en quelques lieux. La muraille eſtoit Creneaux.
toute faite à creneaux, & auoit chaque creneau
ſa canōniere, où eſtoit eſcrit le nom du ſoudard
qui eſt tenu de le defendre quand la neceſſité
le requiert. Tout le long d'icelle y auoit
de cent à cent pas de grandes loges ſpacieuſes,
où ſe tiēnent les Capitaines en temps de guer- Loges ſpacieuſes.
re, & tant qu'il eſt de beſoin. Toute ladite muraille
eſtoit fortifiée dedans & dehors de grans
foſſez, leſquels ils rempliſſent d'eau quand ils Foſſez.
veulent, par des canaux qu'ils tiennent ouuerts
depuis la riuiere juſques à eux, au moyen deſquels
ils ſe fourniſſent d'eau en la plus part des
maiſons d'icelle ville au lieu & endroit où ils
tiennent tous preſque leur foſſes à poiſſon.

Cette grād' ville eſt en vne grād' pleine toute

entource de grãdes mõtagnes,lesquelles l'estoufent tellemẽt, qu'elles la rendent mal saine,cõme leur dirent les naturels, & à cette occasion quãd la riuiere croit l'hyuer elle ondoye de telle maniere, qu'elle rauage l'annee d'apres vne grand'partie de la ville, comme il aduint lors que les Espagnols la virent, d'autãt que l'hyuer precedent la riuiere estoit deuenuë si grosse, qu'elle auoit fait vn grand dommage. Mais

Visites.

pour reuenir à nostre propos, les Espagnols se tinrent au logis susdit tout le temps qu'ils sejournairent en ladite ville,estant visitez & caressez des Seigneurs d'icelle, & specialement du Viceroy, lequel à ce mesme jour les enuoya inuiter pour le lendemain à vn beau banquet magnifique, comme il se pourra veoir au chapitre qui ensuit.

Le Viceroy fait en son logis deux banquets fort magnifiques aux Espagnols vn jour apres l'autre.

CHAP. XXIIII.



Semonse de banquet.

LE jour d'apres que furẽt arriuez les Espagnols à Aucheo, le Viceroy les enuoya inuiter d'aller bãqueter chez luy, où il leur fit vn fort beau festin, & fut de cette maniere. Si tost qu'ils entrairent dans le Pa-

Reception.

lais, voila vn nombre de gentilshommes de la

court du Viceroy ,lesquels les viennent reçe-
uoir auec vne belle musique & grans signes de
joye,& estant venus dedans la premiere court
les conduisent du mesme pas à vne sale bien ac
coustrée, où estoit vne grand' suite de tables
dressées à la façon & maniere du banquet de
Chincheo qui a esté dit cy dessus ,* bien que *cha.20.
l'appareil de cettuy cy fust plus superbe, & les
tables en plus grand nombre.

Deuant qu'on s'assit, voicy venir deux Capi-
taines des principaux de la ville ,ausquels auoit
le Viceroy recommandé le festin, & à eux en-
joint d'y assister en son nom:car ç'est la coustu- *Chinois ne se trouuent aux festins.*
me du Royaume que ceux qui font vn festin ne
s'y trouuent jamais pour y festoyer les hostes
& leur faire bonne chere. Estant venus deuers
eux ils les saluairent courtoisement, & entre-
tinrent de bonne façon jusques à l'heure du re-
pas, auquel temps les viandes commençairent *Ceremonie de festin.*
à s'apporter.Deuant que se seoir à table,les Ca-
pitaines prirẽt chacun vne tasse pleine de vin,
auec vne maniere de reuerence dont ils vsent,
& s'approchant ensemblemẽt à lendroit où se
pouuoit veoir l'air, offrirent au Soleil & aux
Saints du ciel lesdites tasses, adjoustant à cette
ceremonie plusieurs parolles en forme de prie-
re, & leur demandant principalement que la
venuë des nouueaux hostes fut prospere à tous,
& que l'amitié qu'ils pretendoyent tournast au
profit des vns & des autres. La priere estant
finie, ils respandirent par terre lesdites tasses
en grand'solennité & courtoisie, puis les rem-

plissant,& faisant la reuerence aux inuitez l'vn aprés l'autre les posairent dessus la table où deuoyent banqueter les Religieux, conduisant chacun d'eux à part jusques à leurs chaires, où ils les firent asseoir. Cela fait ils mirent le premier seruice, puis allairent s'asseoir à d'autres tables, qui n'estoyent pas en si grand nombre, ny si bien ordonnées que les autres. Le banquet fut magnifique&de grād'diuersité de viādes, surpassant de beaucoup celuy du Gouuerneur d'Aucheo. Tout le long de ce repas, qui dura jusques bien tard, il y eut de belle musique tant de voix que d'instrumens, comme violes, guiternes, & rebecs, ensemble quelques plaisanteurs qui entretenoyent la compagnie.

Premier seruice.

Musique & instrumens.

Le banquet estant acheué, les Capitaines susdits furent remener les Espagnols à leur logis, puis retournairent de rechef les conuier pour le lendemain en la mesme sale; à quoy lesdits Espagnols obtemperant ne firent faute de s'y trouuer, & là leur fut fait vn banquet plus somptueux que le premier, où se trouua le Totoc (qui estoit celuy qu'ils auoyent visité le premier jour en son logis & troué en grand' majesté) & pareillement aussi les Capitaines du premier banquet, qui y assistairent comme deuant.

Second banquet.

Si y eut en ce banquet fort belle musique comme le jour precedent, & vne gentille comedie auec de beaux entremedes, & vn faiseur de soubressaux qui sautoit agilement en l'air, & par dessus vn baston que deux hommes

Comedie.

luy tenoyent ſur les eſpaules. Deuant que cõmençer la comedie on fit dire aux Eſpagnols par le truchement ce qu'elle contenoit, à fin qu'ils y priſſent plus de gouſt; & eſtoit l'argument d'icelle que beaucoup d'années au parauant il y auoit eu de grans & vaillans hommes, & qu'entre eux s'eſtoyẽt particulieremẽt trouuez trois freres qui ſurpaſſoyent tous les autres en grãdeur & vaillantiſe, & l'vn d'iceux eſtoit blanc, & l'autre rouge, & l'autre noir. Le rouge qui eſtoit de meilleur eſprit procura de faire Roy ſon frere blanc, & de ſon aduis fut l'autre, & tous trois ſe joignant enſemble oſtairent le Royaume au Roy qui regnoit pour lors, lequel ſ'appelloit Laupicono, homme effeminé & vicieux. Voila ce qu'ils jouairent & repreſentairent naïuement bien auec des habits bien appropriez aux perſonnages.

Argument de la comedie.

Laupicono roy vicieux.

Le banquet eſtant acheué & la comedie auſſi, les Eſpagnols furent reconduits par les Capitaines de la meſme façon & maniere que le jour antecedent juſques au ſortir du Palais, & de la ſ'en retournairent à leur logis auec la compagnie ordinaire à eux deputée par le Viceroy, qui eſtoit le Capitaine que nous auons dit auec ſes ſoudars, leſquels ne bougeoyent d'aupres leurs perſonnes ne nuit ne jour.

Retour.

Les Espagnols portent le present au Viceroy, lequel l'ayant reçeu par les mains du Capitaine Omoncon, l'ennoye seellé & cacheté au Roy de la Chine: & cependant leur fait defense de sortir de leur logis & veoir la ville, auec quelques autres choses particulieres y traitées.

CHAP. XXV.



E soir de ce mesme jour les Espagnols aduisairent entre eux qu'il seroit bon de commençer à donner ordre à l'affaire pour lequel ils estoyent venus, puis qu'ils auoyent moyen d'en traiter auec le Viceroy, qui leur faisoit tant de faueur & courtoisie: & partant se resolurent que le lendemain du matin, le Sarmient & de Loarche iroyent auec Omoncon & Sinsay luy offrir le present qu'ils luy auoyent apporté, & le prier par mesme moyen d'assigner le jour auquel ils pourroyent traiter de leur affaire. Cette resolution fut mise à effet, & s'en allairent les deux Espagnols auec le present, selon qu'il auoit esté accordé.

Deliberation.

Sarmient & Loarche deputez.

Estant arriuez au Palais, & ayant attendu que l'on eust ouuert la porte, ce qui se fit auec la ceremonie que nous auons dite * cy deuant, ils entrairent dedans, & fut on dire au Viceroy que les Castillas estoyent là, qui luy apportoyent vn present: à quoy il fit responce qu'il ne pouuoit pas leur donner audience pour l'heure

*Au 22. cha. du present li.

Response.

l'heure, toutefois que le Capitaine Omoncon & Sinsay entrassent auec ledit present ; & que quant à eux ils s'en retournassent au logis, & qu'il ne faudroit à les enuoyer querir quand il auroit le loisir de communiquer auec eux ce qu'ils vouloyent. Si s'en retournairent les Espagnols, & entrairent auec le presét ceux qu'il demandoit lesquels racontant par apres aux Espagnols ce qui s'estoit lors passé, leur dirent comme le Viceroy auoit ataint le present, & iceluy d'esployé en la presence d'vn Notaire, puis l'auoir fait remettre comme il estoit en la presence du mesme Notaire, & de quelques tesmoins, & qu'apres cela il l'auoit seellé & cacheté & enuoyé à la ville de Taybin, dite autrement Paquin deuers le Roy & son Conseil quant & celuy que luy auoit enuoyé le Gouuerneur de Chincheo, comme il se dira incontinent; pour y auoir * vne loy tresrigoureuse au Royaume prohibant à ceux qui sont en estat de Iudicature ou gouuernement de receuoir aucun present quel qu'il soit sans le cógé du Roy ou de son Conseil, sur peine d'estre priuez de tous estats le reste de leur vie, & condamnez à porter des bõnets rouges, qui est vne espece d'infamie comme j'ay * declaré par cy-deuant en vn chapitre particulier.

Viceroy d'Aucheo cõme receut le present des Espagnols.

** Voyez la 1. part. liure 3. chap. 8. & 14.*

** En la 1 par. li. 3. chap. 5.*

Le mesme auoit fait le Gouuerneur de Chincheo deuant les mesmes Espagnols, lors qu'ils vouloyent prendre congé de luy pour s'en aller à Aucheo; car il fit tirer là presentement tout ce qu'il luy auoyent presenté, & le monstrant

Gouuerneur de Chincheo, comme reçeut le present des Espagnols.

piece à piece leur demanda ſi ce n'eſtoit pas le preſent qu'ils luy auoyent apporté: à quoy ils luy reſpondirẽt que ſi,eſtãt bien eſmeus de telle demande, pour ce qu'ils penſoyent que par ces paroles il leur vouluſt reprocher le preſent qui eſtoit petit eu eſgard à ſa grandeur. Si leur demanda de rechef s'il s'en falloit quelque choſe ; & iceux luy diſant que non , alors il fit remettre le preſent au meſme lieu qu'il eſtoit premierement, puis en la preſence d'eux & d'vn Notaire, & quelques teſmoins le fit ſeeller & cacheter, & l'enuoya au Viceroy d'Aucheo quand ils partirent, leur diſant qu'il n'oſoit le reçeuoir ſans permiſſion. Les Eſpagnols s'en reuenant du Palais, prirent pour ſigne de diſgrace dequoy on ne les auoit laiſſez entrer auec le preſent, & eſtant arriuez au logis le contairent aux Religieux , leſquels ne le trouuairent pas bon auſſi, toutefois deliberairent de patienter, & prier Dieu que ce fuſt ſon bon plaiſir de conduire & acheminer leur affaire ſelon & comme il verroit eſtre plus expedient pour ſon ſeruice. Le jour enſuyuant le Viceroy les enuoya viſiter, & demander vne des eſpées des ſoudars,enſemble vne arquebuſe & vn flaſque, pour en faire faire de meſme,ce qu'ils luy enuoyairẽt volõtiers,& ſçeurẽt apres qu'on en auoit contrefait , mais nullement bien.

Retour de Sarmient & Loarche.

Armes des Eſpagnols contrefaites à Aucheo.

Occupations des Eſpagnols.

Ce pendant les Eſpagnols voyant que le ſejour prenoit long trait, cherchoyent pour cette cauſe à paſſer le temps comme ils pouuoyent, s'allant pourmener par la ville , & achetant

chacun d'eux ce qui leur plaiſoit, & trouuoyẽt ſi grande abondance de toutes choſes, & à ſi bon pris, qu'il leur ſembloit qu'on les donnaſt pour neant. Entre autres ils achetairent force liures traitans de pluſieurs matieres, leſquels ils emportairent à leur retour aux Philippines, comme il a eſté * dit plus amplement en vn chapitre particulier, auec pluſieurs autres curioſitez. Vn autre iour ils alloyent veoir les portes de la ville, & toutes les ſingularitez qu'ils entendoyent y auoir, leſquelles eſtoyent en grãd nombre, & entre les autres qu'ils trouuairent, ce fut vn Temple treſſomptueux, en la grand'chapelle duquel ils contairent cent onze Idoles, ſans pluſieurs autres qu'il y auoit aux chapelles particulieres. Ces idoles eſtoyent tous taillez en boſſe, fort bien faits, & bien dorez & principalement trois qui eſtoyent au milieu de tous, l'vn deſquels auoit trois teſtes ſur vn corps, qui ſe regardoyent l'vne l'autre; & le ſecond eſtoit d'vne femme qui tenoit vn petit enfant; & le troiſieſme d'vn homme veſtu de la meſme façon que nous Chreſtiens auons couſtume de peindre & repreſenter les Apoſtres. Quant aux autres idoles, les vns auoyent quatre bras, les autres ſix, les aucuns huit, & les autres eſtoyent de formes monſtreuſes. Deuãt eux eſtoyent des lampes ardantes, & pluſieurs parfums, & particulierement deuant les trois.

Liures.

** En la I. par. li. 3 cha. 16. & 17.*

Tẽple de cent onze idoles.

Le Viceroy ſçachant que les Eſpagnols alloyent ainſi par la ville viſitant les portes & les Temples, & luy eſtant rapporté parauanture

Defenſes du Viceroy aux Eſpagnols.

qu'ils pouuoyent auoir quelque mauuaise intention, leur enuoya dire qu'ils n'eussent à sortir de leur logis sans son cõgé, & mãda au Capitaine de leur garde qu'il ne les laissast sortir, ce qu'il fit, cõmandant incontinent qu'on ne leur portast rien à vendre, & faisant foüetter quelques vns qui contreuinrent au mandement. Ce nonobstant on ne laissoit pas de leur bailler tous les jours leur viures & prouisiõs pour leur persõnes, & ce en telle abõdãce qu'ils en auoyẽt de demeurant. Estant ainsi resserrez, ils furent quelques jours en melancolie & tristesse, voyant que l'affaire pour lequel ils estoyent venus tiroit en trop grand longueur, & empiroit mesme chaque jour: toutefois ils se consoloyẽt le mieux qu'il leur fust possible, se recommandant à Dieu de bon cœur, pour l'honneur duquel ils auoyẽt esté incitez à faire ce voyage, & le suppliant treshumblement d'esmouuoir le cœur de ces Idolatres, afin qu'ils permissent aux Religieux de demourer en leur Royaume & y apprendre la langue, comme ils auoyent desja commencé beaucoup de jours auparauant afin que par ce moyen peussent ces ames estre sauuées & deliurées de la tyrannie du Demon qui les possedoit si fermement. Apres auoir esté quelques jours en cette tristesse, ils s'aduisairẽt d'aller parler au Viceroy, & resoudre leur affaire pour demeurer ou s'en aller; ce qu'ils mirent à execution, & en resulta l'effet qui se dira au chapitre subsequent.

Espagnols reclus.

Deliberation des Espagnols

Les Espagnols vont pour parler au Viceroy, ce que ne leur estant permis, ils luy escriuent vne lettre, à laquelle il respond verbalement; auec d'autres choses particulieres.

CHAP. XXVI.



NOus auons desia dit * cy dessus comme le iour que les Espagnols furent parler au Viceroy il leur demãda s'ils n'apportoyẽt point de lettres de la part du Roy d'Espagne; & qu'ayant entendu que non, il leur dit qu'il escriroit à la Court, & que quand la responce seroit venuë, il la leur communiqueroit touchant ce qu'ils pretendoyent.

* *Au cha. 23. du pres. liure.*

Voyant donc les Espagnols que cette responce tardoit beaucoup à venir, & qu'on les tenoit presque comme en prison; ils deliberairent d'aller parler au Viceroy, pour sçauoir au vray sa volõté, & dõner ordre d'aller en Court, à fin qu'il leur fust permis ou de demeurer en la ville, ou bien de s'en retourner aux Isles, en attendant l'heure qu'il pleust à Dieu ouurir la porte en ce Royaume à son Euangile. Sur cette deliberation ils persuadairent au Capitaine qui les auoit en sa garde de leur permettre d'aller parler au Viceroy, ce qu'il leur ottroya pour l'amitié qu'il leur portoit: mais cõme il furent au Palais, la garde de la porte ne les voulut iamais laisser entrer, & furent contraints de reuenir à leur logis tresmalcontens, ayant pres-

Deliberation.

Acheminement.

Entreedeniée.

que perdue toute esperance d'effectuer l'entreprise pour laquelle ils estoyẽt venus, & considerant à par eux que combien qu'on ne les chassast apertement, si leur faisoit on des actes tendans à fin qu'ils s'en allassent.

Deliberation. Ils furent en cette fascherie quelques jours, & en fin pour en sortir & s'en resoudre delibe-rairent d'escrire vne lettre au Viceroy, & luy mander particulieremẽt en icelle comme leur venuë au Royaume auoit esté en intention de traiter paix & amitié entre eux & les Castillas, en quoy faisant les soudars s'en fussent retournez aux Philippines, pour en porter les nouuelles au Gouuerneur, & eux eussent demouré au Royaume pour y prescher l'Euangile. Mais il ne se trouuoit personne qui voulust escrire la lettre; nonobstant qu'ils promissent la bien payer, tant qu'en fin le Capitaine Omoncon l'escriuit à fine force de prieres, & apres cela prit incõtinent occasion d'aller à la ville d'Ampin, qui estoit proche de là, pour y visiter à ce qu'il disoit le visiteur de la Prouince, appellé Sadin, où il voulut mener deux des Espagnols à fin de les luy faire veoir, mais ce sien desir ne sortit point à effet, pour ce qu'il n'y en eut aucun qui voulut aller auec luy. On sçeut depuis qu'il vouloit faire ce voyage pour n'estre point soupçonné d'auoir escrit ladite lettre, si d'auanture le Viceroy l'eust prise en mauuaise part. Si y eut autant de difficulté à l'enuoyer, à cause que personne ne vouloit s'auanturer de la porter, auec ce qu'on ne les lairoit jamais en-

Lettre au Viceroy.

Ampin ville.

Sadin Visiteur.

Enuoy de la lettre.

trer, toutefois ils le gaignairent en fin par presents,& persuadairent au Capitaine de leur garde de la porter;ce qu'il fit, & la presenta au Viceroy pour & au nom des Castillas, luy disant qu'il l'auoit prise pource qu'ils luy auoyēt certifié que ç'estoit chose d'importance.

Le Viceroy ayant leu la lettre, fit response de bouche qu'il en aduertiroit le Roy, comme il leur auoit dit la premiere fois, & que quant à ce qu'ils demandoyent que les Religieux demeurassent au Royaume pour y prescher, il ne se pouuoit faire pour lors,d'autant qu'en cela estoit requis au prealable le bon plaisir du Cōseil royal: & que touchant la missiue qu'ils luy auoyent apportee du Gouuerneur de Manille, il y donneroit response,auec laquelle ils pourroyent partir, & reuenir par apres quand ils luy emmeneroyēt Limahō mort ou pris,& par ce moyē cōtracteroyēt auec eux l'amitié qu'ils pretēdoyēt & lors qu'ils pourroyent demeurer au Royaume poury prescher. Ayāt eu cette respōse ils perdirēt l'esperāce de demourer,& cōmēçairēt à se preparer pour s'ē retourner à Manille,achetāt des liures qui traitoyēt de choses appartenantes à ce Royaume pour les emporter quand & eux, afin d'en pouuoir donner plus grand' informatiō à Dom Philippe Roy d'Espagne: ce qu'ayant entendu le Viceroy, qui auoit desja mis des espions autour d'eux, il leur manda qu'ils ne se missent point en peine d'acheter des liures,& qu'il leur en dōneroit pour neant tant qu'ils voudroyēt:ce que toutefois il

Response.

Preparatifs de partement.

n'accomplit, fust par oubliance ou autrement, comme nous auons dit plus à plein en la premiere partie de cette* histoire. Par aprés il leur enuoya demãder quelques liures de ceux qu'auoyent apportez les Religieux, qu'ils luy enuoyairent à l'instant; lesquels il leur renuoya les ayant veus, & leur fait demander par mesme moyẽ quelque escriture faite de leur main & caracteres, pour en quoy luy obeir ils luy enuoyairent le *Pater Noster & l'Aue Maria*, & les dix commandemens du Decalogue, mis en Espagnol & en leur langue, correspondant l'vn à l'autre: ce qu'il reçeut, & aprés auoir veu le tout monstra en auoit reçeu grand contentement, jusques à dire que tout cela estoit tresbon, cõme ils sçeurent depuis de celuy qui luy porta l'escriture.

** Au li 3. chapitre 16.*

Pater noster, Aue maria, & le Decalogue enuoyez au Viceroy.

Pendant ce sejour, les Espagnols ouyrent dire entre autres choses, qu'on tenoit là prisõnier vn Portugais, qui auoit esté pris en vn nauire de Iapponnois auec quelques autres de sa nation, lesquels ils auoyent tous fait mourir en prison, excepté cettuy là. Les Espagnols ayãt enuie de le veoir, & sçauoir de lui quelques secrets du Royaume, à cause qu'il y auoit assez lõg tẽps qu'il y demouroit, moyennairẽt de parler à luy, demãdant cõgé pour cet effet au Iuge & lieutenãt du Viceroy, lequel ne leur refusa pas seulemẽt ce qu'ils demãdoyẽt, mais en outre fit grãde perquisitiõ de celui qui leur auoit descouuert ce fait, pour & en intẽtion de le punir, cõme sãs doute il eust fait, & auec grand' seuerité. Toute-

Requeste de visiter vn Portugais prisonnier.

Refus.

fois les Espagnols ne luy voulurent jamais dire l'auteur, non-obstant qu'il leur eust demandé par plusieurs fois, & a grande instance, & auec telle enuie de le sçauoir, qu'il eust volõtiers vsé de moyens propres à ce faire, s'il eust osé, comme il dõna bien à cognoistre par les diligences qui s'en firent. *Perquisition*

Il vient nouuelle à Aucheo qu'vn Coursaire faisoit grand rauage en la coste de Chincheo, & qu'il auoit saccagé vne ville. Le Viceroy a soupçon que c'est Limahon, & que les Espagnols, ensemble Omõcon & Sinsay ne luy auoyent dit la verité.

CHAP. XXII.

IL y auoit desja vingt jours que les Espagnols estoyẽt en la ville d'Aucheo de la maniere que nous auons dite, sans esperance qu'on deust permettre aux Religieux d'y demourer pour y prescher l'Euangile, qui estoit la principale occasion de leur voyage ; quand il vint nouuelle à la ville, que le Coursaire Limahon couroit par la coste de Chincheo, faisant ses cruautez accoustumées, & qu'il auoit destruit & mis à sac vne ville maritime. *Nouuelle.*

Ce bruit estant diuulgué, qui estoit bien vray quant au fait, mais faux quant à la personne, pour ce que c'estoit vn Coursaire qui s'appelloit Taocay, grand ennemy de Lima- *Taocay, coursaire.*

hon & amy de Vintoquian, duquel nous auons parlé cy deſſus. Le Viceroy & tous ceux de la ville ſe confirmairẽt au ſoupçon qu'ils auoyent conçeu alencontre des Eſpagnols, leſquels ils jugeoiẽt eſtre venus au Royaume pour ſiniſtre intẽtion, & veoir les ſecrets d'iceluy à quelque mauuaiſe fin, qui fut cauſe que d'orenauãt on cõ mença à les eſclairer & obſeruer autremẽt que l'on n'auoit accouſtumé. Et de fait le Viceroy fit incontinent appeller le Capitaine Omoncon, qui eſtoit desja reuenu du voyage où il eſtoit allé, & Sinſay pareillement, leſquels il auoit remunerez à leur retour, & fait tous deux, & Loytias Capitaines, & les tança treſapremẽt d'auoir amené les Eſpagnols, leur diſant qu'ils eſtoyent controuueurs de bourdes de luy auoir dit que Limahon eſtoit aſſiegé ſi eſtroitement qu'il ne pouuoit eſchapper, n'y n'en auoit les moyens, pource que les Caſtillas luy auoient bruſlé ſes nauires : mais que ç'eſtoit toute mẽterie inuentee entre eux, & que les eſclaues qu'ils amenoyent & diſoyent auoir pris à Limahon, deuoyent auoir eſté derobbez en quelque autre part, & autres choſes ſemblables; juſques à leur dire que les Eſpagnols eſtoient eſpions, qui venoyent veoir les forteresſes du Royaume, leſquels les auoyent corrompus par force d'argent, pour les amener auec eux. Si luy reſpondirent fort humblemẽt que ce qu'ils luy auoyẽt dit eſtoit verité, laquelle ſe cognoiſtroit lors que les nouuelles du courſaire ſeroyent mieux ſçeues, & que ſ'il ſe trouuoit au cõtraire,

Omoncon & Sinſay mãdez par le Viceroy.

Soupſon du Viceroy.

Reſponce.

ils estoyēt prests de subir & endurer telle peine qu'il leur voudroit imposer.

Le Viceroy estant satisfait aucunement de cette justification les licentia, remettant dessus le temps la reuelation de cette affaire. Omoncon & Sinsay s'en vōt de ce pas aux Espagnols leur conter ce qui s'estoit passé entre eux & le Viceroy, ensemble les paroles qu'il leur auoit dites; dont ils furēt si fort effrayez, que jusques à tant que la verité fut entenduë, ils payairent bien la feste & les festins, qu'on leur auoit faits. Si aduint ladite reuelation lors que le mesme Capitaine Omoncon & son compagnon Sinsay prirent querelle ensemblemēt, & se dirent des parolles iniurieuses l'vn à l'autre, par lesquelles se descouurirent leur desseins & intentions, & apparut clairement qu'ils auoyēt donné faux à entendre au Viceroy & aux autres, & principalement Omoncon, lequel estant aidé de Sinsay, qui auoit dissimulé la verité, auoit dit à tous que par son moyen & industrie les Espagnols auoyēt bruslé les nauires de Limahon, & le tenoyent assiegé, & autres choses semblables, y ayant plus de vingt jours que le bruslement & le siege estoyent aduenus quand il arriua, cōme il appert de ce que dessus. Le motif de la querelle d'eux deux vint de ce que le Viceroy auoit donné à Omoncon vne plus grand'charge, & vn tiltre plus honorable qu'à Sinsay, ayant fait accord entre eux de partir egalement leurs recōpenses, & dire tout biē l'vn de l'autre au Viceroy, pour auoir de luy

Omoncon & Sinsay en querelle.

Faux dōner à entendre.

Querelle.

quelque don. Mais Omoncon, à ce qu'il apparut depuis, accomplit mal cette promesse, estāt transporté de son profit particulier, & estimant à par soy que Sinsay, pour estre de bas estat & homme de mer, ne meritoit pas tant que luy qui se disoit noble, & tenoit charge de Capitaine. Tout cela fut cause, comme j'ay dit, que leur fraude se descouurit, & fit soupçonner le Viceroy, que comme ils estoyēt mēteurs en ce faict, aussi le pouuoyent ils estre en ce qu'ils luy auoyent dit de l'assiegemēt de Limahon, & de la perte de ses vaisseaux.

Les Gouuerneurs de la Prouince s'assemblent pour traiter de l'affaire des Espagnols; & là se resoud qu'ils s'en retournerōt aux Philippines: puis voyent deuant que partir quelques choses curieuses & remarquables.

CHAP. XXVIII.

Espagnols en fascherie.



AVEC ce soucy & fascherie les Espagnols se tinrent quelques jours en leur logis, sans auoir tant de visites qu'au commençement, qui fut cause de leur augmenter la peur; jusques à ce qu'ils sçeurent que le Viceroy de sa propre autorité, ou du special mandemēt du Roy & de son Cōseil, auoit fait appeller tous les Gouuerneurs de celle prouince d'Aucheo, pour traiter de l'affaire de Limahon, & de la venue des Espagnols, & resoudre ce qu'ō verroit estre à faire.

Aprés qu'ils furent tous arriuez, ce qui se fit en fort peu de temps, & entre autres le Gouuerneur de Chincheo, que nous auons autrement appellé Insuanto; ils firent quelques assemblées particulieres entre eux & le Viceroy, où ils auoyent determiné que s'en feroit vne generale, à laquelle seroyent appellez les Castillas, & illec interrogez publiquemẽt de l'occasion de leur venuë, nonobstant ce qu'ils en auoyent desja dit en particulier à l'Insuanto & au Viceroy; & qu'aprés les auoir oüis, leur seroit respõdu ce qui estoit accordé de commun consentement. Partant eux tous, excepté le Viceroy, s'assemblairent vn jour au logis du Cagontoc, & firent venir là les Castillas, qui y allairent de bon cœur, sçachant qu'on les appelloit pour traitter de leur affaire, & demourance au Royaume; & estant ainsi arriuez furent introduits en la sale, où ils estoyẽt tous assis en des riches sieges auec vne grand' grauité & majesté, y presidant l'Insuanto, ou pource qu'il estoit le premier de la Prouince aprés ledit Viceroy, ou bien, à ce qu'on leur dit, pour ce que ç'estoit luy qui auoit expedié Omoncon à la poursuite du Coursaire.

Assemblée.

Espagnols mandez.

President de l'assemblée.

Estant entrez, ils les firent approcher prés d'eux, & là sans leur donner siege, ny vser enuers eux de courtoisie particuliere, l'Insuanto leur prit la main, & les interrogea par le trucheman, pourquoy ils estoyent venus au Royaume, & quelle chose ils pretendoyent, pour leur respondre là dessus suyuant la resolution

Interrogatoire.

& volonté du Viceroy,au mandement duquel ils estoyēt assemblez pour lors & eux appellez.

Responsifs. Les Espagnols respondant,leur dirent qu'ils estoyent venus en intention de traiter vne bonne paix & amitié auec eux, de l'ordonnance du Gouuerneur des Philippines, qui en auoit mādement du Roy d'Espagne son maistre,& particuliere charge d'iceluy, depuis que ces Isles furent peuplees, ayant tousjours ledit Roy recommandé aux Gouuerneurs que par toutes voyes à eux possibles ils monstrassent par effet leur bon desir, comme ils auoyent fait jusques à present, en rachetant tous les Chinois qu'ils auoyent peu trouuer esclaues, & les renuoyant libres à leurs pays auec presens, & autres choses qui leur estoyent toutes notoires, outre ce qu'ils auoyent assiegé nouuellement le Coursaire Limahon, & bruslé sa flote; au moyen de quoy ils estoyent venus auec ces bonnes nouuelles pour traiter & capituler amitié entre eux & les Castillas, qui estoit la principale occasion de leur bon voyage par deuers eux, de laquelle prouiendroit grand' commodité aux vns & aux autres, à quoy s'ils pouuoyent paruenir, ils deliberoyent d'en faire porter les nouuelles par leurs compagnons au Gouuerneur de Manille qui les auoit enuoyez pour cet effet, afin qu'il les fist sçauoir au Roy d'Espagne;& que quāt à eux ils demoureroyēt en tel lieu qu'il leur plairoit deputer, acheuāt d'apprendre leur langue, pour les prescher en icelle, & leur declarer le saint Euangile, qui

Occasion du voyage de la Chine.

eſtoit le chemin du ſalut des ames. Ils eſcoutairent toutes ces choſes en treſgrand ſilence, mais auec bien peu d'enuie de les eſſayer, comme il apparut. Car taiſant ce qui eſtoit le plus d'importance ils commençairent à leur demãder en quel eſtat ils auoyent laiſſé Limahon, & ſ'il pouuoit eſchapper, & autres choſes à ce propos, qui durairent aſſez longuement, ſans toucher à ce qui eſtoit plus eſſentiel. Les Eſpagnols leur ayant reſpondu ce qu'ils en ſçauoyent, & fait entendre que ſelon leur opinion le Courſaire deuoit eſtre alors pris ou mort, le pourparler fut conclu par l'Inſuanto, lequel leur dit qu'ils ſ'en retournaſſent aux Iſles, & que quãd ils ameneroyent le Courſaire, ils leur accorderoyent tout ce qu'ils demandoyent tant de l'alliance, que de la predication de l'Euangile. *Replique.* *Reſponſe.* *Concluſion.*

Sur cette derniere reſolution les Eſpagnols prirent congé, & ſ'en retournant à leur logis deliberairent de ne plus parler de cet affaire, attendu que ce ſeroit choſe vaine, & qu'il en auoit eſté conlu de l'ordonnance du Roy, & de ſon Conſeil, mais d'auiſer à leur partement, qu'ils deſiroyent veoir desja, tant pour le peu de fruit qui prouenoit de leur peine, que pour ſe veoir deliurez de cette maniere de priſon où ils eſtoyent detenus, leur eſtant prohibé de ſortir hors du logis ſans expreſſe permiſſion. Et pourtant ils commençairent depuis ce jour là à ſolliciter leur deſpeſche, faiſant entẽdre au Viceroy qu'ils auoyẽt enuie de ſ'en aller, lequel entendant leur volonté leur fit reſponſe qu'ils *Retour de l'aſſemblée.* *Eſpagnols ſollicitent leur parlement.*

Responce du Viceroy. ſe repoſaſſent & ſe tinſſent joyeux, & qu'ils auroyent leur deſpeſche ſi toſt que ſeroit venu le Viſiteur de celle Prouince, lequel deuoſt venir dans dix jours à Aucheo; pource que ledit Viſiteur luy auoit mandé de ne les expedier tant qu'il fuſt venu, & qu'il deſiroit les veoir. Depuis ce jour là il commanda qu'on les laiſſaſt *Eſpagnols ſe vont pourmener.* ſortir quelquefois pour ſ'aller eſbattre & recreer, & qu'on leur monſtraſt quelques careſſes particulieres; l'vne deſquelles fut de les mener veoir vne monſtre de gens de guerre qu'ils ont couſtume de faire generalement par tout le Royaume au commencement des nouuelles Lunes, & eſt choſe fort belle à veoir, & fut faite dedans vn pré proche de la muraille de la ville, en la maniere qui enſuit.

Monſtre notable de ſoudars. Il y auoit enuiron vingt mille ſoudars tant piquiers qu'arquebuſiers, leſquels eſtoyent tant adextres au ſon de la trompette & du tabourin, qu'à l'inſtãt q̃ le ſignal fut donné ils ſe mirẽt en ordre pour marcher, puis ſe rengeairent en bataillon, & incontinent au ſon d'vn autre ſignal ſe vont eſcarter les arquebuſiers, & aprés a- *Dexterité des Chinois.* uoir deſlaché leurs arquebuſes d'vne belle ſuite ſ'en retournairent incontinent chacun à leur place: ce qu'ayant fait, voicy les piquiers qui vont ſortir, leſquels combatirent ſi brauement, que ſelon l'aduis des Eſpagnols ils ſurpaſſoyent en ce fait la gendarmerie des autres nations, & que ſi le courage euſt correſpondu à leur adreſſe & nombre de gens, ils euſſent peu facilement eſtre ſeigneurs de tout le monde.

Si

Si d'auanture quelque ſoudard failloit en ſa charge, & à ſe rendre en ſa place, & faire ce qu'on luy commãdoit, il en eſtoit ſur le champ fuſtigé bien aſprement: qui eſtoit cauſe que chacun prenoit garde à ſoy. Si dura cette monſtre quatre heures entieres, & fut certifié aux Eſpagnols qu'au meſme jour, & à la meſme heure, il s'en faiſoit autant par toutes les villes du Royaume, encore qu'ils n'euſſent aucun ſoupçon d'ennemis.

Monſtres generales.

Vingtcinq iours apres que fut donnée reſpõſe aux Eſpagnols, arriua là le Viſiteur, au deuant duquel ſortit la ville pour le reçeuoir, & auec telle compagnie entra en ſi grand'pompe & majeſté, que qui n'euſt ſçeu quel il eſtoit, l'euſt facilement pris pour le Roy. Le lendemain l'allairent viſiter les Eſpagnols pour s'aquiter de leur deuoir, & correſpondre au deſir qui eſtoit en luy de les veoir, & le trouuairent en ſon hoſtel, ayant desja commencé à faire la viſite de la ville. Les courts du logis eſtoyent pleines d'vne infinité de monde, qui luy alloyent faire des requeſtes, & des plaintes; mais aux Sales, & principalement en celles qui eſtoyent plus en dedãs, n'y auoit autres perſonnes, que ſon train, & des Alguazils. Quãd quelcun luy vouloit preſenter vne requeſte, l'huiſſier crioit à haute voix de l'huis de dehors, qui eſtoit aſſez loin du ſiege du Viſiteur, & incontinent ſortoit vn page qui la prenoit, & luy alloit preſenter. Partant luy ayant eſté dit que les Caſtillas eſtoyent à la porte, il les

Arriuee du Viſiteur.

Eſpagnols võt trouuer le Viſiteur.

Requeſtes & plaintes.

Eſpag. vers le Viſiteur.

Espagnols vers le Visiteur. fit entrer, & leur tint peu de paroles, toutefois fort gracieuses, & toutes sur l'assiegement de Limahon, sans parler mot de leur venuë ny sejour; de sorte qu'apres auoir contemplé vn peu leur habillemens & personnes, il les congedia d'auec luy, leur disant que pour estre fort occupé à la visite, il ne les pouuoit pas caresser pour l'heure, ny s'enquester d'eux de quelques choses qu'il auoit enuie de sçauoir: les remerciant bien fort de l'honneur qu'ils luy auoyent fait de l'estre venu visiter. Il estoit assis en la mesme sorte qu'ils auoyent trouué le Gouuerneur de Chincheo, & le Viceroy susmentionné, auec vne table deuant luy, & quelques papiers dessus, & le reste qui est necessaire pour escrire; qui estoit à ce qu'ils entendirent vne mode commune à tous les Iuges du Royaume, où pour juger, ou pour donner audience, ainsi que dit * est.

Sortie.

Siege.

** Au chap. 23. du present liure.*

Trois jours apres la venuë du Visiteur, l'Insuãto partit de ce lieu pour retourner à sa maison, auec charge de preparer des nauires en diligẽce, dans lesquelles les Castillas s'en retourneroyent aux Philippines: & ce mesme jour partirent les autres, qui estoyent venus à l'assemblée tenuë par le Viceroy pour traiter de ce que dessus; puis fut mãdé aux Espagnols qu'ils se tinssent encore à la ville jusques à la pleine lune, qui estoit le vingtiesme d'Aoust, à fin de partir ce mesme jour, lequel est tenu heureux entre eux, pour commencer toutes choses: & à cette cause vsent de grand'superstitiõ en ice-

Mandement aux Espagnols.

luy, & y font plusieurs banquets, comme aussi à leur premier jour de l'an, duquel nous auõs * parlé amplement.

*En la 1 par. liu 3. cha. 18.

Si furent inuitez les Espagnols le jour precedẽt, de la part du Viceroy, lequel leur fit vn bãquet à la mesme sorte & maniere qu'il leur auoit fait auparauãt, sinon q̃ ce dernier cy qui stoit pour leur depart, se trouua plus magnifique, & y fut representeé vne Comedie fort belle, dont l'argument leur fut dit premierement, qui estoit: Qu'vn jeune hõme nouueau marié, estãt en discord auec sa femme, se delibera d'aller à vne guerre qui se faisoit à vn Royaume proche de là, auquel lieu il exploita de si beaux faits d'armes, que le Roy luy fit de grandes faueurs, & cognoissant sa vaillãtise, l'enuoya pour chef & Capitaine aux plus importans affaires de guerre qui s'offroyent, mettant fin à tout ce qu'il entreprenoit au grand contentement du Roy & de son Conseil : à raison dequoy il l'esleut son Capitaine general, & luy commit en son absẽce toute son armee, auec la mesme puissance qu'il auoit. La guerre estant acheuée, & ayãt enuie de s'en retourner en son païs & maison, on luy fit present de trois charettes pleines d'or, & de joyaux inestimables, auec quoy il s'en retourna riche & content, estant reçeu en grand honneur en son païs. Tout cela fut representé si naïuement, & auec de si beaux habits & personnages qu'il sembloit à veoir la chose mesme. Le Viceroy ne se trouua point audit banquet, mais seulement les Capitaines qui auoyent assisté aux precedens, auec vn au-

Banquet de depart.

Comedie representee.

Assistans du banquet.

tre, à qui on auoit dóné charge en l'assemblée des Gouuerneurs susmentionnee de reconduire les Espagnols à Manille, lequel s'appelloit Chautalay, l'vn des principaux Capitaines de la Prouince.

Sortie.

Estant sortis du banquet, ils furent conduits auec bonne compagnie depuis la sale où ils auoyent banqueté jusques au logis du Cagontoc, qui estoit le Thresorier du Roy demeurant bien pres de là, lequel les reçeut amiablement & auec paroles fort gracieuses, leur disant qu'il esperoit de les veoir bien tost de rechef au Royaume, quand ils emmeneroyent Limahon, & que ce seroit lors que l'amitié qu'ils pretendoyent, se capituleroit plus particulierement. Apres cela il leur bailla vn present pour porter au Gouuerneur de Manille, en recompense de celuy qu'il auoit enuoyé au Viceroy, & consistoit ce present en quarante pieces de soye, & vingt de burat, & vne chaire à bras dorée, deux ombraires de soye, auec vn cheual : & autant pour le Maistre de camp ; auec vne lettre adressante à chacun d'eux, qu'ils mirent chacune à part dedans vne petite layette bien gentille & enluminée. Outre ce il donna encore quarante pieces de soye de toutes couleurs, pour les partager entre les Capitaines & Officiers qui estoyent au siege de Limahon, auec trois cent mantes noires, & autant d'ombraires pour les soudars. Finalement il donna à chaque Religieux huit pieces de soye, & aux soudars de leur compa-

Espagnols vers le Cagontoc.

Presens du Cagontoc.

gnie quatre pieces, & deux ombraires, & vn bon cheual de voyage, à chacun le ſien.

Auec tout cela le Cagontoc les licentia, les admoneſtant d'aller prendre congé du Vice-roy & du Viſiteur, pour partir en diligence, d'autant que tout eſtoit preſt pour leur voyage: ce qu'ils firent incontinent eſtant fort contens & ſatisfaits des gracieuſetez que les vns & les autres leurs auoyent faites, & pareillement le Totoc, qui eſt le Capitaine general, lequel ils allairent veoir auſſi chez luy. Ces viſites faites, ils s'en retournairent à leur logis auec bonne enuie de ſe repoſer: ce qu'ayant fait juſques au lendemain matin, ils prirent leur chemin deuers le port de Tanſuſe, apres auoir ſejourné quarante ſept jours à Aucheo.

Congé du Cagontoc.

Congé du Totoc.

Sejour d'Aucheo.

Les Eſpagnols partent d'Aucheo, & vont à Chincheo, où eſtoit l'Inſuanto, lequel leur mande d'aller au port de Tanſuſe, où il fut luy meſme les expedier, leur faiſant au departir tout plein de faueurs & de careſſes.

CHAP. XXIX.

LEs Eſpagnols partirent de la ville d'Aucheo le mardy vingt troiſieſme jour d'Aouſt à la veuë de tout le peuple de la ville, qui ſortoit pour les veoir en auſſi grand' multitude, que le premier jour qu'ils y entrairent. Ils e-

Partement.

ſtoyent tous dedans des chaires à bras, juſques aux eſclaues, pour l'auoir ainſi ordonné le Viceroy, eſtant chaque Religieux porté par huit hommes, & leur Compagnons par quatre, & les ſeruiteurs & eſclaues par deux. Ces porteurs eſtoyent tous en double nombre, pour changer les vns apres les autres, ſans vingt quatre autres encore, leſquels portoyent le bagage.

Courrier. Il y auoit auſſi vn Courrier qui marchoit ordinairemẽt deuant, pour les pouruoir de logis;

Payeur. & vn Payeur auec luy qui auoit la charge de fournir d'hommes pour porter les chaires à bras, & leur bailler ce qui eſtoit taxé pour leur peine, enſẽble payer & desfrayer la deſpẽſe des Eſpagnols & de leur train. Depuis qu'ils ſortirẽt d'Aucheo, ils allairent tousjours doublãt journée, & à cette cauſe furent à Chincheo en quatre jours. *Chincheo.*

Entrant dans la ville ils trouuairent vn ſeruiteur de l'Inſuanto, qui leur venoit dire du mãdement de ſon maiſtre qu'ils paſſaſſent ſans arreſter, & pourſuyuiſſent leur chemin juſques au port de Tanſuſe, où pareillement l'Inſuanto s'acheminеroit le lendemain. Ils accomplirent le mandement, & firent telle diligence, qu'ils arriuairent en deux jours à Tangoa, qui eſt vne ville par où ils auoyẽt paſſé en allãt, & dont a eſté parlé* cy deſſus, auquel lieu ils furẽt logez & bien traitez. De là ils allairent en vn jour à Tanſuſe, lequel fut le premier port où ils desbarquairent en allant des Philippines à la terre ferme (comme* dit eſt) & en ce lieu les

Tangoa.

Au cha. 14.

Tanſuſe.

Au cha. 13.

logea le Correcteur,& au mesme endroit où ils auoyét esté l'autre fois; & les fournit manifiquement & en abōdance de tout ce qu'il leur estoit necessaire jusques au retour de l'Insuanto, lequel vint quatre jours aprés, n'ayant peu arriuer deuant à son grand regret,pour le mauuais temps qu'il auoit fait. *Venuë de l'Insuanto.*

Le lendemain de son arriuée, qui fut le 3. jour de Septēbre,il enuoya dire aux Espagnols qu'ils s'en allassent embarquer,à cause de la cōjonction de Lune qui estoit ce jour là,nonobstant que les nauires ne fussent pas encore à point pour partir. Si firent comme il leur manda, & fut l'Insuanto luy mesme à la plage & s'y trouuairent pareillement quelques vns de leur Religieux,qui firent des sacrifices à leur mode, auec des prieres addressées au ciel, par lesquelles ils le requeroiét de dōner bō tēps&heureux voyage à ceux qui deuoyét voguer en ces nauires.Telle ceremonie estāt acheuée ,laquelle est fort vsitée audit Royaume, les Espagnols furent deuers l'Insuanto,qui estoit là en grand' cōpagnie &majesté,&icelui les receut amiablement & de paroles fort gracieuses, par lesquelles il demōstra qu'il les aymoit, & estoit fasché de leur depart. Sur cela il leur demanda quels viures & munitions ils vouloyent, pour les en prouuoir&fournir,comme il fit,&si largemēt, qu'il y en eut pour le voyage, & si en demeura beaucoup de reste. En apres il fit apporter la collatiō,& luy mesme les seruit de sa main,mēgeant & beuuant aussi auec eux, quiest la plus *Ceremonie en conjonction de Lune.* *Munitions.* *Collation.*

grand' faueur qu'ils ont coustume de faire. La collation acheuée, il les fit entrer au nauire en sa presence, leur disant que combien qu'ils ne peussent partir si tost, ils deuoyent toutefois s'embarquer, tant pour cause du jour qui estoit heureux, que pour accomplir ce que luy auoit commandé le Viceroy, à sçauoir de ne les laisser, tant qu'il les eust veus embarquez. Les Espagnols luy obtemperant prirent à l'instant congé de luy en grand' courtoisie, luy monstrãt par signes qu'ils luy demeuroyent fort obligez de tant de biens qu'ils auoyent reçeus de sa main, & sur ce s'acheminairent vers le bateau, qui les attendoit à la plage.

Embarquement.

Congé de l'Insuanto.

En passant par où estoyent ces Religieux susdits, ils virent vne table dressée, sur laquelle estoit vn beuf entier esgorgé, & aupres de luy vn pourceau & vne cheure, & autres choses à mãger, apprestees pour le sacrifice, dont ils vsent en tel cas. Estant dedans le bateau, ils furent menez à la nauire Capitainesse, en laquelle ils deuoyent aller, & incontinẽt d'autres bateaux qui estoyent là pour cet effet se mettent à la demener de part & d'autre. Alors leurs prestres & sacerdots commençairẽt le sacrifice, qui dura jusques à la nuit, & acheuairent la feste en mettant force chandelles allumees parmy la ville & au port, & deslachant les soudars leur arquebuses, & les nauires leur artillerie, auec vn grand bruit de tabourins, & de cloches. A tant se desbarquairent les Espagnols, & s'en allairent à leur logis; s'estant premierement re-

Victimes.

Nauire demenée.

Sacrifice.

Desbarquement.

tiré chez luy l'Insuanto,& la compagnie qui e-ftoit venuë.

Le lendemain les enuoya inuiter cet Insuãto, & leur fit vn festin autant magnifique que pas vn autre qu'il leur eust fait, où il se trouua luy mesme auec le Capitaine general de celle Prouince, & y eut grande abondance de viandes,& force entretenemens,qui le firent durer plus de quatre heures. Le festin estant acheué, l'Insuanto fit apporter les presẽs qu'il leur vouloit faire en recompense de ceux qu'il auoit receus; & cõsistoyẽt ces presens en quatorze pieces de soye pour le Gouuerneur de Manille, & dix pour le Maistre de cãp,quatre à chacun des Religieux,& aux soudars à chacun deux, auec des mantes peinturees aux seruiteurs & esclaues. Sur cela il les congedia amiablement,leur baillãt les lettres qu'il escriuoit au Gouuerneur & Maistre de camp, pour respõse à celles qu'ils luy auoyẽt enuoyées,& leur dit que tout estoit prest pour leur partement, auec des viures & du biscuit pour dix mois,qui estoit dans les nauires, & qu'ils pourroyent bien partir quand ils verroyent le temps propre : adjoustant que si d'auãture quelcun des Chinois qui alloyent auecques eux faisoit quelque chose de mal, ou en chemin ou aux Isles, le Gouuerneur le punist comme il luy plairoit;pour ce que le Viceroy luy en sçauroit fort bon gré. Si leur fit à ce depart beaucoup d'offres,& leur dit qu'il esperoit les reueoir bien tost au Royaume quand ils ameneroyent Limahon; & que lors s'amen-

Festin de 4. heures.

Presens.

Congé.

Offres.

deroyent toutes les fautes,qu'il auroyent peu faire à les traiter. Les Eſpagnols luy baiſairent humblement les mains,& luy dirent que touchant le bon recueil & traitemẽt à eux fait,il y auoit plus d'excés que de defaut; au moyẽ dequoy ils demouroyent obligez à leur faire à tous ſeruice, cõme ils feroyẽt entendre à leur Roy, pour à la premiere occaſion leur pouuoir rendre la pareille. Sur ces paroles l'Inſuãto ſ'en alla à ſon logis, demeurant auec les Eſpagnols cinq Capitaines qui leur deuoyent faire compagnie, enſemble Omoncon & Sinſay, qui ſ'eſtoyent trouuez ce jour là au banquet auec l'habit & les marques de Loytias,à eux donnees par l'Inſuanto le jour de deuant.

Reſponſe des Eſpagnols.

Omoncon & Sinſay faits Loytias.

Partement.

Le beau temps eſtant venu,qui fut le Mecredy 14. jour de Septembre,ils feirent voile auec bon vent:ſe trouuant à la greue pour les veoir partir,l'Inſuãto,& le Correcteur de Chincheo, leſquels auoyent pris ſi grande amitié aux Caſtillas,que quand ils les virent leuer l'ancre, les Chinois les virent pleurer à chaudes larmes, à ce qu'ils dirent & aſſeurairent ce; que creurent facilement les Eſpagnols, pour les auoir cogneus treshumains & amiables, & ſpecialement l'Inſuanto,lequel outre ce eſtoit homme de belle preſence & bien né; en quoy il ſurpaſſoit tous ceux,qu'ils virent en icelle Prouince.

Pleurs.

Louange de l'Inſuanto.

Les Espagnols partent du port de Tansuse, & singlant vers les Philippines prennent port à des Isles par chacun jour: dont se raconte ce qu'ils y virent.

CHAP. XXX.

ESTANT donc sortis du port auec bon temps (comme dit est) à sçauoir les Religieux, Michel de Loarche, Omoncon, & les trois autres Capitaines en vn nauire; & Pedre Sarmient, Nicolas de Cuenca, Iuan de Triane, Sinsay, & les seruiteurs en vn autre: ils dressairent la prouë auec huit autres d'armaison à eux donnez pour la seureté de leur personnes vers vne petite Isle proche delà, en intentiõ d'y faire aiguade; pour ce qu'elle estoit abondante en bonnes riuieres, où ils arriuairent en peu de temps, & virent qu'elle auoit vn port tresgrand & bien seur, qui estoit capable de plusieurs vaisseaux. *Espagnols comme embarquez.* *1. abbord.*

Ils se tinrent là tout le jeudy, se reposant & recreant, à cause que l'isle estoit fort fresche & abondante en plusieurs riuieres, cõme dit est, & le vendredy 16. jour de Septẽbre firent voile à haute heure du jour, & à quatre lieuës de là prirent port en vne autre isle appelle Laulo, pour prendre vn autre chemin que celuy qu'ils auoyent pris en allant à la terre ferme, & suiure le rum des vens, que les Chinois sçauoyent par experience estre fauorables en telle saison, & souffler presque tous briças, comme les appellent les mariniers. *Laulo isle.* *Vens briças: desquels est aussi parlé cy apres en l'Itineraire au chapitre 11.*

Si passairẽt la nuit en cette isle, & le lẽdemain singlairẽt à vne autre dite Chautubo, non fort distante de l'autre, qui estoit pleine des bourgades, l'vne desquelles, appellée Gautin, auoit cinq forts, ou tours, faites de chaux & de grosses pierres de taille, & estoyẽt ces tours carrees, & de six brasses de haut, basties expres pour par les manãs de toutes ces bourgades circonuoysines se refugeir dedans & se sauuer des Coursaires qui sont ordinairement par là. Elles estoyent toutes pleines de creneaux, & edifiees de telle sorte, que les Espagnols les trouuant belles de la façon, & se trouuant pour lors de loisir, eurent enuie de les aller veoir dedans pour l'artillerie qui y estoit, au moyen dequoy ils singlairent vers celle part : ce que voyant les soudars de garde ils leur fermairẽt les portes au nez, & ne leur permirent jamais de contenter leur desir, pour quelque priere ou promesse qui leur fut faite. Ils remarquairent en cette Isle, que combien qu'elle fust pleine de grandes roches & sablonnieres, elle estoit toutefois toute cultiuee & peuplée de terres à riz & à blé, & autres grains & legumes. Il y auoit en icelle grãde abondance de bœufs, vaches, & cheuaux, & entendirent qu'ils se gouuernoyent eux mesmes, sans estre sujets à aucun Seigneur ny naturel, ny de la Chine, & que neantmoins ils viuoyent ensemble en bonne paix & amité, se contentant chacun du sien.

Chautubo isle.

Gautin bourgade.

Espagnols singlẽt vers Gautin.

Portes fermees aux Espagnols.

Choses notables de Laulo.

Si partirent de là le Dimãche au soir, & cheminant toute la nuit, arriuairẽt le matin à vne

autre isle appellée Corchu, à vingt lieuës loin du port de Tansuse, duquel ils estoyent partis. Voyant donc les Espagnols le peu de chemin qu'ils faisoyent, ils priairent les Capitaines de commander aux mariniers de ne point prẽdre tant de ports, n'en estant aucun besoin, & ne laisser passer le beau temps, attendu que telle nauigation leur sembloit plustost vne pourmenade qu'vn voyage. Les Capitaines respondirent qu'il leur pleust auoir patience, & que nauigeant ainsi de la sorte ils faisoyent le commandement du Viceroy, & aussi de l'Insuanto, lesquels leur auoyent expressement enchargé de nauiger entre ces Isles tout posément & à loisir; afin de les rendre à Manille sains & dispos de leur personnes. Ce mesme jour renforça le vent de Nort, & commença à souffler de telle sorte, qu'ils ne voulurent point s'asseurer de sortir du port, tant pour ce que nous auons dit leur auoir esté commandé, que pour autant que les Chinois craignent ordinairement l'eau, & ne sont accoustumez à s'engouffrer en haute mer, & passer fortune.

Corchu isle.

Requeste des Espagnols.

Responce des Chinois.

Sejour.

Chinois peureux.

Pres de cette isle estoit vne autre quelque peu plus grande, appellée Ancon, qui estoit deserte & inhabitee, combien que la terre y soit meilleure, & plus propre à y semer & cueillir que celle de Corchu; dont s'esmerueillant les Espagnols ils entendirent des Chinois qu'elle auoit esté anciennement bien peuplée, mais qu'estant venuë en ce lieu vne armée du Roy de la Chine, & y ayant esté submergee par vne

Ancon isle inhabitee, & pourquoy.

tourmente, le General d'vne autre armee qui vint garder celle coste, en soupçonna les habitans, cuydant qu'ils les eussent tuez: au moyen dequoy il leur courut sus, & en occit tresgrand nombre, emmenãt les autres dans des nauires en la terre ferme, lesquels n'auoyent plus voulu retourner, ja soit que la verité du fait estant cogneue ils en eussent eu permission: & depuis ce temps estoit cette Isle demeuree deserte, & habitee seulement de porcs sangliers, qui estoyent encore de ceux, qui demourairent lors dudit saccagement. Cette Isle & les autres circonuoysines, qui sont en grand nombre, ont toutes de bons ports & seurs, & abondance de poisson, & se continuent de l'vne à l'autre jusques à vn petit gouffre contenant quarante cinq lieuës, qui se passe tout en vn jour, & au bout de là se trouue le port de Cabite, que nous auons * dit cy dessus estre proche de Manille.

Porcs sangliers.

Notable des Isles predites.

Gouffre de 45. lieuës.

** Au chap. 5.*

Ils partirent de l'isle d'Ancon si tost que le temps le permit, & nauigeairent jusques à vne autre isle appellée Plon, où ils sçeurent de quelques pescheurs qu'ils rencontrairent comme le coursaire Limahon estoit eschappé du fort de Pangasinan, de la maniere & astuce qui se dira au chapitre qui ensuit.

Plon, Isle.

es Espagnols ont nouuelle que le coursaire Limah n s'est enfuy, & qu'il estoit à vne Isle proche de là. Les vns sont d'opinion qu'on l'aille assaillir, les autres d'aduis contraire. En fin ils resoudent de poursuyure leur voyage, puis arriuairent tous à Manille.

Chap. XXXI.

Ayant surgy en l'isle de Plon, & attendant vn temps propre pour continuer leur voyage, auec bonne enuie d'arriuer en quelque lieu, où ils peussent auoir nouuelle de Limahon, ils virent entrer au port vn nauire de pescheurs, & pensant qu'il fust de ces Isles allairent vers luy, & ayant demandé à ceux de dedans de quel lieu ils estoyent partis, & s'ils ne sçauoyent aucunes nouuuelles de Limahon quetout le monde cognoissoit, ou pour quelque tort reçeu, ou pour le commun bruit & renõmee ils entendirent par le discours qui leur en fut fait que Limahon s'estoit enfuy en quelques barques, qu'il auoit fait fabriquer secretement dedans le fort par des charpentiers, qu'il menoit auecque luy pour tel cas, se seruant à cet effet des ais & fons qui luy estoyent demeurez de ses nauires bruslées, que ses soudars amassoyẽt de nuit par l'endroit du fort qui estoit proche de la riuiere : ce qu'il auoit fait si secrettement, que les Castillas ne s'en estoyent point apperçeus; qui

Enqueste des Espagnols.

Nouuelles de Limahon.

entendoyent ſeulement à garder la bouche du fleuue, pour luy oſter le ſecours, & auſſi le coſté de terre par où il pouuoit fuïr, ſans s'eſtre jamais doutez de ce qui aduint : ayant eſté ſi fin & ſecret en cette affaire, que quand ils le ſçeurent, le Courſaire s'eſtoit desja mis en ſauueté, & calfeutroit ſes vaiſſeaux en l'iſle de Tocaotican, pour auec iceux ſe mettre plus ſeurement: & eſtoit icelle fuite aduenuë depuis huit jours.

Limahõ à ſauueté.

Soupçon des Chinois.

Ayant entendu ces nouuelles, ils furent tous bien eſtonnez, & ſpecialement Omoncon & Sinſay, leſquels ſe tournant vers les Eſpagnols leur dirent que cet euadement n'eſtoit point ſans intelligence, & qu'il y auoit eu du cõſentement des Eſpagnols, ou bien que le Courſaire auoit fait des preſens au Maiſtre de camp, pour le laiſſer ainſi aller : autrement qu'il luy eſtoit du tout impoſſible d'euader, eſtant comme il eſtoit, voire quand les Caſtillas, qui le tenoyẽt aſſiegé, euſſent tous eſté endormis. Les Eſpagnols prenant la cauſe pour leur compagnons monſtrairent ſi bien leur innoçençe en ce fait, que les Capitaines Chinois en demeurairent ſatisfaits, comme ils s'en aſſeurairent encore plus amplement eſtant à Manille, où ils ouïrẽt parler le Maiſtre de camp & les ſoudars, qui s'eſtoyent trouuez au ſiege.

Deſcharge.

Tocaotican iſle.

Cette iſle de Tocaotican, où le Courſaire calfeutroit ſes barques, eſtoit diſtante de l'iſle de Plon, où eſtoyent pour lors les Eſpagnols, de douze lieuës ſeulement, & encore moins, ce ſem-

ſembloit il deſſus mer, ſe voyant l'vn l'autre tout à plein: au moyen dequoy Omoncon & Sinſay eſtãt fort faſchez pour la fuite du Courſaire, & craignant meſme quelque danger à venir s'ils retournoyent à la Chine, & que ce ſeroit le moins d'eſtre priuez honteuſement des titres & grades d'hõneur à eux conferez pour ce regard, s'auiſairẽt de moyenner que l'on allaſt combatre le Courſaire, eſtimant que pour eſtre pris au deſpourueu, & harraſſé du long ſiege, il ſeroit aiſé de le prendre aux mains. Si propoſairent cet aduis au General, qui leur reſpondit que le Viceroy d'Aucheo & le Gouuerneur de Chincheo l'auoyent enuoyé pour conduire les Caſtillas à Manille, & remener Limahon pris ou mort, s'ils le luy liuroyent, & qu'il ne vouloit contreuenir à ce commandement par aucune voye, comme auſſi ne pouuoit il, quãd il le voudroit, attendu que les nauires eſtoyent toutes empeſchées des cheuaux, qu'ils menoyent au Gouuerneur de Manille, & que les gens qu'ils auoyent, eſtoyent plus propres à nauiger qu'à combatre: outre que le combat ſeroit hazardeux, eſtant tout certain que le Courſaire & ſes complices mourroyent pluſtoſt qu'ils ſe rendiſſent; joint que pour effectuer telle entrepriſe il falloit auoir des vaiſſeaux & gens, qui y vinſſent expreſſement, & non de haſard, comme ils venoyent.

Aduis d'Omoncon & de Sinſay.

Reſponſe du General.

Toutes ces raiſons cõſiderees, il ſe conformairent tous à l'aduis du General, & reſolurent de partir, ſi toſt que le temps le permettroit,

Reſolution.

s'engouffrant en haute mer pour aller droit à Manille, ſans toucher l'iſle Tocaotican, où eſtoit le Courſaire, comme ils firent l'onzieſme d'Octobre, faiſant voile deux heures deuant le jour, apres auoir eſté là trois ſemaines entieres, ſans pouuoir deſmarer du port; y eſtant retenus par vn vent de biſe, qui auoit tousjours ſouﬄé ſans ceſſer vn jour. Cela fut cauſe que nul des vaiſſeaux qui eſtoyent au port de Plon ne peut ſortir, ny aller donner les nouuelles au Courſaire de la venuë des Eſpagnols, & des Capitaines Chinois.

Partement.

A ſeize lieuës de ce port en allãt vers le midy ils trouuairent vne iſle grande & de haut ſit, appellée Tangarruan, qui contenoit plus de ſoixante lieuës de circuit, & eſtoit peuplée de gẽs qui reſſembloyent fort aux habitãs des Philippines. Ils paſſairent de nuit lez icelle auec vn fort vent d'aual, qui fut cauſe que le nauire, où eſtoyẽt les Religieux, ſe jetta en haute mer, & q̃ les autres neuf de compagnie abbordairent l'iſle, & s'eſcartairẽt ſi loin de luy, qu'ils le perdirent de veuë le matin; de maniere qu'il fut en grand danger, ayant couru vne grand' tourmente toute la nuit, & perdit non ſeulement le timon, mais auſſi l'eſperance d'en eſchapper. Eſtant en ce grand trauail, ils ſe recõmandairent à Dieu de bon cœur, & ſe mirent à trauers mer tãt que le timon fut raccouſtré, ce qui ne ſe fit qu'auec grãd peine; & alors il pleut à Dieu que le vent ſe tourna ſi fauorable, que ſur le matin du Dimenche, qui eſtoit le dix-

Tãgarruan, iſle.

Eſcart de nauires.

Tourmente.

septiesme jour d'Octobre, ils descouurirent l'isle de Manille tant souhaitée d'eux, où ils ne peurent entrer toutefois que le jour S. Simon & S. Iude, à cause qu'ils tournairent arriere la plage de Pangasinan chercher les neuf nauires de leur flote; ayant conclu par entre eux, que si d'auenture ils couroyent tourméte, & s'escartoyẽt les vns des autres, ils vinssent là se rassembler, comme ils firent. De cette plage ils prirent leur chemin deuers Manille, & arriuant à Bulian sans entrer au port, le capitaine Omoncõ enuoya vn Chinois à terre, qui entendoit la langue de l'Isle, pour s'informer là du fait du Coursaire, qu'ils ne pouuoyent encore bien croire. Les vaisseaux l'attendirent hors de la Trinque, & estant de retour leur verifia ce qui leur auoit esté dit en l'isle de Plon, sans en varier d'vn point.

Rassemblement.

Verification de la fuite de Limahon.

Cela donna plus grand'fascherie à Omoncõ & à Sinsay que la nouuelle precedente, laquelle, comme nous auons dit, ils ne tenoyent pour asseurée, & fit soupçonner aussi aux Espagnols q̃ces Chinois ne s'en voulussent retourner à la terre ferme, sans aller jusques à Manille, & les laisser en cette Isle : ce qui n'aduint pas ainsi, d'autant que nonobstant l'enuie que lesdits Omoncon & Sinsay en faisoyent paroistre, jusques à dire aux autres qu'il se falloit descharger des Espagnols, & les enuoyer en vn nauire, puis qu'ils estoyent hors de danger, & voyoyẽt leur Isle ; le General n'y voulut jamais consentir, leur disant qu'il n'outrepasseroit en rien le

Dessein d'Omoncon & de Sinsay.

Resistence du General.

commandement à luy fait, pour quelque chose qui aduinst. Partant ils prirent le chemin de l'Isle qu'ils desiroyent, & voyoyent de veuë, & l'abbordairét le vingt huitiesme d'Octobre (comme dit est) ayant demeuré à venir depuis le port de Tansuse, qui est le premier de la Chine, jusques à l'isle de Manille, l'espace de quarante cinq jours, ja soit qu'il n'y aye pas deux cens lieuës qu'on fait ordinairement en dix jours tout au plus, en autre temps conuenable.

Arriuee à Manille.

Les Capitaines Chinois arriuent auec les Espagnols à Manille, où ils sont reçeus du Gouuerneur & de ceux de la Ville en grand' joye, & aprés auoir esté là quelques jours parmy la feste qu'on leur fit, informez de plusieurs choses de nostre Foy & estre s'enretournent à la Chine auec bonne enuie d'estre Chrestiens.

CHAP. XXXII.

Reception.

LE Gouuerneur de Manille & Maistre de camp, ensemble les autres Capitaines & soudars, entédant l'arriuee des Espagnols qu'ils desiroyét extremement, tant pour l'amitié qu'ils leur portoyent, que pour sçauoir des nouuelles de la Chine par tesmoins si dignes de foy: sortirent pour les reçeuoir en toute joye, & pareillement les Capitaines de leur cópagnie. Si les menairent incótinent au logis, & les firent re-

poſer du long trauail de la mer,dont ils auoyẽt bon beſoin, & apres cela s'enſuyuirent force feſtes & feſtins, que leſdits Gouuerneurs & Maiſtre de camp,&autres particuliers firẽt aux Chinois en recompenſe de ceux qu'ils auoyent faits aux Eſpagnols. Mais toutes ſes resjouiſſances eſtoyent troublees de la ſouuenance du Courſaire qui s'eſtoit enfuy, & principalemẽt Omoncon & Sinſay, leſquels ſolicitoyẽt à tout moment le General d'expedier leur partemẽt, & retourner à laChine,afin que le Gouuerneur de Chincheo eſtant aduerty à temps de l'eſtat de Limahon,il euſt encore moyen de le prendre aux mains deuant qu'il ſe peuſt refaire, comme deſiroit tout le Royaume. Le General qui ſe plaiſoit en la bonne chere qu'on luy faiſoit, leur reſpondit que les vaiſſeaux auoyẽt beſoin d'eſtre rabillez pour les tourmẽtes paſſees,& les mariniers pareillement;& que quãd cela ſeroit fait,ils partiroyent.

Feſtes & feſtins.

Sollicitation d'Omoncõ & de Sinſay.

Reſponſe du General.

Le Maiſtre de camp fut fort faſché de la fuite de Limahõ, & encore plus quand il ſçeut qu'on le ſoupçõnoit de l'auoir laiſſé euader, & pour cette cauſe ſi les Capitaines n'euſſent eſté ſi trauaillez du long ſiege,& du mauuais temps qu'ils auoyent eu, c'eſt ſans doute qu'il fuſt allé apres luy pour le pourſuyure,& ne l'euſt jamais laiſſé,tant qu'il l'euſt pris ou mis à mort, encore qu'il fuſt bien certain qu'il ſeroit deuenu ſi ſage du grand danger & trauail où il s'eſtoit veu auecque ſi peu de gens,qu'il procureroit pluſtoſt à ſe ſauuer, que retourner à mal

Faſcherie du Maiſtre de camp.

faire,& ne se mettroit point en lieu,où il peust estre à la mercy de tant de gens qui se sentoyẽt offensez de luy,& desiroyent s'en venger. Aussi pour obuier à cela,comme l'on sçeut du depuis, si tost qu'il eut mis à point les barques qu'il auoit fait faire dans le fort, & recueilly des viures pour le voyage, il s'enfuit auec les siẽs à vne Isle fort escartee,où il luy sembla que personne ne l'iroit chercher, & se tint là quelque temps,pendant lequel il deuint malade de melancolie,qu'il eut de se veoir reduit en tel estat,à comparaison de la felicité où il s'estoit veu auparauãt, quand il estoit redouté de tout le Royaume,qui fut cause qu'il en mourut de regret , & qu'apres sa mort se dispersairent çà & là tous ses cõplices,sans qu'il en fust plus nouuelle, de peur qu'ils eurent d'estre apprehendez,& punis comme ils meritoyent.

Retraite de Limahon.

Maladie.

Mort.

Mais pour reuenir à nostre propos, apres que parmy les festins susdits les Chinois eurent fait grand'chere,& esté la long temps à se recréer,& attendre bonace de mer,discourant ce pendant de plusieurs points de nostre religion Chrestienne, de laquelle ils s'informoyẽt fort soigneusement des Religieux, & leur reuelant quelques secrets qu'ils leur auoyent celez au Royaume, pour estre estrangers, en fin ils aduisairent de partir, mõstrãt estre fort dolens de laisser si bonne compagnie,& leur promettant de moyenner de tout leur pouuoir la continuation de l'amitié cõmencée entre eux & les Chinois, comme chose qui estoit au pro-

Discours des Chinois & Espagnols.

fit d'eux tous, & entre autres s'offrit le General d'auoir cette affaire en particuliere recommandation, & chercher tous les moyens de faire entēdre au Viceroy d'Aucheo, duquel il estoit fort familier, la grand'honnesteté des Castillas, & comme ils estoyent gens de marque, & de quelles ceremonies ils vsoyent, lesquelles luy plaisoyent fort: adjoustant qu'il luy conteroit la fuite du Coursaire de la maniere qu'elle estoit venuë, & cõme il n'y auoit point de la faute du Maistre de camp, ny des autres Capitaines; afin que si Omoncon ou Sinsay auoyent dit quelque chose cõtre verité & pour leur proufit particulier, ils n'en fussent creus.

Offres du General des Chinois.

Outre ce il dit en secret quelques choses au Gouuerneur, lesquelles pouuoyent faciliter l'amitié qu'ils pretendoyent, l'vne desquelles estoit qu'il suppliassent le Roy d'Espagne d'escrire au Roy de la Chine, & luy enuoyer vn *Ambassade qui l'illuminast en la foy Chrestiéne, pour ce qu'il tenoit sans doute que non seulement se feroit l'amitié des Roys & sujets de part & dautre, mais encore que le Roy de la Chine & tout son Royaume receuroyent la foy de Iesus Christ, tânt pour y auoir entre eux plusieurs vs & ceremonies symbolisantes auec les Chrestiénes, & obseruer en maintes choses de leur vie morale les dix Commandemens de la loy de Dieu, duquel il s'estoit particuliement informé, comme pour n'y auoir point plus grand'difficulté en cet affaire, sinon de donner entrée à la predication de l'Euangile, laquelle

**Cet ambassade a esté aussi suade par le P. Gaspard de la Croix en son traité de la Chine en Portugais, chapitre 28. pareillement Escalaute en son discours de la Chine en Espagnol chap. dernier*

eſtant obtenuë, on verroit en peu de temps tout le Royaume eſtre Chreſtien, pource qu'adorant les cauſes ſecondes, & entendant comme elles tiennent leur eſtre & vertu de Dieu, qui eſt la cauſe premiere, ils transfereroyent aiſément l'adoration, & la renderoyẽt à la plus digne, à qui elle eſt deuë. Le General adjouſta plus, & leur dit qu'il eſtoit tant affectionné à la religion Chreſtienne, que s'il ne craignoit d'eſtre priué de ſon païs, & de ſa maiſon & facultez, ſans doute il ſe feroit baptiſer, mais qu'il ne le pouuoit faire ſans tout perdre, y ayant *loy au Royaume gardée inuiolablement, par laquelle il eſt prohibé aux Chinois de ne reçeuoir aucune religion eſtrangere & differente à la leur, ſur peine de la vie, ſans le conſentemẽt du Roy & de ſon Cõſeil; ce qui auroit eſté eſtably pour oſter toutes nouueautez, & viure tous d'vne façon, & auec meſmes ceremonies. A cette cauſe quelques marchãs de la Chine, s'eſtant affectionnez à la loy Euangelique, & ayãt eſté baptiſez aux Philippines, s'y ſont arreſtez pour y demeurer, & y demeurent pour le jourd'huy en vn bourg, qu'ils ont peuplé lez Manille, où ils viuent en bons Chreſtiens.

Genera af fectionné à la foy Chreſtienne.

Voyez la 1. part. liure 2. Chap. 3.

Partement.

Le General ayant fait toutes ces offres, & promettant finalement d'eſtre tousjours bon amy aux Eſpagnols, partit de Manille pour s'en retourner à la terre ferme, auec Omoncon & Sinſay, & les autres Capitaines, ayant tous bõne eſperance de ſe veoir bien toſt d'vne meſme foy, & prenant congé les vns des autres fort

affectueusement, & auec grans signes & tesmoignages d'amitié, par lesquels ils s'obligeoyent de se faire plaisir & seruice en toutes les occasions qui s'offriroyent. Depuis ce depart les Espagnols furent tousjours fort soigneux de supplier la Diuine majesté que ce fust son bon plaisir d'acheminer cet affaire à lhonneur de son S. seruice; priant par mesme moyen le Roy d'Espagne de vouloir enuoyer *vn ambassade au Roy de la Chine, pour luy offrir son amitié, & l'exhorter de reçeuoir la foy de N. Seigneur Iesus Christ, comme estāt le vray moyen & le plus propre, à ce qu'en auoyent entendu les Religieux Augustins & leur compagnons, lors qu'ils estoyēt en la Chine, & ce que leur en auoit dit le General susmētionné. Cela fut bien tost de par eux effectué, enuoyant vn personnage au Roy d'Espagne, lequel au nom de toutes les Isles luy fit la requeste, luy donnant à entendre la grande importāce d'icelle, & y adjoustant la presente relation, & plusieurs raisons particulieres, pour l'esmouuoir à enuoyer ledit ambassade, comme il a fait du depuis, & de la maniere qui a esté dite * à la fin de la premiere partie de cette histoire, où il a esté parlé plus clairement de ce fait, & de l'estat où il est pour le jourd'huy. N. Seigneur par sa grace vueille acheminer cet affaire, comme il est à luy à l'honneur de son S. seruice, & au salut de toutes ses ames.

Desir de la conuersiō des Chinois.

Voyez la 1. part. liure 3. chap. dern.

** Au der. cha.*

FIN DV I. LIVRE.



SECONDE PARTIE DE L'HISTOIRE DV GRAND ROYAVME DE LA CHINE, CONTENANT

le voyage que P. Pedre d'Alfare, Gardien des Philippines, de l'ordre de S. François, de la Prouince, S. Ioſeph, & trois autres Religieux du meſme ordre ont fait vers ce grand Royaume, en l'an 1579: enſemble leur entrée miraculeuſe en iceluy, & ce qu'ils y ont veu, & entendu, & leur eſt aduenu en ſept mois, qu'ils y ont eſté.

LIVRE SECOND.

Les Obſeruantins de S. François arriuent aux iſles Philippines, & procurent de paſſer à la Chine, auec Zele & intention d'y preſcher le S. Euangile.

CHAP. I.

Arriuée des Obſeruãtins.



LE jour de la viſitation N. Dame, en l'an 1578. arriuairent d'Eſpagne à la ville de Manille aux Philippines, le P. Pedre d'Alfare, qui alloit eſtre Gardien de cette Prouince, & auec luy quatorze Religieux

du mesme Ordre enuoyez là par le Roy d'Espagne,& son grand Cõseil des Indes,tant pour estre coadjuteurs aux Augustins, qui auoyent vaqué seuls jusques alors à la conuersion des habitans,& presché les premiers le S. Euãgile, au grand profit des naturels, desquels ils en auoyent desja baptisé plus de cent mille,quand lesdits Obseruantins y allairẽt,& auoyent preparé & catechisé les autres; que pour auoir le moyen d'entrer à la premiere occasion dans la Chine;pour y prescher l'Euãgile. Iceux ayãtesté aux Isles vn an entier,aydãt à cõuertir & prescher les naturels,& ayant sçeu en ce temps par le recit desdits Augustins & de plusieurs marchans de la Chine,les choses admirables de ce Royaume,& l'infinité des ames que le Demon tenoit dessous sa puissance par le moyen de l'Idolatrie: ils conçeurent en eux vn grand zele de moyẽner le salut d'icelles,& de les aller prescher,quand ce deuroit estre au danger de leur personnes.

100000. Insulaires baptisez.

Zele des Obseruantins.

Si communiquairent leur desir par plusieurs fois au Gouuerneur de ces Isles;qui estoit pour lors le Docteur Francisque Sandi,& luy demãdairent sa faueur & permission pour aller à ce voyage en la compagnie de quelques marchãs Chinois, qui estoyent au port de Manille auec leur nauires,se proposant d'obtenir d'eux cette faueur, encore qu'ils se deussent donner pour esclaues,ou se soumettre à quelque autre condition,tant dure & fascheuse fust elle. Et cõme ils virent que toutes les fois qu'ils luy en par-

Reqneste.

Responſe.

loyent, il ſe monſtroit vn peu tiede,& les entretenoit d'eſperãces, eux ſe remettãt deuãt les yeux comme la principale intention qui les auoit fait ſortir d'Eſpagne eſtoit pour taſcher d'entrer dans la Chine pour cet effet, & s'augmentant en eux de jour à autre ce nouueau deſir par la cõmunication qu'ils prenoyent auec les marchãs Chinois, pour eſtre gens ſociables & diſcrets,& de fort bon entendement, ce qui facilitoit d'autant plus leur affectiõ,& leur perſuadoit qu'il ſeroit facile de leur faire entendre les points de la Foy,ils s'auiſairent de chercher autres moyens,puiſque celuy du Gouuerneur tiroit ainſi en longueur.

Chinois quels ſont.

Si aduint dedans peu de jours, qu'eux eſtant à traiter de cet affaire, & ayant requis inſtamment à Dieu qu'il luy pleuſt conduire le tout, ſelon & ainſi qu'il verroit bon eſtre pour ſon ſeruice,& le ſalut de tant d'ames;vn Chinois arriua aux Philippines,qui eſtoit à ce qu'ils entẽdirent l'vn des Preſtres & Religieux du Royaume, qui eſtoyẽt en grãd nombre en chaque ville. Cettui cy alloit fort ſouuent au Conuent des Religieux , & diſcouroit auec eux de la creation du monde,& d'autres choſes,qui leur ouurirent le chemin pour luy declarer les points & articles de la Foy,qu'il eſcoutoit treſvolontiers,& auec grand contentement:& iceluy apres leur auoir bien & au long & en ſpecial declaré les ſecrets & ſingularitez de la Chine,dont ils deſiroyent ſi fort la cõuerſion, & leur auoit fait quelques demandes curieuſes

Arriuée d'vn religieux Chinois.

& ſubtiles, conçernant es la foy Chreſtienne, les pria quelques jours apres en grand'inſtance de le vouloir baptiſer, pourcequ'il vouloit eſtre Chreſtiẽ, à quoy ils obtéperairẽt treſuolõtiers dés qu'il fut inſtruit en la foy, & fut baptiſé auec vne joye incredible de toute la ville, & de luy pareillemẽt. Apres qu'il fut fait Chreſtien, il s'arreſtoit ordinairemẽt au Monaſtere pour y prendre ſa refection, & ne vouloit jamais autre choſe que des herbes creuës, & comme il voyoit que les Religieux ſe leuoyent à minuit pour aller dire matines, & qu'ils ſe diſciplinoyent, & eſtoyent vne grand' partie de la nuit en oraiſon deuant le S. Sacrement, il ne failloit point à faire comme eux, auec ſignes & apparences de grand'deuotion.

Religieux Chinois baptiſé.

Tout cela incitoit le Gardien & ſes confreres, à vouloir effectuer leur deſir, qui eſtoit ſi grand, comme dit eſt; & pourtãt s'en alla trouuer de rechef le Gouuerneur, & le ſupplia treſardemmẽt de ce dont il l'auoit requis tant de fois, à ſçauoir qu'il leur pleuſt donner quelque moyẽ, par lequel ils peuſſent aller à la Chine pour y preſcher la loy de Dieu, s'offrant franchement luy meſme à eſtre du nombre; auec proteſtation que s'il ne leur dõnoit congé, ils iroyent de leur propre autorité, & à la premiere occaſion qu'ils trouueroyent, ayant la benedictiõ de Dieu & de leur ſuperieurs, puis qu'il eſtoit queſtion du ſalut de leur prochain. Mais ny ces inſtãces & proteſtatiõs, ny l'exemple du bon eſprit du Chinois nouuellement

Iteratiue requeſte.

baptisé ne peurent jamais persuader le Gouuerneur; au contraire iceluy perseuerant à sa premiere opinion leur fit respõse qu'il n'estoit pas encore temps de ce faire, pour estre encore petite l'amitié & cognoissance qu'ils auoyēt auec les Chinois, & auoir esté par les religieux Augustins essayé desja beaucoup de fois pour y entrer, lesquels n'auoyent sçeu jamais y paruenir, ayāt tousjours esté trompez par les Chinois, & laissez dedans des Isles; jusques à ce que l'occasion du coursaire Limahon se presenta auec la venuë du Capitaine Omõcõ, qui les emmena quand & luy, moyennant les bõnes nouuelles qu'il portoit de l'assiegement du Coursaire, & du destroit où il estoit; & que nonobstant cela on ne leur auoit pas permis de passer outre à Aucheo, ny dõné permission de demourer au Royaume, pour y prescher l'Euangile; & que d'y vouloir aller de rechef, ce seroit occasionner les Chinois de se rire des Espagnols: au moyen dequoy il falloit attendre que Dieu fist l'entree luy mesme, quand ce seroit son saint vouloir, ce qui ne pourroit beaucoup tarder.

Response.

Secrette entreprise du Gardien.

Le P. Gardien oyant la response du Gouuerneur, & le voyant persister si fort en son propos, sans vouloir trouuer les moyens de faire l'entree tant desiree en la terre ferme, comēça à tramer secretement ce voyage en quelque maniere qu'il pourroit, encore ce fust sans l'ordonnance du Gouuerneur, puis qu'il n'estoit possible autremēt: ce qui fut mis incontinēt à effet, à cause que ledit P. Gardiē, & vn Reli-

gieux nōméF. EſtiénеOrtiz,lequel apprenoit la langue dela Chine en intention d'y aller, & la ſçauoit ja paſſablement, cōmuniquairent leur deſir à vn ſoudard affectionné à leur religion & à eux particulierement, nommé Iuan Diaz Pardo, lequel leur auoit dit autrefois qu'il deſiroit fort de faire quelque ſeruice pour l'amour de Dieu, encore que ce fuſt au danger de ſa perſonne,lequel approuuavolontiers leur bon deſir,& les accompagna juſques à la mort. Se trouuant en cette conformité de vouloir,ils s'en vont à l'inſtant enſemblement parler à vn Capitaine Chinois, qui eſtoit au port de Manille auec vn nauire,& auoit eſté ſouuentefois à leur Conuent, pour s'informer de quelques points de Dieu & du ciel, auec grandes apparences de bon eſprit, moyennant lequel on le voyoit conſentir à tout ce qu'on luy en diſoit auec grand plaiſir & cōtentement. A cettuy là ils communiquairent leur entrepriſe, & pour l'execution d'icelle le requirent de leur ayder, lequel s'offrit à eux volontiers, & leur promit de les mener à la Chine, moyennant qu'ils dōnaſsét quelq̃ choſe pour bailler aux mariniers. Ledit Iuã Diaz luy promit bailler tout ce qu'il voudroit, luy donnant ſur le champ quelques reales pour les arres; & afin que cela ſe fiſt ſans que leGouuerneur ny autre en ſçeuſt rien, ils accordairent entre eux que le Capitaine diligenteroit,& iroit deuant au port de Bindore à vingt lieuës de Manille, emmenant auec luy ledit Chinois baptiſé,& que là les attendroit.

Communication d'entrepriſe

Accord de nauire.

Bindore port.

Le Capitaine ayant fait toute diligence s'en alla au port assigné, & peu apres le suyuirent le P. Gardien & son compagnon Religieux, auec leur amy Iuã Diaz. Mais quãd ils furẽt deuers luy, il le trouuairẽt d'vn autre aduis, de sorte qu'il ny eut ny dõs ny prieres, qui luy peurẽt persuader d'accõplir ce qu'il leur auoit promis à Manille, & leur rendit mesme les arres qu'il auoit receuës, leur disant resolumẽt qu'il ne les meneroit pour riẽ du mõde, estant biẽ certain que s'il le faisoit, il luy cousteroit la vie & les biens. Ce voyant le Religieux Chinois nouuellement baptisé, il se prit à pleurer amerement de regret & desplaisir, voyant le Demon auoir changé le courage de ce Capitaine, pour empescher que l'Euangile ne fust preschée en la Chine. Le P. Gardien le consola, & se resolut de reuenir à Manille y attẽdre vne autre occasion, comme il fit, où il se tint quelque temps, jusques à ce que l'appella vn jour le Gouuerneur & le pria de luy dõner vn Religieux, pour enuoyer au fleuue de Cagayan, où peu de jours auparauãt il auoit expedié quelques Espagnols pour le peupler. Le P. Gardiẽ luy dit qu'il lui en bailleroit vn, lequel il meneroit quand & luy jusques à la prouince des Illoques, où il alloit en visite, & que de là il l'enuoyroit à Cagayã, où il le mandoit, le priant par mesme moyen de luy donner pour l'accompagner par le chemin, le Portenseigne Françisque de Dueñes, & sondit amy Iuan Diaz, en intention d'aller de là à la Chine. Le Gouuerneur luy voulant com-

Accord rõpu.

Petition du Gouuerneur.

Response du P. Gardien.

complaire luy ottroya ce qu'il demandoit, & incontinent apres partit le P. Gardien, menant auec luy les ſoudars ſuſdits, & vn Religieux pour confrere, nõmé F. Auguſtin de Tordeſilles, qui fut celuy lequel mit depuis par memoire ce qui leur aduint en la Chine, d'où a eſté tirée & extraite la preſente relation.

Partemẽt aux Illoques.

Eſtant arriuez le quatrieſme de Iuin aux Illoques, auquel lieu eſtoyent F. Iuan Baptiſte, & F. Sebaſtiã de S. Frãçiſque, religieux du meſmeſme ordre, occupez à endoctriner les naturels: ils firent vne petite conſulte le lendemain, en laquelle tous ceux qui y aſſiſtairent reſolurent de s'auanturer d'aller à la Chine, pour conuertir ces Gentils, ou de mourir en l'entrepriſe. Partant ils trouuairent bon de parler à vn Pedre de Villaroel ſoudard, qui ſe trouua là auec eux, & luy demandairent, ſans declarer leur intention, craignant qu'il ne luy les deſcouuriſt ſ'il vouloit aller auec eux & deux autres ſ[illegible]idars là preſens, à vne affaire concernant le ſeruice de Dieu, & le ſalut de beaucoup d'ames, & qu'il leur diſt ſa volonté, ſans vouloir ſçauoir où, ny pourquoy; eſtant choſe qu'on ne luy pouuoit pas dire juſques à ce qu'il en fuſt temps. Si leur reſpondit incontinent qu'il les accompagneroit de bon cœur, & ne les abandonneroit jamais, & par ainſi eſtant tous d'accord enſemble s'en vont de ce pas auec vne joye incredible trouuer le nauire, qui auoit amené là de Manille le P. Gardien & ſon compagnon auec les deux autres

Arriuee.

Reſolutiõ d'aller à la Chine.

P. de Villaroel, ſoudard.

Nauire du voyage.

ſoudars, & eſtoit vne moyenne fregate,où y auoit peu de matelots, & tous mal experts ſur mer. S'eſtãt eux tous embarquez auec ce qu'ils auoyent peu amaſſer de viures en ſi peu de tẽps pour la prouiſion du voyage,ils ſe mirent en point de voguer le meſme jour,qui eſtoit le 12. dudit mois de Iuin,apres auoir dit la meſſe, & s'eſtre recommandez à, Dieu le priãt d'eſtre leur guide en ce voyage,qu'ils entreprenoyent pour l'amour de ſon ſaint ſeruice. Ils firent voile le Vendredy au matin, & comme ils taſchairẽt à ſortir du port,il ne leur fut jamis poſſible, eſtant la mer par trop furieuſe à la rade, de ſorte que s'efforçant de la vaincre,ils furent ſur le point de ſe perdre :ce qui fut cauſe de les faire rentrer au port fort faſchez, où ils ſe tinrent tout le jour.

Embarquement.

Partement.

Sejour.

Les Religieux & leur compagnons partent des Illoques, apres s'eſtre recommandez à Dieu en leur voyage : ils ont de grandes tourmentes, & les paſſent toutes auec la confiance qu'ils ont en Dieu;puis en fin arriuent miraculeuſement à la Chine.

CHAP. II.

Rembarquement.

LE LENDEMAIN du matin, qui fut le jour de S. Antoine de Pade, ils dirent meſſe, puis ſe vont remettre en la fregate afin

de sortir, mais la mer estoit encore si esmeuë & si forte, que le vaisseau se mit de trauers, & beut beaucoup d'eau, tant qu'il pleut à Dieu le faire approcher la coste, où estant il heurta fort dedans le sable, & fut vn tresevidēt miracle qu'il ne se mit tout en pieces, & que ne furent tous noyez ceux de dedās; croyant pour certain que Dieu les auoit gardez par l'intercession du bienheureux S. Antoine, dont la feste estoit ce jour là, & auquel ils s'estoyent recommandez deuotement, & de bon cœur. Si vinrēt rentrer dans le fleuue duquel ils estoyēt sortis, & toutefois auec grād trauail & danger, dont le P. Estiēne Ortiz eut si grād' peur, qu'on ne luy sçeut jamais plus persuader par prieres ny raisons de poursuyure le voyage encommēcé, ains respōdit qu'il ne vouloit plus tēter Dieu duquel on pouuoit colliger apertement par les signes, que son saint vouloir n'estoit qu'ils fissent pour lors ce voyage: ce qui fut cause de troubler les autres, & leur faire presque changer propos. Le P. Gardien le voyoit bien pareillemēt, mais il le dissimuloit le plus qu'il pouuoit, monstrant bon visage, & disant à tous qu'ils ne perdissent point cœur, & que toutes bonnes œuures & entreprises estoyēt au commencement pleines de difficultez, lesquelles se facilitoyent en apres par perseuerance & patience, comme l'effet l'auoit monstré plusieurs fois. Par ce moyen il les entretint, jusques à ce que le jour de la Trinité, apres que les Prestres eurent dit messe, & les seculiers communié, ils

Heurt de Nauire.

Effroy du P. Ortiz.

Encouragement du P. Gardien.

Preparatif de rembarquement.

furent tous d'aduis de ſe r'embarquer,hors mis le P. Ortiz ſuſmentionné, qui demeura au logis en ſa premiere opinion , & auec luy ledit Chinois baptiſé, à cauſe qu'il eſtoit tombé fort malade,& ne pouuoit ſouffrir la mer,ce qui les mit tous en grand'peine.

Rembarquement.

Le jour enſuyuant pour effectuer leur aduis,ils ſe rembarquairent & font voile,ſe recõmandãt à Dieu deuotement,lequel les fit par ſa grace ſortir du fleuue,mais auec grand'peine,tirãt vne barque par la poupe de leur fregate,dãs laquelle ils eſtoyent deliberez de mettre à terre les Indiens, qu'ils emmenoyent de l'Eſquipazon : ce que toutefois ils ne firent,craignant qu'ils ne ſe noyaſſent Eſtant hors du fleuue,ils tirairent droit à vne petite Iſle,qui eſtoit à vne lieuë de là:auquel lieu ils laiſſairẽt en terre leſdits Indiens , & vn jeune gars Eſpagnol,qui eſtoit venu de Manille pour leur ſeruice;&y demeurairent ſeulemẽt ce ſoir ceux qui deuoyẽt faire le voyage,à ſçauoir le P.Gardiẽ natif de Seuille,le P. Iuan Baptiſte,de Peſare en Italie, F.Sebaſtian de S. Françiſque,de Baece en Eſpagne , & F. Auguſtin de Tordeſilles, auſſi Eſpagnol, portant le nom de ſa ville, qui eſtoyẽt tous quatre preſtres. Le P. Gardien en euſt biẽ voulu mener d'auantage, mais il n'oſa pas,tant de peur d'eſtre deſcouuert , que pour ne laiſſer ſans Predicateurs cette prouince des Illoques, où eſtoyent desja pluſieurs Chreſtiẽs; au moyẽ dequoy il en laiſſa quelques vns,qu'il voudroit bien tenir par apres auecque ſoy.Les ſoudars

Abbord.

Religieux du voyage.

qui leur faiſoyent compagnie eſtoyent trois,à ſçauoir le portenſeigne Françiſque de Dueñes, natif de Velezmalaga en l'Andeluſie, Iuan Diaz Pardo, de S. Lucar de Barramede, & Pedre de Villaroel,de la ville de Mexique;& outre iceux vn jeune garçõ Chinois,qui ſçauoit la lãgue Eſpagnole,& auoit eſté pris en la guerre de Limahon,& quatre autres Indiens de Manille. *Soudars du voyage.*

Ils partirent de la petite Iſle enuiron l'aube du jour,le quinzieſme dudit mois de Iuin, & tournairent la prouë vers celle part,où ils eſtimoyent que pouuoit eſtre la Chine,ſans auoir pilote ny autre certitude de voyage,que celle que leur monſtroit N. Seigneur, & leur bon deſir,qui facilitoit le tout. Si leur fut ce jour là le vent contraire, au moyen dequoy ils firent bien peu de chemin, puis il ſe changea ſur le ſoir, & commença à venter le Nort, qui excite ordinairement force tempeſtes par icelle coſte,dont ils eurent grand'peur,craignant toutefois bien d'auantage d'eſtre deſcouuerts, & pourſuyuis du commandement du Gouuerneur de Manille: & pour cette cauſe au lieu de tourner & coſtoyer le long de la riue ils firent le contraire,ſe mettant en pleine mer,non ſans grand dãger d'aller en fond:mais Dieu voulut que le vent ſe calma auec la nuit contre ſa couſtume,laiſſant la mer ſi eſmeuë & auec ſi grãd' marée,qu'ils y cuidairẽt eſtre noiez&eſtoit leur fregate ſi impetueuſemẽt agitée,qu'il ſembloit qu'vne legion de Demons fuſt attachée à chaque bord & luitaſſent les vns contre les autres *Partement.* *Vẽt cõtraire.* *Fouruoyement.* *Tempeſte.*

s'abbaiſſant à chaque fois l'vn ou l'autre deſſous l'eau juſques à la moitié du couuert, de ſorte que les mariniers ne ſe pouuoyent tenir ſur leur piez, & eſtoyent contrains de ſe prendre aux cordes & aux chables. Les religieux ay ant confiance en Dieu, le zele duquel les auoit pouſſez à ce danger, le prioyent à chaudes larmes de les deliurer, & ne point permettre au Demon de deſtourber leur voyage : & fut leur priere de telle efficace, enſemble quelques conjurations contre les Demons, qu'ils penſoyent veoir viſiblement, que le vent de Nort s'arreſta depuis minuit, & cõmẽça à venter Norteſt, auec lequel la mer ſ'appaiſa, & eurent moyen de voguer par la route de l'Oüeſt Norteſt, ſçachãt bien que ç'eſtoit le plus court par ce rum, pour abborder à terre ferme. Ce vent, qui leur eſtoit fauorable, creut ſi fort dedans deux heures, & enfla tellement la mer, qu'il leur fit oublier la tourmente precedente, & à cauſe de la fregate, qui eſtoit petite & legere, les força de couper le mats, & ſe rendre à la mercy des flots & des ondes, auec bien peu d'eſperance d'en eſchapper : mais N. Seigneur, pour le ſeruice duquel ils s'eſtoyent haſardez à ce chemin, voulut eſtre la guide de leur voyage, de maniere que faiſant bonaſſe le lendemain, ils eurẽt moyẽ de remettre vn autre mats au lieu de celuy qu'ils auoyent coupé en la tourmẽte, & pourſuyure leur voyage.

Priere. *Conjurations.* *Calme.* *Tempeſte.* *Bonaſſe.*

Le vẽdredy enſuyuant, ils deſcouuritent terre au poinct du jour, & croyãt que ce fuſt la Chine

rendirent graces à N. Seigneur, & deuinrent ſi joyeux, qu'ils oubliairẽt les trauaux paſſez, & ſinglãt vers celle part y abbordairẽt vers le midy, & au deſbarquer virent que ç'eſtoit vne petite iſle diſtante à quatre lieuës de terre ferme, laquelle pour eſtre ſi proche, ne ſembloit point ſeparée. Eſtant aupres de cette iſle, ils commẽçairent à deſcouurir tant de nauires, qu'il ſembloit que la mer en fuſt couuerte: & les Religieux deſirant ſçauoir où ils eſtoyent firent tourner la proue de leur vaiſſeau vers celle part, mais iceux les voyant venir, & ne cognoiſſant les voiles, ſe mirent incontinent à fuir. Ce voyant les Religieux, & n'en ſçachant l'occaſion, ils eſtoyent en treſgrand'peine, & encore plus de ce qu'ils ne pouuoyent ſçauoir en quel endroit ils eſtoyent: au moyen dequoy voyant aupres d'eux trois nauires vers le coſté de Souſvent, ils vont pour les aborder, mais cõme ces vaiſſeaux les virent approcher, ils en firent autant que les autres, & ſe mirent à fuir. Ils paſſairent toute la journée à aller çà & là vers les nauires, pour ſ'informer où ils eſtoyent, ce qui ne leur ſeruit de rien: tant qu'au ſoir ſur le coucher du Soleil ils entrairent auec leur fregate en vne cale, où y auoit vn cours d'eau, qui tomboit plus gros que deux hommes d'vne roche coupée, de cent eſtages de haut. En cette cale eſtoyent trois nauires l'vn pres de l'autre, vers leſquels ils dreſſairent prouë, & ſe mettãt parmy eux prirent fond, & ſ'informairent en quel pays ils eſtoyent, mais les autres ſans leur

Petite iſle.

Fuite de nauires.

Abbord.

rien respondre,ne faisoyent autre chose que se regarder les vns les autres, puis contemplant les Espagnols,rioyent ensemble tãt qu'ils pouuoyent. Ils furent toute la nuit en cette cale, estant tous confus de veoir ces hommes comme enchantez, & sans pouuoir entendre d'aucun en quel endroit ils estoyent.

Sortie.

Le lendemain au matin,qui estoit vn Samedy,ils firent voile par entre des isles & s'approchant tousjours vers celle part qui leur sembloit estre terre ferme, rencontrairent vne infinité de vaisseaux tant petits que grans,les vns peschans,les autres voguans, & les aucuns abbordans,dont ils furent esmerueillez. A mijour leur auint vne chose miraculeuse,& fut que nauigeant par vn destroit large seulement d'vn quart de lieüe,qui estoit entre la terre ferme & vne isle,où il y a tousjours garde d'vne armee de quatre vingt voiles:ils passairent tout au trauers sans estre veus: car si les autres les eussent descouuerts, c'est sans doute qu'ils les eussent jettez en fond,& tous tuez,suyuant l'ordonnãce qu'ils ont des Generaux de la mer, par laquelle il leur est enjoint qu'autant de gens estrangers qu'ils trouuerõt par leur coste, quels qu'ils soyent, ils ayent à les tuer, ou jetter en fond,s'ils n'ont passeport & congé des Gouuerneurs des villes maritimes,qu'on a accoustumé de leur enuoyer demander, estant encore bien auant en mer. Cette loy & garde nauale fut establie,à ce qu'on dit,pour & à cause des Iapponnois, lesquels estant entrez en quelques

Barques & nauires.

Ordonnançe nauale.

Garde nauale.

ports, & ſe deguiſant en Chinois, & parlant leur langue,leur ont fait beaucoup de brauades;comme il a eſté dit & declaré au*liure precedent.

*Au cha. 21.

Ayant paſſé ce deſtroit, ils voguairent preſque ſix lieuës par vne plage de fort belle veuë, & ſuiuirent des nauires qui alloyent deuant eux à voile, penſant bien qu'ils ſe deuſſent arreſter en quelque port,où ils peuſſent ſçauoir en quelle part ils eſtoyent,ce qu'ils deſiroyent grandement;& comme ils eurent nauigé deux lieuës ils attaignirent l'vn des trois vaiſſeaux, & demandant par le trucheman aux gens de dedans en quel endroit ils eſtoyent, ou quelle terre eſtoit celle qui ſe deſcouuroit,le chef d'iceux qui eſtoit dedans le nauire entra dedans vn bateau qui alloit derriere la poupe,& vint à la fregate des Eſpagnols, pour entendre mieux ce qu'ils demandoyent, à cauſe qu'eſtant loin d'eux, il les auoit entendus ſeulement par ſignes. Ayant ouy leur demande, il leur fit reſponſe qu'il eſtoit Chinois, & qu'il venoit de charger du ſel de la ville de Chincheo, & l'alloit vendre à Canton, qui eſtoit ſi pres de là, qu'il eſperoit y eſtre au ſoir. Comme il fut entré au nauire des Eſpagnols, & eut veu les Religieux, & les autres qui eſtoyent auec eux, ſans les pouuoir cognoiſtre aux habits ny au parler,il leur demanda quels ils eſtoyẽt,& d'où ils venoyent, & où ils alloyent: & ayant ſçeu qu'iceux eſtoyẽt Caſtillas (deſquels il auoit ouy parler,& ſçauoit bien y en auoir aux Philippi-

Rencontre de vaiſſeau.

Pourparler.

nes)& entendant qu'ils venoyent des Isles, & s'en alloyent à la Chine,en intention d'y prescher, il leur demanda auec grande admiration, quel passeport ils auoyent pour entrer en la terre ferme; & comme il eut entendu qu'ils n'en auoyent point,il leur repliqua auec plus grande admiration,comment les auoyẽt laissé passer les gardes & flotes du destroit susmentionné,& les Espagnols luy ayant dit n'y auoir trouué aucun obstacle,il en fut fort estonné, & rentrant dedans son bateau commence auec grand' furie à s'escarter du nauire&,s'en fuit au

Depart.

sien.Les Espagnols le voyant partir, le priairẽt de les vouloir guider vers la ville,surquoy bien qu'il leur fit signe qu'ainsi le feroit, craignant toutefois la peine seuere du Royaume, qui est imposée à celuy qui y introduit quelque estrãger(comme nous auons desja dit en la premie-

**Li 3.cha.7.*

re * partie de cette histoire) & doutant pareillemẽt que s'il entroit auec ce nauire,on ne luy mist sus de les auoir amenez; pour ce regard arriuant à demie lieuë de la bouche du fleuue, il ouurit les voiles de son nauire,& se rejettant en mer s'escarta si loin du port, que les Espagnols le perdirẽt de veuë en peu de tẽps:de ma

Suite de route

niere q̃ se voyãt sans aucune guide ils suyuirẽt la mesme route,qu'auoit tenuë ce nauire auant qu'il singlast en mer,& pareillement les deux autres,dont nous auons desja parlé, & suyuant

Bouche de riuiere.

ainsi ce chemin,vn peu deuãt soleil couché descouurirent la bouche d'vn fleuue fort large,qui faisoit deux bras si grans,que par l'vn & l'autre

montoyent & auallòyent les nauires, & estimant que le bras gauche fust plus droit & propre au vent qu'ils auoyent, se mirent dedans. Ayant nauigé vn quart de lieuë ils virent telle multitude de barques, qu'il sembloit à veoir vne grand' ville peuplée, lesquelles les voyant approcher, & ne cognoissant le voile, commécairent toutes à fuir auec vn aussi grand bruit & esmotion que si on leur eust voulu mettre le feu, ou bien les jetter en fond. Les Espagnols les voyant troublez de la sorte, & sçachãt qu'ils en estoyent cause, se destournairent en arriere, & se mirent, au milieu du fleuue, & calant les voiles s'arrestairẽt & jettairent l'ancre, pour illec passer la nuit qui commẽçoit desja à venir, ce qu'ils firent tout à leur aise, sans qu'aucun approchast de leur fregate que de bien loin. *Multitude de barques.* *Abbord.*

Le jour ensuyuant, qui fut vn Dimenche 21. de Iuin, ils leuairent l'ancre & desployant le trinquet allairẽt en montãt par le mesme bras de riuiere, qui non loin de là alloit s'assembler auecque l'autre, auquel lieu il s'enfloit si gros, qu'il sembloit à veoir vne mer. Par cette riuiere alloyent montant & auallant force barques & plusieurs nauires, & comme les Espagnols demandoyent à ceux de dedans si le port estoit encore loin, ils ne leur donnoyent autre respõse qu'en se riant & se mõstrant esmerueillez de les veoir ainsi vestus. Ayant nauigé deux lieuës amont l'eau, ils descouurirent vne tour fort haute & belle, sous laquelle estoit à labry vn grand nombre de nauires, deuers lesquels *Sortie.* *Barques & nauires.* *Tour haute.*

ils singlairent. Approchant pres de la tour ils virent vn grand quay, où estoyent garrez les vaisseaux, & comme ils furent à la pointe, craignant qu'on ne leur tirast quelques pieces de canon, baissairent les voiles selon la coustume des ports d'Espagne : toutesfois comme ils se furent arrestez là quelque temps sans apperçeuoir rien de nouueau ny de la tour ny des nauires, ils reguindairẽt les voiles, & allant trouuer lesdits vaisseaux se mirent entre eux, & prirent fond, attendant qu'on les vinst recognoistre, ou leur demander quelque chose.

Quay de vaisseaux.

Abbord.

Les Religieux & leur Compagnons arriuent à la ville de Canton, & prenant terre rendent grace à Dieu de veoir l'accomplissement de leur desir. Vn Iuge les vient reuisiter, & parlent auec luy longuement.

CHAP. III.

Desbarquement.



Es Espagnols voyant y auoir desja long temps qu'ils estoyẽt surgis, & que persõne ne venoit à eux, desliairent la barque de leur fregate ; & entrãt dedãs allairent à terre, auquel lieu se prosternant tous deuotement à genoux dirent le cantique TE DEVM LAVDAMVS, rendant grace à Dieu de les auoir sans pilote ny autre industrie hu-

Action de graces.

maine amenez miraculeusement au royaume de la Chine tant desirée de par eux. En apres ils commençairent à cheminer par l'orée du quay, à costé duquel estoyent quelques petites maisonnettes, où l'on gardoit les esquipages des nauires,& cherchant la porte de la ville, la trouuairent en fin,apres auoir cheminé depuis le port,où ils s'estoiét desbarquez,le lóg de quatre portées d'arquebuse, & estoit ladite porte grande & magnifique,& d'vn fort & beau bastiment.

Acheminemẽt vers la porte.

Ceux du lieu voyant comme ils s'estoyent mis à genoux descendant à terre , & que leur habits & façons de faire estoyent differentes des leurs,furẽt bien esmerueillez de les veoir, ne sçachant quelles gens ç'estoyent,ne d'où ils venoyent, & s'assemblant en grand nombre se mirent à les suyure, pour veoir ce qu'ils vouloyent faire.Cette multitude de peuple fut cause qu'ils entrairent dedans la ville,sans que les gardes de la porte leur fissent aucun empeschement,ny s'en apperçeussent mesme,comme gens qui estoyent troublez, & esmeus de veoir vne si grand' troupe & nouueauté de tant de peuple. Apres auoir vn peu cheminé par la ruë , s'augmentant tousjours le monde qui les suyuoit,ils s'arrestairent au portail d'vn grand logis , où les Alcaldes de mer tenoyent ordinairement l'audience,& comme ils furent là assez longuement,les gardes de la porte entendant que tant de gens s'estoyent assemblez, pour veoir des estrangers nouueaux venus,qui

Multitude de peuple.

Entree des Espagnols.

estoyent entrez quand & eux dedans la ville,contre le commendemẽt à'eux fait sur tresgrandes peines:ils accourent incontinent vers les Espagnols, ayãt grand'peur qu'on s'apperçeust de leur mesgarde, & leur mettãt la main sur le collet les mirent hors de la porte, sans toutefois leur mal faire, leur disant qu'ils attendissent en ce lieu, tant qu'on eust esté aduertir le Gouuerneur,& qu'il leur eust enuoyé la permission d'entrer.

Expulsion des Espagnols.

Apres auoir esté long temps là où les gardes les auoyent mis, voicy venir à eux vn Chinois, nommé Canguin,qui sçauoit parler Portugais, lequel cognoissant à leur port & à leurs habits qu'ils estoyent Chrestiens, approcha d'eux, & leur demanda en Portugais ce qu'ils cherchoyent. Les Espagnols luy respondirent qu'ils estoyẽt venus au Royaume pour leur declarer le chemin du ciel,& leur donner à cognoistre le vray Dieu createur du ciel & de la terre, & que pour communiquer de cela ils seroyent fort aises de parler au Gouuerneur. Le Chinois leur amena à l'istant vn homme qui parloit fort bien Portugais, & estoit Chrestien, ensemble sa femme, & ses enfans (comme les Espagnols entendirent depuis) & nonobstant qu'ils fussent Chinois auoyent demeuré trois ans à Macao, qui est à vingt lieuës de Canton, & illec vescu en la cõpagnie des Portugais, lesquels sõt la residés. Si leur demãda ce que leur auoit demandé l'autre, à quoy ayant respondu de mesme, il leur repliqua quel pilote les a-

Canguin, Chinois.

Chinois Chrestien.

Demandes & responses.

uoit amené à ce pays, surquoy ils firent respõse qu'il n'auoyent point eu autre guide que la volonté de Dieu, pource que sans sçauoir comment, ny par où, apres auoir nauigé sur mer quelques jours, ils s'estoyẽt trouuez en ce lieu, qui estoit, à ce qu'ils entendoyent, la ville de Canton, de laquelle ils auoyent ouy dire de grandes choses. Le Chinois leur demanda derechef comment les auoit laissez passer la garde nauale, qui estoit au destroit susdit; à quoy ils luy respondirẽt qu'ils n'auoyent veu aucune garde, ny personne qui leur eust empesché le passage. Le Chinois Chrestien fut bien estõné de ce propos, & estant esmeu d'vn bon zele leur dit qu'ils s'en retournassent à leur nauire, & n'en bougeassent, tãt qu'il eust esté dire leur venuë aux Mandarins (qui est vne espece de Iuges de mer) afin qu'ils en aduertissent le Gouuerneur, pour sur ce faire ce qu'il luy plairoit ordonner.

Mandarins.

Retour des Espagnols.

Si s'en vont les Espagnols à leur nauire, oú ils furẽt assez longuemẽt, endurant vne grand' chaleur, & ce pendant virent entrer en vne maison proche de là, vn homme de grande autorité, porté dans vne chaire à bras, & accompagné de beaucoup de gens, lequel s'arresta en ce lieu, & enuoya querir les Religieux & Espagnols par quelques vns de sa suite. Deuant eux y en auoit vn qui portoit vn tablon plastré, cõtenant, à ce qu'ils entendirent depuis, le congé que le Gouuerneur leur enuoyoit pour descendre à terre, sans lequel il n'est permis anx estrã-

Espagnols mãdez du Mandarin.

gers de desbarquer. Les Religieux obtemperãt au commandement sortirent à l'instant du nauire, estant accompagnez de plus de gens qu'ils ne vouloyent, s'estant amassé là tant de peuple pour les veoir, que combien que les Alguazils du Iuge qui les auoit enuoyez querir, allassent deuant, faisant place à force coups de bastons, si demeurairent ils longuement deuant que d'abborder au logis où estoit ledit Iuge, nonobstant qu'il y eust peu de chemin. En y arriuant, vn des Alguazils leur dit qu'ils se missent à genoux, ce qu'ils firent humblement & sans contredit. Il estoit assis dedans vne chaire fort riche, & tenoit telle majesté qu'ils s'en esbahirẽt, & encore plus quand ils sçeurent du Chinois chrestien susnommé, que ce n'estoit ny le Gouuerneur, ny aucun des Iuges supremes. Il auoit vne grand' robbe de soye, close depuis le haut jusques en bas, auec des manches fort larges, & vne ceinture garnie de bossettes d'or, & vn bonnet dessus la teste auec deux fanons pendans, comme ont les mitres des Euesques. Deuant luy estoit vne table auec du papier & de l'encre; & de costé & d'autre deux rãgées d'hõmes, qui sembloyent estre sa garde, combien qu'ils fussent sans armes. Ils auoyent presque tous en main de longues cannes ou roseaux, gros de deux doigts, & larges de quatre, auec lesquels, comme ils entendirent depuis, sont fustigez les delinquans dessus les cuisses, auec la cruauté qui a esté dite en la premiere* partie de cette histoire. Tous ceux là auoyent en teste vne

Arriuee.

Mandarin comme vestu.

Assistence.

* *Li. 3. ch. 10*

vne sorte de morions de cuir noir auec des pẽnaches de plumes de paon,& certaines medalles de fonte qui sont les enseignes qu'ont coustume de porter par le Royaume les maistres executeurs de Iustice.

Si dit le Iuge au trucheman qu'il leur demãdast de quelle nation ils estoyent, & ce qu'ils venoyent chercher au païs, & qui les y auoit amenez: ce que leur ayant esté dit, les Religieux respondirent qu'ils estoyent tous Castillãs,& vassaux de Dõ Philippe,Roy d'Espagne, & qu'ils venoyent prescher le S. Euangile, & leur donner à cognoistre le vray Dieu,createur du ciel & de la terre, afin que laissant l'adoration des Idoles, lesquelles n'auoyẽt point d'autre estre que celuy que leur donnoyent les hõmes qui les faisoyẽt,ils l'adorassent & cogneussent,reçeuant sa S. Loy declaree par la bouche de son Fils vnique, & confirmee par signes du ciel, en l'obseruance de laquelle consistoit le salut des ames.Et quãt à la guide du voyage,qui estoit le dernier point de la demande,ils respõdirent q̃ ç'auoit estéDieu luy mesme,à la volõté duquel toutes creatures estoyent sujettes,comme à leur vray Createur. Tout cela, comme il apparut depuis,fut desguisé par le trucheman, lequel ne tendoit à autre chose qu à tirer quelque recompense des Espagnols, se doutant biẽ qu'en interpretant fidellemẽt leur response,le Iuge les expediroit incontinent, ce qui seroit cause de n'auoir rien d'eux, relata audit Iuge ce qui luy sembloit mieux à son propos, crai-

Demande.

Response.

Fausseté de trucheman.

gnant, comme il confessa depuis, que s'il eust dit la responce des Religieux, le Iuge ne l'eust trouuée odieuse, dont eust peu à eux & à luy s'ensuiure quelque inconuenient. En somme il respondit à ce Iuge que ç'estoyent certains Religieux qui menoyent vne vie austere, & viuoyent en communauté à la façon de ceux de la Chine, & que s'en allant de l'isle Lusson à celle des Illoques par vn diuers temps, qui leur estoit suruenu, leur nauire s'estoit enfondré, & qu'ayant esté les gens de dedans tous presque noyez, ceux cy auoyent eschappé par leur bonne diligence, & s'estoyent sauuez dedans ce petit vaisseau, qui alloit en la compagnie du grād sans pilote ny mariniers, qui estoyent tous quasi morts, & qu'ayant fait voile au mieux qu'ils peurent, estant aydez de la seule necessité, & le laissant voguer à l'auenture, ils estoyent apres maints naufrages arriuez moyennant le vouloir du ciel à cettuy leur port dont ils ne sçauoyent encore le nom. Là dessus le Iuge leur demanda où ils auoyent pris ce Chinois qui estoit en leur compagnie, & leur seruoit de truchemen; sur quoy ils luy respondirent que l'ayant trouué à Lusson esclaue d'vn Castillan qui l'auoit acheté, ils l'auoyent mis en liberté: au moyen dequoy entendant comme ils vouloyent aller à la Chine, d'où il estoit né & natif, ils les auoit priez de l'emmener; ce qu'ils auroyent fait de bon cœur, tant pour condescendre à sa volonté, que pource qu'ils auoyēt besoin de luy, pour leur seruir en ce cas. Tout

Truchemen. Chinois.

cela fut falſifié par le trucheman ſuſdit, craignãt d'offẽſer le Iuge, s'il diſoit qu'il auoit eſté captif des Chreſtiens, & luy dit que s'eſtãt embarqué dans vn nauire de quelques marchans qui s'en alloyẽt à Luſſo, il s'eſtoit luy ſeul ſauué, à nage, & abbordé à vne Iſle où il auoit eſté eſclaue par l'eſpace de huit ans; auquel lieu venant faire aigade le vaiſſeau des preſens Religieux, il ſe ſeroit mis dedans ſans ſçauoir où ils alloyent.

Or ces fauſſetez controuuoit il, pour mieux paruenir à ſa malice, & celer l'intention des Religieux, de laquelle il auoit eſté desja imbeu & inſtruit deuant que le Iuge les euſt mandez. Si leur demanda là deſſus ledit Iuge, quelle choſe ils auoyent en leur petit nauirot; & iceux luy reſpondirent y auoir ſeulement vne caiſſe, & deux liaſſes de liures, & des ornemens pour dire meſſe. Cela fut declaré fidellement par le trucheman, pource que l'experiẽce s'en deuoit faire, & de fait cõmanda le Iuge qu'on allaſt prõptement querir ladite caiſſe auec les ornemens & les liures, & qu'on les luy apportaſt: ce qu'ayant eſté effectué, il fit auaindre tout ce qu'il y auoit, & iceluy regardãt particulierement chaque choſe, & les trouuant toutes eſtrãges & peregrines en ſon endroit, pour ne les auoir jamais veuës, monſtroit par ſignes prendre grand plaiſir à les veoir, & ſpecialemẽt les images; toutefois ce qui plus luy agrea fut vne pierre d'autel noire, qui eſtoit ſi clai-

Intention du trucheman.

Caiſſe, liures, & ornemens.

Pierre d'autel.

re & transparente, qu'on s'y voyoit comme en vn miroir, & l'auoyent les Religieux apportée du Royaume de Mexique, où il y en a en abondance, & specialement à Mechuacan.

Apres l'auoir bien regardée, & pris garde qu'elle estoit seche & sans aucune apparence d'estre tombee en la mer, se ressouuenant que le trucheman auoit dit que le nauire des Religieux s'estoit enfōdré par tourmēte, & qu'iceux auoyent eschappé à nage, se mettant dans ce petit vaisseau qui les auoit amenez, & conjecturant y auoir de la menterie, leur repliqua, & dit que si ce qu'ils disoient estoit vray, commēt n'auoyent point esté moüillez leur liures & autres choses; adioustant que s'il y auoit de la mēterie en ce fait, comme il leur prouuoit apertement, il croyoit aussi y en auoir en tout le reste. Le trucheman craignāt que la fausseté ne se descouurist par cet argument, parla vn peu auec les Religieux, leur faisant des demādes & des responses bien differētes de ce que le Iuge luy demandoit, puis incontinent auec vne subtilité estrange respondit à la difficulté par luy proposee, disant que comme les marchans voyant le nauire estre en danger de naufrage auoyent sauué premierement leur marchādises plus pretieuses, sans se soucier des autres qui estoient moindres, aussi que lesdits Religieux auoyent mis toute diligence à garder leur liures & ornemens, qui estoyent tout leur thresor, & que nonobstant leur deuoir ils en auoyent perdu beaucoup d'autres. Toutes ces

Replique.

Response.

menteries furent ſçeuës des Religieux long temps apres.

A l'inſtāt le Iuge leur demāda s'ils n'auoyent point d'armes en leur nauire : & ils reſpondirent qu'ils n'eſtoyent pas hommes qui en portaſſent ny en peuſſent porter, ſelon leur vocation, pour ce qu'ils eſtoyent Religieux qui faiſoyent profeſſion de choſes contraires aux armes, promettans à Dieu perpetuelle pauureté & chaſteté, & continuelle obedience à leur Prelats & ſuperieurs. Là deſſus le Iuge leur demanda de rechef, cōment donc n'ayant point d'argent, ils pouuoyent viure & s'entretenir d'habits, & acheter ces liures & ces ornemens? & ils reſpondirent que les Chreſtiens & bonnes gens leur dōnoyent ces choſes par aumoſne pour l'amour de Dieu, auquel ils ſeruoyent, afin qu'ils priaſſent pour eux, & pour le ſalut de leurs ames. Le Iuge s'eſmerueilla d'ouyr telle choſe, qui luy fut declaree fidellement par le trucheman, & monſtra par apparence auoir compaſſion d'eux, encore qu'il n'adjouſtaſt entiere foy à ce qu'il auoit entendu. Si leur dit qu'il vouloit aller à leur nauire, pour veoir s'ils n'auoyēt point d'armes, ny de marchandiſe, ny pareillement or & argent, comme ils diſoyent; ce qu'il effectua à l'inſtāt, commandant à ceux qui le portoyent de le mener ſur le port, & faiſant marcher les Religieux à coſté de ſa chaire à bras, apres leſquels ſuyuoyent les gens de ſa ſuite, & vne infinité de peuple qui s'eſtoit là amaſſé, pour veoir examiner les eſtrangers.

Demandes & reſponſes.

Profeſſion des Obſeruātins.

Mandarin va veoir la fregate des Obſeruātins.

Visitation de la fregate.

Estant entré dans la fregate, il se tint assis en sa chaire, & alors commençairent ses officiers à chercher par tout dessus & dessous, & ne trouuant qu'vn peu de riz, qui leur estoit resté du voyage, le vont dire au Iuge; lequel sur ce point regardant les Espagnols, dit tout haut en la presence de ceux du vaisseau qui l'ouyrét tous: Certainement ceux cy disent vray, & me semblent estre bonnes gens sans suspection, & est credible qu'ils soyent de la sorte & maniere de nos Religieux, leur estant conformes en habits & en cheueux & en barbe. En apres il se mit à leur faire quelques demandes plus de curiosité que de soupçon, ausquelles comme ils respondoyent en leuant les yeux au ciel, pour estre le propos de choses diuines, ils apperçeuoyent que le Iuge estoit fort aise de cela, luy estant aduis que puis qu'ils regardoyent tant le ciel, ç'estoit signe qu'ils le tenoyent Dieu, comme ils sôt entre eux Chinois. Apres cela le Iuge sortit du nauire, & commanda aux Religieux & compagnons de ne bouger, leur laissant pour garde quelques vns de ses Officiers, ausquels il enjoignit de demourer au bord de la mer, & aupres de la fregate, plus pour engarder que ne leur fut faist tort, que pour mauuaise suspectió qu'il eust d'eux.

Demandes & responses.

Depart du Mandarin.

Affluence de peuple

Le peuple qui vint tout le long du jour à la plage veoir les Espagnols dans leur fregate, affluoit en si grand nombre, qu'ils s'esbahissoyét d'en tant veoir, se resjouissant toutefois de ces ames qu'ils auoyent esperance de baptiser

quand il plairoit à N. Dieu leur donner l'occasion. Le lendemain du matin ils virent venir deuers eux vn autre de ses Mandarins, accompagné d'vne grand'suite & autant presque de majesté que celuy du jour precedent, lequel estant entré en la fregate la fit foüiller dessus & dessous, pour veoir s'ils n'auoyent aucunes armes ou marchandises, & ne se trouuant autre chose que les liures & ornemens susmentionnez, il se les fit apporter & les regarda auec grãd' curiosité tout piece à piece, monstrant estre espris d'admiration, & prendre grand contentemẽt à veoir les liures & images, & sur tout la pierre d'autel dessusdite. Si commanda à l'vn des Religieux de lire en l'vn de ces liures, puis apres d'escrire : ce qu'ayant esté par luy fait en grãd'agilité & promptitude, le Iuge en fut fort content, & alors leur demanda si auec ces caracteres on pouuoit escrire en vn autre langue que la leur. Les Religieux luy respondirent que l'on s'en pouuoit seruir en toutes lãgues, & pour en faire l'experience escriuirent dessus du papier quelque chose en langue Chinoise: ce qui occasionna le Iuge à s'estonner, & dire en se tournant vers quelques vns qui estoyent auecque luy ; *Ces hommes ne sont point barbares, ny de peu d'esprit à ce que j'en voy.* A tant sortit-il du nauire, & alla trouuer le Gouuerneur, qui l'auoit la enuoyé pour luy raconter tout ce qu'il auoit veu & entendu en la visitation des Espagnols, lequel leur enuoya incontinent en vn tablon le congé de descen-

Iteratiue visitation.

Lecture & escriture deuãt le Mãdarin.

Louange.

Depart du Mandarin.

Congé de desbarquement.

dre à terre, & entrer librement dedans la ville.

Les Espagnols descendent de leur fregate, & vont à la ville, auquel lieu ils disent Messe au logis d'vn Chinois Chrestien.

CHAP. IIII.

Desbarquement.



I tost qu'ils eurent ledit congé, ils sortirẽt de leur fregate, & entrant par la porte de la ville, non toutefois sans grãde peine, à cause des gens qui abbordoyent à la foule pour les veoir, comme chose nouuelle, s'en allairent au logis du Chinois chrestien, qui auoit esté trucheman, lequel leur fit bonne chere, & leur donna à entendre qu'il auoit dit tout ce qu'ils luy auoyẽt commandé, s'offrant à eux d'abondant de faire en sorte auec les Iuges, qu'ils peussent obtenir congé du Gouuerneur pour demourer au pays, & auoir vne maison pour les loger. Toutefois ils les aduertit qu'ils ne parlassent point encor du chrestiennemẽt des Chinois, jusques à tant qu'ils fussent cogneus & sçeussent la langue, pource que lors ce seroit chose aisée à faire.

Entrée.

Intention du Chinois.

Or ces promesses, ensemble les falsificatiõs qu'il auoit controuuees deuant le Iuge en l'inquisition des Espagnols, ne tendoyent elles à

autre fin, cõme ils apperçeurẽt auec le tẽps, que pour le faire trouuer bõ aux Religieux, & par ce moyen tirer d'eux quelque piece d'argent, estimant ne se pouuoir faire qu'ils n'en eussent beaucoup, venant d'vn riche païs qui est abõdant en or, & pour vne affaire de tant d'importance, qui les deuoit retenir long temps. Et de vray, suyuant ce qui a esté dit, & ce que mesme les Espagnols entendirent depuis plus amplement, si ce truchemã eust fidelement declaré au Iuge ce que disoyent les Religieux, c'est sans doute qu'on ne leur eust jamais permis de desbarquer, où qu'ils eussent esté mis en prison pour auoir entré sans congé, ou à tout le moins les eust on fait retourner incõtinent par où ils estoyent venus, auquel lieu les gardes de ce passage que nous auons* dit les eussent jettez tous en fond, & noyez de males eaux ou secrettement ou publiquement, cõme gens qui se tenoyẽt fort offensez d'eux, à cause que l'Aytao (qui est comme nous auons dit en la* premiere partie, President du conseil de guerre) ayant sçeu que les Espagnols auoyent passé par l'armée sans estre veus, dont ils furẽt tous biẽ esmerueillez, fit faire vne secrette informatiõ de ce bruit, & le trouuant veritable, condemna les Capitaines à perpetuelle prison, apres les auoir fait fustiger cruellement, & confisquer tous leur biens: au moyen dequoy tous leur parens, & les autres gardes estoyent grandement indignez à l'encontre des Espagnols, & s'en fussent vengez facilement, s'ils n'eussent

Falsification du truchemã comment proufitable aux Espagnols.

Au chap 2. du present li.

Li. 3. cha. 9.

Gardes de la Chine indignez contre les Espagnols.

craint la Iuſtice, laquelle eſt auſſi ſeuere en ce Royaume, qu'en toute autre part du monde. Eſtãt donc les Eſpagnols au logis de cedit Chinois Chreſtien, ils y prirent leur repas ce jour là, & pluſieurs autres apres, s'en retournãt tous les ſoirs coucher dedans leur fregate, d'autant qu'ils n'oſoyẽt laiſſer eur hardes ſeules, ny coucher ailleurs, pour leur auoir eſté ainſi commandé par l'vn des Iuges.

Repas & giſtes des Eſpagnols.

Quatre jours apres qu'ils furent entrez, vint la feſte S. Iean Baptiſte; auquel jour ayant bonne affection de dire Meſſe, ils accommodairent vn autel en vne des chambres dudit Chinois, & preparairent des hoſties, & autres choſes requiſes pour la celebration; ce que ſe faiſant facilement, l'vn des Religieux chanta, & communia les autres: qui fut à eux tous vne treſgrand' conſolation ſpirituelle & corporelle, & leur donna nouuelle force & augmẽtation de courage, pour ſurmonter tous les trauaux, qui leur pourroyent ſuruenir, juſques à entiere execution de ce qu'ils deſiroyent.

Eſpagnols diſent meſſe, & communient.

Les Espagnols sont mandez de la part d'vn Iuge, qui les examine, & escrit au Viceroy en leur faueur. Le Viceroy enuoye commission à l'Aytao pour examiner leur cause; & cependant le Capitaine maje de Macao les accuse pour espies, auec ce qui s'en ensuit.

CHAP. V.

LE mesme jour S. Iean Baptiste, apres qu'ils eurent dit messe, ils furent mãdez de par vn Iuge de plus grãd' autorité que les autres à ce qu'ils entendairent depuis, & estant venus là où il estoit, tenant audience les Officiers leur cõmandirent de s'agenoiller si tost qu'ils eurent la veuë du Iuge, ce qui fut fort grief aux Religieux. *Mandement de Iuge.*

Si leur fit pareille demande que les autres Iuges: à quoy ils luy respondirent en somme, qu'ils venoyent prescher l'Euangile, & que pour ce faire ils les prioyent de leur donner permission de demeurer en icelle ville de Canton, afin d'aprẽdre la langue, & leur pouuoir dõner à cognoistre le vray sẽtier & chemin du ciel. Le trucheman falsifia ces parolles, comme il auoit fait deuant les autres Iuges, & dit seulement puisque l'auenture & le mauuais temps les auoit jettez à ce port, ils desiroyent viure auec eux, encore qu'ils leur deussent seruir d'esclaues; attendu que ja soit qu'ils eussẽt bõne enuie de retourner à l'isle de *Demande.* *Responſe.* *Falsificatiõ du trucheman.*

Luſſon, ou bien à Manille, ils ne pourroyent toutefois y paruenir, pour ne ſçauoir pas le chemin, & n'auoir aucun pilote à les conduire. Le Iuge eut compaſſiō d'eux, & dit qu'ils luy apportaſſent les choſes qu'ils auoyent en leur fregate pour les veoir, entre leſquelles ce qui luy ſembla plus admirable, furent les impreſſions des liures, & l'autel de Iaſpe noir, dont nous auons fait ja mention. Si requit les Eſpagnols qu'ils luy donnaſſent deux de ces liures imprimez, ce que luy ayant accordé, il monſtra eſtre fort aiſe du don, comme de choſe non vſitee par delà. En apres il parla à eux amiablement, & les fit leuer de terre où ils eſtoyent à genoux, & en ſigne de plus grand honneur leur fit boire en ſa preſence d'vn certain breuuage fait de quelques herbes & fort vſité entre eux, encore qu'ils n'ayent pas ſoif, comme le tenāt tresbon & ſalutaire pour le cœur, ce que les Chinois preſens reputairent à treſgrand faueur. Ce Iuge entendit plus de choſes de l'intētion des Eſpagnols, que nul des autres precedens, luy ayant dit le trucheman qu'ils auoyēt affectiō de demeurer au pays pour ſolliciter les malades & y enterrer les morts, l'vn & l'autre deſquels offices ils ſçauoyent faire par excellence. Le Iuge oyant ces parolles donna vn grand coup de ſa main deſſus la table qu'il auoit là deuant luy, & auec grans ſignes d'admiration dit aux autres Iuges preſens ſelon que le trucheman leur raconta par apres : *O que voilà de bonnes gens à les veoir, ie ſeroy tres aiſe de*

Viſitatiō des choſes des Eſpagnols.

Don de liures

Gracieuſeté du Iuge.

Louange des Eſpagnols par le Iuge.

de leur accorder ce qu'ils demandant, si ie le pouuoy faire de ma propre autorité, mais nous auons des loix contraires qui nous le prohibent & deffendent estroitement.

Sur ce fait voicy entrer à l'audience vn Chinois homme commun, estant tout en sang, & criant tant qu'il pouuoit, lequel se prosternant deuãt le Iuge se plaint à luy d'autres Chinois, auec qui ayãt eu querelle il auoit esté battu d'eux à coups de poings, & excedé de la sorte. Le Iuge commanda à ses officiers d'aller querir les delinquans, ce qu'ils firent en diligence, & emmenairent trois Chinois liez par les bras, lesquels estoyent à les veoir gens de basse condition. Si fit ledit Iuge vne sommaire information du fait, & sans autre forme de procés les condemna sur le champ à auoir chacun vingt coups de foüet. Incontinent les bourreaux les empoignent à belles mains, & d'vne cruauté diabolique les estendent par terre le ventre dessous, pour executer la sentence du Iuge, & leur ayant osté les chausses se mettent à les fustiger par les cuisses auec les foüets de roseau, dont nous auons parlé* ailleurs. Les Religieux qui estoyent presens à ce spectacle esmeus de grand' pitié & compassiõ se jetairent aux piez du Iuge, & le requirent par signes pour l'amour de Dieu, que le supplice ne passast outre : & le Iuge condescendant benignement à leur requeste, commanda aux bourreaux de cesser, & pardonna aux delinquans quinze coups de foüet restans des vingts coups, aus-

Plainte d'vn Chinois.

Delinquans.

Cõdamnatiõ.

*En lai par. li.3. chap. 12.

Remission.

quels il les auoit condamnez. Ce Iuge s'esbahissoit fort de veoir la pauureté des religieux, & l'habit austere qu'ils portoyent : mais ce qui le fit encore estonner sur toute chose, fut quād il entendit qu'ils estoyent passez par la flotte du destroit sans auoir esté veus aucunemēt, luy semblant estre impossible que cela eust peu aduenir sans la volonté du ciel. Ayant acheué ce propos & examē, il les renuoya au nauire, leur promettant d'escrire de leur fait au Viceroy, qui estoit à trente lieuës de là, & luy mander comme ils estoyēt gens sans soupçon ausquels il pouuoit donner licence de l'aller veoir, & que moyennant ce sien aduis, le Viceroy luy manderoit s'ils deuoyent y aller ou demeurer. Peu de jours apres ils sçeurent que ce Iuge auoit tenu sa promesse, & que le Viceroy en auoit commis l'affaire à l'Aytao, auquel appartient de cognoistre du fait des estrangers, disant par sa commission ce qui ensuit. *On m'a escrit de Canton, que sont arriuez quelques hommes vestus fort austerement à la façon & maniere de nos Hermites Religieux, & qu'ils n'ont point d'armes ny autre chose, qui monstre y auoir en eux quelque mauuaise intētion. Puis que c'est le deu de vostre charge de regarder à ce fait, examinez les en diligence, & y prouuoyez comme vous verrais bon estre, nous faisant de tout fidelle & ample rapport.*

Admiration. *Depart.* *Promesse.* *Commission.*

Ce mesme jour de S. Iean, estant les Espagnols trāquilles d'esprit, & tous joyeux d'auoir communié celle journee, ils virent venir deuers eux en leur fregate les truchemans, qui

Truchemās vers les Espagnols.

leur declarairent apertement leur vilanie & auarice ; disant qu'ils pouuoyent desja bien voir ce qu'ils auoyẽt fait pour eux, & en quel danger ils s'estoyent mis pour l'amour d'eux: partant que ç'estoit raison qu'ils fussent recõpensez de leurs peines, autremẽt qu'ils ne leur ayderoyẽt plus en rien,&ne se messeroyẽt plus de leur affaire ; les aduisant qu'au defaut d'eux ils ne trouueroyent pas homme qui s'y employast si diligemment ny de telle affection, comme ils verroyẽt par experience:adjoustant qu'ils auoyent esté cause dequoy on ne les auoit mis en prison, pour estre entrez au Royaume sans congé, ou, pour vser enuers eux de plus grand'grace,qu'on ne les auoit fait retourner par où ils estoyent venus, & en fin dequoy les Iuges les traitoyent si amiablement comme ils faisoyent.Le P.Gardien voyant que l'intention des truchemans estoit totalement fondée sur le lucre, & considerant la necessité qu'ils auoyent d'eux,& que s'ils ne les contentoyent, à peine trouueroyent ils qui les voulust aider en ce besoin, il eut recours au dernier remede, & leur bailla pour gage de leur salaires l'vn des deux Calices qu'ils auoyent, leur enchargeant de le tenir & garder comme chose consacree & dediée à reçeuoir le precieux sang de IESVS CHRIST. Le principal truchemanle prit à l'instant fort volontiers, & luy trouuant maistre le vendit le plus qu'il peut à des orfeures, pour le fondre & en faire des ouurages de leur estat. Non content de cela, & croyant

Auarice des truschemans.

Gage.

Sacrilege.

que les Religieux auoyent apporté beaucoup de richesses, il tascha par belles parolles de sçauoir d'vn jeune garçó Chinois, qui leur seruoit de trucheman, s'ils n'auoyét point d'or ou d'argent, ou des pierreries, ou autres choses de valeur; & cóme il eust entendu qu'ils n'auoyent autre richesse que des liures & ornemens à dire messe, il se proposa d'inuéter quelque moyen pour attraper l'autre Calice qu'il auoit veu, & pour mieux conduire l'affaire alla reúceoir les Religieux, & leur tint les mesmes termes que dessus, adjoustant autres raisons & parolles, & leur affermant qu'à les nourrir & traiter chez luy il auoit despensé douze Taës, reuenans à douze ducas de Castille, plus que ne pesoit le Calice qu'il luy auoyent baillé, ja soit que lors qu'il les traitoit il leur donnast à entédre qu'il le faisoit pour l'amour de Dieu, & par aumosne, à quoy il se monstroit tant affectionné, que voyant par fois que les Espagnols ne vouloyét manger de choses exquises, & se contentoyent de petites viandes, il les exhortoit de faire hardiment bonne chere, & sans eux challoir de rié, leur disant que quand son bien viendroit à faillir, il engageroit son propre enfant.

Enqueste.

Truchemans de rechef vers les Espagnols.

Fausseté du trucheman.

Voyant donc apertement le Gardien qu'il taschoit à tirer de luy l'autre Calice, il luy fit responce qu'ils n'auoyent que luy donner pour l'heure, & que tất pour leur viure & nourriture, que pour la peine qu'il auoit prise, ils luy auoyent baillé en engage ce qu'il leur auoit demandé. Le trucheman repliqua que s'ils n'auoyent

Responce du Religieux.

Replique.

n'auoyent que luy donner ils en trouuassent puis que ç'estoit despense de bouche* estant la coustume du païs, que quand vn hõme deuoit quelque chose & n'auoit dequoy payer, il vendoit ses enfans, ou se faisoit esclaue au creancier; pourtant qu'ils luy donnassent l'autre Calice qui restoit, attendu que celuy qu'il luy auoit baillé ne pesoit pas plus de seize taës, ce qui ne suffisoit pas pour le payer seulement de sa peine de trucheman. Le P. Gardien l'appaisa le mieux qu'il peut, & luy promit de lecontẽter entierement quand il en auroit lemoyen, ce qu'il s'efforceroit de faire; le priant cependant de garder en toute reuerence le Calice qu'ils luy auoyẽt baillé en gage, comme chose qu'ils estimoyent fort, & plus pour estre sacrée & dediée au diuin seruice, que pour son prix & valeur : luy disant en outre qu'il escriroit aux Portugais de Macao touchant leur necessité, & les priroit de leur faire quelque aumosne, & tout ce qu'ils luy enuoiroyẽt fust peu ou prou, ils luy bailleroyent. Le trucheman qui auoit seulement les yeux à son profit particulier, luy dit qu'il se depeschast dõc d'escrire, & qu'il luy trouueroit vn messager pour porter la lettre, & en apporter response, comme auoit fait peu de jours au parauant d'vne autre missiue.

Voyez la 1. part. liure 3. chap. 10.

Sacrilege.

Response.

Or auoit ledit Gardien escrit à l'Euesque de Macao, luy faisant entendre, comme luy & ses compagnõs estoyent arriuez à Canton, pour procurer d'auoir congé d'y prescher le S. Euangile, & conuertir ces Idolatres : à quoy l'E-

Lettre du P. Gardiẽ à l'Euesque de Macao.

Responſe de l'Eueſque. ueſque auoit fait reſponſe qu'il louoit grandement l'intention des Religieux, les exhortant de ſaintes parolles à effectuer vn ſi bon œuure, & les priant par meſme moyen de luy enuoyer la copie des bulles,qu'ils auoyent de N. S. P. le Pape touchãt ce fait,pour y obeir de ſa part,& faire ce qui ſeroit de ſa charge,luy ayãt eſté tout ce païs là juſques au Iappõ,particulieremẽt recõmandé de ſa Sainteté. A cette reſponſe auoit reſpondu ledit P. Gardien, diſant que quand il *Reſponſe du P. Gardien.* auroit l'opportunité il obeiroit à ſes commandemens,&luy monſtreroit l'ottroy qu'il auoit, & qu'il iroit vers luy en perſonne luy baiſer les mains, & ſatisfaire aux habitans de par delà, *Obſeruantins ſcãdaliſez par les Portugais de Macao.* leſquels,à ce qu'ils auoyent entendu,les auoyẽt ſçandaliſez,& fait bruire d'eux qu'ils eſtoyent des vagabons & gens perdus, & non vrais preſtrés ne Religieux ; & que meſme ils auoyent prié des Chinois, qui eſtoyẽt arriuez pour lors à Macao, que quand ils retourneroyent à Canton ils diſſent aux Iuges, qu'ils priſſent biẽ garde à des Caſtillas,qu'ils ſçauoyẽt bien eſtre en leur ville, & s'aſſeuraſſent qu'ils n'eſtoyent de leur nation,mais d'autre pays,& ſujets d'vn autre Roy : leſquels ils croyoyent eſtre allez là à mauuaiſe intention, & en habit deſguiſé, comme eſpions des Caſtillas qui eſtoyent en l'iſle Luſſon, & qu'ils ſe doutoyent qu'a pres eux ne deuſt aller vne armée, pour leur faire dõmage en quelque part;au moyen dequoy il leur conſeilloit d'y prouuoir à tẽps, afin que ſi quelque choſe leur ſuruenoit,ils n'en miſsẽt

la coulpe sur eux.

Tout cela faisoyent les Portugais, comme l'on sçeut bien depuis, de peur qu'ils auoyent que les Castillans ne leur ostassent le trafic & gaing qu'ils faisoyent en la ville de Canton, & pour cette cause ils poursuyuirent si auant leur entreprise, que les Chinois luy certifiairét que le Capitaine maje de Macao y mis par le Roy de Portugal auoit enuoyé aduis à vne aute ville proche de Canton, aduertissant les Iuges de ce que dessus, & leur protestant que s'il venoit quelque inconuenient au pays pour auoir admis les Castillans, ils ne leur fust imputé. Mais le Iuge de Canton cognoissant le mauuais dessein du Capitaine, & voyant que l'accusation venoit plus d'enuie que de verité, fit responſe qu'il s'estoit particulierement informé des religieux qu'ils accusoyent, & que ç'estoyent hõmes qu'il n'y auoit cause de craindre, ny auoit aucun soupçõ d'eux, cõme il s'estoit veu manifestemẽt quãd on visita leur fregate, où furent seulement trouuez quelques liures & autres choses, qui estoyent plus indices de deuotion, que d'intention d'esmouuoir guerre. Ce Iuge, nonobstant telle responſe, retint deuers luy l'aduis dudit Capitaine, afin qu'il ne luy peust susciter aucune chose, & l'enuoya fort soigneusement au Viceroy de la prouince d'Aucheo pour le veoir : lequel comme il eust facilemẽt colligé par iceluy l'intẽtion de celuy qui le dõnoit, & entendu l'innocence des accusez, mãda au Gouuerneur de Canton qu'il leur fist bõ

Espagnols pourquoy scãdalisez.

Aduis de Macao.

Responſe de Canton.

Aduis de Macao enuoyé à Aucheo.

Mandement du Viceroy d'Aucheo.

traitement, ſans permettre que leur fuſt fait deſplaiſir, & qu'il les luy enuoyaſt à Aucheo, pource qu'il les vouloit veoir, à cauſe qu'on luy auoit dit qu'ils auoyēt apparēce d'eſtre ſaintes gēs, & qu'ils portoyēt vn habit, lequel biē qu'il fuſt de meſme façon que celuy des Religieux Auguſtins leſquels il auoit desja veus, eſtoit toutefois d'vne autre couleur & plus auſtere. Le Capitaine maje voyant que ſon deſſein ne reüſſoit pas bien auec les Iuges de la Chine, fit crier publiquement à Macao, que perſonne n'euſt à leur eſcrire, ny auoir aucune communication auec eux, ſur peine de banniſſement, & de deux mille ducats. Mais tout cela ne peut jamais refroidir la ferueur de quelques vns, qui eſtoyent affectionnez à l'ordre de S. François, ains les incita d'auātage à leur bien faire, voyāt qu'ils eſtoyent en neceſſité, & ſpecialement l'Eueſque les aida de ſes facultez, & vn ſeculier homme d'honneur, appellé André Cotin, leſquels ne ſe ſouciant du cry qui auoit eſté fait, leur eſcriuirēt par pluſieurs fois, combien que ce fuſt ſecrettement, accompagnāt leurs lettres d'aumoſnes, & les exhortant à pourſuyure & continuer tousjours leur ſaint zele. Outre cela vn Caiſtllan, nommé Pedre Quintero, qui auoit demouré beaucoup d'annees auecque les Portugais, leur enuoya à toutes les fois que s'en preſenta l'occaſion, beaucoup de preſens, & de miſſiues ſans ſuſcriptiō, afin q̄ ſi d'aduenture on les trouuoit, elles ne luy peuſſent point nuire.

Cry public à Macao.

Obſeruantins de qui aidez nonobſtant le cry public.

Reuenant donc à noſtre propos, le truche-man ayant enuie d'eſtre payé de ce qu'il diſoit auoir deſpenſé, leur preſenta le meſſager par luy promis pour aller à Macao, & porter les lettres à leur deuots & autres amis, par leſquelles ils les requeroyent de leur faire quelque aumoſne pour payer le trucheman, les priant auſſi pour l'amour de Dieu de leur enuoyer de l'argent pour deſgager leur Calice, ne ſçachãt encore qu'il fuſt deffait. Si alla ce meſſager ſecrettement & en diligence, & au retour apporta ce qu'ils auoyẽt demandé, auec pluſieurs honneſtes preſens, leſquels vinrẽt bien à point, à cauſe que l'vn des Religieux, nommé F. Sebaſtian de S. Françiſque, eſtoit fort malade d'vne fieure, de laquelle peu de jours apres il deceda ſaintement, ayant vn treſgrãd deſir de ſouffrir martire pour le nom de IESVS CHRIST. Quãd ce meſſager fut de retour, l'Aytao qui eſt Iuge des eſtrangers, & auoit, ainſi que dit eſt, la commiſſion d'examiner les Religieux, s'en alloit les trouuer pour cet effet en la fregate, & eſtoit desja hors de la ville : lequel apres les auoir examinez particulierement, commanda qu'ils fuſſent traitez en toute faueur & courtoiſie, comme luy auoit enchargé le Viceroy d'Aucheo.

Meſſager preſenté aux Obſeruantins.

Voyage du meſſager.

Mort de F. Sebaſt. de F. Françiſque.

Viſitation de l'Aytao.

Les Religieux se voyant en neçessité, demandent l'aumosne par les ruës; le Gouuerneur le sçait qui leur fait bailler des viures au despens du Roy. Le truchemant continuë en son auarice & tromperie. Ils sont mandez deuant les Iuges de la ville, lesquels traitent auec eux de quelques choses, puis aduisent de tout le Vice.roy, lequel leur mande de les luy enuoyer à Aucheo

CHAP. VI.

Pourquoy võt les Obseruãtins demander l'aumosne.



LES Religieux ne se voulant plus veoir en danger auecque le truchemã comme ils auoyent fait, n'alloyent plus manger en sa maison, mais pour donner bon exẽple à ceux de la ville, alloyẽt tous les jours deux à deux demãder l'aumosne, laquelle leur estoit donnee par ces infideles tresuolontiers & de bon cœur; cõme estant chose nouuelle en cettuy Royaume de veoir demãder l'aumosne, à raison qu'il n'y a point là de pauures, & que quand bien il y en auroit, ils ne leurs permettent aucunement d'aller par les ruës & par les temples, comme nous auons dit * ailleurs. Le Gouuerneur sçachant que les Religieux demãdoyent l'aumosne, & que ç'estoit par neçessité & faute d'autre moyen pour se nourrir, leur fit bailler tous les jours leur viure aux despens du Roy en telle abondance, qu'auec ce qu'ils nourrissoyent les soudars qui estoyent de leur compagnie, il leur en demouroit encore de re-

** En la 1. part. liure 2. chap. 10.*

Prouision de viures.

ſte; leur eſtant baillé leur viure en deniers qui eſtoyent ſix*maſes ou maeſes d'argent,dont ils auoyent tousjours de reſte,pour le bon marché qui eſt par tout le païs, comme nous auons dit en pluſieurs endroits.

*Maſe,ou maëſe,eſt vne mōnoye de la Chine, valāt enuiron vne reale,cōme il a eſté dit en la 1. part. liure 3. chap.4.

Voyant donc le trucheman comme les Religieux auoyēt reçeu des aumoſnes de Macao, & ſçachant qu'vn de leur deuots enuoyoit ſecrettement vne çedule, par laquelle il promettoit de payer toute la deſpenſe qu'ils feroyent en ce beſoin & neceſſité, auec vne lettre adreſſante au P. Gardien,par laquelle il l'exhortoit luy & les autres à pourſuyure l'entrepriſe que Dieu leur auoit inſpirée au cœur pour la ſaluation de ces ames, commence à imaginer qu'il falloit pour ſon profit retarder le partement des Religieux,d'autant qu'il leur retenoit tous les jours la moitié de l'argent qu'ils luy donnoyent pour acheter leur ordinaire. Partant il s'en vint vn jour bien eſmeu, leur feignant que l'Aytao auoit cōmādé qu'ils fuſſent mis hors du Royaume, & leur diſant pour les conſoler qu'il feroit vne requeſte en leur nom, par laquelle ils ſupplieroyēt, qu'attendu que le tēps n'eſtoit commode pour nauiger, ny leur vaiſſeau preſt pour ce faire,vn logis leur fuſt deputé pour quelques trois ou quatre mois, pendās leſquels ils ſe pourroyent preparer de tout ce qui ſeroit neceſſaire pour le voyage; & comme on verroit durant ce temps que leur maniere de viure ſeroit bonne & exemplaire, on les lairroit demourer librement au pays, &

Deliberation du truchemā.

Cautelle du trucheman.

pourroyent apprendre la langue, & commencer à y prescher. Tout cela leur disoit il cauteleusement, & pour tirer d'eux ce qu'il pretendoit; sçachant bié que l'Aytao luy auoit enjoint de leur dire qu'ils ne pouuoyent pas demeurer au pays comme ils pretendoyent, à cause d'vne de leur loix qui le prohiboit formellemét s'ils n'auoyent permissió du Roy, laquelle deniroit plustost aux Espagnols & Portugais, qu'à aucuns autres; y ayant entre eux vne prothetie venuë de la bouche du Demon, & tenuë entre eux pour trescertaine, pour s'estre verifiée plusieurs autres choses, qui furent de par luy predites, par laquelle il leur annonça; *Qu'vn temps viendroit qu'ils seroyent subjets à des hommes qui auroyent beaucoup de barbe, & de lons nez aquilins, & de grans yeux semblables à ceux de chat :* en quoy ils sont differens des Chinois, entre lesquels à peine y en a il vn qui aye plus de vingt poils au menton, & si ont tous le nez camus, & de petits yeux : & pour cette cause quand veulent offenser quelcun, & luy dire vne grande injure, ils ont coustume de l'appeller (*yeux de chat.*)

Intention du trucheman.

Sejour en la Chine pourquoy denié aux Espagnols & Portugais.

Prophetie du Demon.

Yeux de chat.

Comme donc les religieux ne desiroyent autre chose que demeurer, pour mettre à effet leur bon zele, ils remerçiairent le truchemant de la courtoisie qu'il leur faisoit, & le priairent instamment de presenter la requeste, afin que par ce moyen leur desir fust entendu, & la cause de Dieu justifieé, lequel vouloit entrer chez eux par la porte de la predication. Il presenta

Response des Religieux.

leur requeste, estant tous les Iuges assemblez, lesquels eurent grand' compassion des Religieux, & commandairent qu'on les fist venir deuant eux, ayant enuie de les veoir, & entendre apertement leur volonté. Si y allairent les Religieux auec grand' joye, & ainsi qu'ils entroyent dedãs la sale, vn des Iuges qui estoit le plus grãd de tous, & personnage d'autorité, leur demanda par l'entremise du trucheman, quelle estoit leur intention à demander vn logis pour y demeurer. Le P. Gardien respondit que ç'estoit pour bien apprendre la langue, moyennant laquelle ils leur peussent donner la cognoissance du vray Dieu, & les addresser au chemin pour aller viure auec luy, suyuant l'office qu'ils en tenoyẽt, & la promesse qu'ils en auoyẽt faite. Tout cela fut relaté de la sorte par le trucheman, qui leur souloit estre peu fidelle, ainsi qu'il a esté veu : aquoy respondit le Iuge au nom de tous ses collegues que leur demande estoit illicite, & qu'ils ne pouuoyent leur ottroyer. Le trucheman oyant cela, & sans attendre ce que diroyent les Religieux, repliqua & dit qu'a tout le moins il leur donnassent permission de seiourner là tant que vinssent les Portugais, qui y deuoyent estre en bref pour y charger des marchandises, & qu'ils s'en iroyent quand & eux, estant tous d'vne mesme loy. Là dessus le Iuge leur demanda, si les Portugais & Castillas estoyent tous vn: à quoy le P. Gardien respondit qu'en fait de

Requeste presentee.

Religieux deuant les Iuges.

Demande.

Responce.

Replique du Iuge.

Responce du trucheman.

Demande.

Responce.

creance & religion ils ne differoyent en rien, mais qu'ils estoyent vassaux de Princes diuers, bien qu'ils fussent tous deux parens fort proches. Cette derniere petition sébla au Iuge plus equitable que la premiere, & qui leur pouuoit estre concedée auec moins de difficulté: toutefois il fit respõse qu'il ne pouuoit pas en resoudre, mais qu'il escriroit au Viceroy d'y condescédre, puis que les Portugais pour le plus tard deuoyent venir dedans quatre ou cinq mois, pendant lequel temps on feroit en sorte, qu'ils peussent aller librement par tout où ils voudroyent, & sans que personne leur fist ennuy.

Conclusion.

Le l'endemain, qui fut le 2. jour d'Aoust, le Iuge tint sa promesse, enuoyant la petition au Viceroy, auec aduis sur icelle, tant de luy que des autres Iuges. La response tarda beaucoup à venir, & en fin arriua le mandement du Viceroy au Gouuerneur de Canton, par lequel il luy escriuoit qu'il enuoyast les Religieux à la ville d'Aucheo où il estoit, & qu'ils portassent tout ce qu'ils auoyent apporté quand & eux, sçauoir est les liures & ornemés. Le Iuge ayant reçeu ce mandement les en aduertit aussi tost, a fin qu'ils s'apprestassent pour le voyage, ce qu'ils firent joyeusement & en diligence, comme il se dira au chapitre qui ensuit.

Requeste des Religieux enuoyee au Viceroy.

Mandement du Viceroy.

Aduertissement.

Les Religieux vont à Aucheo: & icy est raconté ce qu'ils virent, & rencontrairent par le chemin.

CHAP. VII.



DE l'endemain, qui fut le seiziesme d'Aoust, les religieux partét incontinent de Cãton pour aller à Aucheo veoir le Viceroy, ayant bien bõne esperãçe d'obtenir de luy la permission qu'ils pretendoyent; & voulant laisser au partir deux Indiens pour prendre garde à leur fregate, les Iuges qui estoyent presens leur dirent, qu'il n'en estoit point de besoin, & qu'ils la feroyent garder eux mesmes: & pour cette occasion firẽt attacher auec de la colle certains cartels en papier sur les escoutilles du nauire, lesquels ne se pouuoyẽt oster, sans que l'õ s'en apperçeust. Apres cela ils firent amener pour les Religieux quatre bõnes barques larges, garnies de belles galleries & jalousies, & les faisant embarquer dedans leur enchargeairẽt d'aller en toute diligençe accomplir le mandement du Viceroy; enuoyant auec eux pour le guider, & leur faire bailler ce qui leur seroit necessaire, des gens idoines & d'autorité.

Partement.

Soin des Iuges Chinois.

Embarquement.

Si nauigeairent tousjours par vn grand fleuue amõt l'eau, où ils virent des choses fort notables par l'espace de quatre jours, que le voyage dura. Le long du riuage, il y auoit de part &

Nauigation.

Villes & citez.

d'autre tant de villes & de grosses citez, qu'ils ne les peurent conter,tant pour le grand nombre, que pour ce qu'ils cheminoyent de nuit le plus du temps,afin de suyure la maree, & fuir la grand' chaleur qu'il faisoit de jour sur l'eau. Les autres bors & riuages, qui ne se voyoyent point peuplez, estoyent toutes terres ensemēcees, où ils virēt labourer plusieurs bufles d'vne autre mode qu'en Castille,d'autāt qu'vn bufle tiroit la charrüe tout seul,& labouroit,estāt mené par vn homme qui estoit monté dessus, & le cōduisoit facilemēt là où il vouloit, auec vn licol lié à vn anneau, qui luy passoit par les nareaux,& seruoit de bride. Ils virēt aussi plus de vingt mille trouppesd'oyes qui espluchoyēt les mauuaises herbes, qui se procreent parmy le riz,& les autres grains,& semences: estant la coustume du Royaume de les mener ainsi par troupes paistre emmy les chāps, & semailles; ce qu'elles font de telle sorte, qu'il semble y auoir en elles quelque vsage de raison,*sçachāt discerner en pasturāt les racines qui sont mauuaises,& se gardant bien d'arracher les bonnes plantes,ou de leur faire aucun dommage;dont furent estonnez grandement les Espagnols, & plus que de toute autre chose qu'ils virēt. Tout le pays y est peuplé de telle sorte, & les bourgs &villes si proches les vnes des autres,qu'on les pourroit mieux appeller vn seul peuple,que nō pas plusieurs; & dire plus proprement la ville, q̃ le royaume de laChine. On n'y sçauroit veoir vn espan de terre, qui ne soit occupé & culti-

Terres semēcees.

Maniere de labourer en la Chine.

Troupes d'oyes.

**Voyez la 1. part. liure 3. chap 22.*

Chine combien peuplee.

ué:ce qui aduient tant à cauſe de la multitude de peuple, que de ce que n'y ſont tolerez gens ocieux & faineans, comme nous auons monſtré*ailleurs plus à plein : au moyen dequoy,& de ce que la terre y eſt ſi fertile,les viures y ſont en abondance,& à treſbon prix.

*En la 1 par. liu. 1. chap.3. & au liu. 3. chap.22.

Reuenant dõc au voyage des Religieux, que leur fut heureux & de grand cõtentement, tãt par les villes maritimes, que deſſus l'eau,où on leurfaiſoit bõne chere;en fin au bout de quatre jours, qui fut le 20. d'Aouſt, ils arriuairent aux fauxbourgs de la ville d'Aucheo, toutefois ſi tard,qu'il leur fut force de demeurer là juſques au matin, auquel lieu ils furent bien traitez,& logez. Le l'ẽdemain du matin,celuy qui les cõduiſoit les ſolicita de partir, pour aller trouuer le Viceroy; & pour cette occaſion pritent leur chemin par vne grand'ruë, qui auoit à leur aduis plus d'vne lieuë, de ſorte qu'ils penſoyent eſtre dans la ville;mais cõme ils furent au bout d'icelle,ils virent la porte de ladite ville, où ils entendirent que tout ce qu'ils auoyent paſſé eſtoit le fauxbourg. Quant à la grandeur d'icelle, & la multitude du peuple qu'ils ſ'eſmerueillairẽt d'y veoir, enſemble le põt admirable qu'ils paſſairẽt,& pluſieurs autres choſes qu'ils racõtairent particulieremẽt,je les paſſe ſous ſilẽce, pour les auoir ja traitees au lõg en la relatiõ des Auguſtins,qui eſt au liu.*precedẽt.quãd ils ariuairent au logis du Viceroy, qui n'eſtoit pas encore leué, ny la porte du palais ouuerte, qui s'ouure ſeulemẽt vne fois le jour,de la ſorte

Voyage heureux.

Arriuée.

Eſpagnols võt deuers le Viceroy.

*Chap. 22 & 23.

qui a esté dite, & voyant celuy qui les guidoit, qu'on ne l'ouuriroit pas si tost selon leur coustume, il les mena à la court d'vne maison, qui estoit joignante au palais du Viceroy.

Espagnols menez deuãt les Iuges d'Ancheo.

Or estoit-ce lors sur le point que tous les Iuges de la ville alloyent tenir l'audience; de maniere que comme ils sçeurent que des estrangers estoyent venus, ils les firent venir deuant eux, & les contemplant de pied en teste, n'admirairent autre chose en eux, que l'austerité de leurs habits, d'autant qu'ils auoyent desja veu les Religieux Augustins. Ce pendant s'ouurit la porte du palais, auec vn grand son d'artillerie, & instrumẽs de musique, comme trompettes, cornemuses, saquebutes, & haubois, qui faisoyent vn si grand bruit, qu'il sembloit que la ville deust fondre. Dedans la premiere court estoit vn nombre de soudars en ordonnance, armez de lançes & arquebuses; & en vne autre plus en dedans, qui estoit fort grande, & toute entourée de barreaux de bois peinturé de noir & d'azur, qui sembloit de loin estre de fer, & d'vn estage de haut; ils virent encore d'autres soudars en ordonnance, & vestus de pareille liurée que les premiers, toutefois vn peu plus lestes, & de meilleur port. Estant en cette arriere court, apporté leur fut vn mandement du Viceroy, contenant qu'ils reuinssent le soir, pource qu'il ne pouuoit parler à eux presentement, à cause de quelques affaires qu'il auoit auec les Auditeurs du conseil, lesquelles ne se pouuoyent differer.

Ouuerture du palais.

Soudars en ordonnance.

Mandemẽt.

Au moyen de ce,ils ſortirent du palais,& re- *Sortie.*
tournairēt le ſoir en la meſme court, que nous *Retour.*
auons dite, comme il leur auoit eſté comman-
dé; d'où ils furent introduits dans vne grand'
ſale parée richement, au bout de laquelle y a-
uoit trois portes, dont celle du milieu eſtoit
grande, & les deux autres petites, & reſpon-
doyent à trois autres, qui eſtoyent de meſme
grandeur en vne autre ſale en dedans,où eſtoit
le Viceroy,front à front de la porte du milieu,
par laquelle il n'eſtoit permis à aucun ny d'en-
trer, ny de ſortir. Il eſtoit aſſis dans vne chaire *Siege du Viceroy.*
magnifique,elabouree d'or & d'yuoire,ſous vn
beaux daix de toile d'or, au milieu duquel e-
ſtoyent bordées les armoiries du Roy de la
Chine, qui ſont des ſerpens entrelaſſez, com-
me nous auons dit * ailleurs. Il auoit auſſi vne **En la I. par. li.3.chap.8. & en la 2.pa. li.1.cha.17.*
table deuant luy, où eſtoyent deux chandelles
allumees,à cauſe qu'il faiſoit tard, & vn eſcri-
toire deſſus,& du papier. Vis à vis du ſiege où
il eſtoit il y auoit contre vne muraille blanche
vn fier Dragon peinturé, qui jettoit du feu par
la bouche,par les yeux,& les narines: qui eſt la *Dragon peinturé.*
peinture,à ce qu'ils entendirent, que tiennent
communement tous les Iuges du Royaume
deuant leur ſieges & tribunaux, pour ſignifier
que celuy qui eſt aſſis en tel lieu doit eſtre ri-
goureux & ſeuere à rendre juſtice ſans crainte
ny apprehenſiou de perſonne. La forme qu'ils
gardent à tenir leur audience, ç'eſt auec les ce- **Au 18. & 23. chap.*
remonies, & en la meſme façon & maniere,
qu'il a eſté dit * cy deuant en la relatiō des Au-

gustins : parlant chacun * à genoux au Viceroy, encores que ce soyent Iuges & Loytias, comme le virent par plusieurs fois lesdits Augustins.

*Voyez la 1. par. li. 3 ch. 9.

Notaires fustigez.

Ce jour là les Religieux, qui attendoyent qu'on les fist entrer, virent tenir l'audience au Viceroy touchant le fait des Notaires, pour veoir & cognoistre s'ils versoyent bien en leur estat : & lors y en eut cinquante qui furent batus & fustigez, pour auoir esté trouuez coulpables à prolonger l'expedition des actes; & quelques autres pareillement, pour auoir receu des presens des parties negociantes, ce qui est prohibé sur tresgrandes peines; pource que le Roy leur baille à tous suffisans * gages, pour eux nourrir & entretenir, afin qu'ils n'ayent occasion de prẽdre aucun droits ny salaire. Ils furent fustigez cruellemẽt auec des cannes & roseaux, en la façon & maniere que nous auõs declaree * ailleurs. Les soudars de la garde du Viceroy estoyent plus de deux mille hõmes, tous posez en rang, & vestus de liurée de soye, auec les morions de fer reluisans dessus la teste, & timbrez de grans plumars. Tous ces soudars faisoyẽt ruë depuis la porte de la sale, où estoit le Viceroy, jusques à la grand'porte, par où l'on entroit au palais. Ceux qui estoyent dans les sales & aux escaliers, portoyent l'espee ceinte, & ceux des courts auoyent des lances, & par entre eux estoit posé vn arquebusier. Les soudars de cette garde estoyẽt, à ce qu'on leur dit, * tous Tartares, & non Chinois; mais ils n'en peurent

*Voyez la 1. part. liure 3. chap. 10.

*En la 1. par. liu. 3. chap. 12.

Soudars de garde.

* Ce pouuoyẽt estre quelques soudars pris

peurent ſçauoir la cauſe, bien qu'ils ſ'en enquirent diligemment.

en guerre, leſquels eſtoyent deputez à la garde de ce Viceroy, cõme ils ont couſtume de faire en la Chine ſuyuant ce qui a eſté dit en la 1. part. liu 3. cha. 5. En quoy notera le lecteur cõme ils ſe ſeruent d'eſtrangers en leurs corps de garde, ainſi que l'on fait en Frãce. & en pluſieurs autres lieux : & que meſme en ladite Chine, le Roy tient des Alemans ſoudoyez ſur les frontieres de Tartarie, pour luy garder le paſſage, ſelon que l'eſcrit le P. Gaſpard de la Croix, en ſon traité de la Chine en Portugais, chap 3.

Les Eſpagnols ont entree chez le Viceroy, & parlent à luy. Il leur fait quelques demandes, puis les renuoye au Timpintao, qui eſtoit ſon lieutenant, lequel les reçeut humainement, & leur donna de bonnes parolles.

CHAP. VIII.

Aduertiſſemens.

A TANT ſortit vn domeſtique du Viceroy, perſonnage d'autorité, lequel leur fit ſigne qu'ils entraſſent dedans la ſale, & les aduertit qu'il ſ'agenoüillaſſẽt à l'entrée, ce qu'ils firent incontinent : & comme ils eſtoyent à plus de cent piez loin du ſiege, le Viceroy leur fit ſigne auec la main qu'vn des Religieux vinſt plus prés ; ce que fit le P. Gardien, ſe remettant à genoux aupres de la table, qui eſtoit là deuant luy.

Demande.

Si s'arreſta quelque peu le Viceroy à le contempler & auiſager, puis luy demãda auec vne grand'grauité d'où ils eſtoyent, & ce qu'ils venoyent chercher en celuy Royaume, où per-

ſonne ne pouuoit entrer ſur peine de la vie, ſans licence particuliere de quelcun des Iuges de la coſte. Le P. Gardien reſpondit que luy & ſes compagnons eſtoyent Caſtillans, & que le zele de l'honneur de Dieu, & le ſalut de leurs ames les auoit amenez à celuy Royaume, pour leur preſcher l'Euangile, & enſeigner le chemin du ciel. Cela luy fut declaré par le truchemant, bien qu'ils ne peurent jamais ſçauoir s'il auoit vſé de fidelité, ainçois ſelon la demande que leur vint faire le Viceroy, eſt à preſumer qu'il vſa de telle fauſſeté qu'il auoit fait aux autres fois; en ce que ſans luy reſpondre à ce qu'il auoit dit de la predication de l'Euangile, il leur demanda quelles marchandiſes ils amenoyēt. Le religieux luy reſpondit qu'ils n'en amenoyent aucunes, d'autant qu'ils n'eſtoyent pas gens qui ſe meſloyent de trafiquer, mais d'enſeigner les choſes du ciel, & acheminer les ames à ce but. Le Viceroy ayant ouy cette reſponſe, ou celle que voulut feindre le truchemant pour mieux ſeruir à ſon deſſein, les congedia, leur commandant de reuenir vn autre jour, & d'apporter auec eux les images & autres choſes qu'on luy auoit mandé de Canton auoir eſté trouuées en leur fregate, d'au= qu'il vouloit tout veoir.

Demande. *Reſponſe.* *Sortie.*

Pour accomplir ce cōmandemēt ils retournairent le lendemain du matin à l'heure, que leur fut dit que s'ouuroit le palais (ce qui ſe fit de la meſme ſorte que le jour de deuant, auec muſique & artillerie) & eſtant le Viceroy ad-

Retour.

uerty que les Caſtillas eſtoyent venus,commãda que l'vn d'eux montaſt auec le trucheman ſeulemẽt, & les choſes qu'il leur auoit enjoint d'apporter, comme il fut fait. Incontinent il cõmença à viſiter les images& les liures piece à piece,& s'arreſta à les cõtempler par le menu, monſtrant à ſa contenance prendre plaiſir à les veoir;mais ſur tout luy agrea fort l'autel de jaſpe noir, qui auoit pareillement ſemblé choſe belle & rare aux autres Iuges qui l'auoyẽt veu. *Viſitation.* Ce pendant eſtoit à genoux le Gardien, & le trucheman aupres de luy, ſans qu'on leur demandaſt aucune choſe, & qu'ils diſſent mot auſſi; & y auoit là des hõmes anciens, & d'autorité à les veoir, leſquels venoyent prendre ces choſes l'vne apres l'autre & les alloyẽt preſenter au Viceroy, tous à genoux. *Anciens.* Apres qu'il eut bien tout veu, il commanda qu'on remiſt chacune piece comme elle eſtoit,puis fit ſigne au Gardien & au truchemã qu'ils s'en allaſſent, & emportaſſent tout ce qu'ils auoyẽt apporté. *Sortie.* Quand & eux ſortit vn de ces vieillars, qui eſtoyent à coſté de luy, & leur dit en venant à l'arriere ſale que le Viceroy auoit eſté treſaiſe de les cognoiſtre, & veoir ce qu'ils auoyẽt apporté : au ſurplus qu'il leur mandoit d'aller trouuer le Timpintao, qui eſtoit ſon Lieutenãt,& celuy qui deſpeſchoit toutes les affaires dont on requeroit par eſcrit le Viceroy, pource qu'il cõſulteroit auec luy de leur negoce,& leur prefiniroit l'ordre qu'ils deuroyent tenir en iceluy. *Renuoy au Timpintao.*

Arriuee. Ils effectuairent à l'instant ce mandement, & arriuant au logis du Timpintao virent qu'il n'auoit guere moins de garde que le Viceroy, & tenoit presque autãt de majesté. Apres qu'ils eurent esté quelque temps dans la court, attendant son commandement (car on estoit allé l'aduertir comme le Viceroy les renuoyoit par *Entree.* deuers luy) il les fit monter où il estoit, en vne sale bien paree, & presque aussi bien garnie que celle du Viceroy, en laquelle il estoit assis comme luy, dedans vne chiera riche, auec vne table au deuãt. Si fit auaindre les choses qu'ils auoyent dedãs leurs caisses, s'arrestant à les re*Caisses visitees.* garder, & visiter toutes piece à piece, comme auoit fait le Viceroy, puis estant fort aise de veoir les images, demanda curieusement de quelques vnes, ce qu'elles signifioyent, & entre autres d'vn Crucefix, lequel apres auoir bien attentiuement contemplé, il demãda qui estoit celuy qui pendoit ainsi en Croix, & que signifioient ces caracteres qu'il auoit dessus sa teste, entẽdãt le tiltre de la croix: ce q̃ luy ayant esté declaré par le P. Gardien, il se prit à rire en la *Le Timpintao se rit du Crucefix.* sorte, que s'il eust ouy dire quelque nouuelle ridicule: puis vint manier l'habit des Religieux, & s'esmerueilla grandemẽt de l'austerité d'iceluy.

Le P. Gardien voyant son affableté, & jugeant à sa contenance qu'il eust pitié d'eux, le *Requeste.* supplia de les vouloir fauoriser vers le Viceroy, & le prier de leur permettre de demeurer au pays, en quelque part qu'il luy plairoit, luy remonstrant qu'ils ne feroyent ennuy à per-

ſonne, & que tout leur ſoin eſtoit de vaquer aux œuures de charité, & procurer que les hõmes puiſſent en fin jouir de celle felicité & beatitude, pour laquelle ils ſont creez. Le truchement fit ſon deuoir cette fois auſſi fidellement que les autres, luy faiſant à croire que les Religieux le ſupplioyent d'interceder pour eux à l'endroit du Viceroy, afin qu'il leur dõnaſt permiſſiõ de ſejourner au païs pour deux ou trois mois, eſtant la ſaiſon pour lors mal commode pour nauiger, & ne pouuant ſans grãd danger de leur vie retourner aux Philippines. Sur ce le Iuge reſpondit qu'ils ne ſe souciaſſent de riẽ, & ſe tinſſent tousjours joyeux, pour autãt qu'il leur feroit aſſigner vne maiſon pour ces trois ou quatre mois, auec ordonnance & commãdement que perſonne n'euſt à leur faire aucun deſplaiſir. Mais le trucheman leur dit, que le Lieutenãt diſoit ſoy eſtre bien aiſe de ce qu'ils vouloyent demourer en ce païs, luy ſemblant gens de bon exemple, & vtiles à la Republique, & qu'ils pourroyent librement apprendre la langue, pour enſeigner, comme ils diſoyent, le chemin du ciel. Les Religieux oyant ces paroles furent tous rauis d'admiration, & deſlors cõmençairent à ſe promettre de pouuoir paruenir à leur deſſein ; & ſur cette opinion prenent congé du Iuge en grand joye, & s'en vont à leur logis, où ils rẽdirẽt à Dieu infinies graces de ce qu'il acheminoit ainſi leur affaire, le priant de leur aſſiſter pour en veoir l'iſſuë qu'ils deſiroyent.

Relation du truchemant.

Reſponſe.

Relation du truchemant.

Sortie.

Fauſſetez du truchemã cõme aduenues.

Tous ſes deſguiſemens & fauſſetez, que controuuoit le truchemá, aduinrẽt par permiſſion diuine (comme colligeairent depuis les Eſpagnols, quand il ſe deſcouurit luy meſme à eux, & leur declara à qu'elle fin il vſoit de telles ſubtilitez) pour autant que ſi les Iuges euſſent entendu apertement qu'ils vouoyent demourer au Royaume, ils ne leur euſſent jamais ſouffert de prendre terre; & le Viceroy en ayãt eſté aduerty, les euſt fait vuider du Royaume en ſi incommode ſaiſon, en laquelle ils fuſſent parauẽture eux tous peris & ſubmergez, pour eſtre celle coſte de mer ſujette ordinairement aux tourmentes és mois de Iuliet, Aouſt, & Septembre.

Coſte de mer ſujete à tourmentes.

Les Religieux ſejournent quelques jours à Aucheo, & viſitent les principaux de la ville, & ſpecialement le capitaine General de mer, lequel ayant affection à la pierre de Iaſpe noir qu'ils auoyent, les ſollicite grandement de la luy donner.

CHAP. IX.

Viſites.



OVT le temps que les Religieux furẽt en la ville d'Aucheo, ils l'employairent à aller viſiter tous les principaux de la court, entre leſquels celuy qui ſembla plus aiſe de les veoir fut le General des gens de guerre de celle prouince, lequel apres les auoir

Religieux chez le General de mer.

caressez,&cōmuniqué auec eux amiablement, les pria de le reuenir veoir le lendemain,& luy apporter la pierre de Iaspe,qu'ils auoyent mō-strее au Viceroy, d'autāt qu'il la vouloit veoir, pour la grand'estime qu'on luy en auoit faite, ensemble quelques vnes de leurs images.

Ils obtemperairent a son commandement, & estāt retournez chez luy le trouuairent prenant son repas auec grand pompe & majesté, à l'issuë duquel il les fit entrer dans la sale où il estoit; & comme en approchant pres de luy il vit que le trucheman s'agenouilloit, & faisoit signe aux Religieux de faire le mesme, il les fit leuer, & affuler,s'amusant à contēpler la pierre de Iaspe, & se mōstrant espris d'admiration à la veoir. Si demanda aux Religieux quelques choses de curiosité, & apres leur dit qu'ils luy vendissent cette pierre,& qu'ils leur en donneroit tout ce qu'ils voudroyent: à quoy le P. Gardien respondit, qu'ils ne vendoyent aucune chose, & encore moins cette là, pour estre sacrée & dediée au diuin seruice. Le Capitaine repliqua, & dit que s'ils ne luy vouloyent vendre, ils luy en fissent donc present, & qu'il le recognoistroit en autre chose qui leur pourroit venir a gré : surquoy s'excusa le Gardien, luy faisant entēdre qu'ils n'auoyent moyen de ce faire, d'autant que ç'estoit vne chose,sur laquelle ils disoyent Messe, quand ils faisoyent sacrifice au vray Dieu. Alors le Capitaine mit les mains dessus pour la manier, & le P. Gardien luy fit signe qu'il les ostast, pour ce que

Retour chez le General.

Courtoisie du General.

Demādes & responses.

Excuse.

Congedimẽt. ç'estoit vn grand peché. Sur ce voyant qu'ils ne la luy vouloyẽt donner, les congedia, & leur dit qu'ils la luy laissassẽt pour la veoir tout à loisir, promettant leur rendre par apres ; à quoy le P. Gardien condesçendit, & le pria par mesme moyen de ne la point toucher des mains. Apres l'auoir bien veuë & contẽplee, il deuint encore plus enuieux de l'auoir, & pour ce faire trouua vne ruse pour ne point faillir à sa promesse, & enuoya querir le Gardien, qui l'alla trouuer fort joyeux, croyant fermement qu'il luy voulust rendre son Iaspe. Estant chez luy, il le reçeut en grand' joye, & luy dit qu'il estoit prest de s'en aller à vne guerre par le commandemẽt de son Roy, & que parmy ceux qu'il menoit pour son seruice y auoit deux Chinois Chrestiens, fugitifs de Macao, où ils auoyent esté prisonniers des Portugais, desquels il auoit entẽdu au long les ceremonies des Chrestiens, & leur venuë pour baptiser ceux qui le voudroyent estre: au moyen dequoy luy ayant fort pleu & agrée le Christianisme, dont il s'estoit informé, il esperoit estre l'vn de ceux qui receuroyent les premiers la foy, lors que son Roy donroit congé de ce faire. Or disoit il tout cela, comme il estoit bon à veoir, à l'intention que le Religieux luy voulust donner le Iaspe, auquel, ainsi que dit est, il auoit si grãde enuie: toutefois le P. Gardien fit si bien, qu'il le retira de ses mains, biẽ que ce ne fut sans grãd' peine.

Gardien remãdé du General.

Propos du General.

Intention du General.

Dexterité du Gardien.

Quelques jours apres le Capitaine estãt sur le point de s'embarquer pour aller audit voyage,

enuoya dire aux Religieux que deux d'entre eux l'allassent trouuer,& apportassent le Iaspe, pour ce qu'il le vouloit faire veoir à quelques amis. Le Gardien n'osant pas luy refuser y va promptemẽt, & porte le Iaspe, & pensant que s'il luy faisoit present de quelque singularité il luy pourroit oster l'enuie de ce qu'il vouloit, porta encore auec le Iaspe vne image de Madelaine faite de plume,qui valoit plus que le Iaspe,horsmis qu'elle n'estoit sacrée. Quãd les Religieux vinrent vers luy,il alla au deuant d'eux plus de dix pas loin auec grand signe de joye, & les retirant à part leur dit de rechef, que ces Chinois susmẽtionnez luy auoyẽt fait tant bon recit de leur vertueuse maniere de viure, & de plusieurs autres choses qu'ils lui auoyẽt fait entendre du ciel, qu'il desiroit extremement les veoir demourer au Royaume pour y baptiser le peuple,dont il vouloit estre tout le premier à receuoir le baptesme;ce qu'il differoit encore de faire, pour ne point encourir aux peines ordõnees en leur Royaume contre ceux,* qui reçoiuent loy & ceremonies estrangeres sans special congé du Roy:& que pource qu'il estoit pressé de partir presentement pour aller peupler vne Prouince,en laquelle il procureroit au plustost que seroit possible d'y planter la foy Chrestiẽne,& qu'à cet effet estoit consacré leur Iaspe, cõme ils luy auoyent fait entendre; il les prioit de le luy donner pour porter quand & luy, & le mettre en la premiere Eglise qui seroit bastie & edifiée de par les nouueaux Chrestiẽs

Religieux remandez du General.

Image de plume.

Propos du General.

**Voyez la 1. part. liure 2. chap 3. & la 2. part. liu. 1. chap. 32.*

Demandes & responses.

ce qui aduiendroit bien tost, deliberant d'enuoyer querir en peu de jours à Macao deux des religieux du lieu, pour estre instruit d'eux plus à plein és choses de la F. Chrestienne. Le P. Gardien luy dit que si ce qu'il leur disoit procedoit de vraye affection, ils luy feroyent cópagnie tresuolontiers luy & ses confreres & compagnons. Le Capitaine respondit que cela ne se pouuoit encore faire, tát que l'Eglise fust bastie, & eust eu pour ce faire congé du Roy, ou du Viceroy, lequel il ne pouuoit demander pour lors, estant pressé de partir. Le P. Gardien luy repliqua qu'il fist donc ce pédant faire l'Eglise, & que quand elle seroit faite, il luy promettoit le Iaspe, lequel il luy enuoyroit, & ne le donroit à pas vn autre; pour asseurance de-

Don du Iaspe, & de l'image de plume.

quoy il luy donnoit cette image de Magdeleine faite de plumes, qu'il prioit de vouloir prédre. Le General l'accepta auec grand contentement, & s'esbahit fort de veoir la subtilité dót elle estoit faite, & fit tant aussi par mesme moyen que la pierre de Iaspe luy demeura, bié que plus par force qu'autrement. L'ayant à sa

Present en recompense.

deuotion, il fit apporter incontinent deux pieces de damas de grand' valeur, & commanda qu'on les donnast au Gardien, pour en faire vn parement en recompense du Iaspe; mais le Gardien bié fasché de veoir que la pierre d'autel luy demeuroit auec l'image de plume, les

Refus.

refusa, & nonobstát la grande instáce du General, ne les voulut jamais prendre. On sçeut de-

Truchemant corrompu.

puis que le truchemant ayant esté corrompu

par vn domeſtique du General, changeoit & retournoit les paroles que diſoit le Gardien, offrant de par luy au General la pierre de Iaſpe, & toute autre choſe qui luy peuſt plaire: autrement ne ſe fuſt jamais enhardy le General de rien prendre contre le gré des Religieux. En fin s'ẽbarque le General pour aller à ſon voyage, portant quand & luy le Iaſpe & l'image au contentement de ſa perſonne, & au grand regret du Gardien, & de ſes confreres, leſquels eſtoyent fort dolens d'auoir perdu ces deux pieces, qu'ils auoyent en ſi grand' eſtime. A ce depart le General vſa de grãd' courtoiſie à leur endroit, prenãt congé d'eux auec grans ſignes & teſmoignages de l'amitié qu'il leur portoit, & de deſplaiſir qu'il auoit de les laiſſer, & ne les pouuoir mener auec luy, comme ils l'en auoyẽt requis. Le truchemã conſoloit les Religieux, les exhortant de ne ſe faſcher ſi le General auoit pris leſdites choſes, d'autant qu'il eſtoit vn grand perſonnage, qui les pouuoit fauoriſer à l'endroit du Viceroy, les aſſeurãt d'abondant qu'il tiendroit la promeſſe qu'il leur auoit faite de reçeuoir le Chriſtianiſme, pour ce qu'il eſtoit fort affectionné aux Chreſtiens: en quoy ne mentoit le trucheman, ſelon que les domeſtiqũes meſmes du General, leſquels comme j'ay predit eſtoyent Chreſtiẽs, l'auoyẽt dit aux Religieux beaucoup de fois.

Embarquement.

Partement.

Religieux cõſolez.

General affectiõné aux Chreſtiens.

Si fut tant faſché le Gardien de ſa pierre de Iaſpe, & de ſon Image de plume, que luy auoit emportée le General, qu'il faiſoit eſtat d'auoir

P. Gardien fort faſché.

Priere & vœu à S. Antoine de Pade. perdu vn grand thresor : de sorte que le desirāt recouurer il se recommanda de bon cœur à S. Antoine de Pade, qu'il sçauoit bien par experience estre le particulier Aduocat des choses perduës; luy voüant & promettant de celebrer Messe en son nom, lors qu'il se verroit en lieu, où il le peust faire commodement. Si aduint a-

Truchemans en querelle ensemble. pres, que le principal trucheman eut querelle auec l'autre qui luy aidoit, touchant leur lucre & salaire, & le menaça de dire au Gouuerneur comme on luy auoit baillé force argent pour negocier le fait de la pierre de Iaspe, que les Religieux auoyent donnée, plus par force que de leur gré. Le trucheman se trouuant coul-

Trucheman coulpable va trouuer le General. pable, & craignant d'en estre puny seueremēt s'en va de ce pas au General, qui estoit desja embarqué pour faire voile, & attendoit le tēps propre, & luy conta la querelle qui s'estoit esmeuë entre eux, ensemble la menace que luy faisoit l'autre : ce qu'entendant ledit General,

General rēuoye le Iaspe & l'image. & se doutant aussi de ce qui luy pourroit aduenir, si vne fois le sçauoit l'Aytao de Canton (comme il le sçauroit sans doute) il appella vn sien domestique, & luy commanda de prendre la pierre de Iaspe & l'image, & les porter aux Religieux, comme il fit; lesquels les reçeu-

Actiō de grace. rent en grand joye, rendant grace à Dieu pour ce fait, & au benoist S. Antoine de Pade, par l'intercession duquel ils creurent fermement auoir recouuré ce qu'ils tenoyent pour perdu.

Le Timpintao enuoye querir les Religieux, & les expedie. Ils prennent congé de luy, partent d'Aucheo, & arriuent à Canton; où estant ils deliberent entre eux, les vns de s'en retourner aux Philippines, & les autres d'aller à Macao.

CHAP. X.

LE l'endemain qui fut le 3. jour de Septembre, le Timpintao, qui estoit, comme j'ay dit, le lieutenãt du Viceroy, enuoya querir les Religieux, & leur bailla quelques lettres, où il leur dit estre contenu tout ce qu'ils luy auoyent demãdé, auec vn mandement addressant au Gouuerneur de Canton, pour n'y mettre aucun empeschement, au moyen dequoy ils pouuoyent partir quand ils voudroyent; & là dessus les congediant vsa enuers eux de grand' courtoisie, & de paroles fort gracieuses. Les Religieux se departent de sa presence auec vne joye incredible, croyant qu'il leur eust ottroyé tout ce qu'ils luy demandoyent, & qu'il leur permist de demourer au Royaume pour y prescher: & sur cette joye s'apprestairent pour le voyage, qu'ils commençairent le l'endemain en diligence, estant aydez à ce faire tant du grand aise qu'ils auoyent, que des bonnes prouisions & commoditez, qui leur estoyent fournies par le chemin, de l'ordonnance & mandement de ce mesme Timpintao.

Religieux expediez.

Congedimẽt.

Partement.

Arriuee. Eſtant arriuez à Canton, ils vont de ce pas viſiter le Gouuerneur, & luy preſentairent l'expedition qu'ils auoyent, lequel l'ayant leuë, *Religieux vers le Gouuerneur.* leur dit qu'ils eſtoyent les bien retournez, & qu'il ſe ſentoit fort aiſe de les veoir tant fauoriſez du Viceroy: au moyen dequoy il les aſſeuroit qu'en ce qui dependoit de ſa charge pour l'execution du contenu, il s'y cõporteroit conformement au mandement, ſans en rien y cõtreuenir: & pour y donner commencement, *Logis aßigné.* leur aſſigna pour leur demeure vn hoſtel du Roy à demy ruiné, qui eſtoit dãs le fauxbourg, où ils furent logez; toutefois auec deffenſe de ſortir dehors, ny d'entrer dedans la ville ſans expreſſe permiſſion. Si ſe tinrẽt leans pluſieurs *Sejour.* jours auec leur fauſſe perſuaſiõ, s'eſtõnant fort neantmoins dequoy le Gouuerneur ne leur donnoit point congé de baſtir vn Monaſtere, ny d'entrer dedans la ville, pour donner ordre à de qu'ils croyoyent leur auoir eſté concedé par le Viceroy: juſques à ce qu'ils entendirent *Truchemans deſcouuers.* le ſtratageme des truchemans par le rapport d'vn jeune Chinois, qui eſtoit venu auec eux des Philippines, lequel leur declara tout le fait cõme leſdits truchemans n'auoyẽt jamais dit aux Iuges qu'ils auoyẽt enuye de demourer au Royaume, mais qu'y eſtant abbordez par vne fortune de mer, ils les prioyent de les laiſſer là ſejourner tant que le temps fuſt moderé, ou que les nauires des Portugais arriuaſſent: qui eſtoit en ſomme ce que le Viceroy & ſon Lieutenant leur auoyent permis, & rien plus.

Quand le P. Gardien & ses compagnons (lesquels estoyent fort joyeux de ce qu'ils croyoyent que leur affaire fust sur le poinct de s'effectuer) eurent entendu la malice & fausseté, dont auoyẽt vsé les truchemans, ils en furent faschez extremement, & pour y remedier deliberairent de trouuer vn autre truchemam, qui declarast fidellemẽt leur volonté au Gouuerneur; & bien que s'en rencontrassent quelques vns qui l'eussent peu faire par le moyen du langage Portugais qu'ils entendoyent mediocrement, si n'y en eut il jamais aucun, qui le voulut accepter ny par priere, ny par presens qu'on leur sceust faire & promettre. Ce que considerant le Gardien, & voyant que le temps prefix se passoit sans auançer aucune chose, il assembla vn jour tous ses compagnons, & cõsultairent ensemblement de ce qu'ils deuoyẽt & pouuoyent faire en la presente necessité.

Deliberation.

Consulte.

Si y eut diuerses opinions : car le P. Gardiẽ & vn autre Religieux estoyent d'aduis qu'on s'en allast à la ville de Macao, attendu qu'elle estoit fort proche, & que là ils administreroyent les Sacremens, & prescheroyent l'Euangile aux Chinois Chrestiens: & que ce pendant ils pourroyent apprendre la langue de la Chine, en attendant & procurant la premiere occasion qui s'offriroit; ce qui leur seroit facile en entendant bien la langue, à cause qu'ils n'auroyẽt plus besoin de truchemãs, ny crainte d'estre trompez, comme ils l'auoyent esté jusques à lors, auec ce que s'en allant en ladite

Aduis du P. Gardien.

ville, les Portugais n'auroyēt plus la mauuaiſe opinion que le Capitaine maje auoit fait courir contre eux ; & pluſieurs autres choſes à ce propos. Les Religieux & les ſoudars eſtoyent de contraire aduis, diſant qu'il ne faloit pas aller à Macao, mais s'en retourner aux Philippines, deſquelles ils s'eſtoyent partis ſans la permiſſion du Gouuerneur, non ſans grand danger, qui leur en pouuoit venir, au lieu de la foy Chreſtienne, qu'ils penſoyent planter en la Chine : ce que n'ayant peu mettre à effet par l'occulte jugement de Dieu, ils eſtoyent tenus de s'ē retourner vers leur Gouuerneur, duquel il ſeroit aiſé d'obtenir pardon de la faute par eux commiſe, luy propoſant le bon zele qui les y auoit pouſſez pour procurer l'honneur de Dieu, & le ſalut de tant d'ames : au moyen dequoy ils ſe purgeroyēt enuers ceux qui auroyēt pris leur voyage en mauuaiſe part, & s'aquitteroyent pareillement de l'obligation & obeiſſance qu'ils deuoyent audit Gouuerneur : mais que s'en allant à Macao ils ſe mettroyent en danger d'eſtre reputez pour traiſtres enuers le Roy, & que leur voyage de la Chine ſe pourroit interpreter à la fantaſie d'vn chacun.

Aduis contraire.

Reſolution.

La reſolution de ces opinions contraires fut de commun conſentement differee à quelques jours, pendans leſquels ils priairent tous Dieu deuotement de leur vouloir inſpirer au cœur ce qui ſeroit plus conuenable à ſon ſaint ſeruice ; & au bout d'iceux le P. Gardien & l'autre Religieux, qui eſtoit de ſon aduis, ſe reſolurent

rent de perseuerer en iceluy,& s'en aller à Macao, comme ils auoyent proposé, & les autres de s'en retourner aux Isles à la premiere occasion, laquelle ne peut si tost arriuer, que ne vinst à mourir l'vn des religieux,qui deuoyent aller à Manille. Apres cette resolution, ils sejournairẽt plus long temps qu'ils ne pensoyẽt, pour cause que les Iuges de la ville estoyẽt occupez à l'examen des estudians, qui se fait de trois en trois ans de telle sorte & maniere,que nous auons dite en la premiere * partie ; pendant lequel ils furent plus de quarante cinq jours parmy les festes & festins, sans vaquer à autre affaire.

Mort de Religieux.

Sejour.

** Liu.3. chap. 14.*

Le P. Gardien enuoye vn messager à Macao, par lequel il prie l'Euesque & vn seculier, de leur faire quelque aumosne pour s'en retourner. Le Capitaine maje le sçait, qui requiert l'Euesque de ne leur aider en rien ; & fait plusieurs autres choses à l'encontre des Religieux.

CHAP. XI.

EN ce temps le P. Gardien despescha vn messager à l'Euesque de Macao, & au seculier leur deuot,duquel nous auons fait mention * cy dessus,leur faisant entendre ce qu'il auoyent resolu, & leur demandant quelque aumosne, afin d'auoir des

Message.

** Au 6. chap.*

prouisions de nauire, tant pour ceux qui deuoyent aller aux Philippines, que pour luy & son confrere, qui les vouloyent aller veoir. Cela ne se peut faire si secrettement, qu'il ne vinst à la cognoissance du Capitaine maje des Portugais, lequel en estant bien despité & coleré s'en va vers le seculier luy demander les lettres du Gardien, qu'il sçauoit fort bien luy auoir esté apportees par vn messager Chinois, le menaçãt s'il ne les luy bailloit de le punir rigoureusement, & le chasser du pays comme suspect. Le seculier luy confessa auoir bien receu quelques lettres, mais qu'il les auoit enuoyees incontinent à l'Euesque, auquel elles s'addressoyent. Là dessus s'esmeurent parolles de part & d'autre, tant que ledit Capitaine vint à mettre la main sur le seculier pour le prendre; mais l'Euesque le sçachant y va soudain en personne pour obuier à ce desordre, & le luy oster des mains. Adonc voyant le Capitaine qu'il ne pouuoit paruenir à ses desseins, fit grandes requisitions à l'Euesque, le priant de ne permettre qu'õ reçeust des lettres de ces Religieux Castillans, sçachant bien par le rapport qu'on luy en auoit fait au vray, qu'ils estoyent espions & non religieux; auec protestation, que s'il en venoit inconuenient de leur part, il luy en imputeroit la faute, comme à celuy qui y consentoit & leur aydoit. L'Euesque luy respondit qu'il estoit bien asseuré que c'estoiẽt vais religieux & bons seruiteurs de Dieu, & qu'il estoit biẽ cõtent de prendre à ses perils

Message descouuert par le Capitaine de Macao.

Querelle.

Interuention de l'Euesque.

& fortunes tous & tels inconueniens, qui procederoyent de leur part, ou au pays, ou au Roy de Portugal.

Le Capitaine oyant cela appaisa vn peu sa colere, mais non pas tant qu'il laissast de machiner choses nouuelles contre les pauures Religieux. Car bien peu apres se proposant de les prendre, auec l'enuie qu'il en auoit, il manda vne lettre aux truchemãs, par laquelle il leur offroit grand' sõme de deniers, s'ils vouloyent moyenner entre eux que les Iuges de Canton fissent aller à Macao les religieux & Castillans, qui estoyent pour lors par delà; les aduertissant du moyen qu'ils pourroyent tenir à ce faire, sçauoir est que la premiere fois qu'ils iroyẽt parler au Gouuerneur, & demãderoyent à retourner aux Philippines, iceux l'interpretassent au contraire, & dissẽt aux Iuges qu'ils demanderoyent à aller à Macao. Si prirent soudain les truchemãs cet affaire en affectiõ, pour l'amour du lucre & du gain, & le conduisirent tãt dextrememẽt, que les Iuges les eussent fait aller à Macao bon gré malgré, si la majesté Diuine qui ne vouloit pas que telle imposture se fist à ses bons Chrestiens & seruiteurs, n'y eust remedié lors qu'elle estoit preste à s'effectuer, & ce de la façon & maniere, qui se dira au chapitre subsecutif.

Machination du Capitaine de Macao.

Intelligence des truchemans.

Vn Portugais de Macao descouure la mauuaise intention de son Capitaine maje, & en aduertit les Religieux par vne lettre sans souscription; au moyen dequoy ils remedient au danger, qui leur estoit imminent. L'Aytao de la ville les enuoye querir, & traite auec eux de plusieurs choses qui sont icy racontees, puis leur donne congé & permission, aux vns pour aller à Macao, & aux autres pour s'en retourner à Lusson.

CHAP. XII.

Intelligences descouuertes.



N Portugais bon Catholique, de la ville de Macao, ayant sçeu les intelligences que le Capitaine maje tramoit contre les pauures Religieux & leur compagnons, qui estoyent pour lors à Canton, & estant bié acertené de leur sainte intention, & luy pesant fort dessus le cœur que les Chrestiés se fissent tort les vns aux autres, & qui plus est les empeschassent de procurer le salut des ames, delibera de les aduertir le plustost qu'il seroit possible: comme il fit par vne lettre sans souscription, par laquelle il leur mandoit comme le Capitaine maje procuroit par le moyé des truchemãs de les faire venir en lieu, où il les peust apprehender, & les enuoyer au Roy de Portugal, ou leur faire quelque dommage en leur personnes, auec vne fausse information, qu'il auoit pratiqueé secrettement: partant qu'ils y aduisassent, & se gardassent

Religieux aduertis.

de la trahiſon.

La lettre veuë & le contenu d'icelle, ils deliberairent de la communiquer à vn Chinois leur amy, homme d'affaire, qu'ils auoyent experimenté au parauãt, & trouué fidelle & bon amy, lequel leur promit qu'il s'informeroit de tout en peu d'heure, & ſçauroit ſi cela eſtoit vrai ou non. Auec cette intentiõ, il s'en va où les Iuges tenoyent l'audience, & ſe tint là comme n'ayant pas beaucoup à faire, juſques à ce qu'il vit venir l'vn des truchemans auec vne requeſte en main, qu'il vouloit preſenter à l'Aytao, comme au plus grand Iuge, lequel, en ayant ouy la lecture par vn Greffier, ordonna que fuſt fait ainſi qu'il eſtoit requis. Cette requeſte fut veuë par ledit Chinois, comme le truchemant s'en reuenoit fort content de l'audience, & trouua par le contenu d'icelle, qu'il ſupplioit le Iuge au nom des Religieux de leur donner permiſſion de s'en aller à Macao, comme en lieu qui leur eſtoit plus commode que les Philippines, & que le Iuge l'auoit desja ottroyé, & ne reſtoit plus que ſouſcrire ladite requeſte, ce qu'il auoit differé juſques au ſoir, pour quelque occupation qui luy eſtoit ſuruenuë: en quoy opera euidemment le vouloir de Dieu, autant que ſi elle euſt eſté desja ſouſcrite, il euſt fallu neceſſairement l'accomplir.

Religieux ſe conſeillent à vn Chinois.

Chinois ſollicite pour les Religieux.

Requeſte reſponduë.

Le Chinois s'eſtant acertainé de ce que deſſus, va trouuer de ce pas les Religieux, auſquels auoit desja dit le trucheman qu'ayant demandé permiſſion en leur nom de retourner aux

Religieux aduertis de la requeſte reſponduë.

Philippines,desquelles ils estoyẽt venus,les Iuges ne leur auoyẽt voulu ottroyer q̃ pour aller à Macao,qui estoit plus proche,à quoy il leur cõmãdoit d'obeir sans cõtredit,sur peine d'y estre emmenez par force. Les Religieux se conseillairent au Chinois amy comme ils pourroyent remedier à ce danger, que le trucheman auoit commencé à tramer : & il leur dit qu'il sçauoit biẽ que l'Aytao les aimoit, & que pensant leur faire faueur, il auoit respondu la requeste selon qu'elle luy auoit esté presentee par le trucheman:que toutefois puis qu'elle n'estoit encore souscrite,il y auoit moyen d'y remedier, s'ils en presentoyent vne autre qu'il leur donroit, & alloyent incontinent la presenter à l'Aytao,& luy presentant luy faisoyent entendre comme quelques vns d'entre eux vouloyẽt aller à Lusson, & les autres à Macao:en quoy faisant ils les accompagneroit volontiers pour l'amitié qu'il leur portoit, n'estoit qu'il craignoit d'encourir la peine & rigoureuse * punition, qui estoit imposée à ceux qui s'auentu-royent de parler pour vn estranger ,sans licẽce & commission expresse des Iuges.

Religieux se conseillent.

Cõseil du Chinois.

** Voyez le 9. chap. du pres. liure.*

Religieux mandez par l'Aytao.

Eux estant en cet aduis,& ayant desja la requeste faite, voyẽt entrer où ils estoyẽt vn domestique de l'Aytao,qui leur vint dire que son maistre auoit enuie de les veoir, & parler à eux deuant leur depart. Si s'en vont de ce pas quand & luy, & apres auoir marché longuement par le fauxbourg arriuent à la porte de la ville,où ils furent arrestez & retenus, tant que

vint par deuers eux vn autre domeſtique de l'Aytao, qui apportoit leur congé eſcrit deſſus vn tablon, en la façon & maniere que nous auons dit * ailleurs. Eſtant entrez dans la porte, ils cheminent longuement par vne ruë, en laquelle ils virent tant de ſingularitez & richeſſes, que le P. Gardien en eſtant rauy d'admiration dit à l'inſtant ces paroles ; *I'ay eſté aux principales villes de Flandre & d'Italie, mais ie n'y ay jamais je n'ay point veu tant de ſi belles & riches choſes, que j'en voy en cette ſeul ruë cy* : & de fait au dire de ceux qui la virent, il auoit cauſe de l'admirer. Eſtãt au bout de celle ruë, & rencõtrant vne autre porte qui eſtoit de fer, ils ſe la virent fermer au nez par les ſoudars qui la gardoyent, leſquels vont pouſſer d'impetuoſité en leur preſence vne grand' grille de bois, qui eſtoit deuant la porte. Lors ſes ſoudars leur demandairent par vn guichet de la grille le cõgé qu'ils auoyent d'entrer, & iceux le leur mõſtrairent incontinẽt, nonobſtant lequel leſdits ſoudars, & outre ce qu'ils voyoyent eſtre auec eux le domeſtique de l'Aytao, & le trucheman, ne leur voulurent point ouurir, tant qu'ils eurent porté leurdit congé referender, & reconoiſtre par vn autre Iuge, & qu'ils le leur vinrent monſtrer.

**Au 3. chap. du preſent li.*

Ruë excellẽte en marchandiſes.

Porte fermee aux Religieux.

L'ayant veu, ils leur ouurirent la porte, & les menairent au logis d'vn, qui eſtoit comme Alcade de court, dit Tequiſi en leur langue, afin qu'il allaſt auec eux chez l'Aytao, qui l'auoit ainſi ordonné. Si baillairent à ce Tequiſi la re-

Ouuerture de la porte.

Religieux chez le Tequiſi.

queſte qu'ils auoyent apportée toute faite,ſans que le trucheman en ſçeuſt rien, le priant par ſignes,& quelques paroles qu'ils ſçauoyent dire en ſa langue, de la preſenter à l'Aytao, & leur vouloit faire ottroyer ce qu'ils demandoyent par icelle. La preſentant à ce Iuge, dõt fut bien eſmeu le trucheman,ils luy dirent que ce trucheman eſtoit vn traiſtre & vn larron,lequel les auoit vẽdus au Capitaine maje de Macao, & mis en vne requeſte qu'il auoit faite en leur nom,qu'ils vouloyent aller à Macao,& nõ à Luſſon, où toutefois ils auoyent enuie de retourner : ce qu'il auoit fait moyennant quel ques preſens, que ce Capitaine luy auoit promis. Le Tequiſi oyant cela ſort de chez luy auec les Religieux, pour aller au logis de l'Aytao, qui eſtoit proche delà, & comme il alloit par le chemin liſant la requeſte, & la voyoit differente à celle qu'il auoit veuë preſenter à l'Aytao par le trucheman, vint à s'arreſter là deſſus, & penſer ce que les Religieux luy auoyent dit en luy baillant la requeſte ; pource que ja ſoit qu'il apperçeuſt bien par les ſignes qu'ils faiſoyent,& la cõtenançe qu'ils tenoyẽt en luy parlant, comme ils eſtoyent indignez à l'encontre du trucheman, ſi n'auoit il peu bien entendre tout, pour n'auoir ſçeu les Religieux luy deduire clairement le fait en ſa langue ; juſques à tant qu'il deſcouurit la contradiction des deux requeſtes, & apperçeut que le trucheman eſtoit eſmeu : au moyen dequoy il l'appella, & luy demanda comme ſe faiſoit

Religieux ſe complaignent du truchemã.

Le Tequiſi & les Religieux vont deuers l'Aytao.

Requeſte du trucheman. deſcouuerte.

telle chose. L'autre luy respondit tout tremblant, qu'il auoit entendu que le Gardien vouloit aller à Macao, & que sçachant bien qu'il estoit le chef de tous, joint qu'il communiquoit seulement auecque luy, il pensoit aussi q̃ les autres fussent de mesme opinion; à cause dequoy, & pensant bien faire, il auoit presenté celle requeste, par laquelle il demãdoit pour eux tous vn mesme congé, afin qu'ils s'en peussent aller librement.

Truchemann comme s'excuse.

Au moyen de cette excuse, & de ce que les Religieux ne se voulurent plaindre d'auãtage, voyant ledit truchemañ auoir pour lors si belles affres, & les supplier humblement de n'en vouloir faire plus grande instance, le Tequisi se contenta, & laissant les Religieux en l'allée du logis de l'Aytao, où il leur dit qu'ils attendissent, entra dedans auec la requeste. Peu apres ils furent introduits dãs la sale où estoyẽt les Iuges, lesquels auoyent desja veu la requeste, & opiné sur icelle; & comme ils entroyent par la porte de ladite sale, on leur fit signe qu'ils s'agenouillassent, ce qu'ils firent incontinent à vingt pas loin de la table, qui estoit deuant le Iuge. Ce Iuge tenoit la requeste, que l'Alcalde luy auoit baillée, & combien qu'il l'eust desja leuë, commença encore à la reuoir; puis l'ostant de deuant ses yeux demanda qui estoyent ceux, qui vouloyent aller à Macao. Le Gardien monstra sa personne, & celle du P. Iuan Baptiste, disant que pour estre vieux desormais, & gens qui craignoyent la mer, ils de-

Religieux introduits chez l'Aytao.

Demande.

Response.

ſiroyēt aller là, à cauſe que ç'eſtoit plus pres: & que les autres qui n'eſtoyent pas tant âgez, ne ſi poureux, vouloyent retourner à l'iſle Luſſon, de laquelle ils eſtoyent venus, & viure là comme deuant auec leur freres & amis. Ce pendant le trucheman, ſentant vn remors de conſcience pour les tromperies par luy faites, eſtoit ſaiſy de telle peur, que chacun le pouuoit bien veoir: car les magiſtrats de la Chine ſont ſi ſeueres, que ſi la plainte euſt paſſé plus outre, ç'eſt ſans doute que luy & ſon compagnon en euſſent eſté punis rigoureuſement: mais les Religieux ne permirent à leur compagnons qu'ils en declaraſſent d'auantage, encore qu'ils en euſſent grand'enuie, ſe contentant pour leur punition de les veoir en l'angoiſſe où ils eſtoyent, & meſme en ayant pitié.

Truchemān en grād'crainte.

Sur cela l'Aytao voulut veoir leur liures & images, car ç'eſtoit la principale occaſion pour laquelle il les auoit mandez; & comme on les luy monſtroit au grand contentement de ſa perſonne, il dit au P. Gardien qu'il s'approchaſt de vers luy, pour luy demander la ſignification de quelques choſes, qui luy ſembloyent plus nouuelles, deſquelles apres qu'il fut ſatisfait, il le fit lire en l'vn des liures, & l'eſcoutant attentiuement ſembloit eſtre tout eſtonné de veoir la forme de ces caracteres different des leur, leſquels, comme nous auons dit* ailleurs, ſont faits comme lettres Hieroglyphiques. Apres qu'il ſe fut arre-

Liures & images viſitez.

Le Gardien lit deuāt l'Aytao.

*En la 1 par. liu.3.cha.13.

ſté quelque temps à cela, il commanda que ceux qui vouloyent aller à Macao ſe miſſent d'vn coſté, & ceux qui auoyent enuie de re-ner à Luſſon paſſaſſent de l'autre: ce qu'eſtant fait, il leur donna à tous congé gracieuſe-ment, leur diſant qu'il leur permettroit de par-tir quand ils voudroyent, & que combien qu'il ne peuſt ce faire ſans en aduertir premie-rement le Viceroy d'Aucheo, il les licenciroit toutefois dedans dix jours; apres leſquels, ceux qui deuoyent aller à Macao pourroyent libre-ment s'y acheminer, & ceux qui vouloyent retourner à Luſſon ſeroyẽt de par luy enuoyez à Chincheo, afin que le Gouuerneur les fiſt embarquer en ce lieu au premier abbord de marchans.

Congé comme dõné aux Eſpagnols.

Cet Aytao eſtoit vn homme fort doux & humain, lequel eſtant touché de compaſſion à l'endroit des Religieux, qui luy sembloyent gens de bien, commanda qu'outre la prouiſion qui leur eſtoit fournie aux deſpens du Roy, comme dit eſt, leur fuſt encore baillé pour le voyage vn porc, & du riz, & autres viandes. Auec cela, ils s'en retournairent tous contens à leur logis, & le trucheman encore plus, lequel penſoit, comme l'on dit, eſtre reſſuſcité ce jour là.

Humanité de l'Aytao.

Preſens.

Retour.

Les Religieux sejournent quelques temps à Canton, pendant lequel estant arriuez quelques Portugais de Macao, ils se doutent d'eux au cõmencemẽt, puis en fin s'asseurent les vns des autres, & deuiennent tous bons amis. Le Viceroy d'Aucheo vient à Canton, & expedie les Religieux, leur faisant à tous grande faueur.

CHAP. XIII.

Religieux en grand soupçõ.

LES Religieux ayant entendu les dix jours à eux prefix par l'Aytao, & quelque peu d'auãtage, & voyant qu'on n'auoit non plus souuenance d'eux, que si on ne les eust jamais veus, estoyent tous en grand soucy, & doutoyent mesme que le Capitaine maje de Macao susmentionné n'eust entendu que sa trame estoit descouuerte, & ne leur en voulust ourdir vne autre, prenant pour instrument à ce faire quelque Iuge, ou vn autre des principaux.

Arriuee de Portugais.

Comme ils estoyent en ce doute, voicy arriuer à Canton quatre Portugais, qui venoyent vẽdre & acheter des marchãdises sous le saufconduit qu'ils ont des Chinois pour cet effet: qui fut cause de les faire entrer en plus grand soupçon, & se douter du sinistre inconuenient, dont ils auoyent au parauant esté auertis de Macao. Toutefois comme ils eurent vn peu parlé auec eux, & les furent visiter expres pour descouurir leur intention, qui leur fut communiquee par les autres, ils mirent arrie-

Religieux hors de soupçon.

re tout leur ſoupçon, & tant s'en falut que les Portugais leur fuſſēt cōtraires, que meſme ils leur firēt beaucoup d'aumoſne & de charitez, leur aydant en tout ce qu'ils peurēt, cōme bōs Chreſtiens deuoyent faire. Eſtant donc hors de cet eſmoy, ils penſairent à leur partement, & voyant qu'on n'y ſoignoit point, pour eſtre les Iuges occupez à la monſtre des ſoudars de là à l'entour (qui ſe faiſoit en vne grād' pleine, où ils eſtoyent eſprouuez en toutes eſpeces d'armes, leur faiſant tirer de l'arc & de l'arquebuſe, branſler la lançe, piquer les cheuaux, & faire autres exercices militaires, apres leſquels ceux qui auoyent mieux fait que les autres, tant au parauant qu'à l'heure preſente, eſtoyent eſleus & inſtaiblez Capitaines) ils deliberairent de ramenteuoir à l'Aytao ce qu'il leur auoit promis, & pour l'effectuer plus aiſémēt & en plus grand' diligence, firēt vne requeſte qu'ils portairent à ſon logis, où ils pouuoyent deſormais aller librement.

Charité des Portugais.

Partemēt des Religieux pourquoy prolongé.

Deliberatiō

Requeſte.

Comme ils y alloyent, ils rencontrairent d'auenture le Tequiſi deſſuſdit, qui les appella, & leur demanda ce qu'ils vouloyent ; à quoy reſpondant le Gardien, qu'ils vouloyent ſeulement preſenter vne requeſte à l'Aytao, pour le faire ſouuenir de leur partement, le Tequiſi ſi la prit, & leur promit de luy preſenter, comme il fit incontinēt. L'Aytao l'ayant leuë, la reſpondit, & fit adjouſter ſur icelle, qu'il eſtoit fort ſoigneux de leur fait, mais qu'il attendoit le conſentement du Viceroy, qui ne pouuoit plus

Rencontre du Tequiſi.

Requeſte preſentee.

Requeſte reſponduë.

guere tarder, & que dés qu'il seroit venu il ne faudroit à y aduiser ; comme il fit peu de jours apres, & tout aussi tost qu'arriua le mandemẽt du Viceroy, qui vint fort au gré des Religieux, pour ce qu'il estoit porté par iceluy qu'on leur fist honneste depart, & leur fust fourny abondamment ce qui leur seroit de besoin pour le voyage. Le mesme jour que vint ledit mandement, on ouit aussi les nouuelles que le Viceroy venoit à Canton, & qu'il y seroit dans peu de jours. Cela esmeut tellement l'Aytao & les autres Iuges, que sans cesser ne nuit ne jour ils firent les preparatifs necessaires pour le receuoir, lesquels furent de telle pompe & grandeur, que si ç'eust esté pour le Roy mesme, auec des arcs triomphaux, tapisseries, & telles autres magnificẽces que j'omets, pour remarquables qu'elles soyent, afin de ne dilater par trop cette histoire, où il reste encore vn liure, auant que faire la fin ; joint que si je vouloy historier tout ce qui se fit en icelle reception, il s'en pourroit faire vn gros liure.

Mandement du Viceroy. *Nouuelle de la venue du Viceroy.* *Preparatifs.*

Quatre jours apres la venuë du Viceroy, fut baillée de l'ordonnance d'iceluy vne expedition aux vns & aux autres, par laquelle estoit mandé aux Gouuerneurs & aux Iuges, qu'ils eussent à les reçeuoir aux lieux & villes de leur jurisdiction, par où ils deuoyent passer, sans permettre qu'en aucun endroit leur fust fait tort, & qu'ils leur tinssent les chemins seurs, jusques à ce qu'ils fussent arriuez

Expeditiõ des Espagnols.

aux lieux,qui eſtoyent ſpecifiez par leur expedition, ſçauoir eſt à Macao & à Luſſon:entendant pareillement qu'ils fuſſent tousjours accompagnez de deux Capitaines,tant qu'ils fuſſent hors de danger, & que l'on baillaſt à ceux qui alloyent à Macao des viures & prouiſions neceſſaires pour cinq jours, ja ſoit qu'il ny aye q̃ pour trois jours de chemin;&pareillement à ceux qui retournoyent à Luſſon, fuſſent baillees des munitions pour quarante jours, bien que le voyage ſe face ordinairemẽt en quinze ou vingt jours pour le plus: enjoignant en outre à ceux qui auoyent la charge de les mener, qu'ils euſſent bien eſgard à leur ſanté, & les conduiſſent tout à l'aiſe. Quant aux truchemans, il leur fut commandé par l'Aytao qu'ils euſſent à vendre la fregate des Religieux, & leur bailler l'argent qui en prouiendroit, pour en diſpoſer par eux comme bon leur ſembleroit: ce que firent leſdits truchemans, leur retenãt toutefois la moitié dudit argent, & bien encores d'autres choſes, que leur auoit deputees le Viceroy pour le voyage, dont n'en firent autre inſtance les Eſpagnols, afin de ſe veoir pluſtoſt hors de leur mains & artifices. Au depart du P. Gardien, l'vn des ſoudars, nommé Pedre de Villaroel, changea d'aduis,& d'opinion & s'en alla auec luy à Macao,ſe deſguiſant en Portugais,à cauſe qu'il n'auoit pas congé d'aller d'vne autre façon.

Accompagnement.

Viures.

Injonctiõ aux truchemans.

Larrecin des truchemans.

P. de Villaroel va auec le Gardien.

Departemẽt. Tout estant prest pour le voyage, il se departirent les vns des autres auec gran's larmes & regrets, puis au bout de quatre jours le P. Gardien arriua auec ses compagnons en bõne santé à Macao, le 15. jour de Nouembre, en l'an 1579, comme il escriuit par apres: auquel lieu il fut bien reçeu de l'Euesque, & de tous les autres, & en peu de temps eut vn lieu pour y faire vn Monastere, où il peust demourer luy & son confrere, & aussi tous autres qui voudroyent estre de leur Religion.

Arriuée à Macao.

Nouuelles du P. Gardien.

Depart de ceux de Lusson. Ceux qui alloyent à Lusson partirent de la ville de Canton en vne de ces grãdes barques, qui sont en grand nombre en la Chine, toutes bien couuertes, & garnies de belles chambres, galleries, & jalousies peinturées, ainsi que* dit est; & estant dans ce vaisseau furent bien cheris & caressez du patron, & de plusieurs passagers qui y estoyent, & alloyẽt porter des marchandises en diuers lieux. Quant est à ce qu'ils virẽt par le chemin depuis Canton jusque à Chincheo, il s'en dira quelque chose au chapitre subsecutif.

En la 1 part. liu. 3. chap 21.

Ceux qui alloyent à Lusson prennent leur chemin vers Chincheo, & voyent en allant plusieurs riuieres, & villes, & autres choses particulieres.

CHAP. XIIII.

Nauigation. LEs Religieux & leur compagnõs laissairent le fleuue de Canton, aprés auoir nauigé enuiron trois lieuës par mer, entrairent en

en vne autre grand'riuiere, ſur laquelle ils furent quatre jours : & eſt vne choſe incroyable des citez & villes qu'il y auoit le lõg des bords, & toutes ſi proches les vnes des autres, qu'il ſembloit que ce ne fuſt qu'vne ſeule ville. *Riuieres peuplees.*

Au bout de ces quatre jours ils prirent port en l'vne de ces villes, & en abbordant affluoit tant de gens pour les veoir, qu'il ſembloit que tout le peuple du Royaume ſe fuſt aſſemblé en ce lieu, & y eſtoit la foule ſi grande, qu'ils demourairẽt plus de quatre heures à aller à l'hoſtellerie, en laquelle ils deuoyent loger, ja ſoit qu'il n'y euſt qu'vn quart de lieuë de chemin; & pour cette cauſe ſe trouuairent ſi las de la preſſe, quand ils y furent, qu'ils n'en pouuoyẽt plus. Ils ſejournairent vn jour en icelle ville, & le l'endemain du matin leur furent amenez des cheuaux, ſur leſquels ils cheminairent deux jours par terre, qui eſtoit peuplee & habitée preſque par tout, & au tiers jour ſe mirent en vne petite barque, dedans laquelle ils nauigeairẽt ſur vne petite riuiere de fort peu d'eau, enuiron deux heures, puis apres entrairent dans vne grand'barque, & en vn grand fleuue, qui ſembloit eſtre vn bras de mer, ſur lequel ils nauigeairent cinq jours, pendans leſquels ils virent monter & aualler tant de bateaux & de junques, qu'ils en eſtoyẽt tous eſmerueillez. *Abbord.* *Affluence de gens.* *Chemin par terre.* *Chemin par eau.* *Bateaux & junques.*

Si eſtoyent les bors de ce fleuue auſſi peuplez & pleins de villes, que ceux de l'autre dõt nous venons de parler: ce qui ſert de beaucoup pour faire croire ce qui a eſté dit par cy deuant *Fleuue peuplé.*

de l'eſtenduë de la Chine, & du grand peuple qu'il y a. Eſtant au bout de ce fleuue, ils entrairent dedans vn autre, qui n'eſtoit pas du tout ſi large, mais auoit le courant plus grand, & eſtoit tout couuert de beaux grans arbres de part & d'autre de la riue, de maniere qu'on n'y voyoit point preſque le Soleil: & combien que le terroir fuſt rude & aſpre en cet endroit, ſi y auoit il pluſieurs citez bien murées, & infinies villes & villages, & tous ſi proches, que les fauxbourgs ſe tenoyent preſque les vns aux autres. Sortant de ce fleuue, ils cheminairent par terre quatre autres jours, s'eſtonnant de veoir la fertilité de ce païs, qui eſtoit grande, & pluſieurs autres choſes notables, leſquelles le pour auoir eſté desja miſes au voyage des Auguſtins, je paſſe à preſent ſous ſilence.

Autre fleuue peuplé.

Terroir fertile.

Au bout de ces quatre jours, ils arriuairent à vne ville diſtante à dix lieuës de Chincheo, & furét logez aux fauxbourgs. Là accourut tát de monde qui les venoit veoir, que combien qu'ils fermaſſent les portes pour ſe defendre de cette importunité, ſi ne leur fut il jamais poſſible de les empeſcher d'entrer, d'autant qu'ils ne ſe contentoyent pas ſeulement d'enfonſer les huis & les portes, mais encore grimpoyent deſſus les murailles, & entroyent par les feneſtres: de maniere que l'hoſte voyant le dommage qu'on luy faiſoit en ſon logis, pria les Eſpagnols de ſortir dehors, & s'en aller en vne grand' place, qui eſtoit proche de là entre des jardins, ce qu'ils firent incontinent, tant pour

Arriuée.

Importunité du peuple.

le regard de cet hoste, que pour contenter le monde qui auoit tant d'enuie de les veoir. Si estoit si grand le bruit de ce peuple, que le Gouuerneur l'oyant, & craignant que ce ne fust autre chose y enuoya vn Iuge pour le sçauoir; mais ayant entendu que c'estoit, il enuoya dire aux estrangers qu'il l'allassent trouuer chez luy, pour autãt qu'il les vouloir veoir. Ils obeirent à l'instant à son mandement, & s'acheminant vers son logis, aduint qu'en passant par vne ruë, où jouoyent des Comediens, aussi tost que les spectateurs apperçeurent les Espagnols, ils se mettent tous à les suiure, & laissent là les Comediens.

Bruit & tumulte.

Espagnols mãdez par le Gouuerneur.

Comediens abandonnez.

Ils entrairent au logis du Gouuerneur, lequel bien qu'il se mõstrast à eux en grãd' põpe de seruiteurs & soudars de garde, leur fit toutefois fort bon accueil, leur demandant quels ils estoyent, & doù ils venoyent. Lors luy fut mõstré par le trucheman le mãdemẽt du Viceroy, contenant en somme que les Espagnols alloyẽt auec son cõgé en la ville de Chincheo; & pour tãt q̃ nul n'eust à empescher leur voyage, mais q̃ chacun les aidast & fauorisast de toutes choses necessaires: puis l'ayãt tout leu, leur dit auoir entendu ce qu'il desiroit sçauoir, & ce que le viceroy mandoit à tous les Gouuerneurs; au moyen dequoy luy comme l'vn d'eux leur offroit entierement tout ce qui estoit en sa puissance, comme il fit, leur faisant tout plein de faueurs & de caresses.

Entrée & reception.

Mandement duic veroy presenté.

Responſe du Gouuerneur.

Le l'endemain, ils partirent d'icelle ville

Partement.

auec bonne prouiſion de viures, que le Gouuerneur leur bailla pour le chemin, & allant par terre arriuairent le meſme jour à vn beau bourg, diſtant à cinq lieuës de là, où ils deliberairent paſſer la nuit, pour n'aller loger à vne ville qui eſtoit vne lieuë plus outre, où ils ſe doutoyent deuoir eſtre autant moleſtez de gens, qu'ils auoyent eſté en l'autre le jour precedent. Eſtãt à ce bourg, encore que le lieu fuſt petit, & y euſt bien peu de gens; ſi y abborda il tant de peuple de tous les endroits d'alentour, que cela fut cauſe de les faire partir plus matin qu'ils ne pẽſoyent, n'ayant peu dormir toute la nuit pour le grand bruit de ces perſonnes.

Arriuée.

Eſpagnols moleſtez de gẽs.

Partement.

Apres qu'ils furent ſortis de ce bourg, & eurent fait vn peu de chemin, il arriuairent à la ville ſuſmẽtiõné, qui leur ſẽbla la plus belle & la plus gentiele en ſituation & edifices, qu'ils euſſent point encore veuë en toute celle Prouince. Tout par le milieu d'icelle couroit vne gros fleuue, qui ſe paſſoit par deſſus des ponts, leſquels eſtoyent treſbeaux & grans. En ce lieu afflua pareillement tant de monde afin de les veoir, qu'ils tardairent là aſſez long temps ſans pouuoir entrer dans la ville, & meſme apres qu'ils furent dedans, ce peuple les enuirõna de telle ſorte, qu'ils n'eurent pas le loiſir de prendre des viures, & leur fut force de ſ'aller ſauuer dans vne barque, & ſe garrer à vau l'eau entre des arbres; & ce nonobſtant il y eut tant de ce peuple qui s'alla lançer auec eux dans la meſ-

Arriuée.

Affluence de gens.

Retraite des Eſpagnols pour la grãd' foule.

me barque, qu'ils estoyẽt ja dessus le point d'ẽfondrer, si ceux qui estoyent entrez voyant le danger present ne fussent descendus à terre, en les laissant là tous seuls auec les passeurs & leur maistre, lequel leur alla querir à manger, & les hebergea la nuit dans sa barque.

Le lendemain du matin, deuant que le mõde les peust empescher, ils prirent leur chemin vers la grande & fameuse ville de Chincheo, où ils entrairent le Dimenche matin ensuyuãt, qui fut le 6. jour de Decembre; auquel lieu demeurant tousjours en leur barque, pour estre en plus grand repos & seureté, ils enuoyairẽt le truchemã auec leur patente vers le Gouuerneur, pour sçauoir de luy ce qu'ils deuoyent faire. Le Gouuerneur ayant veu le mandemẽt, dit au Trucheman qu'il fist entendre de sa part aux estrangers, qu'il estoit fort aise de ce qu'ils estoyent arriuez sains & saufs, & qu'il seroit tresque cõtẽt de les veoir, & leur faire la courtoisie que le Viceroy luy recõmãdoit par le cõtenu; q̃ toutefois pource qu'il doutoit qu'ils ne fussẽt molestez du peuple, qu'il les iroit veoir à grand' foule, il estoit content de s'en priuer, & leur suadoit pour leur aise de continuer le voyage dedans leur barque, & aller au port d'Aytin, où il y auoit des nauires qui alloyent jusques à Lusson, dans lesquelles il manderoit qu'on les embarquast, pour de là passer aux Isles, au plustost que seroit possible. Pour ce faire il retint par deuers luy le mandement du Gouuerneur, & en expedia vn autre addressant au

Partement.

Entrée à Chincheo.

Truchemans vers le Gouuerneur.

Responce du Gouuerneur.

Mandement au Gouuerneur d'Aytin.

Gouuerneur de ce port,où pour lors il les enuoyoit, par lequel il luy eſcriuoit tout ce qu'il leur auoit promis.

Continuation de chemin.

Les Religieux & leur compagnons, encore qu'ils euſſent eſté bien contens de veoir la ville de Chincheo, & les ſingularitez d'icelle, firent ſans autre replique ce que leur mãdoit le Gouuerneur,qu'ils croyoyẽt leur bien conſeiller,& pourſuyuant leur chemin ſe trouuairent au port ſuſdit, le jour enſuyuant de bon matin;auquel lieu, pour faire le meſme qu'ils auoyent fait à Chincheo, ils enuoyairent le trucheman auec leur expedition par deuers le Gouuerneur, lequel ſi toſt qu'il l'eut leuë, leur enuoya dire qu'ils deſcendiſſent à terre, & l'allaſſent veoir, comme ils firent, mais auec autant de peine qu'ils auoyent euë aux autres lieux, à cauſe du monde qui abbordoit, pour les veoir. Le Gouuerneur les reçeut d'vn bon viſage, & de paroles fort gracieuſes, & deuant qu'ils partiſſent d'auecque luy enuoya querir le Capitaine d'vn nauire qui deuoit aller à Luſſon,& luy demãda quãd il partiroit;à quoy l'autre luy reſpõdant que ce ſeroit dedans dix iours, il luy commanda de mener les Eſpagnols auecques luy dans ſon nauire,& leur procurer toutes les faueurs& commoditez qui ſeroyẽt poſſibles ce que l'autre luy promit faire. Là deſſus il leſcõgedie, & ſ'offrãt de leur faire plaiſir en toute ce qu'ils auroyent de beſoin,les enuoye auec ledit Capitaine, lequel les mena de ce pas à ſon nauire,où aprés leur auoir monſtré toute choſe,il

Arriuée à Aytin.

Reception.

Eſpagnols baillez à conduire.

leur donna la collation, & leur fit beaucoup de courtoiſie.

Si ſ'esjournairent en ce port plus de quinze jours, endurant vn fort grand froid & meſaiſe; au moyen de quoy comme ils virent que le nauire ne ſe haſtoit point de partir, ains eſtoit encore pour tarder là quelques iours, eux tous ayant vn incredible deſir de ſe repoſer, & ſe veoir parmy ceux de leur nation, & ſçachant d'ailleurs qu'vn autre vaiſſeau eſtoit ſur le point de partir, ſ'en allairent enſemble au Gouuerneur, qui tenoit pour lors l'audience, & luy dirent à haute voix (comme ç'eſt la couſtume du Royaume) que le Capitaine auquel il auoit enjoint de les mener à Luſſon, ne ſe haſtoit point de partir, ny ne monſtroit le deuoir faire ſi toſt: partant qu'il luy pleuſt leur donner congé, & par meſme moyen commander à vn Capitaine d'vn autre nauire, qui eſtoit tout preſt, & alloit meſme à Luſſon, de les emmener auecque luy, pource qu'en l'autre vaiſſeau ils y eſtoyent mal accõmodez, & y enduroient vn grand froid. Le Gouuerneur oyant cela ſe faſcha extrememẽt, & de grand' colere commanda à l'vn de ſes Alguazils, de luy aller querir preſentement le Capitaine, auquel il auoit recommandé d'emmener les eſtrangers; ce qui fut fait en telle diligence, qu'ils eu furent tous eſtonnez, & virent amener ce Capitaine, qui eſtoit ſaiſy de telle peur, qu'il ne ſçauoit ſ'il eſtoit au ciel ou en terre. Si luy demanda chaudement, pourquoy il n'eſtoit party dans les dix jours, comme il auoit

Eſpagnols ſejournent.

Eſpagnols demandent permiſſiõ de partir.

Capitaine mãdé par le Gouuerneur d'Aytin.

Interrogatoire.

dit : à quoy le Capitaine faisant response que le temps n'auoit esté propre, ny n'estoit encore pour la nauigation. Il lui repliqua si ainsi estoit pourquoy dõc vn autre nauire estoit tout prest de partir: sur quoy comme vint à vaciller le Capitaine, & dõner des raisons impertinentes, le Gouuerneur commanda qu'il fust fustigé en sa presence pour la menterie qu'il auoit dite : & ainsi qu'on alloit le despouiller pour executer le commandement, les Religieux ayant pitié de ce Capitaine, qui auoit la façon d'vn homme d'honneur, se jettairẽt aux piez du Gouuerneur, & le suppliairent de luy pardonner, lequel condescendit à leur vouloir, & commanda qu'õ le laissast, se contẽtant de luy dire quelques paroles, qui estoyent si aigres & aspres, que selon ce qu'on peut colliger par la contenance de l'vn & l'autre, elles ne luy cuysirẽt pas moins, que les coups de foüet qu'il eust peu souffrir.

Peine du foüet.

Pardon.

Apres cela, il enuoya querir le Capitaine du nauire, qui estoit prest de laisser le port, & luy baillant les commissions qu'il auoit baillees à l'autre, luy commanda sur tresgrande peine de mener les estrangers à l'isle Lusson, & au retour apporter certificat comme il les auoit menez sains & saufs, & laissez au lieu qu'ils desiroyẽt. Ce Capitaine, qui sçauoit ce qui s'estoit passé auec l'autre, pour ne se veoir en mesme dãger, accepta à l'instant le commandement, & luy tardant fort d'estre hors de là, promit encore plus qu'on ne luy demandoit: au moyẽ dequoy

Espagnols baillez de rechef à reconduire.

Conduite des Espagnols acceptee.

emmenāt les Eſpagnols à ſon nauire,il fit toute diligence de ſortir du port, de peur qu'il auoit d'eſtre remandé.

Les Eſpagnols partent de la Chine pour ſ'en retourner à Luſſon : il leur vient ſur mer quelques tourmentes, durant leſquelles les mariniers ſe mettent à inuoquer les Demons, dont ils ſont repris par les Religieux : puis en fin arriuent au port deſiré, où ils ſont reçeus en grand' joye.

CHAP. XV.

LE l'endemain du jour des Rois,le nauire où eſtoyent les Eſpagnols,& deux autres vaiſſeaux de compagnie ſortent du port d'Aytin auec bon temps, & combien qu'il ne leur duraſt guere,à cauſe que c'eſtoit en temps d'hiuer, ſi arriuairent ils le meſme jour à l'iſle d'Amoy, diſtante à ſix lieuës de la terre ferme, où ils ſe tinrent vn jour,& le l'endemain, comme ils ſe mirent à nauiger,ſ'eſleua vn ſi fort & impetueux vent, qu'ils furent tranſportez ſur mer errant çà & là, & le plus ſouuent ſans eſperance, ains en grand danger de ſe perdre.

Partement.

Arriuée à Amoy.

Tourmente.

En cette furieuſe tourmēte, qui dura l'eſpace de quatre jours, bien que la mer & le vent ne fuſſent touſiours de meſme force,les trois vaiſſeaux ſe perdirent & eſcartairent, allant tous eſpars çà & là, & taſchant chacun d'eux à ſe ſauuer, comme ils aduient couſtumierement en pareil cas, ſans ſe ſoucier des autres.

Vaiſſeaux eſcartez.

Abbord des vaisseaux.

Tant qu'en fin il pleut à Dieu que le nauire où estoyent les Espagnols, & l'vn des deux vaisseaux de compagnie arriuairent à vn port seur, toutefois tãt trauaillez, & si pleins d'eau, qu'ils alloyẽt quasi en fõd, & specialemẽt celuy là de cõpagnie. Le troisiesme prit pareillemẽt port à cinquante lieuë de là, ja soit que ce fut, cõme ils entendirent depuis, auec autant de trauail & de danger. Estant abbordez à ce port, ils y sessjournairẽt quelques jours en recalfeutrãt leur nauires, & attendant le temps propice; puis en sortirent le 23. jour de Ianuier, auec vn assez bon temps, & qui sembloit deuoit durer, pendant lequel ils nauigairent cinq jours entiers, & au bout d'iceux descouurirent l'Isle Lusson, non sans grand' joye d'eux tous; à raison dequoy les Espagnols se mirent à rendre grace à Dieu, pour estre eschappez par sa faueur de la tourmente qu'ils auoyent eue.

Sortie.

Veuë de l'isle Lusson.

Mais il aduint vn peu aprés, que comme ils alloyent costoyant l'isle, pour prendre le port de Manille, & en approchoyent desja à cinq lieuës pres, s'esleua tout soudain vn vẽt de bise si impetueux & de si grãd' mer, qu'ils se virẽt en vn bien plus grand danger, qu'en la tourmente precedente: de maniere que n'ayãt plus que le trinquet au milieu de l'arbre, tout s'en alloit mettre en pieces, & estoyent à chaque moment sur le point d'aller en fond. Les Chinois voyant cela, comme ils sont tous superstitieux, & fort addonnez aux charmes, commençairẽt à inuoquer le Demon (comme ils ont accou-

Autre tourmente.

Inuocatiõs de Demons.

ſtumé de faire, toutes les fois qu'ils ſe trouuent en tels perils) le priant de les ſecourir & leur enſeigner ce qu'ils deuoyent faire pour eſchapper le naufrage. Quand les Religieux les entendirent, ils les empeſchairẽt de paſſer outre auec leur ſorts & inuocations, & ſe mettant à conjurer les Demons, furent cauſe qu'ils ne peurent reſpondre à l'inuocation des Chinois, qui les appelloyent en maintes ſortes, ainſi qu'il a eſté dit en la * premiere partie; ainçois oüirent vn Demon, lequel leur dit qu'ils ne leur ſçeuſſent point mauuais gré ſ'ils ne reſpondoyent à leur demandes, d'autant que ces moines Caſtillas qu'ils menoyent dedans leur nauire, les empeſchoient de ce faire, par les conjurations dont ils vſoyent. En fin ſur la nuit, Dieu voulut que la tourmente ſ'accoiſa, & en peu d'heure furent en bonaſſe, laquelle toutefois leur dura peu, pource que ſe mettant à ſiingler derechef vers le meſme port, ainſi qu'ils eſtoyent quaſi pres d'y entrer, il leur vint encore vne autre tourmẽte ſi forte, qu'il leur fut force de reprendre mer, pour ſe ſauuer du naufrage.

Exorciſmes.

** Li. 2. cha. 4.*

Demons s'excuſent.

Bonaſſe.

Autre tourmente.

Ce pendant l'eau & les viures commençoiẽt à leur faillir, qui eſtoit encore vne autre tourmente, & ſe virent en telle extremité, que pour quatre vingt & ſeize perſonnes qu'ils eſtoyent dans le nauire, il ne leur pouuoit reſter à boire & à manger pour deux iours. A raiſon de ce les Chinois retournant à leurs inuocations, appellairẽt les Demons par caracteres, qui eſt la manierre de ſort, à laquelle il ne faillent jamais

Diſette d'eau & de viures.

Iteratiue inuocation de Demons.

Responſe des Demons.

de reſpondre, comme ils firent auſſi celle fois, nonobſtant que les religieux ſ'efforçaſſent par leurs exorciſmes à les empeſcher de ce faire: toutefois ce qu'ils leur reſpondirent fut pure bourde & menſonge, d'autant qu'ils leur dirẽt que dedans trois jours ils arriueroyent à Manille, & neantmoins ils en tardairent plus de quatre. Finalement ayant par la grace de Dieu ſurmonté toutes les difficultez de la mer, & la diſette d'eau & de viures, ils arriuairẽt au port de Manille tant deſiré, le 2. jour de Feurier, en l'an 1580: auquel lieu ils furẽt reçeus du Gouuerneur & de tous les autres en treſgrãd' joye, leur pardonnant la faute qu'ils auoyent commiſe de ſ'en eſtre allez ſans congé, & leur faiſant à tous force careſſes, & au reſte biẽ marry de la demeure de leur cõpagnõs, qui eſtoiẽt paſſez à Macao, & ſpecialemẽt du P. Gardien, qui eſtoit tant aimé de tous pour ſa ſainteté & grãdes lettres, lequel toutefois quelque tẽps apres eſcriuit vne lettre aux religieux de Manille, par laquelle il leur mandoit comme il eſtoit arriué à Macao en peu de temps, & en bonne diſpoſition, & que l'Eueſque & le Capitaine maje, enſemble tous les habitãs du lieu auoyẽt eſté fort aiſes de leur venuë, & oſté la fauſſe opinion qu'ils auoyent d'eux: au moyen dequoy ils auoyent bonne eſperance de veoir l'effet de leur deſir, pour eux eſtre en vne ville, où ils hãtoyẽt & negocioyent tous les jours auec les Chinois, leſquels ils eſperoyent inſtruire en la foy, ſi toſt qu'ils pourroyent auoir quelque cognoiſſance de leur langue. Il adjouſta encore cecy, qu'il

Arriuée à Manille.

Lettre du P. Gardien.

auoit entendu de bonne part, ja soit qu'on luy eust commandé de le vouloir tenir secret, que le royaume de Cochinchine distant à quatre journées de Macao, où y a trafic de Portugais, & vn beau port pour les nauires qui vienẽt des Indes, auoit enuoyé demander des prestres à l'Euesque de Macao, pour par eux estre endoctrinez & baptisez; & qu'ils auoyent tous si bonne affection d'estre Chrestiens, qu'en quelques endroits ils auoyent desja le bois tout coupé pour edifier des Eglises. On a estimé que cela luy auoit esté dit par le mesme Euesque, ce qu'õ a conjecturé par les paroles contenuës à la fin de la lettre, la teneur desquelles s'ensuit:

Cochinchinois combien affectionnez à receuoir le Christianisme

On m'a inuité à cette entreprise, & voudroy bien pour m'y employer auoir plusieurs compagnons. Car c'est le thresor que nous allons tant cherchãt, & en vn lieu situé en terre ferme, où N. Seigneur a preparé vne grand' moisson; & entre des gens politiques, qui sont plus faciles à conuertir que les Chinois, pour n'y auoir point là le Demon mis tant d'empeschemens à l'Euangile, comme il a fait en la Chine; auec ce que le Royaume luy est voysin: à raison dequoy il seroit facile, moyẽnant la grace de Dieu, d'oster toutes les difficultez qu'il y a pour le present, lesquelles toutefois ne sont si grandes, ny en tel nombre, qu'on se doiue deffier de les pouuoir vaincre, principalement eux estant hommes de si bon esprit & entendement, comme nous auons veu par experience, quand nous y estiõs; & en outre si humains & debonnaires, que combien que nous eußions entré sans permißion, & partant encouru peine de mort, si nous firent ils bon traitement, nous donnant tout ce qui

Extrait d'vne lettre du P. Gardien.

Cochinchinois comme faciles à conuertir.

nous estoit necessaire; & mesme nous eussent ils laissé prescher, si nous eussions sçeu leur langue, laquelle aidãt Dieu nous nous hasterons d'apprendre, estant icy en vn lieu, où incessamment nous hantons auec les Chinois. Si deuons prier deuotement N. Seigneur, de vouloir tellement guider & conduire cette entreprise, que son S. Nom en soit exalté: & les ames de ces Mescreans le puissent cognoistre, & le croire, & en le croyãt se sauuer. Telle estoit la sustance de ladite lettre, par laquelle il me semble estre raisonnable de mettre fin à cette seconde relation, & donner commencemẽt à la troisiesme, qui apportera, comme je croy, grãd contentement au lecteur, & sera intitulée Itineraire, contenãt tout plein de choses nouuelles & belles, cõme il se verra par la lecture, qui ont esté sçeues & entendues par le rapport de celuy, qui les a veues de ses propres yeux, sçauoir est de P. Martin Ignace, de l'ordre S. Frãçois, lequel apres auoir circuy le monde, est venu icy à Rome, auecque Mar Simeon, Euesque de l'isle du Poiure, située aux Indes orientales, auec qui j'ay parlé par plusieurs fois. Il est Caldée de nation, & naturel de Niniue en Babylone, le Patriarche de laquelle luy a cõferé cet Eueſché, & à cette occasiõ vint icy à Rome rendre obedience à N. S. P. le Pape, Gregoire XIII, & à la S. Eglise Romaine, & negocier quelques affaires vers la Sainteté, le 24. jour de Nouembre, en l'an 1584.

Priere.

Transitiõ au 3. liure.

Troisiesme liure cõme cõpilé.

Mar Simeõ, Caldée.

1584.

FIN DV II. LIVRE.



SECONDE PARTIE DE L'HISTOIRE DV GRAND ROYAVME DE LA CHINE, CONTENANT VN ITINERAIRE DU NOUUEAU MONDE,

ROYAVME DE LA CHINE, contenant vn Itineraire du nouueau monde, enſemble le voyage de P. Martin Ignace, Gardien de l'ordre de S. François, lequel en l'année 1584, eſt allé depuis Eſpagne juſques à la Chine, & de la Chine eſt retourné en Eſpagne par les Indes orientales, aprés auoir fait le tour de la terre: Auec vn abbregé & epitome des choſes plus ſingulieres & notables, qu'il a veuës & entendues audit voyage.

LIVRE TROISIESME.

Du port où l'on s'embarque au partir d'Eſpagne, enſemble des iſles de Canarie.

CHAP. I.

SAINT Lucar de Barramede, & la ville de Caliz, d'où partent ordinairement les flotes & nauires pour aller aux Indes oriẽtales, ſont diſtantes à cinq lieuës ſeulement l'vne de l'autre, & ſituees à 37. de- *S. Lucar.* *Caliz.*

grez de hauteur, & de ce lieu jusques aux isles dites Canaries, y a deux cens trente lieuës, lesquelles se nauigent tousiours en Suvvest, & se font ordinairement en huit ou dix jours. La mer y est fort impetueuse, & y fait de grandes vagues & ondes, à cause dequoy est ce passage appellé, Le gouffre des Yegues.

Gouffre des Yegues.

Les isles que les anciens nommoyent Fortunées, se disent à present Canaries par les Espagnols, lesquels les appellent ainsi de ce mot (*Canes*) c'est à dire (Chiens) à cause que quand elles se descouurirent il y auoit en icelles grande quantité de gros chiens & dogues. Ces Isles sont sept en nombre, sçauoir est la grand' Canarie, Tenerife, la Palme, la Gomere, le Fer, Lançarote, & Forteuenture; & sont situées à 28. degrez ou enuiron, & contienēt en soy maintes choses particulieres, quelques vnes desquelles je reciteray icy sommairemēt.

Isles Canaries

En l'isle de Tenerife vers l'occidēt, & à l'extremité d'icelle, il y a vne mōtaigne, appellée le pic ou bec de Tereyre, laquelle au jugement de ceux qui l'ont veuë est le plus haut lieu qui soit au monde, & se voit de soixante lieuës loin tout à plein; au moyen dequoy quand les nauires singlent d'Espagne deuers ces Isles, ç'est la premiere chose qui se descouure à la veuë que celle mōtagne. On ne sçauroit y monter qu'au mois de Iuliet, & d'Aoust, pource qu'au reste de l'année il y a tousiours de grandes neiges, (jasoit qu'il ne neige jamais en toutes ces Isles circonuoisines) & faut trois jours pour y monter.

Tereyre, mōtagne.

ter. Au ſommet d'icelle eſt vne terrace faite cõme vne plate forme, où ſe mettant quãd la mer eſt calme, on voit toutes les ſept Iſles ſeparément l'vne de l'autre, & ſemble de chacune que ce ſoyent petites rues jointes enſemble, bien que quelques vnes d'entre elles ſoyent diſtantes des autres à plus de cinquante lieuës loin, & en ayent encore autant de circuit. Durãt les deux mois ſuſdits ſe recueille au haut d'icelle toute la pierre de ſoulfre, qui eſt de cette iſle tranſportee en Eſpagne en quantité. Cette mõtagne appartiẽt au Duc de Maquede, par le don que luy en a fait le Roy d'Eſpagne. *Terrace.* *Pierre de ſoulfre.* *Tereyre à qui appartiẽt.*

En ladite iſle de Tenerife eſt vne image de noſtre Dame, qui a fait & fait encore pluſieurs miracles, & eſt nommee cette image, enſemble l'Egliſe où elle eſt, *Noſtre Dame de la Chandeleur*, qui eſt vn monaſtere de Iacobins, diſtant à cinq lieuës de la ville de Saint Chriſtofle. Cette ſainte image apparut en ladite Iſle, du temps que les naturels eſtoyent payẽs, & beaucoup deuãt que les Chreſtiens y allaſſent: & fut l'inuention & apparition d'icelle de la ſorte & maniere qui enſuit. Il y auoit vne cauerne, qui eſt parroiſſe pour le jourd'huy, où les bergers auoiẽt couſtume de ſe ſauuer de la pluye & autres injures du ciel, & y mettre leurs cheures à l'abry; car il n'y auoit pour lors autre beſtail en toutes ces Iſles, dõt en eſt encore pour le jourd'huy demouree grande quantité. Si aduint vn jour que cõme vn berger faiſoit retirer ſes cheures en celle cauerne, elles y virent dedans vne *N. Dame de la Chãdeleur, monaſtere.* *Inuention & apparition de N. Dame de la Chãdeleur.*

grand' clarté, & incontinét de grand' furie sortent dehors à la campagne, estant toutes si effarouchées, qu'elles ne s'areaisterét que bié loin de là. Le berger voyant telle nouueauté entre dans la grotte pour en sçauoir l'occasion, & y apperceuant la clairté, & vn visage, ainsi qu'il empoignoit vne pierre pour ruer cõtre, le bras luy demeura tout roide mort, & la pierre au poing, lequel en tesmoignage du miracle se tint tousjours ainsi fermé le demeurant de sa vie. Cela estant sçeu par les habitans, ils commençairent à tenir l'image en grand' reuerence, l'appellant la Mere au Soleil, & est encore pour le jourd'huy demeuree cette deuotiõ entre tous les naturels, que les Espagnols appellent Guanchas, lesquels la tiennét en grãd' veneration, celebrãt vne grand' feste chasque annee le jour de la Chandeleur, en laquelle ils chantent & dansent, & demenent joye en plusieurs sortes.

Miracle.

N. Dame cõme reuerée.

Guanchas.

En l'isle du fer, qui est l'vne des sept susdites, il y a vne continuelle merueille, qui est à mon jugement des plus grandes qui soyent au monde, & cõme telle merite bien d'estre sçeüe de tous les hommes, afin qu'ils magnifient la prouidence de ce grand Dieu, & luy rendent graces pour cet effet. Toute cette isle, qui est des plus grandes, ou pour mieux dire la plus grande de toutes les sept, est vne terre aspre & infertile, & tellement seche, qu'il n'y a point d'eau par tout, sinon au bord de la mer, encore en bié peu d'endroits, lesquels sont fort loin

Continuelle merueille.

Indigence d'eau.

de la demeure des habitans. Mais la prouidẽce du ciel remedie à telle necessité par vn moyen admirable, comme dit est; car il y a vn arbre grand & haut, non jamais veu ny cogneu en autre part de la terre, ayant les feuilles longues & estroites, & tousiours vertes cõme le hierre, sur lequel se voit vne petite nuée, qui ne croist ne diminue jamais, au moyẽ dequoy les feuilles distillent sans cesse vne eau fort claire & subtile, laquelle tombe dedans des bassins, que les habitans tiennent là expres pour la receuoir, & remedier à leur defaut, se sustentant de cette eau eux & leurs bestes, & en ayãt mesme à suffisance, sans que toutefois ils sçachẽt quãd cet estrange & cõtinuel miracle a commencé.

Indigence d'eau comme remediee.

Nuee admirable.

A main droite desdites Isles enuiron à cent lieuës loin, il y a vne autre chose qui n'est guere moins admirable que celle que nous venons de raconter: & est que se voit souuentefois vne certaine isle, qu'on appelle Saint Borondon, en laquelle ont esté perdus beaucoup de gens en y allãt & dit-on qu'elle est fort belle & plaisante, & bien peuplee d'arbres & de viures, & habitee de Chrestiens; & si toutefois on ne sçauroit dire de quelle natiõ ils sont, ny de quelle langue ils vsent. Deuers icelle sont allez infinies fois les Espagnols en intention de la trouuer * ce que iamais ils n'ont sçeu faire: d'où vient qu'il y a diuerses opinions d'icelle en toutes ces Isles, les vns disant qu'elle est enchantee, & qu'elle se voit seulement quelques certains jours: les autres estimãt n'y auoir

Isle inaccessible.

** Gomare en sõ hist. des Indes liu. 6. cha. 28. estime estre cette isle là, que Ptolemée nomme inaccessible.*

autre chose qui l'empesche d'estre trouuée, sinon qu'elle est trop petite, & ordinairement couuerte de neiges, & qu'il sort d'icelle des riuieres si impetueuses, qu'elles rendent les auenues difficiles. Mais mon opinion est, si elle peut valoir en quelque chose, q̃ posé que fust vray le cõmun bruit qui court de cette isle par toutes les sept Canaries, sçauoir est qu'il n'y a point d'autre cause qui empesche de la trouuer, sinon l'air qui y est nuble, & ces courans d'eau susdits; si est-ce que quand ainsi seroit pour le regard de ceux de dehors, il ne le pourroit pas estre pour ceux de l'isle, ne se pouuant faire que s'il y auoit dedans quelques habitãs, quelcun d'entre eux ne fust sorty quelquefois pour quelque affaire aux isles voisines, & n'eust esté veu & apperceu, & le secret declaré par ce moyen. Dont je collige que ladite isle est imaginaire, ou enchantée, ou bien qu'il y a vn autre plus grand mistere en icelle, au moyen duquel, afin de nous exempter de le croire, ou de l'entẽdre, il est plus expedient de passer outre, & en concluant ce qui concerne ces sept Canaries, dire que l'air & climat d'icelles y est extrememẽt bon, & qu'elles sont abõdantes en toutes choses necessaires à la vie humaine, & que s'y recueille grande quantité de blé & de vin, & d'autres legumes, & qu'il s'y fait force succre, & s'y nourrit beaucoup de bestail & de bien bon, & specialemẽt des Chameaux, qui y sont en abondance. Les viures y sont à bõ prix, & tous à meilleur marché qu'en

Opinions de l'isle de S. Borondon non vraysemblables.

Opinion de l'Autheur.

Air & viures des Canaries.

Eſpagne.

Au ſurplus elles ſont toutes peuplees d'Eſpa-gnols, qui y viuent en toute commodité, entre leſquels reſtent encore pour le jourd'huy quelques naturels des Guanches ſuſdits, leſquels ſont fort Eſpagnoliſez. La principale d'icelles ſ'appelle la grand'Canarie, où il y a Eueſché, Inquiſition, & Audience Royale, d'où depend le gouuernement des ſix autres. *Habitans.* *Capitale des Canaries.*

Des Iſles appellées la Deſirée, la Dominique, & S. Iuan de Portriche; enſemble des choſes notables, qui ſont contenues en icelles.

CHAP. II.



PRES que les flotes & nauires ſe ſont rafreſchies auſdites iſles de Canarie, elles vont ſinglant vers la meſme route juſques à vne iſle appellée la Deſirée, qui eſt à 15. degrez de l'Equinoctial, & à huit cens trente lieuës des Canaries, que courent les nauires toutes d'vne traite, ſans veoir terre, & tardent ordinairement vingthuit ou trente jours à faire cette nauigation. *Deſirée, iſle.*

Cette iſle (qui eſt appellée Deſiree, pource que ce goulfe eſt ſi grãd, & d'vne traite ſi longue, que quãd on la voit c'eſt apres l'auoir bien deſirée) contiẽt pluſieurs autres iſles aux enuirõs, l'vne deſquelles eſt celle, qui ſe nomme la *Iſle Deſirée, pourquoy ainſi dite.*

Dominique, isle. Caribes.

Dominique,laquelle est peuplée d'vne maniere d'Indiens,que l'on appelle Caribes,lesquels sont gens trescruels, qui mangent ordinairement chair humaine, & sont fort adroits à tirer de l'arc,ayãt coustume de frotter leurs flesches auec vne herbe mortelle & si venimeuse, que quiconque en est blessé, à peine en peut il guarir par aucun remede. Cette isle est aussi à 15. degrez,& est petite,& de peu de gens, lesquels toutesfois ont tué grãd nõbre d'Espagnols tant hommes que femmes y abbordans, lesquels sans se douter du desastre descendent à terre pour prẽdre de l'eau,ou lauer leurs hardes,sur lesquels se ruent incontinẽt ces Indiẽs, & les tuent,& mãgent, disant que la chair humaine est fort Sauoureuse, pourueu que ce ne soit point d'vn Religieux; car ils n'ontplus garde de manger, depuis que leur vint ce qui s'ensuit.

Caribes traistres & meurtriers.

Caribes ne mangent de la chair de Religieux, & pourquoy.

Comme vn nauire qui alloit à terre ferme eut abbordé à cette Isle,ceux du vaisseau,entre lesquels estoyent deux Religieux de S. Frãçois, descẽdirent à terre, & sans se douter de la fortune qui leur pouuoit aduenir, se tinrent sur le bord de l'eau pour y prendre la frescheur,& se recreer de la lõgue & penible nauigatiõ qu'ils auoyent faite depuis les Canaries jusque là. Quand les Caribes les virent ainsi de repos, & sans se douter de rien, ils descendirent d'vne montagne, & les vinrent tous assommer, sans pardonner à aucun. Tous ces jours là ils firẽt grand' chere,mangeant de cette chair d'hõme,

qu'ils rotiſſoyent & cuyſoyent, & apres cela comme ils en voulurẽt faire autant de l'vn des Religieux, qui eſtoit vn home fort frés & blãc, ceux qui en mangeairent deuinrent bouffis en peu de jours, & moururent tous comme enragez, eſcumant & faiſant horribles grimaſſes: qui eſt cauſe qu'ils ne mangent plus depuis de telle chair. Ils ont fait vne infinité de tels maſſacres, & retiennẽt encore auec eux pour le jourd huy maints hõmes & femmes d'Eſpagne, auſquels ils ont ſauué la vie pour ſe ſeruir d'eux, ou pource qu'ils eſtoyent jeunes, leſquels à ce que diſent quelques vns qui ſe ſont enfuis de là, vont tous nus comme les Indiens, & parlent leur langue, & ſont preſques desja changez en leur naturel. On pourroit remedier à ce grand deſaſtre, ſi le Roy d'Eſpagne mã doit à vn General de mer de terre ferme, ou de la nouuelle Eſpagne, de ſe tenir là quelques jours, & exterminer de l'iſle toute cette race de gens qui le meritent (ce qui ſe feroit en peu de temps) remettant en liberté les pauures Chreſtiẽs, qui y ſont detenus captifs en grand nõbre, & meſmes dit on que les aucuns d'eux ſont gens de marque & de qualité. On ne peut entrer dans cette iſle, ſans eſtre veu par les eſpies ordinaires qu'ils y tiennẽt: & ſi d'auantures ils voyent que ceux qui abbordent ſont en grand nombre, & qu'ils ne les peuuent offenſer, ils ſe tiennent au haut de la montagne, ou dedans des halliers & buiſſons eſpés, juſques à tant que les nauires ſ'en aillent, apres auoir

Caribes morts enragez.

Eſpagnols captifs des Caribes.

Eſpagnols captifs comme peuuent eſtre deliurez.

Eſpies ordinaires.

Caribes sont traistres.

fait aiguade, ou pris du bois. Ce sont gens fort traistres, lesquels se sentant auoir l'auantage ne faillent pas d'assaillir & courir sus, & de cette façon ont fait & font encore plusieurs dommages, comme dit est.

S. Iuan Portriche, isle.

Aupres de cette isle vers le Nortuest, est celle de S. Iuan de Portriche, qui est à 18. degrez, & contient quarante six lieuës de long, & vingt cinq de large, & de tour enuiron cent cinquante lieuës. Il y a en icelle force bestail de boeufs & vaches, beaucoup de succre, & de gingembre, & pareillement de blé, qui y croit fort. C'est vn terroir où il y a beaucoup d'or, lequel toutefois demeure aux mines, faute de gens pour le tirer. Elle est munie de tresbeaux ports vers le Midy, & de la part de Septétrion elle en a vn si bon & seur, que pour le regard d'iceluy les Espagnols ont donné le nom de Portriche à toute l'isle. Si y a dedãs icelle quatre peuplades d'Espagnols, & eglise Episcopale, où est Euesque pour le jourdhuy le R. P. F. Diego de Salmanque, religieux Augustin. Quand les Espagnols y furẽt la premiere fois, (qui fut à ce q̃ * dit le R.P. des Cases, Euesque de Chiapa, en l'annee 1509.) toute cette isle estoit si pleine d'arbres & fruits, qu'ils l'appellairent l'isle des Iardins, & y auoit en icelle enuirõ six cent mille Indiens, desquels il n'est * pas resté vn pour le jourd'huy. Depuis ladite isle jusques à celle de S. Domingue il a quatre vingt lieuës de port en port, & douze seulement de pointe en pointe; & combien que

Isle S. Iuan pourquoy appellee Portriche.

*En son hist. des Ind. occid. au 4. chap.

*Toutefois ledit des Cases dit en estre resté deux cens.

de port à autre on y aille ordinairement en trois iours, si a on coustume de tarder vn mois,& plus à faire le tour, pour cause des vens qui y sont contraires.

De l'isle de S. Domingue, dite autrement Espagnole, & des proprietez d'icelle.

CHAP. III.



L'ISLE Espagnole, dite autremẽt S.Domingue,pource qu'elle fut descouuerte le iour de S. Dominique,que les Espagnols appellent Domingue,est située à 18.degrez, & fut la premiere qui se descouurit aux Indes par le capitaine Christofle Colomb, digne de perpetuelle memoire, & fut peuplee l'an 1492. *Isle Espagnol.* *Espagnole par qui descouuerte.*

C'est vne isle qui contient plus de six cens lieuës de tour, & est diuisee en cinq Royaumes, l'vn desquels,qui se nomme à present la Vegue, & alors quil se descouurit s'appelloit Magua,contiẽt quatre vingt lieuës de circuit, qui s'estendent toutes depuis la mer de Septẽtrion iusques à celle de Midy, en laquelle (selon que * tesmoigne en son histoire le R. P. de Chiapa) entrent trente mille riuieres & ruisseaux venans seulement de ce pays là,dont les douze sont aussi grans que le fleuue Ebre,le Duere,&le Guadalquinir en Espagne. *La Vegues royaume.* *Au 3 chap.*

Et adjouſte ledit Eueſque vne autre merueille, que la plus grand' part de ces riuieres, c'eſt à ſçauoir celles qui ſortent de la montagne qui eſt deuers l'orient, ſont treſaffluentes en or, lequel en quelques endroits eſt fin & exquis en carats, comme eſt celuy qui ſe tire des minieres de Cibao, tant renommé par delà & en Eſpagne, pour ſa grande perfection: deſquelles minieres eſt aduenu qu'on en a tiré vn lingot d'or vierge, auſſi grand qu'vn grand gaſteau ou foüace, qui peſoit trois mille ſix cens Caſtillans, & fut perdu dedans la mer en l'apportant en Eſpagne, cõme teſtifie le meſme * Eueſque.

Riuieres affluentes en or.

Lingot d'or vierge.

** Au meſme chap.*

Il y a en cette iſle cy plus grand' quantité de bœufs & vaches, qu'en celle là de Portriche, & ſ'y recueille force caſſe, ſucre, & gingembre, & pareillement beaucoup de fruits, tant de ceux d'Eſpagne, que du creu de l'iſle, leſquels y ſont à foiſon. Il y a auſſi force porcs, dont la chair eſt auſſi ſaine & ſauoureuſe que le mouton en Eſpagne, & y a fort bõ marché de tout, & n'y vaut vn bouuillõ que huit reales, & cõſequemment ainſi les autres choſes, leſquelles ſont du creu de l'iſle; car les marchandiſes d'Eſpagne y ſont cheres. C'eſt vn pays abõdant en or, ſ'il y auoit gens pour le tirer, & y a auſſi force perles. Il ne ſe recueille point de blé en toute l'iſle, ſi ce n'eſt en l'Eueſché de Palençuele, biẽ qu'il y aye pluſieurs autres endroits, où il pourroit bien prouenir ſi on en ſemoit: mais la Nature qui a couſtume de ſuppleer aux neceſſitez, a ſupplée auſſi à vn tel defaut de blé,

Iſle Eſpagnole en quoy abonde.

Nul blé en l'iſle Eſpagnole.

leur donnant au lieu d'iceluy vne racine,qui prouient par toute l'isle en grand' quantité & abondance, & leur sert de pain encore pour le jourd'huy,comme elle faisoit au parauãt,quãd les Espagnols y allairent.Cette racine est blanche, & s'appelle *Caçaue*, laquelle ils moudent, & de la farine en font du pain pour leur viure, lequel encore qu'il ne soit si bon que celuy de blé,est propre pour les nourrir & sustenter, & s'en contentent. *Caçaue, racine.*

Le terroir y est fort chaud, & à cette occasion les viures y sont de peu de sustance.La ville capitale est S.-Domingue, où il y a Archeuesché, & Audience Royale, & est bastie au bord de la mer, & garnie d'vne grand' riuiere, qui luy sert de tresbon port. Il y a aussi trois Conuens de Religieux, & deux de Religieuses. Quand les Espagnols entrairent dans l'isle,il y auoit,à ce que tesmoigne en sõ * histoire ledit Euesque de Chiapa, trois millions de naturels Indiens, desquels ne sont pas restez deux cens pour le jourd'huy, & encore la plus part d'iceux sont tous metis, & enfans d'Indiens & d'Espagnols,ou de Negres;& à cette cause ont peuplé tout le païs, & sont de l'humeur & cõplexion desdits Negres, qui sont semez par toute l'isle,en nombre de plus de douze mille. C'est vn païs lequel est fort sain pour ceux,qui ont accoustumé d'y demourer. *Ville capitale.* ** Au I. chap.* *Negres.*

Il y a par toute celle mer grande abondance de balenes, que l'on voit en nauigeant,& font grãd' peur quelque fois:mais sur tout il y a vne *Balenes.*

Tiburons, poissons.

infinité de certains poissons fort grãs, que l'on appelle Tiburons, lesquels vont par grãdes bãdes, & sont fort frians de chair humaine, & pour cette cause suyuent vn nauire cinq cens lieuës loin, sans se laisser veoir aucunement. Si est aduenu maintefois qu'on a pesché ce poisson, & luy ont esté trouuées dans le corps toutes les immondices & autres choses, qu'on auoit jettées du nauire en beaucoup de jours de nauigation, jusques à des testes de moutõ toutes entieres auec leurs cornes. Si d'auẽture ils trouuent vn homme dans la mer, ou à l'orée, ils ne faillent à le deuorer, ou à tout le moins luy arrachent tout ce qu'ils peuuent attraper, soit bras ou jambe, ou bien la moitié du corps, comme il s'est veu plusieurs fois: ce qui leur est facile à faire, pour autant qu'ils ont deux * rãgs de dents, qui sont aiguës comme rasoirs, ou crochets de porc sanglier.

* Autant dessus que dessous, se ioignãs l'vn l'autre en forme de scie, cõme dit Gomare en son hist. liur. 2. chap. 19.

Du chemin & isles, qu'il y a depuis cette isle S. Domingue, iusques au royaume de Mexique.

CHAP. IIII.

Nauace, isle.



A premiere isle qui se rencõtre depuis que l'on a laissé S. Domingue, c'est celle qu'on nomme ordinairement Nauace, qui est vne petite isle à cent douze lieuës de la ville de S. Domingue, & située à 17. degrez.

Ioignant icelle en eſt vne autre, que l'on appelle Iamayque, de cinquante lieuës de long, & quatorze de large. Aupres d'icelle y a couſtumierement de grans vracans & birraſques (car ce mot icy [*Vracan*] eſt vn vocable des Inſulaires, lequel ſignifie en leur langue les quatre vẽs joints enſemble, & ſoufflans l'vn encõtre l'autre) leſquels ventent ordinairement en *celle coſte au mois d'Aouſt, Septẽbre, & Octobre : au moyen dequoy les flotes qui vont aux Indes taſchent tousjours de paſſer ladite coſte deuãt ou apres leſdits trois mois, ſçachãt bien par experience que pluſieurs nauires ſe ſont perduës en cet endroit pendant ledit temps.

Iamayque.

Vracan.

**Et auſſi aux autres circonvoiſines, cõme on peut voir és hiſtoires d'Ouiedo, de Benzoni, & pluſieurs autres.*

De cette iſle on va à celle de Cube, qui eſt ſituée à 20. degrez, en laquelle eſt le port de la Hauane, qui eſt à 23. degrez, depuis lequel juſques à la derniere pointe d'iceluy, appellée le cap S. Antoine, ſe contient enuiron deux cens lieuës, & eſt ledit cap à 22. degrez de hauteur. C'eſt vne grand' iſle, qui contient deux cens vingt cinq lieuës de longueur, & trẽte ſept de largeur, & eſt habitée d'Eſpagnols, & toute cõuertie à la foy Chreſtiẽne, & en icelle y a Eueſché, & Conuens de Religieux. Les nauires qui võt à l'Eſpagne neuue paſſent à la veuë d'icelle, & au retour tant celles qui viennent de là, que celles qui retournent du Peru entrẽt toutes audit port de la Hauane, lequel eſt treſbon & ſeur, & où ſe trouuẽt toutes ſortes de viures neceſſaires pour la prouiſion des flotes, les vns eſtans du creu de l'iſle, & les autres amenez

Cube, iſle.

S. Antoine. cap.

Cube, conuertie à la foy.

Hauane, port.

d'ailleurs,& ſpecialement y a quantité de bois & de bien bon, tant pour refaire les nauires, que pour pluſieurs autres choſes, dõt on charge ordinairement celles qui ſ'en retournent en Eſpagne. Le Roy Catholique tient en cette iſle vn Gouuerneur, & vn Capitaine auec garniſon,pour la defenſe du lieu & d'vn fort, qu'il y a là le plus ſeur de toutes les Indes. Cette iſle de Cube ſe deſcouurit l'an mil cinq cens onze,& y auoit en icelle eſtant de la grandeur que dit eſt,grand nombre de gens naturels,leſquels ſont fort peu pour le jourd'huy. Il y a vn fleuue en icelle,qui a beaucoup d'or, ſelon la tradition des naturels, & ſuyuant ce qu'ils en ont dit à leurs enfans, lequel or ils jettairẽt en l'eau de la maniere qui enſuit.

Fort.

Fleuue abondant en or.

Vn Cacique appellé Hatuey, lequel pour la crainte des Eſpagnols auoit abandonné l'iſle Eſpagnole,& ſ'eſtoit retiré à celle cy auec grãd nombre de ſes gens, & toutes ſes richeſſes & beaucoup d'or;cõme quelques autres Indiens de S.Dominique, où il auoit eſté Roy & Seigneur, luy eurent dit les nouuelles que les Eſpagnols venoyẽt vers cette iſle deCube,il aſſébla tous ſes gens,& pluſieurs autres de l'iſle, puis leurs tint vn tel propos: *On dit pour certain que les Chreſtiens viennent par deça: vous ſçauez par experience ce qu'ils ont fait aux naturels du royaume, d'Aytim c'eſt à dire l'iſle Eſpagnole;ils en feront* autãt en ce lieu,& ſçauez *vous biẽ pourquoy? Pour ce, luy reſpõdirẽt ils, qu'ils ſont cruels de leur naturel. Ce n'eſt pas pour cela* dit le Caciq̃,*mais c'eſt pour autant*

Hiſtoire dudit fleuue abondãt en or.

Ou Hayti cõme lâpelle l'Eueſque des Caſes, chap.5. où il raconte cette meſme hiſt.

qu'ils ont vn Dieu, lequel ils adorẽt, & pour l'auoir de nous autres cherchent ainsi à nous tuer. Ayant dit ce la il auaind vn petit coffret tout plein d'or & de joaux, qu'il auoit apporté ſeretement, & en le mõſtrant leur dit: *Voicy le Dieu que je dy, faisõs luy des Areytos* (c'eſt à dire des bals & danſes) *& parauanture luy dõnerons nous contentement, & cõmandera à ſes ſujets de ne nous point faire de mal.* Pour cette cauſe ils ſ'en vont chaſcun en leurs maiſons prendre l'or qu'ils y auoyent, & l'ayant mis tout en vn, & fait d'iceluy vn grand monceau ſe mettent à danſer tout alentour tant qu'ils ſe laſſairẽt, & alors leur dit le Cacique: *I'ay penſé en danſant à ce Dieu cy de ces gens qui viennẽt; car quoy qu'il en ſoit, ſi nous le gardõs ils nous tueront pour l'auoir; & d'ailleurs ſi nous leur baillõs, ils ne nous pardonneront pas, afin d'en tirer de nous d'auantage; partãt jettons le dãs cette riuiere:* ce qu'ils firent tous de commun accord & volonté. Areytos.

Or jetté dans l'eau.

Depuis cette pointe S. Antoine on va trouuer S. Iuan de Lua, qui eſt vn port en la terre ferme de Mexique, diſtãt à deux cẽs trẽte lieuës. Par tout ce chemin y a grãd' peſche, & principalemẽt de certains poiſſons appellez Meros, qui ſont ſi aiſez à prendre, qu'on en peut charger en vn ſeul jour non ſeulement des nauires, mais auſſi des flotes: & aduient ſouuentefois qu'ils montent & entrent eux meſmes dans les nauires, & eſt on cõtraint de les rejetter dãs la mer, faute de ſel pour les ſaler. En faiſant cette nauigation, on paſſe à la veuë d'vne iſle appellée Campeche, qui eſt vne belle contree, pro-

Meros, poiſſons.

Campeche, iſle.

che du royaume de Mexique, & bien fournie de viures, & ſpecialement de miel & cire, & contient trois cent lieuës de tour. Les originaires d'icelle ſont tous conuertis à la loy de N. Seigneur IESVSCHRIST, & y a Egliſe cathedrale, & vn Gouuerneur pour le Roy d'Eſpagne, & des Conuens de Religieux. Peu de jours apres que l'on a paſſé ladite iſle, on arriue au port S. Iuan de Lua, où il eſt beſoin que les nauires entrent auec grand eſgard, à cauſe de pluſieurs gours & bans de ſable qu'il y a là. Le Roy d'Eſpagne y a fait baſtir vn fort, qui eſt acheué, & eſt tres-bon.

S. Iuan de Lua, port.

A cinq lieuës de cedit port eſt la ville de la Vrayecroix, où ſe fait le trait du trafic, & y ſont les officiers pour le Roy d'Eſpagne. C'eſt vne cõtree fort chaude, à cauſe qu'elle eſt à 19. degrez, toutefois elle eſt bien fournie de viures. Elle ſouloit eſtre mal ſaine au commencemẽt, mais pour le jourd'huy elle ne l'eſt pas tant: je ne ſçay ſi le changement d'air en eſt cauſe, ou la diette & le bon regime de ceux qui y viuent. Elle eſt diſtante de celle de Mexique, qui eſt la capitale du royaume, & d'où il a pris ſon nom, enuiron ſoixante & dix lieuës de chemin, le tout ſi peuplé d'Indiens & d'Eſpagnols, & ſi abondant en viures, qu'il ſemble à veoir vne terre de promiſſion. Elle eſt temperee de telle ſorte, que preſque tout le long de l'année il n'y fait ne froid ne chaud, & n'y eſt le jour plus grand que la nuit, ny la nuit plus que le jour, ſinon vn bien peu, à cauſe qu'elle eſt preſque ſituée

Vrayecroix, ville.

Climat temperé.

ſituée deſſous la ligne Equinoctiale. La grande eſtenduë de ce Royaume, & quelques particularitez d'iceluy ſe pourront veoir au chapitre qui enſuit.

De l'eſtendue du royaume de Mexique, enſemble de quelques autres choſes particulieres & notables qu'il y a en iceluy.

CHAP. V.

CE royaume de Mexique eſt terre ferme, & le bagne d'vne part la mer de Septentrion, & de l'autre celle de midy. Quãt à ſa longueur & largeur, il n'eſt pas poſſible de le dire, à cauſe qu'il n'eſt pas encore tout deſcouuert, & que s'y trouuent chaſque jour des terres neuues, comme il s'eſt veu nouuellemẽt en l'an 1583. à l'entree que fit vn nommé Antoine d'Eſpeje, lequel auec ſes compagnons deſcouurit vne eſtendue de païs, où ſe trouuairent quinze prouinces toutes pleines de villes & bourgs, & peuplees de maiſons de quatre & cinq eſtages de haut, & appella cettuy pays, *Le nouueau Mexique*, pour eſtre conforme en pluſieurs choſes à l'autre Mexique deſcouuert. Il eſt du coſté de Septentrion, & croit on que par cet endroit on peut aller juſques à la terre de Labeur, comme nous en parlerons plus amplement * cy apres. Du coſté de l'Orient il eſt contigu au Peru, & courant ainſi par la mer

Mexique, royaume.

Eſtendue.

Confin

*Depuis le 7. chap iuſques au 11.

Septentrionale se va rendre droit au Nomdieu,qui est vn port du Royaume,& allant depuis Acapulque,qui est vn autre port de Mexique,& en la mer de Midy va trouuer Paname, qui est pareillement vn port du Peru,& situé en ladite mer aupres du destroit de Magellan, & non loin du fleuue d'argent,& du Bresil.

Mexique cõme se descouure. Brief cedit Royaume est si grand, que l'on n'en a point encore trouué la fin,se descouurãt tous les jours nouuelles terres, où les Indiens qu'on y trouue sont tous faciles à conuertir à N. foy, pour estre telles gens dociles & douez de bon entendemẽt. *Langues diuerses.* Il y a en iceluy grand' diuersité de langues & d'idiomes fort differens, toutesfois ils entendent tous le langage Mexican,qui est le plus commun & ordinaire. Il cõtient plusieurs prouinces peuplees d'Indiens & d'Espagnols, chascune desquelles est aussi grande qu'vn mediocre Royaume: toutefois la plus grande & principale est celle de Mexique,où il y a force Indiens & Espagnols, & en plus grand nombre qu'aux autres. Les noms *Prouinces.* d'icelles sont Hondures, Guatimala,Cãpeche, Chapa,Guajaca, Mechuacan,nouuelle Galice, nouuelle Biscaye, Guadiane, & quelques autres,que je laisse pour n'estre prolixe;en toutes lesquelles y a audience Royale,ou des Gouuerneurs,ou Correcteurs, tous Espagnols. Quant *Mexicãs fermes en la foy.* aux naturels d'icelle,depuis qu'ils sont conuertis on ne les a jamais trouuez en heresie, ny en autre chose,qui soit contre la foy Catholique Apostolique Romaine. Toutes cesdites Pro-

uinces ſont ſujettes à celle de Mexique,& la reconoiſſent comme capitale,y ayant en icelle vn Viceroy, Inquiſition,Archeueſché, & Audience royale pour le Roy d'Eſpagne.

La ville de Mexique eſt vne des bõnes villes qui ſoyent au monde, & eſt baſtie deſſus l'eau, comme Veniſe en Italie. Par tout le royaume on ne ſçauroit preſque ſçauoir quād il eſt yuer ou eſté,tant à cauſe que tout le long de l'annee les jours n'y ſont guere plus longs ou plus courts que les nuits, cōme pour le tēperament du pays. Les champs y ſont verds la plus grand' part de l'annee, & y ſont les arbres preſque tousjours chargez de fruit; à cauſe que quand l'yuer eſt en Europe, il tombe là des roſees du ciel, qui tiennent la terre fleurie; & puis en Eſté il y pleut tousjours d'ordinaire, ſpecialement aux mois de Iuin, Iuliet, Aouſt & Septēbre, pendans leſquels à peine ſe paſſe vn jour ſans pleuuoir. Et eſt auſſi choſe merueilleuſe, qu'il ne pleut preſque jamais depuis le midy de releuee, & ne paſſe jamais minuit: de maniere que ceux qui voyagent peuuent cheminer depuis minuit juſques au midy enſuyuant. Il y pleut auec telle furie & impetuoſité, que tant que dure la pluye il ſe faut mettre à couuert, pource qu'elle y eſt couſtumierement ſi dangereuſe, qu'elle peut tuer vne perſonne ſur la place. Par tout le royaume ſe ſeme & recueille preſque tout le long de l'annee tant du blé froument, qui y eſt en grande abondance, cōme du maïz, qui eſt la nourriture ordinaire

Mexique, ville.

Champs tousjours verds.

Pluye ordinaire.

Blé & maïz.

Cheuaux. de tous les Indiens, Negres, & Cheuaux, lesquels y sont là à force, & tous aussi bons & beaux, qu'il s'en puisse trouuer au reste du mõde. La race y fut menee là d'Espagne, lors que le pays commença à se descouurir, & pour ce faire furent choisis les meilleurs qu'on peut trouuer; au moyen dequoy lesdits cheuaux qui en sont sortis, auec ce qu'ils mãgent toute l'annee de l'herbe verte, & du maïz, qui est le blé des Indiens, meritent d'estre tenus en telle valeur que dit est. Bref cedit Royaume est l'vn des plus abondans en viures que nous sçachions, & pareillement aussi en richesses, pour y auoir en iceluy vne infinité de mines d'argẽt, d'où il se tire en telle quantité, que l'on peut veoir chasque annee, quand la flote arriue à Seuille.

Mines d'argent.

Situation. Il est dessous la zone torride, & ce nonobstant est temperé comme i'ay dit, contre l'opinion des anciens Philosophes, qui la disoyent estre inhabitable. Mais afin de les excuser, ce ne sera point hors de propos de dire la cause, pour laquelle ils se sont trompez, qui est que durant les quatre mois que le Soleil est en sa plus grand' force (qui sont ceux que i'ay nommez cy dessus) il y pleut tousjours d'ordinaire, au moyen dequoy le pays y est temperé. Outre cela il a pleu à la Diuine prouidẽce que cettuy pays soit rafreschi de vens doux, qui viennent de la mer de septentrion & de midy, & y soufflent si continuellement, qu'à grand' peine est elle calme. Et à cette occasiõ l'air y est par tout

Zone torride cõme habitee.

ſi frés, que combien que le Soleil y ſoit fort chaud & ardent, toutefois en ſe mettant à couuert deſſous quelque ombre, ſi petite ſoit elle, il y court vne freſcheur fort ſouëue. Au moyen de cette temperature d'air, qui y eſt ſi douce, les habitãs du royaume n'ont que faire toute l'annee de diminuer ny augmenter leur habits & couuertures de lit; car le ciel y eſt ſi ſain & ſalubre, qu'il vaut autant dormir en pleine cãpagne deſſus la dure, que dedans vne ſale bien cloſe & bien tapiſſee. Tout ce qui ſ'eſt deſcouuert juſques à preſent, excepté le païs des Chichimeques (qui eſt vne ſorte d'Indiens viuans comme les Arabes d'Afrique, ſans tenir maiſon ne buron) eſt fort pacifique, baptiſé, endoctriné, & peuplé de pluſieurs monaſteres de Iacobins, Auguſtins, Cordeliers, & Ieſuites, ſans vn grand nombre de Preſtres & Clercs, qui ſont departis çà & là, leſquels tant les vns que les autres ſ'occupent là ordinairement à enſeigner les naturels & Eſpagnols qu'il y a par tout le royaume, leſquels encore qu'il ſoyẽt peu à comparaiſon des Indiens, y ſont plus de cinquante mille.

Salubritê d'air.

Chichimeques Indiens.

Mexique cõme conuerty.

En la ville capitale qui eſt Mexique, comme dit eſt, il y a vne belle Vniuerſité, & en icelle pluſieurs Chaires, où l'õ lit en toutes facultez, comme à Salmanque en Eſpagne, par des Docteurs & gens ſcauans, qui ſont bien gagez & grandement honorez. Il y a pareillement pluſieurs hoſpitaux grans & ſpacieux, tant pour Eſpagnols, que pour Indiens, où les malades

Vniuerſité de Mexique.

Hoſpitaux.

sont pensez soigneusement & auec grãd' charité, y ayant pour cet effet de grandes rentes & reuenus. Ie ne parle point des Eglises, & monasteres de Religieux & Religieuses, ny des autres singularitez qui y sont, pource qu'il y a vne histoire traitant amplement de ce sujet, auec ce que mon intention est de dire en forme d'Itineraire tant les choses que le P. Ignace susmentionné m'a communiquees de bouche & par escrit, auoir veuës & entenduës en son voyage, comme celles que je sçay estre veritables, pour en auoir eue experiẽce en quelques lieux. Si se nourrit en cettuy royaume plus grand' quantité de bestail, qu'en autre part qui soit au monde, tant pour la bonté & temperature du ciel, que pour la fertilité de la terre. Les vaches & les brebis y portent bien souuẽt deux fois l'annee, & les cheures ordinairemẽt trois fois, au moyen dequoy, auec ce qu'il y a grand' estendue de lieux champestres, & iceux tous peuplez de gens s'occupans à telle chose: il y a si grande abondance de bestail, que tout s'y vend à fort bon marché, & arriue souuentefois que s'y tuent dix mille bestes à corne, pour se seruir seulement des cuirs, que l'on enuoye en Espagne, laissant la chair emmy les champs pour les oyseaux, sans en tenir autre conte. Il est abondant en beaucoup de fruits, & les aucuns d'eux differens de ceux qui se recueillent en Europe, sans y comprendre les nostres, lesquels y sont en aussi grand' quantité, ou peu s'en faut.

Bestail abondant & fecond.

Cuirs de Mexique.

Fruits.

Entre les choſes notables, & dignes d'eſtre remarquees, leſquelles ſont en grand nombre audit royaume, il y en a vne touchant vne plã-te, nommee Maguey, fort cõmune & frequen-te en toutes ces prouinces & villes, de laquelle ſe font tant de choſes pour le proufit & ſerui-ce des naturels, que malaiſément le croira qui ne l'aura veu, combien qu'il y aye des teſmoins de cela en chaſque endroit. De cette plante ſe tire du vin (qui eſt le breuuage que boiuent or-dinairement les Indiens & les Negres) & du vinaigre fort bon, du miel, & du fil, pour faire des couuertures, dont ſe veſtent les naturels, & pareillemẽt pour les coudre, & de la pointe des fueilles que jette la plante, ſe tirent les ai-guilles, dont ils coudent les meſmes habits, en-ſemble les ſouliers & patins de corde, leſquels ſe font du meſme fil. Les fueilles de ladite plã-te, outre ce qu'elles ſont fort medicinales, ſer-uent encore aux maiſons en lieu de tuiles, & eſtant deſtrempees en eau ſe fait d'icelle cõme du chanure, qui ſert à faire maintes choſes, & principalement des cordes. Le tronc ou caule du milieu eſt ſi gros & fort, qu'il ſert de pou-tre & ſoliue à des maiſons, qu'ils ont couſtume de couurir de chaume, ou de fueilles d'arbres grandes & larges, comme ſont celles du plane. Mais toutes ces proprietez, bien qu'elles ſem-blent ſingulieres, ſont toutefois de peu d'im-portance: comme pourra juger le lecteur au regard des commoditez, leſquelles prouien-nent de la palme, comme nous dirons* cy apres

Maguey, plante admirable.

Suc.

Pointe des fueilles.

Fueilles.

Caule.

* *Au 13. chap du preſent liure.*

venant à parler des Philippines, où il y en a en abondance.

Suite & continuation des particularitez du Mexique.

CHAP. VI.



Bon esprit des Mexicans. ES Indiens de cettuy royaume sont gens fort ingenieux, & ne voyent rien faire qu'il ne cõtrefacent & imitent ; d'où vient qu'ils sont fort bons chantres, & joueurs de toutes sortes d'instrumés, iasoit que la voix ne leur y ayde pas. Ils sont fort affectiõnez aux ceremonies de l'Eglise, & addonnez au diuin seruice, & en cela surpassent de beaucoup les Espagnols. *Deuotion.* Il y a des chantres deputez en chasque lieu, lesquels vont tous les iours à l'Eglise dire l'office N. Dame, le chantant deuotement & auec grand' attention. Pour bien parer vne Eglise, & l'orner de diuerses fleurs & curiositez, ils y sont adroits par dessus tous autres. *Peinture.* Ils peindent mediocrement en quelques parts, & font des images de plume de certains petits oiseaux, appellez Cinçons en leur langue, *Cinçons, oiseaux.* qui n'ont point de piez, & ne viuent d'autre chose que de la rosee du ciel: & est cette peinture si belle à veoir, que les plus excellens peintres d'Espagne l'admirent, & principalement pour la subtilité du pinceau, & le iugement qu'ils ont à appliquer les couleurs des plumes.

Ils ſont tous grans aumoſniers, ſpecialemẽt à l'endroit des gens d'Egliſe; & à cette cauſe telles perſonnes peuuent nauiger d'vne mer à autre, qui ſont plus de cinq cent lieuës de diſtance, ſans deſpendre vne ſeule reale en leur viure ny autre choſe, pource que les naturels leur ſuppeditẽt fort volontiers tout ce qui leur eſt de beſoin. Pour ce faire y a par toutes les villes des logis & hoſtelleries pour heberger les eſtrangers, & illec des gens deputez pour receuoir tous Religieux paſſans par là, & leur elargir gratuitement ce qui leur eſt neceſſaire: ce qu'ils font auſſi aux ſeculiers pour leur argent. Et tant ſ'en faut qu'ils facẽt cela à regret, qu'au contraire ils ſ'en vont eux meſmes les prier de venir chez eux, & leur font honneſte recueil à leur venue, allant tous au deuãt d'eux tant petits que grans en proceſſion, & quelquefois plus de demie lieuë loin, auec les trõpettes, fluſtes, cornets, & haubois. Les principaux portent des bouquets de fleurs en leur mains, dont il font preſent aux Religieux qu'ils reçoiuent, & luy jettent quelquefois plus de fleurs qu'il ne voudroyent. Ils reuerent par tout le royaume les Eccleſiaſtiques, & particulierement ceux des Religions, qui ſont employees à les conuertir, & baptiſer au cõmencement; & eſt telle reuerence ſi grande, que ſi le Religieux veut diſcipliner quelcun d'entre eux pour quelque faute, il le fait auſſi aiſément que peut faire vn maiſtre d'eſcole les petits enfans qu'il enſeigne.

Aumoſnes.

Eccleſiaſtiques comme hebergez.

Religieux cõme reçeus.

Religieux comme reuerez.

Reuerence des Mexicãs d'où prouenue.

Cette grãd' submission & reuerẽce fut introduite jadis entre eux par le vaillant capitaine Hernãd Cortés, Marquis de la Val, qui fut celuy qui au nõ de l'Empereur Charles Quint de bonne memoire gaigna & conquesta ce grand Royaume; lequel entre autres vertus qui se racontent de luy, & durẽt encore à present en la memoire des naturels, (dont j'estime que son ame en est exaltee au ciel en grande gloire) en eut vne sublime & excellente, sçauoir est vn tresgrand respect & reuerence à l'endroit des Prestres, & specialement enuers des Religieux, laquelle voulant habituer entre tous ces Indiens, à chaque fois qu'il parloit à quelque Religieux, c'estoit auec autãt d'humilité & de respect, que fait vn seruiteur enuers son maistre: & jamais ne les rencontroit par la ruë, que si d'auẽture il alloit à pié il n'ostast le chapeau de loin, & ne leur baisast les mains en approchãt; & s'il estoit à cheual, il les deuançoit cõme de coustume, & mettant pié à terre leur faisoit la mesme submission. Par ce bon exemple de luy, les naturels ont retenu la mesme coustume, qui se garde encore à present par tout le Royaume, & auec telle deuotion, qu'en quelque part qu'arriue vn Prestre ou vn Religieux, le premier qui l'apperçoit s'en va courant à l'Eglise & sonne la cloche, qui est le signal cogneu par tout de la venue d'vn Religieux. A l'instant sortent toutes les femmes portant leur petits enfans entre les bras, & s'en allant à la ruë par laquelle il doit passer,

F. Cortés, reuerend à l'endroit des Prestres & Religieux.

Prestres ou Religieux arriuas cõme reçeus.

luy presentent leurdits enfans, à fin qu'il leur dóne sa benediction, cóbien qu'il soit a cheual, ou passe chemin sans arrester. Tout ce pays est si abondant en viures & aussi en fruits, que comme ainsi soit que l'argent pour sa grande foison & abondance y soit tenu en peu d'estime, & qu'vne reale de là n'y vale pas tant que fait vn quartil en Espagne: on y trouuera vn beau bouuillon pour douze reales, & cinquãte mille de tels à mesme prix; vne jenisse pour six ou huit, vn moutõ entier pour quatre, & deux poulles de Castille pour vne, & des poulles d'Inde, appellees Pauos en Espagne, il s'en trouuera cent mille à vne reale & demie la piece, & ainsi consequemmẽt de toutes autres viandes, tant rares & exquises qu'elles puissent estre: excepté le vin & l'huile qui y sont chers, pource qu'ils s'y transportent d'Espagne, non que la terre n'en peust bien porter en abondance, comme l'effet s'en est veu, mais pour ce qu'ils le laissent à faire à cause d'autres occasions.

Mexique cõbiẽ abondãt.

Pauos.

Vin & huile.

Il y a par tout le Royaume des herbes medicinales a planté, & sont les Indiens grans simplistes, vsant d'herbes en toutes leur cures; de maniere qu'il n'y a presque maladie, laquelle ils ne sçachent guarir par application de leur simples, & à cette cause se maintiennent tous en bonne santé, & ne meurent point presque que de foiblesse, ou de defaut de l'humidité radicale. Ils n'vsent gueres de saignees, & moins de medecines composees, pource qu'ils

Herbes medicinales.

Indiens cõme font la medicine.

ont force ſimples dont ils vſent à ſe purger, que chacun d'eux va querir aux champs, puis les appliquent à leur maladies. Ils ſont de peu de trauail, & ſe paſſent auſſi à peu de viandes, & ne dorment ordinairemẽt qu'emmy la terre deſſus des nattes faites de jonc, & le plus ſouuent au ſerein, lequel comme j'ay * predit, ne fait jamais mal à eux ny aux Eſpagnols. Et pour abbreger en peu de paroles ce qui merite vn long diſcours, qui toutefois ne pourroit ſuffire pour tout ce qui reſte à dire dudit royaume, je feray fin & concluſion, en le comparant à l'vn des plus grans & riches pays qui ſoyent au monde, excepté celuy de la Chine, dont ſe ſont dites tant de choſes en cette preſente hiſtoire, & ſe diront encore en leur lieu * par cy apres; & viendray maintenant à parler du nouueau Mexique, comme j'ay promis * cy deſſus, eſtimant qu'vn tel diſcours pour eſtre choſe nouuelle ſera fort agreable au lecteur.

Cy deſſ. au 4. chap.

** Depuis le 14. chap. juſques au 20.*

** Au 5. chap. de ce liure.*

Du nouueau Mexique, & comme il a eſté deſcouuert.

Chap. VII.

Exorde.



'Ay dit au chapitre antecedent qu'en l'an 1583. auoyent eſté deſcouuertes quinze Prouinces, que les inuẽteurs ont appellees le nouueau Mexique, ſitué en la terre ferme de l'Eſpagne neuue, & ay promis

de raconter comme il a esté descouuert, ce que je feray en ce lieu auec la plus grand' breueté que sera possible: car si je vouloy diffusement & au long historier tout ce qui s'y est veu & entẽdu, il seroit besoin de compiler vne autre histoire. Si est le fait tel que s'ensuit.

Narration.

F. A. Ruys comme aduerty du nouueau Mexique.

L'an 1581. vn religieux de S. François, dit F Augustin Ruyz, lequel demeuroit au val S. Barthelemy, ayant par le rapport de certains Indiens appellez Conches, lesquels hantoyent & trafiquoyent auec autres leurs voisins dits Passagates, que vers le costé de Septentrion en cheminant tousjours par terre il y auoit de grans pays non encore sçeus ny descouuerts des Espagnols, luy estãt poussé d'vn grand zele de charité & du salut de ces peuples, demanda licence au Conte de Coruñe, Viceroy de ladite nouuelle Espagne, & pareillement à ses anciens & Superieurs d'aller par delà, afin d'apprendre leur langue, & par le moyen d'icelle les baptiser, & leur prescher l'Euangile. Ayant eu congé des dessusdits, & prenant deux autres confreres de son ordre il partit auec huit soudars qui le voulurent accompagner de leur bõ gré, pour mettre à execution son saint projet.

Licence ottroyee.

Partement.

En peu de jours ils trouuairent vne Prouince, qui s'appelloit les Tiguas, distante des minieres de S. Barbe d'où ils commençairent leur voyage, enuiron deux cent cinquante lieuës vers Septentrion, auquel lieu pour certaine cause les naturels tuairent l'vn des compagnõs religieux dudit F. Augustin Ruyz. Ce que

Tiguas prouince.

Religieux mis à mort.

voyant luy,& les foudars qui l'accõpagnoyent, & craignant plus grand inconuenient qui pouuoit f'enfuyure, ils refolurent de cõmune voix de reprẽdre le chemin des mines, defquelles ils eftoyent partis; confideré qu'ils eftoyent trop petit nombre pour refifter aux ennemis qui fe pourroyent prefenter en celle part, & qu'ils eftoyent loin des Efpagnols & de leur fecours neceffaire. Les deux Religieux qui reftoyent, ne furent point de cet aduis, mais au contraire voyant fi belle occafion pour effectuer leur bõ defir, & vne fi grand' moiffon meure & prefte pour offrir à la table de Dieu, & confiderant d'autre part qu'ils ne pouuoyent perfuader aux foudars de paffer outre & pourfuyure le defcouurement, demeurairent eux deux en cette Prouince auec trois jeunes garfons Indiens & vn metiz, qu'ils auoyent amenez auec eux, s'affeurant deffus l'amitié que leur portoyent les naturels, deuoir eftre audit lieu en feureté, nõobftant qu'ils y fuffent feuls. Les huit foudars eftant arriuez où ils defiroyent defpefchairent incontinent vn meffage à la ville de Mexique, diftante à cent foixante lieuës defdites mines S. Barbe, pour porter les nouuelles au Viceroy de ce qui eftoit aduenu. Si furent bien dolens les autres Religieux dequoy leur confreres eftoyent demourez, & craignant qu'eftant ainfi feuls ils ne fuffent en danger d'eftre tuez, commençairent à encourager quelques foudars, & leur perfuader de faire compagnie à vn autre Religieux de leur ordre, nommé F. Bernardin

Retour des foudars.

Religieux demeurez.

Defcouurement certifié.

Exhortation de voyage F.B.Beltran.

Beltran,pour retourner en ladite prouince des Tiguas, & ayant mis hors de danger leur deux Confreres susmentionnez, leur ayder à poursuyure leur entreprise encommencee.

En ce tẽps estoit ausdites mines pour vne certaine occasion vn habitãt de Mexique, appellé Antoine d'Espeje, natif de la ville de Cordoüe,homme riche & de grand esprit & industrie,& pareillemẽt fort zelé au seruice de son prince le Roy d'Espagne. Iceluy ayant entendu le desir desdits Religieux, & l'importance de l'entreprise, s'offrit à faire le voyage, & y hazarder son bien & sa vie, au cas que luy fust donnee licence de ce faire par quelque officier ou lieutenant du Roy d'Epagne, laquelle luy fut moyénee tost apres par l'entremise desdits Religieux, & à luy concedee & octroyee par le capitaine Iuan d'Ontiueres, grand Alcalde pour sa Majesté sur la contree & les peuples, qu'on appelle les quatre Cienegas, qui sont du gouuernement de la nouuelle Biscaye, à soixante & dix lieuës desdites mines S. Barbe,cõtenant pouuoir & permission tant d'aller faire ledit voyage,que d'assembler autant de gens & de soudars qu'il pourroit pour l'accompagner, & luy ayder à venir à chef de sa Chrestienne entreprise. Ledit Antoine d'Espeje ayant le congé predit,affectionna tellement cet affaire, qu'en fort peu de jours il leua & assembla les soudars & munitions requises pour faire ledit voyage,y employant vne bonne partie de son bien,& auec telle compagnie partit dudit val

Antoine d'Espeje s'offre au voyage.

Licence donnee à d'Espeje

Quatre Cienegas.

Preparatifs de voyage.

Partement.

S.Barthelemy le 10.jour de Nouēbre,l'an 1582. emmenant pour les occasiōs qui s'offriroyent cent quinze montures tant en cheuaux que mulets, ensemble beaucoup d'armes, viures, & munitions,& quelque gens de seruice.

Conches, 1. prouince.

Viande ordinaire.

Maïz.

Armes.

Croix dressees

Si prit son chemin vers Septentrion, & à deux journees de là trouua grand quantité d'Indiens de ceux qu'on appelle Conches, demeurans dedans des hameaux & maisons chāpestres, qu'ils appellent en leur langue *Rancherius*, lesquels entendant leur venue, & ayāt ouy parler d'eux bien long temps au parauant, furent au deuāt les receuoir auec grans signes de joye. La viande ordinaire de ces Conches, & autres habitans de la Prouince, qui est de grāde estēdue, git en cōnils, lieures,cheureux, & telles autres sortes de venaison, qui est là en abondance, laquelle ils prenent à la chasse, & les tuent pour leur viure ordinaire. Ils ont aussi force Maïz,qui est le blé commun des Indes, ensemble des courges, & bons melons à planté,& y a grand nombre de riuieres toutes peuplees de bō poisson,& de plusieurs sortes. Ils vont entre eux presque tous nus, & les armes dont ils se seruēt sont arcs & flesches, viuant dessous la puissance de certains seigneurs dits Caciques,ainsi que font les Mexicans. On ne leur trouua point d'Idoles, & si ne peut on sçauoir ne cognoistre qu'ils en adorasset aucūs: au moyen dequoy ils consentirent facilement que les Chrestiens missent des Croix,& furent fort content de les auoir, apres qu'ils eurent

esté

esté informez par les Espagnols de ce qu'elles signifioyent, ce qui se fit par le moyen des truchemans qu'ils auoyent, par lesquels aussi ils eurent cognoissance d'autres peuples, où ils furent guidez & conduits par lesdits Conches, lesquels les accompagnairent plus de vingt quatre lieuës loin, par vn pays tout peuplé de gens de leur nation, qui les venoyent receuoir courtoisement, moyénant les aduertissemens, que les Caciques enuoyoyent de lieu à autre.

Accompagnement.

Ayant fait ces vingt quatre lieuës, ils trouuairent vne autre nation d'Indiens, dits Passaguates, lesquels viuoyent à la mode des susdits Conches leur voisins, & leur firent le mesme recueil, les guidant plus outre à quatre journees de là, auec les aduertissemens des Caciques, de la maniere que dessus. Ils trouuairent par le chemin grãde quãtité de mines d'argẽt, lequel à l'aduis ceux de qui s'y cognoissoyent estoit d'vn metal fertile & riche. En l'vne de ces quatre journees ils trouuairent vne autre nation, dite les Toboses, lesquels voyant venir les Espagnols, abandonnairent leur maisons, & s'enfuirent aux mõtagnes. On sçeut depuis, que quelques annees au parauant estoyent passez par là certains soudars, qui alloyent cherchant des mines, lesquels auoyent emmené esclaues quelques naturels du lieu: ce qui fit fuyr ainsi les autres, & se tenir sur leur gardes. Le Capitaine sçachant cela, aduisa comme on les iroit appeller, & asseurer q̃ ne leur seroit fait aucun mal, & s'y comporta de telle sorte, qu'il

Passaguates 2. prouince.

Mines d'argent.

Toboses, 3. prouince.

en fit reuenir plusieurs, ausquels il fit bon recueil, & donna quelques presens, leur faisant dire par le trucheman qu'ils ne venoyent faire mal ne desplaisir à personne: au moyen dequoy tous commençairent à s'asseurer, & consentirent qu'on leur mist des Croix, & qu'on leur donnast à entendre le mistere d'icelles, dont ils monstrairent estre fort contens, & en tesmoignage de ce les allairent accompagner comme auoyent fait leur voisins, jusques à ce qu'ils les mirent dedans vn autre païs de natiõ differente, qui estoit distante de la leur enuirõ quelques douze lieuës. Leurs armes sont arcs & fleches, & vont tous nus.

Presens.

Croix.

Accompagnement.

Suite du descouurement du nouueau Mexique.

CHAP. VIII.



LA nation, jusques où les guidairent lesdits Toboses, s'appelloit Iumanes en leur langue, que les Espagnols nomment autrement Patarabueyes. Ils tiennent vne grand' prouince, & remplie de villes peuplees, qui sont disposees en fort bon ordre, & estoyent leurs maisons basties de chaux & de bonne pierre de taille, auec des portiques & galeries au haut d'icelles. Les hommes & femmes ont tous le visage rayé, & les bras & jambes pareillement. Ils sont de grand' corpulence, & les mieux policez de tous ceux qu'ils eus-

Iumanes, ou Patarabueyes 4. prouince.

Maisons.

Indiens rayez.

ſent poiut encore veus, & auoyent chez eux force viures, & abondance de venaiſon & de gibbier, & grand' quantité de poiſſon, à cauſe des belles & grandes riuieres qui leur viennẽt du coſté du Nort, l'vne deſquelles eſt auſſi grã-de que le fleuue de Guadalquiuir, & ſe va rendre en la mer ſeptentrionale. Il y a pluſieurs lacs d'eau ſalee ſe congelant en certain temps, dont ſe fait de fort bon ſel.

Riuieres ſeptentrionales.

Lacs ſalez.

Ce ſont gẽs guerriers & martiaux, ainſi qu'ils firent apparoir, pource que la premiere nuit que les Eſpagnols ſe cãpairent, ils leur tuairent cinq cheuaux à coups de fleche, & en bleſſairẽt cinq autres, & les euſſent tous mis à mort ſans les gens du corps de garde, qui les ſauuairent. Ayant commis ce meſchef, ils deſguerpirent à l'inſtant la place, & s'enfuyrent en vne montagne proche de là, où fut incontinent du matin le Capitaine auec cinq ſoudars bien armez, & vn truchеman appellé Pedre, lequel eſtoit Indien, & de leur meſme nation, & là par bonnes raiſons les appaiſa, & les faiſant venir à leur maiſons les perſuada de vouloir mãder vn petit mot d'aduertiſſement à leur voiſins, cõme ils n'eſtoyent point hommes qui alloyent pour faire mal, ny prendre les biens de perſonne; ce qu'il obtint facilement par ſa prudence, en faiſant preſent aux Caciques de quelques patenoſtres de verre, & de chapeaux, & de telle autre mercerie, qu'il auoit portee pour cet effet. Au moyen de ce que deſſus, & du bon traitement qu'on leur faiſoit, pluſieurs d'entre eux

Iumanes ſont martiaux.

Aduertiſſemens.

Preſens.

Accompagnement. furent accompagner les Espagnols par quelque temps, costoyant tousjours le bord de la grand' riuiere susdite, le long de laquelle y auoit tant de villes & de villages peuplez d'Indiés de mesme nation, qu'ils tardairent douze jours à les passer: en tous lesquels lieux les Caciques enuoyoyent des aduertissemens & passeports les vns aux autres, & par ce moyen ces Indiens venoyent au deuant des Espagnols sans arcs ny fleches, les receuant humainemẽt, & leur apportant force viures, & autres presens, & specialement des cuirs & chamois si bien parez, qu'ils ne cedoyent point à ceux de Flandres.

Villes & villages.

Indiens humains.

Cuirs & chamois.

Ce sont gens qui vont tous vestus, & si apperceurent les Espagnols qu'ils auoyent quelque lumiere & scintille de N. foy; car ils demonstroyent vn Dieu en regardant deuers le ciel, & l'appellent en leur langue, *Apalito*, & le recognoissent pour souuerain, de la liberale main duquel ils confessent auoir reçeu la vie, l'estre, & les biens. Plusieurs d'entre eux s'en venoyent auec leur femmes & petits enfans, afin que le religieux susnommé, qui assistoit le Capitaine & les soudars, leur donnast la benediction; si que comme iceluy leur eut demandé de qui ils auoyẽt appris cette cognoissance de Dieu qu'ils demonstroyent, tous luy respõdirent qu'ils tenoyent cela de trois Chrestiens, & d'vn Negre, qui auoyent passé par là, & s'estoyent tenus quelques jours en leur pays. Or selõ les marques & enseignes qu'ils dõnairent

Iumanes reconoissent vn Dieu.

Apalito.

Iumanes de qui enseignez en la foy.

de ces trois Chreſtiens & du Negre, on iugea que c'eſtoyẽt Aluar Nuñes, dit Cabeça de Vaca, & André Dorante, & Caſtille Maldonat, auec le * Negre de leur cõpagnie, leſquels eſtoyent eſchappez de cette armee, que Pamphile de Naruaés auoit menée à la Floride, & apres auoir eſté eſclaues vinrent abborder parmi ce peuple, où Dieu leur fit faire pluſieurs * miracles, & guarir grand nombre de malades par le ſeul attouchement de leur mains, pour leſquelles choſes ils ont laiſſé par tout ce païs vne grand' memoire de leur nom. Cette prouince ſe monſtra par tout fort paiſible à l'endroit des Eſpagnols, & en teſmoignage de ce les allairẽt accompagner, & leur firent ſeruice quelques iours le long de ladite riuiere.

** C'eſt parauenture celuy, qui eſt appellé Eſteuan d'Azamor par Gomare en ſon hiſt. liu. 2. chap. 11.*

** En faiſant le ſigne de la croix. Gomare au lieu preallegué.*

Accompagnement.

Peu de iours apres, ils trouuairent vn grand pays, & treſpeuplé d'Indiens, leſquels ſelon les nouuelles qu'ils reçeurent de leur voiſins, les vinrent recueillir humainement, & leur apportairent pour vendre & changer maintes belles choſes faites de plume, & grand nombre de mantes de cotton barrees de blanc & d'azur, comme ſont celles que l'on apporte de la Chine. Si eſtoyent eux tous tant hommes que femmes & petits enfans veſtus de chamois fort bon & bien accouſtré: mais les Eſpagnols ne peurent ſçauoir quelle nation ç'eſtoit, par faute de trucheman qui entẽdiſt leur langage. Toutefois ils trafiquairent auec eux par ſignes, & cõme on leur euſt monſtré quelques pieces de riche metal, & demandé s'il ſe

Cinquieme prouince.

Habillemens de chamois.

trouuoit de pareille chose en leur païs, ils respondirent par mesmes signes qu'à cinq journees de là vers occidẽt il y en auoit de semblable en tresgrande quantité, & qu'ils les guideroyent eux mesmes sur les lieux, & leur mõstreroyent l'endroit: comme ils firent apres, les accõpagnant par l'espace de vingt deux lieuës, qui estoyent toutes peuplees de gens de leur nation, apres lesquels s'en ensuyuoyẽt d'autres le long de la mesme riuiere en amont, qui estoyent en bien plus grand nombre que ceux qu'ils auoyent passez, & illec furent biẽ receuz & caressez de plusieurs presens, & principalement de poisson, qu'ils auoyent en infinité, à cause de certains grans lacs circonuoisins, où ils s'en procree en grand nombre

Aduertissemẽt de mines. *Accompagnement.* *Pays peuplé.* *Lacs.*

Ils furent trois jours auec eux, pendans lesquels & jour & nuit ces Indiens firent plusieurs danses à leur mode, auec demonstration de toute joye. Si ne peurent jamais sçauoir cõme s'appelloit cette nation, par faute de trucheman: toutefois ils entendirent qu'elle estoit de grande estendue. Ils trouuairent parmy eux vn Indien de natiõ Cõche, lequel leur dit & monstra par signes qu'à quinze journees de là vers le couchant y auoit vn lac treslarge, & pres d'iceluy de grandes villes auec des maisons de trois & de quatre estages, & les habitans d'icelles bien vestus, & tout le païs fourny de viures, où il s'offroit les mener, & en estoyẽt bien contens les Espagnols: ce que toutefois ils n'effectuairent, pource qu'ils vouloyent

Danses d'Indiens. *Aduertissement de nouueau pays.*

poursuyure leur entreprise, qui estoit d'aller au septentrion donner secours aux Religieux. Ce qu'ils remarquairent de particulier en celle prouince, fut qu'il y auoit vn fort bon air, & vn païs riche en metaux, & plein de gibbiers & de venaison, & autres commoditez particulieres.

Choses notables de la 5. prouince.

Sortãt de celle prouince, ils suiuirẽt tousjours leur route cheminant quinze jours durans par vn chemin plein d'arbres de pin, tels qu'on en voit en Castille, sans y trouuer aucunes gens, au bout duquel ayant fait à leur aduis enuiron quatre vingt lieuës, ils rencontrairent vne petite Rancheria, ou bourgade de peu de gens, & en leur maisons, qui estoyent pauures cauennes de chaume, trouuairent grande quantité de cuirs de bestes de chasse, aussi bien parez & courroyez que ceux de Flandres, & force sel blanc bien bon. Ils les logeairent & traitairẽt honnestemẽt tous les deux jours qu'ils y furẽt, au bout desquels ils les accõpagnairent douze lieuës loin vers vn grãd pays bien peuplé, cheminant tousjours par la riuiere de Nort susdite, tant qu'ils entrairent en la terre, qu'on appelle Le nouueau Mexique. Si estoit ladite riuiere bordee de costé & d'autre de peupliers, lesquels en quelques endroits contenoyent quatre lieuës de large, & pareillement de plusieurs noyers, qui auoyent des vignes entortillees, comme on en voit en Castille. Ayant cheminé deux jours par ces noyers & peupliers, ils trouuairent dix bourgs ou villes, situees aux deux bords de ladite riuiere, sans plusieurs au-

Suite de chemin.

Petite bourgade.

Cuirs de chasse.

Entree au nouueau Mexique.

Descouuremẽt de la 6. prouince.

tres qui se descouuroyent à costé, toutes fort peuplees,& y auoit en ce qu'ils virent plus de six mille personnes.

Reception.

Les Indiens de celle prouince leur firẽt fort bonne reception, & les menairent chez eux, où ils leur baillairent des viures,& des poulles du pays,& autres choses: le tout de bonne volonté. Là se trouuairent des maisons de quatre estages,toutes bien basties,& garnies de belles chambres, & en la plus part d'icelles y auoit des pœsles & estuues pour la saison de l'yuer. Ils alloyent vestus de cotton, & de cuir de bestes de chasse, & estoyent leur habillemens tant des hommes comme de femmes fait à la mode des Mexicans, & ce qui les fit plus esbahir fut de les veoir eux & elles tous chaussez de bõs souliers,& de botines de bon cuir,auec des semelles de vache: chose qu'ils n'auoyent encore veuë. Les femmes auoyẽt leur cheueux bien pignez & agencez,sans porter autre chose dessus la teste, & y auoit par tout des Caciques, qui les gouuernoyent comme seigneurs à la façon du Mexique, auec des sergens & Officiers pour executer leur mandemens, lesquels vont par tout le lieu publiant à haute voix la volonté desdits Caciques,& leur enjoignant d'y obeir.

Maisons & estuues.

Souliers & botines de cuir.

Caciques.

Idoles.

Si se trouua là grand nombre d'Idoles qu'ils adoroyẽt,& y auoit en chaque maison vn oratoire pour le Demon, où ils luy portoyent ordinairement à manger; & virent en outre les Espagnols, que comme entre nous Chrestiens

nous tenons des Croix par les chemins, ils ont aussi par entre eux vne façon de chapelles hautes, toutes bien ornees & peinturees, où ils disent que se repose le Demon, quand il s'en va de lieu à autre. En toutes leurs terres labourables, qui sont là de grande estendue, ils ont d'vn costé d'icelles vn portail à quatre piliers, où les trauailleurs prenent leur repas, & y passent mesme la feste, estant tout ce peuple fort addonné au labour, & s'y occupant ordinairement: combien que le pays soit montagneux, & plein par tout d'arbres de pin. Leurs armes sont arcs tresforts, & vsent de flesches qui ont vne pointe de caillou, auec quoy ils trauerseront vne cotte de maille toute outre. Ils portét aussi des Macanes, lesquels sont certains bastons de demie aune de long, & tous pleins de cailloux pointus, lesquels peuuent fendre vn homme en deux. Outre cela ils ont encore comme des targes & boucliers, faits de cuir de vache cru & non paré.

Chapelles hautes pour le Demon,

Portaux à piliers.

Armes.

Macanes.

Suite du nouueau Mexique, & des choses veues en iceluy.

CHAP. IX.

APRES auoir esté quatre jours en celle prouince, ils poursuyurent leur chemin, & non guere loin de là en trouuairent vne autre, appellée Tiguas, où il y auoit seize villes, en l'vne desquelles nommee Poala,

Suite de chemin.

Tiguas, 7. prouince.

ils trouuairent que les Indiens auoyent tué les deux Religieux susdits, à sçauoir F. Francisque Lopés, & F. Augustin Ruyz, qu'ils alloyent chercher, ensemble les trois jeunes garsons de leur compagnie, & vn metis pareillement. Quand ceux de ce lieu & leur voisins virent venir les Espagnols, ils eurent vn remors de conscience, & se doutant qu'ils venoyent pour les punir, & prendre vengeãce de la mort desdits Religieux, ne les osairent attendre, mais laissant leurs maisons desertes s'enfuyrent aux plus prochaines montagnes, d'où ils ne peurẽt jamais les faire descendre pour tous les moyẽs & belles parolles, dont ils vsairent. Si trouuairent dedans leurs villes & maisons grande abondance de viures, & vne infinité de poulles du pays, & plusieurs sortes de metaux, & aucuns d'iceux ayant mõstre & apparence d'estre tresbons: mais on ne peut sçauoir clairement quelle nation estoit le grand peuple de celle prouince, à cause qu'ils s'estoyent tous enfuis aux montaignes, comme dit est.

Mort de deux Religieux, & compagnons.

Tignas s'enfuyent aux montagnes.

Metaux.

Ayant ainsi trouué morts ceux qu'ils cherchoyent, ils cõsultairent entre eux s'ils s'en deuoyent retourner à la nouuelle Biscaye, de laquelle ils estoyẽt partis, ou bien s'ils passeroyẽt outre, en quoy y eut diuers aduis. Toutefois comme ils entendirent en ce lieu, que vers l'orient de celle prouince & assez distant de là estoit vn grand païs riche, le Capitaine d'Espeje se trouuant si proche, delibera auec le consentement dudit Religieux F. Beltran, & de la

Deliberation des Espagnols

Aduertissement de nouueau pays.

plus part de ses cõpagnons & soudars, de poursuyure le descouurement tant qu'ils en vissent le bout, à fin d'en pouuoir donner claire & certaine cognoissance au Roy d'Espagne, comme tesmoins oculaires; & estant tous conformes en cet aduis, resolurent que le camp demeureroit au present lieu, & que ledit Capitaine s'en iroit auec douze de ses compagnons effectuer son dessein, comme il fit. A deux journées de chemin ils trouuairent vne prouince, où ils virẽt onze villes trespeuplees, où il y auoit, à leur aduis, plus de quarante mille personnes. C'est vne contree tresfertile & fournie de viures, laquelle confine immediatemẽt auec les terres de Siuola, où il y a grande quantité de bœufs & vaches, de la peau desquelles ils se vestẽt, & de cotton pareillement, suyuant au fait de leur police la mesme forme que leur voisins. Il y a en cet endroit des apparẽces de mines riches, & pource trouuoyent les Espagnols plusieurs pieces de metal en quelques maisons, où ils virent aussi des Idoles, que ces Indiens adorẽt. Ce peuple les reçeut humainement, & leur donna à manger. Apres auoir veu toutes ces choses, & la disposition du païs, ils reprirent leur erre vers le camp, duquel ils estoyẽt partis, pour faire entendre à leur compagnons ce que dessus.

Suite de chemin

8. Prouince 40000. personnes.

Mines & metaux.

Retour.

Arriuez qu'ils sont, ils ont cognoissance d'vne autre prouince, nommee les Quires, qui estoit à six lieuës de la susdite riuiere de Nort en amont, & comme ils s'acheminairent vers

Quires, 9. prouince.

icelle, & en furent à vne lieuë prés, voicy vn grand nombre d'Indiens, qui vinrent au deuãt d'eux les receuoir en toute paix, & les prier qu'ils voulussent aller chez eux, ce que faisant les Espagnols, ils y furent fort bien reçeus & traitez. Ils virent seulement cinq villes en cette prouince, lesquelles estoyent bien peuplees, y ayant en icelles plus de quinze mille personnes: & adorẽt tous les Idoles comme leur voisins. Ils trouuairent en l'vne de ces villes vne Pie dans vne cage, comme on en voit en Castille, & des ombraires cõtre le chaud faits cõme ceux de la Chine, où estoit peint le Soleil, la Lune, & plusieurs estoilles: auquel lieu comme ils eurent pris la hauteur du pole, ils se trouuairent à 37. degrez & demy dessous le Nort.

Cinq villes.

Pie en cage, & Ombraires.

Quires à 37. 1/2. degr.

Si sortirent de cette prouince, & cheminant par le mesme rum trouuairẽt à quatorze lieux de là vne autre prouince, dite les Cunames, où ils virent cinq autres villes, la plus grande & principale desquelles s'appelloit Cia, qui estoit de telle grandeur, qu'elle contenoit huit places, dont les maisons estoyent maçonnees de chaux, & peinturees de plusieurs couleurs, & bien meilleures que celles qu'ils auoyẽt veues aux autres prouinces, & estimairent que les habitans qu'ils y virent, estoyent plus de vingt mille personnes. Ils firent present aux Espagnols d'vne quantité de belles mantes tissues curieusement, & de viandes bien accoustrees: dont ils jugeairent que ce peuple estoit plus

Cunames. 10. prouince.

Cia ville de 20000. personnes.

Presens de ceux de Cia.

ciuil & politique que tous les autres qu'ils auoyent veus. Ils leur monſtrairent des riches metaux,& les montagnes d'où ils les tiroyent, leſquelles eſtoyent proches delà. Eſtant en ce lieu, ils eurent aduertiſſemẽt d'vne autre prouince,qui eſtoit deuers Nortueſt, où ils ſe propoſairent d'aller.

Montaignes de mines.

Aduertiſſement d'autre prouince.

Comme ils eurent fait enuiron ſix lieuës, ils trouuairent ladite prouince, qui s'appelloit les Amcjes, contenant ſept grandes villes,où y auoit,à leur jugemẽt, plus de trente mille perſonnes. L'vne d'icelles eſtoit grande & belle, toutefois ils ne la furent point veoir,pour cauſe qu'elle eſtoit derriere vne grand' montagne, joint qu'ils auoyent peur de quelque ſiniſtre euenement, ſi d'auenture ils ſe ſeparoyent les vns des autres. C'eſt vne prouince toute ſemblable à la voiſine, & autant opulente en biẽs, & d'auſſi bon gouuernement.

Amejes ii. prouince.

A quinze lieuës de cette prouince en cheminant tousjours deuers occident, ils trouuairent vne grand' ville,nommee Acoma,peuplee de plus de ſix mille perſonnes, & ſituee deſſus vne haute roche, qui auoit plus de cinquante eſtages de haut, n'ayant autre entree que par des degrez, qui eſtoyẽt faits en la meſme roche,ce qu'admirairẽt fort les Eſpagnols, & toute l'eau qu'il y auoit eſtoit de ciſternes. Les plus apparens d'entre eux vinrent veoir les Eſpagnols en toute paix, & leur apportaitent force mantes & chamois bien accommodez, & grand' quantité de viures. Ils ont leur terres

Acoma,grãd' ville & forte.

Eau de ciſternes.

Recueil & dons.

Terres arroſees. labourables à deux lieuës de là, & les voulant arroſer tirent de l'eau d'vne petite riuiere qui eſt proche, au bord de laquelle ils virent des belles rangees de roſiers, comme on voit en Caſtille. *Montagnes à metaux.* Il y a pluſieurs montagnes, qui ont monſtre & apparence d'auoir des metaux, toutefois ils n'y furent pas veoir, à cauſe que ces Indiens ſont martiaux, & en grand nombre. *Bal ſolennel des Indiens.* Les Eſpagnols furent trois jours en ce lieu, en l'vn deſquels leur fut fait vn bal ſolemnel par les naturels, ſautans & danſans enſemble auec des habits bragars, & jouant à des jeux ingenieux, à quoy prirẽt grãd plaiſir les Eſpagnols.

Zuny, dite autrement Siuola, 12 prouince. A vingt quatre lieuës de là vers occident, ils furent à vne prouince, dite Zuny par les naturels, & Siuola par les Eſpagnols, où y a grande quantité d'Indiens, & en laquelle entra autrefois Frãciſque Vaſqués Coronat, lequel y laiſſa *F. Vaſqués Coronat.* grand nõbre de Croix eſleuees, & autres marques du Chriſtianiſme, leſquelles y eſtoyẽt encore debout. Ils y trouuairent auſſi trois Indiẽs baptiſez, qui eſtoyent demeurez là depuis ce voyage, & eſtoyent leur noms André de *Indiens Chreſtiens à Siuola* Cuyoacan, Gaſpard de Mexique, & Antoine de Guadalajare, leſquels auoyent quaſi oublié leur propre langue, & ſçauoyent fort bien parler celle de ces Indiens: toutefois comme on eut vn peu parlé auec eux, on les entendit facilement. Si ſçeut on d'eux qu'à ſoixãte journées *Aduertiſſemẽt de pays abondant en or.* de là y auoit vn treſgrand lac, & ſur les bors d'iceluy grand nombre de bonnes & groſſes villes, où il y auoit beaucoup d'or, dont ſe

voyoyent les indices aux naturels, lesquels portoyent tous des brasselets, & pendans d'oreille d'or: & que comme le susdit Vasques Coronat eust eu aduertissement de cette chose, il estoit party de ce mesme lieu pour y aller, mais qu'apres auoir cheminé douze journee sil eut faute d'eau, dont il fut contrainct de * reuenir, ayant bõne intention d'y retourner par apres, ce que toutefois il ne peut faire, pource que la mort luy ferma le pas, & le trac de ses entreprises.

*En l'an 1542. Gomare en son hist. liur. 6 chap. 17.

Suite du nouueau Mexique.

Chap. X.

Le capitaine Antoine d'Espeje oyant les nouuelles de telles richesses se delibera d'y aller, & combien que quelques vns de ses compagnons fussent de mesme vouloir, toutefois la plus grand' partie d'iceux, & aussi le Religieux susdit furent de contraire aduis, disant qu'il estoit temps de s'en retourner à la nouuelle Biscaye, de laquelle ils estoyent partis, pour rendre conte de ce qu'ils auoyent veu, ce qu'ils effectuairent tost apres, laissant ledit Capitaine auec neuf soudars & compagnons qui voulurent le suyure; lequel apres s'estre entierement informé desdites richesses, & de la grande quantité des bons & riches metaux qu'il y auoit, sortit auec sesdits

Deliberation des Espagnols.

Separatiõ des Espagnols.

compagnons de la presente prouince, & cheminant vers l'occident, apres auoir fait vingt huit lieuës, en trouuairent vne autre fort grande, où il estimoit y auoir plus de cinquante mille personnes.

Treziesme prouince de 50000. personnes.

Les naturels entendant qu'ils venoyent vers eux, leur enuoyairent dire en diligence qu'ils n'approchassent point plus pres, s'ils ne vouloyent estre tous mis en pieces : à quoy respondit le Capitaine qu'ils n'alloyent point deuers eux pour leur mal faire, comme ils verroyent par experience, & qu'ils les prioyent ne point empescher leur voyage; en signe dequoy il fit present au messager de quelques choses qu'il auoit. Si s'en retourna ce messager, & sceut si bien moyenner pour les Espagnols, & addoucir les Indiens, qu'ils leur permirent passage, & entrairēt lesdits Espagnols auec cent cinquante Indiens de ladite prouince de Siuola, lesquels leur estoyent amis, ensemble les trois Mexicans, dont a esté parlé cy dessus. Vne lieuë deuant qu'ils arriuassent à la premiere de leur villes, il alla au deuāt d'eux plus de dix mille Indiens chargez de viures, qu'ils leur dōnairent, en cōtreschange dequoy le Capitaine leur fit present de quelques choses de peu de valeur, que ces Indiens prisairent fort, & mesme en firent plus de compte que si elles eussent esté d'or. Arriuant plus pres de la ville, laquelle s'appelloit Zaguato, il sortit grande multitude d'Indiens pour les receuoir, & parmy eux les Caciques, lesquels leur mon-
stroyent

Mandement des Indiens.

Response.

Entree permise aux Espagnols.

Arriuee d'Indiens.

Dons des Espagnols.

Reception.

ſtroyent ſi grans ſignes d'esjouyſſance, qu'ils jettoyent par le chemin force farine de Maïz, pour eſtre foulee des cheuaux. Auec cette feſte & allegreſſe ils entrairent dedans la ville, où ils furent bien logez & traitez, ce que paya bien le Capitaine, donnant aux plus principaux d'entre eux des chapeaux & patenoſtres de verre, & pluſieurs autres choſes ſemblables, qu'il portoit pour tel effet.

Jonchees de Maïz.

Dõs & preſens.

Incontinent leſdits Caciques mandairent des aduertiſſemens à tous les autres de la prouince, leur faiſant entendre la venuë de ces bons hoſtes, & comme ils eſtoyent hommes courtois, ne faiſant aucun deſplaiſir: ce qui les fit tous venir chargez de dõs & preſens, qu'ils offrirent aux Eſpagnols, les importunant de venir quand & eux ſe repoſer en leur villes, comme ils firent, ſe tenãt toutefois deſſus leur garde contre ce qui leur pouuoit arriuer: pour à quoy ſagement prouuoir, le Capitaine s'aduiſa d'vſer d'vne ſubtilité, qui fut de dire aux Caciques que pourautãt que leur cheuaux eſtoyent furieux, & qu'on leur auoit dit qu'ils ne faiſoyent que tempeſter, & taſcher à les offenſer, il eſtoit beſoin de faire vn fort de chaux & de pierre de taille, où on les enſerreroit, pour obuier à tout danger. Les Caciques le creurent à la bonne foy, & en peu d'heure firẽt aſſembler tant de gens, que les metttant à la beſoigne ils firent auec vne diligence incredible le fort, que demandoyent les Eſpagnols. Outre ce, cõme le Capitaine leur eut dit qu'il

Aduertiſſemẽs de Caciques.

Eſpagnols ſe tienent ſur leur garde.

Fort baſty.

auoit enuie de s'en aller, ils luy apportairent vn present de quarãte mille mantes de cotton peinturees & blanches, & grand' quantité de toüailles & seruiettes, houpees aux coings, auec plusieurs autres choses, & quelque quantité de riches metaux, qui sembloyent auoir force argent meslé. Estant auec ces Indiens, ils eurent ample cognoissance du grand lac sus-mentiõné, & leur en ouirent dire autãt qu'aux autres, touchãt les richesses, & la grãde abondance d'or que l'on dit estre en iceluy.

Presens au depart.

Aduertissement d'vn grand lac.

Au bout de quelques jours, le Capitaine se fiant sur la bõne affection & amitié de ce peuple, s'aduisa de laisser là cinq de ses soudars & compagnons auec les autres Indiens amis, afin qu'ils s'en retournassent à la prouince de Zuny auec le bagage, & delibera de s'en aller luy, & les quatre autres qui restoyent, descouurir à la legere, & auoir entiere certitude des riches mines, dont on luy auoit parlé. Effectuãt cette entreprise, il partit auec les guides qu'il menoit, & comme il eut cheminé vers la partie occidentale enuiron quarante cinq lieuës, il trouua lesdites mines, & en tira luy mesme auec ses mains de beaux & riches metaux, où estoit grand' quantité d'argent, & auoyent ces mines vne veine large, & se trouuoyẽt en vne montagne, où l'on pouuoit aisement monter par vn chemin, lequel y estoit ouuert pour cet effet. Ioignant ces mines estoyent quelques villes peuplees d'Indiens de mõtagne, lesquels leur firent toute amitié, & sortirent pour les

Deliberation du Capitaine.

Acheminemẽt du Capitaine.

Mines & metaux.

Indiens de montagne.

receuoir auec des Croix sur leur testes, & autres signes de paix. Pres de là, ils trouuairent deux riuieres mediocres, & aux bors d'icelles plusieurs arbres entrelassez de belles vignes, & des rangees de noyers, & grand' quantité de lin pareil à celuy de Castille, & leur dirent aussi par signes que derriere ces montagnes se trouuoit vn fleuue, ayant plus de huit lieuës de large. Toutefois on ne peut sçauoir comme ce fleuue estoit si pres, bien qu'ils monstrassent par signes qu'il couroit vers la mer de Nort, & qu'aux deux bors d'iceluy y auoit tāt de villes, & toutes si grādes, qu'à comparaison d'icelles les leur n'estoyent que hameaux.

Riuieres, & le contenu en icelles.

Aduertissemens d'un fleuue, & de villes.

Apres auoir entendu tout ce recit, ledit Capitaine reprit ses erres vers la prouince de Zuny, où il auoit commādé aux autres de retourner, & allant par vn bon chemin y arriua sain & sauf, & y trouua ses cinq compagnons, & ledit Religieux F. Bernardin, auec les autres soudars, qui auoyent deliberé de s'y transporter, ainsi que dit est, & n'estoyent toutefois encore partis pour quelques occasions, ausquels ce pēdant les naturels auoyent fait fort bon traitement, & à eux baillé à foison tout ce qui leur estoit de besoin, faisant par apres le mesme à l'endroit du Capitaine, & de ceux qui estoyent auecque luy, au deuāt desquels ils vinrēt, pour les receuoir auec demonstration de joye, & leur donnairent force viures pour le voyage qu'ils deuoyent faire, les priant de vouloir repasser en bref, & amener force Castillas (car

Acheminement à Zuny.

Reception des Espagnols.

ainsi appellent ils les * Espagnols) promettant qu'ils leur feroyent à tous bonne chere, & que pour ce faire plus commodement, ils auoyent semé cette annee là plus de blé & autres grains, qu'ils n'auoyent fait au parauant.

** Voyez la 2. part. liu. 1. chap. 16. & plusieurs autres endroits.*

A lors ledit religieux & les soudars persistant en leur premiere deliberation, resolurét de s'en retourner à la prouince, de laquelle ils estoyét partis, sur le dessein que dit est, & auec eux se joignit Gregoire Hernandés, qui auoit esté portenseigne en leur voyage. Eux estant partis, le Capitaine qui n'auoit auec luy que huit soudars, se resolut de suyure ce qu'il auoit commencé, & courir amont le fleuue de Nort susmentionné: ce qu'il mit à execution, & ayãt cheminé enuiron soixante lieuës vers la prouince des Quires susdite, ils trouuairét à douze lieuës de là deuers le costé d'oriét vne prouince, qui s'appelloit les Hubates, où les Indiens les receurent en paix, & leur baillairent force viures, & les aduertirét qu'il y auoit des riches mines proches de là, lesquelles ils trouuairent, & en tirairent de bons & luysans metaux, auec quoy ils s'en reuinrent au lieu duquel ils estoyent partis. Ils estimairét que cette prouince estoit enuirõ de vingt quatre à vingt cinq mille personnes, gens tous bien vestus de mantes de cotton peinturees, & de chamois bien accommodez. Ils ont là plusieurs montagnes pleines de Pins & de Cedres, & y sont les maisons toutes de quatre à cinq estages.

Departement des Espagnols

Suite du descouurement.

Hubates 14. prouince.

Mines & metaux.

25000. personnes.

Si furent aduertis en ce lieu d'vne autre

prouince, qui estoit à vne journee de là, nommee les Tamos, où il y auoit plus de quarante mille personnes; à laquelle estãt arriuez, les habitãs ne leur voulurẽt point bailler de viures, ny les receuoir chez eux: au moyẽ dequoy, & attendu le present danger, où ils se voyoyent, & le petit nombre qu'ils estoyẽt, & que mesme quelques vns d'entre eux estoyent malades, ils deliberairent de sortir, & reprendre leur chemin parmi des terres de Chrestiens, comme ils firent au commencement de Iuliet, en l'an 1583. estant guidez par vn Indien, qui fut auec eux, & les mena par vn autre endroit, que par où ils estoyent venus, cheminant aual vne riuiere, qu'ils nõmairent la riuiere des Vaches, pour y en auoir si grand nombre, que par tous les bors d'icelle, le long desquels ils firent six vingt lieuës de chemin, ils en trouuairent incessamment. De ce lieu ils vinrent au fleuue des Conches, par où ils estoyent entrez, & de là au val S. Barthelemy, duquel ils estoyent partis pour faire le descouurement.

Tamos, 15. prouince.

Hebergemẽt refusé.

Retour en 1583.

Riuiere des vaches.

Y estant, ils trouuairent que ledit Religieux, F. Bernardin Beltran & ceux de sa compagnie estoyent arriuez à la ville de Guadiane. Alors ledit Capitaine Antoine d'Espeje fit dresser des amples memoires de ce que dessus, lesquels il enuoya incontinẽt au Conte Coruñe, Viceroy de l'Espagne neuue, puis ledit Viceroy les fit tenir à la majesté Catholique, & à son conseil des Indes, pour ordonner sur iceux ce que bon leur sembleroit, cõme ils ont

Arriuee.

Memoires du nouueau Mexique.

desja effectué auec grand soin & prudence. Dieu veuille assister tellement à cette affaire, que tãt d'ames rachetees de son precieux sang ne puissent point estre perdues, attendu qu'on peut presumer de leur bon esprit & entendement, auquel ils surpassent ceux du Mexique & du Peru, comme on a entendu de ceux qui les ont hantez, qu'ils receuront l'Euãgile tresvolontiers, & delairront l'Idolatrie, qu'ils tiẽnent a present pour la plus part. Dieu le veuille par sa grace, comme il est en luy de le faire, & que ce soit à l'exaltation de sa gloire, & augmentation de la S. Foy Catholique.

Souhait catholique.

Nouueaux Mexicans cõbien idoines à receuoir le Christianisme

Ie me suis arresté en ce voyage vn peu plus qu'il n'estoit requis pour le present Itineraire, ce que j'ay fait expressement à cause que c'est chose nouuelle, & peu cogneuë, laquelle ainsi que j'estime sera agreable au lecteur. A tant me semble estre temps de reprendre mes premieres erres, & poursuyure la description du nouueau monde, que j'ay commencée, retournant à la ville de Mexique, d'où j'ay fait la digression, pour raconter le descouurement du nouueau Mexique susdit.

Epilogue.

Transition à l'Itineraire.

Du port d'Acapulque, & de l'isle des Larrons, auec les mœurs & façons de faire des naturels.

CHAP. XI.

AV partir de la ville de Mexique, on va s'embarquer au port d'Acapulque, qui est en la mer Australe, à * 19. degrez du Pole,

** Autres disent à 17. degrez & demy, comme Escalante, en sa nauigation des Portugais, au dernier chap.*

& à quatre vingt dix lieuës de ladite ville, leſquelles ſont toutes peuplees d'Indiens & d'Eſpagnols. Eſtant embarquez en ce port, on va ſinglant en Suüeſt, puis on deſcend juſques à 12. degrez & demy, afin de chercher les vens propres de celle coſte, que les mariniers appellent * briças, leſquels y ſont ſi fauorables, & y ventent ſi continuellement, que combien qu'on ſoit au mois de Nouembre, ou de Decembre, Ianuier, ou de Feurier, à grand' peine eſt il beſoin de toucher aux voiles : au moyen dequoy on y nauige tant à l'aiſe, qu'à l'occaſiõ de ces vens, & de ce qu'il n'y a guere de tourmentes, on a nommé ce paſſage, *La mer des Dames.* Ces vens briças courent le long d'occidẽt, en ſuyuant tousjours le Soleil, quand il s'eſlõgne de noſtre hemiſphere. Cheminant par ladite mer Auſtrale, l'eſpace de quarante jours ou enuiron, ſans point voir terre, au bout de ce temps ſe trouuent les iſles des Veles, dites autremẽt des Larrõs, leſquelles ſont ſept ou huit, toutes ſituees en Nortſu, & habitees d'vn grand peuple, de la façon & maniere que nous allons dire.

**Il en a fait ja mention en cette 2. part. liu. 1. cha. 30.*

Mer des Dames.

Iſles des Veles ou Larrons

Ces iſles ſont à 12. degrez, & y a opinions differentes touchant les lieuës, qu'il y a depuis le port d'Acapulque juſques à ce lieu ; n'y ayãt encore aucun qui l'aye peu ſçauoir au vray, pource qu'on nauige de l'Eſt à l'Veſt, qui ſont les degrez de lõgueur, que nul n'a encore ſceu *meſurer. Les vns cõptent en ce voyage mille ſept cent lieuës, les autres mille huit cent :

**A cauſe qu'il n'y a poĩt au ciel de ce coſté là ſigne aucũ, qui ſoit ferme & ſtable. Gomar. en ſon hiſt. des Ind. liu. 1. chap. 8.*

toutefois l'opiniõ des premiers eſt tenuë pour la plus certaine. Toutes ces iſles ſont peuplees d'vne nation de gens blancs, de bonne façon de viſage, retirant a ceux de l'Europe, toutefois differens a eux en la diſpoſition du corps, eſtant iceux grans comme Geans, & ſi fors de membres, que l'on a veu l'vn d'entre eux prendre par vn pié vn Eſpagnol de bonne groſſeur eſtant à terre, & vn autre auec l'autre main, & les leuer auſſi aiſement, que ſi c'euſſent eſté deux petits enfans. Ils vont tous nus de pié en teſte, tant hommes que femmes, fors quelques vnes d'entre elles, qui ont couſtume de porter par honneſteté deuant leur parties naturelles, des petites peaux de cheureul, longues d'vne demie aune, & lices à la ceinture, mais telles femmes ſont rares au regard de celles qui n'en ont point. Ils n'vſent entre eux d'autres armes, que de fõdes, & de quelques verges endurcies au feu, & ſont fort aptes & adroits à tirer de l'vn & de l'autre. Ils viuent du poiſſon, qu'ils peſchent le long des coſtes de leurs iſles, & auſſi des beſtes ſauuages, qu'ils prennent aux montaignes à courſe de pié.

Geans.

Indiens nus.

Armes.

Viandes.

Si y a vne couſtume en ces huit iſles, la plus eſtrange & peregrine qu'on aye jamais veuë ny entendue, & eſt que les jeunes hõmes attẽdant le temps qu'il leur eſt prefix & limité par leur loix pour eux marier, peuuent entrer librement aux maiſons des gens mariez, & aller viſiter leur femmes, ſans danger d'en eſtre punis, bien que les maris les y trouuent, & ont

Couſtume eſtrange & peregrine.

Ieunes hõmes à marier võt voir libremẽt les femmes mariees.

coustume ces jeunes hommes de porter quãd & eux vne baguette, laquelle en entrant au logis desdits mariez ils laissent à l'entree de la porte, afin que ceux qui abborderont la puissent veoir, & ne veuillent entrer dedans, encore que ce soit le mary mesme, jusques à ce qu'elle soit ostee: laquelle coustume s'obserue entre eux si rigidement, que si aucun y contreuenoit il seroit massacré des autres. Il n'y a point en toutes ces isles ne Roy ne Seigneur aucun, à qui les autres soyent sujets, car chacũ y vit comme il veut: au moyen dequoy il arriue aucunefois que ceux d'vne isle ont guerre contre ceux d'vne autre, quand l'occasion y eschet, comme il aduint lors que le P. Ignace & ses compagnons Espagnols estoyẽt au port de cette isle.

Estat politique des I. des larrons.

Car eux estant arriuez, & allant deuers leur nauire vne quantité de deux cent canoas ou barquerotes de gens du pays, lesquels venoyẽt vendre ausdits Espagnols des poulles, des* cocos, des batates, & autres choses de leurs isles, & acheter d'eux de ce qu'ils auoyent, & principalement du fer qu'ils estiment fort, ensemble des vases de cristal, & telles autres merceries de peu de valeur: comme ceux d'vne isle voulurent abborder au nauire deuant ceux d'vne autre auec leur dits canoas, il s'esmeut entre eux si grand' querelle, qu'ils en vinrent aux mains, & s'entrebattirent & excedairent felonnement commes bestes, dont y en eut grand nombre de morts sur la place

Abbord d'Indiens pour trafiquer.

**Fruits d'vne espece de Palme, dont est parlé cy apres au 13. chap.*

Querelle d'Indiens.

en la presence des Espagnols,& ne cessa point la querelle,tant que pour faire la paix ils accordairent entre eux auec grans cris & bruit de voix que ceux d'vne isle trafiqueroyent du basbord de la nauire, & ceux de l'autre du costé de l'estribord:au moyen dequoy s'estāt appaisez, ils achetairēt & vendirēt ce qu'ils voulurent. Cela fait,tous ces Indiens en recompense du bon commerce,qu'ils auoyent fait auec lesdits Espagnols, leur lançairent au depart dans le nauire de leur lons bastons de genest, & en blessairent quelques vns de ceux qui estoyent dessus le couuert: mais ils ne furent pas loin s'en vanter, pource que les Espagnols le leur rendirent tout content auec belles arquebusades, qu'ils leur tirairent à dos.

Paix & accord.

Espagnols blessez au depart,par les Indiens.

Reuange.

Ces gens estiment plus le fer que l'argent & l'or, & pour en auoir donnoyent des fruits, des gnames,des batates, du poisson, du riz, du gingembre, des poulles,& grand' quantité de belles nates ouurees, & le tout presque pour neant. Ces isles sont fort saines, & fertiles, & se conuertiroyēt facilemēt à la Foy, si alors que les nauires prennent la route de Manille, quelques religieux s'arrestoyent là auec des soudars pour les garder, & s'y tenoyēt jusques à l'ānee suyuāte: ce qui se feroit à peu de frais. On ne sçait encore pour le present quelles coustumes & ceremonies ils ont, pour ce que personne n'entend leur langue, & qu'aucun n'a esté ausdites isles, sinon en passant chemin. Le langage qu'ils parlent semble facile

Fer en grāde estime.

I. des larrōs sont faciles à conuertir.

Coustumes & ceremonies incognues.

Langage.

à apprendre, d'autant qu'il se prononce fort distinctement : le gingembre ils l'appellent *Alno* ; & pour dire, *oste de là cette arquebuse*, ils disent, *Arrepeque*. Ils ne parlent aucunement du nez, & ne prononcent pas vn seul mot du gosier. On cognoist qu'ils sont tous Gẽtils, par quelques signes que les Espagnols leur ont veu faire, & aussi en ce qu'ils adorent les Idoles, & le Demõ, auquel ils sacrifient ceux qu'ils prennent en guerre, quand ils combatent auec leur voisins. On estime qu'ils descendent des *Tartares pour quelques particularitez & vsances qui se trouuent entre eux, lesquelles symbolisent auec les autres.

**Autres disẽt des Ægyptiẽs, à cause de leur subtilité à desrobber. Gomare en son hist. liu. 4. chap. 3.*

Ces isles sont situees en Nortsu vers le pays de *Labeur, qui est aupres de Terreneuue, & ne sont pas loin distantes du Iappon, & est tout certain que les naturels trafiquent auec les Tartares, & qu'ils achetent le fer, pour le leur vendre. Elles ont esté appellees isles des Larrõs par les Espagnols singlans par là, pource que veritablement les habitans sont tous larrons, & si subtils à desrober, qu'il feront leçon en cet art aux Ægyptiẽs & Bohemiens, qui vont raudant par l'Europe. Pour verification de ce, je reciteray vn fait aduenu en la presence d'vn bon nombre d'Espagnols, qui les fit bien esmerueiller. C'est que s'estant mis vn marinier deuers le bord du nauire par le commandement du Capitaine, afin qu'il ne laissast entrer personne, & ayant son espee entre ses mains s'amusast à regarder quelques canoas des In-

**Il y a toutesfois tresgrãd distance d'vn lieu à l'autre.*

I. des larrons pourquoy ainsi appellees.

Larrecin des isles des larrons.

Canoas.

ſulaires (qui ſont certaines petites barquettes toutes d'vne piece, auec leſquelles ils nauigẽt) l'vn d'entre eux ſe va lancer dedãs l'eau, & abborde à nage là où eſtoit ce marinier, qui ne penſoit pas à telle choſe, & ſans qu'il le viſt luy prend ſubtilement ſadite eſpee d'entre les mains, & ſe remet dedans l'eau. Si commence le marinier à crier & tempeſter, & ayãt conté le laſche tour que l'inſulaire luy auoit fait, quelques ſoudars ſe mettent à point auecque leur arquebuſes pour le tirer, quand il ſortiroit de l'eau. L'inſulaire voyant cela, ſe met dehors monſtrant ſes mains, & faiſant ſigne qu'il n'auoit rien : qui fut cauſe que ceux qui eſtoyent ſur le point de le tirer, ne luy firent rien. Ce pendant il reprend haleine, puis vn peu apres ſe plongeant dans l'eau ſe met à nager loin du nauire, ſi que la bale de l'arquebuſe ne le pouuoit pas attaindre : auquel lieu s'eſtimant en ſeureté, il tira l'eſpee d'entre ſes jambes, où il la tenoit cachee, & commence à en eſcrimer, ſe moquant & raillant des Eſpagnols, qu'il auoit deſniaiſez ſi facilement. Ce larrecin auec pluſieurs autres, qu'ils ont faits fort ſubtilement, leur a donné le nom de larrons, lequel a eſté auſſi communiqué aux autres iſles : ce que telles gens prendront volontiers en bõne part, pourueu qu'ils ayent où s'employer ſuyuant leur bonne inclination.

Eſpee deſrobbee.

Subtilité d'Indien.

Eſpagnols moquez par vn Indien.

Nom de larrons communiqué aux iſles voiſines.

Des isles Lusson, dites autrement Philippines, où l'on abborde apres les isles des Larrons, auec les choses particulieres, qui sont contenues en icelles.

CHAP. XII.

LAISSANT ces isles des Larrōs, & s'acheminant vers Vest presque deux cens lieuës, jusques à l'endroit qu'on appelle la Bouche du S. Esprit, on entre par apres dedans vn Archipelague d'isles sans nōbre, toutes peuplees presques de naturels du pays, combien que plusieurs d'icelles ayent esté conquises des Espagnols par amitié ou par guerre : puis à quatre vingt lieuës de là est la ville de Manille, qui est dans l'isle Lusson, où reside ordinairement le Gouuerneur de toutes ces isles, ensemble les autres officiers du Roy d'Espagne, & y est aussi l'Euesché. *Bouche du S. Esprit.* Archipelague *Lusson, isle.* *Manille, ville*

Cette ville est à 14. degrez & vn * quart, & tout à l'entour d'icelle y a tant d'isles, qu'on ne les a sçeu encore nombrer. Elles s'estendent toutes de Nortuest en Suïest, & en Nortsu, tellement que par vn costé elles vont jusques au destroit de Sincapure, qui est à 25. lieuës de Malaque, & de l'autre costé penetrent jusques aux Moluques & autres isles, où se recueille le girofle, poiure, & gingembre, à cause des grādes montagnes, qui en sont là toutes pleines. ** Cy dessous, chap. 14. il dit à 14. degrez & demy.* *Situation.*

Isles Lussçon par qui descouuertes.

Les premiers qui descouurirent ces isles, ce furent les Espagnols qui accompagnairent le fameux Capitaine Magelan, & toutefois ne les peurent pas conquester, pour ce qu'ils estoyent meilleurs mariniers que gendarmes: au moyé dequoy apres qu'ils eurent passé le destroit, qui porte encore à present le surnom dudict Magelan, & qu'ils furent arriuez à l'isle Subu, où ils baptisairent quelques gens du lieu, du depuis les Insulains en vn * festin qu'ils luy firent, le tuairent luy & quarante autres de sa compagnie; qui fut cause que Iean Sebastian, natif de Guetarie en Biscaye, pour eschapper sa vie sauue, se mit dans vne nauire, qui estoit restee du voyage, laquelle depuis fut nommee Victoire, & auec ce vaisseau, & fort peu de gés qui luy aydairent, abborda à Seuille moyennant la grace de Dieu, apres auoir fait le tour du monde de l'orient en occident, auec grãde admiration de tous, & mesmement de Charles quint, Empereur de bonne memoire, lequel apres auoir honnoré & recompensé amplement ledit Sebastian de Guetarie, commanda qu'on remist sus vne autre armee, & reprenant chemin deuers ces isles on allast descouurir ce nouueau Monde: ce qu'estant fait en diligence, il deputa pour General de toute la flote vn certain Villalobos, luy commandant d'aller par l'Espagne neuue. Ce Villalobos arriua aux isles Moluques, & à celle de Terrenate, & aux autres circonuoisines, lesquelles estoyent* engagees par l'Empereur dessusdit à la Couronne

** Autres disent en vn cõbat, cõme Gomare en son hist liu. 4. ch. 3. & que ce fut à l'isle Mautan, & non à Subu, comme veut l'autheur. Toutefois j'estime que c'est faute d'imprimerie, & qu'au lieu de ce mot* (Combite) *qui est en l'original Espagnol, il y faut lire* (Combate.)

** En l'ã 1529 ainsi que dit Castañede en son hist. de Portugal, liu. 6. chap. 26.*

de Portugal.

Les Eſpagnols eſtant en ces iſles eurent forte guerre auecque les Portugais : à l'occaſion dequoy ſe voyant auec bien peu de moyens pour reſiſter, & mal en point pour continuer leur conqueſte, ils ſe retirairent de là, & s'en allairent la plus part d'iceux auec leſdits Portugais aux Indes de Portugal, duquel lieu ils furent enuoyez depuis cõme priſonniers deuers le Roy, les accuſant pour delinquans, qui eſtoyent entrez és iſles ſans congé ne permiſſion. Mais tant s'en falut que ledit Roy leur fiſt deſplaiſir, qu'au contraire il les traita humainement, & les renuoya en Caſtille, à leur maiſons ; leur faiſant donner à ſuffiſance tout ce qui leur eſtoit neceſſaire pour le voyage. Quelques annees par apres, deſirant le Roy Philippe d'Eſpagne pourſuyure & continuer le deſcouurement, que defunt l'Empereur ſon pere auoit ſi viuement procuré, commanda à Dom Louys de Velaſque, qui eſtoit ſon Vice-roy en la nouuelle Eſpagne, de preparer vne armee, & leuer des gens pour cõtinuer de deſcouurir leſdites iſles, & enuoyer vers icelles pour Gouuerneur de tout ce qui ſe deſcouuriroit, Dom Michel Lopés de Legaſpi: ce qui fut accomply entierement ſelon l'ordõnance dudit ſeigneur Roy, & ſe fit le deſcouurement de la façon & maniere, que nous auons racontee *cy deſſus plus amplement, au voyage des Auguſtins

Guerre entre les Eſpagnols & Portugais

Eſpagnols faits priſonniers par les Portugais.

Eſpagnols eſlargis & renuoyez.

Deſcouurement pourſuiuy par le Roy Philippe d'Eſpagne.

**En la 2. part. liu. 1. chap. 1.*

Ces iſles ont eſté anciennement ſujettes au

Iſles Philippines.

Roy de la Chine, jusques au delaissement volontaire qu'il en a fait pour les raisons par nous dites en la premiere partie de cette * histoire: & à cette occasion quand les Espagnols y arriuairent, ils les trouuairent sans aucun chef ou seigneur à qui elles obeissent, cõmandãt seulemẽt en icelles celuy qui auoit le plus de gens & de pouuoir. Telle sorte de domination, auec ce qu'il y en auoit plusieurs aussi puissans l'vn que l'autre, estoit cause de les tenir continuellement en guerres ciuiles, sans aucun respect de personnes ou de parenté, ny d'autre obligation quelcõque, non plus que si c'eussent esté bestes brutes, se tirant & massacrant cruellement, & se prenant prisonniers les vns les autres: ce qui seruit fort aux Espagnols pour si aisémẽt mettre lesdites isles sous l'obeissance du Roy d'Espagne, lesquelles ils nommairent Philippines en faueur dudit seigneur Roy, qui porte le nom de Philippe. Ils auoyent coustume entre eux de se faire captifs & esclaues les vns les autres en guerres & rencõtres illicites, & pour causes treslegeres; mais la Diuine bonté a remedié à ce mal par la venue des Espagnols. Ils arriuoit qu'vn d'entre eux suiuy de quarante ou cinquante compagnons ou seruiteurs entroit à l'improueu dans vn village, habité seulement de pauures gens qui ne se pouuoyent defendre, & les liant tous les emmenoyent captifs & esclaues sans autre cause ny raison, se seruant d'eux toute leur vie, ou les vendant en d'autres isles. Et si d'auenture

Au liur. 3. cap. 7.

Isles occidentales pourquoy dites Philippines.

Isles Philippines comme gouuernees deuant la venue des Espagnols.

ture

ture l'vn prestoit à l'autre vne ou deux pannerees de riz, qui pouuoyent valoir enuiron vne reale, à condition de les luy rendre dedans dix jours, si le debteur ne s'aquitoit au jour nommé, le lendemain il deuoit payer au double, & ainsi doubloit la debte de jour à autre, tant qu'elle venoit à estre si grande, que pour la payer il luy estoit force de se bailler pour * esclaue. Mais ceux qui estoyent detenus esclaues pour telles causes, & autres semblables, le Roy d'Espagne a cõmandé qu'ils fussent tous mis en liberté : ce qui ne c'est pas toutefois entierement effectué, pource que ceux qui le deuoyent faire ont differé pour leur interest.

Espece de captiuité inhumaine.

**Cela se pratique aussi en la Chine, cõme il s'est dit cy dess. en la 1. part. liu. 3. chap. 10.*

Toutes ces isles estoyent habitees de gens payens & idolatres, mais pour le jourd'huy il y en a ja plusieurs milliers de baptisez, à l'endroit desquels N. Seigneur a vsé de grãde misericorde, leur enuoyant le remede de leur salut en si vne saison si opportune. Car si les Espagnols eussent plus long temps differé à y aller, c'est sans doute qu'ils seroyent tous Mores pour le jourd'huy, d'autant que quelques vns de cette secte qui sont en l'isle de Burneo, s'estoyent desja transportez vers eux, pour les attirer à leur fausse loy, & y procedoyent de telle sorte que quand les Espagnols y arriuairent, ces Indiens estoyent tous presque seduits en l'idolatrie de Mahumet : ce nonobstant la perfide memoire de ce faux prophete fut facilement extirpée par l'Euãgile de IesusChrist.

Isles Philippines conuerties à la foy.

Philippins deuenoyent Mahumetistes sans la venue des Espagnols.

Ils adoroyent en toutes ces isles le Soleil, la

Idoles. Lune,& autres cauſes ſecõdes,enſemble quelques Idoles d'hommes & de femmes, qu'ils nomment en leur langues *Maganitos*,celebrant leur feſtes appellees *Magaduras* en tout apparat & magnificence, & auec grandes ſuperſtitions & ceremonies. Entre ces Idoles y en auoit vn,nommé *Batala*, qu'ils auoyent en grãd' reuerence par deſſus tous autres,& tenoyent cette reuerence par tradition de pere en fils, ne ſachant dire ne monſtrer en quoy il auroit tant excellé, que meriter la prerogatiue deuãt tout autre.

Maganitos. Magaduras.

Batala,prince d'Idoles.

Aux iſles des Illoques proches de là, ils adoroyent le diable,& luy faiſoyent des ſacrifices en recompenſe & remerciemenr de l'or, qu'il leur donnoit en grand' quantité. Mais à preſent par la bonté de N. Dieu, & la bonne diligence des Religieux Auguſtins,qui ont eſté les premiers,qui ſont allez en celles parts,& y ont fort trauaillé,& veſcu loüablement, enſemble des Religieux de S. François, qui y ſonr allez dix ans apres; toutes ces iſles ou la plus grand' part d'icelles ſont baptiſees, & militent ſous l'eſtendard de IeſusChriſt: de maniere que celles qui reſtent à conuertir, different leur conuerſion plus par faute de predicateurs & miniſtres Eccleſiaſtiques, que par refus ou reſiſtence. Il y a pareillement des Ieſuites qui y ſont allez,leſquels auec leur bon zele& trauail accouſtumé aiderõt fort à cette affaire:& pour le jourd'huy y vont auſſi en grand nombre des Religieux de S. Dominique,tous perſonnages

Iſle des Illoques.

Iſles des Illoques conuerties a la foy.

Generale cõuerſion pourquoy differee.

tresdoctes, & hômes vrayment Apostoliques, qui trauailleront à bon escient à cette vigne de N. Seigneur, comme ils ont coustume de faire en tous les lieux où ils se trouuent.

Louanges des Jacobins.

De quelques choses remarquables, qui se trouuent, & se sont veuës aux Philippines.

CHAP. XIII.

LEs naturels de ces isles souloyent celebrer leur festes susdites, & faire sacrifice aux Idoles, par l'aduis & ordonnance de certaines sorcieres, dites *Holgoy* en leur langue, & estoyent entre eux tenues en pareille estime, que sont les Prestres entre les Chrestiens. Ces femmes parloyent ordinairement au Demon, & le plus souuent en public deuant le peuple, faisant de parolle & d'œuure plusieurs charmes & sorcelleries diaboliques; au moyẽ desquelles elles venoyẽt à estre possedees infailliblement dudit Demõ, & respondoyent à tout ce qu'on leur demandoit: combien que telles responses fussent le plus souuent pures mensonges, ou bien paroles ambigues, qu'on pouuoir interpreter en diuers sens. Ils auoyent aussi coustume d'vser de sorts en la façon & maniere, que nous auõs desja dite en la premiere partie de cette* histoire; & estoyent tant addonnez aux superstitions & augures, que si s'acheminant à quelque lieu,

Holgoy sorcieres.

Quelle charge auoyent les Holgoy.

**Au 2. liur. chap. 4.*

Superstitiõs.

ou entreprenant quelque voyage, ils rencontroyent d'auenture en leur chemin vne eſpece de leſard, qu'ils appellent * *Caïman*, ou telle autre beſte & vermine, qu'ils tenoyent pour mauuais augure, ils laiſſoyent à l'inſtant leurdit voyage, encore qu'il fuſt d'importance, & s'en retournoyent chez eux; diſant que le ciel ne vouloit pas qu'ils pourſuyuiſſent ce voyage.

**Caïman, eſt vne eſpece de grand leſard, dont font mẽtion Cieça, & Carate en leurs hiſt. & Monardis, en ſes Simples du nouueau mõde, au titre de la pierre des Caïmans.*

Mais toutes ces fauſſes ſuperſtitions, que le Demon leur faiſoit croire, ont eſté oſtees & abolies par la loy Euãgelique, cõme dit eſt; & y a maintenant entre eux pluſieurs conuens d'Auguſtins, Cordeliers, & Ieſuites, & tient la commune opinion qu'il y a plus de quatre cẽt mille perſonnes de conuerties & baptiſees pour le jourd'huy auſdites iſles, lequel nombre combien qu'il ſoit grand en ſoy, eſt toutefois bien petit à comparaiſon de ceux qui reſtent encore à conuertir: ce qui ſe differe à executer, ainſi que j'ay desja dit, par faute & diſette d'Eccleſiaſtiques. Car cõbien que le Roy d'Eſpagne y en enuoye ordinairement, ſans auoir eſgard aux grandes deſpenſes, qu'il fait en telles commiſſions; toutefois eſtant ces iſles deſcouuertes en grand nombre, & s'en deſcouurant encore à preſent, & toutes icelles ſi loin de nous, il ne peut y auoir par tout des Preſtres & Religieux, comme la neceſſité le requiert. Ceux qui ſe baptiſent entre eux, reçoyuẽt la foy treſvolontiers, & viuent tous en bons Chreſtiens, & ſi ſeroyent encore meilleurs, ſi les an-

400000. conuertis.

Generale cõuerſion des Philippines comme retardee.

Philippins bons Catholiques.

ciens Chreſtiens leur ſeruoyent de bon exemple,cõme ils y ſont obligez: ce que ne faiſant, ils ſont cauſe que ces Indiens abhorrent ſi fort aucuns d'iceux, qu'ils ne les voudroyent pas veoir en peinture, tant s'en faut qu'ils ſe plaiſent en leur preſence.

Mauuais exemple des Chreſtiens.

Pour teſmoignage de mon dire,& auſſi pour eſmouuoir ceux à y donner ordre, qui ont le pouuoir de ce faire, je reciteray icy vn cas eſtrãge, qui eſt toutefois aduenu en vne de ces iſles, & eſt fort notoire & commun par toutes icelles:& fut,que venant à mourir vn Inſulain, des plus principaux,apres auoir eſté baptiſé,& eu contrition & repentance des pechez qu'il auoit commis deuant & apres le bapteſme,depuis par permiſſion diuine il apparut à plusieurs perſonnes du lieu,& les exhorta par bõnes raiſons de receuoir le S. bapteſme, leur declarant par l'experience de ſa perſonne la beatitude celeſte,qui leur ſeroit donnee en recõpenſe,apres qu'ils ſeroyẽt baptiſez, & auroyẽt veſcu ſelon les commandemens de Dieu. Si leur dit & raconta,que ſoudain qu'il rẽdit l'eſprit, il fut enleué par les Anges à la gloire du cel, où il n'y auoit que plaiſir &contentemẽt, lequel ſe communiquoit aux ames par la ſeule viſion de Dieu: mais qu'à cette gloire n'y entroit aucun, qui n'euſt eſté baptiſé, cõme preſchoyent les Caſtillas,deſquels & d'autres ſemblables il y auoit là vne infinité. Pourtant que s'ils vouloyent auſſi entre eux aller jouïr de ces biens, il leur falloit premierement receuoir le

Hiſtoire aduenue par mauuais exẽple des Chreſtiens.

Apparition d'vn Philippin conuerty.

Beatitude celeſte.

Exhortation au bapteſme.

S. Bapteſme, puis garder les commandemens, que preſchoyent les religieux, qui eſtoyent auec les Caſtillas. Cela dit, il diſparut, & eux eſtant tous eſtonnez ſe mirent à parler enſemble de ce qu'ils auoyent ouy; qui fut cauſe que les vns ſe firent incontinent baptiſer, & que les autres differairent, diſant que puis qu'il y auoit au ciel des gendarmes Caſtillas, ils n'y vouloyent pas aller, pour ne ſe trouuer en leur cõpagnie. Tout ce mal procede d'aucuns, qui ſont de mauuais exemple, & n'ont aucun ſoin de leur ame, leſquels meriteroyent d'eſtre repris & punis rigoureuſement par les gens de bien, qui ſont par tout en grand nombre, & ſpeciament par de là.

Diſparition.

Philippins pourquoy refuſent leur conuerſion.

Ces iſles au commencement qu'elles furent deſcouuertes eurẽt le bruit d'eſtre mal ſaines, mais du depuis l'experience en a monſtré le contraire. C'eſt vn païs tresfertile, qui produit grande quantité de riz, blé, cheures, poulles, cheureux, bufles, bœufs, vaches, & infinis porcs, qui ont la chair auſſi bõne & ſauoureuſe comme le mouton d'Eſpagne, & enſemble grand nombre de chats, deſquels ſe fait la ciuette. Il y a pareillement des fruits en infinité, qui ſont tous fort bons & ſauoureux, & grãde abondance de miel, & de poiſſon; & le tout à ſi bon marché, qu'il ſe donne preſque pour neant. Il y a auſſi force canelle, & cõbien qu'il ne ſe trouue point d'autre huile d'oliue, que celle qui ſe porte de l'Eſpagne neuue, ſi y a il beaucoup d'huile de ſiſame, & de ſemence de

Salubrité.

Fertilité.

Chats de ciuette.

Huiles.

lin, dont on vſe ordinairement audit païs, ſans auoir toutefois faute de celle d'oliues. Il y a en outre force ſafran, girofles, poiure, muſcades, & autres drogues, enſemble beaucoup de cotton, & force ſoyes de toutes couleurs, que les marchans de la Chine portent là tous les ans à quantité, y arriuant couſtumierent plus de vingt nauires chargees, tāt de draps de ſoye de pluſieurs couleurs, que de vaſes de terre, poudre a canon, ſalnitre ou ſalpetre, fer, acier, & force argent vif, bronze, cuyure, farine de froument, noix, chaſtaignes, biſcuit, dactes, toiles de lin, cabinets vernis & peinturez, coeffes & eſcoffions de reſeau, pieces de burat, voiles & guimples à femme, eſguieres d'eſtain, paſſemens, franges de ſoye, & force fil filé d'vne autre façon que celuy de par deça, & pluſieurs autres curioſitez, & beaux ouurages; le tout à fort bon marché, comme dit eſt. Les choſes qui ſont du creu des iſles ſe vendent pareillement à fort bon prix, car on y trouuera quatre arroues de vin de palme (qui ne cede point en bonté à celuy qu'on fait de raiſins) pour quatre reales; douze hanegues de riz pour huit; trois poulles pour vne; vn porc tout entier pour huit; vn bufle pour quatre; vn bel & bien bon cheureul pour deux; quatre arroues de ſuccre pour ſix; vne bouteille d'huile de ſiſame pour trois; deux panniers ou cofins de ſafran pour deux; ſix liures de poiure ou girofles pour vne, & deux cent muſcades pour autant; vne arroue de canelle pour ſix; vn quin-

Drogues.

Apport ordinaire de marchandiſes.

Vileté du creu des Philippines.

tal de fer ou d'acier pour dix; trente plats de belle & fine pourcelaine pour quatre; & ainsi consequemment les autres choses.

Mais entre les singularitez, que les Espagnols ont veuës tant ausdites isles, qu'en la Chine, & autres lieux où ils ont passé,& l'vne de celles qui leur ont semblé plus admirables, & dignes d'estre publiees à la memoire, a esté cet arbre, appellé vulgairement, *Palme de Cocos*, à la difference de celle qui produit les dactes, & certainement à bon droit. Car cet arbre est si profitable & mysterieux,qu'on a veu arriuer vn nauire ausdites isles, lequel auec ce qu'il estoit tout entierement fait de ce bois, ayant les cordes, les chables, les voiles, les mats, & les clous fabriquez de cette matiere;estoit d'auantage chargé de tresbelles pieces de mantes, faites de l'escorce dudit arbre, & pareillement fourny de viures & munitions pour trente hommes estans dedans le vaisseau, lesquels viures & munitions prouenoyent aussi du mesme arbre, voire jusques à l'eau du nauire: & qui plus est asseurairent les marchans dudit vaisseau,qu'en toute l'isle de Maldiue,d'où ils venoyent, il ne croit & ne se trouue autre chose pour la nourriture des habitans, que ce qui prouient de cette palme; de laquelle d'abondant sont faites & couuertes les maisons, & dedans le fruit d'icelle se trouue comme vne chair & moelle, tressauoureuse & bien saine, qui a vn goust comme les auellaines vertes, & en incisant la grappe,

Palme de Cocos, arbre admirable.

Nauire fabriqué & auitaillé de la seule palme de Cocos.

Habitans de l'isle Maldiue nourris de la seule palme de Cocos.

où ſe procreent ces * Cocos (qui eſt le principal fruit, ayant ordinairemẽt dedans enuiron vn quartet d'eau fort douce&delicieuſe) toute la ſuſtance ſe retire au tronc de l'arbre,& eſtãt conuertie en liqueur ſe reçoit toute par vn trou que l'on y fait, puis la meſlãt auec certaines autre choſes ſe fait d'icelle de bon vin, qui eſt le breuuage ordinaire tãt de ces iſles,quedu royaume de la Chine. De cette meſme eau ſe fait du vinaigre, & la moelle ſe reduit en vne certaine huile fort medicinale, & en lait ſemblable à celuy d'amandes, & en outre s'en fait du miel,& du ſuccre fin & exquis.De telles & autres * vertus eſt douee la palme Coco, que j'ay recitees icy en partie, pour eſtre choſe remarquable, & fort admiree de ceux qui paſſent par leſdites iſles, ſurſeant à dire le reſte pour n'eſtre point ſi prolixe.

*De ces Cocos parle Garcie Orta en ſon hiſt. des aromes, liu.1.cha 26.

*D'icelles fõt mẽtion Strabo,liu. 16: Ludou. Rom.liu. 5.chap.16: Ioſeph. Ind cha. 137. & 138: Gomar.liu.4. chap.4:Garc. Orta liur. 1. chap. 26: & autres.

Pres de la ville de Manille, & de l'autre coſté de la riuiere,il y a vn bourg de Chinois Chreſtiens, qui ſe ſont là domiciliez & arreſtez, pour jouyr de la liberté Euangelique: & y a entre eux force artiſans, comme cordonniers, couſturiers, orfeures,forgerõs,& autres gens de meſtier,& quelques marchans pareillement.

Bourg de Chinois baptiſez, dont eſt faite mention en la 1.part. liu. 2.chap. 3.

Le partement du P. Ignace, & de ses confreres & compagnons, ensemble le voyage d'iceux depuis l'isle de Lusson jusques à la Chine, auec les choses qu'ils y ont veuës.

CHAP. XIIII.

Intention du voyage de quelques Religieux d'Esgne.



OMME la cause principale qui auoit meu ces Religieux de partir d'Espagne, estoit en intẽtion d'aller au grand royaume de la Chine, pour y prescher l'Euangile, & perseueroyent tousjours en ce desir; aussi ne parloyent ils jamais d'autre chose que de le mettre a effet, & pour ce regard vsoyent de plusieurs moyens, priant quelquefois le Gouuerneur de leur ayder à l'execution de leur dessein, laquelle estoit tresfacile, attendu qu'au port de Manille arriuoyent ordinairement des nauires & vaisseaux des marchans Chinois. Le Gouuerneur les entretenoit de plusieurs raisons, entre autres leur proposoit deuant les yeux la loy rigoureuse, qu'ils sçauoyent estre imposee à ceux, qui entroyent audit royaume sans particuliere permission. Mais toutes ces choses n'estoyent pas assez suffisantes pour refroidir la ferueur des Religieux, qui ne desiroyẽt autre chose que de pouuoir prescher l'Euangile audit royaume, par toutes voyes à eux possibles, encore que ce deust estre au danger de leur propre vie. En execution de ce, le Cõmissaire de ces isles, qui

Requisitions au Gouuerneur.

Responce du Gouuerneur.

Grand desir de Religieux.

estoit le P. Hieronyme de Burgos, eleut & choisit sept Religieux, l'vn desquels fut le P. Ignace, lequel comme j'ay dit cy * dessus m'a cõmuniqué de bouche, & d'escrit la plus part des choses, que je mets au present Itineraire: tous bons seruiteurs de Dieu,& desirans le salut des ames, qui estoit la seule cause qui leur auoit fait laisser leur patrie & le repos, & entreprendre vn si long voyage.

Religieux eleus pour le voyage de la Chine.

**A la fin du 2.*

Iceux donc auec le bon plaisir du Gouuerneur, qui estoit Dom Gonçale de Ronquille, & pareillement de l'Euesque, qu'ils auoyent vaincu par leur priere & perseuerance, estant accompagné d'vn Espagnol d'Andelusie leur amy, appellé Iuan de Feria, & de deux autres soudars,qui alloyent a ce voyage en intention de se faire Religieux,ensemble d'vn Portugais, & de six Indiens des isles: eux tous à l'octaue de la feste Dieu, qui estoit le 21. de Iuin en l'an 1582, sortirent du port de Cabite, où ils s'embarquairent dans vne fregate appartenant audit Feria,& faisant voile sur les cinq heures du soir furent au poinct du jour à vingt lieuës de là, à l'endroit qu'on appelle Le port du Frere; auquel lieu ils s'aduisairent de se mettre en pleine mer, & ne plus costoyer Manille (qui est en Nortsu,& à 14. degrez & demy, comme nous auons dit cy*dessus) depuis laquelle jusques au cap du Boxeadeor, (qui est à 19. degrez)il y a cent lieuës de nauigation, & depuis ce cap jusques à la Chine quatre vingt lieuës en trauers, ou enuiron. Si pleut à N. Seigneur

Partement auec licence.

Compagnons de voyage.

Embarquement en l'an 1583.

**Il dit toutefois cy dessus au 13. chap. qu'elle est situee à 14. degrez & vn quart.*

leur donner si bon voyage, que combien qu'ils eurent deux jours de calme : toutefois au septiesme jour, qui estoit la vigile S. Pierre & S. Paul, sur les huit heures du matin ils descouurirent la Chine, & incontinẽt qu'ils la virẽt, le Cõmissaire dessusdit fit auaindre les habits de Religion, qu'ils auoyent dedans leur nauire, pour en vestir les Espagnols : afin que les Chinois les voyant tous Religieux ne les prissent point pour espies, comme ils auoyent fait leur confreres en l'autre voyage, selon que dit est, & ne se contentant point de cela, jettairent tous les habillemẽs des soudars dedans la mer, & vne arquebuse dudit Feria, auec les flasques où estoit la poudre à canon, & pareillement tout le reste qu'ils pensairent leur pouuoir nuire, si d'auenture ils failloyent à surgir au port des Portugais, & venoyent donner à la coste, cõme il aduint. Seulement la meche de l'arquebuse fut oubliée, laquelle estant si peu de chose leur coustera toutefois bien cher.

Veuë de la Chine.

Espagnols se vestent en Religieux.

Espagnols jettent leur hardes en mer.

Meche d'arquebuse oubliee.

Car ne cognoissant pas la terre qui se descouuroit à eux, pour ne l'auoir jamais veuë, & n'ayant aussi aucune cognoissance des ports (nonobstant qu'ils fussent pres de la plage de Cãton) il aduint q̃ courãt la coste en Nortuest, au lieu de singler en Suüest, ils vinrent abborder à la prouince de Chincheo, & le mesme jour enuirõ cinq heures du soir apperçeurent vn port non loin d'eux, & nauigeãt vers iceluy y abbordairent, & prirent fond en dehors non sans grand' crainte, ne scachant la seureté de ce

Espagnols se fouruoyent.

Abbord.

lieu, & ſe doutant auſſi de quelque danger. Ainſi comme ils abbordoyent, ils virent ſortir hors du port grand nombre de barques grandes & petites, qui auoyent aux proües quelques petites pieces d'artillerie, & eſtoyent dedans pleines de ſoudars armez d'arquebuſes, lances, eſpees, & rõdelles, leſquels approchant de la fregate, où eſtoyent les Religieux de la portee d'vn coup de mouſquet, s'arreſtairent tous, & commençairent à tirer force arquebuſades. Les Eſpagnols qui n'auoyẽt aucunes armes ny offenſiues ny defenſiues, ne donnoyẽt autre reſponſe aux bales volantes qu'on leur mandoit, que par pluſieurs ſignes de paix qu'il leur faiſoyent, les aduertiſſant auec les mains qu'ils approchaſſent plus prés, & qu'ils veroyent comme ils n'alloyent point pour mal faire: mais tout cela ne ſuffiſoit pas pour les retenir de tirer, ny pour les faire approcher plus pres. En fin vn d'entre eux qui auoit eſté à Luſſon, & cognoiſſoit bien les Eſpagnols, eſtant inſpiré de Dieu fit ſigne aux autres de ne plus tirer: à quoy eux obtemperant, iceluy auec vn brigantin approche pres de la fregate, & apres luy tous les autres, leſquels comme ils virent que les Eſpagnols eſtoyent ſans armes, & n'auoyent point voulu fuïr, ſautairent dedans la fregate, eſcrimant deſſus leur teſtes auecque les eſpees nues, & faiſant vn tresgrand bruit. Si les menairent incontinant à vn port voiſin, dit Capſonſon, où eſtoit vne grande armee auecques vn General,

Barques de ſoudars vers les Eſpagnols

Eſcopeterie.

Signes & reſponſes des Eſpagnols.

Approche vers les Eſpagnols.

Espagnols mandez par vn General

lequel commanda incontinent que fussent amenez à sa nauire Capitainesse quatre d'entre eux, lesquels estimoyent q̃ ce fust pour les faire mourir : au moyen dequoy comme il n'auoit pas specifié les personnes, les quatre Religieux s'offrirent à y aller, & apres s'estre confessez ensemblement, & auoir pris congé de leur cõpagnie, s'y acheminairent, portant chacun son breuiaire & vne croix en leur mains, sans autre chose.

Acheminement.

Estant arriuez à la presence du General, ils le trouuairent plus humain qu'ils ne pensoyẽt: ce qui aduint volontiers par permission de Dieu, pour remunerer ces siens seruiteurs du grand peril & danger, où ils s'exposoyent pour son seruice. Si leur demanda d'où ils venoyent, & pour quelle occasion, & autres choses à ce props: sur quoy comme ils luy eurẽt respondu, il les fit remener à leur fregate, sans que leur fust faite autre chose, sinon defense de ne sortir de leur vaisseau sans permission & congé. En vertu de cette defense, ils furẽt reclus trois jours entiers, & gardez de barques & de soudars, & au dernier jour le General enuoya querir deux Religieux, & comme ils furent deuãt luy les fit mener à vn Iuge, qui demeuroit pres de là. Ce Iuge & autres magistrats du lieu parloyent à eux auec telle grauité & aigueur, que chasque fois qu'ils se voyoyent deuant eux, il leur sembloit qu'au sortir de là ils deussent estre enuoyez au supplice. Et ne faut douter que ces Iuges qui sont cruels n'eussent eu la volon-

Arriuee.

Demande.

Response.

Defense.

Espagnols reclus & gardez.

Seuerité des Iuges Chinois

té de ce faire, ou à tout le moins leur donner tels affres, comme il se voyoit euidemmẽt par leur effets, & specialement vn jour entre autres, auquel vint à eux vn Iuge auec plusieurs hommes armez, & fit enuironner leur fregate d'vn grand nombre de brigantins, auec signe & apparẽce de leur vouloir courir sus, ou mettre à fond la fregate. Mais vn peu apres ils s'appaisairent, & monta ce Iuge dedans vn autre nauire, qui estoit ancré pres de là, & se seant en vn riche siege auec force soudars à l'entour, commanda à ceux qui estoyent plus bas aux brigantins, de s'en aller prõptement veoir & visiter ce qui estoit dedans la fregate, enuoyant quand & eux vn trucheman de Chincheo, qui entendoit aucunement le Portugais.

Intẽtion des juges Chinois

Fregate des Espagnols visitee.

Ces soudars portoyent vn estendard noir, & autres indices funebres, dont a coustume d'vser en la *Chine quand on va faire quelque justice, lesquels apres auoir biẽ visité par tout, & n'auoir trouué en la fregate aucune chose qui fust suspecte, sinõ la mesche de l'arquebuse qu'on auoit oubliee à jetter dedans la mer, comme dit est, neantmoins pour ce seul regard les firent incontinent embarquer deux à deux dans les brigantins, où estoyent les soudars armez, & firent cap vers vne tour, destinee pour la prison des larrons qu'on apprehendoit en celle coste, duquel lieu ne sortoit aucun, que pour estre mené au supplice. Les Indiens des Philippines voyant cela pleuroyent si amere-

**Autant est dit cy apres au chap. qui ensuit.*

Espagnols menez vers vne tour.

Espagnols & Indiens en extreme peur

ment, que les Espagnols en auoyēt grand' cō-passion, nonobstant qu'ils fussent en mesme danger, & eussent la mort si fichee deuāt leurs yeux, que deux des Religieux (lesquels quand elle estoit loin faisoyent semblant de ne la craindre) la voyant pour lors si proche perdirent si fort le sentimēt, que l'vn d'eux fut hors de soy toute la nuit ensuyuante, sans ne discerner non plus le danger où il se trouuoit, que s'il eust esté desja mort: & l'autre de viue imagination & melancolie qu'il conçeut, tōba si grieuement malade, qu'il en mourut quelques jours apres dedans la ville de Cāton. Bref le plus asseuré d'entre eux auoit belles affres, & eust douné sa vie pour peu de chose, la tenant desja perduë, & s'asseurant infailliblement de mourir. Et pour cette cause vn des soudars Espagnols, qui estoit allé en ce voyage en intention de se faire Religieux, & en portoit desja l'habit, jetta dans la mer mille six cent reales qu'il auoit, disant que puisque sa mort estoit certaine il voulut mourir auec l habit de saint François, & en la mesme pauureté que ce benoist saint auoit gardee durant sa vie, & à sa mort, afin de l'imiter entierement.

Religieux en ecstase.

Religieux mort de frayeur.

1600. reales jettees en me.

Espagnols remandez par le General.

Estant donc eux tous en si grand' transe, & approchant de ladite tour, ils virent venir deuers eux en haste vn esquif à plusieurs rames, lequel les huant de loin à haute voix, leur dit que le General leur commandoit de ramener les prisonniers. Cela fut à l'instant effectué, & alors

alors ledit General apres leur auoir fait quelques demandes, les fit remener par deux fois en la mesme tour, non à autre fin, à ce qu'ils virent, que pour leur dōner la peur. En fin apres leur auoir vsé de telles rigueurs, ledit General se mit dans vn brigantin, & vint auec eux à terre, où estant abbordé, il les mena dans vn tēple de leur Idoles basti fort somptueusement, qui estoit à l'oree de la mer: auquel lieu comme il eust fait la reuerence à leur mode, les Espagnols nonobstant qu'ils eussent grand peur de mourir, comme dit est, ne le voulurent jamais imiter, ains crachãt à la face de ces Idoles, donnairent à entendre par signes au Capitaine qu'il ne les falloit pas adorer, attendu qu'ils estoyent ouurages, & comme creatures des hommes; mais qu'au contraire les Idoles deuoyent par bōne raison reuerer les hōmes, dont ils estoyent la facture: adjoustant que l'adoratiō n'estoit deuë à autre qu'à vn seul Dieu, createur du ciel & de la terre. En cet acte apparut manifestement le don de force, que le S. Esprit donne aux Chrestiens; veu que ces siens seruiteurs qui estoyent en angoisse extreme, & voyoyent, comme l'on dit, la mort presente deuant leurs yeux, ne feignoyent point toutefois de resister virilement, & reprendre ainsi celuy, qui leur pouuoit oster la vie. De sorte que ce General, bien qu'il monstrast à sa contenance n'estre pas content de ce qu'il leur auoit veu faire, ne s'en ressentit point autrement, mais les faisant sortir hors du temple,

Religieux menez & remenez.

Religieux dedans vn temple d'Idoles.

Remonstrãce des Religieux semblable à vne autre mise cy deuãt en la 1. part. liu. 2. chap. 3.

Religieux hors du tēple.

commanda aux ſoudars de les garder toute la nuit, que les Eſpagnols furent contraints de paſſer là, & ſe coucher ſur la dure, dont ils ſe tenoyent bien heureux, rendant grace à Dieu de les auoir ſauuez de la mort, qu'ils auoyent veuë ſi prochaine.

Eſpagnols couchent ſur la dure.

Continuation des choſes, que virent & entendirent les Religieux eſtant au royaume de la Chine, enſemble les trauaux qu'ils y ſouffrirent.

CHAP. XV.

Eſpagnols de rechef au tẽple.



E lendemain du matin, le ſacrificateur des Idoles ouurit le tẽple, où furent menez de rechef les Religieux, & eſtant dedans virẽt les miniſtres & ſacerdots qui allumoyent pluſieurs petites chandelles, & parfumoyent les Idoles, auec pluſieurs ceremonies ſuperſtitieuſes; apres leſquelles ſe fit vne eſpece de ſort, dont on vſe ordinairement audit royaume, & eſtimairent les Eſpagnols que ces ſacrificateurs faiſoyent ce ſort, pour faire reſpondre le diable par les Idoles, & ſçauoir de luy ce qu'on deuoit faire des eſtrãgers. Toutefois ils ne peurent ſçauoir autre choſe, ſinon qu'on les fit ſortir hors du temple, & furent menez par les ſoudars deuant vn Iuge, qui eſtoit General de mer de celle prouince, &

Sort des miniſtres idolatres à l'encõtre des Eſpagnols.

Eſpagnols menez à vn Iuge.

demeuroit à six lieuës de là en vne ville, nommee Quixuë, où l'on alloit par vn beau grand chemin paué, de part & d'autre duquel estoyẽt des terres ensemécees & pleines de fleurs. Les Religieux fortifiez de la grace de Dieu firent ce chemin comme ils peurent, toutefois auec grand' peine, d'autant qu'ils n'auoyent aucunes forces pour marcher, les ayant toutes perdues au parauãt aux grans effrois & attaintes, qu'ils auoyent eues huit jours entiers.

Quixuë ville.

Estant arriuez à ladite ville, ils furẽt tout ce iour là mis en la garde des soudars, & menez le lendemain deuant le Iuge general, qui estoit en vne fort grande & belle maison ayant deux courts, l'vne desquelles respondoit à la porte de la rue, & l'autre au dedãs du logis, & estoyẽt toutes deux fermees de barreaux à l'entour, & plantees dedans de diuers arbres, entre lesquels alloit pasturant grand nombre de Cerfs, & autres bestes sauuages, qui estoyẽt deuenues priuees comme brebis. Deuant l'arrierecourt estoit vne allee, où se tenoyẽt en armes les soudars de la garde de ce Iuge, lequel estoit en vne belle grand' salle, assis dedans vne chaire d'yuoire en grand' parade & majesté. Deuãt qu'ils entrassent en l'arrierecourt, ils oüirent tirer dedans quelques pieces d'artillerie & d'arquebusses, & sonner vn tabourin, qui estoit trois fois aussi grand que ceux d'Espagne, & apres cela des haubois & des trompettes, & plusieurs autres instrumens. Cela fait, on ouurit les portes qui estoyent deuant l'arrierecourt pres de l'al-

Arriuee.

Maison du iuge.

Cerfs & bestes sauuages.

Artilleries & instrumẽs.

Throne du Iuge. lee susdite, & de ce lieu là se voyoit le throne où estoit assis le Iuge, lequel auoit deuant luy vne table, auec du papier & autres choses requises pour escrire : qui est vne vsance de faire pratiquée par tout le Royaume, cõme il a esté desja * dit. Les soudars de garde estoyent tous vestus de soye d'vne mesme liurée, & tenoyent vn si bon ordre & silence, que les Espagnols en furent tous esmerueillez. Les premiers estoyét arquebusiers, & les secõds tous piquiers, & entre ceux cy & ceux là y en auoit d'autres auec l'espée & la rondelle, & pouuoyét estre ces soudars quelques quatre cẽs en tout. Derriere eux estoyent les executeurs de haute justice auec leurs foüets, & immediatement apres les greffiers & procureurs, à trente pas loin du siege dudit General, à l'entour duquel estoyent quelques Gentilshommes & Cheualiers à les veoir, & aupres d'eux jusques à douze petits pages tous nuë teste, & habillez brauement de soye & d'or. A tant fut la porte ouuerte, & furent mis les Espagnols entre les soudars susdits, & menez auec les noirs estendars, & autres signes funebres, qu'ils ont coustume de * porter, quand ils vont presenter aux Iuges ceux qui sont condamnez à mort: & long tẽps deuant qu'ils approchassent du lieu où estoit ledit General, on les fit mettre à genoux.

** En cette 2. part. liu. 1. ch. 23. & liu. 2. chap. 7.*

400. soudars de garde.

Iuge general comme accõpagné.

Porte ouuerte

** Le mesme est dit cy deff. au 14. chap.*

Là dessus, quelques prisonniers Chinois furent amenez pour expedier, lesquels estant trouuez coupables furent condamnez, & la sentẽce executee en la presence des Espagnols

Prisonniers Chinois condamnez.

par les executeurs de hute justice, qui les despouillairent premierement, puis leur liairent si fort piez & mains auec des cordes, qu'ils faisoyent crier de douleur ces pauures gens, lesquels enuoyent leur cris jusques au ciel. Ils les tiennent ainsi liez, attendant le commandement du Iuge, lequel ayant entendu l'offense, s'il veut qu'ils soyent fustigez, donne vn coup de sa main dessus la table qui est audeuant, & à l'instant vn des procureurs appelle les bourreaux presens, lesquels approchent, & commencent à bailler ciuq coups de fouet auec de grosses cannes & roseaux dessus les cuisses, de la maniere qni a esté desja * dite, & sont ces coups du fouet si cruels, qu'on n'en sçauroit endurer cinquante sans en mourir; & si le delit en merite d'auantage, le Iuge frappe de rechef la table, & sont donnez aux delinquans encore cinq coups de fouet, & ainsi consequemment tant qu'il plait au Iuge: & n'ont lesdits Iuges non plus de pitié & compassion des cris de ces pauures miserables, que si l'on frappoit dessus des pierres. Ces Chinois estans expediez, ledit General commanda aux Espagnols d'approcher plus prés, & fit regarder leur habits, & tout ce qu'ils auoyét dessus eux, jusque à leur breuiaires; puis apres auoir esté informé de ceux qui les menoyent comme ils auoyent esté pris, & tout le reste touchant leur voyage & entree audit royaume, les fit mener en prison, & tenir là estroitement auec bonne & seure garde par l'espace de quelques jours,

Maniere de fustiger en la Chine.

** En la 1. par. liur. 3. cha. 12.*

Religieux deuant le juge General.

Religieux menez en prison.

pendans lesquels ils enduraient beaucoup de trauaux incredibles tant de faim & soif, que de chaud : qui fut cause qu'ils deuinrent tous presque malades de fieures & deflux de ventre.

Espagnols malades.

Apres qu'ils eurent esté deux jours en prison, on les amena de rechef à l'audience, & furent ainsi menez & remenez de fois à autre afin d'estre visitez, croyant à chacun coup qu'on les mandoit que ce fust pour aller mourir, dont ils estoyent bien contens, afin qu'vne seule mort les deliurast de plusieurs autres, qu'ils voyoyent tous les jours deuãt leurs yeux. Finalement ledit General ordonna qu'ils seroyent menez par mer à Canton, où estoit le Viceroy de celle prouince, afin qu'il les fist luymesme justicier, ou punir comme bon luy sembleroit, suyuant la peine imposee à tout * estranger, qui entre au royaume sans permission, comme ceux cy auoyent fait. Les Espagnols se voyant tirer de prison, & mener sur mer, creurent fermement que c'estoit pour les submerger: au moyen dequoy apres s'estre cõfessez de rechef, & recommandez à Dieu, ils se consolairent & encourageairent les vns les autres, se representant la recompense, qui leur en estoit preparee. Quand ils arriuairent au bord de l'eau, où on les deuoit embarquer, la mer commença à s'enfler si impetueusemẽt & si à coup, que ce fut vn cas miraculeux: de maniere que les soudars & mariniers disoyent n'auoir jamais veu si grand' tourmente, laquelle dura

Espagnols menez & remenez en audience.

Espagnols cõdamnez à aller par mer à Canton.

** Voyez la 1. part. liu. 3. chap. 7.*

Espagnols se confessent les vns les autres.

Tempeste miraculeuse.

dix jours entiers, & fut cause que le General changea d'aduis, & commanda qu'ils fussent menez par terre à la grand' ville de Saucheofu, comme il fut fait. Ils eurent cinquante soudars de garde, & demeurairent quelques jours à faire ce chemin, pendant lequel ils virent tant de choses belles & riches, qu'ils estimairent ce pays estre le meilleur du monde. *Espagnols menez a Saucheofu.*

Estant arriuez à la ville non sans grand' peine & trauail, à cause de long chemin, & mauuais traitemēt qui leur fut fait par les soudars, on les mena incontinent d'Herode à Pilate, comme l'on dit, sans que se passast aucun jour qu'il ne fussent menez à l'audience publique, ou à quelque Iuge particulier. Si est cette ville de Saucheofu tresbelle & plaisante dedans & dehors, & pleine de beaux jardinages, où y a infinis arbres, fruits, vergers, viuiers, & autres choses de grande recreation, & cōbien qu'elle soit trois fois plus grande que Seuille, si est elle enuironnee tout à l'entour d'vne muraille tresforte, & y sont les maisons bien basties, & grandes. Les ruës sont belles ce qui se peut, larges, longues, & si droites, que d'vn bout à l'autre on y peut veoir vne persōne. Despace à autre y a des arcs triomphaux distans egalement l'vn de l'autre (* chose cōmune & ordinaire à toutes les ville du royaume) & y a vne tour à chaque porte, où est mise l'artillerie pour la defense de la ville, comme j'ay desja dit* ailleurs. Tout autour d'icelle, court vne belle & grand' riuiere, qui est ordinairement frequen- *Arriuee.* *Saucheofu ville.* *Circuit.* ** Voyez la 1. part. liur. 1. chap. 8.* ** En la 1. part. liur. 3. cha. 5*

Riuiere. tee d'infinies barques & brigantins, & est si creuse & profonde, que les galleres & nauires mesme de haut bord peuuent nauiger dessus, & surgir jusque à la muraille.

A vn costé de la ville est vne petite isle fort plaisante, & pour y aller faut passer par vn tresbeau pont, la moitié duquel est de pierre, & *Pont.* l'autre de bois, & est si grãd, qu'en ce costé qui est de pierre le P. Ignaçe y a conté trente hostelleries & tauernes, esquelles se vendoyent *Hostelleries & tauernes.* non seulement des viandes tant de chair que de poisson, mais aussi plusieurs marchandises de grand' valeur, jusques à de l'ambre & du musc, & des pieces de soye & toiles d'or.

Le P. Ignace & ses compagnons sont enuoyez à la ville de Hucheofu, & se raconte ce qui leur aduint.

CHAP. XVI.



Religieux enuoyez à Hucheofu. Es religieux furent enuoyez de la ville de Haucheofu à celle de Hucheofu, qui est plus grãde & celebre, ayant tousjours la mesme garde & compagnie de soudars que dit est, & faisant vne partie du chemin par eau, & l'autre par terre, où ils virẽt *Singularitez du voyage.* tant de choses si belles & riches, que celles qu'ils auoyent veues au parauant ne leur sembloyent rien à cõparaison, lesquelles je me de-

porte de raconter, encores que de plusieurs d'icelles j'aye des memoires particuliers, craignant de faire vne histoire au lieu d'vn Itineraire, attendu mesme que la plus grand' part d'icelles semblent incredibles, & seront telles enuers ceux qui n'ont pas grande cognoissance de l'estat de cettuy royaume. Les citez & villes qu'ils virent en chemin, estoyent en grand nôbre, & toutes munies de forte murailles, en l'vne desquelles ils trouuairent vne grand riuiere, qui auoit plus de cinquante pompes, ou engins à tirer eau, faits d'vn si bel artifice, que par le seul cours de l'eau qui les remuoit, ils arrosoyent toutes les terres circonuoisines plus de deux lieues loin, sans autre industrie humaine. Durant leur sejour en ladite ville ils furent visitez par quelques jours, au bout desquels ils furent enuoyez à Canton, dont nous auons desja fait particuliere mention aux deux voyages precedens.

Citez & villes.

Pôpes à eau.

Religieux enuoyez à Canton.

Estant arriuez à Canton, ils furent menez à la prison de Tequisi (qui est le lieu ou l'on met ceux qui sont condamnez à mort, comme ils la virent aussi de leurs propres yeux) & furent là par plusieurs jours sans sortir, sinon que plusieurs d'entre eux furent menez deuant les Iuges tenans l'audiéce, en la compagnie d'autres criminels condamnez à mort. Or estoit en ce temps en la mesme ville le magistrat nommé Tutan, qui est le* Viceroy de la prouince, & pareillemét le Chaen, qui est le Visiteur general, & estoit pour lors la saison, en laquelle se font

**Toutefois en la 1. par. li 3. chap. 9. il est pris pour le Correcteur, & non pour le Viceroy, comme le prêt icy l'auteur, & auec luy P. de la Croix au 16. cha de son traité, le P. Nunés en ses epist. Ind. & Escalante au 13. cha. de son discours.*

leur grandes justices, pour vuider & nettoyer les prisons, qui estoyent pleines de milliers d'hommes, entre lesquels il y en auoit, qui y estoyent detenus de plus de dix ans. Si aduint vn de ces jours là, qu'en la presence des Espagnols furent mis hors desdites prisons deux mille prisonniers y detenus, & eux tous expediez & condamnez, les vns à la mort, les aucũs au foüet, & plusieurs à bannissement, & autres sortes de peines, selon & jouxte la rigueur & disposition de leur loix. Le jour que se fait execution de mort, il y a certaines ceremonies qu'on a coustume d'obseruer, comme de lascher quelques pieces d'artillerie, & fermer les portes de la ville, n'estant permis à aucun d'entrer ou sortir dehors, tãt que la justice soit faite, auec plusieurs autres choses en tel cas accoustumees de la façon & maniere, qui a esté desja dite en la premiere partie de cette * histoire.

2000 prisonniers expediez.

Ceremonies obseruees és jours que se fait justice.

** Liur. 3. chap. 12.*

Pendant que les Religieux estoyent ainsi à Canton parmy tant d'angoisses & calamitez, vn cheualier Portugais, nommé Arias Gonçale de Mirande, capitaine maje de Macao, personnage tresaffectionné à l'endroit des Religieux, & bon amy des Castillãs, entendant la peine & le danger où ils estoyent, se resolut de les deliurer, & s'y employa si soigneusement, qu'il mit sa resolutiõ en effet; de maniere qu'ils furent deliurez de la prison, & de la peur où ils estoyent tant par les prieres de ce Cheualier, que par ses bõnes sollicitatiõs, les purgeant du mauuais bruit qui auoit esté diuulgué, & fai-

Religieux deliurez par vn cheualier Portugais.

ſant reuoquer par ce moyen la ſentence de mort,qui eſtoit ja dõnee contre eux.Ie ne parle point des accidens particuliers , qui ſuruinrent à ces religieux & bõs ſeruiteurs de Dieu, tant en la priſon, que par le chemin qu'on leur fit faire, pource qu'eſtant en grand nombre ils requerroyent beaucoup de temps, & ſeroit meſme neceſſaire d'en compiler vne autre hiſtoire.

Accidẽs ſuruenus aux Religieux.

Quant à ce royaume de la Chine, bien qu'és autres liures precedens aye eſté traité en particulier de ſes richeſſes & qualitez: toutefois pour plus grãde approbation il me ſemble que ce ne ſera point hors de propos d'adjouſter encore au chapitre qui enſuit,quelques choſes de celles que le P. Ignace ſuſdit m'a communiquees, vſant de telle breueté à les narrer, que cela ſerue pluſtoſt d'epilogue, que de nouuelle relation. Ce que je fay, tant pour donner plus grand' certitude de la verité, & par le conforme rapport de ceux qui ont veu les choſes cy mentionnees, les rendre plus faciles à croire, comme pource que ledit religieux & ſes compagnons ont veu plus de particularitez,que les autres deſquels nous auons par cy deuant hiſtorié les relations, à cauſe que les Chinois les ayant condamnez à mort ne ſe deffioyent d'eux aucunement,mais les laiſſoyent veoir & entẽdre pluſieurs ſecrets du royaume,ce qu'ils n'euſſent fait,s'ils euſſent preueu que les Eſpagnols deuoyent eſtre deliurez, & ſortir de la Chine leur vie ſauue:d'autant qu'ils ſe gardent

Sommaire recapitulatiõ de la Chine.

Recapitulatiõ pourquoy iteree.

Secrets de la Chine comme cogneus par le P. Ignace.

le plus qu'ils peuuent de ne point donner à co-gnoiſtre aux autres nations les moyens ſecrets qu'il tiennent en leurs affaires d'eſtat, & forme de viure.

Chinois prudẽs & ſecrets.

De la grandeur, bonté, richeſſe, & puiſſance du grand royaume de la Chine.

CHAP. XVII.



E royaume eſt ſitué ſous le tropique du* Capricorne, & poſſede vne coſte de mer, qui s'eſtend plus de cinq cent lieuës de Suüeſt à Nortueſt. Il a du coſté de Suüeſt le royaume de Cochinchine, & de la part de Nortueſt confine à celuy de Tartarie, qui en enuironne la plus grand' part. Du coſté de l'orient, & plus loin que Perſe, il a vn autre grand royaume, dit Catay, peuplé d'hõmes blancs, & ſpecialemẽt de pluſieurs Chreſtiens, dont le Roy s'appellle Emanuel: & ſe tient pour choſe certaine que depuis l'extremité de ce royaume juſques à Hieruſalem il y a ſix mois de chemin par terre; ce qui s'eſt ſceu par des * Iuifs ou Indiens qui y vinrent par la Perſe, le certificat deſquels eſtoit fait en Hieruſalem ſix mois deuant, & eſtoit contenu en iceluy qu'ils auoyent cheminé par l'Arabie nommee heureuſe, & trauerſé la mer Rouge.

** Mais pluſtoſt ſous le tropique du Cancre, en la mer orientale depuis le 22. degré où eſt ſitué Canton, juſques au 44. où eſt la ville de Quinſai, & plus outre encore juſques au 50 ſelon les modernes Geographes.*

** Il y a* (In dios) *en l'Eſpagnol, mais j'eſtime qu'il y faut lire* (Indios).

Du quatrieſme coſté, la Chine eſt enuironnee d'vne treſaſpre mõtagne, contenant cinq

cent lieuës de long, en laquelle cõme il y auoit du costé de Nortuest, aupres la mer du Iapon deuers le Nort, quelques espaces & ouuertures de quatre vingt lieuës de long venues ainsi naturellement, cela fut clos & fermé à force de gens & de finances en la façon & maniere, que nous auons traitée plus au long en la premiere partie de cette* histoire : pour ce que le *Roy qui regnoit pour lors se voyét assailly du grãd Tartare, & estimãt se pouuoir biẽ mieux defendre, s'il faisoit clorre ce passage que nature y auoit laissé ouuert, s'embesongna à cet ouurage, mais auec la mort de maints milliers d'hõmes, vsant de grand' tyrannie en leur endroit, ce qui fut par apres cause de sa mort. Cette montagne auec ce supplement artificiel est la fameuse muraille de la Chine, contenant cinq cens lieües de long: ce qu'il faut toutefois entendre de la maniere que dit est, à sçauoir qu'il n'y en a seulement que quatrevingts qui soyent faites d'industrie humaine, auec vne infinité de bouleuers qui la rendent plus belle & forte, mais non pas tant toutefois que les quatre cent vingts lieües, qui ont esté faites par la nature. Aupres de celle muraille est vn grand desert, plein de palus & marescages : qui est la cause que le Royaume s'est maintenu & gardé par plus de deux mil ans en ça, selon qu'il appert en leur histoires, qu'on tient pour vrayes & authentiques. Tout le Royaume est diuisé en * quinze prouinces, en y comprenant l'Isle d'Aynao, chacune desquelles a vne ville capi-

Liu. 1. cha. 9

**Dit Tzintzõ au mesme lieu, & au 3. liur. chap. 1.*

Muraille de 500. lieuës.

Grãd desert.

**Voyez la 1. part. liu. 1. chap. 8.*

tale,de qui elle prend ſon nom. Au milieu d'iceluy eſt vn tres grand lac,d'où ſortét pluſieurs belles & grandes riuieres, qui courét par tout le Royaume:de maniere que combiẽ qu'il ſoit grand & ſpatieux, on peut toutefois nauiger par tout auecques barques, fregates, brigantins, & autres vaiſſeaux. Ce grand nombre de fleuues & riuieres eſt cauſe qu'il eſt tres fertile, & abondant, & fourny de toutes choſes neceſſaires à la vie humaine, pource que la plus grand' part des citez & villes ſont baſties *aux bors des riuieres,au moyen deſquelles on trafique par toutes les prouinces, menant des vnes aux autres pluſieurs marchandiſes, & autres choſes ſingulieres: ce que faiſant à peu de frais, eſt cauſe que tout s'y vend à tresbõ marché.La coſte maritime du Royaume eſt la plus grãde & la meilleure qui ſoit au monde:&en icelle ſe vont rendre* cinq belles prouinces, à ſçauoir Cantõ, Chincheo, Liampon, Nãquin, & Paguia,qui eſt la derniere vers Nortueſt, & celle où reſide ordinairement le Roy & ſon Conſeil auec la court,& la plus grand' part des gens de guerre, pour eſtre ſituee cette prouince vers les confins des Tartares, qui ſont les ennemis de la Chine. Aucuns diſent que le Roy de la Chine y fait ſon ſejour, pourautant qu'elle eſt la plus belle & la plus fertile du royaume: toutefois je croy, & le diſent meſme quelques Chinois, que c'eſt pource qu'elle eſt proche de *Tartarie, & qu'il ſe voit là en lieu commode, où il peut obuier aux dangers &

*Voyez la 1. part. liur. 1. chap. 8.

*Il en met dix en la 1. part liu. 1. cha 7.

*Voyez la 1. part. liur. 1. chap. 7: & liur. 3. cha. 2.

euenemens des ennemis. Entre les bras desdites riuieres sont situees quelques isles, qui font grand profit à tout le royaume, d'autant qu'il se nourrit en icelles grande quantité de cheureux, porcs, & autres bestes, d'où vient que les villes sont toutes bien fournies de chair.

Isles.

Vne des choses qui fait plus esmerueiller les estrangers estans par delà, est l'infinité des barques & nauires, lesquelles sont en si grand nõbre par tous les ports, que des hõmes de Macao ont gagé y auoir plus de vaisseaux & nauires sur la riuiere de Canton, qu'il n'y en a en toute la coste d'Espagne. Bien puis je affermer vne chose, que j'ay ouy dire à des personnes dignes de foy, qui ont esté audit royaume, & nommement au P. Ignace, que j'en suy au present Itineraire, qu'il est aussi facile à chacune de ces cinq prouinces maritimes d'assembler mille nauires pour combatre, qu'il est facile en Espagne d'en assembler dix, & ce pour les causes, qui ont esté desja dites en vn * chapitre particulier. Touchant l'estenduë dudit royaume, il y en a diuerses opinions, toutefois elles sont la plus part conformes à celle du P. Martin de Herrade, lequel comme excellent Geometre & grand Mathematicien a touché au point le mieux de tous, & a esté son opinion declaree par cy deuant en la * premiere partie, où je renuoye le lecteur, tant pour ce fait cy, que pour ce qui touche les particularitez du royaume, pour les auoir amplement deduites audit lieu de la mesme sorte & maniere, qu'el-

Barques & nauires en infinité.

En la 1. part. liu. 3. chap. 21. auquel lieu n'est faite mention que de 600. junques.

** Liur. 1. chap. 6.*

les ont eſté tirees de leur liures. Vne choſe ne puis je oublier, pour me ſembler digne de particuliere memoire, & l'ay ſceuë de bouche dudit P. Ignace, c'eſt qu'on luy aſſeura pour choſe treſcertaine & veritable que chaſcun jour de l'annee l'vn parmy l'autre ſe meurent en chaſque prouince dudit royaume, ſans occaſion de guerre ny contagion (car ils n'ont point de ſouuenance y en auoir eu jamais, & ne s'en trouue rien en leurs hiſtoires depuis depuis deux mil ans en ça, ny famine auſſi, ou autres ſemblables accidens) pluſieurs milliers de perſonnes tant grandes que petites : ce qui doit eſmouuoir à compaſſion tous ceux, leſquels d'vn zele Chreſtien ſe mettront à conſiderer le miſerable tribut de tant d'ames, que le Demon reçoit & entraine tous les jours à ſes enfers.

Mortalité ordinaire.

Nulle famine, ne contagion en la Chine.

Fertilité.

La fertilité de tout ce pays eſt ſi grande, tãt par l'arroſement ordinaire, que pour la temperature du ciel, que preſque toute l'annee il y a à recueillir, & ſpecialement du blé & du riz, leſquels y ſont à ſi bon marché, que les Eſpagnols durant leur voyage ont achetté telle fois vn pic de riz ou de farine de froumẽt (qui ſont cinq arroues d'Eſpagne) au feur d'vne reale & demie, & ainſi conſequemment toutes autres choſes, comme il a eſté desja* declaré. On dit qu'au dedans du pays il y a force Elefans, Liõs, Tigres, Onces, & autres beſtes ſauuages, toutesfois les Eſpagnols en virent fort peu de viues, mais bien pluſieurs peaux d'icelles, ce qu'ils prirent pour vn teſmoignage de verité. Il y a pareille-

** En la 1. part. liu. 1. cha. 3. & 4.*

Beſtes ſauuages.

pareillemẽt grand nombre de ces * bestes qui font le musc,lesquelles sont de la façon & grãdeur de petits chiens, lesquelles ils tuent, & tiénent sous terre par quelques jours,tant que la chair & le sang venant à se corrompre & pourrir, tout se cõuertit en ces poudres de bõnes senteur. Il y a aussi bon nombre de chats de ciuette qui valent fort peu, & en outre grãde quantité de cheuaux, & combien que ceux que virent les Religieux fussent petits, si est ce le commun bruit qu'il s'en trouue de*beaux & grans en quelques prouinces;mais n'y estãt allé aucun d'eux, ils n'en ont sceu parler de veuë. Les poulles, oisons, canars, & autres oiseaux qu'il y a par tout le Royaume, sont sans nombre,& pour cette cause sans grande estime; & n'y a pas moins de poisson tant de mer que de riuiere;en quoy s'accordent tous ceux qui parlent de l'estat dudit pays, & pareillement au prix que s'y vendent toutes choses, lequel est tel, qu'il m'a esté asseuré par le susdit P.Ignace, & autres qui ont esté audit royaume, que pour six marauedis d'Espagne quatre hommes peuuent faire bonne chere de chair, de poisson, de riz, & de fruit, & boire du vin du pays.

*Voyez la 1. part. liur. 1. chap. 4.

*Voyez la 1. part. liu. 3. chap. 6: & la 2. part. liu. 1. chap. 15.

Voyez la 1. part. liur. 1. cha. 4: & liu. 3. cha. 21. & 22.

Il y a par tout le royaume beaucoup de mines d'or & d'argent, & toutes fort riches,où le Roy ne souffre point trauailler sinon par fois, & pour cause vrgente; disant que, puisque ses sujets & vassaux ont telles richesses chez eux toutes acquises,ils doiuent s'efforçer entre eux d'apporter celles des autres royaumes. Mais

Mines.

Abondance d'or & d'argent.

nonobstant tout cela, il y a si grande abondance de l'vn & de l'autre, & est par tout si commune, qu'il n'y a homme encore quil soit de mestier, qui n'aye chez luy quelque quantité d'or & d'argent, & autres joyaux fort riches.

Argent plus prisé que l'or.

Ils estimēt plus l'argent que l'or à proportion, & leur raison est que le prix de l'or se change (comme l'on voit en Italie) mais l'argent est tousjours en mesme estat & valeur. Il y a des perles en abondance, & principalemēt en l'isle d'Aynao, & grād' quantité de vif argēt, cuyure, fer, acier, laiton, estain, plomb, salnitre ou salpestre, soulfre, & autres semblables choses, qui ont coustume de rendre vn royaume fertile, & sur tout y a force musc, & * ambre. On tient que le Roy, outre le grand reuenu qu'il a d'ordinaire, garde encore de grans thresors en toutes les villes capitales des prouinces: & fut asseuré pour vray audit P. Ignace en la ville de Cāton, que toute la finãce qui estoit entree en icelle depuis cinq cens ans, tant par le chemin des Portugais, que par celuy du royaume de Sian, & autres circonuoisins, & pareillement tous les tributs de la prouince, estoyent gardez ensemblement en l'hostel du thresor Royal de celle ville, lequel estant nombre à bon compte faisoit tant de millions, quon ne le pourroit croire facilement. La soye leur est aussi ordinaire en * habillemens, comme le lin en Europe, jusques à porter des souliers qui sont de veloux, ou de satin, & quelque fois de toile d'argent, auec de belles figures & broderies.

Voyez la 1. part. liur. 3. chap 4.

** Non du creu du lieu, mais d'apport, comme escrit le P. de la Croix au 19. chap. & Garc: Orta, liur. 1. chap. 1.*

Thresor de Canton.

** Il est dit pourtant en la part. liu. 1. chap 3. et 10. que le cōmun peuple se vest de lin.*

Cela ſe fait pour l'abondãce qu'il y a la de telles eſtoffes, laquelle eſt ſi grande, qu'il en ſort de Canton toutes les annees deuers les Indes de Portugal plus de trois mille quintaux, ſans beaucoup d'autres, qui ſe trãſportẽt au Iapõ, & plus de quinze nauires d'ordinaire aux iſles Luſſon, & en outre vne grand' partie, que tirẽt les Sianois & autres peuples : & ſi nonobſtant cette traite, il en demeure tant au royaume, qu'on en peut charger pluſieurs flotes.

Soyes en grãde abõdance.

Il y a auſſi beaucoup de lin, de cottõ, & d'autres toiles, & le tout à ſi bon marché, que ledit P. Ignace m'a afferme en auoir veu vendre vne Cangue (qui ſont quinze braſſes) pour quatre reales ſeulement. Quant à la vaiſſelle de terre, on ne ſçauroit dire cõme elle eſt fine, car celle qui ſe tranſporte en Eſpagne eſt fort groſſiere, bien qu'elle ſemble belle à ceux, leſquels n'ont pas veu la fine: toutefois il y en a ſi grand' foiſon, qu'vn buffet garny de telle vaiſſelle ſeroit autant priſé d'aucuns, que ſi c'eſtoit de fin or. La plus fine ne ſe peut tirer hors du royaume ſur peine de la vie, & n'eſt permis à autres perſonnes de s'en ſeruir, fors au Loytias, qui ſont les cheualiers & gentilshommes, comme dit eſt. Il n'y a pas moins de ſuccre, de miel, & de cire, & le tout à bon marché, comme il a eſté dit * ailleurs. Bref pour conclure en peu de paroles, je dy qu'ils ont là ſi grande abondance de tout, qu'il en peuuent faire part aux autres, & n'y a aucune commodité du corps qui leur defaille : toutefois quant au principal, qui eſt le

Lin, cotton, & toiles.

Vaiſſelle de terre.

Voyez la 1. part. liu. 1. chap. 10.

* *En la 1. part. liu. 1. chap. 3.*

ſalut des ames, ils en ont grãd' neceſſité, cõme il s'eſt peu voir par le diſcours de cette hiſtoire. N. Seigneur les vueille inſpirer par ſa ſainte grace, comme il eſt bien en ſon pouuoir.

Quant au reuenu que tient le Roy, il a eſté mis*ailleurs en vn chapitre particulier; & partant j'adjouſteray ſeulement icy ce que m'a dit le P. Ignace, c'eſt à ſçauoir qu'vn ſeul fleuue, appellé le fleuue du Sel en la prouince de Canton, luy valoit tous les ans * vn million & demy, & que combien que ſon reuenu ordinaire de chaſque annee ſoit treſgrand, & tel que ne ſe trouue Roy au monde qui en aye autant: toutefois les threſors qu'il garde & reſerue en toutes les villes capitales des quinze prouinces, ſont ſi exceſſiuement grans à comparaiſon (ſi ce que les Chinois diſent eſt vray) que pluſieurs grans Rois enſemble ne le ſçauroyent egaler, ny en approcher à beaucoup pres. Toutes les citez & villes du royaume ſont enuirõnees de murailles de pierre de taille, auec des rẽpars & bouleuers de cinquante à cinquante pas, & tout à l'entour d'icelles y a communement vne riuiere, ou des foſſez fort profons, leſquels ſe peuuent remplir d'eau; au moyen dequoy elles ſont tresfortes. Ils n'ont d'autres forteresſes, que quelques tours deſſus les portes des villes, comme * dit eſt, où ils mettent toute l'artillerie qu'ils ont là pour leur deféſe. Ils ſe ſeruent de beaucoup de ſortes d'armes, & principalement d'arquebuſes, arcs, lances de trois ou quatre façons, & de certaines eſpees

**Voyez la 1. part. liur. 3. chap. 4.*

**Le P. de la Croix, au ch. 11. dit 400. quintaux d'argent.*

Voyez la 1. part. liur. 1. cha. 8.

**En la 1. par. liur. 3. chap. 5: & en la 2. part. liu. 1. cha 23.*

ſemblables à des braquemars, & outre ce de rondelles. Quant les ſoudars vont en guerre, ils portent tous de longues caſaques qui leur vont juſques aux genoux, & ſont tellement bourrees de cotton, qu'elles reſiſtent facilemẽt à coup d'eſtoc ou de lance. Ceux qui ſont à la ſoude du Roy, portent pour marques & enſeignes des * chapeaux rouges ou paſles, & y a d'iceux ſi grand nombre tant à pié comme à cheual, qu'il eſt quaſi impoſſible de lès conter, & eſt telle la commune opinion de tous ceux qui ont eſté audit royaume, & les ont veus, qu'il y en a plus en iceluy, qu'il n'y en a en Frãce, & en Eſpagne, ny auſſi en toute la Turquie.

** Il eſt toute fois dit cy deſſ. en la 1. part. liur. 3. chap 5. que ces chapeaux de couleur ſe baillent ſeulemẽt aux eſtrangers pris en guerre.*

Il y a là des capitaines de dix ſoudars, de cẽt, de mille, de dix mille, & de vingt mille, & ainſi conſequẽment juſques à cent mille. Tous ces capitaines ſe cognoiſſent, enſemble tous les ſoudars qu'ils ont ſous leur charge, par certaines marques qu'ils portent entre eux. Ils font la monſtre à chaque nouuelle lune, & au meſme jour ſe paye infailliblement la ſoude à chacun d'eux, & ſe doit faire le payement en argent, & non en autre mõnoye. Si diſent ceux qui ont veu faire cette paye, & entre autres le P. Ignace, qu'on leur baille vne petite piece d'argent, peſant enuiron vne reale & demie d'Eſpagne: & que cela leur vaut plus entre eux, que quatre eſcus entre nous, eu eſgard à ce que les choſes y valẽt. Le meſme jour qu'ils touchẽt paye, ils font eſpreuue de leurs armes en la pre-

Voyez la 2. part. liur. 1. chap. 28.

Soude & paye des ſoudars.

Voyez la 1. part. liu. 3. chap. 14.

ſence des intendans deputez, & celuy qui ne les manie comme il doit en eſt de par eux repris, & puny ſeuerement. Ils eſcarmouchent d'vn bel ordre, & quant à l'obeiſſance qu'ils rendent à leur capitaines, & au ſignal dont ils ont couſtume d'vſer en guerre, ils ne ſont en rien inferieurs à toutes les autres nations.

Voyez la 1. part. liur. 3. chap. 5.

De quelques vs, ceremonies, & autres marques, qui monſtrent comme les Chinois ont eu anciennement la cognoiſſance de la loy Euangelique.

CHAP. XVIII.

Voyez la 1. part. liur. 2. chap. 2.



LES ceremonies qu'on a veues juſques à preſent entre les gẽs dudit royaume ſont payennes & gentileſques, & ne participent en rien de la creance des Mores, ny de pas vne autre ſecte. Toutefois s'en trouuent quelques vnes, leſquelles donnent grand teſmoignage que cettuy royaume a eu anciennemẽt cognoiſſance de la loy Euãgelique, comme il ſe voit clairement en quelques peintures, qui ont eſté veuës & trouuees entre eux, dont nous auons fait mention * ailleurs, en vn chapitre particulier. Cette cognoiſſance de noſtre loy eſt procedee, à ce qu'õ eſtime, par la predication de S. Thomas, lequel paſſa par la Chine, quand il s'en alla aux Indes,

* En la 1. part. liur. 2. chap. 1.

& de là à la ville de Calamine, dite en leur lãgue Malipur, où il fut martyriſé pour la foy de Ieſus Chriſt, & dit on qu'ils ont encore à preſent memoire de luy par la traditiue de leur anceſtres, leſquels leur ont dit que fort long temps au parauant y eut vn homme en leur royaume qui leur annonçoit vne nouuelle religion, par laquelle ils pourroyent aller au ciel, & qu'apres auoir preſché quelque temps, & veu le peu de fruit qu'il faiſoit, d'autant qu'ils eſtoyent tous occupez en guerres ciuiles, il chemina vers les Indes, laiſſant en ce lieu quelques diſciples baptiſez & inſtruits en la foy Chreſtienne, pour la preſcher & annoncer à la premiere occaſion. Ils adorent le Demon en plusieurs lieux, mais ſeulement à l'intention qu'il ne leur face aucun mal. Et pourtant m'a dit le P. Ignace, que s'eſtant trouué pluſieurs fois aux obſeques de leurs defunts, il vit depeint deuant le mort vn furieux diable, qui auoit vn ſoleil en la main gauche, & vne dague en la droite, de laquelle il faiſoit ſemblant le vouloir frapper: & entendit qu'ils mettoyent couſtumierement cette peinture lors que le malade eſtoit ſur le point de rendre l'eſprit, l'incitãt le plus qu'ils pouuoyent à la regarder attentiuement: & que leur demandant la cauſe de ce, quelques vns luy reſpondirẽt qu'ils mettoyẽt ainſi le diable deuãt les yeux du malade, afin qu'il ne luy fiſt point de mal en l'autre vie, ains le cogneuſt & luy fuſt amy.

Voyez le chap. du preſẽt liure

Predicatiõs de S. Thomas.

Voyez la 1. part. liure 2. chapitre 2.

Demon repreſenté à la mort & aux obſeques des Chinois.

On a remarqué en ces Chinois, que com-

Chinois faciles à cõuertir.

bien qu'ils ſoyent imbus en pluſieurs erreurs du paganiſme, ils ſe reduiroyent toutefois aiſément à noſtre foy, s'il y auoit liberté pour la preſcher, & permiſſion à eux de la receuoir.

Opinion des Chinois touchãt l'eclipſe.

Quand il y a eclipſe de Lune ou de Soleil, ils croyẽt que le Prince du ciel les veut faire mourir, & que de grand' peur qu'ils en ont ils deuiennent de cette couleur: & ja soit qu'ils adorent entre eux & le Soleil & la *Lune, ſi croyẽt ils que le Soleil eſt vn homme, & la Lune vne femme: & à cette cauſe quand ils voyent commencer quelque eclipſe, ils font de grans ſacrifices & inuocations audit Prince, le priant de ne leur point oſter la vie, pour la grand'neceſſité qu'ils ont d'eux. Ils croyent tous generalement l'immortalité de l'ame, & qu'elle doit en l'autre vie auoir recompenſe ou punition, ſelon qu'elle aura veſcu en la compagnie du corps. Pour cette cauſe ils font ordinairement faire de belles ſepultures aux champs, où ils commandent d'eſtre enterrez apres leur mort. Quand ils veulent enſeuelir le defunt, ils *tuẽt tous les ſeruiteurs, ou les femmes, qu'il a le mieux aimez en ſa vie, diſant qu'ils le font à l'intention qu'ils voiſent quand & luy le ſeruir en l'autre monde, où ils croyent qu'ils doiuent viure eternellement, ſans eſtre plus ſujets à la mort. Ils mettent dans la ſepulture quelques viandes, & pluſieurs choſes pretieuſes, croyant qu'ils les emportent auec eux en l'autre monde, & qu'ils doiuent là s'en ſeruir ſelon les neceſſitez qui y peuuent eſtre. En

** Et pareillemẽt les eſtoiles, ce dit le P. de la Croix, au 27. chap.*

Voyez la 1. part. liu. 2. chap. 6.

** Autant en font ceux du royaume de Biſnague, cõme il ſe dit cy apres, au 24. chap.*

Voyez la 1. part. liur. 2. chap. 8.

ce meſme erreur eſtoyent anciennement les Indiens du Peru, cõme l'ont veu par experience les Eſpagnols.

Il y a audit royaume pluſieurs Vniuerſitez & Eſtudes, où eſt enſeignée la Philoſophie morale & naturelle, enſemble les loix du païs, pour le fait d'eſtat & de police : & ſont à ces Vniuerſitez enuoyez de par le Roy des * Viſiteurs ordinaires, pour veoir & entendre cõme ils ſe gouuernent, & auſſi pour remunerer, ou punir les eſtudians, ſelon le merite d'vn chacun, les Chinois ſont gens fort hõteux, quand on les ſurprent en quelque faute, encore qu'ils n'en doiuent eſtre punis, & reçoiuent aiſémẽt *la correction, comme l'ont experimenté le P. Ignace & ſes confreres, leſquels bien qu'ils fuſſent là cõme gens condãnez à mort, ce neantmoins toutes les fois qu'ils les voyoyẽt adorer le diable ou les idoles, ou faire autre choſe impertinente, les reprenoyent fort librement, & tant ſ'en falloit qu'ils leur fiſſent aucun deſplaiſir pour ce regard, qu'au cõtraire ils eſtoyẽt bien aiſes d'ouyr les raiſons, par leſquelles ils leur defendoyent d'idolatrer. Si m'a conté ledit P. Ignace, que paſſãt vn jour par vn hermitage, où demouroit vn hermite, qu'ils tenoyẽt entre eux pour ſaint homme, & voyant en ce lieu vn Chinois homme de marque, qui faiſoit adoration à vn idole, qui eſtoit là ſur l'autel, il alla hardimẽt vers luy, & commença à le reprẽdre, & cracher contre l'idole de telle ſorte, qu'il luy fit ceſſer l'adoration, & s'eſmer-

Voyez la 1. part. liur. 3. chap. 13.

** Voyez la 1. part. liur. 3. cha. 11. & 14.*

Voyez la 1. part. liur. 2. chap. 3.

Acte ſemblable du P. de la Croix eſt raconté cy deuãt en la 1. part. liur. 2. chap. 3.

ueiller grandement auec ſes amis y aſſiſtans de la hardieſſe du religieux, auquel toutefois il ne fit aucun deſplaiſir: ce qui aduint, ou pource qu'il le reputoit comme fol, ou (ce qui eſt plus credible) pour ce que N. Seigneur voulut operer alors ce miracle à l'édroit de ſon ſeruiteur, & le recõpenſer du ſeruice qu'il luy auoit fait à ſon honneur, en moderant la furie de ce perſonnage, & luy donnant à cognoiſtre qu'il eſtoit repris à bon droit.

Voyez le 13. chap. du preſent liur. & la 1. part. le 3. chap. du 2. liure.

Il y a grand nombre de Chinois conuertis, tant aux Philippines, qu'à Macao, & s'en baptiſent encore pluſieurs journellement, leſquels tous font actes de bons Chreſtiens, & diſent entre eux que la plus grande difficulté qu'il y a pour conuertir le royaume depend de ceux qui y gouuernent, leſquels ont beſoin en cela de la ſpeciale grace de Dieu pour eſtre reunis à la foy; attẽdu qu'ils ſont colloquez en ſi haut grade, & tous ſi bien reſpectez & obeis, qu'ils ſont comme Dieux en terre D'auantage ils s'addõnent à tous les plaiſirs & delices que l'entendement humain peut penſer, cõme en choſe où ils mettent leur felicité: ce qu'ils font auec tel exces, qu'il n'y a parauẽture nation au monde, qui les egale à ce faire. Car outre qu'ils ſont ſi curieux de leur perſonnes, qu'ils ſe font tousjours porter à eſpaules d'hõmes dedãs des chaires treſriches, & ſont toꝰ couuerts de ſoye & d'or; ils s'addõnent encore aux banquets, & diuerſitez de viandes, autant que leur appetit peut demãder. Et eſt choſe fort eſtrange, cõme

Conuerſion de la Chine empeſchee par les Magiſtrats. Autant en dit le P. Nuñes, jeſuite en vne epiſt. Iapaniq. de l'an 1555. & le P. de la Corix, jacobin, au 18. chapitre de ſon traicté.

estant les femmes du royaume toutes autant chastes& sobres qu'il est possible, les hõmes y sont si vicieux,& principalement les Gouuerneurs & Magistrats : au moyen dequoy cõme N.Loy repréd auec grand' rigueur & menaces l'exces de toutes ces delices, aussi crain je que cela n'empesche grandement l'entree de l'Euãgile : toutefois Dieu les peut toucher de telle sorte,que cette difficile entreprise leur sera facile à faire. A l'endroit du cõmun peuple il n'y auroit pas tant de* difficulté,car j'estime qu'ils receuroyẽt volõtiers la foy,cõme celle qui les pourroit deliurer vn jour de la captiuité du Demon , ensemble de la tyrãnie de leur Iuges & Potentats,lesquels les traitẽt cõme esclaues. Telle est l'opinió de tous ceux qui sont entrez audit royaume, & ont communiqué de cet affaire auec les mesmes Chinois.

Voyez la I. part. liur. 3. chap. 4.

Ils ont quelques ordõnances bonnes& loüables,& dignes d'estre imitees, dõt j'en mettray ici deux,lesquelles me semblẽtfort singulieres. * L'vne est, que nul office ou charge publique ne se cõfere à personne par voye de faueur, ou autrement, mais par le seul merite de sa capacité & suffisance. L'autre,que nul ne peut estre Viceroy,Gouuerneur,ny Iuge de la ꝓuince,ou de la ville dont il est*natif:ce qu'ils disent faire afin d'oster les occasiós de corrompre la justice pour respect de parẽté,alliãce,ou amitié. Quãt aux autres particuliaritez dudit royaume, je rẽuoye le lecteur à ce qui en a esté dit en cette histoire,afin de passer outre à ce qui reste,dont j'ay promis faire mẽtió en ce presẽt Itineraire.

**Conforme à loy 11. §. 1. De muner. & honor: & aux ordonnances de France.*

**Conforme à l'edit de Marc Aurele recité par Xiphilin, en la vie d'Antonin, & à l'ordonnance de Philippe le Bel l'an* 1303, *& de Charles cinquiesme l'ã* 1357.

Des isles du Iapon, & de l'estat de leur royaume.

CHAP. XIX.

**De 600. lieues de lōg, & 300. de large, comme escrit le P. Torrés, jesuite, en ses epistres du Japon.*



Es isles du Iapon (qui sont plusieurs, & toutes ensemble, font vn*grand royaume, diuisé & departy entre beaucoup de Seigneurs) sont distantes de la terre ferme de la Chine enuiron trois cent lieuës, & au milieu des deux royaumes est la prouince de Lanquin, qui est l'vne des quinze prouinces susnommees. Toutefois du costé de Macao, qui est vne ville habitee de Portugais, & proche de la ville de Canton, qui est en ladite Chine, elles n'en sont qu'à deux cent cinquante lieuës en tirant vers septentrion, & si l'on estime qu'il y a pareille distance desdites isles jusques à celles deLusson, dites à present Philippines, où l'on peut aller fort aisément en passant par l'Espagne neuue, pour y estre la nauigation meilleure& plus seure, & le voyage plus court; attēdu que selon le compte des pilotes qui nauigent par celle mer, il n'y a pas plus de mille sept cens cinquante lieuës, qui est plus de la moitié moins du chemin que font ordinairement les Portugais.

Distance du Iapon à la Chine, & aux Philippines.

Iaponnois cōformes aux Chinois.

Ces isles outre qu'elles sont plusieurs, cōme dit est, sont encore bien peuplees de gens peu differens aux Chinois en traits de visage, & de

corps, combien qu'ils ſoyēt moins politiques : au moyen dequoy ſemble eſtre vray ce qui ſe trouue par eſcrit dans les hiſtoires de la Chine, à ſçauoir que ces Iaponnois furent anciennemēt *Chinois, & que ſortant de ladite Chine ils allairent en peuplade auſdites iſles pour le cas qui enſuit. Vn parent du Roy de la Chine, homme de grande valeur & courage, ayant conceu en ſon eſprit de tuer le Roy, & ſe faire maiſtre du royaume, pour executer ce meſchāt deſſin le communiqua à ſes amis, les requerant de luy aider en telle entrepriſe, & leur promettāt en recompenſe de les tenir à tousjours pour ſes principaux amis. Iceux n'apprehendant point la difficulté de cet affaire, & eſtant pouſſez d'ambition luy promirent de l'aſſiſter, & en confirmation de ce commençairent à leuer des gens, & les tenir preſts pour vn certain jour. Mais comme cette trahiſon ne ſe peut faire ſi ſecrettement qu'il eſtoit requis, elle vint à ſe deſcouurir, & fut declaré au Roy à ſi bonne heure, qu'il eut loiſir d'y remedier, à la conſeruation de ſa perſonne, & au grand danger de ſon parent & autres complices, leſquels furent tous apprehendez. Si leur fut fait leur proces, & dit par arreſt du Conſeil royal que tous les traiſtres auroyent la teſte trenchee, ſuyuant les loix du royaume: ce qu'eſtant porté au Roy pour le confirmer, comme il entendit qu'ils ſe repentoyent de l'offenſe, & trahiſon intentee par eux contre ſa perſonne, & en eſtoyent tous fort deſplaiſans, s'aduiſa

*Toutefois le P. Xauier, jeſuite, en ſon epiſt. du Iapon de l'an 1549, dit qu'ils ſont iſſus de Cegnico, qui eſt vne prouince de là la Chine.

Trahiſon cōtre le Roy de la Chine.

Trahiſon deſcouuerte.

Sentence de mort.

d'y remedier auecque moins de dommage, & craignant quelques inconueniens qui se pourroit causer de leur mort, commanda qu'on ne les fist point mourir, mais qu'ils fussent bannis à perpetuité de tout le royaume, & à eux enjoint estroitement de demeurer à tousjours eux, & leur femmes, & enfans, & descendans deux, aux isles qu'on nomme à present le Iapõ, qui estoit pour lors vn pays desert, & sans aucuns habitans. Cette moderation du Roy fut executee, & l'acceptairent les criminels cõme leur grace, & furent menez ausdites isles: auquel lieu se voyant hors de leur pays, & sans esperance de jamais plus y retourner, ils ordõnairent vne Republique comme chose perpetuelle, & pour se maintenir & gouuerner y establirent des loix, toutes * contraires à celles de la Chine d'où ils venoyent, en faisant particulierement vne, qui enjoignoit que leur posterité & descendans ne fussent jamais amis aux Chinois, mais vsassent en leur endroit de tous actes d'hostilité; cõme ils gardent encore inuiolablement pour le jourd'huy; leur estant contraires en tout ce qu'ils peuuẽt, jusques au langage, habillemens, & coustumes: au moyen dequoy il n'y a peuple sous le ciel, qui soit plus haï des Chinois que les Iapõnois, ny respectiuement nation, qui soit plus ennemie aux Iapõnois que les Chinois. Et cõbien qu'en celle saison, & encores long temps apres lesdits Iaponnois fussent subjets & tributaires au Roy de la Chine; toutefois pour le jourd'huy tant

Sentence de mort cõmune en bannissement au Iapõ.

Republique du Japon.

**Toutefois le P. Xauier, jesuite, en vne de ses epistres Iapaniques de l'an 1552. escrit que les loix du Iapon sont emanees de la Chine.*

Haine des Chinois & Iaponnois.

s'en faut qu'ils les recognoiſſent en quelque choſe, qu'au cõtraire ils vont quelque fois leur courir ſus, & les brauer à l'auantage.

Ces iſles abondent en argent, combien qu'il ne ſoit ſi fin, que celuy des autres Indes. Elles ont auſſi grande abondance de riz, & de chair, & en quelques lieux y a du blé: & ſi nonobſtãt tout cela, & pluſieurs fruits, & herbages, & autres choſes qu'on y mange ordinairemẽt, elles ne ſont ſi bien fournies ny auitaillees, que les autres iſles voiſines; & ne procede point ce defaut de la qualité du terroir (car il eſt bon & fertil) mais de la negligence des naturels, qui s'addõnent peu à ſemer & cultiuer, eſtant plus affectionnez à la guerre, qu'à l'agriculture; à cauſe dequoy ils ont quelquefois faute de viures, cõme ils confeſſent eux meſmes, & tous ceux qui y ont eſté.

Choſes prouenantes au Iapon.

Voyez de cecy les Aduis des Jeſuites.

Si y a en toutes ces iſles ſoixante ſix royaumes ou prouinces, & pluſieurs Roys, leſquels ſ'appelleroyẽt mieux Roitelets, ou petits Seigneurs, eſtant ſemblables à ceux, que les Eſpagnols trouuairent aux iſles Luſſon: & pourtãt cõbien qu'ils portent le nom de Roys, ſi ne le ſont ils aucunement en leur eſtat, & reuenu, qui eſt bien petit à comparaiſon des vaſſaux, qu'ils ont ſous eux en grand nombre. Le Roy Nobunanga, qui mourut en l'an 1583, eſtoit le plus grand ſeigneur de tout le païs tant en ſujets qu'en cheuance. Il a eſté tué par vn de ſes * Capitaines, non ſans la permiſſion de Dieu, qui a chaſtié par ce moyen ſon orgueil ſẽbla-

Royaumes de tout le Iapon.

Nobunanga Roy.

* *Dit, Aqueci, par le P. Froés jeſuite, en ſon epiſtre de Coquinoſcu.*

Presumption satanique de Nobunanga.

ble àceluy de Lucifer, & surpassant de beaucoup le roy Nabucodonosór, attendu qu'il est venu jusques là de voulóir estre adoré comme Dieu, & pour à ce paruenir auoit fait bastir vn* temple fort somptueux, & mettre dedans des choses qui monstroyent bien sa folie, pour tesmoignage de laquelle je reciteray icy seulemẽt celles qu'il promettoit à tous ceux qui voudroyent visiter son temple. La premiere est, que les riches qui visiteroyent ledit temple, & adoreroyent sa figure, croistroyẽt d'auantage en leur richesses, & que ceux qui seroyent pauures deuiendroyent plus riches & opulens, & que tant les vns comme les autres qui n'auroyent aucuns enfans ne successeurs en leur famille, viendroyent à auoir lignee, & viuroyent longuement sur terre en toute paix & contentement. La seconde, que leur vie seroit prolongee jusques à l'âge de quatre vingts ans. La troisiesme, qu'ils reschaperoyẽt de tous maux & maladies, & auroyent l'accomplissement de leurs desirs en toute tranquillité & santé. Et en la derniere, il leur commandoit de fester par chacun mois le jour de sa natiuité, & visiter son temple en ce temps: les asseurant, que ceux qui adjousteroyent foy à luy & à ses promesses, jouiroyẽt sans doute de ce q̃ dessus, & que les contreuenans à icelles iroyent en ce monde & en l'autre au chemin de perdition. Et afin que fust mieux gardée cette sienne ordonnance & volonté, il fit mettre audit temple tous les idoles qui estoyent plus venerez au royaume

**Dit Soquẽgi par le P. Froés Iesuite en ladite epistre de Coqninoscu.*

Ordonnances de Nobunãga.

Orgueil & presomption de Nobunãga.

royaume, & vers lesquels accouroit plus grād frequence de pellerins; puis defendit que nul d'iceux fust adoré, mais tāt seulemēt luy seul, se disant le vray Fotoque, & Dieu de tout l'vniuers, & auteur de la Nature. Voila les actes temeraires, que fit ce Roy outrecuidé vn peu deuant qu'il mourust miserablement, comme dit est, sans plusieurs autres que je laisse, craignant de me dilater au present Itineraire. A ce presomptueux Roy a succedé au Royaume vn siē *fils nōmé Voxequixama, au lieu duquel, pour estre encore fort jeune & en bas âge, gouuerne à present vn renommé capitaine, appellé Faxiuandono.

Fotoque.

**Le P. Froés, jesuite, en ses aduis du Iapō de l'an 1583. dit que c'est vn petit fils de Nobunanga, & que Faxiba lieutenant de ce Roy defunt luy a baillé pour tuteur vn Ociaxen Fongedono, secōd fils dudit defunt Roy.*

Les originaires de ce pays sont tous enclins naturellement à desrobber, & à combattre, & se font ordinairemēt la guerre entre eux, emportant tousjours le meilleur butin, celuy qui a plus de force & de pouuoir, lequel toutefois n'en joüit guere en seureté, d'autant qu'il rencontre le plus souuent forme à son pié (cōme l'on dit) & tel qui l'assaut & luy desrobbe la victoire quand il y pense le moins; vengeant ainsi les jniures les vns des autres de leur plein gré, & sans autre occasion. Pour cette cause est tousjours entre eux vne perpetuelle guerre ciuile, & semble que cela aduienne par l'influence de l'air & le climat du pays: au moyen dequoy, & pour le cōtinuel exercice qu'ils font aux armes, & à piller, ils ont esté dits* martiaux & belliqueux, & se sont rendus redoutables à tous les peuples circonuoisins. Ils vsent de di-

**Touchant le naturel des Japonnois, voyez les aduis & epistres des Iesuites, & entre autres celles du P. Xauier, de l'an 1552. & du P. Cosme Torrés, de l'ā 1561.*

uerſes armes, & principalemēt d'arquebuſes, d'eſpees,& de lāces,& sōt fort adroits à les manier. Ils ont fait quelques courſes dans la Chine,& en ont remporté du butin à leur hōneur, & leur bagues ſauues : mais ayant voulu faire le meſme aux iſles Luſſon, & s'y eſtāt efforcez par tous moyens, ils n'ont jamais ſceu y paruenir, & ont eſté contraints de tourner dos à leur hōte, ayant leur mains ſur leur teſtes. Ils furēt vne fois aux Illoques, leſquels auec l'ayde des Eſpagnols,dont ils ſont ſujets,ſe deffendirent ſi vaillamment,que les aſſaillans ſe ſentirēt biē heureux de pouuoir retourner à leur maiſons ſans autre exploit, & auec bonne intētion comme j'eſtime, de ne plus s'auenturer en tel haſard,y ayant perdu grand nombre des leur. Ils eurent auſſi pareille fortune en la Chine depuis peu d'annees en ça:car s'y eſtant acheminez biē dix mille hōmes pour y fourrager, & ayant pillé vne ville auec bien peu de perte & de reſiſtence,ainſi qu'ils s'occupoyent au butin, ſans ſe garder du dāger qui leur pouuoit ſuruenir, les Chinois,qui ſe reſſentoyent de leur brauade, les enuironnairent de toutes parts;de maniere que ces Iaponnois ſe voyant en tel deſtroit par leur faute furent forcez de ſe rendre à la mercy de leurs ennemis,leſquels prirent telle vengeance de leurs injures, que les autres qui l'entendirent peurent apprēdre au danger de leurs patriots à ne ſe point mettre en tel danger.

Courſes & pillages Iapōnois.

Iapōnois vaincus en la Chine.

La foy Catholique eſt bien auant introduite en quelques vnes de ces iſles par le trauail &

Iapon conuerty à la foy.

diligence des Iesuites, & specialement du P. Francisque Xauier, de sainte memoire, qui fut vn des dix confreres du P. Ignace Loyole, fondateur de la Compagnie, comme celuy qui à trauaillé d'vn tresgrand zele à la conuersion desdites isles, preschant vne sainte doctrine, & menant vne vie vrayement Apostolique, comme le confessent encore à present les Iaponnois, lesquels luy attribuent apres Dieu, ce grand bien qui leur est venu par le baptesme. A quoy faire l'ont bien imité les autres Peres de la compagnie, tant ceux qui y demeurairét apres sa mort, que les autres qui y sont allez depuis : ausquels tous est deue à bon droit l'action de graces d'vn tel bienfait, ayant amolly les cœurs durs & diamantins de ces Iapõnois, lesquels encore qu'ils soyét douez de bõ esprit, se voyét naturellemét si fort enclins à guerres, pilleries, & autres excés, que pour le present nonobstant qu'ils soyent Chrestiens ils ne laissent point de suyure leur mauuaises inclinations : toutefois par le bon exemple & sainte doctrine desdits Peres, ils sont bien meilleurs Chrestiens que ceux des Indes orientales. Ie ne mettray point icy le nombre des baptisez qui sont à present en ces isles, tant pour les diuerses opinions qui sont sur ce fait, que pource que lesdits Iesuites l'ont bien amplement declaré en leurs aduis & epistres. Si disent les Portugais, que le nombre desdits baptisez est bien petit à comparaison de ceux qui restent encore à conuertir ; ce que different plusieurs

De la vie & mort vrayement Apostolique du P. Xauier, & du general Loyole, voyez l'histoire de Portugal, liu. 20. chap. 3 : & cõformement à ce passage la nauigation d'Escalante chapitre 16. ensemble les aduis & epistres des Iesuites, & entre autres du P. Nuñés, de l'an 1554, 55, & 58 : du P. Gagus, du P. Quadrus audit an : & aussi du P. Froés, de l'an 1556.

Iapõnois conuerts, & à conuertir.

d'entre eux faute de prestres & predicateurs: à quoy on pourroit aisement remedier, en y enuoyant des Religieux des autres ordres pour ayder ausdits Iesuites, lesquels en seroyẽt cõme j'estime fort consolez & soulagez, selon qu'il s'est veu par experience en tous les endroits des Indes par eux euangelisez & conuertiz, où ils ont eu d'autres Religieux coadjuteurs. Car lesdites isles sont si peuplees, que quand seroyent en icelles plusieurs ouuriers Euangeliques, & de tous ordres & religions ils ne s'empescheroyent point les vns les autres, & auroyent tous assez où s'occuper, & principalement si le successeur du Nobunanga se conuertit auec ses vassaux.

Coadjuteurs necessaires aux Iesuites du Iapon.

Iapon tres-peuplé.

Ils ont plusieurs prestres, & sacrificateurs d'Idoles, qu'ils appellent *Bonzes*, desquels y a de grans conuens; & se trouuent entre eux de grans sorciers, qui parlent ordinairement au Demon, lesquels par ce moyen * empeschent fort que la loy diuine ne soit receuë par le royaume. Les hommes sont gens fort dispos, de belle taille, & bien en ordre, non toutefois tant que les Chinois. Ils viuent longuement en bonne bonne santé, pource qu'ils ne changent guere de viandes. Ils ne souffrent point entre eux de* Medecins, & ne se medicamentent d'autres choses que d'herbes simples. Leur femmes sont fort recluses, & sortent bien peu souuent de la maison, en quoy elles sont cõformes à celles de la Chine, ainsi que dit est : & combien qu'en chaque

**De cela s'est plaint le P. Xauier, en vne epistre Iapanique de l'ã 1552: & aussi le P. Nuñés, en celle de l'ã 1558.*

**Toutefois lo P. Froés en vne epistre Iapanique de l'ã 1556. escrit qu'ils se vantent en medecine par dessus tous autres, mais qu'ils n'entendent rien en Chirurgie.*

maiſon il y en aye pluſieurs enſemble (car à eux eſt permis ſuyuant leur loix d'en tenir* tāt qu'ils en veulēt, & peuuent nourrir) elles ſont toutefois ſi prudentes, qu'elles viuent toutes en paix. Les ſeruiteurs &, ſeruantes y ſeruent comme s'ils eſtoient eſclaues, & eſt en la puiſſance des maiſtres de les* tuer, comme bon ſemble ſans encourir par leur loix aucune peine: qui eſt vne ordonnauce treſcruelle, & alliene de bonne police. Pluſieurs autres choſes qui ſe pourroyent dire dudit Royaume, je les paſſe ſous ſilence tant pour la raiſon ſuſdite, que que pource que les Ieſuites les ont traitees en leurs Epiſtres diffuſement & au vray.

Toutefois Paul Sāſide, Iaponnois, en ſa deſcription du Iapon dit qu'ils ſe cōtentent tous d'vne femme.

**Selon le droit ancien l. 1. § 1. De his qui ſui vel alie. iur.*

Non guere loin du Iapon, ſe ſont depuis peu en ça deſcouuertes d'autres iſles, dites les iſles des Amazones, par ce qu'elles ſont peuplees de femmes, leſquelles pour armes ordinaires portent des arcs & des fleches, & ſont fort adroites à en tirer, & pour mieux s'y exercer ſe bruſlent la mammelle droite. A ces iſles ont couſtume d'aller tous les ans en certains mois quelques nauires du Iapon, pour y porter des marchandiſes, & remporter de celles de là; pendant lequel temps les* Iaponnois hantent & conuerſent auec leſdites Amazones, comme auec leur femmes propres, & pour obuier entre eux à tout inconuenient, vſent de la maniere qui enſuit. Les nauires eſtant arriuees, deux meſſagers deſcendent a terre, pour aller aduertir la Royne de leur venuë, & luy faire entendre combien ils ſont

Iſles des Amazones.

**Strabo en ſa Geograph. liur. 11. rapporte preſque le meſme, & au lieu des Iaponois met les Gargarēs, ou biē les Geles & Leleges ſelō Plutarq. en la vie de Pompee.*

Ordonnance de la roine des Amazone. d'hommes. Icelle leur assigne vn jour, auquel ils doiuent tous desbarquer,& à cedit jour s'en vont au port autant de femmes qu'il y a d'hômes, deuant qu'ils soyent desbarquez, & portant chacune en la main vne paire de souliers ou d'alpargates faits de cordes, auec quelque marque pour les recognoistre, les mettent là pesle mesle dessus le sable, puis se retirent à quartier. *Iaponnois cõme receus par les Amazones* Alors les hommes sautant à terre chaussent chacun les premiers souliers qu'ils rencontrent, & incontinent approchent les femmes, lesquelles emmenent pour leur hoste celuy qui aura leur souliers aux piez, sans faire autre acception de personne, jasoit que le plus vil & malotru aye les souliers de la Roine, ou autrement. Au bout du tẽps limité, pendant *Partemẽt des Iaponnois, & à quelle condition.* lequel elles permettent les hõmes susdits, chacun prend congé de son hostesse, & luy laisse vne enseigne de son nom, & de sa demeure, afin que si d'auenture elle deuiẽt grosse, & accouche d'vn enfant masle, elle le puisse porter au pere l'annee ensuyuante, retenant les filles par deuers elles. Mais cela me semble difficile à croire, bien qu'il m'aye esté certifié par des religieux, lesquels m'ont dit auoir parlé à tel *Nation des Amazones nõ credible: ce qu'estime aussi Strabõ, lieu preallegué.* hõme, qui depuis deux ans en ça est entré ausdites isles, & y a veu ces Amazones : & ce qui m'empesche le plus d'y adjouster foy est de ce que lesdits Iesuites du Iapon n'en font aucune mẽtion en leurs aduis & epistres. Si en croira le lecteur ce que bon luy semblera.

De quelques lieux circonuoisins du Iapon, & de leur particularitez: ensemble du royaume de Cochinchine, & des choses contenues en iceluy, auec quelques notables miracles y aduenus.

CHAP. XX.

DE la ville de Macao, qui est habitee de Portugais, & situee à 22. degrez à l'extremité de la terre ferme, ledit P. Ignace chemina deuers Malaque, passant par le goufe d'Aynao, qui est vne isle & * prouince de la Chine à cinq lieuës de la terre ferme, & à neuf vingt lieuës des Philippines. C'est vne prouince fort riche, & bien abondante en viures, & entre l'isle & la terre ferme est vn destroit, où se pesche grand nombre de perles grosses & menues, qui surpassent en plusieurs caras celles de Baren, qui est en la coste d'Arabie, & celles du royaume de Manar, d'où il s'en transporte ordinairemẽt en grand' quantité à la Chine. Aussi est cette isle tresbonne & forte, & les habitans d'icelle sont tous dociles & bien nez. *Macao.* **Toutefois au 17. chap. cy dessus elle n'est pas mentionnee cõme prouince distincte, mais comme comprise sous l'vne des quinze.*

A vingt cinq lieuës de ladite isle est le royaume de Cochinchine, distãt de Macao six vingt cinq lieuës. Ce royaume est grand, & situé à 16. degrez, tenant d'vne part à la terre ferme de la Chine, & diuisé en trois prouinces. La premiere s'estend quarante lieuës loin dans le pays, & *Cochinchine, royaume.* *Prouinces de Cochinchine.*

fait vn puiſſant royaume. La ſeconde eſt plus en dedãs, & a vn Roy plus puiſſant que le premier : puis joignãt icelle du coſté de ſeptẽtrion eſt la derniere, qui eſt beaucoup plus grande & plus riche, & a vn Roy, lequel à cõparaiſon des deux autres eſt comme Empereur, & pource s'appelle en leur langue *Tunquin*, qui ſignifie la meſme choſe. Ces deux autres Roys luy ſont ſujets, & luy auſſi (nonobſtant qu'il ſoit ſi puiſſant, & porte le nom imperial) eſt ſujet au Roy de la Chine, & luy rend hommage & tribut. C'eſt vn pays abondant en viures, qui pour cette cauſe y ſont à auſſi bon prix qu'en la Chine, & y croit auſſi force bois d'aloés, & vn autre bois odoriferant, qu'ils appellent * *Calambay*, auec grande abõdance de ſoye, & d'or, & d'autres choſes rares & belles. Tous ces royaumes ont grand deſir de ſe reduire à noſtre foy, car le plus grand Roy d'iceux lequel comme j'ay predit porte le tiltre d'Empereur, a enuoyé plusieurs fois à Macao, & autres lieux de Chreſtiẽs demander des perſonnes doctes & religieuſes qui les aillent inſtruire au Chriſtianiſme, eſtant tous deliberez de le receuoir, & ſe faire baptiſer : ce qu'ils deſirent ſi ardemment, qu'ils ont desja en pluſieurs villes le bois tout coupé pour edifier des egliſes, auec les autres materiaux neceſſaires tous appreſtez.

Tunquin.

* *Ou* (Calã-bac) *comme eſcrit le P. de la Croix, au 1. chap. de ſon traité, & Garc. Orta, au 1 liur. des Aromes, ch. 16. & 19 : auſquels lieux il dit que Calambac eſt le bois d'aloés plus excellẽt.*

Ayant entendu cela vn Obſeruantin de S. François, qui demouroit à Macao, & procurãt de ſatisfaire au bon deſir de ce Roy, il luy enuoya par quelques marchans Portugais, qui

preſens & lettres à Cochin

trafiquoyent en ſon royaume, vne peinture du jugement & de l'enfer fort bié tiree, auec vne lettre miſſiue, par laquelle il luy mandoit qu'il auoit grande affection de s'acheminer à ſon royaume auec quelques ſiens confreres, pour y preſcher l'Euangile. Le Roy ayant receu le preſent, & la miſſiue, & s'eſtant informé tant de la peinture, que du Religieux qui l'éuoyoit, en fut extremement aiſe, & en eſchange dudit preſent luy en enuoya vn autre de grande valeur, auec vne lettre fort gracieuſe, acceptant l'offre qu'il luy faiſoit, & luy promettãt en recompenſe de bien traiter tous ceux qui iroyẽt, & incõtinent leur faire baſtir vne maiſon joignant la ſienne. Le Religieux eut bonne enuie d'accomplir le vouloir du Roy, mais il ne le peut faire pour lors, à cauſe qu'il auoit peu de confreres : ce que voyant ledit Roy, il cõmença à s'en douter, & pourtant manda trois ou quatre lettres à l'Eueſque de Macao, par leſquelles il le prioit de luy enuoyer leſdits Religieux, l'aſſeurant que toſt qu'ils y ſeroyent, luy & ceux de ſon royaume receuroyent la foy Chreſtienne, & le bapteſme. L'Eueſque faiſoit tousjours reſponſe à ſes lettres, luy promettant les Religieux qu'il demandoit; mais cõme il ne peut pas l'accomplir, le Roy s'en reſſentit fort, & ſe plaignit de luy à des Portugais, en ces termes : *Voſtre Eueſque de Macao eſt vn homme de peu de foy, en ce que luy ayant par quatre miſsiues demandé des Religieux pour nous preſcher l'Euangile, & m'ayant promis*

chine, pour les conuertir à la foy.

Reſponſe du Roy Cochinchine.

Requiſitions du Roy de Cochinchine.

Plainte du Roy de Cochinchine.

de ce faire, il ne m'a pas toutefois tenu promesse.

Ils ſont encore pour le jourd'huy à attendre ce qu'ils deſirent, faute de religieux & gens d'Egliſe, qu'ils demandent en ces quartiers là : de ſorte qu'on ne ſçauroit leur ſubuenir, ſinon en abandonnant ceux qui ſont desja baptiſez. Ce pendant on les entretient d'eſperances, & leur promet on qu'au pluſtoſt que ſera poſſible on ſatisfera à leur deſir. Et telle fut la reſponſe, que ledit Eueſque de Macao fit à quelques ambaſſadeurs enuoyez vers luy à celle fin, leſquels au nom de leur Roy priairent l'Eueſque à treſgrande inſtance, & afin de conſoler ceux qui les auoyent enuoyez, emportairent quand & eux autant d'images qu'ils peurent, & principalement pluſieurs croix, deſſus le patrõ deſquelles ils en ont fait vne infinité, à ce que j'enten, & les ont plãtees par tous les chemins, ruës, & places, où elles ſont venerees en grand honneur, tant pour l'amour de IESVSCHRIST, duquel elles ſont les armes, & la foy duquel ils veulent receuoir, que pour vn notable & memorable miracle aduenu audit royaume, lequel je declareray icy de la meſme ſorte, quil fut raconté publiquement par leſdits ambaſſadeurs aux habitans de Macao, quand ils vinrent demander ce que deſſus.

Cochinchinois attendans bapteſme.

Reſponſe aux Cochinchinois

Croix plantees à Cochinchine.

Miracles notables.

Vn Cochinchinois laiſſant ſon pays pour certaines occaſions, & s'en allant demourer auecques les Portugais, vit & contempla les ceremonies des Chreſtiens, & eſtant touché

Premier miracle.

de la main de Dieu se fit baptiser, & se tint là quelques annees, faisant les actes de bon Chrestien & craignant Dieu, au bout desquelles il s'auisa, & delibera de s'en retourner à sa patrie pour y viure à la maniere qu'il auoit apprise des Chrestiens: ce qu'il estimoit pouuoir faire, sans y auoir aucun obstacle. Retourné qu'il est, il garde & obserue les choses, esquelles il estoit obligé comme Chrestien, & entre les autres marques qu'il en donna, ce fut qu'il fit vne Croix, & la mit aupres de la porte de sa maison, à laquelle il faisoit la reuerence en tresgrande deuotion, toutes les fois qu'il passoit par là. Cõme ses voisins virent ce signal, qu'ils n'auoyent jamais veu entre eux, & apperceurent que ce Chrestien luy faisoit ainsi la reuerence, ils commençairent à le moquer, & se rire de ladite Croix, la prenant & jettant par terre, & faisant autres indignitez au mespris d'icelle, & de celuy qui l'auoit dressee; & vint leur insolence si auant, qu'ils deliberairent de la brusler, & de fait vouloyent l'executer. Mais soudainement & à l'instant, ceux qui la vouloyent brusler moururent tous miraculeusement de male mort, en la presence de plusieurs autres qui en donnairent bon tesmoignage, & dans peu de jours moururent de mesme tous leurs parens & lignee, & n'en reschappa aucun.

Cochinchinois baptisé.

Croix plantee à Cochinchine

Croix jettee par terre.

Mort miraculeuse des contempteurs de la Croix.

Ce miracle estant diuulgué par tout le royaume, incontinent tous les habitans dressairent plusieurs Croix de toutes parts, lesquelles

Croix reuerees à Cochinchine.

ils adorent pour le present,& tiénent en grād' reuerence & singuliere veneration.Cela comme ils disent, fut la principale occasion, par laquelle Dieu les inspira de demander le baptesme, & la predication de l'Euangile,aydant aussi à ce fait le present de ladite peinture enuoyee à leur Roy par le Religieux susmentionné. Depuis peu de temps en ça, quelques vns d'entre eux sont allez à Macao, & s'estant affectionnez à nostre foy se sont fait là baptiser:au moyen dequoy tous les autres viuent en mesme esperance,attendant qu'il plaise à Dieu leur enuoyer le remede, qu'il leur a fait desirer pour leurs ames, lequel ne sçauroit plus guere tarder, suyuant les choses qui se voyent,& les merueilles que Dieu opere pour les enflammer d'auantage,comme est le miracle de la Croix predit, & autres semblables, que certains Cocinchinois racontairent en ladite ville de Macao l'an 1583, & dirent estre aduenus la mesme annee, & de fresche memoire en leur royaume.

Cochinchinois conuertis à Macao.

L'vn d'iceux fut, qu'vn des Chrestiens susmentionnez se delibera d'aller visiter vn des principaux du lieu,qui estoit au lit paralitique maintes annees y auoit, & deuisant auec luy de cette longue maladie luy vint raconter quelques miracles, qu'il auoit entendu auoir esté faits par IESVS CHRIST, lors qu'ayant pris chair humaine il conuersoit entre les hómes,pour les racheter de son precieux sang; & particulierement ceux qu'il auoit faits,en gua-

Second miracle aduenu en l'an 1583.

rissant telles*maladies qu'auoit celuy à qui il parloit, par sa diuine vertu,& en les touchant seulement de quelque endroit de sa robbe, ou de son ombre. Le Iuge oyant ce recit, & conceuant vne singuliere foy & deuotion enuers celuy que le Chrestien luy disoit auoir operé tant de miracles,luy demanda comme il s'appelloit, & quelles marques il auoit. Le Chrestien luy dit,qu'il s'appelloit IESVS DE NAZARET, *Redempteur du monde, Saluateur, & Glorificateur des hommes*: & pour luy mieux declarer ses marques & enseignes, luy monstra vne image de l'Ascension de N. Seigneur, imprimee dessus du papier, qui luy auoit esté dõnee quand il se fit baptiser, afin qu'à faute d'Eglise,& de plus grandes images,il la tinst chez luy de là en auant, & fist ses prieres deuãt elle. Le paralytique prend cet image,& se met à cõtempler fixement la remembrance de N. Seigneur auec telle foy & deuotiõ,que le suppliãt de luy rẽdre sa santé,&luy promettãt de croire en luy,& de se faire baptiser, au mesme instãt à la veuë de tous,il se sentit & trouua sain & guary de la maladie,qui l'auoit detenu au lit par tant d'annees,sans auoir peu estre soulagé de pas vn remede des hommes, ja soit qu'il en eust essayé vne infinité. Si voulut incontinent estre baptisé du Chrestien, & en recompense de ses bons offices luy dõna vne grand' somme de deniers, que l'autre fut cõtraint de prendre malgré luy,laquelle toutefois il ne retint,mais en dispensa la moitié en œuures pies, & de

**Math. 9: Marc.2.et 5: Luc.5.& 8: & Ioan. 5.*

Image de l'Ascension.

Paralytique comme guary

Paralytique baptisé.

Argent dispẽsé en œuures pies.

l'autre en acheta vn grand bac, dans lequel passent à present par vne perilleuse riuiere (où se perdoit au parauant grand nombre de gens) tous ceux qui se veulent presenter, & ce pour l'amour de Dieu, & sans rien payer.

Troisiesme miracle aduenu à Cochinchine

Peu de jours apres, en vn autre endroit du mesme royaume aduint vn autre miracle, non moindre que les precedens: & fut qu'vn Cochinchinois estant en ladite ville de Macao demanda le saint Baptesme à vn Religieux de l'Obseruance, lequel apres l'auoir suffisamment cathechisé le luy donna, puis l'ayant tenu quelque tẽps aupres de soy, & fait espreuue de sa foy & deuotion, luy permit de s'en retourner à son pays, à l'intention d'augmenter par luy de tout son pouuoir le desir du Christianisme, que Dieu auoit desja commencé de leur jnspirer au cœur. Le bon personnage nouueau Chrestien s'y employa si ardemment, que moyennant la grace de Dieu qui l'assistoit, il faisoit vn tresgrand profit, & comme instrument de la main celeste guarissoit quelques maladies, en monstrant seulement à ceux qui en estoyent detenus vne image de N. Dame qu'il portoit au col, à laquelle il auoit grãd' deuotion, & leur disant bien deuotement la Patenostre. Si se diuulga tellement sa renommee par la prouince où il demouroit, que le bruit paruint jusques aux oreilles d'vn Mandarin, l'vn des grans Iuges d'icelle, qui estoit depuis quelques temps detenu au lit d'vne lepre ou rogne de piez & mains, sans que jamais mede-

Cochinchinois baptisé.

Miracles du Cochinchinois baptisé.

Mandarin detenu de lepre.

cins,ny medecines,ny autres remedes quelcõques luy eussent sceu rendre sa santé. Iceluy desirant fort sa guarison enuoya querir ledit Chrestien, & luy demanda s'il vouloit entreprendre de le guarir de son mal, comme on l'asseuroit qu'il auoit fait de plusieurs autres maladies, lesquelles estoyent bien plus grandes. Comme le Chrestien luy dit qu'il le guariroit, & sur ce le Iuge luy promist de grans presens, ledit Chrestien les refusa, & luy demanda seulement pour recompense, qu'apres qu'il se verroit en santé il se baptisast & fist Chrestien: à quoy s'accordant le Mandarin, il luy monstra ladite image de N. Dame qu'il portoit sur soy, & luy dit ainsi: *Si tu crois en cette Dame qui est icy peinte, & en son trescher & tressacré fils* IESVSCHRIST, *Redempteur du monde, tu seras guary incontinent.* Le Mandarin regardant fixement l'image, & pensant fort profondement aux paroles qu'il venoit d'entendre, se delibera d'y adjouster foy, & comme il se mit à le croire, il fut à l'instant entierement guari de son mal: ce qui excita vne grand' merueille par toute ladite prouince.

Cochinchinois mandé par le Mandarin pour le guarir.

Paroles du Cochinchinois au Mãdarin.

Mandarin guary de lepre.

Ces presens miracles, qui se diuulgairent en peu de temps, ensemble celuy de la Croix susmentionné, ont donné vn si grand desir aux habitans dudit royaume de se faire tous Chrestiẽs, qu'ils le procurent par toutes voyes à eux possibles, à quoy toutefois ils ne peuuent encore paruenir, par faute & necessité de ministres Ecclesiastiques, cõme dit est:

Miracles susdits attirent les Cochinchinois à conuersion.

Regret Catholique. ce qui doit eſtre vn grãd regret à l'endroit des Chreſtiens, qui le conſidereront pieuſement à par eux,& verront comme noſtre aduerſaire le diable entraine en enfer ces ames, qui ſemblent eſtre diſpoſees à jouir de la face de Dieu, & de ſes biens eternels, veu meſme que cela n'auient,ſinon par defaut de Religieux & gens d'Egliſe. N. Seigneur y vueille remedier par ſa S. grace,comme il eſt bien en ſa puiſſance. A ce propos m'a raconté le P. Ignace(duquel cõme j'ay dit cy deſſus,je pren la plus part des choſes qui ſont au preſent Itineraire) que luy paſſant par ledit royaume pour retourner en Eſpagne, & voyant la deuotion des habitãs, & le grand deſir qu'ils auoyent d'eſtre Chreſtiens, eſtant tous bien diſpoſez à receuoir l'Euangile,&d'auantage gens fort humbles, & de bon eſprit, voulut s'arreſter au lieu pour les baptiſer, & l'euſt fait treſuolontiers par charité & compaſſion, conſiderant de quel zele ils demandoyent le bapteſme, & ayant eſgard au grand nombre d'ames qui ſe perdoyent:mais pource qu'il eſtoit contraint de s'en aller à Malaque, & eſtimoit y pouuoir faire peu de fruit auec ſi peu de coadjuteurs au milieu d'vn ſi grãd peuple, il s'auiſa qu'il luy eſtoit plus expedient de retourner en Eſpagne,& procurer des confreres pour luy ayder; comme il fit & retourna auecques eux en celles parts, ayant receu de ayant receu de grandes graces & indulgences du Pape Gregoire XIII. de ſainte memoire, & beaucoup de faueur de Dom Philippe,Roy d'Eſpagne,

Priere.

P. Ignace à Cochinchine.

Cochinchinois demandent bapteſme.

P. Ignace baptiſe les Cochinchinois par permiſſiõ Apoſtolique.

d'Espagne: esperant que la majesté Diuine luy assistera de sa speciale grace, pour venir à chef de celle entreprise, qui est si haute & importante. Ie croy pour certain que tout ce royaume se reduira en peu de temps sous l'obeissance de la S. Eglise Romaine, & qu'il doit estre aussi la porte, par laquelle entrera l'Euangile dans le grand royaume de la Chine; estant ce païs de Cochinchine situé en mesme terre ferme, & à luy conforme tant en langage qu'en coustumes.

Porte de la conuersion de la Chine.

Quant aux naturels, ce sont peuples blancs, lesquels vont vestus comme les Chinois, & y sont les femmes forte honnestes, & s'habillent toutes mignardement. Les hommes portent les cheueux fort longs & espars sans les lier, & en sont par trop curieux. Ils se vestét tous presque de soye, car il en prouient à force, & de tresbonne par tout le pays, lequel est tressain & salubre, & peuplé par tout d'vn grand monde de vielles & jeunes personnes : qui est vne preuue suffisante de sa bonté. Si disent tous les naturels ny auoir eu jamais entre eux ne contagion ne famine, ce que pareillement nous auons* dit du grand royaume de la Chine. Plaise à la Diuine majesté qu'vne si grande infinité d'ames, qui est à present sous la tyrannie du Demon, se voye en fin en la liberté Chrestienne, & puisse jouyr en l'autre vie de la presence de leur createur.

Mœurs & façons des Cochinchinois

Disposition de Cochinchine.

Au 17. cha. du present liure.

Des Royaumes circonuoisins a celuy de Cochinchine, & de quelques choses notables y contenues, ensemble des Vs & coustumes des habitans.

CHAP. XXI.

Chāpa, royaume



Res le royaume de Cochinchine en est situé vn autre, dit Champa, lequel bien qu'il soit pauure d'or & d'argēt, est pourtant tresriche en drogues, en bois excellens, & en viures. Le royaume est grand, & peuplé de gens, lesquels sont vn peu plus blancs que ceux là de Cochinchine, & se voyent aussi prests & disposez à estre Chrestiēs que leur voisins; mais pour ce faire le mesme leur defaut qu'aux autres. Si ont les vns & les autres de mesmes loix & ceremonies, & sont eux tous Idolatres, adorant les secondes causes à la mesme sorte que les Chinois, ausquels ils payent aussi tribut.

Champans disposez au Christianisme.

Cambaye.

De ce royaume, on va aisément à Malaque, laissant à main droite vn autre royaume, appellé Cambaye, lequel est grand, & habité d'vn grand peuple, fort addonné à nauiger & aller par mer, & pour ce faire ont vne infinité de vaisseaux. C'est vn pays bien fertile en viures, & abondant en Elephans & * Abades, qui sont certains animaux deux fois aussi grans qu'vn grād toreau, ayans sur le mufle vne petite corne, desquelles il y en a vne pour le jourd'huy

* *I'estime que ce sont les Rhinoceros descrits par Orta, liu. 1. des Arom. chap. 14, excepté le nom qui est different, car il les appelle* (Guandas).

en Eſpagne,en la ville de Madrid, qui fut portee des Indes au Roy Catholique, & la va voir grand nombre de gens, pour vne choſe fort eſtrange, ny jamais veue en Europe. Elle à la peau ſi treſdure,à ce qu'on dit,qu'il n'y a homme ſi fort ſoit il,qui la puiſſe percer d'vne eſtocade. Aucuns ont voulu dire que c'eſt Licorne, mais je ne me le puis perſuader, & de mõ opinion ſont preſque tous ceux, qui ont eſté au pays * où ſont les vrayes Licornes.

** Voyez de cecy l'hiſtoire de Plin. liur. 8. chap. 21:& Guarcie Orta, liur.1. des Arom. au 14.chap.*

En cettuy royaume eſt à preſent vn Religieux de S.Dominique,appellé P.Silueſtre, lequel on peut dire auoir eſté là enuoyé pour le ſalut des habitans. Il s'occupe à ſçauoir leur langue, & à les preſcher en icelle,& les a desja ſi bien preparez,que s'il auoit des coadjuteurs, il feroit de belles conqueſtes ſpirituelles. Il en a enuoyé demander aux Indes de Portugal, mais on ne luy a point effectué ſa requeſte pour quelques ſiniſtres rapports, qu'ont ſemez de luy des perſonnes, que le Demon prẽd & ſuſcite pour ſes inſtrumens à empeſcher la ſaluation de toute ces ames,& les retenir touſjours ſous ſa puiſſance tyrannique. Du depuis il a eſcrit vne miſſiue à Malaque au P. Ignace, & à autres perſonnages du meſme Ordre, par laquelle il les prioit affectueuſemẽt de luy enuoyer quelques Religieux de quelque ordre que ce peuſt eſtre, afin qu'ils luy allaſſent aider & ſecourir; les aſſeurant qu'ls feroyent choſe treſagreable à N. Dieu, & remedieroyent au ſauuement de tant d'ames qu'il n'oſoit pas ba-

P. Silueſtre, jacobin, de preſent à Cãbaye.

Coadjuteurs demãdez par P. Silueſtre.

ptiser, craignant que venant apres à tarir l'arrosement de l'Euangile par le defaut des canaux, la mauuaise herbe de l'Idolatrie ne vinst à repulluler. Mais cette sienne petition n'a peu estre effectuee comme il desiroit, par faute & disette de religieux, estant occupez tous ceux de Malaque. On sçeut de celuy qui apporta la missiue que le Roy de ce royaume portoit grand honneur & reuerence audit P. Siluestre, de maniere qu'il tenoit le secõd lieu par tout le royaume, comme vn autre Patriarche* Ioseph en Egypte, & que le Roy toutes les fois qu'il alloit parler à luy, le faisoit seoir prés sa personne, & luy auoit concedé de grans priuileges, & donné licence & permission de librement prescher l'Euangile sans contredit, ensemble bastir des Eglises, & faire en somme tout ce qu'il verroit estre necessaire, luy aidant à cet effet le mesme Roy de grans moyés & aumosnes. Il leur dit aussi mesmement qu'il y auoit grand nombre de Croix plantees par tout le royaume, & qu'elles estoient tenuës en tresgrand honneur & reuerence. Pour confirmation de ce, ledit P. Ignace vit à Malaque vn present que cedit Roy de Cãbaye enuoyoit à vn autre Roy sien amy, auquel entre les plus rares & riches choses qu'il cõtenoit, estoyent deux belles grand's Croix faites & elabourees artistement d'vn beau bois odoriferant, & toutes deux garnies tresrichement d'argét & d'or, auec les Titres grauez d'esmail.

P. Siluestre comme honnoré à Cambaye.

** Voyez le Genes. au 41. & 42. chap.*

Present de Croix fait par le Roy de Cambaye.

Sian, royaume.

Pres ce royaume de Cambaye est le royau-

me de Sian, ſitué a 14. degrez du pole Arcti- *Sian, mere de l'idolatrie.*
que, & diſtãt à trois cent lieuës de Macao, d'où
les Portugais vont trafiquer juſque là. Cette
terre eſt la mere de toute l'Idolatrie, & le vray
ſeminaire de pluſieurs ſectes leſquelles ſe ſont
reſpanduës vers le Iappon, & juſque à la Chi-
ne, & au Pegu. Quant à la qualité du royaume,
il eſt floriſſant, & abondãt en toutes les choſes *Diſpoſitiõ du royaume & des habitans.*
requiſes, pour eſtre juſtement appellé bon; &
y a en iceluy pluſieurs Elephans & Abades, &
autres beſtes & animaux particuliers en telles
contrees: & outre ce eſt riche en metaux, & en
beaux bois odoriferãs. Les habitãs ſont la plus
part tous timides & puſillanimes, & à cette
cauſe quoy qu'ils ſoyent infinis en nombre,
ſont ſujets au Roy de Pegu, qui les a vaincus
anciennement en vne bataille (cõme il ſe dira
*cy aprés) & luy payent annuellement grand **Au 23. cha.*
& gros tribut. Ils renonceroyent aiſément à
l'Idolatrie, & ſe conuertiroyent volontiers à
la foy de N. Seigneur IESVS CHRIST, s'ils
auoyent des Predicateurs; & ſe rendroyent
meſme au premier Roy ou Seigneur, qui leur
aideroit à ſecouer le joug de celuy ſous qui ils
ſont pour le jourd'huy, lequel les traite tyran-
niquement. Ils ont entre eux pluſieurs Reli- *Religieux de Sian.*
gieux à leur mode, leſquels viuent en cõmun,
& en grand'auſterité, & pour ce ſont fort reſ-
pectez entre les autres. La penitẽce qu'ils font
eſt merueilleuſe & eſtrange, comme on pour-
ra conjecturer de quelques vnes de leur ma-
nieres que je mettray en ce lieu, extraites & ti-

rées de plusieur autres qu'on raconte d'eux.

Aucun ne se peut marier ny parler à femme, & si d'auenture il l'attentoit, seroit puny de mort sans remission. Ils vont nus piez en tout temps, & sont pauurement vestus, & ne mangenr rien que du riz, & des herbes questes par aumosne, allant tous les jours de porte en porte auec la besace sur les espaules, & les yeux fichez contre terre auec vne modestie & honnesteté esmerueillable: & ne demandent point l'aumosne, ny ne la prennent auec les mains, mais ils crient tant seulement, puis se taisent jusques à tant qu'on les esconduise, ou qu'on leur mette l'aumosne dans leur besace. On raconte aussi d'eux pour chose certaine, que bien souuent par penitence ils s'exposent nus & en viue chair deuant la face du soleil (qui est fort chaud & ardent en celle conrrée, comme estát à vingt six degrez prés de l'Equateur) auquel lieu ils sont tourmétez du chaud, & des mouscherons & cusins qui sont là en infinité: lequel tourment leur seroit vn genre de martyre de grand merite, s'ils l'enduroyent pour l'amour de Dieu. Plaise à la Diuine misericorde les illuminer de sa grace, afin que cela qui leur profite à present si peu pour leurs ames, leur face meriter aprés le baptesme plusieurs hauts degrez de gloire. Ils font aussi en secret d'autres penitences, & se leuent à minuit pour faire prieres à leurs Idoles, chantant à haute voix & à tour de chœur, comme nous autres Chrestiens: & ne leur est permis d'auoir rente ne re-

Regle des Religieux de Sian.

Grand penitence des Religieux de Sian.

Prieres à minuit.

uenu, ne de faire aucun trafic, & si quelcun le faisoit il seroit aussi detesté entre eux, qu'est entre nous vn Heretique. Au moyen de ces austeritez (quils font à ce qu'ils disent pour l'amour du Ciel, & par vn bon zele) le commun peuple les tient pour saints personnages, & les reuere comme tels, & se recommande à leur prieres, estant en quelque trauail ou maladie. Telles & plusieurs autres œuures se racontent d'eux en cette maniere, à la cõfusion des Chrestiẽs, qui faisant profession d'icelles n'ont toutefois cure de les obseruer, cõbien qu'ils soyent asseurez de la recompense qu'ile en doiuent receuoir, non point en biens temporels, mais en ceux que la Diuine majesté tient preparez pour ses bienheureux au ciel.

Religieux de Sian comme respectez.

La predication de l'Euangile feroit vn grand fruit en ce royaume, pource que les habitans d'iceluy sont grans aumosniers, & amateurs de la vertu, & des personnes qui la suyuent & en font profession, cõme l'experimenta le P. Ignace & ses compagnons, estant prisonniers en la Chine. Car cõme fussẽt arriuez en vne ville de ladite Chine quelques ambassadeurs du Roy de Sian qui alloyent en Court, & eussent là entendu qu'on auoit condamné à mort des Religieux, pour estre entrez au royaume sans permission; ces ambassadeurs les furẽt veoir, & les trouuant auec ces habits si pauures & austeres, leur semblant estre fort conformes & semblables à leur Religieux, les prirent en si grande affection, qu'outre deux sachees de riz & beau-

Sianois grãs aumosniers et amateurs de vertu.

Aumosne des Sianois au P. Ignace prisonnier.

force fruit & poiſſon qu'ils leur enuoyairent par aumoſne,ils leur offrirent encore tout & tel argent qu'ils voudroyent, & en outre payer pour eux telle& ſi grande rançon que les Juges demãderoyent. Si les remerciairent grãdement les Religieux, & cogneurent par cet acte comme ils eſtoyent amateurs de la vertu.

Rançon offerte.

De pluſieurs autres royaumes du nouueau monde, touchant leur noms & proprietez, & ſpecialement de la fameuſe ville de Malaque.

CHAP. XXII.

Lugor & Patane, royaumes.



Pres ce royaume de Sian ſont deux autres royaumes joints enſemble, l'vn deſquels s'appelle Lugor, & l'autre Patane, appartenans tous deux à vn Roy More de la maiſon & lignee de Malaya: & ce nonobſtant ſont les habitans de ces royaumes tous idolatres, & ſi a on cogneu en eux qu'ils ſe feroyent volontiers Chreſtiens ,s'ils auoyent des predicateurs. Le pays eſt fort riche en or, & en poiure,& pluſieurs autres drogues & eſpiceries,& y ſont les gẽs puſillanimes & depeu deffect, & pour cette cauſe plus addonnez a leur plaiſirs & delices, que non pas aux armes ny à la guerre.

Paon & Ior, royaumes.

A l'extremité de ce royaume eſt le deſtroit de Malaque,où ſont deux petits royaumes,l'vn

nõmé Paon, & l'autre Ior. Les habitans du premier ſont les plus grãs traiſtres qu'il y aye peut eſtre au monde, comme l'ont experimenté ſouuent les Portugais : & ceux de l'autre royaume ſont tantoſt en paix, & tantoſt en guerre auec leſdits Portugais; eſtant martiaux de leur naturel, & ne ſe tenant en amitié ſinon à leur grand beſoin. Ces deux royaumes tiennent à demy la ſecte Moreſque ; au moyen dequoy il ſemble qu'ils ſe reduiroyẽt mal aiſément à N. loy Euãgelique, ſi Dieu par ſa S. grace ne les amollit, & y diſpoſe leur cœurs. *Naturel des Paonois & Iorons.*

Ce deſtroit de Malaque eſt deſſous l'Equinoctial, & diſtant du royaume de Cochinchine 376. lieuës ; & eſt fort mauuais & dangereux pour les vaiſſeaux, leſquels ny paſſent guere ſouuent ſans auoir tourmente, ou autre plus grand danger; comme il aduint à vn grand nauire, qui fut englouty en peu de temps dans la mer a l'emboucheure du deſtroit en la preſence du [P. Ignace, auec plus de trois cens mille ducats de marchandiſe qu'il portoit. Toutefois ledit Religieux & ſes compagnons attribuairẽt pluſtoſt ce naufrage au juſte jugement de Dieu, qu'à la tourmẽte : pour les treſgrandes offenſes que l'on entendit depuis auoir eſté commiſes dãs le nauire au parauãt, ou à tout le moins au tẽps qu'il fut ſubmergé : attendu qu'eſtãt iceux fort pres de là dedans vn autre nauire], ils ne ſe virẽt point en tourmẽte, ny en aucun dãger ou peril. Depuis ce deſtroit juſques a la ville de Malaque, on va tout le lõg d'vne coſte de mer, *Deſtroit de Malaque.* *Nauire ſubmergé, & pourquoy.*

Coste de mer. cõtenant vingt cinq lieuës de chemin, l'oree de laquelle est toute peuplee de bocages & grans parcs d'arbres fort touffus ; au moyen dequoy auec ce que c'est vn pays inhabité, il y a grande quãtité de Tigres, Elephans, & principalemẽt de tresgrans Lesars, & plusieurs autres bestes sauuages.

Malaque, ville. Quant à la ville de Malaque, elle est situee en nostre pole, & eleuee seulement d'vn degré de l'Equateur ; & estoit anciennement la ville capitale de tous ces royaumes, & en icelle residoit vn grand Roy More. Depuis elle a esté * conquestee par les Portugais, lesquels y ont eu de grandes guerres, & exploité en icelles de treshauts faits d'armes, & autres actes de proüesse, jusques à chasser les Mores de ladite ville, & de tout le pays d'alentour, & faire de leur Mosquee (qui estoit vn excellent edifice) la grande Eglise de la ville, comme elle est pour le jourd'huy ; y ayant encore outre icelle deux monasteres de religieux, à sçauoir de S. Dominique, & de S. François, auec les Peres de la compagnie de IESVS. C'est vn pays fort temperé, nonobstant qu'il soit si proche de la ligne Equinoctiale, y pleuuant ordinairement trois & quatre fois toutes les semaines, qui est cause de sa grande salubrité, & dequoy la terre est tresfertile & fort abondante en viures, & principalement en fruits, & les aucuns d'eux non jamais veus en Europe, entre lesquels y en a vn, qui s'appelle *Durion en langage Malacan, lequel est si excellent & sa-

**Enuirõ l'an 1511. Voyez Castañede & Osore en leurs hist. de Portugal.*

** On (Dorion) comme l'appelle Orta liur. 2. des. Arom cha. 11*

uoureux,que j'ay ouy affermer à plusieurs personnes qui ont circuy tout le monde qu'il surpasse en saueur tous ceux qu'ils ont veus & goustez en leur voyages. Il est de la forme d'vn melon,& a l'escorce vn peu dure,& est couuert par dehors de petits piquans, doux comme laine ou duuet,& au dedans est la chair enclose en de petits entredeux, laquelle est semblable à la paste que l'on nomme blanc manger, & est d'aussi bonne saueur & nourriture. Si disent aucuns qui l'ont veu, que ce pourroit bien estre le fruit qui a fait offenser Adam, eu esgard à son excellẽte saueur,& que les fueilles de l'arbre qui le produit sont si tresgrandes, qu'vne seule d'icelles est suffisante de couurir vn homme entierement: mais telle opinion n'est fondee que sur cõjecture. Il y a de la casse en telle abondance, qu'on en peut charger des flotes, & est toute fort grosse & bonne, & de singuliere operation. Vne des choses plus notables dudit royaume, est vn arbre miraculeux & de merueilleuse vertu, lequel produit plusieurs racines de qualitez si cõtraires, que celles qui naissent vers l'orient sont bonnes contre toutes poisons & fieures, & plusieurs autres maladies aduersaires a la vie humaine; & les racines qui regardẽt l'occidẽt sont vn vray poison tresdãgereux, produisant des effets totalement differens aux autres: de façon qu'il appert icy comme se trouuent deux contraires en vn sujet, qui est toutefois vne maxime tenuë en* Philosophie pour impossible.

Description du Durion conforme à celle du Guanabã dont fait mẽtion Ouiede liur. 8. cha. 18. & Gemar liu. 3. cha. 17.

Casse singuliere.

Arbre de poison & cõtrepoison.

**Voyez Aristot. aux Categor. chap.* de Contrariis, *& en ses problem. sect. 3, quest. 15.*

Trafic de Malaque.

Cette ville est de grand trafic, y abbordant ordinairemẽt tous les royaumes susnommez, & plusieurs autres circonuoisins, & specialement grand nombre de grosses nauires des Indes, de Canton, & de Chincheo, & autres parts. Les Iaponnois y vont vendre aussi leur argent: & y portent les Sianois tout plein de belles marchandises, & specialemẽt des girofles & du poyure des Moluques: ceux de Burneo force sandal, & muscades: ceux de la Iaue & du Pegu, le bois d'aloés. Ceux de Cochinchine & de * Chãpa grande quantité de pieces de soye, & autres drogues & espiceries. Ceux de Samatre, dite anciennemẽt Taprobane, beaucoup d'or: puis ceux de Bengale & Coromandel plusieurs ouurages, & belles robbes. Toutes ces choses & plusieurs autres rendent ladite ville fort celebre & opulente, & pour telle est estimee & prisee des Portugais, qui vont ordinairement tous les ans y trafiquer.

** Il ny a seulement (Chã) en l'original Espagnol: mais il y faut lire (Chãpa) comme i'ay traduit.*

Continuation de quelques royaumes du nouueau Monde, & des choses particulieres qui se sont veues en iceux, ensemble quelque mention du fleuue Gange.

CHAP. XXIII.

Taprobane, à present Samatre, royaume.

VIs à vis de cette fameuse ville de Malaque, de laquelle tant de choses se pouuoyent dire, est le grand royaume & isle de Samatre, dite anciennement Taprobane par

les Cosmographes, laquelle selō l'aduis de quelques vns est l'isle d'Ofir, où fut enuoyee la flote que fit freter Salomon, dont est faite mention en*l'Escriture, laquelle en reuint chargee d'or & de bois tresprecieux, pour orner le temple de Hierusalem, auec plusieurs autres belles choses, dont les naturels ont encore quelque cognoissance pour le jourd'huy, bien que confuse; toutefois non telle, qu'elle ne semble bien vraysemblable à ceux qui lisent le viel Testament. Cette isle est droitement situee sous la ligne Equinoctiale, & s'estend la moitié d'icelle vers le pole Arctique, & l'autre deuers l'Antarctique. Elle cōtient en longueur *deux cent trente lieuës, & soixante sept de largeur: & est si proche de Malaque, qu'en quelques endroits il n'y a pas dix lieuës. En ce royaume sont plusieurs Seigneurs & petits Rois: toutefois celuy qui possede la plus grand' part d'iceluy, est vn More qui s'apelle Achen. C'est vne des plus riches isles qui soyent au monde, pour y auoir en icelle plusieurs mines de tres fin or, lequel nonobstāt la loy expresse, qui prohibe d'ē tirer que ce qu'il en faut seulemēt pour le pays, sort ordinairement en telle abondance, qu'on en transporte à Malaque, & en Turquie, & en plusieurs autres parts.

Ofir, isle.

** Au 3. liur. des Rois, cha. 9. & 10: & au 2. de Paralipom chap. 9.*

** Osore liur. 6. cha. 18. luy en dōne 450. de long, & 120. de large.*

Il se recueille en icelle grande quantité de poiure, & de benjuy de*Bonines, & y a de grādes montagnes toutes peuplees de ces arbres, desquels sort vne si soueûe odeur, qu'il semble que ce soit vn vray Paradis terrestre. La mer

** Il est ainsi appellé pour son odeur tres excellēt. Orta 1. des Aroma. chap 5.*

entre couſtumierement en icelle vingt lieuës en dedans; & pour cette cauſes les nauires qui paſſent par là coſtoyent la terre le plus prés qu'ils peuuent, pour mieux jouir de l'aſpect & plaiſante odeur d'icelle. Il y a pareillement beaucoup de Camphre, & de toutes ſortes d'eſpiceries: au moyen dequoy vont trafiquer à ce royaume pluſieurs Turcs, auec leur nauires & autres fuſtes par la mer Rouge. Auſſi trafiquent en iceluy les royaumes de Sunde, de la grand' Iaue, d'Ambayno, & autres circonuoiſins. A cette iſle allairent quelques Portugais pour leur fait de marchandiſe, leſquels y furent tous tuez, & aucuns d'entre eux pour la confeſſion de la Foy : à raiſon dequoy les Chreſtiens qui ſont pres de là, & ont eu entiere information de ce fait, les tiennent pour martirs de IESVSCHRIST. Les habitans de ce royaume ſont Mores la plus grãd' part, & pour cette cauſe abhorrent & hayent extremement les Chreſtiens, leur faiſant à guerre ouuerte toutes les hoſtilitez qu'ils peuuent, ſpecialement à ceux de Malaque, qu'ils ont mis ſouuent au danger de la vie & de leurs biens.

Trafic. de Samatre.

Malacãs cõtraires aux Chreſtiens.

En courant le long de la coſte de cette iſle vers le Nort & Nortueſt ſe trouue le royaume de Pegu, qui ſurpaſſe l'autre en grandeur, & luy eſt egal en richeſſe, & ſpecialement en perles, & en toutes ſortes de pierreries, & de cryſtal, qui eſt tres fin. Il abonde en viures, & eſt peuplé d'infinies gens, & ſi a vn Roy tres puiſſant, lequel (comme j'ay desja * dit) à fait le Roy de

Pegu, Royaume.

*Au 21. cha.

Sian son tributaire, pour l'auoir vaincu en bataille, le motif & occasion de laquelle je rereciteray icy brieuement, selon qu'il s'est peu entendre par leurs histoires, & par la commune opinion.

Roy de Sian tributaire au Roy de Pegu, & comment.

En l'an 1568. ce Roy de Pegu entendant que ledit Roy de Sian auoit en sa court vn blãc* Elephant (que ceux de Pegu tiennent & adorent pour leur Dieu) le luy enuoya demander, promettant de luy payer ce qu'il le voudroit estimer. Mais comme l'autre ny voulut entendre, & fit response qu'il ne le luy bailleroit point pour tout le vaillant de son Royaume: cela despleut tellement au Roy de Pegu, qu'il fit appeller à ban & arriereban general tous les hommes de guerre qu'il luy fut possible, se resoluant de gaigner par force d'armes ce qu'il n'auoit peu obtenir par courtoisie & grande cheuance. Si exploita de telle sorte, qu'en peu de jours il assembla vne armee d'vn million & six cens mille hommes, auec laquelle il s'achemina vers le royaume de Sian, qui estoit à deux cens lieues distant du sien: & y estant arriué poursuiuit tellement son entreprise, qu'il emmena quand & luy le blanc Elephant sus mentionné, & en outre fit le Roy son tributaire, (ainsi que j'ay dit) comme il l'est encore à present.

**Dont il estoit appellé le Roy au blanc Elephant. Orta, 1. des Arom. chap. 14.*

Armee de 1000000. 600000. hommes.

Elephant blanc emmené.

Les vs & coustumes de ce païs, ensemble leurs prestres & sacerdots sont tous cõformes & semblables audit royaume de Sian, & y a entre eux plusieurs Monasteres d'hommes, qui

Vs & coustumes du Pegu.

Peguans cõme disposez à receuoir l'Euangile.

menent vne vie recluse & solitaire, en grand' austerité & penitence. C'est vne nation bien disposée à receuoir l'Euãgile; car outre ce qu'ils sont doctes & de bon esprit, ce sont gẽs speculatifs & philosophes, tous bien nez, & specialemẽt fort enclins à la vertu, & enuers les personnes vertueuses, secourant volontiers leur prochain en necessité.

Arracon, royaume.

Passant ce royaume, & courant derriere le Nort, se trouue celuy d'Arracõ, qui est tresfertil en viures, mais indigent es choses requises au trafic: a cause dequoy il n'est guere cogneu des Espagnols, pour n'y estre point encore entrez. Toutefois selon ce qu'on a peu entẽdre des naturels touchãt leurs vs & coustumes, c'est vne natiõ preste & disposee à receuoir l'Euãgile.

Bengale, royaume.

Gange fleuue.

De ce royaume en suyuant tousjours la mesme coste, on va à celuy de Bengale, à trauers lequel passe le Gãge, qui est l'vn des quatres fleuues qui sortent du Paradis terrestre; ce qu'ayãt entendu vn certain Roy du royaume, il delibera de le faire nauiger tousjours amont l'eau, tant que se trouuast sa source, & par mesme moyẽ ledit Paradis. Pour cette cause ayant fait faire des barques de plusieurs sortes grandes & petites, il enuoya dedans icelles quelques hommes, desquels il auoit de longue main esprouué la diligẽce, prouueus de viures pour long temps; leur commandant de nauiger amont le fleuue, & si tost qu'il auroyent descouuert ce qu'il desiroit, reuenir en diligence luy raconter particulierement & au vray

Expedition de barques, pour trouuer le Paradis terrestre.

tout

tout ce qu'ils auroyent veu ; se proposant d'y aller incontinent, pour en vn lieu si delicieux iouir des choses qu'il croyoit necessairement qu'on y deuoit veoir, & meritoyẽt d'estre souhaitees. Ces hommes nauigeairent amont le fleuue par plusieurs mois, & finalement arriuairent à vn endroit, où il fluoit si doucemét & auec si peu de bruit, qu'ils pensairent estre prés sa source, & du Paradis terrestre qu'ils cherchoyent : auquel lieu ils virent maintes belles choses, & sentirent de tressoueûes odeurs, & flairairent vn doux air delicieux, cõme ils racontairẽt à leur retour, & si dirent d'auantage, que quand ils arriuairent à cet endroit où fluoit le fleuue si bellement, & y estoit l'air si subtil & odoreux, ils sentirent tous dedans leur cœur vne si grand' joye inaccoustumee, qu'il leur sembloit estre dedans le vray Paradis ; au moyen dequoy ils oubliairent tous les trauaux de leur voyage, & toutes autres peines & molesties. Mais que s'efforçant de passer plus outre pour paruenir à leur dessein, & s'employant à ce faire de tout leur pouuoir, ils cogneurent par experience que leur labeur estoit vain, & qu'ils demeuroyent tousjours en vn mesme lieu, sans pouuoir sçauoir la cause, attendu que le cours du fleuue estant si doux & trãquille ne les redardoit aucunement. Ayant fait tous leurs efforts, & attribuant à quelque mistere cet obstacle de passer outre, ils rebroussairent chemin à vau le fleuue pour retourner à leur royaume, où ils arriuairent en peu de

Nauigation.

Apparẽce du Paradis terrestre.

Retour à Bẽgale.

temps, & racontairent à leur Roy qui les auoit enuoyez tout ce que dessus, & plusieurs autres choses que j'omets, pour me sembler fausses & apocriphes.

Euphrate & Tigris.

On tient pour certain que le fleuue Euphrate & Tigris ne sont pas loin dudit Gange; ce qui peut estre veritable, d'autant qu'ils se deschargent tous deux dãs le sein Persique, lequel n'est pas trop distãt de ce royaume de Bengale. Au surplus les habitans du pays tiennent ce fleuue en grand' reuerence, & pour cette cause ne se mettent jamais dessus qu'auec grand respect & tremeur, croyant fermemẽt que quand ils se lauent dedans, ils deuiennent purs & mõdes de tous leur* pechez & offenses. Ce royaume seroit aussi facile que les autres à cõuertir, selõ que l'on peut cõjecturer de plusieurs vsances, & ceremonies morales & vertueuses qu'ils ont entre eux.

**De là vient aussi, que quand ils doiuent mourir, on leur va plonger les piez dans ce fleuue. Orta. 1. des Arom. cha. 33. & Osore liu. 11. chap. 16.*

Du royaume de Coromandel, & autres y circonuoisins, & aussi de la ville de Calamine, où demoura & mourut le benoist Apostre S. Thomas: ensemble du grand pouuoir & richesse de ce Roy, & de la maniere comme on l'enterre, & autres choses curieuses.

CHAP. XXIIII.

Maçulapatã, royaume.

EN courant vn peu plus outre la coste de Bengale, on trouue le royaume de Maçulapatan, & quelques autres joignans à luy, dõt les habitans sont tous idolatres cõme leurs

voisins; encore qu'on croye qu'ils renonceroyent aisément à leur payennisme & idolatrie. Le royaume abonde en viures, mais defaut en choses de trafic; & pour cette cause est peu cogneu. *Maçulapatans dociles au Christianisme.*

Passant vn peu plus auant, est le royaume de Coromandel, en la capitale ville duquel, dite au parauant Calamine, & pour le jourd'huy Malipur, fut martyrisé le benoist Apostre S. Thomas, où l'on dit y auoir encore à present quelques reliques de son corps, au moyen desquelles la Diuine majesté fait & opere plusieurs miracles: & y a encore entre les naturels du païs vne particuliere memoire du glorieux Saint. Si est à present celle ville peuplee en partie d'originaires, & en partie de Portugais; & y a en icelle deux couuens de Religieux, l'vn de Iesuites, & l'autre de l'ordre S. François; & dedans vne autre Eglise de la mesme ville est la maison, où demoura & mourut le S. Apostre, à laquelle le Roy de Bisnague seigneur du païs porte grand honneur & reuerence, combien qu'il soit idolatre, & en speciale deuotion y fait tous les ans certaine aumosne. On raconte de cette maison, que tous les ans au jour & feste dudit Apostre, se voit publiquement vn miracle en la pierre sur laquelle il fut martyrisé; & est que quand se chante l'Euãgile de la grãd' Messe, icelle pierre cõmence à suer, premieremẽt de couleur de * rose, puis d'vne autre couleur fort obscure si apparemment, que tous ceux qui sont en l'Eglise le peuuent veoir.

Coromandel, royaume.

Calamine, ou Malipur, ville.

Maison, & miracle de S. Thomas.

** Et aussi de sang, ce dit le P. Gaspar Zelandois, en son epist. Indiẽne de l'an 1553: & pareillement Osore, liu. 3. chap. 19.*

Croix de S. Thomas. Cette pierre n'eſt pas fort grande, & a au milieu vne croix, faite de la main du glorieux Saint, deuant laquelle il ſe proſternoit.

Biſnague, ville royale. De cette ville de Calamine juſques à celle de Biſnague où eſt le Roy, il y a 35. lieuës par terre. Ce Roy eſt vn prince fort puiſſant, & tient vn royaume fort grād, & bien peuplé, & de ſi grād reuenu, que ſeulement en pur or il luy vaut ce dit on trois millions, deſquels il n'en deſpenſe qu'vn ſeul, & en reſerue deux tous les ans au threſor de ſon eſpargne, lequel, ſelon le commun bruit, monte à preſent à beaucoup de millions. *Reuenu.* *Douze Capitaines de Biſnague.* Il entretient douze principaux Capitaines, chacun deſquels commande à infinies gens, leur baillant à tous ſi grans gages, que le moindre à ſix cens mille ducats par an. Auſſi eſt obligé chacū d'eux de fournir à ſes deſpēs la nourriture du Roy & des gens de ſa maiſon vn mois de l'annee: de ſorte qu'à ce compte ces douze grans Capitaines (qui ſont les Seigneurs du royaume, à l'inſtar des Pairs de Frāce) luy fōt ſa deſpenſe toute l'annee; & le million d'or que dit eſt, ſ'employe de par luy en dons & occurrences extraordinaires. *Deſpenſe.* Ce Roy tient dans ſon hoſtel tant en femmes, qu'en ſeruiteurs & eſclaues, quatorze mille perſonnes, & mille cheuaux d'ordinaire en ſon Eſcuyerie, & pour ſon ſeruice & ſa garde huit cens Elephans, qui deſpenſent chaque jour huit cens ducats, qui eſt vn ducat à chacun. *Train.* La garde de ſa perſonne eſt compoſee de quatre mil hommes de cheual, auſquels il baille de grans gages. *Soudars de garde.*

Il tient auſſi dedans ſa maiſon trois cens femmes ordinaires, ſans pluſieurs autres cõcubines, leſquelles vont toutes brauement veſtuës, & ornees de treſriches bagues & joyaux qu'il y a là par excellence, changeãt de couleurs & d'habillemens preſque de trois en trois jours. Elles portent ordinairement des colliers de certaines pierres pretieuſes, que les Eſpagnols appellent* *Yeux de chat*: & ont auſſi force perles, ſaphirs, diamans, rubis, & pluſieurs autres ſortes de pierreries qu'il y a en grãd' abõdance audit royaume. Entre toutes ces femmes y en a vne, qui eſt cõme l'eſpouſe legitime, & ſuccedent à la couronne les fils d'icelle; & ſi d'auenture cette legitime eſt ſterile, le premier qui vient à naiſtre de l'vne des autres eſt heritier: au moyẽ dequoy le royaume n'a jamais faute de ſucceſſeurs.

Femmes & concubines.

**Elles ſe trouuent en zeilan, au Pegu, & en Bramaa, & ſont fort priſées aux Indes. Orta, 1. des Arõ. cha 54.*

Quand le Roy vient à mourir, on le porte hors la ville en vne grand' plaine, & là en preſence des douze Grans ſuſmentiõnez ſe bruſle ſon corps dãs vn grãd feu de ſandal (qui eſt vn bois odoriferãt) duquel on fait vne grand' pile. Le corps du Roy eſtnt bruſlé, on jette dedans ſes femmes les plus fauorites, enſemble ſes ſeruiteurs & eſclaues les pl⁹ aimez, leſquels y vont tous ſi volõtiers, q̃ chacũ procure d'ẽtrer le premier au feu, & celuy qui eſt le dernier, ſe tient pour infortuné & malheureux: diſant eux tous qu'ils s'en võt ſeruir leur Roy en l'autre mõde, auquel lieu ils s'attẽdent de viure en toute joye; qui eſt la cauſe qu'ils s'offrẽt à la mort de ſi bon

Ceremonie funebre du Roy de Coromandel.

Cela ſe fait auſſi en la Chine, & au Peru, comme il a eſté dit cy deuãt au 18. chap.

Coromandelois croyent l'immortalité de l'ame.

cœur, & qu'ils mettét ce jour là leur plus beaux & riches habillemens. De là se collige qu'ils croyét l'immortalité de l'ame, puis qu'ils confessent y auoir vne autre vie, en laquelle ils vôt viure à tousjourmais : & à cette occasion ils se cõuertiroyent à l'Euangile aussi facilemét que leur voisins, si on les alloit prescher.

Pagode d'idoles magnifique.

A soixante & dix lieuës de cette ville, est vn certain temple d'Idoles, qu'ils appellent Pagode en leur langue, là où se fait tous les ans vne foire tresriche & marchande : & est ce Pagode vn somptueux edifice, & basty en vn si haut lieu, qu'il se voit beaucoup de lieuës loin. Il y a quatre mille hommes de garde ordinaire, qui sont soudoyez du reuenu de ce temple, qui est grand & opulent, jouyssant de tout ce qui se tire des mines d'or, & force pierres precieuses, qui sont pres de là. Si a la charge de ce temple vn certain prestre & sacerdot, qu'ils nomment *Brama* en leur langue, & est comme vn souuerain Pontife en ce pays. On abborde à luy de tout le royaume, pour auoir resolution des doutes qu'on luy propose touchant leur maniere de viure, & pour obtenir aussi dispense de plusieurs choses prohibees par leur loix, ce qu'il peut faire suyuant icelles, & le fait ordinairement: dont est cettecy digne de risee, que quand vne femme ne peut endurer les complexions de son mary, ou qu'elle l'a à contrecœur pour autre cause, elle s'en va à ce Brama, lequel receuāt d'elle vne piece d'or (qui peut valoir en-

Grand reuenu du Pagode

Brama, souuerain pontife.

Le Brama a le pouuoir de desmarier les femmes.

uiron vn ducat d'Espagne)il la desmarie,& luy donne congé & licence de se remarier à vn autre, ou à plusieurs, si elle veut; & en signe de ce, luy coule sur l'espaule droite vne piece de fer, au moyen dequoy elle deuient libre,& ne sçauroit plus le mary luy faire aucũ desplaisir, ny la contraindre de retourner en sa compagnie. Il y a en ce royaume force mines de diamans, qui sont tresfins, & bien estimez en Europe: & s'est aussi trouuee là vne pierre si fine & de si grande valeur, que le Roy depuis peu en ça la vendue à vn autre grand Roy son voisin, appellé Odialcan, pour le prix d'vn million d'or, sans plusieurs autres presens qu'il a receus. Tout ce pays est tressain, & situé en vn bon air & bien frés, auec ce qu'il abonde en viures exquis,& en toutes autres choses necessaires non seulement pour l'vsage, mais aussi pour le plaisir & la curiosité. Il est situé a 14. degrez du costé du Pole arctique. Les habitãs d'iceluy sont pusillanimes & gens peu aptes au trauail,& pour cette cause n'ayment la guerre, & si à ce qu'on peut entendre, receuroyent l'Euangile facilement.

Femmes cõme sont desmariees.

Mines de diamans.

Pierre pretieuse d'vn million d'or.

Coromandelois aptes à receuoir l'Euãgile.

Pres de là est vn autre petit royaume, appellé Mana, où est vne ville de Portugais, qui s'appelle Negapatan en la langue du pays. Il y a aussi vn conuent de Religieux de S. François, lesquels s'occupent fort diligemment à la cõuersion des naturels, cõbien qu'ils soyent en grãd nõbre,& croy qu'ils y feront vn tresgrand fruit, comme ils ont desja fait apparoir; y ayãt

Manar, royaume.

Negapatan ville.

Roy de Mana conerty.

trois ans ou enuiron que le Prince de ce royaume s'est conuerty par la predication d'iceux,& s'é alla* à Goa receuoir le S. baptesme auec vne joye &alegresse incredible des Chrestiés de là; & si croit on que ses sujets doiuent bien tost faire le mesme. En cette isle il y a force perles petites & grosses, & toutes fort belles,& fines, & rondes.

**Il ya (agora) en l'Espagnol: mais il faut lire (à Goa) comme j'ay traduit.*

Suite de plusieurs Royaumes du nouueau monde, auec les mœurs & coustumes des habitans, & autres choses curieuses.

CHAP. XXX.

Isles de Nicobar.

Zei'an, isle & ville.



LEDIT P. Ignace & ses cópagnós laissaient cette coste,& passant par les isles de Nicobar, toutes habitees d'Idolatres&de MORES mesiez, sans y arrester allairent aborder à Zeilá,qui est vne isle & peuplade de Portugais,distáte à quatre cét & seize lieuës de Malaque.Elle est situeeenuiró de6.a 10.degrez sousnostre Pole,& cótient en lógueur soixante six lieuës,& en largeur trente neuf.Cette isle a esté anciennement fort celebre & reueree en celles parts,pource que les habitans disent que jadis y ont vescu & y sont morts plusieurs hómes saints estans à present au ciel, lesquels ils celebrent & hónorent comme Dieux,leur faisant ordinairemét des sacrifices & prieres,& y

** Autres ne luy donnent que 80.lieues de tour, & 30. de long comme Orta, 1. des Arom. chap.1. Autres la font de 125. de long, & de 75. de large, comme Osore, liu 4 cha.20.*

vont aussi en voyage force pellerins des royaumes circonuoisins : dont toutesfois les Espagnols n'ōt peu entēdre la vraye cause, ny cōme ont vescu ceux là qu'ils tiennent pour saints.

Pelerinage des Zeilanois

En cette isle est vne montagne treshaute, qui s'appelle le bec d'Adam, que le P. Ignace a veue de ses yeux, & ouy dire aux naturels qu'elle estoit ainsi nommee, pource qu'Adam estoit * de ce lieu monté au ciel : toutefois ils ne luy sceurēt dire quel homme fut cet Adam. En cette montagne, qui est comme vn monastere, que les naturels appellent Pagode, y eut pour vn temps vne dent de Singe, qu'ils adoroyent pour leur dieu, y allant en deuotion de deux cent & trois cent lieuës loin. Si aduint en l'an 1554. que Dom Pedre Mascarene pour lors Viceroy des Indes enuoyāt vne armee à ce royaume auec grand nombre de Portugais, pour le reduire à l'obeissance de la couronne de Portugal, cōme il estoit au parauant, & de laquelle il s'estoit soustrait depuis peu d'annees par vne rebellion generale : ainsi que les Portugais saccageoyent le Pagode ou monastere, & pensant trouuer quelque thresor le demolissoyēt jusque aux fondemens, ils trouuairent cette dent de Singe que ces Idolatres adoroyent, mise & posee pretieusement dedans vne caisse d'or & de pierreries, & la portairent à Goa audit Viceroy. Le Roy de Pegu & autres circonuoysins scachant cette perte, qu'ils estimoyent fort grande entre eux, enuoyairent leurs ambassadeurs audit Viceroy, le priant au nom de

** Dont y sont demourees les traces de ses deux piez ayans plus de deux espans de long, cōme escrit Ludou. Roman. liu. 6. de ses nauiga. chap. 4: Orta. 1. des. Arom. chap. 15: & aussi Osore, liu. 4. cha. 20.*

Dent de Singe reueree en Zeilan, & trouuee par les Portugais

700000. ducats en or offerts pour rachat d'vne dét de Singe. tous de vouloir rendre ladite dent qu'ils adoroyent, s'offrant de bailler pour son rachat, sept cent mille ducats en or. Le Viceroy se voyant offrir si grande cheuance, estoit en deliberation de la rendre, si l'Archeuesque de Goa, qui estoit pour lors Dom Gaspar, & autres religieux presens ne l'en eussent destourné, luy proposant le grand scrupule de conscięce, & l'inconuenient de l'idolatrie qui s'en ensuyuroit pour ce regard, dont il rendroit cõpte estroitement à la Diuine majesté: laquelle remonstrãce eut tant de pouuoir en son endroit, que renuoyant les ambassadeurs, & refusant l'or qu'ils luy offroyent, il mit la dent en leur presence entre les mains dudit Archeuesque *Dent de Singe bruslee, & iettee dedans la mer.* & religieux, lesquels la bruslairent là deuant eux, & en iettairent la cendre en la mer, non sans le grand estõnement de tous ces ambassadeurs, voyant qu'ils auoyent refusé si grande & notable quantité d'or, pour vne chose qu'ils auoyent perdue & dissipee, & iettee en la mer si franchement.

C'est vne isle biẽ fertile, plaisante, & salubre, & toute pleine de beaux bocages, & de grandes montagnes touffues, toutes peuplees d'orangers, citroniers, limons, planes, & palmes, & *Canelle de Zeilan excellente dessus les autres: autant en escrit Orta, 1. des Arom. chap. 15.* vne grãd' part d'icelles produisant la meilleure & la plus fine canelle qui se puisse trouuer: au moyen dequoy vont l'acheter là les marchans pour l'apporter en Europe, & l'ont en ce lieu à tresbon prix. Il y a pareillement du poyure, cõbien que les naturels ayent desraciné quelques

montagnes qui en estoyent pleines; comme ils ont aussi fait de la canelle, voyant venir deuers eux des marchans de lointain pays pour acheter ces deux sortes d'espiceries, & craignãt par ce trafic que l'on n'enuahist leur isle. C'est vn pays abondant en viures, & en Elephans tresgrans & puissans, & dit on en outre y auoir plusieurs mines de diamans & de rubis, & aussi vne certaine pierre, qui est appellee *Girasol*. Il n'y a eu aucun endroit en ces Indes orientales, où se soyent veus de si bons commencemens de conuersion, qu'en cette isle de Zeilan; pour ce que quelques Religieux de S. François y trauaillairẽt de telle sorte, qu'ils baptisairent en peu de jours plus de cinquante mille personnes, qui monstroyent toutes en apparence auoir receu l'Euangile de tresbon cœur, & si auoyẽt ja edifié plusieurs Eglises, & quatorze monasteres de cet ordre de S. François: toutefois depuis peu en ça leur Roy appellé Raxu, s'estãt scãdalisé de quelques choses qui sont fort cõmunes & familieres en celles parts, a renié sa foy Chrestienne, & a persecuté & ruiné plusieurs Portugais qui s'estoyent domiciliez dedans l'isle, chassant hors tous les Religieux qui baptisoyent, & administroyent les Sacremẽs, Plusieurs de ceux qui estoyent desja Chrestiens, perseuerant constammẽt au Christianisme, & detestant l'impieté de ce Tyran, s'aillairent tenir auecque les Portugais plus proches de là, & les autres firẽt peuplade en vn certain lieu, dit en leur leur lãgue Colombo, où

Montagnes de poyure & canelle desracinees.

Girasol, pierre de Zeilan.

Conuersion de Zeilan.

Raxu, Roy de Zeilan, apostat.

Peuplade de Zeilanois baptisez.

Marques du Christianisme de Zeilan.

ils sont en quantité. Ce nóobstant, les Croix & autres marques de l'ancien Christianisme de ce peuple se voyent encore par tout le royaume. Cette coste est fort frequentee de galeotes, qui vont rodant & escumant le long d'icelle. Si disent les naturels, qu'ils receuroyent volontiers l'Euangile comme deuant, s'ils auoient des predicateurs.

Tutucurin, royaume.

Laissant cette isle, & passāt par vn petit gouffe, ils allairent trouuer la coste d'vn royaume, appellé Tutucurin, & le coururent tout par terre, depuis le cap de Comorin jusque à Zeilan. Là est vn Pagode & temple d'idoles grand & riche, où accourent en grand' deuotion tous les idolatres du royaume, à la solennité de certaines festes qui s'y celebrent l'annee. Il y a vn char triomphal qui est si grand, que vingt cheuaux ne le sçauroyent remuer, & est mōstré en public aux jours de leur festes, estant trainé par des Elephans & infinis hommes, lesquels le tirēt auec des cordes par deuotion & de leur gré. Au plus haut lieu de ce chariot est vn tabernacle richement orné, & au dedans est posé l'idole que l'on adore, puis immediatement au dessous sont placees les femmes du Roy, qui vont chātant. Ils le tirent du lieu où il est auec grand' musique & resjouissance, & le menent en procession vne bonne traite de chemin, & entre maintes ceremonies dont ils vsent lors, ils en font vne la pl⁹ bestiale qui se puisse point imaginer, cōme pourra juger le lecteur: pource que plusieurs d'iceux se coupent des mor-

Solennité de char triōphal

Bestialitez estranges des Tutucurins.

ceaux de chair deſſus leur corps, & les jettent à l'idole; puis les autres non contens de ce, ſe plaquét là emmy la terre, afin que le char paſſe deſſus eux, demeurant là tous eſcraſez. Ceux qui meurent de cette ſorte, ſont canoniſez comme grans ſaints, & tenus entre eux en ſinguliere veneration. Il y a pluſieurs autres manieres d'idolatrie qui ſe racontent de ce royaume, & les aucunes plus beſtiales que celle que je vien de dire, leſquelles j'omets eſciemment, pour fuir vne ſuperflue prolixité en ce preſent Itineraire. Cette nation de gens eſt meſchante, & encline à mal: & pour cette cauſe les Ieſuites qui ſont en quelques villes de par de là, n'ont peu encore les retirer de leurs erreurs, bien qu'ils ayent vſé en ce fait de toute ſolicitude & diligence.

Tutucurins ſe laiſſent eſcraſer par le char triumphal de leur idole.

Tutucurins difficiles à conuertir.

En la meſme coſte, & non guere loin de ce royaume, eſt vne ville de Portugais, dite Coulan: & vingt cinq lieuës plus auant eſt la ville de Cochin, où il y a des religieux de S. François, S. Dominique, & S. Auguſtin; & y ont auſſi là les Ieſuites vn beau college & Seminaire, où ils font grãd fruit. Pres de cette ville eſt S. Thomas, oùy a beaucoup de naturels baptiſez, tous bõs Chreſtiẽs, & viuans en grand' ſobrieté & cõtinẽce, leſquels ſont prouueus d'Eueſques par les Patriarches de Babylone: mais auec quelle autorité je ne ſcay, car à ce que j'ay peu entendre ils ne l'ont pas du S. ſiege Apoſtolique. Auſſi touchant cet affaire eſt pour le jourd'huy icy dans Rõme l'Eueſque du royau-

Coulan, ville.

Cochin, ville.

Chreſtiens de S. Thomas.

Collation d'Eueſchez par le Patriarche de Babylone.

* *Autant en a esté dit cy deff. en cette 2. part. liur. 2. chap. dern. à la fin.*

me & isle du Poyure, auec qui j'ay parlementé maintefois, * lequel est venu rendre obedience au Pape Gregoire XIII. & sçauoir de sa Sainteté si elle veut & entend qu'on reçoiue par de là les Euesques qui sont enuoyez dudit Patriarche. Il y a plusieurs Roys en ce Royaume, & est le plus grand d'iceux celuy de Cochin, & apres luy celuy de Coulan, & à l'entour d'eux sont d'autres petits Roitelets, comme celuy de Mangate, & de Cranganor, tous idolatres, fors quelques Mores meslez qu'il y a entre eux. Aussi se sont veus quelques Iuifs en ce royaume, venans de la Palestine & de celles parts. Si ont ceux de cettuy païs vne certaine loy generale, qui est fort estrãge & peregrine, & raremẽt entẽduë, par laquelle les enfans ne succedent point à leur peres, mais les neueux seulement; & leur raison est, que n'ayant point entre eux de fẽmes propres & particulieres, les peres ne sont pas certains que ce soient leurs vrais enfans: laquelle raison, à mon aduis, est aussi barbare que la loy, y ayant pareil inconuenient en leur neueux. Ils se laissent abandonner à plusieurs superstitions & erreurs, entre lesquelles est cette cy tresridicule, qu'ils vsent de certains lauatoires en quelques vnes de leurs festes, estimant par ces lauemẽs se purger de tous leur pechez. Ils s'addonnent pareillement à maints augures & sortileges, dont je me deporte de parler, comme de choses qui sont indignes de la memoire. En ce païs, se recueille la plus part du poyure, qui se transporte en

Mangate, Cranganor, royaumes.

Coustume estrange & ridicule.

Lauemens superstitieux.

Poyure.

Europe, & pour cette cause s'appelle le royaume du Poyure. *Royaume du poyure.*

Continuation de plusieurs royaumes du nouueau monde, & des choses notables y contenues.

CHAP. XXVI.

DE Cochin, le P. Ignace dessusdit alla au royaume de Cananor, passant par Tanaor, & Calicut, appellé Malauar des naturels. Ce sont deux petits royaumes, mais ce neantmoins fort peuplez. En celuy de Cananor y a quelques peuplades de Portugais, & parmy eux des religieux de S. François. C'est vn païs tout semblable à celuy là de Cochin; au moyen dequoy, auec ce qu'ils tiennent de mesmes vs & coustumes, je renuoye touchant ce present royaume à ce qui a esté dit cy dessus. Vn peu plus auant, sont deux autres petits royaumes, l'vn appellé Barcelor, & l'autre Mangalor, & y a en iceux quelques Chrestiens. C'est vn bon païs & riche, où l'on espere qu'en peu de temps ils se feront tous baptiser. *Cananor.* *Tanaor.* *Calicut.* *Malauar.* *Barcelor.* *Mangalor.*

De ce royaume, ils allairent à Goa, ville peuplee de Portugais, & si celebre, qu'elle est comme la Metropolitaine de tous ces royaumes. Elle est à 15. degrez de hauteur, & a cent lieuës loin de Cochin, estant bastie en vne petite isle enuironnee d'eau de toutes parts, & ayant seulement * quatre lieuës de tour, & separee de *Goa, ville.*

** Le P. Gaspar Zelandois en vne epist. de Goa de l'an 1553. luy donne seulement six mil de tour, qui est vne lieuë & demie ou deux pour le plus.*

la terre ferme du royaume Odialcan, par vn grand fleuue qui y passe. C'est vn lieu plaisant & fertile, & jouit encore d'vn autre beau fleuue.

Archeuesché Conuens, & Eglises.

Là resident ordinairement l'Archeuesque, & le Viceroy de ces Indes. Il y a en icelle plusieurs Eglises, quatorze desquelles sont parochiales, outre la grande & cathedrale, & quinze hermitages tant dedans que hors la ville. Il y a pareillemẽt quatre cõuens de religieux, tous somptueux & magnifiques, à sçauoir de S. Dominique, de S. Augustin, de S. François, & de la compagnie de IESVS: puis hors la ville y en a vn de reformez de S. François, qui s'appellent les Recolets.

Salcete, & Bardes, isles.

Pres de cette isle sont celles de Salcete, & de Bardes, où les Franciscans & Iesuites ont conuerty quelques naturels. En Salcete peu d'annees y a que furent tuez par les idolatres quelques peres Iesuites pour la foy de IESVS-CHRIST, lesquels endurairent la mort d'vn tel courage & force d'esprit qu'il est credible, & l'estime ainsi, qu'ils sont biẽ heureux au ciel, jouyssant de la gloire de Dieu. Plus outre que Goa en la mesme coste, & deuers la part du Nort, est situee à dixhuit degrez & demy la ville de Chaul, & vn peu plus auant est Baçayn; & joignant luy Damaun: & sont ces trois villes peuplees de Portugais, la derniere desquelles confine à la prouince de Cambaye, qui est sujette au grand Tartare, appellé autrement Mogor.

Chaul. Baçain. Damaun villes.

Quarante deux lieuës plus auant, est la ville de Diu, où les Portugais ont vne belle & bõne

Diu, ville.

forteresse, & vn port spacieux & seur, qui est renommé par celles parts jusques au pays de Turquie. Deux cens soixante & dix lieuës plus outre, est situee la ville* d'Ormus en la coste de Perse, où aussi lesdits Portugais ont vne belle forteresse, & beaucoup meilleure & plus seure, estant la plus grande de toutes ces Indes, bien qu'elle ne soit si renommee que celle là de de Diu. En cette ville d'Ormus ne se recueille autre chose, sinon * du sel à grande abondance: & ce nonobstant est celle ville tresbiē fournie & prouueuë de tout ce qui se peut imaginer, y estant là transportez du pays de Perse & d'Arabie des marchandises & des viures à quantité. Si dit on que par cet endroit on peut aller à Venise, en suyuant la route d'Alep, & de Tripoly de Syrie.

Ainsi nommée en memoire d'vne autre Ormus, situee en la terre ferme de Perse, comme escrit le P. de la Croix, en sa cronique d'Ormus en Portugais.

Et à cause de ce terroir salsugineux est entierement sterile, ce dit le P. Brandus, jesuite, en vne epist. Indienne de l'an. 1554.

Toute celle coste d'Inde jusques au païs de Perse est pleine de plusieurs royaumes, grans & infiniment populeux, entre lesquels est celuy d'Odialon, qui est tresriche, & tout peuplé de gēs Mores. Pres d'iceluy en est vn autre, appellé Disamaluco, lequel confine au royaume du grand Tartare, dit en leur langue, Mogor, lequel apres celuy de la Chine est à mon aduis le plus grand Prince qui soit au monde, comme l'on peut colliger des histoires antiques & modernes, qui parlent de la grandeur d'iceluy.

A l'autre costé d'Ormus, est le royaume de Perse, le roy duquel est * Xactamas, dit autrement Ismael Sofi, grand soudan d'Egypte, & descendant en ligne directe du soudan Cāpson

Ou Xatamas, c̈, le roy Tamas, qui est le nom du roy presēt, et nō pas Ismaël Sofi, cōme veut l'Autheur, car c'estoit le nom de son pere. Orta, 2. des arom. chap. 28. & Osore liu. 13. chap. 20.

*Voyez Paul Ioue en l'histoire Turque.

Gaurio, que Selim Empereur des Turcs* vainquit en bataille lez Damas, l'an 1516. Tous ceux de cettuy royaume sont Mahometistes cõme les Turcs: toutefois entre les vns & autres il y a telle diuersité en fait de religion, qu'il y a entre les Catholiques & les Heretiques, car les Perses suyuent l'interpretation de l'Alcorã selon des Alis ou* Alies & les Turcs selõ d'autres leur Docteurs. Au moyẽ de telle discordãce en l'interpretatiõ de leur loy, ils se font la guerre l'vn à l'autre à toute outrance: ce qui aduient par la speciale grace & prouidence de Dieu qui le permet, afin que le Turc n'aye moyen de venir contre les Chrestiẽs, & quoy qu'il voulust s'y acheminer, en soit retardé & empesché pour la crainte du grand dommage, que luy peut faire du costé de Perse son ennemy le Sofi: lequel nonobstant qu'il soit More, & tienne la secte de Mahomet, est toutefois amy aux princes Chrestiens, & specialement au *Roy d'Espagne.

*Ce sont Docteurs Mahometains tenans la secte d'vn Ali gẽdre à Mahomet, dont ils sont apellez Alis & Moalis. Orta 1. des arom. cha. 18 & 25: & Osore liu. 10. cha. 3.

*En vertu de l'alliance faite auec luy par l'Empereur Charles Quint.

Conclusion des autres royaumes, & choses notables, veues par le P. Ignace jusques à la ville de Lisbonne, où il abborda apres auoir fait le tour du monde.

CHAP. XXVII.

Arabie heureuse.



AVPRES le destroit d'Ormus est situee l'Arabie heureuse, tout le peuple de laquelle est de la secte de Mahomet, & suit la mesme loy & interpretatiõ q̃

le Sofi. Courant la coſte de cette Arabie, on va trouuer le deſtroit de la mer rouge, dite autremẽt ſein Arabique, qui a quatre cẽt cinquãte lieuës de longueur, & eſt treſprofonde en quelquesendroits. L'eau d'icelle ſemble eſtre rouge, bien qu'elle ſoit blanche eſtant hors de la mer; & la cauſe de telle couleur prouient du ſable qui eſt rouge, au moyen dequoy, quand le ſoleil rayonne deſſus elle ſemble rouge, don telle a acquis le nom. Par celle mer & le deſtroit de Baçore, le Turc enleue force eſpiceries & draps de ſoye, & pluſieurs toiles d'or & d'argẽt, & en ſomme toutes les richeſſes de ces Indes orientales: laquelle traite s'empeſcheroit bien aiſément, & en donneroy bien l'aduis, ſi le temps & le lieu preſent le permettoit.

Mer rouge.

Sein Arabique.

Deſtroit de Baçore.

De l'autre coſté de la mer rouge, ſe trouue le * royaume d'Abiſſin poſſedé par le Pretejan, lequel bien qu'il ſoit treſgrand, s'eſtend peu auãt en celle coſte. De la pointe de ce royaume, en tirãt à ſix cẽt lieuës loin vers Suueſt, ſe trouue la ville de Moçãbique, qui eſt peuplee de Portugais. Toute celle coſte eſt ſituee à quinze degrez du coſté de Midy, & eſt toute peuplee de gens Negres qui adorent les idoles, comme font auſſi tous les peuples, qui ſont entre Moçambique & le cap de Bonne eſperance, leſleſquels n'ont aucune cognoiſſance de l'Euangile, ſi Dieu par ſa miſericorde n'a pitié & cõpaſſion d'eux, & n'inſpire quelques ſiens eſleus d'aller procurer le ſalut d'vne ſi grande infinité d'ames, qu'il y a en celles parts.

** Touchãt ce royaume & ſon Roy, voyez Franciſq. Aluarés en l'hiſt. d'Ethiopie, & auſſi Oſore en l'hiſtoire de Portugal, chap. 20. 21. 22. 23. 24.*

Moçambique ville.

* Orta, I. des arom. chap. I. en met quatre & dit que pour cette cause elles s'appellent (Naldiuas) c', Quatreisles, de (nale) mot Malauare, qui signifie (quatre) & (diua) (isle) que l'on a depuis changé en (Maldiue).

* Osore liu. 5 chap. 4. luy donne 600. lieuës de long, & 240. de large.

Bonnesperance, cap.

* Par les Portugais, qui le descouurirẽt du regne de Iean 2. roy de Portugal. Osore li. I. chap. 10.

Apres que le P. Ignace se fut informé de ce que dessus, & de plusieurs autres choses q̃ j'omets pour euiter prolixité, attendant que de toutes icelles se face vne histoire particuliere: il partit de Goa & de Cochin pour retourner en Portugal, & passant tout joignãt les isles de Maldiue (qui sont * plusieurs, toutes habitees de Mores, & cõfines au pole Antarctique) passa l'Equinoctial de la coste d'Arabie. Si nauigeairẽt auec bon temps, & suyuant tousjours celle route vinrẽt mouiller l'ãcre à S. Laurẽt, qui est vne isle de grãde estẽduë, car elle cõtient * deux cent soixante & quinze lieuës de long, & quatre vingt & dix de large: & y a par tout force peuple, & tous gẽs humains & amiables. La foy Chrestienne ne leur a jamais esté preschée, & croy toutefois qu'ils la receuroyent facilement si on leur alloit annoncer.

Passant cette isle, ils allairent au cap de Bonnesperance, qui est pareillemẽt vne bonne isle, les habitans de laquelle sont fort semblables à ceux de l'isle S. Laurent. Ce cap de Bonnesperãce, dit autremẽt le cap des Tourmẽtes, cõfine à la zone tẽperee pres le destroit de Magelan, & est au pole Antarctique à trente cinq grans degrez de hauteur, & distant de Cochin mille trois cent cinquante huit lieuës, par la route ordinaire des nauires. En passãt iceluy cap, il y a coustumierement de grans vens, à raison desquels il a esté * appellé le cap des Tourmẽtes, comme dit est. De ce lieu, on va à l'isle S. Helene, qui est cinq cens soixate & dix lieuës plus

auant,& n'eſt *habitee que de pourceaux & de cheures,& de perdrix en grande abondance,& y a le lōg de là coſte force poiſſon,lequel ſe peſche facilement.L'iſle eſt petite,& ne contient que cinq lieuës de tour.

*Elle eſt toutefois peuplee de gens, à ce qu'eſcrit Caſtañede,li. 1.chap. 2: & Oſore liure 1. chap. 14.

Depuis cette iſle, ils nauigeairent quatre cent lieuës, & repaſſant l'Equinoctial prirent la coſte de Guinee, ſituee au pole Arctique à quarāte quatre degrez de hauteur: qui fut preſque au meſme endroit qu'ils auoyent laiſſé en allant,quand ils prirent la route de la Chine. Si paſſairent à veuë de terre,& de là ſans mouiller l'ancre ſinglairent juſques a Liſbonne ville capitale de Portugal,où ils ſurgirent à port de ſalut,apres auoir fait depuis qu'ils paſſairent l'Equinoctial, mille quatre cens cinquante lieuës de chemin: de maniere que le P. Ignace ayant ſupputé ce qu'ils auoit nauigé en ce ſien voyage du monde, depuis qu'ils partit de Seuille en Eſpagne juſques à ſon retour à Liſbonne en Portugal, trouua y auoir neuf mille quarāte lieuës de mer & de terre, ſans pluſieurs autres qu'il chemina par la Chine, & autres lieux, qu'il n'a point miſes en ligne de cōte. Or tous ces milliers de lieuës ſont peuplez de grans royaumes, & iceux tous ou la plus part,tenus ſous la tyrānie de Lucifer.

Coſte de Guinee.

Arriuee du P. Ignace.

Supputation des lieuës faites par le P. Ignace en ſon voyage.

Plaiſe à N. Seigneur IESVS CHRIST les conuertir par ſon infinie miſericorde, & auoir pitié & compaſſion deux, comme il fit quand il deſcendit du ciel en terre ſouffrir la mort pour nous tous:& à ces fins vueille in-

Concluſion de l'hiſtoire par vne priere Chreſtienne.

ſpirer le Roy d'Eſpagne, pour entre les bonnes œuures qu'il projette faire & fait continuellement de jour à autre par vn zele treſcatholique, procurer encore par luy cellecy, laquelle eſtāt fondee ſur le ſalut de tāt d'ames doit triōphāment reiſſir à la gloire de la Diuine majeſté & au grād merite de ſa perſonne : ce qu'il peut faire fort aiſément, eſtant cōme il eſt pour le preſent ſeigneur de toutes les Indes, & de la plus grand' part de ce nouueau mōde. Cette requeſte merite bien d'eſtre faite à Dieu deuotemēt de la part de to⁹ les Chreſtiés, afin que ſon S. Nom ſoit louāgé & exalté par toute la terre, & que ces enfans d'Adā, qui par le peché originel ſont tant eſloignez & abandōnez de leur Createur & premier principe, puiſſent jouir quelque jour de celle beatitude de gloire, pour laquelle ils ſont de par luy creez.

Souhait chreſtien au Roy d'Eſpagne.

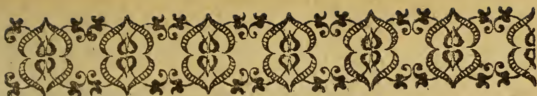
Roy d'Eſpagne, combien puiſſant & terrien.

Gēre humain à qu'elle fin creé de Dieu.

FIN

De la ſeconde partie de l'hiſtoire du grand royaume de

LA CHINE.



INDICE DES CHOSES NOTABLES contenues en la presente histoire de la Chine.

A

D

G

H

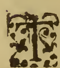
P.

Q

R

S

T



V

X.

Y

Z

FIN.

Fautes ſuruenues en l'impreſſion.

Fueil.8.*pag.b.lig*.23.*pour* eſtangs,*liſez* viuiers.
Fueil 13.*pag.b.lig*. 28.*pour* eſtang,*liſez* viuier.
Fueil.18.*pag.a.lig*.5.*pour* eſtangs,*liſez* viuiers.
Fueil.18.*pag.b.lig*.23.*pour* peſons,*liſez* balances.
Fueil.47.*pag.a.lig*.2.*pour* marbre,*liſez* marfil,ë,yuoire.
Fueil.57.*pag.b.lig*.26.*pour* Cengala, *liſez* Bengale.
Fueil.57.*pag.b.lig*.27.*pour* le bourg,*liſez* le pagode.
Fueil.95.*pag.a. lig*.11.*apres ces mots* hormis qu'ils n'ont point, *liſez* de palemente & d'eſperon.
Fueil.99.*pag.a.lig*.25.*pour* cagebel, *liſez* cages &c.
Fueil.101.*pag.a.lig*.2.*pour* marbre , *liſez* martil č, yuoire.

